3 1761 00[illegible]830

Digitized by the Internet Archive
in 2013

http://archive.org/details/lecongohistoriq00chap

Albert CHAPAUX

CONGO

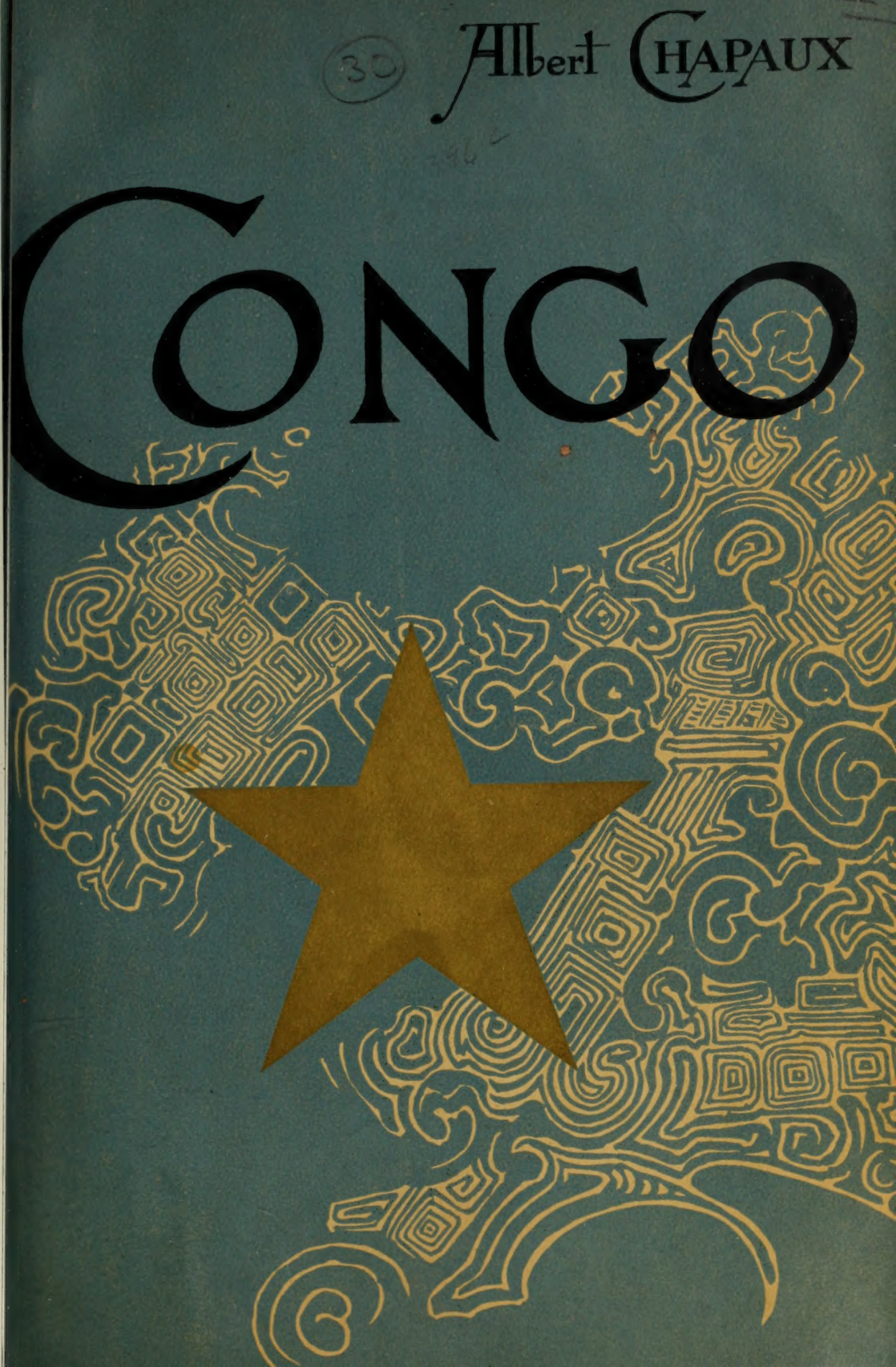

LE CONGO

Bruxelles. — Société générale d'Imprimerie et de Publicité (Soc. anon.
Ancienne maison Vanderauwera.

S. M. LÉOPOLD II,

Roi des Belges, Souverain de l'État indépendant du Congo.

ALBERT CHAPAUX

LE CONGO

HISTORIQUE, DIPLOMATIQUE, PHYSIQUE

POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, HUMANITAIRE & COLONIAL

OUVRAGE CONTENANT

UNE GRANDE CARTE EN QUATRE FEUILLES, TIRÉE EN COULEURS

6 cartes, croquis et plans, intercalés dans le texte

163 PORTRAITS, TYPES D'INDIGÈNES, VUES, ETC.

BRUXELLES
CHARLES ROZEZ, ÉDITEUR
81, RUE DE LA MADELEINE, 81

1894

DT
652
C46

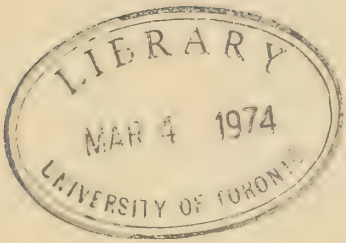

42/2253

A Son Altesse Royale

Monseigneur le Prince Albert

de Belgique

INTRODUCTION

La colonie du Congo est aujourd'hui en pleine efflorescence et l'Œuvre royale dans tout son épanouissement. Les diverses questions qui ont agité l'opinion publique en ces derniers temps ont fixé l'attention universelle sur cette contrée, où depuis dix-huit ans s'est transportée l'activité de nos compatriotes et sur laquelle veille le génie clairvoyant de notre Roi. Le Congo a traversé plusieurs crises et il a fallu à notre Souverain une volonté de fer, une énergie de tous les instants, une persévérance admirable pour poursuivre, en dépit de la sourde méfiance rencontrée au début, la réalisation de ses deux rêves généreux : celui de tirer du néant une race que des siècles d'obscurité, de barbarie, d'esclavage semblent avoir avilie ; l'autre, d'une conception plus pratique, de doter sa patrie d'une colonie faite de toutes pièces et destinée à assurer à jamais notre avenir économique.

Dix-huit ans nous séparent du jour où se réunit au Palais de Bruxelles la Conférence internationale de géographie : à cette époque le centre de l'Afrique présentait, sur nos cartes, un grand espace blanc ; c'était l'inconnu mystérieux, où l'on devinait tant de richesses à exploiter, — et aussi tant de misères à secourir... Un homme eut le courage de regarder en face cet inconnu,

d'entreprendre la solution de ce grand problème, — et, aujourd'hui, le roi des Belges peut s'enorgueillir de l'œuvre accomplie, car le jour est proche où ses efforts, secondés par tant de dévouements et d'abnégations, seront couronnés du succès le plus complet, où le cœur de l'Afrique, entièrement exploré, sera soumis à nos lois et à nos mœurs, où la colonie congolaise, établie sur des bases dorénavant inébranlables, sera complètement ouverte à la civilisation, où enfin, dans la moindre station, dans le moindre village, flottera glorieusement l'étendard bleu à étoile d'or, emblème de protection et de paix.

La carte du Congo, quoique encore imparfaitement dressée, montre les progrès accomplis en matière scientifique : tout le réseau fluvial, le plus beau du monde, a été reconnu et exploré; le cours du Congo est complètement tracé. Les travaux particuliers de certains explorateurs ont fourni des renseignements sur toutes les parties de la science : le capitaine Delporte et le lieutenant Gillis ont déterminé la position astronomique exacte d'un grand nombre de points importants; les observations météorologiques des docteurs von Dackelmann et Étienne ont permis de se faire une idée du climat et de ses dangers; d'autres, tels que MM. Dupont, Cornet, Diderrich, etc., ont enrichi les sciences naturelles et la géologie, et l'on connaît aujourd'hui, grâce à tous nos courageux explorateurs, ce que le Congo nous réserve de richesses, tant minérales que végétales; les mœurs et coutumes des peuplades sauvages nous ont été révélées, et les ouvrages publiés par MM. Coquilhat, Storms, etc., etc., nous ont mis au courant des pratiques curieuses et des horribles habitudes des peuplades intertropicales. Au moral, les résultats sont plus beaux encore : les populations indigènes viennent se mettre d'elles-mêmes sous le protectorat de l'État, recherchent le blanc et écoutent ses conseils; les noirs s'enrôlent en foule comme soldats et comme travailleurs, se plient parfaitement à la discipline, montrent un très grand courage et un dévouement à toute épreuve; les luttes intestines se font plus rares; la

religion chrétienne étend peu à peu son action bienfaisante, pénètre ces âmes primitives et en dissipe les mauvais instincts.

La traite est un des principaux objectifs du Roi, qui ne ménage rien pour enrayer le hideux commerce d'esclaves : la Conférence de Bruxelles, inspirée par Sa Majesté, a édicté un code de la traite, code admirable et digne de notre siècle de progrès et d'humanité. Au prix des plus grands sacrifices, le Roi a organisé la guerre à l'esclavage : le camp de Basoko, élevé par le capitaine Roget, celui de Lusambo, œuvre du lieutenant Paul Le Marinel, l'expédition Van Kerkhoven dans l'Uelle, la campagne de Dhanis sont autant de pas gigantesques dans la voie du succès. D'un autre côté, la Société antiesclavagiste, sous les auspices du roi Léopold, a entrepris spécialement d'empêcher le commerce d'esclaves au Tanganyka et elle y a envoyé le capitaine Jacques, chargé d'opposer une barrière au honteux trafic. La Belgique n'a-t-elle pas le droit d'être fière que ce soient ses enfants que l'on emploie à ces entreprises humanitaires, et ne peut-elle s'enorgueillir que ce soit à son Roi que revient l'honneur de ces croisades modernes !

Car s'il est une œuvre grandiose, géniale, digne de l'admiration universelle, n'est-ce pas cette tentative généreuse d'arracher des millions d'êtres à l'ignorance, à la barbarie, aux plus affreuses coutumes et aux pratiques les plus cruelles ? Et cette œuvre de civilisation, si noblement comprise, à laquelle tant de braves cœurs se sont dévoués, conduite avec tant d'intelligence par Sa Majesté Léopold II, qui y consacre depuis dix-huit ans son temps, sa fortune et son génie politique, ne sera-t-elle pas le plus beau, le plus brillant fleuron de Sa couronne ?

A un autre point de vue, — pratique celui-là — celui de l'avenir de notre Belgique, l'œuvre congolaise aura une utilité fondamentale incontestable : l'accroissement continuel, exagéré de la population, tant en Belgique que dans les autres pays du monde, exige des émigrations nombreuses, et ce n'est plus vers les contrées improductives de l'Amérique du Sud que doivent se

diriger les familles d'émigrants : le roi des Belges a ouvert à l'agriculture, au commerce et à l'industrie une contrée fertile, où il ne manque que des dirigeants européens pour en faire la plus belle partie du monde.

Certes, cette émigration n'est pas sans danger et sans présenter, au commencement, de sérieuses difficultés : le blanc aura parfois à lutter contre la mauvaise volonté des indigènes et souvent à combattre ce cruel ennemi, l'ennemi ordinaire des pays chauds : la fièvre. Mais cette maladie n'existe-t-elle pas en Amérique, cent fois plus terrible et plus mortelle, et peut-on comparer la fièvre d'Afrique, souvent bénigne, à l'épouvantable fièvre jaune, qui ne pardonne que rarement? Le chiffre des décès, qui est, d'après les statistiques, en moyenne de sept pour cent annuellement, n'est pas plus élevé que celui des autres colonies.

La fertilité du sol est indiscutable ; des témoignages sérieux l'attestent suffisamment ; la flore équatoriale se distingue par une merveilleuse richesse, et les produits africains acquerront une importance inestimable lorsque le chemin de fer en permettra le trafic permanent et le transport rapide à la côte ; de plus, l'humus congolais se prête admirablement à la production des légumes et des arbres européens et fournit ainsi aux blancs une alimentation saine et nécessaire.

Le commerce est déjà florissant ; il s'exporte chaque année des produits pour une somme élevée, dont le chiffre croît toujours. Anvers devient le premier marché d'ivoire du monde. Des sociétés privées se sont fondées pour l'exploitation de toutes les branches commerciales et leur prospérité est aujourd'hui assurée : la *Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie*, qui s'est constituée pour étudier les ressources congolaises et qui comprend un personnel considérable de travailleurs et d'employés ; la *Compagnie des Magasins généraux*, qui a pour objet d'assurer aux Européens qui s'expatrient là-bas les ressources nécessaires, tant en vêtements qu'en vivres, de créer des habitations, des hôtels confortables, etc. ; la *Compagnie des Produits du Congo,*

compagnie spécialement agricole, qui se charge de l'élevage du bétail et de la production du sol ; la *Compagnie du Chemin de fer*, etc. Cette initiative privée prouve que l'œuvre a été appréciée ainsi qu'elle doit l'être par les commerçants et les industriels belges.

Le chemin de fer, dont les premières études ne commencèrent qu'en 1886 et dont les travaux sont aujourd'hui en pleine activité, est l'une des entreprises les plus colossales qui aient été tentées. Ici encore, les financiers ont montré leur confiance en l'Œuvre royale, et ils ont engagé de grands capitaux dans l'avenir de cette voie ferrée qui, reliant Matadi à Léopoldville, les deux stations entre lesquelles le fleuve n'est pas navigable, supprimera la longue et mortelle route des caravanes et permettra d'atteindre en peu de jours les stations les plus éloignées du Haut-Fleuve. Depuis longtemps la gare de Matadi est achevée et la voie s'étend vers Léopoldville sur une grande longueur. Le personnel comprend plus de 200 blancs et 3,000 noirs de toutes nationalités.

L'œuvre du Congo a ouvert une carrière à nos compatriotes, à quelque position sociale qu'ils appartiennent : les officiers y trouvent un vaste champ d'action, où leur courage et leur caractère actif ont obtenu jusqu'à ce jour de magnifiques résultats : les noms des Cambier, des Hanssens, des Coquilhat, des Van Gèle, des Le Marinel, des Baert, des Roget, des Van Kerkhoven, des Jacques et de tant d'autres méritent d'être inscrits en lettres d'or sur le monument qu'on élèvera un jour à ceux qui ont si noblement consacré le meilleur de leur existence à combattre le beau combat de la régénération de la race noire. Les médecins, les avocats, les magistrats occupent au Congo des situations lucratives. Les ouvriers de toutes catégories pourront s'y procurer du travail largement rémunéré; les cultivateurs trouveront un sol riche, qui ne demande qu'à produire ; des sociétés exploiteront bientôt des mines de cuivre, de fer, etc., où les mineurs pourront obtenir des places de directeurs, surveillants de travaux ; les stations se fondent en foule, deviennent de

véritables villes où les bras des maçons, des charpentiers, des menuisiers trouveront à s'occuper; le chemin de fer exige des ouvriers habiles, des mécaniciens, des chauffeurs, des cantonniers, etc. Bref, toutes les classes laborieuses trouveront au Congo des emplois bien rétribués, et la façon dont l'État et les Compagnies engagent leurs serviteurs, pour trois ans, leur permettra, leur terme fini, de rentrer au pays possesseurs d'une petite somme d'argent avec laquelle il leur sera facile de s'établir.

Notre but a été, en écrivant ce livre, de faire un résumé complet de toutes les connaissances acquises sur le Congo, qui ont rapport à son histoire, à son organisation politique et à l'avenir économique de cette contrée que le Roi, avec un désintéressement si noble, a léguée à Sa patrie, la mettant ainsi au niveau des grandes puissances, qui toutes ont leurs colonies.

On a beaucoup écrit touchant le Congo; la plupart des voyageurs ont publié leur journal quotidien ; tous les journaux livrent avec empressement au public leurs informations sur l'Afrique; *le Mouvement géographique* a relaté les expéditions les plus intéressantes et fourni à la curiosité du public des récits inédits et d'importants articles scientifiques et économiques. Mais il nous a semblé qu'un livre manquait : un livre que tout le monde pourrait consulter, classé méthodiquement, où l'on trouverait avec facilité tous les renseignements désirables sur les diverses questions congolaises. Cette lacune, nous espérons l'avoir comblée. Nous avons lu presque toutes les publications ayant trait d'une façon quelconque au Congo; nous avons causé longuement avec des officiers ayant fait de longs séjours au Congo, et ils ont bien voulu mettre gracieusement à notre disposition leurs notes et leurs manuscrits. Des lettres particulières, reçues de plusieurs points de l'État indépendant, nous ont permis de livrer à la publicité des renseignements inédits et intéressants. De sorte que, quoique n'ayant pas parcouru les régions que nous décrivons, nous pouvons espérer nous en être rendu un compte exact et en avoir fait une description fidèle.

Notre programme comporte sept parties différentes :

1° Le Congo historique. — Nous y relatons, avec toute la concision possible, et en émaillant notre récit d'extraits de livres, de rapports les plus intéressants, les explorations et les expéditions qui ont amené la découverte de presque tout le bassin du Congo. Nous y montrons la part que nos officiers ont prise à l'Œuvre royale, et nous rendons ainsi justice à ces vaillants qui ont versé leur sang pour la grandeur de la patrie.

Les livres de Stanley, Livingstone, Becker, Coquilhat, etc., les articles de M. Wauters dans *le Mouvement géographique* et les conférences publiées par le *Bulletin de la Société de géographie* nous ont tout spécialement servi dans cette partie de l'ouvrage. Beaucoup de renseignements et de récits nous sont parvenus par les explorateurs eux-mêmes ou par des témoins oculaires des faits que nous rapportons.

2° Le Congo diplomatique. — Nous y reprenons l'œuvre royale à son origine et nous examinons les transformations successives de l'Association internationale africaine jusqu'à la fondation de l'État indépendant. Nous résumons les conventions, traités, actes de conférences qui ont eu trait, soit à la délimitation des frontières, soit à la répression de l'esclavage et de la traite.

3° Le Congo physique. — Cette partie comprend la géographie physique du bassin du Congo, les productions naturelles, un résumé des connaissances ethnographiques, et enfin tout ce qui a rapport à l'hygiène du blanc. Les notes que nous a communiquées le Dr Bourguignon, directeur du service sanitaire du chemin de fer depuis plus de trois ans, nous ont permis de donner quelques règles essentielles d'hygiène et de composer une sorte de trousseau à emporter par l'Européen.

4° Le Congo politique. — Nous y détaillons l'organisation politique de l'État du Congo. Nous décrivons les différents rouages de son administration locale.

5° Le Congo économique. — Cette partie comprend tout ce qui a trait à l'avenir commercial, agricole et industriel de l'État : par un exposé clair et précis, nous avons cherché à détruire les idées qu'on s'est plu à répandre dans le public et qui lui représentent le Congo comme une colonie stérile, dont on ne peut tirer aucun profit. Nous examinons la part prise par les compagnies commerciales dans l'œuvre du Congo, le budget de l'État et le détail de ses ressources ; enfin, nous étudions longuement la question capitale du chemin de fer Matadi-Léopoldville.

6° Le Congo humanitaire. — Après un court exposé de l'histoire de l'esclavage et de la traite, nous abordons les questions auxquelles les expéditions Jacques et Dhanis et les manœuvres des Arabes donnent une actualité brûlante et parfois si douloureuse ; nous examinons la part prise par le Roi et par la Belgique dans l'œuvre antiesclavagiste, ainsi que le rôle joué par les missions en Afrique.

7° Le Congo colonial. — Sous ce titre, nous étudions quelques questions spéciales relatives à l'union du Congo et de la Belgique et nous examinons les avantages que pourra retirer notre pays de l'annexion de la colonie qui lui est offerte par le Roi.

On le voit, notre programme était vaste ; nous avons pourtant le droit d'espérer l'avoir accompli consciencieusement, et, ce faisant, d'avoir été utile à notre pays et à nos compatriotes qui pourront, sans devoir recourir à une foule de livres particuliers, faire une étude complète de la future colonie belge. Nous nous plaisons à reconnaître l'accueil cordial que nous avons reçu auprès des personnes à qui nous avons demandé les renseignements qui nous ont permis de réaliser notre œuvre, tout spécialement auprès de MM. Baert, Daenen, de Cuvelier, de Macar, Detierre, Droogmans, Fivé, Hinck, Liebrechts, Lombard, Roget, Storms, Van den Plas, Van Gèle, Verbrugghe et A.-J. Wauters, à qui nous adressons publiquement nos bien sincères remerciements.

Pour terminer cette courte introduction, il nous reste à formuler un vœu, qui trouvera, nous osons le croire, un écho dans tous les cœurs dévoués à la Patrie : puisque le Congo est destiné à devenir une colonie belge, n'importe-t-il pas de le faire connaître et aimer par la jeunesse, qui pourra y trouver la fortune et la gloire? C'est dès l'école que nos jeunes gens doivent se familiariser avec tout ce qui concerne cette vaste et riche contrée; il est désirable qu'elle fasse l'objet d'études sérieuses et approfondies dans le programme des classes supérieures de nos athénées et de nos collèges. On y trouvera une belle page de l'histoire contemporaine et un thème d'études de géographie, de politique et d'économie capable d'éveiller chez les jeunes gens les sentiments les plus nobles, les idées les plus pratiques, les plus louables ambitions; on élargira ainsi l'horizon aux yeux de la jeunesse, on ouvrira des carrières nouvelles à sa vigueur, à son courage, à son savoir, à son habileté. La grandeur d'un pays se mesure à l'ampleur de ses espérances. Ce sont ces grandes espérances qu'il faut faire germer dans l'âme de nos enfants. En agissant ainsi, nous ne ferons que suivre l'exemple salutaire qui nous est donné par de généreuses et fortes nations telles que l'Angleterre, la France, l'Allemagne, l'Espagne et notre voisine, la Hollande. Mais c'est surtout notre jeunesse militaire qu'il faut pousser vers ce glorieux avenir : c'est donc dans les écoles militaires et régimentaires qu'il faut intéresser les futurs officiers à l'œuvre de Sa Majesté le roi des Belges qui peut-être, un jour, fera appel à leur concours pour la prospérité et la grandeur de la Patrie.

LIVRE I

LE CONGO HISTORIQUE

LE CONGO HISTORIQUE

TITRE PREMIER

LES ORIGINES HISTORIQUES DU CONGO

CHAPITRE PREMIER

Les premières explorations africaines de la côte orientale.

Nous n'avons pas l'intention de refaire ici l'histoire complète des découvertes africaines; ce serait là une œuvre trop longue, qui nous entraînerait trop loin de notre sujet. Nous nous contenterons de jeter un coup d'œil rapide sur les origines du Congo, sur les découvertes de la côte orientale et nous nous appuierons spécialement sur les explorations belges.

C'est aux Portugais que revient l'honneur de la découverte, à la fin du xve siècle, de l'embouchure du Congo, cet immense fleuve qui traverse l'Afrique presque d'une côte à l'autre en décrivant un énorme circuit, et qui portait primitivement le nom de *Zaïre*, nom que lui donnent aujourd'hui encore quelques géographes (1).

Mais c'est longtemps après que quelques voyageurs se risquèrent à remonter le fleuve, et l'exploration du bassin du Congo ne fut, au

(1) Zaïre est une corruption de N'Zadi, nom sous lequel le Congo est désigné par les indigènes.

commencement, le but que de peu d'expéditions, parmi lesquelles il convient de citer celles de Ladislas Madgyar, qui découvrit plusieurs affluents du Zaïre, et Hunt, qui remonta le cours du fleuve sur un assez long parcours. Toutefois, il y aurait une liste considérable à dresser pour perpétuer, dans l'histoire de l'Afrique, le souvenir des hommes qui se sont dévoués à la découverte du centre du continent mystérieux : Laing, Horneman, Brown, Mungo-Park, Bedingfield, et bien d'autres, dont le nom est oublié, méritent d'être inscrits au Livre d'or de l'humanité.

Pourtant le bassin du Congo restait à peu près inconnu, car toutes les expéditions de cette époque, organisées principalement par des sociétés de géographie anglaises, étaient dirigées vers la côte orientale de l'Afrique et avaient pour objectif les régions du Nil supérieur et la découverte des sources de ce fleuve, le plus ancien fleuve africain connu. C'est de cette époque, vers 1845, que datent les expéditions des Livingstone, des Speke, des Burke, des Burton, des Cameron et des Stanley, les plus célèbres explorateurs qui aient existé.

David Livingstone. — C'était un homme doux, un rêveur, en même temps qu'un homme d'action et de grande énergie. D'une science élevée, très lettré, il était parti en Afrique comme missionnaire; il avait séjourné longtemps au milieu des populations sauvages du Cap, traversé les plus grands dangers et supporté les plus terribles privations avec un courage stoïque. C'est à cet illustre voyageur que l'on doit la plus grande partie des découvertes du milieu du XIXe siècle. C'est, en effet, lui qui explora le fleuve Zambèze sur la presque totalité de son cours et qui accomplit la traversée de l'Afrique, de Saint-Paul de Loanda, sur la côte occidentale, à Quilimane, sur la côte orientale; ce voyage dura deux ans, de 1854 à 1856. En 1858, Livingstone, accompagné de son frère, de Kirk, Thornton et Bedingfield, fit une nouvelle reconnaissance du fleuve Zambèze et découvrit les lacs Nyassa et Schirwa, ce dernier de peu d'importance. Il revint seul de cette expédition avec Kirk : l'un de ses compagnons mourut de la fièvre.

Sa quatrième expédition fut la plus importante : il quitte Zan-

zibar en mars 1866, passe par le petit fleuve « la Rowouma » qui sort du lac Schirwa, contourne le sud du lac Nyassa, traverse le pays des Mazittus, à l'ouest de ce lac, découvre le lac Moéro, descend vers le sud en remontant le cours d'une rivière et découvre le lac Banguéolo, sur les bords duquel il séjourne quelque temps. Il se dirige alors vers le Tanganyka, y rencontre à Ujiji, le 4 novembre 1871, Stanley que le journal américain le *New-York Herald* avait envoyé à sa recherche. Après avoir passé quelques jours avec le courageux reporter, continuant son voyage, il contourne le lac par le nord, recueillant de précieux renseignements géographiques. Il remonte ensuite, à l'ouest du Tanganyka, la Lukuga, petite rivière qui se jette dans le Lualaba, suit le cours de celui-ci vers le sud, traverse le lac Moéro et revient au lac Banguéolo, dans la contrée du Katanga, où il meurt en 1873, à Tchitambo, après un splendide, mais fatigant voyage de sept années.

Diverses expéditions avaient été envoyées à la recherche de Livingstone : en 1866, le navigateur Young remonta le fleuve Chiré jusqu'au lac Nyassa, où il apprit que l'illustre missionnaire était encore en vie. En 1872, O. Livingstone, Henn et Dawson partirent de Zanzibar, mais l'expédition échoua bientôt, sans amener de découvertes remarquables.

David Livingstone a fait faire un pas immense à la science géographique : c'était un savant en même temps qu'un observateur. Son livre « Comment j'ai traversé l'Afrique » le dépeint complètement et le montre tel qu'il fut, c'est-à-dire un homme bon, juste, loyal et généreux : on y découvre plus d'une page émue où l'on sent la pitié dont il était animé à l'égard des nègres, qu'il aimait et qu'il appelait « ses grands enfants ». Il a fait honneur à son pays, qui le considère à juste titre comme une de ses gloires et qui a eu la piété de faire revenir ses restes en Angleterre.

Burton et Speke. — Ces deux célèbres voyageurs anglais, après avoir été au pays du Somal, en 1854, se rendent, en 1857, au Tanganyka, et font, les premiers, en canot, une reconnaissance du grand lac. En 1858, ils découvrent le lac Victoria Nyanza, qui donne naissance au Fleuve Blanc, c'est-à-dire à la partie supérieure du

Nil. En 1860, ils côtoient le lac Victoria Nyanza, descendent le Nil, et, après une absence de trois ans, arrivent à Gondokoro, au nord-ouest du lac. De là ils passent en Égypte et rentrent en Europe.

Verney Lovett Cameron est un des explorateurs les plus distingués, qui a illustré son pays et qui, par des renseignements précis, a puissamment contribué à la connaissance de l'intérieur de l'Afrique et à la confection de la carte de cette région ; il a fait une étude approfondie de l'Afrique au point de vue de la géographie, de l'astronomie et des productions. Homme de cœur autant qu'homme d'action, il a toujours prêché énergiquement la croisade antiesclavagiste et nous a dépeint en termes saisissants les horreurs du trafic de la chair noire.

Ce qui a rendu Cameron célèbre, c'est sa traversée d'Afrique d'une côte à l'autre. Dès l'enfance, Cameron fit preuve d'un caractère indomptable et montra des goûts extraordinaires pour la vie d'aventures et l'existence périlleuse de l'explorateur ; aussi, à l'âge de treize ans, il s'engagea dans la marine anglaise. Il fit plusieurs longs voyages maritimes et combattit, en des croisières sur l'océan Indien, la traite d'esclaves qui désolait à cette époque la côte orientale d'Afrique. En 1872, la Société de Géographie décida l'envoi d'une expédition qui devait joindre Livingstone et l'aider à continuer ses découvertes : elle choisit pour l'organiser et la commander le lieutenant Cameron, que ses aptitudes spéciales, sa résistance au climat dangereux d'Afrique et sa connaissance des idiomes indigènes désignaient naturellement pour ce poste.

Cameron quitte donc Zanzibar, le 17 janvier 1873, accompagné des lieutenants Dillon et Murphy : à Tabora, il apprend la mort de Livingstone ; quelques jours après, il rencontre le convoi qui transportait à la côte le corps du célèbre explorateur : il charge son lieutenant Murphy de reprendre les restes de l'Homme de bien et de les reconduire en Angleterre. Lui-même continue son voyage et atteint le Tanganyka, à Ujiji, après avoir traversé l'Ou-gogo, contrée infestée par les hordes de brigands noirs appelés Rougas-Rougas et où il perd son second lieutenant, Dillon, tué dans une

rencontre. Il fait une reconnaissance complète du Tanganyka, en rectifie la forme et la position géographique, en découvre la sortie ; il rejoint le Lualaba, ou Congo, par la Lukuga, rivière considérée

CROQUIS DE L'AFRIQUE DU SUD : EXPÉDITIONS LIVINGSTONE, CAMERON, STANLEY.

comme le déversoir occidental du grand lac. Il descend le Lualaba, mais, arrivé à Nyangué, il se heurte à la mauvaise volonté des indigènes qui refusent de lui vendre des canots, à moins que de les échanger contre des esclaves ; comme ce moyen lui répugne, et que

d'un autre côté il ne veut pas user de violence, — quoiqu'il lui eût été extrêmement facile de s'emparer de force des embarcations — il abandonne le projet de descendre complètement le cours de l'immense fleuve qu'il savait être le Congo, laissant ainsi à Stanley l'honneur de la découverte du premier fleuve africain. Cameron se dirige alors vers le sud-ouest, traverse la vallée du Lomami, un des affluents du Zaïre, passe près du lac Dilolo, côtoie les monts Mosamba et la chaîne qui fait la ligne de partage des eaux du Zambèze et du Congo. Reprenant alors la route vers l'ouest, il reconnaît le bassin du fleuve Coanza, et il atteint la côte occidentale, le 7 novembre 1875, à Benguéla.

Cameron, comme nous le disions plus haut, s'est surtout attaché à donner un résultat scientifique à sa mission, à rapporter des données géographiques exactes, à contrôler et vérifier les dires et les récits des voyageurs qui l'avaient précédé dans le cœur de l'Afrique, à étudier la faune et la flore de ces régions, à déterminer d'une façon sûre le réseau hydrographique : son livre *A travers l'Afrique* contient de précieuses révélations sur la géologie et l'histoire naturelle de l'Afrique tropicale.

Cameron rend hautement hommage à l'œuvre du Roi des Belges. Sa Majesté, reconnaissant les immenses services rendus par cet homme éminent, l'avait prié de faire partie de la Conférence de géographie de Bruxelles, et, chose curieuse, Cameron y a révélé que déjà, lorsqu'il se trouvait en contact avec les populations noires, il avait rêvé une association de tous les peuples européens, qui s'uniraient pour l'exploitation de cette contrée riche en productions de toutes sortes et il avait élaboré un plan d'expédition, qu'il exposa au Congrès et dont plusieurs points servirent à la rédaction des principaux articles de l'Association.

Nous avons eu l'honneur d'entendre l'illustre explorateur émettre ses idées sur l'Afrique et sur les moyens de la civiliser, dans une intéressante conférence donnée à Bruxelles en janvier 1891, lorsque la Société belge de Géographie lui décerna la médaille qu'elle n'accorde qu'à ceux qui se sont dévoués à l'avenir de la science géographique.

Henry Stanley. — Le nom de Stanley est trop intimement lié à

l'histoire de l'Afrique pour que nous ne rappelions pas en quelques mots sa jeunesse et ses débuts.

Stanley — de son vrai nom John Rowlands — naquit en 1840 dans le pays de Galles. Ayant perdu son père de bonne heure, il fut placé à l'hospice des enfants pauvres, qu'il quitta vers l'âge de treize ans, pour s'embarquer, quelques années plus tard, comme mousse, en destination de la Nouvelle-Orléans. C'est là qu'il devint l'employé d'un négociant du nom de Stanley, auquel il rendit de si grands services que celui-ci l'adopta et lui donna son nom. En 1861, Stanley, dont le caractère énergique et l'esprit aventureux et militaire ne pouvaient s'accommoder d'une existence sédentaire et aussi paisible, entre dans l'armée confédérée pour faire la fameuse guerre de sécession, est fait prisonnier, parvient à s'échapper, s'engage comme matelot dans la marine fédérale, où il conquiert rapidement différents grades, jusqu'à celui d'enseigne. En 1866, il donne sa démission et entreprend la carrière de journaliste, non dans un bureau de rédaction, mais en qualité de reporter, suivant les grandes guerres, assistant aux grandes batailles, et risquant mille fois sa vie pour la plus grande gloire de l' « information. »

Après avoir, pendant quatre années, voyagé en Asie et dans le nord de l'Afrique, suivi la campagne de 1867 en Abyssinie, Stanley est envoyé par le directeur du *New-York Herald* à la recherche de Livingstone, sur le sort duquel le monde civilisé éprouvait les plus graves inquiétudes. Stanley part de Zanzibar en 1871, traverse toute la région comprise entre la côte et le lac Tanganyka, aux bords duquel il rencontre, à Ujiji, Livingstone exténué de fatigue et de privations, abandonné de la plupart de ses serviteurs. Ils reconnaissent ensemble le grand lac, du côté nord, puis Stanley quitte Livingstone pour rentrer en Europe.

En 1874, l'année qui suivit la mort de Livingstone, Stanley repart pour l'Afrique, chargé cette fois par deux journaux, l'un anglais, le *Daily Telegraph*, l'autre américain, le *New-York Herald*, de continuer l'œuvre de l'illustre docteur Livingstone, mort au poste d'honneur, et de s'avancer au cœur de l'Afrique. Il arrive à Zanzibar, se rend de là à Bagamoyo, petite ville située à la côte, en face de l'île, qui est le point de départ des caravanes vers l'inté-

rieur ; il se dirige vers le lac Victoria, qu'il reconnaît complètement au moyen de son bateau démontable ; il descend vers le Tanganyka, puis arrive à Nyangué, le point du Congo que Cameron n'avait pas dépassé. Nous n'entreprendrons pas de raconter cette héroïque descente du fleuve, accomplie avec une hardiesse et un courage inqualifiables ; disons seulement que Stanley rencontra sur les deux rives du Congo des populations féroces et anthropophages ; qu'il eut à soutenir des combats meurtriers et acharnés, risquant chaque jour sa vie ; que toutes les calamités vinrent fondre successivement sur les hommes de son escorte ; qu'il eut à lutter à la fois contre les hommes, contre les éléments, contre la faim, et que parfois même il dut faire appel à toute la force de son caractère pour maintenir son autorité sur ses propres serviteurs. Ayant quitté Nyangué le 5 novembre 1876, avec une troupe composée d'Arabes et de Zanzibarites, Stanley lança sur les eaux du Congo son bateau démontable, le *Lady Alice ;* il découvrit successivement les affluents de droite Liru, Windi, et de gauche Riuki, Kasuku et Lomami, et, après avoir livré un grand combat à la tribu des Riukis et vu déserter son escorte d'Arabes, il arriva le 4 janvier 1877, à la série de cataractes qu'il baptisa du nom de *Stanley-Falls*. Stanley fut forcé ici de se frayer un chemin au travers de la forêt vierge qui borde les rives du fleuve, et ce n'est qu'au bout de vingt-trois jours d'effrayants labeurs qu'il arriva en aval de la sixième cataracte.

Au confluent de l'Aruwimi, Stanley se vit de nouveau attaqué par les indigènes Basokos, mais il soutint vigoureusement la lutte et le combat ne coûta qu'un homme à l'expédition.

Le 14 février, nouveau combat contre les indigènes, qui attaquèrent le steamer avec une violence extraordinaire : « Nous continuâmes à descendre, raconte Stanley dans son livre *A travers le continent mystérieux*, en serrant l'île de près, dans l'espoir de trouver un nouveau canal avant d'être découverts. Mais hélas, au milieu de la fervente prière que nous adressions au ciel pour notre délivrance, pétilla le bruit sec d'une timbale indigène, dont le rapide tam-tam fit refluer notre sang vers le cœur et prêter l'oreille avec angoisse, pour saisir la réponse. Une autre batterie se fit entendre, puis une

autre, puis une autre ; enfin éclata le grondement des tambours de guerre qui appelaient aux armes...

» Pendant ce temps-là, les batteries répétées des tambours avaient excité au plus haut point la frénésie des sauvages. Ils réunissaient leurs canots, chargeaient leurs fusils, aiguisaient les sabres et les lances ; tout cela contre nous et uniquement parce que nous étions des étrangers naviguant sur leur rivière.

» Tandis que nous glissions ainsi en dérive, de nombreux canots s'avancèrent. Je hélai les indigènes, mon appel resta sans réponse. J'élevai de nouveau l'étoffe écarlate et le fil de laiton, en cherchant à leur faire comprendre que j'offrais de les donner à ceux qui étaient en avant et à qui j'avais parlé tout d'abord. Presque aussitôt, les indigènes tirèrent sur mon bateau et sur *l'Océan* ; Maurmbou, Mourabo et Djaffari, du *Lady Alice*, Hatib et Mouftah, de *l'Océan*, furent blessés. Les projectiles qui nous furent envoyés étaient des morceaux de minerai de fer et de cuivre dentelés, exactement semblables à ceux qu'emploient les Achantis.

» Après une attaque aussi meurtrière, toute conciliation devenait impossible. Les boucliers furent dressés et nous protégèrent parfaitement contre les lingots. Tous furent touchés ainsi que nos barques, mais deux ou trois seulement furent traversés de part en part.

» La lutte s'engagea avec une ardeur égale des deux côtés, et se prolongea si longtemps que je dus faire distribuer de nouvelles munitions. A mesure de la prolongation du combat, chaque village envoyait son contingent.

» A trois heures, le nombre des canots qui nous attaquaient s'élevait à soixante-trois. Quelques-uns des Bangalas, que nous reconnûmes à leur cri particulier : *Yaha-ha-ha, ya Bangala! ya Bangala! yaha-ha-ha!* se distinguèrent par un courage et une audace qui, heureusement pour nous, n'étaient pas généraux.

» A cinq heures et demie, nos antagonistes se retirèrent, nous laissant soigner nos blessés et saluer notre succès de trois hourrahs chaleureux. Ce fut notre trente et unième combat, l'avant-dernier et certainement le plus acharné de tous ceux que nous avions eu à soutenir sur ce terrible fleuve. »

Stanley découvrit encore l'embouchure du Kua, puis l'étang auquel il donna son nom, le *Stanley-Pool;* il pénétra ensuite dans une série de chutes, qui obstruent le fleuve sur un parcours de 290 kilomètres. Stanley risqua la navigation au travers des passes, jusqu'à Isanghila, où il fut forcé de reprendre la voie de terre ; le 12 août il fit la rencontre du major Serpa Pinto, dans la plaine de Cabinda, et il arriva à Banana le 16 août, c'est-à-dire près de trois ans après son départ de Bagamoyo.

Nous retrouverons Stanley plus loin. Résumons à présent le résultat de ces diverses explorations, et examinons ce qu'elles avaient fait connaître de l'Afrique centrale : à l'est, on avait parcouru toute la contrée située entre la côte et le Tanganyka ; ce lac avait été étudié et on en avait précisé assez exactement la situation et les dimensions ; le Congo avait été descendu à peu près sur toute sa longueur et Stanley était parvenu à recueillir des notes détaillées sur les productions des contrées riveraines et sur les mœurs de leurs habitants. Ç'avait été pour l'Europe une révélation, la lumière jetée sur le continent mystérieux : on savait maintenant qu'il existait là-bas d'immenses régions fertiles, des forêts de toute beauté, des débouchés commerciaux de premier ordre, des richesses minéralogiques inestimables ; mais on avait aussi dévoilé aux yeux épouvantés de l'ancien monde toute l'atrocité des coutumes de ces peuples anthropophages ; on avait dépeint toute l'horreur du commerce d'esclaves, de cette abominable traite que les nations européennes avaient tenu à honneur d'abolir en Amérique et dans l'Afrique septentrionale, et que les Arabes pratiquaient sous l'équateur au vu et au su de tous avec une cruauté féroce. Aussi le vieux continent s'émut, l'Afrique fut bientôt la question à l'ordre du jour dans tous les pays, et, dès 1876, c'est-à-dire avant le retour de Stanley, le Roi des Belges, dans un élan généreux et fier, conçut le projet de tenter la réhabilitation de cette race déshéritée.

CHAPITRE II

La Conférence géographique de Bruxelles et l'Association internationale africaine.

C'est le 12 septembre 1876, date mémorable dans les fastes du Congo, que s'ouvrit à Bruxelles, au palais du roi Léopold II, la Conférence géographique à laquelle notre Souverain avait convié les notabilités politiques et scientifiques les plus illustres de tous les pays. L'invitation du Roi définissait exactement le but de cette réunion, qui devait servir de point de départ à la fondation de l'Association internationale africaine. Il y montrait l'extension des découvertes africaines, la part prise par tous les pays d'Europe dans ces explorations, la nécessité de décider des mesures pour l'abolition de l'esclavage, d'établir, d'une côte à l'autre du continent, des espèces de postes destinés à alimenter les caravanes, à protéger les peuplades environnantes contre les incursions dévastatrices des Arabes et à empêcher, dans la mesure du possible, les guerres civiles si horribles chez ces peuples anthropophages.

Il est inutile de dire que tous les pays s'empressèrent de répondre à l'invitation royale, et que la réunion compta dans son sein les hommes les plus célèbres, les géographes les plus éminents et des explorateurs distingués. L'Allemagne y fut représentée par le docteur Schweinfurth, qui avait fait un long séjour en Afrique ; l'Angleterre par le lieutenant-colonel Grant et le commandant Verney Lovett Cameron ; la France par le vice-amiral baron de la Roncière de Noury ; la Belgique par le baron Lambermont, à qui revint encore l'honneur de présider, en 1890, la Conférence antiesclavagiste à Bruxelles.

Le Roi ouvrit la séance par un discours dans lequel il définissait nettement le but et le caractère de l'œuvre qu'on allait entreprendre. Nous citons les principaux passages de ce discours, remarquable

par l'étendue et la noblesse des vues qui y sont exposées et la précision avec laquelle les idées y sont développées :

« Messieurs,

» Le sujet qui nous réunit aujourd'hui est de ceux qui méritent, » au premier chef, d'occuper les amis de l'humanité. Ouvrir à la » civilisation la seule partie du globe où elle n'a pas encore pénétré, percer les ténèbres qui enveloppent des populations entières, » c'est, si j'ose le dire, une croisade digne de ce siècle de progrès ; » et je suis heureux de constater combien le sentiment public est » favorable à son accomplissement : le courant est avec nous.

» Messieurs, parmi ceux qui ont le plus étudié l'Afrique, bon » nombre ont été amenés à penser qu'il y aurait avantage pour le » but commun qu'ils poursuivent à ce que l'on pût se réunir et » conférer en vue de régler la marche, de combiner les efforts, » de tirer parti de toutes les circonstances, de toutes les ressources, » d'éviter les doubles emplois.

» Il m'a paru que la Belgique, État central et neutre, serait un » terrain bien choisi pour une semblable réunion, et c'est ce qui » m'a enhardi à vous appeler tous, ici, chez moi, dans la petite » conférence que j'ai la grande satisfaction d'ouvrir aujourd'hui. » Ai-je besoin de vous dire qu'en vous conviant à Bruxelles, je » n'ai pas été guidé par des vues égoïstes. Non, Messieurs, si la » Belgique est petite, elle est heureuse et satisfaite de son sort ; je » n'ai d'autre ambition que de la bien servir. Mais je n'irai pas jusqu'à affirmer que je serais insensible à l'honneur qui résulterait » pour mon pays qu'un progrès important dans une question qui » marquera notre époque, fût daté de Bruxelles. Je serais heureux » que Bruxelles devînt en quelque sorte le quartier général de ce » mouvement civilisateur.

» Je me suis donc laissé aller à croire qu'il pourrait entrer dans » vos convenances de venir discuter et préciser en commun avec » l'autorité qui vous appartient, les voies à suivre, les moyens à » employer pour planter définitivement l'étendard de la civilisation » sur le sol de l'Afrique centrale, de convenir de ce qu'il y aurait

» à faire pour intéresser le public à votre noble entreprise et pour
» l'amener à y apporter son obole. Car, Messieurs, dans les œuvres
» de ce genre, c'est le concours du grand nombre qui fait le succès,
» c'est la sympathie des masses qu'il faut solliciter et savoir obtenir.

» De quelles ressources ne disposerait-on pas, en effet, si tous
» ceux pour lesquels un franc n'est rien ou peu de chose, consen-
» taient à le verser à la caisse destinée à supprimer la traite dans
» l'intérieur de l'Afrique?

» De grands progrès ont déjà été accomplis; l'inconnu a été
» attaqué de bien des côtés; et si ceux ici présents qui ont enrichi
» la science de si importantes découvertes, voulaient bien nous en
» retracer les points principaux, leur exposé serait pour tous un
» puissant encouragement.

» Parmi les questions qui seraient encore à examiner, on a cité
» les suivantes :

» 1° Désignation précise des bases d'opérations à acquérir sur
» la côte de Zanzibar et près de l'embouchure du Congo, soit par
» conventions avec les chefs, soit par achats ou locations à régler
» avec les particuliers.

» 2° Désignation des routes à ouvrir successivement vers l'inté-
» rieur, et des stations hospitalières, scientifiques et pacificatrices
» à organiser comme moyen d'abolir l'esclavage, d'établir la con-
» corde entre les chefs, de leur procurer des arbitres justes, désin-
» téressés, etc...

» 3° Création, l'œuvre étant bien définie, d'un comité interna-
» tional et central et de comités nationaux pour en poursuivre
» l'exécution, chacun en ce qui le concernera, en exposer le
» but au public de tous les pays et faire au sentiment charitable un
» appel qu'aucune bonne cause ne lui a jamais adressé en vain.

» Tels sont, Messieurs, divers points qui semblent mériter votre
» attention; s'il en est d'autres, il se dégageront de vos discussions
» et vous ne manquerez pas de les éclairer.

» Mon vœu est de servir comme vous me l'indiquerez la grande
» cause pour laquelle vous avez déjà tant fait. Je me mets à
» votre disposition dans ce but et vous souhaite cordialement la
» bienvenue..... »

Chaque point de ce discours de grande allure ne révèle-t-il pas le but élevé du Roi, son noble désintéressement, et l'intensité de son amour pour la patrie.

Aussi, après de longues discussions, de nombreux discours où chacun affirma l'intention formelle d'aider à l'accomplissement de cette grande œuvre, l'Assemblée adopta les résolutions suivantes, que nous résumons le plus succinctement possible :

1° Création d'une association portant le titre d' « Association internationale pour l'exploration et la civilisation de l'Afrique centrale ».

2° Buts de l'Association : *a)* Organiser l'exploration complète, par des voyageurs isolés et partant de divers points, de la contrée limitée à l'est et à l'ouest par l'Océan, au nord par l'Égypte et le Soudan, au sud par le Zambèze.

b) Établir des stations scientifiques et hospitalières, destinées à venir en aide aux explorateurs, à les ravitailler, et à étendre leur protectorat sur les contrées environnantes. Ces stations seraient confiées à des résidents européens. On en établirait dès à présent, aux points connus les plus en vue, et, dans l'avenir, aux endroits qui seraient indiqués par les explorateurs comme présentant le plus d'avantages pour la fondation de ces postes.

Reprenant un des points du discours royal, l'Assemblée décida, comme moyens d'organisation, d'instituer une commission internationale, en même temps que des comités nationaux : ces derniers étaient chargés de recueillir des fonds pour l'extension de l'œuvre, d'organiser des expéditions, tout en restant en rapport avec le Comité central, appelé Comité exécutif, qui avait pour mission la concentration des ressources et des opérations, la surveillance générale des entreprises tendant à atteindre le but de la Conférence, et la gestion des fonds de l'Association.

Le comité exécutif fut nommé immédiatement et composé, sous la présidence du Roi Léopold II, de sir Bartle Frère, devenu depuis gouverneur de la colonie du Cap, du docteur Nachtigal et du célèbre anthropologue M. de Quatrefages.

Les comités nationaux se fondèrent rapidement, et tel fut l'enthousiasme produit en Europe, que plusieurs nations qui n'avaient

pas été représentées à Bruxelles adhérèrent aussitôt à l'œuvre; pour bien marquer leur sympathie à l'œuvre royale, ce furent des princes qui, dans certains pays, acceptèrent le patronage des comités nationaux et s'en occupèrent activement : ainsi le prince Henri VII de Reuss prit la présidence du comité allemand; l'archiduc Rodolphe, celui de l'Autriche; le prince Henri des Pays-Bas, celui de la Hollande; S. M. le roi d'Espagne, celui de son royaume, etc. Le comité belge était présidé par S. A. R. Monseigneur le comte de Flandre.

Dès que les résolutions et les projets de l'Association furent connus du public belge, celui-ci manifesta hautement sa fierté de voir son Souverain le promoteur d'une œuvre aussi colossale. Et ses sympathies se firent jour si vivement, le comité national fonctionna avec tant d'activité et d'habileté, les dévouements s'offrirent si spontanément, que, en 1877, la commission internationale se réunissait à nouveau et décidait qu'une expédition serait envoyée à Zanzibar, avec mission d'y organiser une caravane et de fonder une station sur le lac Tanganyka.

Cette mission fut le point de départ des explorations belges : ce sont ces expéditions successives, trop peu connues en Belgique, que nous allons résumer, car il faut que l'on sache que ce sont des Belges qui ont jeté les bases de cette œuvre de civilisation, et il faut que les noms de ces hommes courageux restent gravés dans le cœur de ceux qui aiment leur patrie et sont fiers de ses héros.

CHAPITRE III

Les expéditions belges à la côte orientale.

LA PREMIÈRE EXPÉDITION : MM. CRESPEL, MAES ET CAMBIER. FONDATION DE KARÉMA.

La première expédition belge, organisée par le Comité de Bruxelles, était composée du capitaine Crespel, du 2e de ligne, du lieutenant Cambier, du 8e de ligne, de M. Maes, docteur, et de M. Marno, voyageur autrichien engagé au service de l'Association ; elle quitta Ostende le 15 octobre 1877, accompagnée des vœux ardents du peuple belge et après avoir reçu des témoignages éclatants de sa sympathie, et elle arriva à Zanzibar le 12 décembre suivant.

C'est à Zanzibar que débarquent les voyageurs qui vont tenter des explorations vers l'intérieur : c'est là qu'ils organisent leurs caravanes, qu'ils recrutent des Askaris, c'est-à-dire leurs soldats d'escorte, qu'ils se pourvoient de marchandises ; le sultan de Zanzibar a toujours montré la plus grande complaisance pour aider les Européens et leur faciliter la tâche ardue du recrutement. Les porteurs sont enrôlés à la côte même, soit à Sadâni, soit à Bagamoyo, points de départ des caravanes.

Aussitôt arrivé, le capitaine Crespel se mit à l'œuvre pour régler les détails de l'expédition. Il fut convenu qu'on ferait une reconnaissance à la côte, afin d'expérimenter la possibilité de faire la route avec des chariots traînés par des bœufs. Crespel, un peu affaibli par la fièvre africaine, qui s'était attaquée d'abord au chef, confia les soins de cette reconnaissance au lieutenant Cambier. Elle fut retardée par un douloureux événement, la mort du docteur Maes, survenue le 14 janvier. Celui-ci, pendant une promenade aux environs de Zanzibar, s'était endormi sous un arbre, et, accablé par les rayons du soleil ardent, s'était réveillé lourd et abattu, puis, avec la plus grande peine, était parvenu à rentrer à la maison que le

sultan avait mise à la disposition des Européens. Une forte fièvre se déclara et le pauvre docteur rendit le dernier soupir vers six heures du matin. Les funérailles furent ce que peuvent être les funérailles dans une contrée comme Zanzibar, loin des parents et des amis, — simples et tristes.

LE CAPITAINE CRESPEL.

Le 18 janvier, MM. Cambier et Marno s'embarquèrent à Sadâni, laissant à Zanzibar M. Crespel, qu'ils ne devaient, hélas! plus revoir. Le pauvre capitaine fut pris le 22 d'une faiblesse extrême et bientôt après d'une fièvre violente. Le 25, il fut transporté à l'hôpital où, malgré les soins incessants et dévoués de deux médecins anglais, il expira le 25, après des souffrances endurées avec un courage et une énergie dignes d'admiration.

La nouvelle de ces deux morts si inattendues produisit en Bel-

gique une immense émotion et les articles nécrologiques des journaux de l'époque témoignent de la pitié et de la sympathie dont on entoura le souvenir de ces deux victimes de l'abnégation et du dévouement.

Cependant MM. Cambier et Marno, ignorant le triste événement, après avoir séjourné à Sadàni pendant deux jours, se mettent en marche, accompagnés d'une quinzaine de soldats et de trente porteurs. Pendant huit jours, la petite troupe traverse, par une température effroyable, une contrée couverte de jungles épaisses : les pluies continuelles ont rendu le sol si boueux que la caravane peut à peine avancer, les hommes ayant parfois de l'eau jusqu'à la ceinture. A chaque instant, les porteurs, exténués de fatigue, refusent de continuer la route. Les prairies submergées alternent avec les jungles marécageuses ; on traverse, sur des ponts de lianes d'une solidité douteuse, des rivières rapides, rendues grosses par les pluies quotidiennes et parfois larges de 30 à 60 mètres.

Enfin, le 7, M. Cambier quitte l'Ou-Gourou, passe l'Ouamé, traverse l'Ou-Sagara et parvient à Koi-Forhani, d'où il se dirige vers le sud, prenant la route de Mpwapwa. A Kiora, il rejoint M. Broyon, voyageur suisse, qui, par ses conseils et son aide, lui rend les plus grands services. M. Cambier est obligé d'abandonner ses chariots, faute de bœufs, les siens étant tous morts de fatigue ou des morsures de la terrible mouche tsetsé, l'implacable ennemie des animaux domestiques.

Après quelques jours de repos pris à Kiora, MM. Cambier et Marno se mirent en route pour retourner à la côte, convaincus de l'impossibilité absolue de se servir de chariots pour le transport des marchandises. Ils suivirent le même chemin qu'à l'aller, et c'est à Kirassa que M. Cambier apprit la mort du malheureux Crespel : il brûla les étapes et rentra le 5 mars à Zanzibar, sans avoir eu à déplorer de perte d'homme.

Pendant toute la durée de leur voyage, ils avaient reçu le meilleur accueil de la population nègre, et, moyennant quelques présents, quelques mètres d'étoffe, les chefs des villages rencontrés s'étaient mis à leur disposition, ce qui faisait concevoir au lieutenant Cambier les meilleures espérances pour l'avenir.

Dès l'annonce de la mort de Crespel, le comité avait envoyé l'ordre au lieutenant Cambier de prendre le commandement de l'expédition, et lui avait adjoint le lieutenant Wautier, des carabiniers, et le docteur Dutrieux. Le lieutenant Wautier quitta Bruxelles le 2 avril et prit, en passant au Caire, le docteur Dutrieux, qui y séjournait.

C'est à Bagamoyo cette fois que s'organisa la caravane : le lieutenant Cambier et le docteur Dutrieux étant tombés malades, le lieutenant Wautier prit les devants, le 26 juin, et fut rejoint, le 12 juillet, dans l'Ou-Sagara, par ses deux compagnons. De Bagamoyo à Mpwapwa, M. Cambier eut à lutter constamment contre le mauvais vouloir et la nonchalance des porteurs qui, à un moment donné, pour un prétexte des plus futiles, désertèrent au nombre de 300, abandonnant leurs charges. M. Cambier continua seul sa route, laissant à MM. Wautier et Dutrieux le soin de faire transporter jusqu'à Mpwapwa les marchandises en souffrance.

La traversée de l'Ou-Gogo fut pour M. Cambier la source de difficultés et d'ennuis de toutes sortes : pays aride et triste, désertions de porteurs, querelles et rixes entre les soldats, et surtout la coutume du *hongo*, redoutée de tous les voyageurs. Le *hongo* ressemble assez à l'octroi qu'au moyen âge on percevait à l'entrée de certaines villes ou au passage de certains ponts : en Afrique, ce droit onéreux est une source de bénéfices énormes pour certains chefs indigènes, et bien des voyageurs, à bout de patience, ont failli s'attirer les plus graves désagréments en cherchant à s'y soustraire.

Le désert — appelé *pori* — de Mgonda-Mkali, fut traversé en douze jours, au prix de la faim, de la soif et de fatigues extrêmes. C'est un immense plateau qui déverse ses eaux dans toutes les directions, vers la Méditerranée, vers l'Atlantique et vers l'océan Indien. Pays sauvage et désolé, dévasté par les guerres nombreuses et infesté par les brigands, il ne laisse au souvenir du voyageur que l'impression d'une morne tristesse.

Le 18 septembre, M. Cambier pénètre dans l'Ou-Nyamouézi, où il reçoit un accueil bienveillant de la part de la population indigène. C'est le royaume de Mirambo, le grand chef que ses victoires

et ses heureuses conquêtes ont fait surnommer le « Bonaparte noir ». Le 30 septembre, M. Cambier fait la rencontre de Mirambo, dont il trace ainsi le portrait : « C'est un homme de 45 ans environ, » de taille élevée, peu corpulent. Sa physionomie est intelligente. » Il laisse peu voir ses impressions, ne cause pas beaucoup et ne » fixe jamais les yeux sur son interlocuteur. On ne peut nier que » son intelligence ne surpasse la moyenne de celle des nègres. »

Mirambo exprima le désir de devenir le frère de sang du lieutenant Cambier, ce que celui-ci accepta. L'échange du sang est une coutume africaine qui assure à celui qui l'accepte l'amitié et le dévouement, en toutes circonstances, de son frère. L'opération se fait ainsi : les deux futurs frères s'asseyent l'un en face de l'autre ; on tue deux poules dont on fait griller les foies ; on pratique aux deux frères une incision au bras ou à la poitrine ; on recueille sur des feuilles fraîches quelques gouttes de sang dont on imbibe les foies, que les deux amis mangent en même temps ; puis on leur fait prêter le serment du mutuel appui. Les nègres sont très superstitieux à ce sujet, et sont persuadés que le parjure serait bientôt puni de mort violente ou mystérieuse.

M. Cambier séjourna assez longtemps à Thierra-Magazy, capitale de Mirambo, qui, peu après l'arrivée du lieutenant, était parti en guerre contre les habitants de l'Ou-Soukouma, après avoir délégué un de ses sous-chefs pour recruter des porteurs pour M. Cambier et les faire conduire à Mpwapwa chercher les bagages laissés à la garde de MM. Wautier et Dutrieux.

Le 3 décembre, MM. Wautier et Dutrieux rejoignaient M. Broyon, avec lequel ils firent route, toujours sur le qui-vive à cause des bandes de pillards et de Rougas-Rougas, ou soldats-brigands, qui infestaient le pays.

Le 6 décembre, ils apprirent, à Bibisanda, au moment de s'engager dans le désert de Mgonda-Mkali, que la caravane qui les précédait et qui était dirigée par M. Penrose, un ingénieur anglais, avait été massacrée par les Oua-Mbas commandés par le bandit Nyoungou, et que son chef avait été tué après une lutte désespérée. Craignant que les bandits ne les attendissent au marécage de Tchaïa pour leur faire subir le même sort, ils décidèrent, sur le

LE CAPITAINE CAMBIER.

conseil de M. Broyon, de se diriger vers le nord et de traverser l'Ou-Tatourou, contrée où M. Broyon avait conservé des relations amicales avec le chef Manguira.

Après des marches pénibles à travers des forêts épaisses, dans un pays couvert d'une végétation touffue, l'expédition arrive dans l'Ou-Tatourou, où elle obtient facilement le passage. Le lieutenant Wautier tombe gravement malade et plusieurs attaques successives de dysenterie l'affaiblissent au plus haut degré. L'expédition manque de vivres : aussi M. Wautier, quoique très souffrant, précipite la marche, porté en hamac. La caravane avance pourtant lentement, à cause des pluies torrentielles qui rendent le sol presque impraticable. L'état du pauvre Wautier empire; le 19, à Hékoungou, le malade tombe en syncope : « A cinq heures, dit » M. Dutrieux dans son rapport, au moment où je lui préparais » quelques petits fragments de sucre imbibés chacun de cinq » gouttes de laudanum, le malade me dit : « Ah! docteur, si » je pouvais dormir!... » Je fis les deux pas qui me séparaient de » son lit, le médicament à la main, et je m'aperçus avec douleur » que M. Wautier avait rendu le dernier soupir en exprimant la » dernière parole. »

M. Wautier fut enterré au pied d'un baobab séculaire, dont le majestueux feuillage abrite l'entrée du village d'Hékoungou, et seuls, un amas de pierres et les initiales du défunt gravées dans l'écorce et surmontées d'une croix indiquent aux caravanes l'emplacement de la tombe du malheureux et courageux officier.

Le docteur Dutrieux, quoique affaibli par la fièvre, prit alors la direction de la caravane et arriva le 29 décembre à Ouyouy, où il trouva une lettre de M. Cambier, qui lui conseillait de l'attendre dans un endroit paisible. Le docteur lui écrivit aussitôt pour lui apprendre la mort de Wautier et les événements survenus en route. Le 6 janvier, M. Cambier atteignit Ouyouy, en bonne santé, et reprit le commandement de l'expédition. Les voyageurs, MM. Cambier, Dutrieux et Broyon séjournèrent quelque temps à Tabora et y rassemblèrent ce qui leur restait de marchandises ; un mois après, M. Dutrieux reprit la direction de la côte, tandis que M. Cambier, après avoir réuni à grand' peine des porteurs et organisé une nou-

velle caravane, se dirigea vers l'ouest, à la recherche du Tanganyka, sur les bords duquel il devait fonder une station.

Les déboires éprouvés pendant le trajet de Bagamoyo à Tabora sont minimes en comparaison des difficultés dont fut hérissé ce nouveau voyage. A chaque instant, les porteurs firent défaut, ou bien abandonnèrent la caravane pendant la nuit, en enlevant parfois leurs charges, désertèrent par cinquantaines à la fois, refusèrent d'avancer sous prétexte que l'étape était trop longue et exigèrent des augmentations de salaire. Le 17 juillet, M. Cambier arrive à Simba, où le chef lui fait un excellent accueil. Mais pressé d'arriver enfin au but tant désiré, M. Cambier y séjourne peu et y laisse même une partie de ses marchandises à la garde du chef.

Nous extrayons du livre de M. Becker, *La Vie en Afrique*, quelques lignes qui montrent la difficulté de conduire une caravane dans l'Afrique orientale : « Tout le long du chemin, ce furent d'incessantes haltes, augmentant d'autant le posho. Ici l'on s'arrête parce que l'on a oublié de moudre sa moutama, en temps et lieu ; là, on se déclare trop fatigué pour poursuivre. Plus loin, les porteurs, voyant planer des oiseaux de proie, jettent bas leurs charges et s'élancent à la curée d'un buffle, éventré par les lions. Et les querelles, les rixes, d'aller leur train. Une simple poule, disputée entre les Zanzibarites et les gens de l'Ou-Savira, provoque la désertion de treize porteurs ivres, qui se prétendent insultés... »

Enfin, le 12 août, le lieutenant Cambier a le bonheur de contempler les flots du Tanganyka et arrive à Karéma, point désigné par le comité, sur le conseil de Stanley, comme étant le plus favorable à l'édification d'une station.

Karéma était un petit village situé sur la côte orientale du lac Tanganyka, au fond d'une baie profonde, à l'extrémité de la vallée du Wandolo, à environ 3 kilomètres du lac. Le village ne comptait pas plus de 150 huttes, misérablement construites en paille ; la population était d'environ 250 habitants. Toute la contrée environnante était d'une extrême fertilité, produisant le grain et le riz, et d'une très grande salubrité, tant pour les hommes que pour les animaux domestiques. Le cotonnier, le palmier élaïs, l'arbre à copal, le tabac, l'arachide et la canne à sucre s'y développaient admira-

blement. Le gibier abondait : les zèbres et les buffles y vivaient en troupeaux nombreux et les éléphants, dont l'ivoire devait être un précieux objet d'exportation, s'y rencontraient par bandes innombrables.

A peine arrivé, l'infatigable lieutenant fait une reconnaissance approfondie de la côte du lac et des plaines environnantes, décide de l'emplacement de la future station, et, après avoir, par un traité bien en règle et au prix de quelques présents, acquis du chef de Karéma un millier d'hectares de terrain, il retourne à Simba chercher les marchandises restées en arrière.

Si nous nous sommes étendu un peu longuement sur la marche de la première expédition africaine, c'est qu'elle peut servir de type pour démontrer les difficultés sans nombre qui attendaient les voyageurs, et prouver l'indomptable énergie et l'invincible courage dont a dû faire preuve le premier voyageur belge qui a atteint le Tanganyka. L'itinéraire des autres expéditions ne différant pas sensiblement du premier, nous résumerons plus succinctement les péripéties de ces voyages.

LA DEUXIÈME EXPÉDITION : MM. POPELIN ET VANDEN HEUVEL. LA CARAVANE DES ÉLÉPHANTS.

La deuxième expédition se composait du capitaine d'état-major Popelin, du docteur Vanden Heuvel et du lieutenant Dutalis, mais ce dernier, à peine arrivé, dut rentrer en Europe pour motifs de santé. Elle parvint en Afrique en mai 1879. C'est à cette expédition que se rattache la tentative d'acclimatement de l'éléphant asiatique et d'apprivoisement de l'éléphant africain par son frère hindou.

La caravane des éléphants. — Sur le rapport, fait par M. Cambier, de l'impossibilité absolue de se servir de bœufs et de chariots pour le transport des bagages et des marchandises d'échange, le Roi n'hésita pas à essayer, quelque coûteux qu'il fût, l'emploi des éléphants : il fit acheter quatre éléphants aux Indes et chargea de la conduite de cette caravane un Anglais, M. Carter, qui avait longtemps vécu aux Indes et qui était au courant des mœurs et des habitudes des pachydermes. Le débarquement, quelques difficultés

qu'il offrît, réussit à merveille, et, le 2 juin, M. Carter prit la route de Karéma, par Mpwapwa. Un des éléphants boitait dès le départ. Le 12 août, un pachyderme mourut d'apoplexie foudroyante. Le 23 septembre, ce fut le tour de l'éléphant boiteux, qui tomba brusquement, comme une masse, sans qu'il fût possible de déterminer son mal, et dont M. Carter abrégea les souffrances en lui tirant un coup de fusil. M. Carter ne voulut pas abandonner les restes des courageuses bêtes à la rapacité des indigènes, et, après leur avoir enlevé leurs défenses, il les fit enterrer, non sans se voir obligé de payer aux indigènes un droit de sépulture.

La caravane, à laquelle s'était jointe celle de M. Popelin, arriva à Tabora le 20 octobre. Dès le 3 novembre, M. Popelin se mit en route, laissant les éléphants se remettre de leurs fatigues à Tabora, et, le 9 décembre, c'est-à-dire cinq mois après son départ de Bagamoyo, il rejoignait M. Cambier à Karéma.

Le 14 décembre, M. Carter arrivait également à Karéma : au moment même de l'arrivée, le troisième éléphant périt. Le quatrième animal, l'éléphant-pilote, mourut quelques mois plus tard : on ne sait si c'est de mort naturelle, ou si, dans une escarmouche avec les nègres, il fut tué et mangé par eux. La tentative avait donc malheureusement échoué. Quant aux causes de l'insuccès, qui anéantissait les espérances si légitimes conçues par le Comité belge, les avis sont partagés : d'aucuns l'attribuent à l'impossibilité d'acclimater en Afrique l'éléphant d'Asie ; or, il est prouvé que longtemps on s'est servi, dans l'antiquité, en Numidie et en Égypte, d'éléphants indous ; de même, ces éléphants ne vivent-ils pas parfaitement dans nos jardins zoologiques d'Europe? Nous croyons, et nous sommes sur ce point de l'avis de M. Cambier, que la mort du premier éléphant est la cause de l'issue fatale de l'entreprise : les charges du pauvre animal furent réparties sur les trois autres, qui fournirent ainsi, à peine acclimatés, un travail pénible et au-dessus de leurs forces; ajoutez à cela le mauvais état des routes, le changement de nourriture et vous pourrez en conclure que, dans des conditions meilleures, l'acclimatement des éléphants asiatiques est loin d'être une chose impossible.

Dès l'arrivée de M. Carter, il fut convenu entre les Européens que

l'on se mettrait à l'œuvre immédiatement, en attendant le moment où M. Popelin continuerait son voyage au delà du Tanganyka.

Nous croyons inutile de raconter par le menu les travaux qui aboutirent à l'établissement de la station de Karéma : constatons seulement, à la gloire de nos compatriotes, quelle somme de vaillance, d'énergie et de persévérance ils durent dépenser pour mener à bien une pareille entreprise dans une contrée où tout manquait, jusqu'aux matériaux premiers.

LA TROISIÈME EXPÉDITION : MM. BURDO, ROGER ET CADENHEAD.

Ce sont MM. Burdo et Roger, deux voyageurs qui avaient déjà fait un séjour en Afrique, et M. Cadenhead, que le roi Léopold chargea d'organiser la troisième expédition. La nouvelle caravane, partie de Sadàni le 26 janvier 1880, arriva à Tabora le 7 avril, après avoir subi les vexations habituelles du droit de passage. Les derniers jours de marche furent accomplis dans un pays dévasté par les hordes de Mirambo, qui y avaient porté l'incendie, le pillage et la destruction.

A Tabora, M. Cadenhead tomba malade. M. Burdo, au reçu d'une lettre du capitaine Popelin, demandant l'envoi des charges restées en souffrance à Tabora, se mit en route le 1er mai, accompagné de Roger. A mi-chemin de Karéma, ils apprirent que les Rougas-Rougas de Mirambo étaient en expédition dans l'Ou-Kaouendi, qu'ils devaient traverser pour arriver à destination. Aussitôt les porteurs d'essayer de se mettre en grève, mais, à force de représentations, les voyageurs parvinrent à obtenir que l'on tâcherait d'atteindre Simba, point d'où il aurait été facile d'avertir MM. Cambier et Popelin de la situation. Pourtant à Kambagousia tout le monde déserta, et, de la caravane, il ne resta plus que les deux chefs et une dizaine d'hommes. Par bonheur, M. Cadenhead, rétabli, les rejoignit le lendemain, et il fut convenu qu'il poursuivrait sa route jusque Karéma, et que, de là, il renverrait ses porteurs chercher le restant des marchandises qui serait laissé à la garde de Burdo et de Roger, à Kambagousia.

Roger dut retourner à Tabora, affligé d'une maladie ophtalmique

qui menaçait de devenir excessivement grave, mais, guéri bientôt, il retourna à Kambagousia, où il trouva le capitaine Popelin, que M. Cambier avait envoyé à leur secours avec 30 Askaris.

Dans l'entre-temps, MM. Carter et Cadenhead avaient quitté Karéma pour retourner à la côte, avec 150 hommes, laissant à la station M. Cambier avec une trentaine de soldats nègres. Les deux

LE CAPITAINE POPELIN.

Anglais se dirigeaient vers le sud, du côté du lac Rikua, dans le but de découvrir une nouvelle route vers la côte : à Mpimboué, ils reçurent bon accueil du sultan ; malheureusement le village fut attaqué par les Rougas-Rougas de Mirambo ; les Européens voulurent rester neutres, mais, malgré leurs déclarations pacifiques, ils se virent assaillis par les bandits qui les attaquèrent à coups de feu ; la mêlée devint générale : les deux courageux gentlemen,

écrasés par le nombre, firent une résistance opiniâtre et combattirent avec une héroïque valeur. M. Cadenhead tombe le premier, tué d'une balle dans la tête : M. Carter le transporte sous une tente, puis ne songe plus qu'à vendre chèrement sa vie ; bientôt attaqué à la fois de tous les côtés, il ne tarde pas à succomber et une balle reçue dans le dos le tue raide. Aussitôt ses hommes s'enfuient et quelques-uns, après avoir erré dans la contrée pendant six jours, rencontrent à Ougara le capitaine Popelin, qui les recueille. Dans la suite, Mirambo déclara à M. Cambier qu'il était complètement étranger au meurtre des deux Anglais, et le lieutenant eut lieu de le croire sincère.

M. Popelin, craignant que Mirambo ne marchât sur lui, jugea prudent de rétrograder et de retourner à Tabora, où il attendrait la fin de la guerre entre Mirambo et Simba, pour transporter à Karéma tout ce qui restait de marchandises. M. Burdo, qui souffrait d'une périostite à la jambe, reçut du docteur Vanden Heuvel le conseil de rentrer en Europe et il prit, à regret, le chemin du retour.

LA QUATRIÈME EXPÉDITION : MM. RAMAECKERS, BECKER ET DE LEU.

La quatrième expédition, qui avait comme chef le capitaine du génie Ramaeckers, auquel étaient adjoints les lieutenants d'artillerie Becker et De Leu, et M. Demeuse, photographe, quitta Bagamoyo le 27 juillet 1880. M. Demeuse, gravement malade, fut forcé de retourner à la côte, à peine arrivé à Coanda. Les désertions quotidiennes et les interminables négociations du hongo furent la cause de nombreux retards, et les voyageurs furent même obligés de laisser des marchandises en souffrance. Le 8 août, à Miassi, un courrier venant de Tabora leur apprit à la fois la mort de MM. Carter et Cadenhead et la situation critique de M. Cambier à Karéma et de M. Popelin à Kambagousia. Asssitôt M. Ramaeckers décida de marcher de l'avant avec la plus grande célérité et, malgré les crises de fièvre qui assaillirent tour à tour les membres de l'expédition, il parvint à rassembler assez d'énergie pour dompter le mauvais vouloir des porteurs et des soldats. A Konko, il rencontra

M. Burdo, qui lui confirma les nouvelles apprises par la lettre de M. Cambier. A Mdabourou, ils furent rejoints par MM. Popelin et Roger, qui, ayant appris leur arrivée, s'étaient portés à leur rencontre pour leur servir d'escorte. Le 17 septembre, ils arrivèrent à Tabora, qu'ils quittèrent le 2 novembre, y laissant le lieutenant De Leu dont l'état était très grave, et que, malgré les soins intelligents et dévoués de l'excellent docteur Vanden Heuvel, ils ne devaient plus revoir. Ils trouvèrent la route libre, et, arrivés le 4 décembre à Karéma, ils restèrent émerveillés du spectacle qu'offrait la station belge, au-dessus de laquelle flottait glorieusement le drapeau de l'Association : bleu à étoile d'or.

C'est une véritable cité, qu'on croirait émergée du sol grâce à la baguette magique de quelque fée; elle est située sur une hauteur, dépassant d'une quinzaine de mètres le niveau du lac : l'immense bâtiment, construit en briques d'adobes unies par une sorte d'argile, a la forme hexagonale et trois de ses angles sont pourvus de tours servant à diriger, en cas de nécessité, le feu sur les assaillants. Les murs sont couronnés de créneaux. Tout a été prévu par l'éminent officier : il y a des chambres spacieuses et confortables pour les Européens, les cuisines, les magasins à poudre et à marchandises, le logement des soldats, les écuries pour les ânes, les étables pour chèvres et poules : tout cela est bâti solidement et aménagé dans les conditions les plus favorables de salubrité.

Il peut être fier, celui qui le premier a jeté sur les bords du vaste lac les éléments de la grande œuvre de civilisation, et qui a réussi, en déployant une infatigable activité, à achever la construction de cette station dont l'influence humanitaire et pacifique va réunir autour d'elle des milliers d'êtres ignorants, à qui elle enseignera le travail et à qui elle apprendra à arracher au sol les richesses naturelles qu'il renferme. La Belgique a le droit de s'honorer du major Cambier et elle le compte parmi ses plus illustres enfants.

Le 10 décembre, M. Cambier remit le commandement de la station à M. Ramaeckers, et prit le chemin de la patrie, non sans un vif regret de quitter cette station où il avait travaillé sans

relâche pendant près de deux années. Grâce à la précaution qu'il eut de ne pas s'embarrasser de marchandises inutiles, le lieutenant Cambier ne mit que 50 jours pour parcourir les 340 lieues qui séparent Karéma de Bagamoyo.

Les effets de la vive impulsion donnée aux travaux par M. Ramaeckers, vigoureusement secondé par MM. Becker et Roger, ne se

LE CAPITAINE RAMAECKERS.

firent pas attendre et la station ne fit qu'embellir. Les locaux devinrent de plus en plus confortables; on assura la solidité des murs et des cloisons; bientôt Roger, fils de fermiers du Tournaisis, qui, chargé spécialement de cette mission, avait emporté d'Europe des graines et des semences de toute espèce, entoura la station d'un grand potager où vinrent à souhait beaucoup de légumes d'Europe : oignons, haricots, carottes, salades diverses,

radis, raiforts, choux-raves, pois, betteraves; la tomate y poussait à l'état sauvage. Les relations d'amitié devinrent plus étroites avec les peuplades environnantes, qui arrivèrent de très loin échanger du poisson et des céréales pour de l'étoffe, des perles, etc.

Le 6 avril 1882, le capitaine Popelin, pressé de se mettre enfin à l'œuvre et d'entreprendre la mission particulière dont le Roi l'avait chargé, quoique à peine remis d'un terrible accès de fièvre qui l'avait tenu entre la vie et la mort pendant six jours, s'embarqua avec Roger sur le daou construit par M. Cambier. Sur le conseil de Stanley même, qui lui écrivait de Zanzibar, où il recrutait son personnel pour l'expédition du Congo, il se rendait à Ujiji, pour y acheter un bateau capable de supporter la traversée du Tanganyka; de là, il devait aller reconnaître la côte occidentale du lac et fonder une station sur la partie supérieure du Congo, de préférence à Nyangué ou aux environs.

Le voyage fut pénible; les deux voyageurs essuyèrent un naufrage; pourtant ils parvinrent à Ujiji et y achetèrent une embarcation qui les transporta à Mtoa, dans le district de l'Ou-Gouha. A peine en marche pour l'intérieur, le courageux capitaine Popelin fut repris de la fièvre, et, après quelques jours d'indicibles souffrances, il rendit le dernier soupir le 24 mai 1882, à trois ou quatre heures de marche de la station de Loutoukou. M. Roger fit transporter le corps à Mtoa, où une pieuse sépulture lui fut donnée sur les bords mêmes du lac, au sommet des falaises qui dominent les flots sauvages du Tanganyka.

M. Roger retourna à Karéma, puis fut chargé de reconduire à Tabora et d'y licencier les Askaris du capitaine Popelin, devenus inutiles. Il devait également reprendre du docteur Vanden Heuvel la direction de la colonie de Tabora; mais il demanda à retourner à la côte; le capitaine Ramaeckers envoya le lieutenant Becker pour relever le docteur Vanden Heuvel, qui, après avoir accompli vaillamment son devoir, se mit en route pour Zanzibar le 26 août.

Un moment, M. Ramaeckers crut voir compromis le fruit de tant de labeurs et de tant de luttes : Mirambo, le puissant sultan nègre, déclara la guerre à Simba, le défit complètement et brûla son village, asservissant ainsi à son joug toute la contrée de l'Ou-

Savira. Il confia le gouvernement de la terre conquise à un de ses vassaux qui ne tarda pas à menacer Karéma. M. Becker, prévenu à temps par M. Ramaeckers, se rendit aussitôt à Thierra-Magazy, résidence de Mirambo, sollicita de celui-ci une audience et usa si bien de finesse et de diplomatie, que le Bonaparte noir lui fit la promesse formelle de ne pas attaquer la station belge, menaça de punition le vassal trop zélé, et permit à M. Becker de se recommander de lui dans toutes les régions qu'il traverserait et où son influence était reconnue.

M. Becker, dans son volume « *La vie en Afrique* », rapporte tout au long sa conversation avec Mirambo, et il y dévoile le caractère vraiment étonnant de ce monarque tout-puissant, aux idées larges, aux vues sérieuses, et qui, loin de professer la moindre haine contre le blanc, témoigne au contraire du désir le plus vif de voir les caravanes passer sur son territoire et d'entretenir avec les blancs des relations d'amitié.

Le temps que M. Becker passa à Tabora fut surtout employé à établir des relations commerciales avec les Arabes, à garnir le magasin de marchandises de réserve et à consolider l'influence du blanc dans le pays environnant, de façon à faciliter le passage des caravanes.

Un triste événement vint rappeler le lieutenant à Karéma : le 20 mars, M. Becker reçut un courrier lui annonçant inopinément le décès du capitaine Ramaeckers : l'excellent officier, au moment où il avertissait le lieutenant Becker de sa situation critique, n'était pas en très bonne santé : l'activité qu'il avait déployée pour l'organisation de la défense du fort Léopold contre une attaque éventuelle avait miné ses forces ; les inquiétudes qu'il éprouvait sur le sort de sa chère station avaient augmenté la douloureuse fièvre, qui bientôt s'aggrava d'une dysenterie et provoqua un affaiblissement général, et le pauvre capitaine expira le 25 février sans même avoir la consolation de voir à ses côtés un compatriote.

C'était une grande perte pour l'Association, car le capitaine Ramaeckers avait révélé des qualités d'explorateur vraiment étonnantes : c'était un officier intelligent et actif, d'un caractère uniforme et doux, quoique extrêmement énergique. Un fait qui prouve

l'attachement que peut inspirer aux noirs celui qui les traite bien, a été raconté à cette époque par le journal *l'Étoile belge* : « Le capitaine Ramaeckers avait été chargé d'une mission scientifique dans le Fezzan, et avait pris à son service un nègre nommé Bamboula, qu'à son retour il avait laissé à Tripoli. Quelle ne fut pas sa surprise en voyant un jour se présenter chez lui, à Bruxelles, maître Bamboula, drapé dans un burnous, qui lui raconta que, ne pouvant oublier son ancien maître, il s'était embarqué en qualité de matelot sur un navire en partance pour Marseille, que dans cette ville, ne possédant pas un sou, il avait travaillé, fait tous les métiers pour réunir la somme nécessaire pour arriver à Bruxelles, où il était parvenu à retrouver la demeure de M. Ramaeckers, muni de cette simple indication : Ramaeckers, rue des Rentiers, Bruxelles : « Je ne puis vivre sans toi, maître, lui dit le pauvre Bamboula, c'est pourquoi je suis venu te rejoindre. »

Bamboula accompagna son maître à Karéma et lui donna les preuves du dévouement le plus complet; après la mort du capitaine Ramaeckers, il resta quelque temps à la station avec Becker, puis il se rendit dans l'Ou-Ganda, où, sous le nom de Mohamed-Bizi, il fit le trafic de l'ivoire avec la côte. Il rendit au docteur Junker, le compagnon d'Émin-Pacha, les plus grands services; il porta à Émin des provisions et les lettres du docteur, qui était venu trouver le cruel roi d'Ouganda, appelé Monanga, afin d'obtenir le passage d'Émin-Pacha et de sa glorieuse petite troupe, les derniers défenseurs du Soudan égyptien.

Le lieutenant Becker, à qui seul incombait provisoirement l'honneur de maintenir haut et ferme le drapeau de l'Association, prit aussitôt le chemin de Karéma, après avoir obtenu des Pères Blancs la promesse qu'ils veilleraient aux intérêts belges à Tabora. Il trouva la station tout embellie, mais l'anarchie la plus complète régnait parmi le personnel : après la mort du capitaine Ramaeckers, les ouvriers avaient abandonné les travaux, les soldats s'étaient répandus chaque jour dans les villages environnants, s'y enivrant de *pombé* et y cherchant des querelles qui dégénéraient en rixes sanglantes. M. Becker eut vite fait de mettre ordre à cet état de choses, et le travail reprit régulièrement et militairement.

ITINÉRAIRES

des

EXPÉDITIONS BELGES A LA COTE ORIENTALE

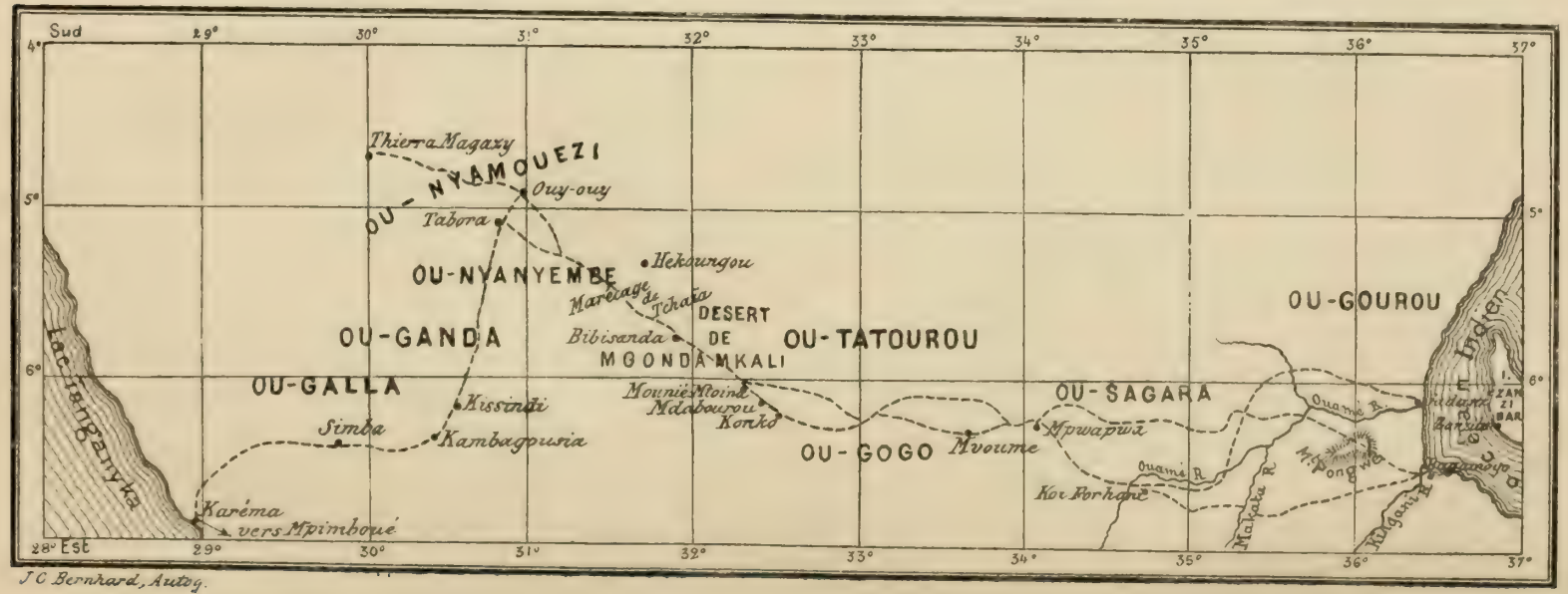

L'entrevue que M. Becker avait eue avec Mirambo et l'alliance conclue avec celui-ci portèrent bientôt leurs fruits : le bruit s'en était rapidement répandu dans toute la contrée, et, tous les jours, les chefs des environs vinrent lui apporter des présents et l'assurer de leurs bons sentiments.

Débarrassé des inquiétudes extérieures, M. Becker eut tout le loisir de procéder aux travaux d'amélioration de la station : son premier soin fut de perpétuer la mémoire du capitaine Ramaeckers et il lui fit élever un mausolée à l'endroit que le regretté capitaine avait désigné lui-même avant sa mort et où il dormait son éternel sommeil, la tête dans la direction de la patrie lointaine.

Il fit forer un puits à proximité de la station, construire les portes, dont, jusqu'à présent, on n'avait pas muni les entrées du fort; il pourvut abondamment la station de bétail, chèvres et vaches ; enfin il sut conserver à la station son aspect riant et florissant.

LE LIEUTENANT STORMS. — FONDATION DE LA STATION DE MPALA.

En 1882, le lieutenant d'infanterie Storms fut désigné pour relever le capitaine Ramaeckers de son poste avancé de Karéma : l'Association l'avait chargé en même temps de la fondation d'une nouvelle station sur la rive ouest du lac Tanganyka.

Ce n'est qu'en arrivant à Zanzibar que M. Storms apprit la mort du capitaine Ramaeckers : aussi hâta-t-il les préparatifs du départ. Le lieutenant Constant, des grenadiers, qui lui avait été adjoint, dut rentrer en Europe, pour motif de santé.

C'est à marches forcées que M. Storms accomplit le pénible trajet de Bagamoyo à Karéma. Toutes les vexations et les difficultés qui avaient assailli les premières expéditions fondirent sur lui, plus nombreuses encore : la caravane fut plusieurs fois attaquée nuitamment par des bandes de Rougas-Rougas que M. Storms parvint à mettre en déroute.

A Tabora, M. Storms recruta le nombre de porteurs nécessaires au transport à Karéma de ce qui restait de marchandises en magasin. Après avoir traversé l'Ou-Ganda, pays désolé par des brigan-

dages continuels et sanglants, il arriva le 27 septembre à Karéma.

Aussitôt, le lieutenant Becker initia M. Storms à l'existence de la station, et celui-ci assuma la direction de tous les travaux, déployant une activité de tous les instants et une énergie qui ne reculait pas devant les plus durs travaux.

Mais il était dit que M. Becker ne rentrerait pas en Europe sans avoir fait le coup de feu : quatre de ses Askaris, ayant contracté quelques menues dettes au village de Karéma, furent attaqués par les gens de ce village, qui les blessèrent assez grièvement et leur volèrent leurs fusils. Le lieutenant ne pouvait laisser la chose impunie, attendu que c'eût été diminuer la confiance que les hommes de la station avaient en leurs chefs blancs et augmenter l'audace du sultan de Karéma, Yassagoula, qui depuis quelque temps témoignait des sentiments hostiles à la station. Après avoir échoué dans sa tentative de conciliation pacifique et reçu de Yassagoula des réponses outrageantes, M. Becker se décide à la bataille : il attaque, pendant la nuit, le village, avec soixante hommes ; ils sont reçus par une vive fusillade qui leur tue un ou deux hommes. Le feu est mis à une hutte ; à la lueur de l'incendie, ils s'aperçoivent qu'ils ont affaire à environ 500 indigènes ; ceux-ci, déroutés par la tactique de M. Becker, qui a divisé sa petite troupe en trois pelotons et les a attaqués de trois côtés à la fois, tirent au hasard, puis, affolés, finissent par s'enfuir, abandonnant une vingtaine de femmes qui sont recueillies à la station, où M. Storms est resté pour prévenir un assaut éventuel.

Le sultan avait fui comme les autres ; mais, vers la mi-octobre, il se décida à venir implorer un pardon qui lui fut généreusement accordé.

Il est certain que ce coup de force était nécessaire et que l'impunité du crime commis par les gens de Karéma aurait eu les effets les plus désastreux, non seulement sur l'esprit des soldats, mais encore sur celui des sultans des environs. Le sort de Karéma dépendait de l'attitude que prendraient les blancs, et la petite victoire de M. Becker affirma une fois de plus l'autorité de l'Association.

Le 17 novembre, M. Becker prit le chemin de la patrie, laissant M. Storms seul à la tête de toute l'entreprise.

Le lieutenant Storms s'occupa aussitôt de l'exhaussement des murs de la station, du renouvellement de la toiture, de la construction des clôtures pour les champs et le potager ; il ajouta deux ailes à la station, qu'il aménagea de façon à pourvoir à tous les besoins et qu'il dota d'un mobilier complet.

Il accorda aux Oua-Fipas l'autorisation de construire un village qui se mit sous le protectorat de la station, et engagea de nombreux colons pour cultiver une immense étendue de terre qui entourait le fort Léopold. De plus, fort de l'alliance conclue avec Mirambo, il força les sultans voisins à lui payer tribut.

Le lieutenant Storms s'occupa ensuite de sa mission spéciale, et, après avoir prié M. Böhm, membre d'une expédition allemande qui séjournait momentanément à Karéma, de le remplacer à la station, il s'embarqua sur le daou qui avait naguère servi à la malheureuse expédition Popelin, et il débarqua à la côte occidentale en avril 1883.

Son premier soin fut de faire une reconnaissance approfondie des lieux, puis, ayant jeté son dévolu sur un endroit qui lui paraissait favorable à l'exécution de ses plans, il obtint, grâce à une diplomatie adroite, du sultan de Mpala, village assez important, la concession d'un vaste terrain situé à proximité du lac.

En moins de sept mois employés à un travail sans relâche, le lieutenant Storms édifia une station qui ne le cédait en rien à Karéma sous le rapport de l'importance, du confortable et de la salubrité. Elle avait également son potager, où M. Storms récolta la plupart des légumes européens.

C'est ici surtout que les bienfaits de l'influence de l'Association se firent sentir : en peu de temps, M. Storms, par son énergique attitude et son intelligente initiative, devint le véritable suzerain de tout le pays : il se lia d'une étroite amitié avec Mpala, le chef du village voisin, « le plus sympathique nègre qu'il ait rencontré en Afrique », dont il devint le frère de sang. C'est avec une émotion sincère que, dans une conférence faite en 1886, à la Société de géographie, M. Storms parla de ce bon nègre, dont l'alliance lui fut d'une véritable utilité pour l'extension de son autorité. Les lignes qui suivent prouvent qu'il n'est pas impossible de trouver

des chefs nègres sociables et dévoués, intelligents et doux :

« Un jour, son frère succomba à la variole. Depuis lors, son » affection pour moi s'augmenta encore. Il ne manqua jamais de » me faire journellement une visite. Souvent il me répétait : « Mon frère, que deviendrai-je quand tu seras parti? Je n'aurai » plus aucun parent. »

LE CAPITAINE STORMS.

» Un mois avant mon départ, mon ami Mpala fut atteint de l'inexo- » rable maladie qui avait déjà enlevé son frère. Il se vit mourir. Alors » il réunit autour de sa couche les anciens du village et leur dit :

« Mes amis, je sens que je meurs. L'homme blanc, mon frère, » va vous donner un autre chef. Celui qui me remplacera devra » suivre mes traditions et obéir à l'homme blanc, ainsi que je l'ai » fait moi-même.

» Souvent il m'a grondé; mais s'il m'avait fait appeler pendant
» la nuit pour me couper la tête, j'y serais allé sans hésiter. Tout
» ce qu'il a fait a été pour notre bien.

» Si mon successeur ne veut pas suivre mon exemple, vous
» quitterez tous ce village et vous irez chez ma sœur. »

» Cette nuit même, Mpala mourut. »

C'est le lieutenant Storms qui installa le nouveau chef, et peu à peu les chefs des tribus d'alentour vinrent demander sa protection, qu'il leur accorda moyennant une redevance mensuelle; il prit l'habitude de rendre des jugements dans les querelles entre tribus nègres et eut maintes fois l'occasion d'éviter des effusions de sang et de préserver des villages de la destruction. Chaque jour, il engageait des colons, accourus de tous côtés, qui, sous l'œil du maître, travaillaient courageusement au défrichement des terres.

Naturellement, il était nécessaire que les communications s'établissent régulièrement entre Mpala et Karéma : M. Storms eut le malheur de perdre successivement les deux embarcations qu'il possédait; mais, en homme qui ne se laisse jamais embarrasser, il parvint, en moins de trois mois, à restaurer le canot à vapeur démontable qui se trouvait à Karéma et à construire, avec des matériaux de provenance exclusivement indigène, un bateau deux-mâts de dix-sept tonnes.

Le lieutenant Storms resta deux ans et demi à Mpala, travaillant sans relâche et s'acquittant merveilleusement de la tâche dont l'avait chargé l'Association : ne faut-il pas admirer ce lutteur vaillant qui, voyant sa chère station de Mpala et des précieuses collections, réunies à si grande peine, détruites par un incendie, ne se laissa pas atteindre par le découragement et, se remettant aussitôt à l'œuvre avec une ardeur nouvelle, reconstruisit une station plus vaste et plus complète que la première?

Le lieutenant Storms, ayant achevé son terme de service, remit la direction des stations belges aux Pères Algériens, et quitta Karéma en juillet 1885, pour rentrer en Belgique, où Sa Majesté récompensa dignement l'éminent officier en le créant chevalier de son Ordre.

Telle est l'histoire des expéditions belges à la côte orientale :

nous verrons plus tard ce que devinrent les deux stations de l'Association ; mais avant d'aborder l'étude du Congo proprement dit, il nous paraît intéressant de décrire en quelques lignes les us et coutumes des habitants de l'Afrique orientale, que le lecteur pourra comparer à ceux des indigènes du Congo, avec lesquels ils offrent plus d'un point de ressemblance.

CHAPITRE IV

Les indigènes de la côte orientale.

§ 1er. — Coup d'oeil ethnographique.

Société; gouvernement; castes. — On ne découvre pas, dans l'Afrique orientale, de forme de gouvernement bien établie; chaque tribu a une existence politique particulière et se choisit un chef, dont le pouvoir autocratique se transmet héréditairement par la ligne féminine. Toutefois, dans certaines contrées, plusieurs tribus, ayant un chef distinct, sont réunies sous le sceptre d'un chef suprême : telles sont les peuplades de l'Ou-Nyamouézi, dont Mirambo était le grand chef. Les chefs ont un pouvoir absolu : cependant, dans les circonstances graves, ils assemblent les anciens du village, et c'est par une sorte de vote que l'on prend une décision : c'est ainsi que l'on décide de la guerre, des alliances, que l'on juge les meurtres, etc....

Presque partout, on distingue trois castes : les nobles, les gens libres et les esclaves : les nobles sont les gens issus de la famille des chefs. Les esclaves sont traités sans sévérité, mais ils sont astreints aux plus durs travaux. Il arrive parfois que, lorsqu'ils ont enrichi leurs maîtres, ceux-ci les affranchissent, mais le cas est assez rare.

Les successions se règlent de diverses façons : généralement c'est la sœur du défunt, ou les fils de celle-ci qui héritent de ses biens.

Physique. — Les indigènes des régions situées entre la côte et le Tanganyka sont, en général, forts, robustes et bien découplés, surtout dans l'Ou-Nyamouézi : on attribue cette beauté physique au soin que prenait Mirambo d'élever durement les enfants et de les habituer de bonne heure aux fatigues et aux pratiques de la guerre,

qui faisait sa principale occupation. Le visage est presque toujours du type nègre à nez aplati et à grosses lèvres ; cependant il n'est pas rare de rencontrer des figures régulières et à nez droit, qui rappellent le visage blanc : la présence, depuis des années, des Arabes dans cette partie de l'Afrique, n'est pas étrangère à la cause de cette conformation physique. Beaucoup de noirs se liment les dents en pointes, ce qui contribue à leur donner un air féroce; dans certaines tribus, hommes et femmes se cassent les incisives. Ils se peignent le corps de couleurs diverses : dans l'Ou-Gogo, le corps est complètement rouge; des figures représentant des animaux, des objets, sont dessinés dans la peinture : on ne rencontre pas de tatouages, cette pratique sévissant surtout dans le centre et à l'ouest de l'Afrique. La physionomie est souvent intelligente, les yeux assez vifs, l'allure dégagée et parfois énergique.

Les femmes sont plutôt laides que belles : on en rencontre pourtant dont le physique n'est pas trop désagréable. Leur démarche est lourde, déhanchée et disgracieuse.

Les nègres des deux sexes exhalent une odeur repoussante, occasionnée par les graisses et les huiles dont ils s'enduisent le corps.

Costumes ; coiffures. — Dans certaines tribus, comme chez les Oua-Gogos, les hommes se soucient fort peu du costume : celui-ci consiste en une ou deux peaux de bête qu'ils jettent négligemment sur les épaules et qui laisse à nu la plus grande partie de leur individu. Les pâtres n'ont aucune espèce de costume. Dans quelques peuplades, les jeunes gens portent de petits tabliers, en fibres d'écorce, qu'ils attachent à la ceinture, mais par derrière. Ils s'ornent les poignets et les chevilles de bracelets en fils de cuivre ; les gens riches portent des colliers en cuivre, auxquels sont attachés des perles, des dents d'animaux, de petits morceaux d'ivoire grossièrement sculptés.

Ils n'ont pas de coiffure proprement dite : ils s'enduisent les cheveux de matières graisseuses qui les font adhérer en tresses; ils y attachent des perles, des coquillages, et la tête est surmontée de plumes d'autruche ou de faisan

Les femmes sont vêtues de pagnes serrants qui commencent sous

les seins et descendent à mi-cuisse : leur grande coquetterie consiste à posséder et à porter le plus de bracelets et de colliers possible. Elles ont toutes le lobe de l'oreille percé et elles y attachent des ornements en bois des formes et des grandeurs les plus variées : quelquefois même elles s'en accrochent au nez.

Les jeunes filles ont pour tout costume deux carrés d'étoffe, attachés à la ceinture, l'un devant, l'autre derrière.

Caractère ; intelligence. — Le caractère du nègre est assez irrégulier ; l'instinct est toujours féroce ; il est têtu et volontaire. Bon parfois, violent souvent, le noir s'emporte pour la moindre des contrariétés. Dans sa colère, il est terrible pour le faible, mais il courbe l'échine devant celui qui sait le dominer. Il s'attache au blanc qui le traite avec douceur en même temps qu'avec énergie. Il n'a aucun principe d'honnêteté, et son unique pensée est de s'enrichir, peu lui importe au détriment de qui. Il sait endurer les plus grandes souffrances physiques avec calme et même avec fierté : pourtant on ne peut pas dire qu'il soit courageux. Chez lui, c'est plutôt de l'entêtement. Toutefois, sous la conduite d'un chef réputé pour son énergie et sa vaillance, il va à la guerre assez allègrement et se bat sans mollesse, parfois même avec ardeur. Ses armes principales consistent en lances, arcs, flèches — presque toujours empoisonnées au jus d'euphorbe — et boucliers. Ces armes, il se les confectionne lui-même et les orne de dessins et de sculptures : à la guerre, il se sert aussi de haches et de massues. Quelques tribus sont pourvues de vieux fusils que leur ont vendus les Arabes.

Chez lui, le nègre est mou et ne vit que pour manger, boire, fumer et danser ; tout est prétexte à danses : célébration d'événements heureux ou malheureux, déclarations de guerre, etc... Ces danses sont accompagnées par les femmes chantant des mélopées bizarres et frappant sur des espèces de gongs. Le nègre fume parfois du tabac qu'il récolte lui-même, mais plus souvent il consomme, dans sa chibouque ou son narghilé, du chanvre qui répand une odeur infecte et dont la fumée provoque chez lui des nausées et des éternuements sans fin.

En dépit de sa physionomie, l'intelligence est très bornée chez le noir : il est presque impossible, à quelques rares exceptions près, d'ouvrir son esprit à des raisonnements abstraits qui exigent de sa part un certain travail intellectuel. Par contre il est rusé et malin, surtout quand ses intérêts sont en jeu. Vous ne tromperez jamais un nègre de l'Est, tandis que lui, à force de finesse et de patience, parviendra à vous soutirer des présents.

Le vol, pour lui, ne constitue pas une mauvaise action : celui qui vole et ne se fait pas prendre, se considère comme plus malin que son voisin : s'il se laisse prendre, il ne cherche pas à se justifier : il vous trouve tout simplement supérieur à lui.

Le contact des blancs a déjà jeté des germes de perfectionnement dans ces cerveaux déshérités par la nature : il n'est pas douteux que les individus de cette race puissent arriver à un certain degré de culture intellectuelle, qu'on atteindra peu à peu, par la douceur, les bons traitements, la droiture dans les relations, et surtout par l'éducation religieuse : et ils sont nombreux, les missionnaires qui se dévouent à l'émancipation et à la rédemption de la race nègre, au prix de leur santé et de leur vie, sans autre ambition que celle d'attirer ces âmes incultes au sein de l'Église.

Moeurs ; coutumes. — Les noirs de la côte orientale sont polygames : ils choisissent leurs femmes dans leurs villages, mais souvent les conquièrent à l'étranger, ou même les volent. Le sérail d'un nègre indique presque toujours son degré de fortune ou d'importance dans la tribu.

Les cérémonies du mariage diffèrent sensiblement suivant les peuplades : généralement le fiancé est obligé de chercher sa future au centre d'un cercle composé des deux familles occupées à festoyer : comme la fiancée a pour consigne de résister, il arrive que le noir l'assomme à moitié à coups de poing ou de bâton, pour l'emporter ensuite à bras le corps jusqu'à son tembé. Celui-ci est entouré toute la nuit par la famille, qui fait un tapage infernal. Le lendemain de la noce, la femme a encore le droit de se désister et de répudier son époux, qui devient alors un objet de risée et qui est voué dès ce moment au célibat à perpétuité.

Chaque mariage est un prétexte à orgies, où tout le monde s'enivre de flots de *pombé* (bière de canne à sucre); ces orgies dégénèrent parfois en rixes sanglantes.

Les jeunes gens arrivent à la puberté vers quatorze ans; les jeunes filles dès onze ans : jusqu'au moment du mariage, les mœurs sont fort relâchées, et le mari considère comme un honneur les succès de son épouse avant l'union.

L'adultère, par contre, est puni de supplices variant suivant les tribus : presque toujours, les coupables sont abandonnés à la vengeance du mari, et la mort est leur punition.

Souvent, lorsque l'adultère a eu lieu entre gens de même caste, le mari trompé cherche à tirer profit de la situation : il exige, en espèces, le remboursement de son honneur; ces espèces consistent généralement en une femme donnée par le coupable au mari, qui conserve en outre celle qui l'a trompé et que cette rançon a lavée de sa faute.

On met à mort, dans l'Ou-Gogo, les enfants qui naissent certains jours de l'année reconnus néfastes.

Les décès des chefs sont accompagnés de massacres : nous en parlerons au chapitre religion.

Chez quelques peuplades, même rapprochées de la côte, on découvre des vestiges d'anthropophagie : mais si elles pratiquent encore cette horrible coutume, elles ont soin de s'en cacher soigneusement.

Croyances; religion; superstitions. — On ne découvre pas, dans l'Afrique orientale, d'idées religieuses proprement dites. Les nègres n'ont pas la moindre idée de l'âme ni de la conscience. On ne pourrait pourtant pas affirmer qu'ils ne vénèrent pas de dieux : certaines peuplades adorent des fétiches, grossièrement confectionnés en bois, ou bien encore des dents de rhinocéros; ces fétiches sont souvent logés dans des huttes spéciales et, lorsqu'un événement important arrive, les gens du village viennent y déposer des présents : ils ne connaissent pas la prière et n'adressent pas d'invocations à leurs fétiches; mais, en témoignage de respect, lors de la récolte du vin de palme, ils vont en répandre devant le temple.

Les nègres croient aux esprits : l'esprit bon n'existe pas pour eux. L'esprit mauvais exerce seul une influence quelconque sur leur destinée; aussi le craignent-ils fort et ont-ils la coutume d'implorer sa pitié dans toutes les circonstances critiques de la vie. Le long des chemins suivis par les caravanes, on voit souvent se détacher de celles-ci des porteurs ou des soldats qui s'arrêtent près de petits tertres et y jettent des poignées de sable ou de terre : ils s'imaginent par là calmer le courroux éventuel du mauvais esprit et obtenir sa protection pour la caravane.

C'est surtout le *Mouzamvéra*, l'esprit du lac Tanganyka, qui est craint des indigènes : il passe pour être terrible et tous les maux qui fondent sur la contrée lui sont attribués ; aussi, à tout propos, vient-on déposer au bord du lac des offrandes, parfois de valeur assez considérable ; il est d'usage même, avant de se marier, que les futurs époux offrent des présents à Mouzamvéra.

Chez certaines peuplades, il y a des animaux sacrés ; il n'est pas rare de rencontrer des villages où le crocodile est réputé un animal divin et où l'on s'exposerait à de réels dangers si l'on tuait un de ces amphibies ; ailleurs, c'est l'éléphant ; parfois les serpents et même des lézards.

Beaucoup de voyageurs prétendent n'avoir jamais rencontré chez les nègres la prescience d'une vie future : pourtant certaines coutumes tendraient à prouver le contraire. Ainsi, chaque fois qu'un chef meurt, on égorge la moitié de ses esclaves; dans certains endroits, on choisit quelques jeunes filles que l'on sacrifie et qui doivent constituer le harem du mort. Si vous demandez la raison de ces hécatombes humaines, le noir vous répond : « Il n'est pas juste qu'il s'en aille sans une partie de son bien. »

Sur le point de l'origine du monde, M. Becker rapporte une assez curieuse légende, qu'il est parvenu à se faire raconter par un indigène des environs de Karéma : « Il y avait autrefois, dans la » terre, des hommes comme nous, et qui vivaient en tribus. Mais » lorsque l'intérieur en fut plein, elle trembla et s'ouvrit, rejetant » un homme et une femme, dont nous sommes tous issus. Leurs » innombrables enfants se divisèrent en peuplades, et formèrent, » qui les Oua-Jijis, qui les Oua-Kaouendis, qui les Oua-Fipas,

» qui, encore, les Oua-Nyamouézis. Et nos père et mère sont sortis » du Kabogo. »

« Ce qui donne à cette tradition un grand caractère d'ancienneté, ajoute M. Becker, c'est que le cap Kabogo, situé au nord de Karéma, avance dans le Tanganyka deux pointes de terre, appelées Père et Mère par les indigènes. »

Le sorcier, appelé *mganga*, joue un grand rôle dans les villages : il est censé posséder le don de guérir les maladies au moyen de philtres; il délivre et bénit — à sa façon — des amulettes; il fabrique et vend des fétiches : les indigènes sont persuadés qu'il a des relations avec les esprits et qu'il est inspiré par eux. C'est lui qui découvre les voleurs et les meurtriers; le meurtre, perpétré au dehors, est absolument admis par les noirs; mais, commis dans le village même, il est presque toujours puni de mort. Le sorcier est chargé de découvrir le meurtrier : la victime désignée par lui est obligée de boire un poison violent, aux conséquences duquel elle échappe bien rarement : si elle ne meurt pas, elle est réputée innocente, et le sorcier désigne un autre coupable. A la mort du chef, la plupart du temps, on tue le *mganga* officiel et on lui donneun successeur.

M. Storms, qui a étudié de près les mœurs africaines, estime que la race noire a eu une civilisation : « Tout porte à croire, dit-il, que les coutumes religieuses actuelles sont les restes d'une ancienne religion tombée en désuétude. Je le crois d'autant plus, qu'au point de vue de la civilisation, ce peuple, à mon avis, doit être en décadence. Je ne puis admettre que, depuis l'existence de l'homme, la civilisation ayant toujours suivi une marche ascendante, n'en soit arrivée qu'au point où elle en est de nos jours. Donc, à moins d'accepter que les peuples puissent, pendant des siècles, rester dans un *statu quo*, il faut admettre que les nègres ont atteint antérieurement un certain apogée de civilisation et qu'ils sont arrivés à une ère de décadence. Les arts et les sciences leur ayant toujours été inconnus, il serait impossible de retrouver des vestiges d'une ancienne civilisation développée; mais il est fort probable que leur apogée a simplement consisté dans une perfection de leurs objets de première nécessité, lesquels, n'ayant eu qu'une faible durée, n'ont pu venir jusqu'à nous. »

Le raisonnement de M. Storms mérite considération, et nous formulons l'espoir que les recherches des savants porteront sur le point d'éclaircir cette supposition, qui devrait faire l'objet d'un examen sérieux et approfondi, et dont la découverte jetterait une vive lumière sur l'histoire de ce continent où tout est nuit et mystère.

Villages. — L'aspect des villages est assez variable; ils ne sont généralement pas très grands; pourtant on en trouve d'assez vastes dimensions chez les Oua-Gogos, où la population est très dense. Les huttes sont, ici rondes, là carrées, ailleurs rectangulaires, basses de toit, celui-ci avançant en avant du mur pour procurer de l'ombre. Les indigènes donnent le nom de *tembé* à toutes leurs habitations. Elles sont construites en torchis, sans fenêtres, avec une simple porte d'entrée. Le toit est presque toujours conique, en chaume, sans cheminée; il s'ensuit que l'intérieur de ces huttes, où se fait une cuisine repoussante, exhale des odeurs si écœurantes et nauséabondes, qu'il n'est pas possible à l'Européen d'y séjourner, même pendant quelques minutes.

De siège, il n'en existe pas. Les seuls ustensiles de ménage consistent en une lourde pierre pour écraser le sorgho et le maïs, et quelques poteries.

Dans chaque village, il y a un grand tambour, qui sert à battre l'alarme, à signaler l'approche d'Européens et à « faire du bruit » lors des grandes fêtes ou réunions publiques.

Le village porte généralement le nom du chef; c'est cette circonstance qui a provoqué tant de difficultés pour dresser la carte de la région : à chaque instant ces villages changeaient de nom et les voyageurs ne s'entendaient plus sur l'emplacement des accidents de terrain, montagnes, rivières environnantes.

Industrie; travaux. — Les nègres sont très paresseux; ils ne travaillent pas. Ce sont leurs esclaves, parfois leurs femmes, qui sont chargés de l'ensemencement et de la récolte. Les céréales qu'ils sèment en grandes quantités sont le riz et le maïs; ils cultivent aussi la patate douce et le manioc, dont la farine leur sert à faire une espèce de pain.

Les nègres sont peu chasseurs : dans certains villages, il existe des catégories d'individus qui font le métier de chasseurs d'éléphants; ils prennent le gros gibier au moyen de pièges très primitifs : de grandes excavations creusées dans le sol et recouvertes de branchages; ils achèvent l'animal à coups de lance.

Il n'y a pas d'industrie : dans quelques endroits, on façonne le fer pour en faire des instruments aratoires, houes, pelles, etc., mais surtout pour en fabriquer des lances : c'est à l'ouest du Tanganyka que l'on rencontre des tribus plus ou moins industrieuses : encore sont-elles plutôt pastorales.

§ 2. — Climat; maladies.

Le climat africain, sans comporter le danger qu'on s'est plu à exagérer, nécessite des précautions multiples de la part des Européens : les maladies qui s'attaquent le plus souvent aux blancs sont la dysenterie et la fièvre. Nous nous étendrons très longuement sur ce sujet dans la seconde partie de notre ouvrage. Qu'il nous suffise de dire que, dans l'Afrique orientale, c'est surtout de la nature du sol qu'il faut se méfier : la plus extrême prudence doit être observée lorsque l'on passe à proximité des nombreux marécages, qui dégagent une fièvre persistante et excessivement dangereuse : cette fièvre se déclare par un grelottement continu malgré la chaleur, par un abattement général de l'individu et une prostration complète de la volonté. Le blanc atteint de fièvre doit se soumettre à une diète absolue, se coucher, se couvrir de chaudes couvertures de laine de façon à provoquer une abondante transpiration, et prendre du thé bouillant. Une petite dose de quinine produit un effet calmant et salutaire.

Une précaution bien facile à observer pour prévenir les attaques de dysenterie consiste dans le port de ceintures de flanelle ou de laine : on en portera trois ou quatre, constamment, sur le ventre, sous les vêtements.

La dysenterie sévit souvent à l'état épidémique parmi les noirs : ceux-ci sont également sujets à la fièvre africaine, à laquelle nul n'échappe, du reste. L'ophtalmie contagieuse est très fréquente

chez eux, de même que la petite vérole, la gale, les ulcères, les dartres et autres maladies infectieuses; une maladie du foie, l'hépatite, fait de grands ravages. Ils sont, d'une façon à peu près générale, contaminés de la syphilis; les cas d'éléphantiasis des divers membres sont extrêmement nombreux : cette affection règne à l'état endémique dans la contrée.

Les maladies les plus ordinaires d'Europe : phtisie, pleurésie, pneumonie, ont peu de prise sur eux; on rencontre assez rarement des cas de rhumatisme, d'épilepsie et d'apoplexie.

Le nègre ne connaît que peu de végétaux pharmaceutiques : abandonné à lui-même, il laisse un libre cours à la maladie, qu'il ne cherche pas à guérir. Le lieutenant Dubois nous a raconté qu'à Zanzibar, des noirs sont venus lui montrer des plaies et des maux monstrueux, lui demandant de les soigner. Les feuilles de certains arbres leur servent à la guérison de maladies infectieuses, et, pour les maux d'yeux, ils emploient la racine d'un arbre appelé *mfoumbé*, dont ils font une décoction qui possède des qualités assez sérieuses.

§ 3. — Productions naturelles.

La végétation de l'Afrique orientale varie suivant les saisons : en temps de *massika*, c'est-à-dire à l'époque des pluies, le sol se couvre d'une végétation luxuriante, et l'on traverse des bois touffus, enchevêtrés de lianes, dont l'aspect grandiose évoque les forêts vierges d'Amérique; à chaque pas, des fourrés d'acacias, de mimosas, qui embaument l'air de senteurs sauvages et réjouissent l'œil de leurs tonalités diverses et brillantes.

« L'Ou-Sagara est le pays des fleurs. Au parfum du jasmin, à l'odeur forte et vivifiante d'une espèce de sauge sauvage, qui se répandent dans la plaine, se joint la suave exhalaison des mimosas, dont les fleurs sont suspendues comme des boules d'or aux branches couvertes de feuilles. Le tamarin, qui partout croît à l'état sauvage, est dans l'Ou-Sagara un arbre magnifique... Le baobab y est transformé en cabane, et un régiment s'abriterait à

l'ombre du figuier-sycomore, dont le versant occidental de la chaîne est l'habitat favori (1). »

Par contre, dans la saison chaude, quelle désolation, et quelle énorme tristesse s'empare du voyageur à la vue des plaines immenses, au sable brûlant, avec, par-ci par-là, des échappées d'herbes roussies et de fougères mourant sous les ardents rayons du soleil tropical !

Dans la mauvaise saison, lorsque tombent des pluies diluviennes, l'inondation envahit la plus grande partie du pays : les eaux s'évaporent en partie, et le restant se rend au Tanganyka. « Le terrain est argileux dans les bas-fonds, dit M. Cambier, et les montagnes sont formées de granit ou de grès ferrugineux; la végétation, très riche dans la plaine, est au contraire rabougrie sur les pentes. »

Le baobab, l'arbre géant, se rencontre partout, de la côte au lac : dans certains villages, il existe un baobab funéraire, creux, dans lequel on ensevelit les morts.

Un arbre très commun dans les forêts est le « *miombo* » : il a 15 à 25 centimètres de diamètre, et 5 ou 6 mètres de hauteur : les indigènes se servent de son écorce pour fabriquer des cordes, des pirogues et des cabanes ; on en fait aussi des vêtements.

Les arbres qui composent les forêts fournissent surtout des bois d'ébénisterie et de teinture. Partout l'on voit des palmiers de diverses espèces : palmiers nains, élaïs, cocotiers, etc. On en retire à la fois du vin, de l'huile et des aliments divers. Quelques villages seulement sont entourés de plantations de bananiers. Les bords du Tanganyka sont riches en cotonniers.

Les végétaux qui caractérisent l'Afrique orientale sont : le riz, le maïs, le millet, le manioc, le caféier, l'arbre à thé, la canne à sucre, les plantes à épices (poivre, muscade). Comme plantes médicinales, à citer l'aloès et le quinquina. Dans l'Ou-Gogo, les courges, les citrouilles, les melons, les pastèques croissent à l'état sauvage.

Les richesses minérales sont encore peu connues : toutefois on est certain qu'il y existe du minerai de fer en abondance. Cameron a découvert sur les rives du Tanganyka une strate qu'il croit être

(1) Burton : *Voyages aux grands lacs de l'Afrique orientale.*

de la houille : « un charbon à cassure brillante, très légèrement bitumeux (1). »

Faune. — Le lion se rencontre à chaque instant dans l'Afrique orientale : il attaque rarement l'homme et beaucoup de voyageurs ont vu les indigènes le faire fuir en poussant des cris et en faisant du bruit.

Les éléphants y vivent en grandes bandes et leur ivoire est une ressource précieuse pour le commerce africain. Nous avons vu comment les nègres s'y prennent pour chasser cet animal. Livingstone raconte pittoresquement les scènes curieuses auxquelles donne lieu le partage d'un éléphant tué à la chasse : « La bête par terre, les hommes se rangent autour d'elle, gardant un profond silence, tandis que le chef indique comment va se faire la distribution des différentes parties de l'animal.

» Dès que son discours est terminé, les indigènes fondent sur la proie, et, s'animant de plus en plus, jettent des clameurs sauvages, tout en découpant la bête avec leurs grandes lances. Enfin, leur exaltation, plus folle de moment en moment, arrive au comble lorsque la masse énorme est ouverte, ainsi que l'annonce le rugissement des gaz qui s'en échappent.

» Quelques-uns s'élancent dans le coffre béant, s'y roulent çà et là, dans leur ardeur à saisir la graisse précieuse ; tandis que leurs camarades s'éloignent en courant, chargés de viande saignante, la jettent sur l'herbe et reviennent en chercher d'autre : tous parlant et hurlant sur le ton le plus aigu qu'il leur soit possible d'atteindre. Trois ou quatre saisissent le même morceau qu'ils se disputent brièvement (2). »

On rencontre dans les plaines d'immenses troupeaux de buffles ; les rivières sont peuplées de crocodiles et d'hippopotames, qui habitent aussi les marécages. Les forêts pullulent de singes de diverses espèces ; l'espèce la plus commune est le cynocéphale (singe à tête de chien). Les animaux les plus répandus sont encore la

(1) Cameron : *A travers l'Afrique.*
(2) Livingstone : *Le Zambèze.*

girafe, le zèbre, l'antilope, la gazelle, l'écureuil, le lièvre et le lapin.

Le serpent est très commun : certains sont très venimeux.

Il existe beaucoup d'autruches, dont les plumes sont très précieuses, et de perroquets au plumage éclatant.

Les indigènes possèdent peu de bétail ; la tsetsé, mouche si terrible aux animaux domestiques, exerce ses ravages en beaucoup d'endroits ; on rencontre pourtant dans l'Ou-Gogo, de nombreux troupeaux de zébus, espèce très domesticable ; cette contrée pourrait se transformer un jour en superbes et gras pâturages. Dans les villages, on entretient de grands troupeaux de chèvres. Les poules, dont le nombre est immense, courent en liberté dans les habitations.

Langages. — Les langues parlées dans l'Afrique orientale se rattachent au groupe des langues agglutinatives (1). La langue la plus répandue est le *bantou*, qui se parle au sud jusqu'en Cafrerie ; mais les idiomes diffèrent très sensiblement suivant les tribus. A la côte et dans l'île de Zanzibar ; les nègres parlent le *souahéli :* le contact continuel des Arabes a introduit dans ce dialecte une foule de leurs mots et de leurs expressions.

Les Européens possèdent assez rapidement les langages indigènes, dans tous les cas suffisamment pour se faire comprendre et se faire obéir.

§ 4. — Les Rougas-Rougas.

Le nom de Rougas-Rougas, qui se rencontre à chaque page de notre ouvrage, mérite une explication particulière, que nous empruntons à la conférence de M. Storms (2) : « Contrairement à ce que l'on croit généralement, les Rougas-Rougas ne constituent pas une tribu. Dans l'acception la plus large du mot, Rouga-Rouga

(1) On appelle langues agglutinatives celles dans lesquelles les racines secondaires qui expriment le cas, le genre, le nombre, la personne, le temps et toutes les modifications de la même espèce, se juxtaposent, s'accolent ou s'agglomèrent aux racines principales, en quelque sorte mécaniquement, sans s'y fondre ni s'y identifier, au contraire de ce qui arrive dans les langues de l'évolution supérieure, dites langues flexionnelles.

(2) Conférence donnée à la Société royale belge de géographie, le 16 mars 1886.

signifie guerrier, soldat. Les Rougas-Rougas, recrutés généralement parmi l'élite de la population, constituent les forces permanentes des chefs.

» Ils se refusent à tout autre travail que celui de la construction de la demeure des chefs. Ils ont le droit de vivre dans le pays. Seulement, dans le but d'épargner des vexations à ses sujets, le chef donne aux Rougas-Rougas des femmes qui travaillent pour eux. Leurs bandes comprennent toujours un grand nombre d'étrangers.

» Leur armement consiste en un fusil et une lance de main. Leur costume est en rapport avec les ressources des chefs. Il se compose habituellement d'un pagne et d'une étoffe rouge attachée au cou et flottant sur le dos. Un turban de même couleur le complète souvent. Les ornements les plus appréciés sont de gros bracelets d'ivoire, des cercles en fer ou en cuivre, qu'ils portent aux poignets et aux chevilles, et des plumes ou des crinières de zèbres dont ils s'ornent la tête. Des sonnettes sont aussi fort recherchées. Leur chevelure, longue et finement tressée, descend jusqu'aux épaules. Ceux qui ont les cheveux courts portent habituellement une perruque faite avec des ficelles manipulées en forme de tresses.

» En temps de paix, ils passent leur temps à boire, fumer et danser. Je ne parle pas de manger, car ils se nourrissent presque exclusivement de la drêche que renferme la bière.

» Ils aiment beaucoup à fumer du chanvre qui produit sur les nègres un effet identique à celui que l'opium produit sur les Orientaux.

» La danse est leur occupation favorite. Elle est exécutée entre guerriers revêtus de leur costume de combat. L'orchestre est fourni par deux ou trois tambours placés au centre du cercle des danseurs.

» Tout Rouga-Rouga qui a tué un ennemi à la guerre porte à la coiffure une plume rouge. De plus, en entrant dans la danse, il lève haut la lance dont il touche ostensiblement le tambour. Cet honneur est vivement apprécié. Souvent, à un signal convenu, les danseurs se lancent à toutes jambes dans une direction indiquée et simulent une attaque. Des coups de fusil sont tirés. Après une victoire fictive, toute la bande de forcenés revient en boitant et en hurlant se remettre en cercle autour des tambours. Ils ne terminent ce manège enragé que lorsqu'ils tombent de fatigue.

» Il ne suffit pas à ces mercenaires d'avoir à boire et à manger aux frais du pays. Il leur faut encore certaines richesses que leurs chefs ne peuvent leur procurer qu'en faisant la guerre et en leur accordant une part du butin enlevé à l'ennemi.

» La guerre est donc imposée aux chefs : si ceux-ci ne la faisaient pas, ils perdraient leurs Rougas-Rougas, qui iraient se mettre au service d'un chef voisin plus belliqueux. C'est ainsi que le fameux Mirambo, surnommé le Bonaparte noir, le nègre civilisé, etc., faisait sa guerre annuelle dans le but de s'attacher ses Rougas-Rougas.

» A côté des guerriers qui obéissent à des chefs de contrée, il y en a d'autres qui opèrent pour leur compte personnel.

» Réunis en petites bandes, ils s'embusquent dans les environs des villages, pour épier les femmes et les enfants. Aussitôt qu'ils ont réussi à faire une capture, ils disparaissent à travers bois. Ils attaquent tout ce qui leur offre quelque chance de succès. Agissant toujours par surprise, ils se cachent le long des routes et lancent leurs balles et leurs flèches au moment où leurs victimes s'y attendent le moins. Leur but n'est pas toujours un riche butin : la convoitise de quelques misérables coudées d'étoffe leur fait souvent commettre des crimes atroces.

» D'autres de ces brigands s'introduisent dans les caravanes en s'insinuant dans la fin de la colonne. Dès qu'ils voient un retardataire isolé, ils l'attaquent lâchement à la lance, pour ne pas donner l'éveil, et disparaissent avec la charge de leur victime. »

§ 5. — Le lac Tanganyka.

Le grand lac fut exploré pour la première fois par Burton et Speke, deux hardis voyageurs dont nous avons parlé précédemment : en 1857, ils le traversèrent en barque et indiquèrent déjà assez exactement les dimensions de l'immense nappe d'eau. Avant eux, des missionnaires de la « Church missionnary Society » et deux voyageurs, le frère Erhardt et M. Petermann, avaient révélé l'existence d'une mer intérieure et en avaient tracé approximativement les contours. Lorsque, en 1872, Livingstone fut rejoint à

Ujiji par Stanley, ils explorèrent ensemble le lac et donnèrent des indications assez précises sur sa forme et sa grandeur. Cameron, qui vint après eux, a fait sur ce sujet des découvertes précieuses. En 1875, le voyage de circumnavigation accompli sur le lac, par Stanley, sur son vapeur « Lady Alice », fournit toutes les indications nécessaires à la confection de la carte du Tanganyka. M. Storms fit, pendant son long séjour à Mpala, une étude approfondie et complète du lac et du mouvement de ses eaux.

Le lac Tanganyka est situé entre 3° 18′ de latitude à l'extrémité septentrionale et 8° 47′ à l'extrémité méridionale; le 30e méridien est de Greenwich le coupe à peu près par son milieu. Sa longueur, d'après Stanley, est de 609 kilomètres et sa largeur d'environ 65 kilomètres, ce qui lui donnerait une superficie à peu près égale à celle de la Belgique : M. Storms lui donne à peu de chose près les mêmes dimensions. Sa profondeur varie : en certains endroits elle dépasse 1,500 pieds. Son altitude au-dessus du niveau de la mer est évaluée par M. Storms à 800 mètres.

Longtemps on a hésité sur le point de définir si la Lukuga, assez large rivière qui joint le Congo au lac, était un affluent qui conduisait les eaux du lac au Congo, ou si, au contraire, elle amenait de l'eau au Tanganyka; Stanley fit à ce sujet de longues et minutieuses recherches en 1875. Les découvertes de M. Al. Delcommune, que nous résumons au titre II de cet ouvrage, ont résolu définitivement cette question.

Stanley, dont l'enveloppe rude et énergique renferme l'âme d'un poète de race, et dont l'imagination a été vivement frappée par l'aspect pittoresque de certains coins de l'étrange nature africaine, décrit de la façon suivante l'impression produite par la vue du lac : « Il n'est pas d'homme, si prosaïque qu'on le suppose, qui, au coucher du soleil, puisse contempler d'Ujiji le tableau offert à ses regards, sans en être ému. Les couleurs éthérées dont le ciel resplendit, le rose, l'azur, le safrané, le violet, vont et viennent avec une rapidité magique; de larges bandes, des lignes ténues, les cirrhus, les cumulus sont transformés en or bruni et flamboyant. Leur éclat se réfléchit sur la muraille gigantesque d'un noir bleu qui, à l'occident, borne le Tanganyka; il révèle ces

montagnes dont le sombre voile cachait les merveilles, répand sur elles des teintes du rose le plus doux et les inonde d'un flot de lumière argentée. »

Dans un avenir très rapproché, le Tanganyka acquerra une importance capitale pour l'extinction de l'esclavagisme : il est, en effet, une barrière tout indiquée contre les incursions des traitants de la côte et de Zanzibar, qui viennent, à l'ouest de ce lac et au nord de l'État du Congo, opérer les razzias nécessaires à l'alimentation des infâmes marchés de chair humaine qui se tiennent clandestinement sur certains points de l'Afrique orientale, en dépit des efforts faits par les puissances européennes pour l'abolition et la répression du hideux commerce.

CHAPITRE V

L'œuvre de l'Association.

Il nous reste à examiner, en quelques lignes, si l'Association avait atteint le but qu'elle s'était proposé, lors de sa création, et si tous ces généreux dévouements avaient servi la noble cause du roi Léopold.

L'Association poursuivait trois desseins :

1° Organiser le service de ravitaillement des caravanes vers l'intérieur : il y avait à présent à Tabora, point médius entre la côte et le lac, un magasin de marchandises où les caravanes pouvaient échanger leurs objets inutiles et se pourvoir de ceux qui leur manquaient; les transactions avec les Arabes y avaient été facilitées. A Karéma, il y avait des provisions de vivres, de superbes plantations, et les blancs pouvaient y prendre un repos salutaire avant de continuer leur route vers l'intérieur : beaucoup de voyageurs de nationalités différentes y avaient reçu l'accueil le plus sympathique et la plus large hospitalité leur avait été accordée. De l'autre côté du lac, Mpala était en état de pourvoir à la subsistance de nombreux blancs, et, par sa situation exceptionnellement salubre, constituait un excellent emplacement pour le rétablissement des voyageurs épuisés par les maladies et les fatigues.

2° Sous le rapport de la science, il est incontestable que les expéditions belges ont étendu considérablement le domaine des connaissances géographiques et servi à relever et à réparer des erreurs commises par les précédents voyageurs ; MM. Cambier et Storms ont fourni des données précises sur la configuration du sol et le système hydrographique de la contrée. Ils ont aussi recueilli des observations météorologiques et astronomiques qui ont été de véritables révélations. Enfin, leurs collections de toute espèce ont

fourni des documents précieux pour l'étude des sciences naturelles, de la géologie et de l'ethnographie.

3° Au point de vue humanitaire, un grand progrès avait été accompli : nous avons vu que de nombreuses tribus étaient venues solliciter le protectorat de nos stations ; que les blancs étaient parvenus à leur enseigner le travail, la culture et l'agronomie et à leur inculquer des principes d'honnêteté, de justice et d'équité; que les cruels instincts de ces tribus avaient été adoucis : ainsi, dans beaucoup d'endroits, les indigènes avaient renoncé à ces massacres d'innocentes victimes dont de brutales superstitions ensanglantaient la sépulture des chefs décédés ; que les guerres civiles étaient moins fréquentes et que le blanc était souvent choisi pour arbitre par les belligérants. Quant à l'esclavage, nos courageux officiers avaient réussi à l'empêcher dans les territoires placés sous leur protection.

En outre, au point de vue pratique, l'Association voyait chaque jour le mouvement du commerce européen se porter davantage vers les régions de l'Afrique; des sociétés privées s'étaient fondées et commençaient à utiliser l'esprit d'échange qui caractérise les indigènes de l'Afrique orientale.

Et c'est en moins de huit années que ces résultats superbes avaient été accomplis. Les nobles aspirations royales avaient reçu une réalisation dépassant toutes les espérances ; le but entrevu avec tant de clairvoyance était près d'être atteint. Aussi, avant de quitter cette terre lointaine où les nôtres ont si vaillamment combattu le beau combat pour l'Humanité, où certains d'entre eux dorment éternellement un sommeil glorieux, nous saluons ces héros, et nous leur disons que le Roi et la Patrie n'oublient pas leurs noms, qui brilleront un jour au frontispice du monument qui célébrera ces odyssées modernes !

TITRE II

LES EXPLORATIONS DU BASSIN DU CONGO

CHAPITRE I

Le Comité d'études du Haut-Congo.

La première expédition belge s'était à peine mise en route pour le continent noir, lorsque Stanley, débouchant à l'Océan après sa descente du Congo, apprit à l'Europe étonnée l'existence de ce merveilleux fleuve, et raconta les péripéties de son héroïque traversée de l'Afrique par des contrées où nul blanc n'avait passé; sa découverte révélait l'immense extension de ce réseau fluvial, chemin tout indiqué pour pénétrer au cœur de la seule partie du monde où tout était encore ténèbres et mystère. La découverte de Stanley allait décider du sort de l'Afrique.

« Je suis persuadé, dit Stanley dans une lettre adressée le 12 novembre 1877 au *Daily Telegraph,* que cette puissante voie fluviale deviendra avec le temps une question politique. Jusqu'ici, toutefois, aucune des puissances européennes ne paraît revendiquer un droit de contrôle sur ce fleuve. Le Portugal y prétend, il est vrai, parce qu'il a découvert l'embouchure du cours d'eau; mais les grandes puissances, l'Angleterre, les États-Unis et la France refusent d'admettre cette prétention. Si je ne craignais de refroidir, par la longueur de mes lettres, l'intérêt que vous portez à l'Afrique et à ce superbe fleuve, je pourrais invoquer bien des arguments pour prouver que la solution immédiate d'une aussi importante question serait un acte de haute politique. Il me serait aisé de prouver que la puissance qui se rendrait maîtresse du Congo absorberait, en dépit des cataractes, tout le commerce de l'immense bassin qui se déroule derrière le fleuve. Ce cours d'eau est et restera

la grande route commerciale, vers l'ouest, de l'Afrique centrale. »

Cet acte de haute politique, il était donné au roi Léopold II de l'accomplir : notre souverain, avant même le retour de Stanley en Europe, avait conçu l'idée de compléter sa grande œuvre en poursuivant, à la côte occidentale, les mêmes projets que ceux qui l'avaient décidé à réunir en 1876 la Conférence géographique du Palais de Bruxelles ; mais, outre la mission civilisatrice et scientifique des explorations, celles-ci devaient avoir le but commercial que Stanley indique dans les lignes citées plus haut, but qui devait, du reste, aider considérablement à la réalisation de la haute pensée humanitaire du Roi : dans le cœur de Léopold II, c'est l'avenir de sa chère Belgique qu'il entrevoyait au loin ; c'est l'espoir d'adjoindre un jour à son pays une colonie riche et fertile qu'il caressait en entreprenant cette œuvre nouvelle, hérissée de difficultés, pleine de risques et de périls.

Dès l'arrivée de Stanley en Europe, le roi Léopold le fit recevoir par deux délégués, parmi lesquels M. le baron Greindl, aujourd'hui notre ministre plénipotentiaire à Berlin, qui dirigea les premières opérations de l'œuvre. Les délégués invitèrent l'illustre explorateur à visiter Sa Majesté : au cours de cette visite, Stanley communiqua au Roi de nombreux renseignements qui décidèrent Léopold II à réunir de nouveau, en son palais, les personnages les plus en vue du monde politique et financier des diverses puissances, afin d'examiner avec eux le parti qu'il y aurait à tirer des nouvelles découvertes de Stanley. Les principales questions à résoudre étaient les suivantes : 1° navigabilité du Congo, et sur quel parcours; 2° dispositions des indigènes du bassin à l'égard des blancs et de leurs entreprises commerciales ; 3° richesse de la contrée en produits utilisables; 4° possibilité de l'établissement d'un chemin de fer dans le Bas-Congo, et degré d'importance commerciale de ce chemin de fer.

Il fut décidé qu'une expédition serait organisée immédiatement afin d'aller étudier, d'une façon approfondie, la résolution de ces questions; Stanley, à qui l'on offrit le commandement de cette importante expédition, accepta avec empressement la tâche qu'on lui faisait l'honneur de lui confier.

Le Comité prit le titre de *Comité d'études du Haut-Congo*. Les membres présents souscrivirent un capital de 500,000 francs pour les premières opérations; nous verrons dans la suite que cette somme fut bien vite absorbée par les énormes frais de l'entreprise, et que c'est la fortune personnelle du Roi qui couvrit toutes les exigences pécuniaires indispensables à la continuation de l'œuvre.

On nomma un président, un secrétaire et un trésorier : M. l'intendant Strauch, de l'armée belge, que ses capacités administratives et sa grande intelligence désignaient naturellement pour cet éminent poste, fut élu président. Cette mémorable séance date du 25 novembre 1878.

Le 2 janvier suivant eut lieu une nouvelle réunion du Comité, dans laquelle le chef de la future expédition exposa ses plans : échelonnement, le long du fleuve, de stations spacieuses, qui devaient servir au ravitaillement, et, plus tard, à l'établissement de factoreries et de colonies européennes ; achat ou location, au meilleur compte, des terrains avoisinant la route que suivraient, dans l'avenir, les caravanes. Les plans furent ratifiés par le Comité et Stanley s'occupa aussitôt de l'organisation et du règlement des détails de son expédition.

Si l'on examine avec soin ces préliminaires, on s'aperçoit que le but de Stanley était d'ordre purement commercial : pour l'explorateur, il s'agissait avant tout de monopoliser le commerce africain entre les mains du Comité, en s'emparant de ce débouché naturel : le Congo ; tandis que dans l'esprit royal, la pensée qui primait toutes les autres était celle d'arracher la malheureuse race nègre à l'obscurité et au néant où elle croupissait depuis des siècles : le commerce était le meilleur, sinon le seul moyen de parvenir à ce résultat, et ce n'est qu'en utilisant, par des transactions loyales, l'esprit d'échange très développé chez le noir, qu'on pouvait songer à pénétrer lentement, sans effusion de sang, jusqu'au cœur du continent. En même temps, le Roi se préparait à apporter à la Belgique les bénéfices d'une vaste et riche colonie.

CHAPITRE II

Stanley au Congo.

DÉPART. — FONDATION DE VIVI. — RENCONTRE DE M. DE BRAZZA. — FONDATION DES STATIONS DE MANYANGA ET DE LÉOPOLDVILLE. — RECONNAISSANCE DU KUA ET DU LAC LÉOPOLD II. — MSUATA.

C'est le 23 janvier 1879 que Stanley quitta l'Europe, se rendant à Zanzibar pour y réunir le plus possible de ses anciens camarades et serviteurs, tandis que M. Albert Jung, agent d'une compagnie néerlandaise établie à Banana, se chargeait de recruter et d'engager pour son expédition des Krooboys (1) et des Kabindas (2) et d'em-

(1) Les Krooboys sont des indigènes des côtes du Kroo ou Maryland : ce sont en général des hommes magnifiques, au type intelligent, bâtis en hercules. Ils sont hardis marins : rien n'est plus curieux que de les voir conduire leur canot sur la mer agitée; ils montent leur pirogue par 15 ou 16 à la fois; ils sont assis sur le bord de l'embarcation et se baissent à chaque coup de pagaie comme s'ils allaient plonger dans la mer. Leur pirogue se dresse par moments, soulevée par les vagues. Elle se retourne parfois : alors ils se jettent dans l'Océan, remettent leur canot à flot, le vident et reprennent bravement leur route. Pour peu que la mer soit mauvaise, ils sont certains de chavirer en abordant la terre. Leurs marchandises tombent à l'eau, mais ils plongent comme des poissons et ils ont bientôt tout ramené sur la plage. Leurs pirogues sont creusées dans un tronc d'arbre : elles sont très légères; elles ont une largeur d'environ un mètre pour quinze à dix-huit mètres de longueur. En guise de bancs, ils fixent à la barque, au moyen de lianes, de grosses branches espacées d'un mètre. Leurs pagaies ont la forme de spatules. Aussitôt qu'un navire paraît en rade, les pirogues des Krooboys l'abordent et viennent leur offrir leurs services et vendre des peaux de singe, de panthère, de loutre, etc... Ils parlent un anglais particulier, dont ils conservent les mots, mais dont ils construisent les phrases à leur manière, ce qui rend cette langue très curieuse. Comme vêtement, ils n'ont qu'un lambeau d'étoffe, qui est attaché à la ceinture et qui leur passe entre les jambes ; ils portent presque tous au poignet gauche un large bracelet d'ivoire; ils s'attachent au cou des colliers de perles, de coquillages et de dents d'animaux. Ils ont les cheveux de la partie postérieure de la tête coupés à ras et ne conservent qu'un large toupet sur le devant. Comme ils sont dévoués, courageux et bons marins, l'État en enrôle beaucoup à son service et est enchanté de leur conduite. (*Extrait d'une lettre particulière adressée à l'auteur.*)

(2) Kabinda est un village situé à une cinquantaine de kilomètres au nord de l'embouchure du Congo; il fait partie des possessions portugaises. Les indigènes de ce village sont intelligents et dévoués.

magasiner les marchandises envoyées par les soins du Comité, qui s'occupait ici de commander et de préparer l'énorme matériel indispensable à l'expédition : les steamers, les allèges, les maisons démontables, les chariots, les armes, les étoffes d'échange, etc.

Le 14 août de la même année, Stanley arriva à l'embouchure du Congo et y trouva la flottille envoyée par le Comité d'études ; elle était composée de deux embarcations à vapeur : *l'En-Avant* et *le Royal*, de deux steamers à hélice : *la Belgique* et *l'Espérance*, d'une barque à hélice : *la Jeune Africaine* et de deux allèges en acier. Toutes ces embarcations rendirent les plus grands services à Stanley, et *l'En-Avant* fournit une longue carrière sur le Haut-Congo, où il concourut à presque toutes les découvertes : ce vaillant petit steamer mérite une mention toute spéciale dans l'histoire des explorations.

Le 21 août, la flottille s'engagea dans le fleuve : de Banana à Boma, les rives étaient occupées en beaucoup d'endroits par des factoreries, dont le groupement le plus important était celui de Ponta da Lenha. A cette époque, Boma, situé sur la rive droite du fleuve, était une agglomération de factoreries de nationalités différentes : c'était un centre que Stanley appelle l'entrepôt commercial du Congo, et que des routes nombreuses mettaient en communication avec les peuplades du Bas-Congo ; alors déjà une grande quantité de steamers faisaient le service continuel entre la pointe de Banana et Boma.

De Boma, Stanley, à bord de *l'Espérance*, tenta une reconnaissance pour découvrir jusqu'à quel point le Congo était navigable ; trouvant près de Vivi, village situé sur la rive septentrionale, un emplacement qui lui sembla favorable à l'établissement de sa première station, il fit réunir les chefs des environs, et après des palabres renouvelées deux jours de suite et d'interminables négociations, il obtint la concession d'un terrain situé près du fleuve, terrain impropre à la culture, il est vrai, mais qui lui parut bien choisi pour servir de base d'opérations et de point de départ vers l'intérieur. Cette concession lui coûta 800 francs en coupons de drap, plus un loyer de 50 francs par mois.

Il était important que, pendant la période d'études, il ne trans-

pirât que le moins possible des projets et des opérations : sous ce rapport, Vivi, étant inabordable aux grands bateaux, devait rester un mystère pour les étrangers et les curieux. Les steamers étaient logés facilement, à la rive nord, dans Belgic-Creek (appelée par les Portugais Loggia-Tafia, d'où il fallait deux heures pour transporter les marchandises à dos d'homme jusqu'à la station), et à la rive sud, dans une baie située près du village de Matadi.

De plus, il était absolument nécessaire de surveiller les agissements des factoreries établies sur la rive sud, desquelles il fallait se défier à cette époque, et de faciliter les communications entre Vivi, un peu isolé, et la rive nord : c'est pourquoi Stanley établit un poste à Ikungulu. Ce poste, pour écarter tout soupçon d'occupation, fut doté d'un pavillon en bois construit sur le même modèle que celui de M. Gillis à Boma, et au lieu de lui donner la dénomination de station, on le qualifia de factorerie belge.

Pour parer à toute éventualité, Vivi reçut, peu de temps après, un armement de quelques canons Krupp de montagne, destinés à empêcher les coups de main qui étaient à craindre.

L'érection de la station coûta un travail énorme : le sol était rocailleux, embroussaillé, dur; Stanley organisa immédiatement ses équipes de travailleurs et leur distribua la besogne; il réussit à embaucher les naturels de l'endroit pour l'aider. Il commença par tracer une route menant à un haut plateau situé à 103 mètres au-dessus du niveau du Congo; il construisit sur ce plateau un bâtiment comprenant le quartier général, les habitations des Zanzibarites, des écuries, des hangars et des établis pour les forgerons et les menuisiers; l'eau était fournie à la station par deux petits ruisseaux.

Le 21 février, la station achevée, Stanley se mit en route vers Isanghila pour voir la possibilité d'établir une voie de roulage entre Vivi et ce village, car il s'agissait d'aplanir un sol rocailleux et tourmenté, couvert de collines de granit, afin d'y faire traîner par des noirs d'énormes chariots de marchandises : il rentra le 10 mars à Vivi, et, le 28, il commençait cette tâche colossale de créer une route à travers un pays accidenté, coupé de rivières et de ruisseaux au delà desquels il fallait transporter les chariots, et

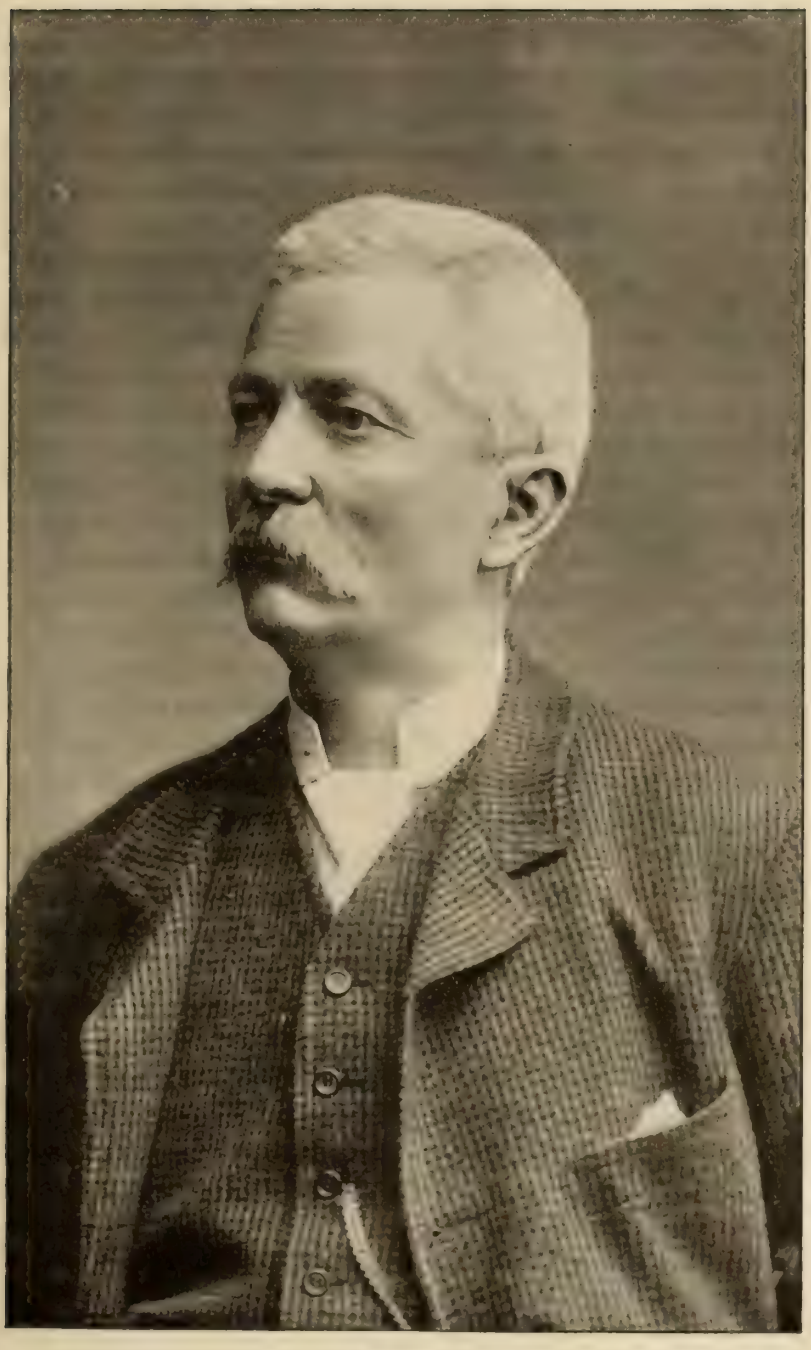

STANLEY.

couvert de bandes forestières (1) presque impénétrables où il fallait se frayer un chemin à la hache. Ce n'est que le 21 février 1881 qu'il arriva à Isanghila ; pendant cette fatigante et terrible marche, il avait transporté, sur des chariots traînés par des noirs et hissés par delà les collines au moyen de cordes glissant sur des poulies, ses bateaux démontés, de nombreux bagages, et plusieurs centaines de tonnes de marchandises. C'est pendant cette marche que Stanley rencontra pour la première fois le célèbre explorateur français, M. Savorgnan de Brazza, avec lequel il passa cordialement deux journées et qui lui narra ses aventures, ses efforts et ses luttes.

A Isanghila, l'expédition fut rejointe par trois officiers belges, les lieutenants de cavalerie Braconnier, du génie Valcke et de l'infanterie Harou, et un jeune ingénieur, M. Nève, qui s'étaient embarqués à Liverpool le 7 novembre 1880.

Après avoir installé à Isanghila un poste qu'il confia au lieutenant Valcke, Stanley, accompagné des lieutenants Harou et Braconnier, remonta, à bord de *l'En Avant* que suivait *le Royal*, la partie parfaitement navigable du fleuve — 60 kilomètres — jusqu'à Manyanga, où il arriva le 1er mai 1881. C'est là que le courageux explorateur faillit mourir de la fièvre, à laquelle il échappa heureusement, grâce à sa constitution de fer et aux soins que ne cessèrent de lui prodiguer ses fidèles serviteurs Doualla et Mabrouki, ainsi que le lieutenant Braconnier. A peine remis de la maladie, Stanley réunit les chefs des environs, conclut avec eux un marché lui concédant le terrain voisin du fleuve, et aussitôt commencèrent, sous la surveillance du lieutenant Harou, les travaux de construction des bâtiments de la nouvelle station ; pendant ce temps le lieutenant Braconnier entreprenait l'établissement de la route qui devait réunir Manyanga au Pool. Sur ces entrefaites survint un fort détachement de travailleurs, dirigé par un Allemand, M. Lindner, ce qui permit d'activer considérablement la marche des travaux.

La station de Manyanga fut laissée aux soins du lieutenant Harou, qui déploya une grande activité et une intelligence remarquable

(1) Ce sont de longues bandes boisées, restes des immenses forêts qui ont couvert tout le Bas-Congo.

dans la fondation de ce qu'il appelait sa « petite ville » : il en fit bientôt une station confortable et étendit l'influence du Comité dans les environs, en créant des relations amicales avec les chefs indigènes. Il construisit à Manyanga une maison que tous les voyageurs déclarèrent être une merveille de fraîcheur et de goût.

Dès le 14 juillet, Stanley se mit en marche pour faire une reconnaissance au Stanley-Pool avec les lieutenants Braconnier et Valcke; il chargea M. Lindner, en qui il avait reconnu des aptitudes pratiques spéciales, de commencer le transport des bateaux et des marchandises sur la route du Stanley-Pool; Stanley rencontra un sergent sénégalais de M. de Brazza, nommé Malamine, qui lui apprit que l'explorateur français avait pris possession de toute la contrée voisine du Gordon Bennett (1) et de toute la rive droite du Stanley-Pool. Stanley eut aussi maille à partir avec certains villages indigènes, qu'il parvint à s'allier à force de patience. Ceux de nos lecteurs qui connaissent le volume *Cinq années au Congo* se souviendront du fameux Nga'lyéma, chef de Ntamo, village de la rive méridionale du fleuve, qui, après de nombreuses palabres et après avoir exigé des présents pour une valeur de 5,250 francs, lui promit la concession d'un terrain pour l'établissement d'une station sur la rive sud du Stanley-Pool. Aussitôt Stanley retourna sur ses pas et il joignit M. Lindner, sous la conduite duquel la caravane s'était avancée dans d'excellentes conditions.

Quelques jours après, un accident terrible arriva au lieutenant Braconnier, pendant qu'il dirigeait la marche des fourgons : par suite d'une manœuvre mal exécutée à la descente d'une colline, un chariot descendit la pente avec une vertigineuse rapidité : le lieutenant eut la jambe prise dans les traits et fut traîné sur le sol; le corps bondissait et rebondissait sur les rocs et c'est par miracle que M. Braconnier échappa à la mort : trois semaines de repos le

(1) Lors de la descente du fleuve en 1877, Stanley fut frappé de la ressemblance de la vallée de cette petite rivière avec un site qu'il avait naguère parcouru en Amérique en compagnie du directeur du *New-York Herald;* c'est en souvenir de ce dernier qu'il donna le nom de Gordon Bennett à ce petit affluent de droite.

remirent heureusement des graves contusions que cet accident avait occasionnées.

A ce moment Stanley se décida à envoyer le lieutenant Valcke à Saint-Paul de Loanda pour y acheter des étoffes, des soieries et de la flanelle, objets qui lui étaient nécessaires pour les échanger contre les énormes provisions d'ivoire qu'il avait découvertes chez le fourbe Nga'lyéma.

Le 1er septembre, toute l'expédition se trouvait à Zinga; elle traversa l'Inkissi; puis, le 18 avril, ne pouvant parcourir la région trop accidentée qui s'étend de l'Inkissi à Kinduta, elle remonta le Congo par eau, en hissant le steamer au-dessus des rapides de Lady Alice (1) et gagna la rive méridionale du fleuve; en arrivant près de Ngoma, vers le 7 novembre, Stanley conclut un traité d'alliance avec Makoko, le plus âgé des chefs de la région. C'est là que Nga'lyéma, l'irascible chef de Ntamo, avec qui Stanley avait signé un traité quelques mois auparavant, vint le trouver, animé des plus mauvais desseins, à la tête de 200 noirs armés. Après une longue discussion, Nga'lyéma refusa net de laisser passer Stanley et de lui permettre d'établir la moindre station aux environs de Kintamo. Comme les dispositions du traître et de ses soldats devenaient menaçantes, Stanley usa d'un stratagème inoffensif qui provoqua parmi eux une effroyable panique : le bruit d'un gong chinois sur lequel il frappa de toutes ses forces, et l'arrivée subite des ouvriers de Stanley poussant des cris féroces, suscitèrent une telle frayeur parmi la bande de pillards qu'ils s'enfuirent de tous côtés et que le courageux Nga'lyéma vint lui-même offrir à Stanley l'autorisation de s'établir chez lui.

Le 29 novembre, Stanley atteignit enfin la plaine de Kintamo, et son œil ému put contempler cette immense nappe d'eau qui se déroulait, calme et tranquille, à perte de vue, et qu'il avait, quatre ans auparavant, baptisée du nom de Stanley-Pool : aussitôt l'infatigable travailleur se mit en devoir de choisir l'emplacement où

(1) C'est au pied de ces rapides qu'en 1877 le steamer démontable « Lady Alice », faillit être engouffré dans le fleuve et n'échappa que par miracle à ce désastre, et c'est en souvenir du tragique événement que Stanley baptisa les rapides du nom de Lady Alice.

s'édifierait la future station qui devait, par la suite, acquérir une importance capitale, car elle était destinée à devenir le point de départ des steamers vers le Haut-fleuve, et un entrepôt qui contiendrait une quantité énorme de marchandises. Après de nombreuses excursions, il se décida à la bâtir sur le flanc du mont Léopold, distant d'environ 300 mètres de la baie, qui offrait aux bateaux un abri sûr et naturel : de cet endroit on apercevait le village de Kintamo au sud, et à l'est le village de Kinchassa et les hauteurs de Kimpoko sur la rive du Stanley-Pool.

Le 3 décembre, Stanley avait réuni toute son expédition à l'emplacement choisi, et *l'En-Avant* flottait joyeusement dans la petite baie de Kintamo, à l'entrée de ce Pool qui devait le conduire plus tard à la conquête du fleuve.

Le mois de décembre fut employé tout entier à arracher les hautes herbes, niveler le terrain et préparer la construction des bâtiments; mais des inquiétudes assez vives vinrent assaillir Stanley, car à chaque instant Nga'lyéma, son ennuyeux voisin, manifestait des intentions hostiles aux blancs ; il dirigea même un jour une attaque contre la station naissante, attaque que Stanley repoussa sans difficulté et sans mort d'homme : enfin, le 24 décembre, une palabre solennelle réunit tous les chefs des environs, la paix fut définitivement décidée et la libre jouissance du terrain fut concédée à Stanley.

Débarrassé de ces soucis, Stanley poussa vigoureusement les travaux de la station, à laquelle fut donné le nom de Léopoldville, en hommage au Souverain qui dirigeait l'OEuvre : un superbe blockhaus fut établi, qui rendait la station facile à défendre contre une attaque éventuelle : les travaux avancèrent rapidement sous l'impulsion donnée par le lieutenant Braconnier et les autres Européens. Bientôt un service régulier de porteurs relia Léopoldville à Manyanga, et d'énormes stocks de marchandises vinrent emplir les magasins de la nouvelle station.

Mais il était urgent d'atteindre au plus tôt le Haut-fleuve, car déjà des expéditions s'organisaient partout dans le but de précéder Stanley dans ses nouvelles découvertes : aussi, dès le 19 avril 1882, Stanley, accompagné du lieutenant d'infanterie Janssen,

s'embarqua sur *l'En-Avant* pour faire sa première reconnaissance du Haut-Congo ; il traversa le Pool, et, le 26, il atteignit le village de Msuata, situé sur la rive gauche du fleuve. C'est là qu'il fit, pour la première fois, la rencontre du chef Gobila, « le chef le plus sympathique du Congo », dit-il. Tous ceux qui, dans la suite, ont eu affaire à cet excellent nègre, tout en rondeur, d'un caractère ouvert et affable, commerçant fini et rusé mais loyal, s'accordent à reconnaître que l'opinion optimiste de Stanley n'avait rien d'exagéré.

Dans une lettre reçue en 89, un de nos amis nous raconte ainsi sa visite à Gobila : « *Jeudi* 19 *septembre*. — Nous avons rendu visite au vieux roi du village, le brave Gobila, que sa bonté a fait surnommer Papa Gobila. C'est un vieillard de taille moyenne, très gros : il porte la barbe terminée par une petite tresse sur le côté droit. Il n'y a que les autorités qui portent la barbe : le commun des mortels s'épile la figure. Le vieux chef porte sur l'arrière de la tête une sorte de couronne faite en fibres végétales : il est représenté avec cette coiffure dans le livre de Stanley (1) : c'est assez dire qu'elle est crasseuse. Il est venu à bord saluer le gouverneur. Le pauvre vieux pleure encore toujours la mort du sous-lieutenant Janssen qui a commandé le poste de M'suata, et qu'il appelait son « fils » ou encore le « Poulet blanc ». La mort de Janssen remonte à plus de cinq années; cela prouve que les indigènes savent parfaitement s'attacher aux blancs qui les traitent bien ».

Onze jours suffirent à Stanley pour obtenir la concession d'un magnifique emplacement situé sur une colline basse qui dominait le fleuve et d'où l'on voyait couler très loin les eaux calmes et majestueuses du Congo : le terrain d'alentour était très fertile et la population extrêmement dense. Le lieutenant Janssen fut chargé de fonder la station : cet officier eut bien vite gagné la sympathie de Gobila et des indigènes, et s'occupa si activement des travaux, qu'en moins d'un mois, il avait créé une petite station confortable et pourvue de vivres et de quelque bétail.

Le 19 mai, Stanley, qui était rentré à Léopoldville, repartit

(1) Le livre de Stanley a été publié cinq ans avant cette entrevue !!!

pour explorer le Kua (Kassaï actuel); quoique les indigènes lui eussent fait les plus noirs tableaux des dangers, des privations et des misères qui l'attendaient, Stanley n'hésita pas à lancer son courageux *En Avant* sur les eaux sombres du Kua; il arriva, sans avoir eu trop à souffrir de l'hostilité des indigènes, au confluent de la Mfini et du Mbihé (Kassaï); là, il fit la connaissance de la reine Gambaki, qu'il se plaît à décrire comme une superbe femme, très bien faite, aux traits plutôt européens que négroïdes, et qui, dit-il, l'accueillit « très favorablement ». Cette femme lui fut d'un grand secours pour son exploration, car elle lui donna des renseignements sincères et lui accorda une aide utile. La Mfini a une largeur moyenne de 250 mètres; la vitesse du courant est régulière et le steamer y navigua avec facilité. Le 25 mai, Stanley découvrit une nappe d'eau immense, qui lui parut atteindre une étendue de trente et un kilomètres; il lui fut impossible d'interroger des indigènes des rives, car ils s'enfuyaient à son approche. Un jour, le voyageur aperçut au loin des barques de pêcheurs; il dirigea son steamer vers elles; mais les noirs, à la vue de la colonne de fumée qui s'échappait de la chaudière, furent pris d'une telle panique, qu'ils se jetèrent à l'eau et regagnèrent la rive à la nage : un des indigènes fut repêché, mais, amené sur le pont, il refusa de répondre un seul mot aux interrogations de Stanley, quelques cadeaux que celui-ci lui offrît : aussi, après lui avoir fait présent de quelques mètres d'étoffe pour dédommager le malheureux de l'atroce frayeur qui semblait avoir égaré sa raison, on le remit dans sa pirogue; avec la rapidité de l'éclair, il fut à la rive et disparut à travers bois.

Stanley explora à peu près complètement la nappe d'eau, qu'il reconnut être un lac et auquel il donna le nom de Léopold II. Malheureusement, à ce moment où le courageux voyageur avait plus que jamais besoin de toutes ses forces, la fièvre, qui l'avait épargné si longtemps, vint s'abattre sur lui, et il dut rentrer au plus vite à Léopoldville, où il s'alita. Ce furent alors de sombres jours, pendant lesquels Stanley, couché sur son lit de douleur, dominant ses souffrances effroyables, ne songeait qu'au salut de l'œuvre entreprise, se désespérant de l'inertie à laquelle le condamnait son mal, alors que de si importants travaux l'attendaient

UNE RIVE DU KASSAÏ.

là-bas, dans les contrées inexplorées du Haut-fleuve, qu'il ne reverrait peut-être plus. Par bonheur, sa nature de fer eut encore une fois raison de la fièvre africaine ; la convalescence fut lente, et, sur l'avis du médecin, qui dut le forcer à prendre cette décision, il résolut de s'accorder quelque repos et de rentrer en Europe pour y passer un congé de plusieurs mois : en descendant vers Banana, il trouva Isanghila prospérant sous la direction de M. Swinburne, un de ses premiers adjoints, à qui il avait voué une affection particulière, quoique cet agent ne possédât pas l'énergie nécessaire à l'explorateur ; mais sa douceur envers les indigènes constituait, aux yeux de Stanley, une qualité estimable. A Vivi, Stanley rencontra le capitaine belge Hanssens, à qui il remit le commandement de la division du Haut-Congo, c'est-à-dire de toute la région comprise entre Manyanga et le Haut-fleuve ; puis il se rendit à Saint-Paul de Loanda et de là en Europe.

CHAPITRE III

Le capitaine Hanssens et l'exploration du Kuilu-Niadi.

HANSSENS SUR LE HAUT-CONGO. — FONDATION DE BOLOBO ET DE KUAMOUTH. — GRANT-ELLIOT ET LIÉVIN VANDEVELDE DANS LE KUILU-NIADI. — HANSSENS SUR LE NIADI SUPÉRIEUR. — EXPLORATIONS DIVERSES DANS LE BASSIN DU KUILU.

C'est au capitaine Hanssens qu'allait échoir, en l'absence de Stanley, la lourde tâche de continuer l'œuvre du grand explorateur. Le capitaine Hanssens avait quitté Bruxelles en janvier 1882, accompagné du lieutenant d'infanterie Nilis, des sous-lieutenants Grang de l'infanterie, et Joseph Vandevelde, de l'artillerie : les voyageurs, attendus avec impatience par Stanley, forcèrent leurs marches et arrivèrent bientôt à Isanghila, où ils contractèrent des fièvres bilieuses, qui enlevèrent le lieutenant Joseph Vandevelde, avant même qu'il eût pu mettre à profit les sérieuses qualités dont il était doué : le pauvre officier mourut en hamac, en redescendant à la côte, en vue de Vivi : il exhalait le dernier soupir au moment où les blancs de Vivi, avertis par les noirs qu'un « *mondellé* » (1) arrivait malade, s'avançaient à sa rencontre. Le capitaine Hanssens dut retourner à Banana ; sa forte nature vainquit rapidement la fièvre, et il retourna aussitôt à Vivi, où Stanley, qui rentrait en Europe, lui confia le commandement du Haut-Congo. Hanssens arriva à Léopoldville en septembre 1882 : depuis le départ de Stanley, les chefs des environs avaient cessé toutes relations avec la station, où la mauvaise volonté des employés subalternes avait déjà jeté le désordre.

Le premier soin de Hanssens fut de rétablir les relations avec

(1) *Mondellé* signifie littéralement « homme qui porte des habits » ; de là la signification de « blanc » que s'accordent à lui donner tous les voyageurs.

Nga'lyéma, dont il fit, dans une lettre adressée en Europe, le portrait suivant : « Nga'lyéma paraît avoir une quarantaine d'années. Il est grand, solidement charpenté et fortement musclé ; la figure est intelligente, l'œil vif, perçant, mais féroce. L'ensemble de la physionomie respire la ruse, la duplicité et la prédominance des appétits bestiaux. La démarche est dégagée, les allures vives, le geste expressif, la voix forte et impérative. Cet homme se sent maître chez lui et tout, dans sa personne, dénote l'autocrate, le despote. Nga'lyéma ne s'était pas mis en frais de toilette pour me recevoir ; un simple pagne crasseux était enroulé autour des hanches, et une autre étoffe, qui ne le cédait guère en malpropreté à la précédente, recouvrait le buste ; au cou, un mince fil de fer supportant un « cauris » ; à la cheville, quelques anneaux de cuivre. »

L'extrait suivant de la même lettre donne une idée de la façon énergique de Hanssens de traiter les affaires, en même temps qu'il montre les difficultés incessantes qui surgissaient entre la station de Léopoldville et les chefs de l'intérieur :

« Un léger accès de fièvre étant venu m'assaillir le lendemain, je fis prier le chef de remettre sa visite au lundi suivant.

» Il arriva au jour indiqué, escorté de ses fils et de nombreux esclaves, et accompagné de Mabaki, le chef d'Omfé. L'entrevue fut des plus cordiales, jusqu'au moment où mon serviteur apporta les cadeaux que je destinais à notre voisin. Ils consistaient en : une couverture à sujets, quatre foulards de soie, une pièce de soie bleue, et une pièce de Saint-Yago, d'une valeur totale de 380 mitakos (baguettes de laiton). Quand je les remis entre les mains de Nga'lyéma, celui-ci et son compère Makabi firent une mine consternée. Nga'lyéma se recueillit pendant quelques instants et commença ensuite un long discours dans lequel il dit qu'il était un grand chef, un très grand chef ; que Boula-Matari l'avait habitué à recevoir de très grands cadeaux et qu'il avait espéré que j'agirais de même. Il énuméra longuement les services qu'il prétendait avoir rendus à Stanley lors de son passage à Kintamo, en 1877, et lors de son retour dans le pays, l'année dernière.

» Écœuré par la rapacité qui s'étalait sans vergogne, je répondis

à Nga'lyéma qu'il pouvait être un chef de toute première catégorie dans son village, mais que je n'avais pas à le considérer à ce point de vue quand il venait à la station. Il n'avait aucun droit de propriété sur le terrain que nous occupions; dès lors, il n'était pour nous qu'un voisin avec lequel nous tenions à vivre en bons termes. S'il avait autrefois rendu des services à Stanley — ce qui n'était nullement prouvé, — il avait été, de son propre aveu, largement payé pour cela, et il n'y avait aucune raison pour le payer une seconde fois. Il m'avait fait un présent lors de ma visite à Kintamo ; je lui en rendais un d'une valeur triple. Je trouvais que c'était suffisant comme cela, et je n'avais aucune envie de me laisser exploiter par lui. Au surplus, s'il n'était pas satisfait de ce que je lui donnais, il n'avait qu'à le laisser là ; je lui rendrais sa chèvre, son porc et sa poule.

» Désarçonné par ce langage auquel il ne s'attendait probablement pas, il ne trouva pas un mot à répondre. Il déplia les tissus que je lui avais remis, en examina longuement la qualité, et finit par les enrouler dans une enveloppe d'étoffe indigène et par les donner à l'un de ses esclaves pour les emporter. Il reprit ensuite sa mine souriante, me tendit la main et nous nous séparâmes bons amis en apparence. Seulement il ne fut plus question de l'échange du sang, dont il m'avait parlé à Kintamo : il me jugeait sans doute trop parcimonieux pour devenir son frère.

» Nga'lyéma, Batéké d'origine, est venu se réfugier en aval du Stanley-Pool, il y a de cela une dizaine d'années. Ayant obtenu du chef supérieur de la contrée l'autorisation de bâtir un village au fond de la baie de Kintamo, il s'est enrichi en trafiquant l'ivoire apporté du haut fleuve par les Bayanzis contre des esclaves, de la poudre et des fusils apportés par les Bacongos de San-Salvador.

» Il a en même temps augmenté sa puissance et peut, à l'heure qu'il est, mettre, à lui seul, plus de fusils en ligne que tous les autres chefs de la contrée réunis. Naturellement orgueilleux, cette extension d'autorité l'a rendu insolent : il fait la loi aux autres chefs, qui l'exècrent, mais le craignent, et il voudrait bien la faire aux blancs. En affaires, il est arrogant et de mauvaise foi ; dans ses relations courantes avec nous, il est pétri de prétentions et a la

naïveté de s'imaginer qu'il nous en impose. Comme tout être disposant, dans son rayon d'action, d'une autorité indiscutée, il est fantasque, capricieux, acceptant aujourd'hui ce qu'il refusait hier, entrant sans raison dans des fureurs qui, pour nous, ne sont que grotesques, et passant, sans plus de nécessité, de la plus violente colère à la gaieté la plus bruyante. Un enfant, mais un enfant terrible (1)! »

INDIGÈNES DE LA CÔTE.

Lorsqu'il eut rétabli complètement l'ordre à Léopoldville, Hanssens, accompagné d'une douzaine de Zanzibarites, s'embarqua vers octobre dans une allège, pour se rendre chez les Bayanzis où il fonda, en novembre, la station de Bolobo, à quelques degrés sous le deuxième parallèle sud. Après avoir assisté lui-même au nivellement du terrain choisi et au défrichement du sol, il y laissa le lieutenant Orban, qui y construisit quelques bâtiments, mais qui,

(1) *Le Congo illustré*, 1892, n° 1.

plus fantasque que résolu, demanda peu après à descendre à la côte pour maladie. Hanssens fut rejoint à ce moment par Coquilhat, avec qui il redescendit le fleuve et fonda le poste de Kuamouth, à l'embouchure du Kua. Le 4 janvier 1883, il rentra à Léopoldville : y ayant appris le retour de Stanley, il se porta au-devant de lui, et le 4 février, les deux explorateurs se rencontrèrent à Manyanga.

L'exploration du Haut-Congo par Hanssens avait été surtout importante au point de vue des nombreux traités qu'il avait conclus avec les indigènes des rives, traités qui concédaient au Comité toute la rive gauche du Congo.

Pendant ce temps, les départs pour l'Afrique se succédaient sans relâche, amenant de nouveaux et courageux pionniers : en mai 1882, le lieutenant Van Gèle s'était rendu au cap de Bonne-Espérance afin d'y attendre le lieutenant Valcke qui était allé engager 250 Zanzibarites pour le service des transports. Dès son arrivée au Congo, Van Gèle se mit en devoir de fonder la station de Lutété, un peu au delà de Manyanga, sur la rive gauche du Congo. Vers la mi-août, les lieutenants d'infanterie Coquilhat et Avaert et le sous-lieutenant Parfonry étaient arrivés au Congo ; le premier rejoignit aussitôt le capitaine Hanssens, le lieutenant Avaert fut chargé de la surveillance des diverses stations du Bas et le sous-lieutenant Parfonry fut adjoint au service des transports, puis attaché à la station de Léopoldville.

Pendant que s'accomplissaient ces travaux de géant, d'autres expéditions étaient envoyées par le Comité d'études pour explorer le bassin du fleuve Kuilu qui se jette à Loango, par environ 4° 30′ de latitude sud, dans l'océan Atlantique. Le Roi espérait découvrir de ce côté un chemin plus facile pour atteindre le Pool, et acquérir des territoires nouveaux que l'on pourrait échanger au jour des contestations, qui ne devaient pas tarder à se produire avec la France et le Portugal.

Le docteur allemand Peschuel-Loesche, ayant pour adjoint le lieutenant d'artillerie Liévin Vandevelde, fut chargé de cette mission : ce dernier partit le 30 octobre 1881 et arriva au Congo en décembre ; il trouva à Vivi le Dr Peschuel-Loesche, qui ne jugea pas bon de se mettre en marche de suite, sans dire les motifs

qui l'empêchaient de mettre à exécution les projets du Comité. Liévin Vandevelde, avec le lieutenant Nilis et le sous-lieutenant Joseph Vandevelde, se rendit à Isanghila, où ils tirèrent de sa situation critique la station qui était assiégée par les indigènes . c'est dans cette station malsaine que, comme nous l'avons vu, le capitaine Hanssens devint si malade qu'il dut retourner momentanément à la côte et que le sous-lieutenant Vandevelde trouva la mort. Retourné à Vivi, Liévin Vandevelde y rencontra Valcke avec ses Zanzibarites, parmi lesquels s'était déclarée une épidémie de variole : ils construisirent un lazaret et, par des soins intelligents, risquant chaque jour sa vie, Vandevelde parvint à les sauver tous de la mort, donnant ainsi une admirable preuve d'humanité et d'abnégation.

Sur ces entrefaites, il fut nommé chef de la station de Vivi, en remplacement de M. Lindner, qui avait dû la quitter pour cause de maladie et rentrer en Europe avec M. Peschuel-Loesche.

En octobre 1882, Stanley, sur les ordres du Comité, décida que le projet d'exploration de la région du Kuilu, abandonnée sans motif par M. Peschuel-Loesche, serait repris ; il confia au capitaine anglais Grant Elliott le commandement de cette expédition qui se composait de MM. E. Destrain, un ex-officier belge, Legat, sous-officier du génie belge, Auguste von Schaumann, ex-officier autrichien, et Georges Ruthven, comptable anglais, plus une cinquantaine de Zanzibarites. Les instructions de Stanley étaient de se diriger rapidement vers le Niadi supérieur et de s'y assurer des possessions par des traités avec les chefs indigènes. Grant Elliott quitta Isanghila le 23 janvier 1883, prenant la direction N.-O.-O. ; à peine en route, le capitaine reconnut que les intentions des indigènes n'étaient pas des plus favorables à l'expédition ; à Kamgoma, un incident faillit compromettre le succès de la marche : un coup de feu lâché accidentellement par un Zanzibarite blessa un indigène, mais heureusement, grâce au tact et à la présence d'esprit du capitaine Elliott, qui pansa lui-même la blessure du nègre, les hostilités furent évitées, et la troupe put continuer sa marche pénible à travers des bois, des forêts épaisses et des marécages de grande étendue, par l'effrayante chaleur de 101° Fahrenheit.

Après 23 jours d'atroces fatigues, Grant Elliott arriva au Niadi; à partir de ce moment, il suivit le cours du fleuve, et, au confluent de la Ludéma et du Niadi, il fonda la station de Stéphanieville, dont le commandement fut confié à M. E. Destrain; la contrée traversée jusqu'à ce moment avait été reconnue très fertile; l'expédition avait rencontré des paysages de toute beauté, et, en général, avait été bien accueillie par les indigènes. Après un repos de quelques jours, Grant Elliott reprit la marche en avant, quoique toute sa troupe fût extrêmement affaiblie par les maladies et les privations. Le 18 mars, il acquérait la conviction que le Niadi et le Kuilu ne formaient qu'un seul fleuve : il établit près de son affluent, la Luasa, la station de Franktown, qu'il laissa à la garde du sergent Legat; à partir de là, le fleuve prend la direction sud-ouest, passe à proximité d'une montagne de 1,000 pieds de haut, le mont Blara, où l'expédition prit un nouveau repos rendu nécessaire par l'état d'épuisement où elle se trouvait réduite : les indigènes de l'endroit eurent pour les membres de l'expédition une foule d'égards qui ont fait dire au capitaine Elliott : « Notre séjour au mont Blara fut un songe divin qui ne s'effacera jamais de notre mémoire. »

Malheureusement, l'état de faiblesse de MM. von Schaumann et Ruthven s'aggrava tellement, qu'il leur fut bientôt impossible d'avancer, et Elliott se vit obligé de partir, à peu près seul, pour atteindre la côte et envoyer ensuite rechercher ses compagnons. C'est exténué de fatigue, mourant d'inanition, qu'il fit, le 5 avril 1883, la rencontre du lieutenant Vandevelde, près de Kitabi.

Stanley, quelques jours après le départ de Grant Elliott, avait donné l'ordre à Liévin Vandevelde, en lui adjoignant le lieutenant autrichien Mikic et le lieutenant croate Lehrman, de se rendre en steamer à l'embouchure du Kuilu et de remonter ce fleuve en prenant possession du plus de terrain possible. Le 2 février 1883, Vandevelde s'embarqua et arriva à Loango le 10 février. Divers traités conclus avec les chefs indigènes assurèrent au Comité la possession des rives du Kuilu inférieur : le 25 février, la station de Rudolfstadt était établie. Il était temps, car quelques jours après des marins français apparaissaient en vue de Loango; le courageux

Vandevelde eut même le bonheur de sauver un de leurs canots qui courait risque de sombrer à quelque distance de la plage.

Dès le 14 mars, Vandevelde se porta à la rencontre de l'expédition Elliott et, à la rivière Lomami, il établit la station de Baudouinville, qu'il confia au lieutenant Mikic : étant retourné à Loango pour y faire ses provisions, il apprit, par une caravane

LE LIEUTENANT LIÉVIN VANDEVELDE

venant de l'intérieur, la situation terrible de l'expédition Elliott. Vandevelde n'hésita pas un instant : à marches forcées, il traversa des villages qui lui firent l'accueil le plus hostile et arriva le 3 avril à Kitabi, où il fut amicalement reçu par le chef. Le 5 avril, il rencontra Elliott « au fond d'un ravin boisé, raconte Vandevelde. Je précédais mes hommes et tout à coup je me trouvai en face d'un être couvert d'un vieux feutre gris, d'une chemise de flanelle

décolorée, d'une culotte rapiécée de mouchoirs, et chaussé de vieilles bottes boueuses. La figure était d'une maigreur extrême, jaunâtre et couverte d'une barbe poivre et sel de quinze jours. Cet homme traversait péniblement le torrent en s'aidant d'un long bâton pour chercher le gué. J'avançai la main pour l'aider à sauter sur la rive. C'était le brave Elliott. Nous fûmes un instant sans nous parler, tant l'émotion nous serrait la gorge. Elliott s'assit au bord du torrent : « Mon cher, dit-il, je n'en puis plus : sans votre billet, » que j'ai reçu avant-hier, je serais mort. Schaumann et Ruthven » sont encore là-bas : ils sont mourants. Do you get some » brandy? »

Le premier soin de Vandevelde fut d'envoyer un détachement au secours de Schaumann et de Ruthven, qui furent peu après rapportés en hamac à Baudouinville. Puis, avec Grant Elliott, il redescendit à Rudolfstadt, après avoir couru le risque de se noyer dans les flots de la Mansi, affluent du Kuilu, et pu constater les progrès réalisés par Mikic à Baudouinville, qui avait pris le plus gracieux aspect.

Vandevelde retourna prendre le commandement de Vivi, qu'il ne conserva plus longtemps, car la maladie l'obligea bientôt à quitter à regret les lieux où il avait su déployer une activité, un courage et un zèle que Stanley a su apprécier à leur valeur. Il rentra en Belgique, où il s'occupa de la construction de nouveaux steamers.

Grant Elliot fonda encore entre Loango et Rudolfstadt, sur la côte, la station de Grantville; puis il s'occupa d'assurer l'exécution des traités conclus antérieurement par Vandevelde; il relia Grantville à Boma par une exploration commandée par Mikic, Stéphanieville à Isanghila par les soins de Destrain, qui reconnut la rive droite du Kuilu et s'y conduisit d'une façon remarquable; puis l'infatigable Mikic, partant de Rudolfstadt, se rendit au Stanley-Pool en descendant le cours du Gordon Bennett. N'oublions pas de citer le sergent Legat qui explora deux affluents du Kuilu et le pays des Ba-Yaccas et déploya dans sa mission un zèle et une intelligence dignes de tout éloge. M. Spencer Burns, voyageur anglais, parcourut la province dans tous les sens, mais plutôt en dilettante que comme explorateur.

Pendant ce temps, le capitaine Hanssens, après sa rencontre avec Stanley à Manyanga, avait parcouru le territoire de la rive droite du Congo jusqu'au Niadi : il avait fondé, à mi-chemin de Stéphanieville, sur le Niadi, la station de Philippeville, et avait institué un service de canots entre ces deux stations. En retournant à Manyanga, il avait été attaqué, près de Nganda, par une troupe de pillards, qu'il parvint, quoique blessé d'un coup de feu, à mettre en fuite. Après un court séjour fait à Boma pour motifs de santé, il remonta la rive gauche du Congo jusqu'à Manyanga ; enfin il parcourut de nouveau la région du Niadi supérieur, y conclut des traités et établit le poste de Mukumbi, sur la route de Philippeville à Manyanga.

Le lieutenant Harou, le commandant de Manyanga, avait fondé la station de Massabé, sur la côte, avait reconnu les mines de cuivre de la Ludima, y avait établi un poste à Nboko, et avait relié ce poste à celui de Mukumbi.

Ainsi, en moins de six mois, le grand bassin du Kuilu avait été exploré en tous sens, et, sur tous les points de cette immense région comprise entre la ligne de démarcation du bassin de l'Ogôué, la côte et le Congo, s'élevaient des stations destinées à devenir des centres commerciaux importants ; des huit officiers qui avaient fait cette reconnaissance, quatre étaient des Belges et la plus grande part du succès leur revenait. Le roi Léopold confia l'administration de cette province au capitaine Grant Elliott, qui la partagea en plusieurs divisions et lui donna une organisation sur laquelle nous n'insisterons pas, attendu que ces territoires furent cédés dans la suite à la France, ainsi que nous le verrons plus tard.

CHAPITRE IV

Stanley sur le Haut-Congo.

FONDATION DE L'ÉQUATEUR. — MORT DU SOUS-LIEUTENANT JANSSEN. — CHEZ LES BANGALAS. — A L'ARUWIMI. — FONDATION DE STANLEY-FALLS. — UNE LETTRE DE STANLEY AU CAPITAINE STORMS. — RETOUR DE STANLEY EN EUROPE.

Nous avons vu précédemment que Stanley et Hanssens s'étaient rencontrés le 4 février à Manyanga et que le premier avait donné au capitaine une nouvelle mission dans le bassin du Niadi. Il chargea le lieutenant Valcke de fonder une station de ravitaillement à Sabuka; puis il se dirigea en toute hâte vers Léopoldville. Le travail, ici, ne s'était pas effectué selon les vues de Stanley, qui fut défavorablement impressionné par les dissensions qui existaient entre le commandant provisoire et les chefs des environs. La station était dépourvue de vivres : aussi Stanley s'empressa-t-il de faire chercher des provisions à Sabuka et de hâter le transport des chaudières du steamer *le Royal*, sous la surveillance du sous-lieutenant Grang; il fit réunir les chefs de Kintamo et des environs, et renoua avec eux des relations plus ou moins amicales; puis il remit en état ses vapeurs *le Royal* et *l'En-Avant* auxquels s'en était ajouté un nouveau : *l'Association Internationale Africaine* (1).

Le 9 mai 1883, les trois vapeurs, amplement munis de provisions, fendaient joyeusement les flots du Pool, voguant cette fois vers l'inconnu lointain : Stanley était accompagné de deux officiers belges, les lieutenants Coquilhat et Van Gèle, et de M. Roger, que nos lecteurs connaissent par la première partie de cet ouvrage. Kimpoko, où était établi un poste, avait prospéré sous la direction de M. Callewaert. A Msuata, Stanley fut reçu avec de grandes démonstrations de joie par le brave Papa Gobila; le sous-lieutenant Janssen était parvenu à se faire aimer de tous les indigènes;

(1) Ce stamer est ordinairement désigné par les trois lettres initiales : A. I. A.

UN VILLAGE A L'ÉQUATEUR.

sous son habile direction, la station s'était embellie et on pouvait la compter au nombre des plus confortables et des plus importantes.

A Bolobo, station fondée par Hanssens, Stanley fit confirmer par le chef Ibaka la concession du territoire à l'Association; le lieutenant Orban, le premier commandant de la station, devenu malade, avait dû retourner dans le Bas et avait été remplacé par M. Brunfaut.

A l'Équateur, Stanley obtint facilement des Bakutis un emplacement où il décida de fonder une nouvelle station ; il en chargea les lieutenants Coquilhat et Van Gèle : celui-ci, quoique moins ancien officier que Coquilhat, fut nommé commandant, avec le consentement de Coquilhat, sur la promesse que Stanley fit à ce dernier de lui confier la mission d'établir une station plus tard chez les peuplades bangalas. Il retourna ensuite à Irebu, et, le 23 juin, il s'engagea dans le Lukanga, fleuve de 300 mètres de largeur, qui sert de décharge au lac Matamba vers le Congo : il reconnut le lac, puis il rentra à Léopoldville.

De terribles malheurs fondirent à ce moment sur les entreprises de Stanley. Coup sur coup lui furent annoncées des nouvelles qui eussent abattu une âme moins bien trempée que la sienne : le courageux lieutenant Janssen et l'abbé Guyot, missionnaire catholique dépendant du cardinal Lavigerie, avaient été assaillis par une tempête effroyable, pendant qu'ils faisaient une excursion de Msuata à Kuamouth et avaient été engloutis dans les flots sombres du Congo. La station de Kimpoko, commandée par M. Louis Amelot, qui était constamment en différend avec les indigènes, avait dû être détruite, et le poste abandonné. Enfin, le 21 juillet, Stanley apprit que les bâtiments de la station de Bolobo avaient été réduits complètement en cendres.

Le 24 août, Stanley, sans se laisser décourager par ces cruels revers, reprit la route du Haut avec ses trois steamers, décidé cette fois à atteindre les Stanley-Falls et à y établir la station extrême de l'Association. Il installa le lieutenant Pagels à la station de Kuamouth. Le 29 août, il arriva à Bolobo : par suite de circonstances particulières, M. Brunfaut se trouvait en hostilité ouverte avec la tribu des Ba-Yanzis; ne parvenant pas, par la

persuasion, à vaincre l'inimitié des indigènes, Stanley crut utile de leur montrer les effets de la puissance du blanc, et il fit venir de Léopoldville un canon Krupp. C'était la première fois que les noirs voyaient l'engin destructeur : aussi s'en approchaient-ils sans la moindre crainte, riant même des affirmations des blancs qui leur décrivaient les effets désastreux de l'artillerie. Le lieutenant Liebrechts installa le canon sur la rive du fleuve, et tira deux coups à boulet en travers du Congo : « Le second coup, dit Stanley, tiré à 3,000 mètres, fit encore plus d'impression. A la vue de la colonne d'eau soulevée à pareille distance par le boulet, les indigènes les plus sceptiques reconnurent la merveilleuse puissance de l'artillerie. » Il réinstalla M. Brunfaut et, avant de partir, fit jeter les bases d'une nouvelle station.

Le 20 septembre, il conclut un traité à Lukoléla et y laissa un Anglais, M. Glave, doué de précieuses qualités, qui sut mettre à profit le peu de ressources dont il était pourvu.

Le 29 septembre, Stanley arriva à l'Équateur. Là, enfin, il eut la satisfaction de trouver une station superbement installée : les jeunes officiers belges n'avaient pas dû prendre beaucoup de repos pendant l'absence de Stanley ; ils avaient construit une magnifique habitation, dotée d'un mobilier complet, et entourée d'un immense jardin où des palmiers étendaient une ombre rafraîchissante et qui produisait tous les légumes nécessaires à l'alimentation des habitants de la station.

Le 17 octobre, il se rembarqua avec Roger et soixante-huit hommes, reconnut la Lulonga, affluent de gauche, et, le 21, il arriva en vue du territoire des Bangalas, qui lui avaient fait un si rude accueil en 1877, lors de la première descente du Congo : cette fois, la réception, d'abord menaçante, à cause de la méfiance instinctive des indigènes, finit par une entente cordiale : ce furent les Bangalas eux-mêmes qui prièrent Stanley de s'établir parmi eux, et celui-ci dut leur promettre l'arrivée prochaine d'un blanc.

Le 15 novembre, Stanley arriva à l'embouchure de l'Aruwimi, grand affluent de droite, qui lui remit en mémoire les combats livrés en 1877 aux riverains. L'accueil fut plus bienveillant, parce que la renommée des blancs était déjà parvenue jusque-là et que les

villages des indigènes Basokos étaient en proie aux incursions et aux déprédations des Arabes. Stanley remonta le cours de l'Aruwimi, qu'il croyait à tort être l'Uellé découvert par Schweinfurth; mais il fut arrêté à Yambuya par d'infranchissables rapides. Il se décida à descendre et à reprendre la route du Congo : partout les cruels et farouches Arabes avaient laissé de sanglantes traces de

LE LIEUTENANT LIEBRECHTS.

leur passage : « Nous constatons, raconte Stanley, une horrible scène de dévastation et d'incendie. Les villages ne présentent plus que des amas de décombres; les palmiers et les bananiers sont rôtis par le feu; toute la population, anxieuse et craintive, est massée sur la rive. Nous nous approchons et demandons la cause d'un tel désastre. Nous apprenons alors qu'une troupe armée, qui ne doit pas être loin, a attaqué les villages pendant la nuit, que les guer-

riers qui ont essayé de résister ont eu la tête coupée; que des femmes et des enfants sont emmenés en esclavage. » Le 27 novembre, il rencontra la bande d'Arabes qui s'était rendue coupable de ces méfaits, mais, bien avisé, il eut soin d'éviter tout conflit avec elle; enfin, le 1er décembre, il arriva aux chutes des Stanley-Falls, terme de son voyage. Après une étude approfondie de la contrée, il acheta aux indigènes une île d'une assez grande étendue, appelée Usana-Rosani : « elle est fertile, dit-il, salubre, peuplée d'environ 1,500 âmes et d'un accès facile aussi bien par le bas que par le haut de la rivière ». Ces appréciations de Stanley sont optimistes : l'accès de l'île est très difficile, sinon impossible, aux grands steamers, et, après l'affaire des Falls, que nous verrons plus tard, Coquilhat ne parvint pas à s'approcher de la station avec son bateau à vapeur. Lorsque la station fut reconstruite par le capitaine Van Gèle, celui-ci la reporta sur la rive même du fleuve, à quelques centaines de mètres en aval de l'île.

En moins de dix jours, une habitation fut construite et quatre arpents de terrain déblayés : le commandement fut donné à M. Bennie, mécanicien-ingénieur écossais, car Roger, malade, avait demandé à retourner dans le Bas. Selon les instructions du Comité, Stanley dépêcha, par Nyangué, des courriers chargés d'annoncer au lieutenant Storms, qui commandait la station de Mpala, l'établissement de la station extrême du Comité d'études. Nous reproduisons ici, à titre de document intéressant, la lettre qui arriva au lieutenant Storms, le 28 mai de l'année suivante, et ne fut communiquée à Bruxelles que le 19 janvier 1885 :

« Stanley-Falls Station (Haut-Congo), 2 décembre 1883.

» *A l'Officier commandant la station de Karéma.*

» Monsieur,

» J'ai l'honneur de vous annoncer que, ce jour, j'ai établi une
» station près du 7e rapide des Stanley-Falls (Haut-Congo), dans
» l'île Rusani (rive droite), laquelle divise, en cet endroit, le
» fleuve de la branche étroite de droite.

» Le plan ci-joint vous fera comprendre la position.

» Toute l'île et les rives avoisinantes sont acquises à l'Associa-
» tion internationale. La station est gardée par 30 hommes, sous
» le commandement de M. A. Bennie.

» Je suis votre obéissant serviteur.

» H.-M. Stanley,
» Commandant de l'Expédition du Haut-Congo. »

La descente du fleuve s'effectua en quarante et un jours. Stanley fut étonné des progrès réalisés à Équateurville et à Lukoléla; il témoigna toute sa satisfaction à l'intelligent M. Glave. Par contre, il fut péniblement impressionné, à Bolobo, de ne trouver, à la place de la station qu'il avait reconstruite, qu'un amas de cendres. Décidément, M. Brunfaut ne possédait pas les qualités nécessaires. Aussi Stanley le remplaça-t-il immédiatement par le jeune officier d'artillerie Liebrechts, en qui il avait reconnu de brillantes dispositions et une initiative capable des plus grandes choses. Cet officier sut prouver dans la suite que la confiance de Stanley avait été bien placée, et, dans son commandement de Bolobo, puis dans celui de Léopoldville, qui était à cette époque une situation des plus délicate et des plus difficile, il déploya une intelligence, une activité et un tact remarquables.

Léopoldville, cette fois, avait conservé son florissant aspect : la station offrait au regard le spectacle de l'aisance et du confort; les magasins étaient amplement pourvus de marchandises; le jardin présentait un coup d'œil des plus agréable et presque tous les légumes d'Europe y venaient à souhait. La paix était définitivement faite avec tous les chefs indigènes, qui vivaient dans les meilleurs termes avec les habitants de la station.

Rassuré sur l'avenir de cette station, Stanley, après avoir remis encore une fois le commandement de la division du Haut-Congo au capitaine Hanssens, reprit le chemin de Vivi : là, il jugea nécessaire de déplacer la station et de la rebâtir à 300 mètres de la première; il fit relier les deux stations par un chemin de fer Decauville.

Il est assez curieux de constater que Stanley, qui avait choisi lui-même, en 1879, l'emplacement de Vivi, et qui ne cesse de vanter, dans son livre et dans ses lettres, l'excellence de la

situation, change d'avis quatre ans après; il est regrettable qu'il ne se soit pas douté au premier abord de l'importance qu'acquerrait Vivi, car cette station avait coûté des sommes énormes au Comité et elle semble ne répondre à aucune des conditions qu'eût dû remplir une station tête de ligne, c'est-à-dire être vaste, spacieuse, sainement construite et bien pourvue de provisions; il faut mettre cette faute sur le compte de l'impatience des premiers moments et de la hâte qu'avait l'explorateur d'atteindre le Haut-fleuve.

Sur ces entrefaites, Stanley reçut avis de la nomination, en qualité d'administrateur général, du colonel anglais sir Francis de Winton, et il put, le 8 juin, quitter le théâtre de ses travaux pour venir prendre en Europe le repos justement gagné de ses excessives fatigues.

Ici se pose une question : Stanley avait-il résolu le problème pour lequel le Roi s'était imposé tant de sacrifices? Ses exploits gigantesques avaient-ils servi la noble cause de la civilisation? Il est difficile de répondre affirmativement; pendant cette période de cinq années, risquant chaque jour sa vie, déployant une activité et une énergie extraordinaires, Stanley avait échelonné des stations et des postes le long du fleuve; il avait fourni de précieux renseignements à la science géographique; la conquête de ce territoire s'était faite pacifiquement, par des moyens loyaux et honnêtes; mais, pour que le but fût atteint, il aurait fallu introduire dans l'esprit des populations noires cette confiance qui leur fait rechercher la compagnie, la protection des blancs; Stanley aurait dû apprendre le travail aux nègres, faire en sorte que les indigènes vinssent se mettre à la solde des stations pour cultiver le sol, le faire produire, et, tout en permettant ainsi aux stations de subsister par elles-mêmes, en arriver lentement à cette sublime solution de la question : la civilisation par le travail. Cette solution, l'idée dominante du Roi, c'est à d'autres pionniers, la plupart belges, qu'il fut donné de l'obtenir.

Quant au travail accompli par Stanley, il est considérable; nous ne doutons pas que, dans une deuxième période, il se fût occupé spécialement de la question à ce point de vue, et que de brillants succès fussent venus couronner ses efforts.

MASSALA ET SA FAMILLE DEVANT LE VILLAGE DE VIVI.

Cliché de M. Camille Ectors.

CHAPITRE V

Le Bas-Congo de 1880 à 1884.

NOUVEAUX AGENTS. — ARRIVÉE DES LIEUTENANTS COQUILHAT, LIEBRECHTS ET VAN KERKHOVEN. — DÉCÈS.

Pendant que Stanley étendait ainsi le domaine de l'Association vers le centre de l'Afrique, le roi Léopold envoyait constamment de nouveaux pionniers pour consolider et parfaire l'œuvre dont Stanley jetait les bases. Nous avons vu les remarquables résultats obtenus par les lieutenants Vandevelde et Harou dans le bassin du Kuilu. En septembre 1882, arrivèrent au Congo les lieutenants Avaert, Coquilhat et le sous-lieutenant Parfonry : le lieutenant Avaert fut chargé de surveiller la station de Vivi, où il organisa les préparatifs d'installation du chemin de fer Decauville, et de compléter la station d'Isanghila. Le lieutenant Coquilhat rejoignit Stanley, et le chapitre précédent nous a appris l'aide qu'il avait apportée à l'explorateur. La carrière africaine du malheureux Parfonry ne fut pas longue : il paya son tribut à la fièvre, et, quelques jours après, le sous-lieutenant Grang suivait son camarade dans la tombe, mourant ainsi que lui au poste du devoir.

Le lieutenant Braconnier, un des premiers adjoints de Stanley, était rentré en Europe : nous avons vu précédemment qu'il s'était rendu utile sous beaucoup de rapports et qu'il avait révélé de très appréciables qualités.

Le 5 mars 1883, MM. Van Kerkhoven, lieutenant d'infanterie, et Liebrechts, sous-lieutenant d'artillerie, s'embarquèrent pour le Congo ; le lieutenant Van Kerkhoven commença par commander le poste d'Isanghila, fut chargé ensuite de l'enrôlement de porteurs à la Côte d'Or, puis il succéda au lieutenant Coquilhat à la station de Bangala. Le lieutenant Liebrechts fut d'abord chargé de diverses fonctions dans le Bas-Congo, entre autres de celle du transport, à

Léopoldville, d'une pièce de canon et de son matériel ; en septembre 1883, Stanley lui confia la station de Bolobo, qui, sous ses chefs précédents, avait été deux fois incendiée : il la releva de ses cendres et parvint, grâce à son tact et à sa patience, à aplanir les difficultés qui avaient surgi entre les indigènes et son prédécesseur.

Plusieurs officiers suédois, parmi lesquels le lieutenant Gleerup, s'engagèrent à cette époque au service de l'État. Le lieutenant Gleerup, qui devait, dans la suite, faire une traversée complète de

LE SANITARIUM DE BOMA. *Cl. du cap. de Macar.*

l'Afrique lorsqu'il abandonna le service du roi Léopold, fit d'abord plusieurs excursions dans le Bas-Congo ; en 1884, il reçut le commandement de Kimpoko, puis il se rendit aux Falls où nous le retrouverons plus tard.

M. Alexandre Delcommune, qui séjournait depuis de longues années au Congo, où il gérait une maison française, passa directement au service de l'État : M. Delcommune dirigea longtemps la factorerie de Vivi, que M. Gillis, un industriel de Braine-le-Comte qui avait organisé le service commercial à cette station, avait été obligé de quitter pour maladie.

Le docteur Allard avait établi un sanitarium à Boma et y exerçait ses fonctions médicales avec un devouement admirable, payant de sa personne pour soigner les maladies les plus répugnantes, et s'attirant l'amitié de tous ceux qui l'entouraient. Stanley lui a consacré une mention spéciale dans son livre *Cinq années au Congo*. A Léopoldville, le service sanitaire était dirigé par le docteur Vanden Heuvel.

Enfin, une foule d'employés belges subalternes occupaient, au commencement de l'année 1884, les fonctions suivantes : M. Hodister commandait la station de Massabé (côte occidentale); M. Nauts se distinguait comme adjoint à Vivi ; M. Weber, ancien sous-officier d'infanterie, était adjoint à Rudolfstadt; M. Waterinckx, ancien adjudant du génie, commandait la même station ; enfin, M. Casman était chef de la station de Mukumbi, sur le Niadi.

CHAPITRE VI

L'œuvre des capitaines Hanssens et Coquilhat.

LE CAPITAINE HANSSENS SUR LE HAUT-CONGO. — DÉCOUVERTES. — FONDATION DE BANGALA PAR LE LIEUTENANT COQUILHAT. — AUX FALLS. — ENTREVUE AVEC M. DE BRAZZA. — MALADIE ET MORT DU CAPITAINE HANSSENS. — LE CAPITAINE JUGÉ PAR M. DE BRAZZA. — COQUILHAT ET LES BANGALAS.

Le 24 mars 1884, le capitaine Hanssens quitta Léopoldville pour aller inspecter les stations établies par Stanley, et s'assurer des progrès réalisés. Comme Stanley, il prenait avec lui les steamers *En Avant*, *A. I. A.* et *Royal;* il était accompagné de MM. Courtois et Wester, qui devaient commander les Falls, et de MM. Amelot, Drees, Guérin et Nicholls. Le 17 avril, il arriva à l'Équateur. Non content de faire de sa station la plus belle du Congo, le lieutenant Van Gèle avait entrepris des explorations dans les environs et reconnu le cours du Ruki, qui se jette dans le Congo à cinq kilomètres de la station, et que Stanley confondait avec le Kassaï.

Hanssens découvrit avec le lieutenant Van Gèle l'embouchure de l'Ubangi, qu'il remonta en longeant la rive gauche. Il y trouva une population extrêmement dense et y conclut avec le chef du village d'Ibuzi un traité qui acquit par la suite une grande importance à cause des contestations survenues avec la France.

Il prit avec lui, à l'Équateur, le lieutenant Coquilhat, qu'il conduisit chez les Bangalas, où il le chargea d'établir une station au milieu d'une des populations les plus sauvages et les plus cruelles de l'Afrique; il vit ensuite l'embouchure de la Mongalla, qu'il explora et que les indigènes lui déclarèrent venir d'un grand lac intérieur appelé Bukumba; il remonta l'Itimbiri sur un parcours de 75 kilomètres et baptisa cet affluent du nom de *rivière Liagre.*

Enfin, il établit à l'embouchure de l'Aruwimi, le poste d'Aruwimi. Ce poste, composé de trois hommes, fut confié aux indigènes basokos et eut le plus triste sort : deux hommes furent mangés par les naturels et le troisième, qui s'était enfui dans les bois, fut recueilli plus tard par le capitaine Van Gèle lorsqu'il constata la disparition du poste.

Le 3 juillet, Hanssens atteignit les Stanley-Falls : l'Écossais Bennie, seul depuis le départ de Stanley, était parvenu à maintenir la bonne harmonie parmi les chefs de la rive et s'entendait parfaitement avec les Arabes qui étaient établis à proximité de l'île Usana ; il avait augmenté considérablement les installations de la station. Malheureusement, Hanssens avait eu en route à déplorer la mort de M. Courtois, survenue le 26 juin, de sorte qu'il remit le commandement des Falls à M. Wester, officier suédois des plus distingué et des plus capable, en lui adjoignant M. Louis Amelot (1). Le lieutenant Wester commanda les Falls jusqu'au commencement de 1886, et les excursions qu'il fit dans l'intérieur apportèrent des renseignements importants sur cette partie inconnue de l'Afrique.

Hanssens rentra à Léopoldville en août, enchanté des constatations qu'il avait faites aux différents postes de l'État et de l'accueil empressé que lui avaient réservé les populations sur tout son parcours.

Le 30 août, se sentant malade, il envoya M. Westmarck, sujet suédois, à bord du steamer *le Royal* visiter et ravitailler les stations du Haut ; entre Bolobo et Loukoléla se produisit un accident à peu près unique en l'espèce : le steamer fut attaqué par un énorme hippopotame, qui perça la coque du bateau, et l'on eut toutes les peines du monde à mener *le Royal* à la rive avant qu'il ne sombrât (2). A Bangala, M. Westmarck trouva le lieutenant Coquilhat

(1) Louis Amelot mourut peu après par suite d'une imprudence héroïque : il forma le projet de rentrer en Europe en traversant l'Afrique par Nyangué et le Tanganyka. Parti le 1er novembre 1884 avec Tippo-Tip, sans équipement suffisant et manquant de tout confort, il mourut, à mi-chemin de Nyangué, de la fièvre hématurique.

(2) Un semblable accident arriva à M. A. Delcommune lors de son exploration du Lomami en 1890, lorsqu'il remontait cet affluent pour se rendre dans le Katanga.

en pleine activité : la station s'édifiait rapidement et les premières difficultés s'aplanissaient grâce au tact et au caractère calme et sérieux de Coquilhat, qui y tenait haut et ferme le drapeau de l'Association au milieu des peuplades cannibales. Quelque temps après, M. Westmarck fut adjoint au lieutenant Coquilhat; mais ce dernier n'eut pas à se louer de ses services : M. Westmarck, qui a pris une si mince part à l'œuvre royale, est du reste plus connu par la campagne de malsaine jalousie et de systématique dénigrement qu'il entreprit contre l'État vers 1890 et qui avorta piteusement.

En septembre, Hanssens, accompagné de M. Casman et du lieutenant suédois Gleerup, se rendit à Bolobo et à Kuamouth : c'est de là qu'il traversa le fleuve pour rendre visite, à Ganchu, à M. de Brazza, qui y séjournait momentanément. L'entrevue fut des plus cordiale. Dans la suite, M. de Brazza fut amené à faire un éloge du capitaine Hanssens, qui avait produit sur lui la meilleure impression : à la fin de 1885, le capitaine Coquilhat donna, sur l'œuvre de Hanssens, une conférence à la Société de géographie. M. de Brazza se trouvait dans la salle. Reconnu, il fut aussitôt invité à prendre place au bureau : après la conférence, il prononça quelques paroles, raconta l'entrevue qu'il avait eue avec le capitaine, dont il se plut à vanter le caractère et les qualités, et il rappela les derniers mots que Hanssens lui avait adressés au sujet du grand but de civilisation poursuivi en commun par la France et la Belgique : « L'Afrique est assez grande; qu'avons-nous à nous jalouser : ne « sommes-nous pas un peu cousins germains? »

L'excursion de Kuamouth fut fatale au capitaine Hanssens : sentant ses forces considérablement épuisées, il se décida à prendre du repos en Europe; il remit le commandement du Haut-Congo au lieutenant Van Gèle. Celui-ci installa à l'Équateur M. Casman, qui s'engagea ensuite dans une mission, puis passa à une compagnie, et mourut, le 14 mai 1885, à Équateurville (factorerie belge).

Hanssens retourna à Vivi, où il demeura quelque temps; mais, esclave de son devoir, il voulut revoir une dernière fois les Falls avant de rentrer en Belgique, et un accès de fièvre bilieuse l'enleva à l'OEuvre royale, à laquelle il s'était si admirablement dévoué, le

LE CAPITAINE HANSSENS

28 décembre 1884, après trois jours d'atroces souffrances, malgré les soins empressés que lui prodigua le docteur Lesly.

Le souvenir du capitaine Hanssens vivra dans l'histoire du Congo comme celui d'un héros : ce fut un vaillant soldat, rompu à toutes les exigences, à toutes les privations de l'existence africaine; doué d'un tempérament de fer et d'un caractère d'une douceur et d'une équité remarquables, il savait se faire aimer au premier abord; il s'attachait ses égaux par le charme exquis de sa conversation et ses inférieurs par le tact avec lequel il savait donner ses ordres et faire ses observations.

Dans ses relations avec les indigènes, Hanssens a témoigné de la plus habile diplomatie, et pendant son long séjour en Afrique, il a su dénouer les situations les plus tragiques sans l'effusion d'une goutte de sang. Le récit que nous avons fait de ses explorations a suffisamment démontré l'infatigable activité et l'indomptable énergie qui ont fait dire de lui, par Stanley, qu'il avait « l'ambition haute, le feu sacré qui distingue l'homme supérieur ».

Hanssens a fait honneur à la Belgique et à son Roi (1).

Nous avons vu précédemment que le lieutenant Coquilhat, arrivé au Congo en 1882, avait d'abord été adjoint au capitaine Hanssens, avec lequel il avait fait le voyage de Bolobo; puis Stanley l'avait chargé d'aider le lieutenant Van Gèle dans la fondation de la station de l'Équateur. Hanssens ayant conclu un traité avec Mata-Buiké, chef de la région des Bangalas, alla relever Coquilhat de l'Équateur et l'emmena à Bangala. Le premier mouvement des indigènes fut celui de la méfiance; seulement, « avec sa grande connaissance du cœur humain, sans se laisser entraîner par ce premier mouvement de froideur, Hanssens descendit à terre avec sa pipe et sa blague à tabac, ses armes habituelles; perçant les groupes, il se mit à presser cordialement la main des natifs étonnés, qui, secoués par l'étreinte du voyageur, abandonnèrent leurs lances. Cet acte d'une tranquille audace lui conquit leur estime; il alla ensuite au chef et lui donna une forte poignée de main, sans lui demander si

(1) Le lieutenant Coquilhat a fait, dans une conférence donnée, le 26 janvier 1886, à la Société belge de géographie, un portrait vivant du capitaine Hanssens, dont il avait été à même d'apprécier les précieuses qualités.

cela ui convenait; sous l'énergique pression de cette main, le chef ne résista pas et un pacte d'amitié fut bientôt conclu (1). »

Quatre mois après, avec un personnel de trente et un hommes seulement, Coquilhat avait construit un bâtiment de trente mètres de long sur huit de large, avait garni cette maison d'un mobilier

LE CAPITAINE COQUILHAT.

complet : tables, bancs, chaises, lits, confectionné par ses Zanzibarites ; un beau jardin s'étendait aux environs de la station, qui possédait déjà des troupeaux de chèvres et un poulailler abondant.

Pendant tout le temps qu'il conserva le commandement de la station, Coquilhat sut maintenir des relations amicales avec les Bangalas ; à part quelques démêlés qui furent aplanis grâce au

(1) Extrait d'une conférence faite par le capitaine Coquilhat à la Société belge de géographie sur *La tribu des Bangalas*, le 12 novembre 1885.

tact et à la sage justice du commandant, les habitants de la station et les indigènes vécurent dans les meilleurs termes. Dans son livre *Sur le Haut-Congo,* Coquilhat raconte d'une façon vivante toutes les péripéties de son séjour aux Bangalas, et son ouvrage, écrit dans une langue claire et précise, présente l'intérêt de la variété et de l'émotion. Nous y renvoyons le lecteur désireux de suivre l'Européen dans toutes les occupations quotidiennes de l'existence de station en Afrique (1).

(1) Dans la suite, le capitaine Coquilhat, après un court séjour en Europe, fut nommé vice-gouverneur général du Congo. Le malheureux officier n'eut pas le temps de déployer dans les hautes fonctions dont le Roi l'avait investi les brillantes qualités qui l'avaient désigné au choix royal, car la mort vint le surprendre dès le début de sa nouvelle carrière.

Le capitaine Coquilhat restera l'une des physionomies les plus sympathiques de l'armée belge et l'un des principaux soutiens de l'Œuvre africaine, qui le compte parmi ses premiers et ses plus ardents pionniers.

CHAPITRE VII

L'exploration du Kassaï (1884-1887).

LE LIEUTENANT ALLEMAND WISSMANN. — FONDATION DE LULUABOURG. — LE KUA EST L'EMBOUCHURE DU KASSAÏ. — LE LIEUTENANT MASSARI. — LE DOCTEUR WOLF SUR LE SANKURU. — HOSTILITÉ DES INDIGÈNES.

Jusqu'en 1883, le cours supérieur du Kassaï avait été l'objet de plusieurs explorations qui avaient donné des résultats assez douteux et n'étaient pas parvenues à renseigner le monde géographique au sujet du cours de ce fleuve ni de l'endroit où il se jette dans le Congo. Le docteur allemand Pogge avait reconnu le Kassaï supérieur jusqu'à son confluent avec la Lulua.

Le roi Léopold, comprenant l'importance qu'il y avait à explorer cette partie de l'Afrique, engagea à son service particulier le lieutenant allemand Wissmann (1), qui accepta le commandement d'une expédition dont tous les frais furent supportés par Léopold II. Au mois de février 1884, Wissmann se trouvait à Malenge, où il rencontra le docteur Pogge, qui lui céda sa caravane, avec laquelle il arriva en novembre 1884 à Lubuku, à quelques degrés sous le 6e parallèle sud, résidence du chef de la tribu des Balubas.

L'accueil reçu du chef fut des plus cordiaux et Wissmann obtint facilement le droit de bâtir une station sur son territoire. Trois mois après, quelques bâtiments s'élevaient sur la rive gauche de la Lulua, presque au sommet d'une montagne qui domine une immense étendue de terrain, au milieu d'un pays fertile qui produit à mer-

(1) Herman Wissmann, lieutenant d'infanterie allemande, né en 1853 à Francfort-sur-Oder, s'était distingué par la remarquable traversée de l'Afrique qu'il fit de Saint-Paul de Loanda à Sadâni pendant les années 1881 et 1882. L'empereur d'Allemagne a anobli cet éminent officier pour le récompenser des services nombreux qu'il a rendus à son pays, pendant ces dernières années, dans les possessions allemandes de la côte orientale. Il est actuellement lieutenant-colonel et occupe les fonctions de commissaire de l'empire allemand sur une partie des possessions allemandes en Afrique.

veille. La situation de Luluabourg en fait une station exceptionnellement salubre et lui a valu le surnom de « Paradis du Congo ». La station fut laissée à la garde du charpentier Bugslagh, et Wissmann organisa immédiatement l'expédition qui devait opérer la descente de la Lulua et du Kassaï. Il avait comme adjoints le docteur Wolf, chargé spécialement de la reconnaissance scientifique, et

LE LIEUTENANT WISSMANN.

le lieutenant autrichien von François, à qui était dévolu le soin de prendre les notes nécessaires pour établir la carte de la région traversée. Le roi Mukengé s'offrit spontanément à aider Wissmann à la construction d'un immense canot et à l'accompagner dans son excursion. Le 28 mai 1885, la descente du fleuve commença : la flottille se composait du grand canot portant Wissmann, von François et Wolf, ainsi que le lieutenant Müller, et d'une

vingtaine de pirogues conduites par cent cinquante indigènes balubas, que Wissmann était parvenu à enrôler. Un seul accident marqua le voyage : deux indigènes se noyèrent dans des rapides, près du confluent de la Lulua et du Kassaï, que l'expédition atteignit le 5 juin : le Kassaï y est très large et couvert d'îles. Le 10 juin, Wissmann découvrit l'embouchure du Sankuru, rivière importante qui vient de l'est; les indigènes des deux rives étaient très paisibles et très accueillants. La tribu cannibale des Bakutus, qu'ils rencontrèrent le 25 mars sur la rive gauche, attaqua leur camp à deux reprises, mais Wissmann les repoussa énergiquement et leur enleva toute idée de renouveler leurs tentatives de pillage. Le 2 juillet, il passa devant l'embouchure du Koango, affluent de gauche, et deux jours après, les eaux noires d'un affluent de droite lui révélèrent la Mfini, que Stanley avait remontée jusqu'au lac Léopold II. Le fleuve, ici, a une très grande largeur et coule entre deux rives d'aspects bien différents : à gauche, ce sont des plaines immenses, dont le ciel borne l'horizon, à peine couvertes de végétation et peuplées d'éléphants, tandis que le long de la rive droite s'échelonnent de nombreux villages et apparaît une population dense et pacifique. Enfin, le 9 juillet, Wissmann déboucha dans le Congo, à Kuamouth, après quarante-deux jours de navigation. Cette arrivée imprévue au grand fleuve fut une révélation pour le monde géographique : c'était la solution du problème du Kassaï, dont le Kua, découvert par Stanley, n'était autre que le cours inférieur. Pendant ce long et fatigant voyage, Wissmann avait eu à déplorer la mort du lieutenant Müller, tombé victime de la fièvre à Lubuku, et d'un forgeron, M. Meyer; le reste de l'expédition était en bonne santé. Mais Wissmann dut retourner peu après à la côte, sérieusement malade. Quant aux indigènes balubas, dont un grand nombre étaient affaiblis par le voyage qu'ils venaient de faire, ils furent reconduits quelque temps après dans leurs villages par le docteur Wolf, sur le vapeur *Stanley*, que l'administrateur général M. de Winton avait mis à sa disposition.

En 1884, le lieutenant Massari, de l'armée italienne, fit une reconnaissance du cours inférieur du Koango, mais les résultats n'eurent pas de portée sérieuse; il y rencontra une population

pacifique et toute préparée au contact des blancs : il établit à Mbusie une station qui fut abandonnée par la suite.

TYPES DE BALUBAS. *Cl. du cap. de Macar.*

En janvier 1885, le compagnon de voyage de Wissmann, le

docteur Wolf (1), reçut du Roi une mission particulière, dont les frais furent supportés encore une fois par la générosité royale et qui avait pour objet l'exploration du Sankuru et du bassin du Kassaï; le docteur Wolf eut pour adjoints le capitaine von der Felsen et M. Bateman. Il commença par fonder la station de Luebo, au confluent de la Lulua et d'un petit affluent de gauche, le Luebo. Puis, à bord de *l'En Avant*, il remonta le Sankuru, affluent de droite du Kassaï; le docteur Wolf reconnut le cours complet de ce fleuve, navigable sur presque tout son parcours et qui, à certaines places, atteignant une largeur de 3,000 mètres, prend l'aspect d'un lac calme et majestueux. Wolf eut à redouter à plusieurs reprises l'hostilité des indigènes, surtout celle des Bassongos, tribu féroce habitant les rives du Sankuru à environ vingt milles en amont du confluent : « Les Bassongos Menos rencontrés plus en amont encore, dit le célèbre voyageur, avaient pour chef Tongalata; ils semblaient très hostiles et s'avouaient franchement cannibales. Quand j'abordai, *l'En Avant* devait être réparé, il avait une voie d'eau ; les vêtements, les cartouches, tout était mouillé et devait être séché sur la rive.

» Bientôt plusieurs canots remplis d'indigènes s'approchèrent. Tous étaient armés d'arcs et de flèches. Ils étaient très étonnés de voir un blanc, mais ne semblaient nullement s'en effrayer. Un de mes Balubas, qui était de forte stature et bien musclé, attira leur attention. On les entendit se dire que nous pouvions être facilement tués et qu'on s'emparerait de toutes nos belles choses. Leur chef Tongalata semblait déjà croire que j'étais entièrement à leur disposition et n'hésita même pas à me le dire. Nos fusils ne leur semblaient pas être des armes.

» Il fallait faire quelque chose pour effrayer ces indigènes hostiles, si nous ne voulions pas courir le risque d'être rapidement accablés par le nombre qui augmentait toujours. Obéissant à une idée subite, je tirai mon revolver et le déchargeai tout contre l'oreille du chef. Le résultat fut stupéfiant. Tongolata eut si peur

(1) Louis Wolf, né en 1851 à Hagen (Hanovre), médecin du régiment saxon des reîtres de la garde, mourut à la fin de 1889, dans le Togo allemand, pendant un voyage de découvertes.

INDIGÈNES SUR LE SANKURU,
ATTIRÉS A LA RIVE PAR LE PASSAGE DU STEAMER « ROI DES BELGES ».

Cliché du capitaine de Macar.

que, tremblant de tout son corps, il se prit par les oreilles ; le tintement lui faisait croire probablement qu'il ne les avait plus. Tous les indigènes semblaient stupéfiés et pleins d'horreur. Dès que le chef s'aperçut qu'il n'était pas blessé, il m'assura être mon meilleur ami et pour preuve me fit présent de deux poulets (1). »

Wolf reconnut le confluent du Lubi et continua à remonter le cours du Sankuru jusqu'à Mona-Kachich : en amont le Sankuru est encore navigable sur un parcours de quelques milles, puis le cours est obstrué par des rochers et des rapides qui rendent impossible aux steamers tout accès du cours supérieur : Mona-Kachich est en communication avec Nyangué et les Arabes ont importé dans cette partie de l'Afrique des fusils et de la poudre.

En redescendant le Sankuru, Wolf découvrit un affluent de droite, le Lubefu, qu'il crut à tort être le Lomami, quoique plusieurs raisons plaidassent en faveur de cette hypothèse ; puis il rencontra au confluent de la Lulua le lieutenant Wissmann qui, guéri, y avait été mené à bord du *Peace* par M. Grenfell. Au commencement de l'année 1887, ils remontèrent ensemble le cours du Kassaï sur un parcours de 90 kilomètres en amont du confluent de la Lulua, mais ils furent arrêtés près du 6e parallèle sud par des cataractes que Wolf baptisa du nom de Wissmann-Falls.

En mai 1886, ils avaient rencontré à Luebo le capitaine belge de Macar qui, avec le lieutenant Paul Le Marinel, allait prendre le commandement du district de Luluabourg.

(1) Extrait d'un discours lu par le Dr Wolf, en septembre 1887, à la section de géographie de la British Association et reproduit dans le Bulletin de la Société de géographie de Bruxelles (livraison de janvier-février 1888).

CHAPITRE VIII

Le capitaine de Macar à Luluabourg.

LA BRIGADE TOPOGRAPHIQUE AU CONGO. — CHEZ LES BASSONGOS MENOS. — ARRIVÉE A LULUABOURG. — DÉSILLUSION ! — WISSMANN ET DE MACAR CHEZ LES BAKAKALOSCH ; LA GUERRE. — LES TRAVAUX DE LA STATION. — DISETTE ET MISÈRE. — DANS LES MARAIS JUSQU'AU COU. — EXPLORATIONS DU SANKURU ET DU LOMAMI. — LE SANKURU SERAIT-IL LE COURS SUPÉRIEUR DU KASSAÏ ?

La fondation de la station de Luluabourg a, dans l'histoire du Congo, une importance trop grande pour que nous n'insistions pas sur les événements qui ont amené sa création et sur ceux qui s'y sont déroulés pendant les trois années qu'elle fut commandée par le capitaine Adolphe de Macar.

Cet officier, lors de son arrivée au Congo, avait été attaché au service de la brigade topographique, ainsi que les lieutenants Le Marinel, Liénart, etc., sous la direction du capitaine d'état-major Jungers, auquel ses travaux spéciaux si difficiles, conduits avec patience et talent, assignent une place marquante dans les fastes du Congo. La brigade topographique, après avoir fait le levé de Banana, fut scindée en deux parties : le capitaine Jungers alla lever Vivi et ses environs, tandis que le capitaine de Macar était chargé des mêmes opérations à Boma.

Mais les qualités d'explorateur qui s'étaient révélées chez le capitaine de Macar et chez le lieutenant Le Marinel les firent remarquer par le gouverneur, qui, en avril 1886, les désigna pour continuer l'œuvre de Wissmann et achever à Lubuku, dans le district des Bachilanges, sur la Lulua, la création de la station dont Wissmann avait jeté les fondements sous le nom de Luluabourg.

L'importance qu'il y avait pour l'État à occuper cet emplacement avait été indiqué par Wissmann : admirable situation pour rayonner

vers les frontières est et sud de l'État du Congo; point de ravitaillement des caravanes; état d'esprit favorable des populations environnantes; avantages indiscutables sous le rapport du climat et des productions. Au point de vue économique, c'était le centre le plus important du commerce du caoutchouc et de l'ivoire provenant des rives du Sankuru et du Kassaï.

Le voyage des deux officiers belges se fit jusqu'à Luebo sans incident notable; chez les Wabumas, le capitaine de Macar vit la reine Gambaki qui, si nos lecteurs s'en souviennent, reçut si courtoisement Stanley; celui-ci nous la dépeignait comme étant une superbe femme, mais le capitaine de Macar nous en fait un portrait moins séduisant : « une femme vieille et sale, ayant nom Gambaki, qui essaye de nous recevoir gracieusement; elle se peint le corps en blanc, ou bien se dessine une succession de colliers, et s'entoure les yeux de peinture, de façon qu'elle paraît porter des lunettes ou des monocles colorés ».

Chez les Bassongos Menos, les explorateurs parvinrent difficilement à acheter des vivres : « Ils sont, dit le capitaine de Macar, particulièrement mauvais et voleurs. Il ne s'agissait pas de nous attaquer, vu notre nombre, et on n'osait pas refuser catégoriquement de vendre, mais la défiance et la malveillance n'étaient pas équivoques. L'objet acheté n'était lâché que lorsqu'on avait le prix en mains et encore cherchait-on à conserver l'un et l'autre. Le baron von Schwerin ayant vu parmi les nombreuses lances et assagaies dont ils font ostentation un exemplaire remarquable, fit demander par un Zanzibarite à voir l'objet de près, et, comme gage qu'on ne le prendrait pas, donna plusieurs mouchoirs; le Zanzibarite lui-même, au cours des négociations, donna sa blouse blanche en gage. L'homme à la lance, avec tous ses copains, s'enfuit en emportant à la fois et les gages et l'objet à vendre. Inutile de dire que nous nous mîmes immédiatement à la poursuite des voleurs, au risque des conséquences d'une attaque en nombre par messieurs les cannibales, et peu de temps après nous en ramenions, enchaînés, quelques-uns que nous amarrions vis-à-vis des chaudières. On peut juger de la mine de ces gaillards qui se croyaient destinés à être rôtis dans le beau foyer qui flambait devant eux. Néanmoins ni de la soirée, ni

de toute la nuit, aucun parlementaire ne les réclama. Ce n'est que le lendemain que le grand chef, avec une escorte nombreuse, armée jusqu'aux dents, se présenta et qu'à la vue des chaînes et du foyer, il se décida à payer rançon : une dizaine de chèvres. Alors commença entre les voleurs une interminable discussion et un tohu-bohu infernal pour déterminer ceux d'entre eux qui devaient fournir les chèvres ».

De Luebo, sur la Lulua (où était établi, pour le compte de la « Sanford Exploring Expedition », l'ancien sous-officier du génie Legat), à Luluabourg, le capitaine de Macar fit la route pédestrement, traversant des forêts épaisses et des plaines immenses, et recevant presque partout un accueil bienveillant des chefs indigènes. Mais quelle désillusion en arrivant à Luluabourg ! Les nouveaux commandants du district s'attendaient à trouver une station assez confortable, répondant plus ou moins à leurs premiers besoins, et au lieu de cela ils se trouvaient en présence d'un baraquement à peine capable de les protéger contre les intempéries de l'air.

Le premier soin du capitaine de Macar fut de réunir les chefs des environs et de conclure alliance avec eux ; quelques palabres habilement conduites et des cadeaux généreusement distribués lui concilièrent bientôt toutes les sympathies, et principalement l'amitié d'un puissant voisin, le roi des Bachilanges Kalamba, qu'il nous dépeint sous cet aspect : « Grand, maigre, d'une quarantaine d'années, vêtu d'une vieille tunique prussienne et coiffé d'un shako wurtembourgeois, ce grand fumeur de chanvre était pris par moments d'accès de folie qui lui faisaient pousser des cris féroces et faire des contorsions effrayantes, véritables accès de *delirium tremens*. »

Ayant assis les bases de sa station et commencé ses travaux, le capitaine de Macar fit, avec Wissmann, l'exploration de la partie sud-est de l'État. Les premières journées de marche furent assez faciles ; de Macar remarqua une habitude, générale chez les indigènes de ces régions : ils fument le chanvre en grande quantité, s'assemblant sur la place publique pour procéder à cette opération. A Mona Tenda, il eut toutes les peines du monde à conserver ses gens, qui voulaient déserter à cause de l'apparition, dans la contrée, d'une

épidémie de lèpre et de petite vérole; c'est grâce à sa volonté de fer que de Macar osa s'aventurer plus avant dans un pays où, indépendamment de ces affreuses maladies, sévissait une famine effroyable, et où les peuplades sauvages lui réservaient un accueil rien moins que cordial.

En effet, le 10 juillet, Wissmann et de Macar arrivent dans les

LE CAPITAINE DE MACAR ÉCHANGEANT SES PRISONNIERS POUR DES CHÈVRES. *Cliché du capitaine de Macar.*

tribus de Bakakalosch : « L'influence de notre cicerone a cessé, raconte de Macar; notre arrivée est mal vue; les hommes se montrent arrogants; à onze heures, nous jugeons prudent d'attendre avant d'avancer; l'après-midi ne se passe pas d'une façon rassurante; la soirée venue, le chef et ses gens ivres manifestent la résolution de nous attaquer.

» On charge les fusils dans nos tentes.

» Vers onze heures du soir, quinze cents hommes nous entourent; nous parlementons, nous faisons des présents; l'ivresse et l'agitation diminuent un peu.

» Mais quelle nuit pour nous, forcés d'être partout, de veiller à tout, convaincus que nous sommes que, pour avoir raison du nombre, nous n'avons ni assez de poudre ni assez de cartouches.

» A six heures du matin, nous partons, le doigt sur la détente de nos fusils, prêts à répondre aux flèches et aux assagaies.

» Après l'ascension d'une montagne de plus de 200 mètres d'altitude, nous traversons une région très ravinée et très peuplée où nous rencontrons foule de femmes en deuil, la petite vérole ayant récemment fait de grands ravages. Nous ne savons s'il faut recommander la façon de porter le deuil, mais elles étaient en entier peintes en jaune, en blanc ou en rouge, probablement selon le degré plus ou moins foncé de leur douleur.

» A ce moment, nous sommes rejoints par le chef ivre et hostile de la veille, qui nous offre sa protection pour aller au delà et fait en effet déposer les armes à plusieurs tribus... Est-ce par simple curiosité, mais les indigènes désarmés nous suivent avec un acharnement rare.

» Nous avons marché vers le nord-est; les palmiers diminuent; le maïs reparaît. Nous arrivons à un village dont le chef a des exigences, des fourberies et des menaces telles, que nous nous apercevons qu'on nous a conduits dans une embûche. Les affaires se gâtent et nous nous décidons à tirer dans le tas, advienne que pourra.

» Cependant une femme nous sauve...

» Femme d'un des chefs qui se trouve dans notre caravane, elle se précipite, revêtue du drapeau parlementaire, dans la mêlée, hurlant, gesticulant, pérorant, et obtient qu'on nous laisse passer...

» Le pays continue à être très peuplé, bien cultivé de maïs et de sorgho, assez rocheux; nous approchons d'une rivière d'au moins cent mètres de largeur, suivis de plus de 3,000 indigènes qui finissent par nous entourer et par assaillir de pierres M. Wissmann au moment où il monte en pirogue. Wissmann riposte en brûlant la cervelle à l'un des agresseurs.

» Immédiatement nous sommes attaqués avec furie à coups de couteau, d'assagaies et de flèches lancées avec une adresse incroyable. Dans notre riposte, nous couchons à terre une quinzaine des assaillants; beaucoup fuient; nos hommes, qui avaient déjà traversé le fleuve, reviennent et se lancent avec nous à la poursuite des fuyards. Quelques-uns de ces fiers et beaux gaillards, avec des anneaux dans le nez, aux bras et aux jambes, restent encore sur le carreau. C'est la guerre sauvage, acharnée, chaude comme le climat.

» La chaleur est épouvantable; l'incendie fait ses ravages; le sang, les cadavres sur la berge commencent à répandre une odeur désagréable, et il n'est plus possible de quitter aujourd'hui ce lieu de carnage, hier si riche, si riant.

» Vers le soir, les indigènes se groupent dans la montagne, autour d'un grand feu, poussant des cris féroces; un de nos hommes de la tribu de T'Chiniama avait été assommé et emporté. Comme nous l'avons su dans la suite, avant de l'achever on lui avait coupé le nez, les oreilles, la langue, puis on l'avait rôti.

» La nuit est pire que la précédente : on nous entoure.

» Au point du jour, nous repassons le fleuve, Wissmann en tête, et tandis que je suis resté le dernier pour veiller à tout, des milliers d'indigènes débouchent et je n'ai que le temps de me jeter à l'eau.

» Nous leur échappons... »

Voyant qu'il était impossible, avec ses ressources restreintes en hommes et en munitions, de continuer la marche, Wissmann et de Macar se décidèrent à rentrer à Luluabourg, où ils arrivèrent le 26 juillet.

Le lieutenant Le Marinel avait pendant leur absence, commencé l'organisation de la caravane qui devait accompagner Wissmann dans sa traversée de l'Afrique par Nyangué; mais, à peine Wissmann et de Macar étaient-ils rentrés à Luluabourg, que Le Marinel tomba gravement malade, et ce ne fut que grâce aux soins assidus et intelligents du capitaine de Macar, qui montra en cette circonstance un dévouement admirable, que le pauvre Le Marinel échappa à la terrible fièvre.

Le 17 novembre 1886, Wissmann et Le Marinel se mettaient en route pour Nyangué. Pendant leur absence, le capitaine de Macar, resté absolument seul blanc à Luluabourg, s'occupa activement des travaux intérieurs et, quelques mois après, s'élevait sur les bords de la Lulua l'une des plus belles et des plus confortables stations du Congo, dont on lira la description dans la troisième partie de notre ouvrage.

Pendant cette période, le capitaine de Macar eut à souffrir, non seulement de l'isolement le plus complet, mais encore des privations les plus cruelles, et ces lignes de son journal indiquent avec quel courage, au Congo, certains officiers au cœur de fer savent supporter les situations les plus pénibles :

» Je me trouve aujourd'hui livré à moi-même, sans étoffe pour payer et vêtir mes gens, qui travaillent dans le costume du père Adam, sans vivres, presque déshabillé moi-même.

» Je me trouve être possesseur d'un troupeau de 120 moutons et de 30 jeunes ; je ne puis y avoir recours, toutes les mères ont des agneaux ou en attendent.

» Ma table se réduit à une poule de temps en temps.

» Je n'ai pas de beurre, je n'ai plus de lard ; il me reste peu de sel et encore moins de poivre ; depuis quelques jours je mange du manioc préparé à la mode indigène... Et cela n'est pas bon.

» Voilà Kaniansa, mon chef de poste de la Lulua, qui m'envoie en présent deux cruches de bière de sorgho et une cinquantaine de maniocs.

» Le pauvre diable ne se doute guère que cela m'arrive précisément le jour de Noël, pour le réveillon.

» Quelle coïncidence, quelle singulière nuit pour moi, quel long jour celui de demain, que vous fêterez en repos en Europe.

» Je rêverai du réveillon avec les camarades et quoiqu'on ne connaisse pas les quatre grandes fêtes chez les nègres, ils auront congé demain.

» On parle de l'arrivée d'un steamer au Kassaï... Quelle joie ! voilà près d'un an que je suis sans aucune nouvelle d'un être civilisé. Je vais recruter des hommes pour aller au navire à Luebo, car je n'ose dégarnir ma station... »

Quelques mois plus tard, le capitaine de Macar dut faire la guerre aux populations de l'ouest et leur livra plusieurs combats où il risqua sa vie, à la tête de noirs hésitants et d'alliés qui ne demandaient qu'à trahir et à passer à l'ennemi. C'est par miracle que le courageux officier échappa à la mort dans son combat contre les Kioquois. Après avoir bataillé tout le jour, épuisé les mauvaises

LE CAPITAINE DE MACAR.

munitions qu'il avait dû se confectionner lui-même, « nous croyons prudent, raconte-t-il, de nous retirer dans la forêt. C'est là qu'on nous attendait. On massacrait déjà tous ceux qui nous y avaient précédés. On nous traque, nous nous égarons et nous ne devons notre salut qu'à un marais dans lequel nous nous cachons jusqu'à la tête. Poursuivis comme des bêtes fauves, jour et nuit nous descendons les ruisseaux, les torrents, enfoncés dans l'eau tout entiers.

Au sortir de la forêt, tous les chemins sont encore gardés. Blessés, déchirés, dépouillés, nous arrivons à la station exténués de fatigue, à jeun depuis trois jours et je suis vêtu d'un pagne emprunté à un indigène et d'un lambeau de pantalon aussi sommaire que le pagne ».

Pendant les deux années que le capitaine de Macar commanda la station de Luluabourg, il déploya, ainsi que Le Marinel, une activité de tous les instants, sut maintenir les tribus environnantes dans le respect du blanc et de l'autorité de l'État, et l'on peut dire qu'il a préparé le terrain à la colonisation, qui commencera certainement par ce coin d'Afrique que l'on a appelé à juste titre le « Paradis du Congo ».

Avant de rentrer en Europe, le capitaine de Macar fit avec M. Alexandre Delcommune, à bord du *Roi des Belges*, l'exploration du Sankuru qu'ils remontèrent sur un parcours de 309 milles. M. de Macar a rapporté de cette expédition des notes précieuses au point de vue géographique et scientifique. A Bena Lusambo, de Macar rencontra les nains Batuas : leur taille est, d'après lui, de $1^{m}40$ à $1^{m}50$, et peu d'entre eux la dépassent. Ils habitent les environs de Mona Kachich sur le Sankuru, entre le 5e et le 6e degré, à 540 mètres environ au-dessus du niveau de la mer.

Le Roi des Belges pénétra ensuite dans le Lomami, affluent de droite du Sankuru qu'on a longtemps confondu avec l'affluent qui se jette dans le Congo un peu en aval des Stanley-Falls. M. de Macar rencontra pour la première fois, en travers de la rivière, des ponts de lianes, qu'il décrit ainsi :

« Ces ponts sont très habilement et très solidement construits : deux câbles choisis dans les lianes les plus fortes sont parallèlement attachés à la partie supérieure de hauts et forts arbres des rives; elles décrivent naturellement une courbe. De ces deux chaînes pend une succession de lianes moins épaisses qui y sont fortement assujetties et l'extrémité de ces lianes supporte le tablier du pont.

» Ces constructions n'ont certes pas la stabilité des ponts métalliques établis d'après les mêmes principes, mais les indigènes qui ne craignent pas d'être un peu ballottés ou secoués s'en servent fort bien.

» Le tablier du pont est peu surélevé du fil de l'eau; on est forcé de le couper pour livrer passage au steamer. »

UN PONT DE LIANES SUR LE LOMAMI.

Cliché du capitaine de Macar

En retournant à la côte, le capitaine de Macar fit encore une exploration de quelques jours dans le Koango et il étudia d'une façon approfondie le cours du Kassaï jusqu'à son embouchure, ce qui lui permit d'en dresser une carte assez détaillée. Nous ne quitterons pas le courageux officier sans émettre une des idées personnelles qu'il nous a exprimées sur le cours du Kassaï, dont il fait du Sankuru le cours supérieur : « Vers l'embouchure du Sankuru, dit-il, le courant est de plus en plus fort dans une grande baie parsemée de bancs de sable, dont la rive droite continue, bordée, à la même altitude, dans les mêmes conditions géologiques apparentes que celles que j'ai rencontrées le long du Kassaï. Le cours d'eau, du côté du Sankuru, semble régulier ; au milieu des courants multiples et contrariés et au milieu des bancs de sable, il est difficile de se rendre exactement compte de ce qui constitue le prolongement du fleuve, et, n'en déplaise aux géographes et aux explorateurs qui m'ont précédé, le Sankuru pourrait bien être la continuation réelle du Kassaï. J'ai trouvé dans l'exploration spéciale du Sankuru, des raisons qui appuient cette appréciation. »

CHAPITRE IX

Le Haut-Congo de 1884 à 1886.

LE LIEUTENANT VAN GÈLE AUX FALLS. — TIPPO-TIP. — LES EXPLORATIONS DE M. GRENFELL. — M. A.-J. WAUTERS ET SON HYPOTHÈSE DE L'UBANGI-UELLÉ. — LE LIEUTENANT VAN KERKHOVEN AUX BANGALAS. — DÉCOUVERTE DE L'IKATA (LUKÉNIÉ). — LE LIEUTENANT LIEBRECHTS. — LE LIEUTENANT SUÉDOIS GLEERUP ET SA TRAVERSÉE DE L'AFRIQUE.

A partir de l'année 1884, les départs pour le Congo se multiplièrent de telle façon qu'il est impossible de suivre tous les agents dans les diverses fonctions qu'ils remplirent : aussi nous contenterons-nous de résumer rapidement les explorations qui eurent pour résultats de nouvelles découvertes.

Vers la fin de 1885, le lieutenant Van Gèle fit son premier voyage aux Falls, avec M. Van den Plas et le lieutenant suédois Gleerup, à qui il confia la direction de la station ; il y séjourna cinq jours et eut avec Tippo-Tip sa première entrevue. Tippo-Tip, de son nom de famille Hamed-ben-Mohamed, est un marchand d'ivoire arabe : un clignement d'yeux qui lui est particulier et habituel lui a fait donner le surnom de Tippo-Tip, sous lequel il est plus connu aujourd'hui que sous son vrai nom. Le lieutenant Van Gèle a fait du célèbre commerçant le portrait suivant : « Tippo-Tip est de taille moyenne et assez corpulent. Il paraît avoir 45 ans. Sa barbe courte, ses cheveux ras grisonnent. Contrairement à l'opinion généralement répandue, Tippo-Tip n'est pas un Arabe ; c'est un sang-mêlé de Zanzibar dont les traits présentent le plus pur type négroïde : nez épaté, pommettes saillantes, teint noir bronzé, denture superbe. Sa physionomie est intelligente, sa démarche pleine de noblesse, ses manières d'une grande distinction. Il parle avec vivacité : sa parole est brève, énergique, accentuée. Aborde-t-on avec lui le chapitre de l'ivoire, aussitôt il s'anime, s'emporte,

LES PREMIERS SOLDATS DE LA FORCE PUBLIQUE RECRUTÉS A BANGALA, SOUS LE COMMANDEMENT DU LIEUTENANT ROGET.

et ses yeux lancent des éclairs... Sans être instruit, il a des idées générales de politique et de géographie. »

A la vérité, ce portrait est un peu trop flatteur : d'après certains voyageurs, les manières de Tippo-Tip sont loin d'être de la plus grande distinction, et l'on raconte des incidents comiques auxquels ont donné lieu des réceptions et des cérémonies officielles où paraissait le commerçant arabe.

Le lieutenant Van Gèle acquit la certitude que Tippo-Tip pourrait devenir un auxiliaire précieux pour l'État. Il rentra à Léopoldville, et, peu après, prit le chemin de l'Europe, son terme de service étant terminé.

Vers la même époque, le révérend Grenfell (1), missionnaire anglais, fit une reconnaissance approfondie des affluents du Haut-Congo, à bord du *Peace*, petit steamer des missions anglaises, et il rapporta des renseignements importants sur plusieurs affluents du fleuve, l'Ikelemba, la Lulonga, la Mongalla et la Loïka. Une grosse question préoccupait à ce moment le monde géographique : l'énorme affluent qui se jette dans le Congo à quelques degrés sous l'Équateur et auquel on avait donné la dénomination d'Ubangi, n'avait encore été exploré que sur une faible partie de son cours, et la source en était inconnue. D'un autre côté, le docteur Schweinfurth avait découvert au nord du Congo, vers le lac Albert, une rivière d'une grande importance, appelée Uellé, coulant dans une direction est-ouest et dont on n'avait pu préciser l'embouchure. C'est alors qu'un géographe belge, M. A.-J. Wauters, émit l'idée que l'Uellé pourrait bien n'être autre que le cours supérieur de l'Ubangi. Dans une étude considérable et intéressante par la logique du raisonnement (2), M. Wauters rejeta successivement les hypothèses du docteur Schweinfurth qui, en 1870, avait découvert l'Uellé et en faisait un tributaire du lac Tchad; de Stanley qui, en 1877, avait vu l'embouchure de l'Aruwimi, et, lors de son voyage aux Falls, ayant remonté cet affluent jusqu'à Yambuya, point où les indigènes

(1) Georges Grenfell, né en 1849 à Penzance (Cornouailles), a fondé un établissement religieux au Cameroon et établi plusieurs missions au Congo.

(2) *La rivière d'Ubangi. — Le problème de l'Uellé; hypothèse nouvelle*, par A.-J. Wauters. Une brochure de 48 pages avec carte, parue en juin 1885.

donnent à la rivière le nom d'Uerré, n'hésita pas à identifier l'Aruwimi à l'Uellé ; enfin l'hypothèse de M. Grenfell, qui venait d'explorer l'Itimbiri jusqu'à 2° 55' nord et qui affirmait que l'Uellé et l'Itimbiri ne formaient qu'un fleuve, fut combattue au moyen de raisons irréfutables par M. Wauters, qui émit des arguments plausibles et indiscutables en faveur de l'hypothèse Ubangi-Uellé, qui devait se vérifier bientôt par les découvertes du capitaine Van Gèle.

Dans la suite, Schweinfurth et Stanley se rallièrent successivement à l'avis de M. Wauters : les renseignements apportés par Grenfell, von François et d'autres explorateurs raffermirent encore le savant géographe dans sa conviction. La solution de l'Ubangi-Uellé était d'une grande importance pour l'avenir : c'était, en cas de navigabilité du fleuve, une route tout indiquée vers le cœur du continent, au pays des Mombuttus et des Niams-Niams, traversant une région fertile, peuplée et extrêmement saine.

Pendant ce temps, le lieutenant Van Kerkhoven, qui avait succédé au lieutenant Coquilhat dans le commandement des Bangalas, eut à soutenir une attaque des indigènes, qu'il parvint à repousser sans grande effusion de sang ; il s'appliqua ensuite à rendre la station inexpugnable et il établit un système de défense complet ; comprenant que le travail était le meilleur moyen d'arriver à des résultats pratiques, il s'occupa de travaux d'agriculture et d'agronomie, auxquels s'employèrent de bonne grâce les indigènes bangalas ; il gagna la confiance des gens d'Iboko et de Mabali et organisa le recrutement des soldats et des travailleurs, qu'il expédia d'abord aux Falls avec M. Deane et qui s'y trouvaient lors de l'attaque de la station que nous allons raconter bientôt. En 1886, il envoya à Léopoldville un fort contingent de soldats, dont dix descendirent à Boma et furent les premiers soldats indigènes de la force publique du Congo ; quatre ou cinq mois après, soixante-quinze Bangalas vinrent renforcer à Boma ce premier noyau de la future armée indigène.

Au mois d'août 1885, les lieutenants Kund et Tappenbeck, de l'armée allemande, s'enfoncèrent à pied, à la tête d'une caravane de 90 nègres, de Léopoldville vers l'est, et découvrirent un nouvel affluent du Kassaï, qui coule parallèlement au Sankuru : cet affluent,

appelé alors Ikata et aujourd'hui Lukénié, ils le remontèrent pendant quelque temps, puis ils rentrèrent à Léopoldville, le 28 janvier 1886, en redescendant le Kua en pirogue.

A la fin de l'année 1885, M. Grenfell, accompagné du lieutenant von François, l'officier autrichien qui avait été le compagnon de Wissmann dans le Kassaï, fit une exploration du Ruki et du Lulengo, affluents de gauche qu'ils remontèrent sur un grand parcours et dont von François fit un tracé à peu près complet. Le Ruki, formé du Chuapa et du Bussera, de même que la Lulengo, sont des voies parfaitement navigables, qui mènent directement au cœur du pays. En même temps, l'explorateur anglais donna des renseignements précis sur la Licona, affluent de droite du Congo, renseignements d'une importance capitale, car la Licona était désignée dans l'acte de Berlin comme délimitation de frontières. L'accueil fait aux voyageurs par les populations riveraines fut des plus cordiaux et les transactions pour l'acquisition des vivres et du bois furent très faciles ; à plusieurs reprises, M. Grenfell rencontra ces nains batuas dont Stanley parle dans son livre *A travers le continent mystérieux*.

En janvier 1886, le lieutenant Liebrechts, ayant fini son premier terme de service, fut chargé par le Roi, en même temps que le lieutenant italien Massari, de s'entendre avec les commissaires français, MM. le commandant Rouvier et le docteur Ballay, au sujet de la délimitation exacte des possessions françaises dans le Niadi ; puis, cette mission ayant été menée à bonne fin, le lieutenant Liebrechts rentra en Europe par la voie de l'Ogôué, avec le commandant Rouvier.

A la fin de l'année 1885, le lieutenant suédois Gleerup, qui depuis 1884 séjournait aux Falls comme adjoint du lieutenant Wester, se joignit à une caravane d'ivoire de Tippo-Tip, afin de rentrer en Europe par la côte orientale, et d'opérer ainsi la huitième traversée complète de l'Afrique (1). Il longea, à pied, la rive du Congo jusqu'à la première des sept cataractes ; à proximité de

(1) M. A.-J. Wauters a, dans *le Mouvement géographique* du 5 septembre 1886, publié une étude complète et très intéressante sur ce voyage; c'est d'après cette étude que nous résumons cette traversée de l'Afrique.

celle-ci, il vit le village de Kibongo, où les Arabes avaient établi une sorte d'entrepôt : les Arabes étaient craints dans toute la région et les indigènes se cachaient sur le passage de la caravane. Les Arabes avaient installé tout le long du Congo des petits postes destinés à ravitailler leurs caravanes de passage ; c'est de ces postes que les bandes armées rayonnent vers l'intérieur pour y exercer leurs déprédations, leurs massacres et leurs razzias d'esclaves. Gleerup prit des renseignements sur les divers affluents qu'il rencontra et explora lui-même une partie du fleuve que Stanley n'avait pas vue lors de sa traversée d'Afrique en 1876 : celle comprise entre les chutes d'Ukassa et Nyangué ; il y découvrit des rapides et des chutes, qu'il parcourut en pirogue et qu'il nomma *Westerfalls*. Le 25 janvier 1886, c'est-à-dire en 27 jours, Gleerup arriva à Nyangué. Nous empruntons à la relation de M. Wauters les intéressants passages qui suivent :

« Nyangué est, depuis 1856, l'établissement central des Arabes dans cette partie du continent. Il a pour siège une berge rougeâtre assez élevée au-dessus du fleuve et qui borne une contrée découverte, s'étendant au nord jusqu'aux épaisses forêts de l'Uregga. La ville est divisée en deux sections par une gorge profonde où de vastes rizières ont été installées. Quand le Congo atteint sa plus grande hauteur, cette gorge est inondée.

» Depuis le passage de Stanley, Nyangué s'est considérablement développé. Sa population actuelle peut être évaluée à dix mille âmes. Les deux sections de la ville sont entourées de magnifiques plantations, où l'on trouve, notamment, tous les arbres fruitiers de la côte orientale. Les Arabes ont également introduit le bétail et les ânes de selle. »

Le lieutenant Gleerup tomba malade à Nyangué, et, quoique imparfaitement guéri, il se fit transporter à Kassongo, village situé au sud-est de Nyangué, à l'intérieur des terres ; c'est la résidence de Tippo-Tip. « Kassongo, dit M. Wauters, est situé dans une délicieuse vallée, arrosée par un petit affluent du Congo. Les bananiers y sont innombrables. Sous le rapport des légumes et des fruits, on y trouve tout ce que fournit le marché de Zanzibar. Les troupeaux de bétail : bœufs, moutons, chèvres, y sont nombreux. »

Le lieutenant Gleerup séjourna une quinzaine de jours à Kassongo, où le fils de Tippo-Tip lui accorda la plus cordiale hospitalité ; puis il traversa, sans être le moins du monde inquiété par les indigènes, le Manyéma, arriva à Mtoa sur la rive occidentale du Tanganyka ; il passa le lac, puis il parcourut, d'Ujiji à Bagamoyo, où il arriva, sain et sauf, le 25 juin 1886, la contrée qui avait coûté tant de peines et de difficultés à nos premières expéditions, et où lui, Gleerup, n'eut à supporter que l'ennui du traditionnel hongo, dont nos lecteurs se souviennent certainement.

CHAPITRE X

MM. Dubois et Deane et l'événement des Falls.

MM. DEANE ET DUBOIS AUX FALLS. — LES ARABES TROUVENT UN PRÉTEXTE POUR ATTAQUER LA STATION. — DÉFENSE HÉROÏQUE. — ABANDON DE LA STATION. — MORT DU LIEUTENANT DUBOIS. — UN INDIGÈNE DÉVOUÉ. — MESURE POLITIQUE : TIPPO-TIP NOMMÉ CHEF DE DISTRICT. — RÉOCCUPATION DES FALLS.

Un malheureux événement, qui eût pu avoir, dans la suite, les plus tristes conséquences pour l'avenir de l'État naissant, survint à la fin de l'année 1886 : la station des Stanley-Falls était à ce moment commandée par un Anglais, M. Deane, qui avait été auparavant chef de milices aux Indes anglaises, auquel était adjoint le lieutenant Dubois, arrivé le 18 août 1886. La station était en pleine prospérité et les relations avec les Arabes semblaient extrêmement pacifiques, lorsque, au commencement du mois d'août, une esclave qui avait été maltraitée par un Arabe du camp situé sur la rive, à proximité de l'île Usana, demanda aide et protection à la station : le chef arabe étant venu la réclamer à M. Deane, celui-ci la lui rendit, sur la promesse formelle de l'Arabe qu'il ne lui infligerait pas de mauvais traitements. Trois jours plus tard, la malheureuse revenait à la station, portant sur le corps les traces effrayantes des coups qu'elle avait reçus; elle raconta à M. Deane, et son récit fut confirmé par des témoins, que chaque jour on l'avait attachée à un arbre et qu'on l'avait fustigée de cent coups de bâton. Le chef arabe vint de nouveau réclamer son esclave, mais M. Deane, ayant vu échouer sa tentative de racheter la malheureuse femme et connaissant le sort horrible qui attendait la misérable, refusa catégoriquement de la remettre aux mains des Arabes. C'était commettre une imprudence — chevaleresque si l'on veut

— car *le Stanley*, qui était venu ravitailler la station deux jours auparavant, n'avait pas amené de renfort en hommes et n'avait pas apporté de munitions fraîches. Les Arabes connaissaient cette circonstance, et ils savaient aussi que les quelques munitions de la station étaient en mauvais état. Aussi n'hésitèrent-ils pas à prendre l'offensive et, le 24 août, ils attaquèrent la station, au

LE LIEUTENANT DUBOIS.

nombre de cinq cents; la défense fut héroïque : pendant trois jours, les assiégés combattirent avec l'énergie du désespoir; ils criblèrent de balles les Arabes, qui subirent des pertes sérieuses et qui furent un moment sur le point d'abandonner l'attaque. Malheureusement, le 28 août, les munitions vinrent à manquer; les soldats haoussas et bangalas, entraînés par leur caporal, abandonnèrent lâchement

les deux courageux officiers avec quatre haoussas et quatre boys, et s'enfuirent pendant la nuit dans des pirogues. M. Deane et Dubois prirent alors, à regret, la résolution de quitter la station, mais, ne voulant pas que la défaite pût servir leurs ennemis, ils versèrent de l'huile partout et y mirent le feu, faisant sauter ainsi la poudrière et les canons et incendiant tous les bâtiments. Alors, à la faveur de la nuit, ils franchirent à gué le bras du fleuve qui les séparait de la rive septentrionale, et longèrent celle-ci, ne trouvant pas le chemin sous bois. Tout à coup, M. Deane pousse un cri et tombe à l'eau : Dubois se porte aussitôt à son secours et avec la crosse de son fusil, il parvient à le retirer. Mais au même moment, il perd lui-même l'équilibre et est précipité dans le fleuve. A son tour, M. Deane s'élance, parvient à lui, et, nageant vigoureusement ensemble, ils atteignent la roche... « Y es-tu ? » demande M. Deane. — Oui, répond faiblement Dubois. M. Deane lâche la main du lieutenant, escalade la roche ; il entend Dubois murmurer : « Je n'en puis plus, je vais mourir », et lorsqu'il se retourne pour l'aider à aborder, il ne voit plus rien : le pauvre officier avait disparu à jamais dans les mystérieuses profondeurs du grand fleuve (1).

Le nom du lieutenant Dubois occupe une belle page de l'histoire du Congo ; car, quoiqu'il fût au début de sa carrière africaine, il avait su déployer de brillantes qualités qui en eussent fait un agent précieux pour l'État. « Au plus fort de la lutte, raconte M. Deane, il m'envoyait de petits billets écrits sur le genou pour demander des munitions nouvelles ou quelque autre chose. Ces notes étaient comme calligraphiées et ne trahissaient pas la moindre émotion. Vous pouvez être fier de compter de tels hommes dans votre armée, ajoute-t-il ; aucune autre n'en a de meilleurs. » Intelligent, dévoué, d'une humeur toujours égale et affable, camarade excellent, le lieutenant Dubois n'a laissé dans l'armée que des regrets, et un souvenir ineffaçable dans le cœur de ses amis, et l'affaire des Falls,

(1) La relation que nous donnons de ce triste événement est celle du soldat haoussa Alassan, seul témoin oculaire du fait. Elle nous a été contée par le capitaine Roget. Le soldat Alassan est actuellement fifre dans la musique des haoussas de Lagos.

dont il fut le héros, restera une des belles épopées de l'histoire de l'OEuvre africaine.

M. Deane parcourut pendant près d'un mois et demi la contrée, où il trouva un refuge parmi les populations, qui le cachèrent et le nourrirent jusqu'au moment où le capitaine Coquilhat, qui avait eu connaissance de l'événement par les haoussas déserteurs et qui s'était porté immédiatement aux Falls à bord de *l'A. I. A.*, le retrouva après trois jours de recherches. C'est un nommé Samba, indigène des environs des Falls, chez qui la haine de l'Arabe était profondément enracinée, qui servit de guide à M. Deane dans la forêt et lui montra dans ces circonstances un admirable dévouement. Dans la suite, n'osant retourner aux Falls où sa tête était mise à prix par les Arabes, Samba occupa à Bangala l'emploi d'interprète. En 1889, il descendit à Boma avec le lieutenant Van Kerkhoven, et le vice-gouverneur Ledeganck lui remit publiquement une récompense et une médaille d'honneur qu'il porte encore aujourd'hui avec fierté.

Le désastre des Falls était grand, mais pas irréparable ; les Arabes s'étaient emparés de l'île, et le capitaine Coquilhat n'avait pas voulu tenter de la leur reprendre sans chances de succès : « Nos adversaires ont, dit-il dans son livre *Sur le Haut-Congo*, une écrasante supériorité de position et de nombre. Un ancien soldat des Falls m'indique la place où étaient nos trois canons Krupp. Un groupe nombreux s'y agite. Si par malheur les canons sont là et intacts, nous pouvons recevoir des obus dans la mince coque du vapeur. Je remarque que les Arabes cherchent à nous déborder des deux rives ; nous serons bientôt pris dans un fer à cheval de mousqueterie.

» Qu'arriverait-il si nous donnions encore contre un rocher ?

» La situation m'était connue : ma mission est remplie pour ce point.

» Et, la colère dans le cœur, je me décide à la retraite... »

Dans une lettre écrite à cette époque, le capitaine Coquilhat apprécie de la façon suivante les conséquences de l'événement :

« ... En dehors de la perte matérielle des Stanley-Falls, qui est très sérieuse, l'effet moral de l'abandon de la station n'est pas celui

qu'on serait tenté de croire. La résistance opiniâtre du blanc a été un sujet d'étonnement et d'admiration pour les indigènes ; les pertes des Arabes — 60 des leurs tués, alors que nous n'avons perdu que deux hommes — ont vivement impressionné les natifs.

ARABES DES FALLS. *Cliché de M. Camille Ectors*

» Enfin, ceux-ci ont vu et senti que le blanc n'est pas l'allié de l'Arabe, qu'ils peuvent trouver en lui un appui pour résister à leurs exactions. La manière dont M. Deane a été recueilli par les indigènes et l'accueil que moi-même j'en ai reçu, m'ont démontré que

M. Deane s'était fait leur protecteur vis-à-vis des Arabes, que ceux-ci sont fortement détestés et que l'autorité du blanc est fort désirée.

» Le voyage de la petite *A. I. A.* avec une poignée d'hommes, à travers les territoires occupés par les Arabes, jusqu'à quelques centaines de mètres de la position prise par eux, et notre succès dans la recherche de M. Deane ont vivement impressionné les indigènes et leur ont démontré que le blanc n'abandonne pas le pays. »

Quelque temps après cet abandon des Falls, en février 1887, Stanley qui était arrivé à Zanzibar pour y organiser son expédition de la recherche d'Émin-Pacha, y rencontra Tippo-Tip, avec lequel il eut un long entretien au sujet de l'événement : le traitant arabe se défendit d'avoir pris une part quelconque dans l'affaire et jura que, s'il avait été présent, les relations amicales n'auraient pas été un seul instant interrompues. Sur l'ordre du Roi, qui avait donné à Stanley des indications précises, celui-ci offrit à Tippo-Tip le gouvernement du district des Falls :

» Écoute-moi, lui dit-il : le Roi me charge de te proposer d'essayer toi-même du gouvernement des Falls. On te payerait tous les mois comme un officier européen.

— Moi ! fit Tip ouvrant les yeux, puis battant rapidement des paupières suivant son habitude.

— Oui, toi ! Tu aimes l'argent ? Je t'offre de l'argent. Tu n'es pas content de voir les Européens si près de toi ? Eh bien ! tu n'en verras plus aux chutes, sauf celui qu'il nous faudra placer — au-dessous de toi, s'entend — pour veiller à ce que les conditions soient remplies, car il y a certaines conditions que tu aurais à accepter avant de devenir gouverneur.

— Lesquelles ?

— Arborer le drapeau de l'État. Accepter un résident qui habitera la station et écrira tes rapports au Roi. Ne faire ni ne permettre la traite des esclaves au-dessous des chutes. Achetez, vendez tant qu'il vous plaira l'ivoire, les gommes, le caoutchouc, le bétail, mais défense absolue de piller l'avoir des indigènes, quel qu'il soit. Notre agent à Zanzibar te payera tous les mois. Réfléchis à ces

offres; discute-les avec tes parents. Le navire part dans trois jours : il me faut ta réponse demain (1). »

Aux termes du contrat qui fut signé le lendemain, et qui nommait Tippo-Tip chef de la division des Falls, aux appointements de 750 francs par mois, celui-ci s'engageait à faire respecter l'autorité de l'État à partir de l'Aruwimi et à y empêcher le commerce d'esclaves; il lui était adjoint un résident, représentant l'État, appelé d'abord secrétaire du vali (gouverneur), titre qui, sur le refus d'un agent susceptible sur la valeur des mots, fut changé dans la suite en celui d'agent politique; le nouveau titre lui permit d'accepter immédiatement ces fonctions. Ce représentant de l'État était chargé de transmettre à l'administration les communications de Tippo-Tip, et plus spécialement — le traité ne le disait pas — de surveiller ses agissements et de l'empêcher au besoin de contrevenir aux clauses du contrat.

Les journaux de cette époque ont critiqué violemment la nomination de Tippo-Tip, que nous considérons, nous, comme une mesure de haute et adroite politique royale : il eût été difficile, même impossible, à ce moment, en présence de l'hostilité des Arabes, de rétablir la station des Falls; dans ce cas, c'était la perte certaine de la contrée située au nord de l'État, car les nations étrangères en eussent profité pour aller planter leurs drapeaux dans ces endroits inexplorés, et cela malgré la délimitation idéale résultant de la Conférence de Berlin, car — M. Fergusson en a fait la déclaration officielle au Parlement anglais — tout territoire vierge est au premier occupant si le contrat d'achat est en règle et l'occupation effective. Or, nous ne pouvions songer à réoccuper militairement les Falls : nos moyens de transport étaient restreints, notre force publique (160 hommes) absolument insuffisante, nos armes et nos munitions en mauvais état; le Haut-Congo ne possédait pas la flottille de steamers qui le sillonne aujourd'hui. Tandis que Tippo-Tip, disposant de forces supérieures, extrêmement mobiles, habituées au climat, pouvait facilement se transporter aux confins de l'État, y arborer l'étendard bleu, et mettre

(1) *Les ténèbres de l'Afrique*, par Stanley. Tome I, p. 67.

l'État en règle avec le dernier chapitre de l'Acte de Berlin qui exige l'occupation effective; la clause du traité concernant l'esclavage assurait du moins le repos et la tranquillité aux malheureuses populations indigènes du nord de l'État.

Cette période d'un commandement arabe intérimaire dans l'État s'imposait, et nous considérons l'acte du Roi comme une mesure de politique adroite et humaine.

CHAPITRE XI

Les explorations du lieutenant Baert et du capitaine Van Gèle.

LES EXPLORATIONS DU LIEUTENANT BAERT : MONGALLA, MARINGA, LOPORI. — LE CAPITAINE VAN GÈLE ET LE LIEUTENANT LIÉNART DANS L'UBANGI. — EXPLORATION DE L'INKISSI ET DE LA LOPORI. — DEUXIÈME EXPLORATION DE L'UBANGI.

Le lieutenant Ernest Baert, chef du district des Bangalas, non content de s'occuper activement de sa belle station de Bangala, voulut attacher son nom à des découvertes, et il fit à la fin de 1886 l'exploration de la Mongalla, grand affluent de droite qui se jette dans le Congo un peu en amont de la station de Nouvelle-Anvers (Bangala). Cet affluent avait été remonté le 26 novembre 1884 par MM. Grenfell et Coquilhat qui, la jugeant à tort de peu d'importance, s'étaient arrêtés après un parcours de 20 kilomètres environ. Parti de Bangala le 23 novembre 1886, à bord de *l'A. I. A.*, le lieutenant Baert remonta la Mongalla pendant 66 heures de vapeur : à partir du point reconnu par Grenfell et Coquilhat, situé à quelques minutes au-dessus du 2° parallèle nord, le fleuve prend une direction à peu près uniforme : nord-est ; M. Baert découvrit successivement les peuplades importantes des Akulas, qui le reçurent avec empressement, puis le groupe des N'Sambis (Inengu, Majocko, Lulungonu) qui se montrèrent plus défiants.

Les Bakutus et les Bombia, rencontrés plus loin, firent des démonstrations franchement hostiles, et, après avoir empêché le steamer d'aborder, l'attaquèrent vigoureusement. M. Baert parvint pourtant à les repousser, de même que, à Popolo, il eut à soutenir un chaud combat contre les Mabalis qui montèrent à l'assaut du vapeur, et ce n'est que grâce à sa présence d'esprit et à sa froide résolution qu'il sortit victorieux de la lutte. Sans se laisser émouvoir

par cet accueil hostile, M. Baert poussa courageusement en avant jusqu'à Monguandié, au confluent de l'Ebola et de la Dua, chez les Bakopos ; il atteignit ce point le 1er décembre 1886. Quatre ans plus tard, il installa une station à cet endroit ; en décembre 1891, il remonta l'Ebola (affluent de la Mongalla) et il fonda une station à Moboïka. Le capitaine suédois Schäegerstrom fit en mars 1892 la route, par voie de terre, entre le poste de Banzyville, sur l'Ubangi et la station de Monguandié, sur la Mongalla : il suivit la crête de partage des eaux de l'Ebola et de l'Ikéma.

En 1890, le lieutenant Baert remonta la Maringa, que MM. Grenfell et von François avaient reconnue précédemment, et dépassa de 20 heures de navigation le point où s'étaient arrêtés ces deux explorateurs ; il n'hésita pas à pousser jusqu'au camp arabe de Munia-Amami, dont les hommes dévastaient le pays, et, le 17 janvier, il installa à Buru un poste solide destiné à empêcher les déprédations de ces bandits.

Les explorations du lieutenant Baert ont une grande importance, car la Mongalla peut devenir un chemin direct vers l'Ubangi et l'Uellé, et plus tard on pourra ouvrir une route entre cette rivière et l'Ubangi, ce qui permettra de se transporter plus directement et plus rapidement de la station de Bangala vers le nord de l'État. Le jeune et courageux officier s'est distingué en bien d'autres circonstances encore, spécialement dans le commandement du district des Bangalas, qu'il a occupé à deux reprises, la seconde fois pendant trois années consécutives ; les brillantes qualités qu'il a révélées l'ont fait désigner pour le poste d'inspecteur d'État, et le gouvernement du Congo l'a chargé d'aller prendre le commandement de l'expédition du capitaine Van Kerkhoven, mission pleine de périls, de dangers et qui nécessite un commandant énergique et doué d'initiative et de fermeté. Le lieutenant Baert s'est embarqué pour sa nouvelle destination le 6 janvier 1893.

L'exploration de l'Ubangi, qui fut effectuée vers la même époque, est l'une des plus importantes qui aient été accomplies au Congo, car elle était destinée à faire la lumière sur la fameuse question de l'Ubangi-Uellé, qui, malgré les découvertes et les données précises du missionnaire Grenfell et du docteur Junker, continuait à être

l'objet de discussions passionnées, surtout en France. Décidé à donner une solution à la question, le Roi chargea le capitaine Van Gèle de cette mission. Le capitaine Van Gèle prit comme adjoints le lieutenant Liénart, de l'artillerie, le capitaine de steamer Van der Felsen, le mécanicien Leeseman et une quarantaine de noirs.

L'expédition quitta l'Équateur le 11 octobre 1886; le 13, elle traversa le delta que forme l'embouchure de l'Ubangi, et pénétra dans ce fleuve; le 14, Van Gèle eut une discussion avec le chef d'un poste français, établi sur la rive gauche du fleuve, qui voulait empêcher le passage; le capitaine protesta au nom de la Conférence de Berlin qui accorde la libre navigation sur les affluents du Congo, et passa outre : il rendit visite au chef N'Koko, d'Ibuzi, à qui il demanda à revoir le traité signé deux ans auparavant : « Il alla aussitôt le chercher : un numéro de *la Belgique militaire* lui servait d'enveloppe; quatre signatures étaient apposées au bas de l'écrit : celles de Hanssens, Courtois, Amelot et la mienne. On comprendra facilement l'émotion qui m'empoigna à ce moment : c'étaient les noms des compagnons de mon premier voyage sur l'Ubangi, tous morts. » La navigation sur le fleuve fut facile, à cause de la crue des eaux à cette époque de l'année. Le premier affluent rencontré fut la Nghiri, à 0° 20′ environ au-dessus de l'Équateur : cet affluent suivait la même direction que l'Ubangi. Jusqu'au 4e parallèle la largeur varia entre 2,500 et 1,200 mètres; sur la rive droite du fleuve sont établis les Baloys, population de pirates dont la seule occupation est de faire des excursions lointaines pour voler des esclaves et de l'ivoire; plus haut, Van Gèle rencontra les Bayatis, tribu travailleuse et industrieuse, très experte en matière de pêcherie, et composée d'hommes forts et bien découplés, qui, de temps à autre, font la guerre au loin pour se procurer des esclaves qu'ils mangent immédiatement : Van Gèle y fut bien reçu, mais ne parvint que difficilement à acheter des vivres, et il ne put décider ces sauvages à lui vendre les malheureux esclaves qui allaient devenir leur proie.

Un peu au delà du 4e parallèle, Van Gèle rencontra les premiers rapides, près du village de Zongo : il s'y trouva en présence d'un

massif montagneux de 6 à 800 mètres d'élévation. Le fleuve était obstrué par quatre blocs rocheux, entre lesquels les eaux de l'Ubangi se précipitaient avec une violente rapidité en formant des tourbillons. Van Gèle déploya là cette indomptable énergie qui le caractérise : il tenta de lancer, à une pression de six atmosphères, son petit steamer dans un passage où la vitesse du courant était de 7 milles : « Je m'élançai à toute vapeur ; le steamer fila d'abord

TYPES DE BANGALAS DESCENDUS A BOMA. *Cl. du cap. de Macar.*

très vite, puis ralentit sa marche, enfin n'avança plus, et se mit à dévier, poussé vers la rive où se trouvaient des rocs. Je donnai ordre de retourner ; ce fut un moment très critique, car le bateau, pris de travers par le courant, s'inclina fortement à tribord ; l'eau y entra avec abondance, et il était à craindre que le foyer ne fût éteint. Enfin je pus regagner mon campement sans accident. »

Des tentatives furent encore faites et M. Liénart essaya de pousser une reconnaissance en allège, mais elles n'aboutirent pas. Il ne fallait pas non plus songer à transporter le steamer au-dessus

des rapides; le capitaine Van Gèle n'était pas outillé pour cette opération, et la population riveraine n'était pas assez nombreuse pour lui apporter une aide efficace. Le capitaine Van Gèle se décida à regret à retourner à l'Équateur, où il arriva le 4 décembre 1886.

L'expédition avait découvert trois affluents de l'Ubangi : à gauche, le Nghiri, rivière d'environ 100 mètres de largeur à l'embouchure, et, à droite, en remontant le cours, l'Ibenga et le Lobaï, tributaires peu importants.

Exploration de l'Inkissi. — En novembre 1886, le lieutenant suédois Hakansson, accompagné du docteur von Schwerin, remonta à pied les bords de l'Inkissi, petite rivière qui se jette dans le Congo au Pool; ils reconnurent que la rivière a une direction nord-sud bien déterminée, que la navigation y est impossible à cause des nombreux rapides, et que tout le bassin de l'Inkissi est fertile, boisé et habité par une population aussi pacifique que nombreuse.

Exploration de la Lopori. — En février 1887, le capitaine Van Gèle, avec le lieutenant Liénart, fit un voyage de douze jours dans le Lulengo, affluent de gauche du Congo, qui se jette dans le fleuve au-dessus de l'Équateur. Les rives du fleuve sont très peuplées et les indigènes tout disposés au commerce d'échange. Van Gèle pénétra dans la Lopori, sous-affluent non encore exploré; la navigation y fut difficile à cause de nombreux bancs de sable ; les tribus n'habitaient pas les rives, mais un grand nombre de chemins partant de celles-ci et les canots amarrés près de la rivière indiquaient qu'il se trouvait en présence d'une population de pêcheurs; il fut impossible d'aborder à cause de l'attitude farouche des indigènes. Van Gèle a constaté que la direction du cours de la Lopori est sensiblement identique à celle du Congo.

La Lopori fut explorée de nouveau en mai 1890 par le lieutenant Baert; celui-ci dépassa le point atteint par le capitaine Van Gèle et poussa jusqu'au village de Longoli. Il constata l'existence de deux affluents importants, le Bolombo et le Vekokoro. Au retour il fonda une station au confluent de la Lopori et de la Maringa,

quèrent encore une centaine d'hommes. Nous devons encore tirer à bout portant sur ces braves qui ne s'en vont que lorsqu'ils ont vu plusieurs des leurs couchés par terre. Enfin une quatrième attaque se dessine par l'aval de l'île; celle-ci est plus faible; elle bat en retraite après avoir vu tomber deux de ses hommes.

» Le combat n'est pourtant pas encore fini; toutes les pirogues

LE LIEUTENANT LIÉNART.

se sont réunies en amont; nous entendons un roulement de tambour; elles s'apprêtent à fondre sur nous.

» Heureusement à ce moment (il était trois heures et demie), nous avions suffisamment de pression pour descendre le courant; je me retire tambour battant, clairon sonnant, obligé cependant d'abandonner le champ de bataille. Les pirogues, au lieu de nous poursuivre, allèrent vérifier leurs pertes.

» Ce combat est un des plus acharnés que j'ai eu à soutenir en Afrique. Généralement les indigènes se sauvent aux premiers coups de feu, surtout quand ils voient les leurs tomber; ici, rien de pareil; avec une audace inouïe, les Yakomas s'approchaient de nos fusils jusqu'à quinze mètres, puis nous jetaient leurs lances. Si une de leurs attaques était parvenue à faire une percée, nous étions perdus, car immédiatement tous les audacieux de la deuxième ligne auraient fait irruption. Leurs quatre attaques enveloppantes ont été successives au lieu d'être simultanées : c'est ce qui nous a permis de les repousser. »

L'endroit où se produisit ce combat, qui eût pu avoir pour l'expédition des suites tragiques sans la courageuse énergie du capitaine Van Gèle et la froide résolution du lieutenant Liénart, étant situé par environ 4° de latitude nord et 22° de longitude est (renseignements fournis par le lieutenant Liénart), il restait un peu plus d'un degré à parcourir pour atteindre le point extrême de l'Uellé vu par le Dr Junker. La lumière était faite et la thèse de M. Wauters se trouvait vérifiée : l'Uellé était bien un affluent de l'Ubangi.

Le retour de l'expédition Van Gèle s'effectua avec facilité; les eaux ayant baissé pendant son absence, les rapides furent franchis sans trop de difficultés, sauf pourtant ceux de l'Éléphant, que Van Gèle trouva complètement à sec : le steamer fut démonté et transporté entre les rochers, sur le lit même du fleuve.

L'expédition rentra à l'Équateur le 1er février 1888, après une absence de nonante-huit jours; le capitaine Van Gèle retourna le 13 du même mois à Léopoldville.

CHAPITRE XII

Stanley au secours d'Émin-Pacha.

LES MAHDISTES. — ENVOI D'UNE EXPÉDITION DE SECOURS A ÉMIN-PACHA. — SA MARCHE JUSQU'A YAMBUYA. — RÉOCCUPATION DES FALLS PAR L'ÉTAT. — MORT DU LIEUTENANT LIÉVIN VANDEVELDE. — AIDE APPORTÉE PAR L'ÉTAT A L'EXPÉDITION DE STANLEY. — L'ASSASSINAT DU MAJOR BARTTLOT.

Quoique la dernière expédition de Stanley ne fasse pas, à proprement dire, partie de l'histoire du Congo, elle a avec celle-ci trop d'attaches pour que nous n'esquissions pas à grands traits les événements qui ont provoqué l'envoi de l'expédition de secours et amené cette nouvelle traversée de l'Afrique par le cœur même du mystérieux continent.

C'est vers le mois d'août 1886 que le Dr Junker, le compagnon de voyage d'Émin-Pacha, écrivit de Zanzibar pour réclamer en Europe des secours pour Émin et ses compagnons, qui se trouvaient bloqués à Wadelaï, station égyptienne située sur le Nil, par environ 2° 40′ de latitude nord, au nord du lac Albert Nyanza. Après avoir acquis la conviction que le Soudan était perdu pour l'Égypte, que, malgré la glorieuse et inoubliable défense de Gordon-Pacha (1) à Khartoum, celle-ci était tombée aux mains des mahdistes et qu'enfin l'héroïque général anglais avait été tué, Émin-Pacha (2), à la tête d'un petit nombre de soldats noirs, se décida à abandonner

(1) On sait que le roi Léopold II avait offert à Gordon-Pacha le gouvernement des territoires acquis par l'Association du Congo, et que l'illustre général anglais, après avoir d'abord accepté, se vit obligé de décliner cette offre brillante pour prendre le commandement de la périlleuse expédition du Soudan.

(2) Émin-Pacha s'appelle de son vrai nom Dr Édouard Schnitzer; il est né à Oppeln (Silésie) le 28 mars 1840; il fut d'abord médecin inspecteur des provinces de l'Égypte méridionale et fit l'exploration des provinces équatoriales; il fut ensuite nommé gouverneur du Soudan égyptien, poste qu'il occupait au moment de la révolte du Mahdi.

sa résidence de Lado et à descendre vers le sud pour tenter de conserver à l'Égypte les provinces méridionales, en défendant le poste de Wadelaï et en étendant son influence sur les contrées environnantes ; Émin-Pacha avait pour compagnons le capitaine italien Gaëtano Casati (1) et le Dr Junker (2). Celui-ci fut chargé par Émin d'atteindre Zanzibar et de demander des secours. Pendant ce temps, Émin avait à se défendre quotidiennement contre les attaques et les révoltes des tribus riveraines du Nil, et les munitions menaçaient de lui faire bientôt défaut. Il était donc urgent qu'une décision fût prise et que l'on volât au secours du courageux Autrichien et de la poignée d'hommes (3) qui lui étaient restés fidèles et qui, manquant de provisions et de munitions, dénués des objets de première nécessité, sans le moindre moyen de communication avec le monde civilisé, tenaient tête à des populations sauvages et inhospitalières et conservaient au cœur de l'Afrique les derniers vestiges de l'autorité égyptienne.

Le gouvernement anglais décida aussitôt l'envoi d'une expédition et il accepta les offres de Stanley, qui se présentait pour la commander : dans plusieurs pays des comités se formèrent pour réunir les fonds nécessaires, évalués à 750,000 francs. Léopold II montra encore ici la générosité qui le caractérise, en allouant une forte somme à l'expédition et en mettant à la disposition de celle-ci les agents et les steamers de l'État. M. Mackinnon, de Londres, directeur de la Compagnie « India British Navigation », souscrivit 250,000 francs et le public anglais montra sa sympathie à la nouvelle œuvre en faisant affluer de toutes parts des dons considérables.

Le choix de la route à suivre fut l'objet de longues discussions, car c'était l'un des points les plus importants à examiner : le Dr Junker préconisait, quoiqu'elle fût extrêmement périlleuse, la

(1) Gaëtano Casati, né à Monza (Italie), capitaine d'infanterie ; il explora le pays des Mombuttus, où il rencontra le Dr Juncker ; il arriva en 1883 à Lado, où il devint le compagnon d'Émin, puis son adjoint à Wadelaï.

(2) Dr William Junker, né à Moscou en 1840, a fait l'exploration des contrées du Nil supérieur et du pays des Mombuttus et des Niams-Niams ; il a découvert la rivière Nepoko et donné sur l'Uellé les renseignements les plus importants.

(3) Les troupes d'Émin-Pacha comprenaient, au départ du Dr Junker, 15 officiers égyptiens, 10 officiers nègres et 1,500 soldats noirs.

LA STATION DE MATADI EN 1887.

traversée de l'Ouganda, comme étant le chemin le plus court ; M. Wauters, le géographe belge, songea le premier à la route naturelle du Congo, que Stanley pourrait remonter jusqu'à l'Aruwimi ; il ferait le trajet par eau jusqu'à Yambuya, point où commencent les chutes et de là il s'ouvrirait un chemin jusque Wadelaï ; le voyage serait plus long, mais il épargnerait à l'explorateur les vexations de toute sorte et les dangers qui attendent les expéditions dans les provinces orientales ; de plus les attaques et les combats étaient moins à craindre par la voie du Congo que dans les contrées de l'Ouganda, où régnait un chef cruel et dangereux, et qui étaient infestées de bandes de pillards et de brigands. Ce second itinéraire fut choisi par Stanley.

Le personnel de l'expédition fut recruté en grande partie à Zanzibar, et le Khédive donna soixante hommes de troupes. Stanley rencontra à Zanzibar Tippo-Tip, avec lequel, ainsi que nous l'avons vu, il conclut un traité, et qui l'accompagna au Congo. Le personnel comprenait : 9 Européens (le major anglais Barttlot, le lieutenant Stairs, de l'artillerie anglaise, le capitaine d'infanterie Nelson, le lieutenant Jephson, M. Jameson, le médecin Parkes et M. Bonny), 60 soldats égyptiens, 13 Somalis et 600 Zanzibarites, plus Tippo-Tip et 90 de ses hommes.

Stanley passa à Banana le 22 mars 1887, et, à la fin du même mois, il prit, à la tête de cette caravane d'un millier d'hommes, la plus forte qui eût cheminé sur le sentier des caravanes, la route du Pool, où il n'arriva que le 20 avril, sa marche ayant subi des retards à cause de la famine qui régnait entre Matadi et Lutété.

Pendant cette marche, qui se fit dans le plus grand ordre, les malheureux noirs eurent à endurer d'atroces souffrances à cause du manque de vivres : plusieurs même moururent d'inanition et d'épuisement.

A Léopoldville, Stanley embarqua sa nombreuse troupe dans quatre steamers, parmi lesquels *le Stanley*, qui avait été mis à sa disposition par le Roi : le lieutenant Liebrechts, chef du district, lui rendit là de nombreux et de réels services que Stanley se plaît à reconnaître dans sa relation de voyage. La principale difficulté était le ravitaillement de l'expédition : aussi Stanley avait-il hâte d'arriver sur le Haut-Congo où cette opération se ferait plus facile-

ment. Le parcours du fleuve se fit sans incident notable ; cent cinquante hommes furent laissés en arrière à Bolobo sous le commandement de MM. Ward et Bonny. Au confluent de l'Aruwimi, Tippo-Tip quitta Stanley pour aller prendre son commandement des Falls, accompagné du major Barttlot qui l'escortait avec 40 soldats. Tippo-Tip avait jugé cette escorte nécessaire, car il n'était pas rassuré sur l'accueil que lui réservait les Arabes des Falls en présence de son alliance avec les blancs qu'ils considéraient comme leurs pires ennemis.

L'abandon momentané de la station des Falls avait déjà, en effet, produit des effets désastreux dans la contrée : les bandes d'Arabes s'étaient répandues le long de l'Aruwimi et y avaient commis d'exécrables forfaits et des déprédations sans nom. Tippo-Tip trouva les chefs arabes en discorde, et leur annonça sa nomination de chef de district et d'agent de l'État du Congo. Il ordonna en même temps de cesser les razzias d'esclaves. Un seul chef refusa de reconnaître son autorité, mais Tippo-Tip fit preuve d'énergie, et il demanda immédiatement un renfort de soldats et de deux officiers blancs pour contraindre au besoin par la force ses anciens alliés à lui obéir et à se soumettre aux lois de l'État, dont il était le représentant.

Pendant ce temps, Stanley remonta l'Aruwimi, aux chutes duquel il arriva le 18 juin : les indigènes s'étaient enfuis dans l'intérieur à l'arrivée des steamers, emportant leurs chèvres et leurs vivres. L'expédition procéda aussitôt à l'établissement d'un camp retranché avec palissades et fossés : Stanley en laissa le commandement au major Barttlot, qui devait, dès que *le Stanley* aurait été chercher les marchandises et les hommes laissés en arrière, faire parvenir les bagages et les munitions à Stanley au moyen de porteurs que Tippo-Tip s'était chargé de recruter et d'envoyer à Yambuya. Puis, ayant donné ses instructions en détail, Stanley s'enfonça dans l'inconnu, où il devait, pendant plus d'un an, rester isolé du reste de l'humanité, sans donner la moindre nouvelle, plongeant dans l'inquiétude le monde entier, qui suivait avidement la marche de cette grandiose entreprise (1).

(1) Il n'est pas du ressort de notre ouvrage de raconter les péripéties de cette expédition ; chacun connaît, du reste, par les journaux de l'époque, la façon dont se ter-

C'est le lieutenant Liévin Vandevelde qui fut chargé, en décembre 1887, de conduire et d'installer aux Falls le personnel destiné à reconstruire la station abandonnée par MM. Dubois et Deane et à servir d'adjoints au chef de district arabe Tippo-Tip; en passant à Vivi, il rendit à ses parents le jeune nègre Sakala qu'il avait emmené avec lui en Europe lors de son premier voyage; Vandevelde raconte ainsi la scène qui se passa à cette occasion :

Cl. de M. Camille Ectors.

SAKALA EN UNIFORME DE SOLDAT DE LA FORCE PUBLIQUE.

« Lorsque je suis arrivé au village de Mambuco, le père de Sakala était absent avec ses hommes. Ils étaient allés rendre les derniers honneurs à l'un de leurs camarades. Tout le village s'est groupé

mina cette splendide traversée de l'Afrique : Émin-Pacha retrouvé, reconduit à la côte, et tous ses soldats rapatriés. Nous renvoyons le lecteur désireux de lire en détail le récit de l'expédition de Stanley à son volume : *Les ténèbres de l'Afrique*, et au livre : *Stanley au secours d'Émin-Pacha*, par M. A. J. Wauters; ce dernier ouvrage très intéressant, parut avant le retour de Stanley en Europe, et fut rédigé d'après les lettres de Stanley et de ses lieutenants : c'est un véritable livre d'histoire.

devant la véranda sous laquelle j'étais assis, et l'on est allé prévenir Mambuco, qui est arrivé en courant.

» Quand il m'a aperçu, il m'a pris les deux mains et il était tellement ému qu'il lui était impossible de prononcer une parole.

» La foule continuait à accourir et tous s'asseyaient en rond sur la place, gardant le silence, dans l'attitude d'un grand événement. Tous les hommes armés de fusils à pierre sont arrivés et Mambuco leur a distribué deux barils de poudre. J'attendais depuis une heure, quand un gamin est descendu la colline en criant.

» Alors, tout le monde s'est levé, et l'on a vu paraître les hommes de Massala portant les caisses, puis Sakala le fusil sur l'épaule. Chacun le regardait sans le reconnaître, mais sa mère s'est élancée avec un grand cri, et alors on l'a reconnu. Toutes les femmes de sa famille se sont mises à courir et toutes les autres se sont mises à crier ô, ô, ô, en frappant sur la bouche ouverte. La fusillade a commencé. Mambuco se démenait comme un diable. Sakala est venu, tenu par le cou par sa mère qui dansait : c'était une scène indescriptible. Mambuco m'avait pris les mains et ne parvenait à prononcer que ces mots : mbolé, mbolé (c'est bien, c'est bien).

» Sakala était un peu honteux et confus, il a pris la main de son père et s'est assis à côté de lui. Pendant ce temps on criait et on tirait des coups de fusil. Toute la famille était là : sœurs, beaux-frères, oncles, tantes et nièces (ils étaient plus de 60). Sakala allait vers eux et les saluait d'après le cérémonial indigène dont il n'avait rien oublié, pas plus que sa langue, qu'il s'est mis à parler avec volubilité. La première chose qu'il a dite à son père, c'est la recommandation d'entretenir la tombe de Joseph qui se trouve à Vivi. »

Hélas ! le pauvre Liévin Vandevelde ne devait pas tarder à aller rejoindre dans la tombe ce frère qu'il chérissait et qui, un des premiers, avait payé son tribut à la fièvre africaine ; en arrivant à Léopoldville, le lieutenant tomba malade et succomba au bout de quelques jours, le 7 février 1888, privant ainsi l'État du con-

cours d'un homme dévoué, intelligent et possédant à son actif de belles victoires dans la conquête de l'inconnu (1).

Il fallait remplacer Vandevelde dans sa mission, car le lieutenant Haneuse, qui avait été désigné pour occuper le poste de résident adjoint aux Falls, quittait seulement l'Europe à ce moment, et *le Stanley*, qui devait transporter d'urgence au camp de Yambuya les marchandises en souffrance à Léopoldville et le contingent de 150 hommes provisoirement laissé à Bolobo, ne pouvait attendre l'arrivée du lieutenant Haneuse.

Mais, précisément à cette époque, le capitaine Van Gèle rentra de sa belle expédition de l'Ubangi ; il consentit à conduire et à installer la mission, qui se composait des lieutenants Bodson et Alfred Baert et d'un adjudant d'artillerie, M. Hinck.

Pendant ce temps, le lieutenant Van Kerkhoven, commandant de Bangala, s'était rendu, à bord de *l'A. I. A.*, steamer affecté spécialement au service de cette station, au camp de Yambuya, afin de porter des vivres aux Européens qui l'occupaient. Il trouva le major Barttlot et le docteur Bonny dans l'état le plus misérable : les privations, la faim avaient fait des ravages indescriptibles dans le personnel du camp ; de nombreux malades, atteints d'affections dégoûtantes, décharnés, traînaient lamentablement, dans les coins du camp, leur cruelle et sinistre existence ; les décès et les désertions ne se comptaient plus ; la discipline était naturellement relâchée et chacun perdait tout espoir. Barttlot attendait toujours les porteurs promis par Tippo-Tip et avait envoyé le lieutenant Jameson auprès du chef de district pour hâter leur arrivée. Le capitaine Van Kerkhoven fut accueilli avec les démonstrations de la plus grande joie par les malheureux affamés, qui depuis un an ne vivaient que du produit d'un maigre champ de manioc, et qui voyaient enfin approcher le terme de leurs effroyables souffrances.

Van Kerkhoven prit avec lui Barttlot et se rendit aux Falls où il

(1) Les deux frères Joseph et Liévin Vandevelde ont eu des honneurs posthumes dignes de leur belle existence : un monument, inauguré en grande pompe, a été élevé à leur mémoire à Gand, et la rue habitée par les parents des deux officiers a reçu le nom de « rue des frères Vandevelde. »

trouva les environs de l'ancien Falls dans l'état le plus florissant : de toutes parts, les Arabes avaient installé des cultures splendides et des maisons spacieuses. Tippo-Tip avait déjà commencé les travaux de la station, non pas sur l'île Usana-Rosani, mais sur un emplacement très favorable situé sur la rive droite du fleuve. L'entrevue des deux chefs de district fut très cordiale : le commerçant arabe fit de chaudes protestations de dévouement à l'État; il remit à Barttlot un contingent de 400 porteurs destiné à rejoindre Stanley et à lui porter les bagages restés en arrière. Puis *l'A. I. A.* retourna à Yambuya, où elle arriva en même temps que *le Stanley* portant le capitaine Van Gèle et l'expédition militaire des Falls.

Les quelques jours qui suivirent furent employés à l'organisation de la caravane de Barttlot, qui quitta Yambuya le 11 juin : le major était accompagné de Jameson, du docteur Bonny et de 500 soldats et porteurs.

Les deux steamers retournèrent aux Falls, où Van Gèle reçut de Tippo-Tip trois canons, derniers débris de l'ancien Falls, et installa les adjoints européens qui l'avaient accompagné; puis il descendit pour rentrer en Europe, où il apporta les dernières et si importantes nouvelles du Haut-fleuve. Il rencontra en chemin le lieutenant Haneuse, qui montait aux Falls pour y prendre la direction de la station.

Le 27 juillet, une nouvelle, pressentie il est vrai dès le départ de l'arrière-garde de Stanley, vint jeter la consternation aux Stanley-Falls : le major Barttlot avait été assassiné par ses porteurs. L'annonce de cette mort fut diversement commentée dans le monde européen : le premier cri des ennemis de l'OEuvre congolaise fut une accusation injuste contre Tippo-Tip que l'on rendait responsable de l'assassinat et à qui l'on reprochait même d'avoir instigué le crime. Le chef arabe n'eut pas de peine à se disculper de cette accusation, et les déclarations de tous les compagnons de Barttlot, de même que celles de nos agents du Haut-Congo, dévoilèrent le véritable motif de l'assassinat; le caractère du major n'était pas compatible avec la mission qui lui était dévolue; non qu'il manquât de bravoure : Stanley a fait de lui, sous ce rapport, un éloge mérité; mais Barttlot ne savait pas user de cette sévérité

calme, qui punit sans exciter les haines et qui reste toujours dans les limites de la justice et de l'équité ; par des mesures non exemptes d'une certaine brutalité, il avait provoqué parmi ses hommes une sorte d'effervescence hostile qui ne demandait qu'une occasion de produire ses effets.

A peine s'était-il mis en marche avec sa caravane, que le major se vit obligé de stopper pour aller lui-même prendre conseil aux Falls, d'où il revint le 18 juillet.

« Le soir de son arrivée, le major fut incommodé par les chants de porteurs manyemas et le bruit des tambours dont ceux-ci s'accompagnaient. Tous les noirs ont l'habitude de s'amuser une partie de la nuit en chantant et en dansant, et aucun voyageur expérimenté n'a jamais essayé de leur défendre ces amusements.

» Cependant Barttlot parvint, ce soir-là, par des menaces, à faire faire le silence; mais le lendemain, dès quatre heures du matin, les chants reprenaient de plus belle. Alors le chef de l'expédition se leva furieux, et, malgré les instances de son compagnon, le docteur Bonny, sortit de sa tente et se dirigea vers les cases des porteurs. Arrivé devant l'une d'elles, il y vit une femme qui chantait en s'accompagnant du tambour. Il la menaça : bientôt un coup de feu retentit, et le major tomba raide mort à la porte de la hutte. C'était le mari de cette femme, le soldat manyema Senga, qui, craignant de voir punir celle-ci, avait fait usage de son fusil et tué le major sur le coup. Au bruit de la détonation, M. Bonny se précipita hors de sa tente. Tout le camp était sur pied, et les porteurs s'enfuyaient de toutes parts, effrayés, en criant : « Le blanc est mort, le blanc est mort (1) ! »

L'expédition fut ramenée à Yambuya par Jameson et Bonny; Jameson fit conduire, sous bonne escorte, l'assassin aux Falls, où Senga fut traduit devant un conseil de guerre composé des Européens et de Tippo-Tip et présidé par le lieutenant Haneuse. Senga fut fusillé.

Jameson résolut de reprendre le commandement du major Barttlot; mais, s'étant rendu à Bangala pour y conférer avec M. Ward, il mourut de la fièvre en y arrivant, le 16 août 1888.

(1) *Mouvement géographique.* — Année 1888, page 90.

CHAPITRE XIII

Le capitaine Roget et la fondation du camp de l'Aruwimi.

L'EXPÉDITION SCIENTIFIQUE DE M. DUPONT. — PRÉOCCUPATIONS ROYALES AU SUJET DES ARABES. — LE CAPITAINE ROGET. — ÉTABLISSEMENT DU CAMP DE BASOKO. — PRÉCAUTIONS POUR L'AVENIR.

Nous citons pour mémoire l'exploration scientifique du Bas-Congo et du Kassaï par M. Dupont, parce qu'elle mérite à plus d'un point de vue d'être signalée : M. Dupont, le savant et infatigable directeur du Musée d'histoire naturelle de Bruxelles, n'hésita pas, dans le but d'enrichir la science et de servir son Roi, à affronter les périls et les risques du climat congolais et les fatigues des longues excursions pédestres. Pendant près d'un an, M. Dupont parcourut toute la région du Bas-Congo, faisant des études approfondies sur la géologie congolaise, et vivant en explorateur, c'est-à-dire sans le moindre confort et exposé à toutes les avanies de l'existence africaine.

Les observations de l'illustre naturaliste ont été consignées dans son livre : *Lettres du Congo,* où, sous une forme agréable et sans la moindre pédanterie scientifique, M. Dupont expose des données précieuses sur la formation géologique du Congo, ainsi que sur la faune, la botanique et la minéralogie des contrées qu'il a parcourues.

De cet explorateur pacifique, uniquement dévoué à la science, au capitaine Roget, l'homme de guerre qui fonda le camp de Basoko, la transition est brusque : mais l'ordre chronologique nous y force.

En 1888, le Roi, préoccupé d'opposer aux traitants arabes une barrière contre les sanglantes incursions que ces bandits faisaient dans les provinces du nord de l'État, décida l'établissement de deux

camps retranchés, situés, l'un sur l'Aruwimi contre les Arabes venant du nord et du côté des Falls, l'autre sur le Lomami, grand affluent de droite qui se jette dans le Congo en amont des Stanley-Falls, destiné à empêcher le passage du côté de Nyangué et du Katanga.

Le capitaine d'état-major Roget fut chargé de fonder le premier

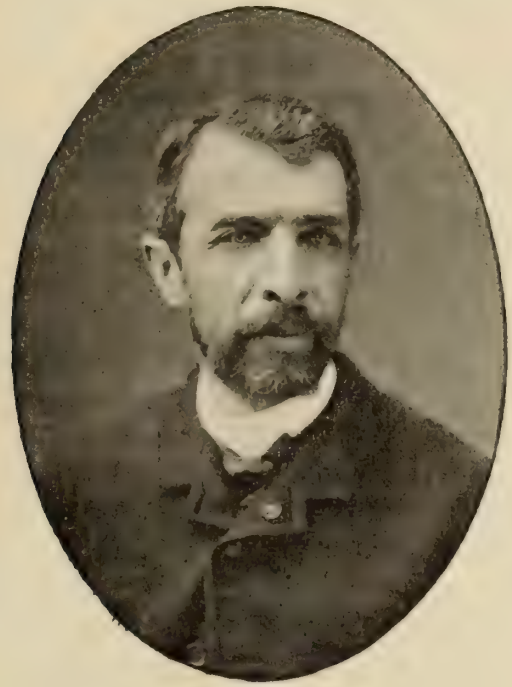

M. ERNEST DUPONT.

et le plus important de ces camps. Les aptitudes spéciales de cet éminent officier, qui avait, pendant son premier séjour de trois années, organisé d'une façon remarquable le difficile service de la force publique, le désignaient au choix de Sa Majesté pour une mission qui demandait autant d'énergie, de courage physique et de persévérance, que de tact et de diplomatie.

Le Roi étudia longuement, lui-même, la question, et jugea de

toute nécessité l'installation du camp pour plusieurs motifs : prévenir les incursions arabes; arriver doucement à amener les indigènes, rendus sauvages et inabordables par suite des souffrances que leur faisaient subir les Arabes voleurs d'ivoire, à rechercher la protection de l'État et de ses agents; garantir et protéger les missionnaires, les voyageurs et les expéditions particulières des maisons de commerce; enfin servir de point de rayonnement aux nouvelles expéditions que l'on comptait envoyer vers l'Uellé et le lac Albert.

Ordre fut donné au chef de district de Bangala, M. Van Kerkhoven, d'avoir à organiser l'avant-garde de l'expédition, qui devait occuper au plus tôt la rive droite du Congo, de Bangala à l'Aruwimi, échelonner des postes le long du fleuve et procéder aux premières opérations de l'installation du camp.

Cette avant-garde fut confiée au lieutenant Dhanis, ayant sous ses ordres les lieutenants Bia et Ponthier et le sous-lieutenant Milz, ainsi que les sous-officiers Luyckx et De Valkeneer, et un contingent de 120 noirs; elle quitta Bangala le 25 octobre 1888, fonda, le 2 novembre, la station d'Upoto, dont le commandement fut laissé au lieutenant Bia, qui ne le conserva que peu de temps, quelques hommes ayant été jugés suffisants pour la garde du poste. Le 14 novembre, le poste d'Umwangi était établi, et, le 1er janvier 1889, on fondait, près de l'embouchure du Rubi, la station de Yambinga, où, le 3 février suivant, on laissa le lieutenant Bia, tandis que le restant de l'expédition accompagna le capitaine Van Kerkhoven qui se rendait, avec le lieutenant Jacques, à Basoko, au confluent de l'Aruwimi, où devait être construit le camp. Du 8 février au 13 avril, le lieutenant Dhanis et ses adjoints firent les premiers travaux, en attendant l'arrivée du commandant Roget, puis le camp fut laissé à la garde de MM. Ponthier et Milz, tandis que le lieutenant Dhanis rentrait en Europe, que le lieutenant Jacques allait prendre le commandement de Yambinga et que le lieutenant Bia se rendait aux Falls en qualité de résident.

Nous ne pouvons nous empêcher de remarquer ici que le personnel blanc et noir, envoyé par le gouvernement central pour édifier rapidement le camp de Basoko et permettre au capitaine

Roget de se porter avec célérité, dès son arrivée, vers le nord et vers l'est, fut très largement employé dans l'étendue du district de Bangala pour la fondation de quelques postes isolés ; il suffit, en effet, de jeter un coup d'œil sur la carte, pour constater que la limite du district de l'Aruwimi, nouvellement créé et dans lequel cette avant-garde eût dû opérer, se trouve en amont de l'embouchure du Rubi, alors que toutes les opérations préliminaires de l'avant-garde se sont déroulées en aval de ces limites, c'est-à-dire sur le territoire de Bangala ; ce n'est qu'au dernier moment qu'une partie très faible du personnel blanc et noir fut transportée de Yambinga, dernier poste du district des Bangalas, vers l'emplacement du futur camp de Basoko, où le gouvernement central croyait à bon droit concentrée toute l'activité de l'avant-garde.

Cette faute eut pour conséquence de retarder la marche du capitaine Roget, qui dut avant tout consolider les assises de son camp et ne put donner suite que plus tard aux projets qu'il développe de la façon suivante :

« A la suite de la perte des Stanley-Falls, des bandes d'Arabes étaient descendues jusque Basoko ; de là elles pénétraient sur le territoire, et empruntaient au retour la Lulu et l'Aruwimi pour regagner le Congo et les Stanley-Falls avec leur butin.

» Les installations de l'Aruwimi leur coupaient ces communications. Aussi cherchèrent-ils, par des pointes habiles, à entretenir l'effervescence des populations en nous représentant comme la cause de tout le mal qu'elles subissaient depuis longtemps.

» Devant l'impuissance de Tippo-Tip à réprimer les écarts de ses lieutenants, il fallait éloigner ces derniers en étendant progressivement l'occupation territoriale dans l'Aruwimi et dans la Lulu, en s'installant à Bomaneh, à Bassoah et à Bassali, ainsi que dans les villages autour du confluent de l'Aruwimi et du Congo.

» Dans la première période, tout en montrant beaucoup de fermeté, il fallait détromper les Arabes de leurs prétentions sur l'Aruwimi. Le camp de Yambuya, créé par eux avec l'assentiment de l'expédition Stanley à côté du camp de M. Barttlot, et l'occupation du restant de l'Aruwimi et de la Lulu sur le conseil d'un Européen, donnaient un semblant de raison à leur résistance, et il

fallait commencer une expulsion lente, sans toutefois entrer en lutte avec les chefs eux-mêmes, qui désavouèrent d'ailleurs leurs lieutenants avec beaucoup de désinvolture.

» Enfin, pour entraver leurs exploits vers l'ouest, une expédition poussée au nord jusqu'aux vallées de la Makua, de la Mbili et de la Gango laissera des postes sur cette ligne de marche, pour consti-

LA STATION DE BASOKO. *Cliché du lieutenant Baert.*

tuer une barrière qui, dans l'avenir, devra être reportée plus à l'est, dans la Lulu supérieure, puis dans l'Aruwimi. »

Nous verrons ultérieurement comment fut mis à exécution ce dernier paragraphe : nous allons examiner les motifs qui poussèrent le capitaine Roget à agir avec cette adroite prudence.

A l'époque de la fondation du camp, les ordres formels du gouverneur étaient de ne créer aucun conflit inutile avec les Arabes; au cours de son inspection, dont nous rapportons plus loin

les péripéties, le gouverneur général, M. Janssen, avait passé avec Tippo-Tip un contrat aux termes duquel ce dernier payerait un tribut à l'État qui, par contre, l'autorisait à faire le commerce *légitime* de l'ivoire, au même titre que les autres commerçants, dans *toutes* les régions de l'État. Le commandant de Basoko se trouvait donc dans cette situation difficile de devoir empêcher les empiètements des Arabes, tout en leur permettant de circuler où ils voulaient, dans un territoire grand comme la France, où lui-même n'occupait qu'un seul point. Aussi les honnêtes commerçants arabes cherchèrent-ils à affamer le camp de Basoko, comme ils avaient procédé précédemment pour celui de Barttlot, situé à peu de distance de Basoko. Salim-ben-Mohamed, le lieutenant de Tippo-Tip, qui dirigeait les bandes de cette région, ne fut pourtant pas aussi heureux dans ses entreprises contre le camp de Basoko qu'il l'avait été contre le camp de l'arrière-garde de Stanley.

C'est pourquoi le capitaine Roget, à qui les agissements des Arabes paraissaient à juste titre suspects et qui ne pouvait douter de leurs projets, jugea prudent de ne pas remplir les conditions des arrangements pris aux Stanley-Falls par le gouverneur, arrangements qui lui prescrivaient de se transporter au nord vers l'Uellé en se laissant guider par les Arabes et en se confiant à eux : pendant le séjour, au camp, de Salim-ben-Mohamed, qui avait ordre de se mettre à la disposition du capitaine Roget pour le conduire à l'Uellé, le capitaine Roget fit en secret tous les préparatifs de l'expédition; et, douze heures après le départ de Salim qui se rendait aux Falls pour y transporter son ivoire et rendre compte à Tippo-Tip de sa mission, l'expédition de l'Uellé se mit en route sans lui et gagna l'Uellé avant que le lieutenant arabe eût eu le temps de revenir des Falls : il fallait, avant tout, se concilier l'amitié des sultans arabes du nord, dont l'alliance avec ceux de la côte eût été fatale pour l'avenir du Congo (1).

(1) Nous extrayons d'une lettre particulière, reçue en janvier 1890, les renseignements suivants, qui confirment les intelligentes dispositions prises par le capitaine Roget : « Le 28 décembre, le capitaine Roget envoya le sous-officier Duvivier au bord de la Loïka (Itimbiri), au delà des chutes du Lubi : le capitaine, partant de Basoko, devra gagner par voie de terre ce poste en suivant la Loïka; de là il se

La ligne des postes, comme nous le verrons plus loin, fut établie du sud au nord sur l'Itimbiri, et la communication fut faite entre l'Uellé et le Congo par cette barrière de positions qui apportait un obstacle efficace à l'invasion arabe dans l'Ubangi.

Remarquons encore qu'à cette époque une telle barrière n'eût pu être créée dans l'Aruwimi ou dans la Lulu, car, avant la fondation du camp de Basoko, M. Becker avait pris avec Salim-ben-Mohamed certains arrangements, et il avait conseillé à cet Arabe de créer dans tout l'Aruwimi des postes arborant le drapeau de l'État (ce qui n'empêchait pas les officiers du camp de Basoko d'y être reçus à coups de fusil et avec des menaces de guerre).

Nous reviendrons en temps et lieu à l'expédition de l'Uellé ; d'autres événements ayant aussi leur importance se passaient dans l'entre-temps sur les autres points du Congo.

---

dirigera vers l'Uellé supérieur pour étendre la domination de l'État dans cette partie du territoire. Ce pays a été ravagé récemment par les Arabes : ils ont rapporté à Yambuya 45 tonnes d'ivoire, soit plus de 2,000 pointes. Pour récolter autant d'ivoire, ils procèdent de la façon suivante. Après s'être emparés d'un village et avoir massacré la plus grande partie des habitants, ils mettent les prisonniers à la torture; ils leur font griller les pieds jusqu'à ce qu'ils indiquent l'endroit où l'ivoire est enterré ou caché dans l'eau. L'Arabe Salim est accompagné à Yambuya par un sultan arabe de l'Uellé. Ce dernier ainsi que sa suite, est vêtu à la turque, pantalon large bouffant aux genoux, brodequins pointus. Les Arabes de l'Uellé sont désignés sous le nom d'Arabes du Nord, pour les distinguer de ceux venus de Zanzibar et de la côte orientale : ils sont originaires du Soudan. Une jonction de ces deux factions serait des plus dangereuses pour l'État. »

C'est précisément là le but qu'atteignit le capitaine Roget, qui parvint à l'Uellé avant les Arabes qu'accompagnait M. Becker et qui sut, sans la moindre effusion de sang et en usant d'une habile diplomatie, opposer ces deux factions en s'alliant à Djabbir contre les Arabes des Falls.

CHAPITRE XIV

M. Delcommune sur le Lomami. — Le lieutenant Paul Le Marinel et camp du Sankuru.

EXPLORATION DU LOMAMI PAR M. DELCOMMUNE. — L'INSPECTION DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL, M. JANSSEN. — IL INSTALLE LE CAMP DE LUSAMBO ET EN CONFIE LE COMMANDEMENT AU LIEUTENANT LE MARINEL. — UN COMBAT CONTRE LES ESCLAVAGISTES.

C'est pendant une reconnaissance du Haut-Congo et de ses affluents, effectuée par M. Alexandre Delcommune pour le compte de la *Compagnie du Haut-Congo pour le commerce et l'industrie*, que fut trouvée la solution d'une question géographique des plus importante tant au point de vue économique que politique : le Lomami, rencontré et traversé par Wissmann, en 1887, lorsqu'il se rendit à Nyangué, était-il un affluent du Sankuru, ainsi que le supposa le Dr Ludwig Wolf lors de son exploration du Sankuru, ou bien, cette rivière, à laquelle le lieutenant Le Marinel donne, par 6° et quelques minutes de latitude sud une largeur de 100 mètres et une profondeur de deux mètres, était-elle le cours supérieur du Lomami, dont l'embouchure fut découverte par Stanley en aval des Falls, et qui fut, plus tard, explorée sur un faible parcours par le missionnaire Grenfell?

S'appuyant sur les premiers renseignements fournis par M. Delcommune, qui venait d'explorer le bassin du Kassaï, M. Wauters, dans une savante discussion publiée par *le Mouvement géographique* du 10 février 1889, prouva que le Lomami vu par Cameron et Wissman ne pouvait être que le Lomami reconnu par Stanley, et, encore une fois, le géographe belge eut le bonheur de voir les événements faire prévaloir sa thèse et lui donner pleinement raison.

En décembre 1888, M. Delcommune, accompagné du lieutenant Haneuse, résident des Falls, pénétra dans le Lomami : la naviga-

tion fut très facile; le fleuve fut remonté sur un parcours de 930 kilomètres, pendant lequel les voyageurs rencontrèrent une contrée populeuse et pacifique, riche en végétation et d'apparence très fertile. Le fleuve avait une largeur de 250 mètres en moyenne, et sa profondeur variait de 3 mètres à 5 mètres 50. Pendant plusieurs jours il traversa des régions dont l'aspect morne et désolé, les villages à moitié détruits et abandonnés, l'absence complète d'habitants dénonçaient le passage récent des bandes d'Arabes maudits.

Le 5 janvier, après seize jours de navigation, ils arrivèrent au 3e parallèle sud : « Nous remarquons, dit M. Delcommune dans son journal, sur la rive gauche deux canots montés par des indigènes qui se disposaient sans doute à traverser le fleuve. Mais, sitôt qu'ils aperçurent le vapeur, ils regagnèrent précipitamment la rive.

» Arrivés à cet endroit, où nous nous arrêtons, nous trouvons les deux canots amarrés à la rive, près d'un chemin battu et très fréquenté.

» A peine débarqués, nous voyons, avec la plus vive satisfaction, quelques indigènes venir à nous, armés il est vrai, mais répondant *senneneh!* Nous fîmes bientôt connaissance, puis nous nous assîmes en cercle, sous la large véranda d'une maison en torchis occupant le centre du village; les demandes et les réponses se croisèrent rapidement. Les indigènes nous apprirent, en nous montrant la maison en torchis, que les Arabes étaient venus s'établir dans ce village, mais qu'ils étaient partis pour l'intérieur.

» D'après leur dire, ces naturels appartiennent à la tribu des Bossudis; le village où nous sommes s'appelle Camba, du nom de son propriétaire, un nommé Camba : le village porte donc le nom de Bena-Camba...

» Leur demandant s'ils connaissaient ou avaient entendu parler de Nyangué, ils répondirent tous affirmativement, et, nous montrant de leurs bras levés la direction de l'est, ils nous apprirent qu'il n'y avait que trois journées de marche pour arriver à ce point. »

L'exploration dut malheureusement être abandonnée à cause d'une violente attaque de fièvre dont fut victime le lieutenant Haneuse,

LE GOUVERNEUR PASSANT L'INSPECTION DE LA STATION DE STANLEY-FALLS. *Cl. du lieut. Baert.*

que Delcommune dut reconduire au plus vite aux Falls : il put pourtant s'assurer que la rivière est encore navigable au-dessous du 3e parallèle.

Le Roi des Belges remonta ensuite l'Aruwimi jusqu'à Yambuya, explora le Chuapa et l'Irebu, puis rentra à Léopoldville.

Les conséquences de la découverte de M. Delcommune pouvaient être immenses pour l'État : les Stanley-Falls constituaient un obstacle destiné à arrêter longtemps les communications de l'État vers l'est et vers Nyangué et à l'empêcher ainsi d'étendre son influence et son autorité dans les contrées qui lui appartenaient à l'est et au sud-est en vertu du traité de Berlin. Le Lomami navigable changeait absolument la face de la question : par cette rivière on pourrait probablement arriver au cœur de ces contrées encore inconnues, établir la communication avec Nyangué, de là remonter le Lualaba, cours supérieur du Congo, et pénétrer enfin dans le Katanga, pays dont la description suivante donne une idée réelle : « Couvert de terre d'une étonnante fertilité, dit l'explorateur portugais Ivens, arrosé par des cours d'eau comme le Lualaba et le Luapula qui sont d'excellentes voies de communication reliant les deux points extrêmes de la contrée; abondant en richesses minérales tout à fait exceptionnelles et en une infinité de produits naturels, tels que le caoutchouc, la gomme, l'orseille, sans compter l'ivoire d'éléphant et d'hippopotame; situé à 1,400 mètres en moyenne au-dessus du niveau de la mer; rafraîchi par le vent du sud-est, ce pays mérite d'être sérieusement étudié, car il est hors de doute que l'Européen peut s'y établir et y vivre. »

La tournée d'inspection du gouverneur général, M. Janssen. — Il est intéressant de suivre, dans la tournée d'inspection qu'il fit en 1889, le gouverneur général, car elle montre la situation de l'État à ce moment et les progrès réalisés en un petit nombre d'années (1).

M. Janssen ayant quitté Anvers le 18 mai, à bord du *Lualaba*, arriva le 18 juin à Banana, où la garnison attendait, sous les armes,

(1) La plupart des renseignements qui suivent, nous ont été communiqués par un officier qui a accompagné le gouverneur général. Les citations sont empruntées à des lettres particulières reçues à cette époque.

l'arrivée du gouverneur général, qui fut saluée par 21 coups de canon; le lendemain, il débarqua à Boma, où il fut reçu avec les honneurs dus à son rang élevé : « La troupe forme la haie des deux côtés du pont. Le gouverneur passe entre les deux rangs de soldats, qui présentent les armes. Les clairons sonnent aux champs. »

Boma avait embelli et était devenue une véritable petite ville; elle possédait même son cercle où se trouvaient un grand nombre de journaux d'Europe. Les installations des camps de la force publique et des divers bâtiments destinés aux Européens avaient été considérablement augmentées et améliorées.

« Le 1er juillet eut lieu la remise officielle du drapeau offert par le Roi à la force publique du Congo. La cérémonie a été tout aussi solennelle que nos cérémonies les plus imposantes d'Europe, et il est difficile de s'imaginer qu'on soit parvenu à un tel degré de perfection dans l'instruction de ces sauvages venus du cœur de l'Afrique : je t'assure que les commencements ont dû être rudes, et que le capitaine Roget, qui a organisé ici la force publique, a le droit de s'enorgueillir des résultats obtenus. Rien n'a été plus intéressant que de voir manœuvrer, avec une correction parfaite, ces pelotons de soldats noirs, au visage énergique, à la haute stature, qui maniaient leurs armes avec une souplesse et une dextérité dont nos fantassins d'Europe eussent été jaloux. Toutes les troupes ont défilé devant le gouverneur; cette dernière partie du programme a été un succès, surtout pour les Bangalas, qui ont été tout bonnement splendides : quels soldats! »

Pendant le voyage à pied qu'il fit de Boma à Léopoldville, et qui ne dura pas moins de 24 jours, le gouverneur eut l'occasion de constater que la situation dans le Bas-Congo était excellente sous tous les rapports; que les chefs étaient soumis à l'autorité de l'État; que la route des caravanes avait été sensiblement améliorée, surtout au passage des rivières Lufu et Lukuga, où le sous-lieutenant du génie Carton avait établi de solides ponts suspendus; la sécurité des voyageurs était assurée tout le long de la route; le service du recrutement des porteurs, service très difficile et si important, était dirigé avec beaucoup d'intelligence et d'habileté par M. Van Dorpe. Enfin le gouverneur communiqua aux nombreux chefs qui

LES CHUTES DU LUEBO.

Cliché du capitaine de Macar.

étaient venus l'assurer de leur soumission la volonté du Souverain de voir cesser les pratiques cruelles et les sacrifices humains dont on n'était pas encore, jusqu'à présent, parvenu à arracher les derniers vestiges.

Le 15 septembre, le gouverneur, à bord de *la Ville de Bruxelles*, partit pour le Haut-Congo : il était accompagné du capitaine Becker qui retournait aux Falls pour y organiser une expédition, du sous-lieutenant Verbrugghe, qui allait reprendre le poste du lieutenant Jacques à Bumba, du sous-lieutenant Duthoy, désigné pour être adjoint aux Bangalas, du sous-lieutenant Lenger, qui devait se rendre avec le gouverneur dans le Lomami, et du Dr Dupont, désigné pour le camp de Basoko.

Le voyage se fit sans incident notable; à Bangala, réception solennelle par la garnison : le gouverneur y installa le lieutenant Baert, le nouveau commissaire de district, puis, après avoir visité le camp de l'Aruwimi, dont il se plut à reconnaître l'état florissant et l'heureuse influence, il arriva aux Falls, où il trouva Tippo-Tip, qui avait retardé son départ pour Nyangué afin d'avoir sa première entrevue avec le gouverneur général.

Cette entrevue fut des plus cordiale, et Tippo-Tip, dont jusqu'à présent la conduite personnelle avait été franche, loyale, à l'abri de tout reproche, assura M. Janssen de son complet dévouement à la cause de l'État et à son Souverain, et il lui fit la promesse formelle d'employer tous les moyens dont il disposait à l'abolition complète du honteux trafic d'esclaves. Le gouverneur fit en même temps plusieurs concessions à Tippo-Tip, et l'autorisa à faire le commerce légitime de l'ivoire dans les provinces de l'est de l'Aruwimi.

En octobre, le gouverneur refit l'exploration de M. Delcommune sur le Lomami, qu'il remonta jusqu'à Bena-Kamba avec le lieutenant Van Kerkhoven; en amont de ce point, par 4° 27′ lat. sud, *la Ville de Bruxelles* fut arrêtée par des rapides très violents qui furent reconnus infranchissables. On y rencontra des Arabes, avec lesquels le gouverneur dut engager une lutte; les indigènes se joignirent aux Arabes et lancèrent des flèches empoisonnées sur les gens du bateau qui faisaient le bois à la rive. La victoire resta cependant au gouverneur, qui installa à Bena-Kamba l'avant-garde du camp

du Lomami, commandée par le lieutenant Lenger et composée d'une trentaine de soldats; ce poste devait être mis en communication avec le camp que le gouverneur allait établir sur le Haut-Sankuru.

Le gouverneur fit ensuite l'exploration du Kassaï et de ses affluents et il reconnut l'état prospère des stations établies dans ce bassin; il établit, au confluent du Lubi et du Sankuru, la station de Lusambo, où le lieutenant Le Marinel se mit immédiatement à l'œuvre pour organiser le camp qui devait servir de barrière aux incursions arabes.

L'établissement du camp ne tarda pas à faire sentir ses effets salutaires : de tous côtés, les indigènes vinrent solliciter l'appui du lieutenant Le Marinel; plusieurs fois celui-ci eut l'occasion de mettre en déroute des convois d'esclaves et de rendre à ceux-ci la liberté. En août 1890, le lieutenant Descamps y livra un combat aux troupes arabes dans les circonstances suivantes :

« Les Arabes, commandés par Gongo-Lutété, formaient une troupe qu'on peut évaluer à 7,000 hommes au total. Le 11 août 1890, au soir, leur approche fut signalée à la station de l'État par des femmes et des enfants fuyant devant ces brigands. Les populations étaient littéralement terrorisées. Elles imploraient la protection des blancs, racontant que les Arabes mettaient tout à feu et à sang, faisant partout d'énormes razzias d'esclaves.

» Le 17 août, la présence de Lutété fut signalée non loin de la station de Lusambo. Le lieutenant Descamps, prenant avec lui cinq blancs et deux cents soldats noirs, se porta à sa rencontre. En route il rencontra des porteurs envoyés par Lutété (1) et chargés de présents envoyés par cet Arabe au lieutenant. Celui-ci refusa avec horreur les présents et continua sa marche en avant.

» Le surlendemain, 19 août, le lieutenant Descamps vint en contact avec les Arabes. Leur camp couvrait un espace de 15 hectares et regorgeait de butin et d'esclaves. Le lieutenant envoya des messagers au chef arabe, lui intimant l'ordre d'avoir à cesser sur-

(1) Ce même Gongo-Lutété, qui était, non pas un Arabe, mais un indigène soumis aux Arabes, est devenu, depuis cette époque, le plus fidèle allié de l'État du Congo, et, ainsi que nous le verrons dans la suite, il a apporté une aide aussi utile qu'énergique au lieutenant Dhanis dans sa campagne contre les Arabes.

le-champ ses razzias, de mettre en liberté les hommes qu'il avait capturés et de l'accompagner à la station pour y justifier sa conduite. Lutété chercha à gagner du temps, à tergiverser, à « lanterner » l'énergique lieutenant.

» Notre vaillant compatriote n'hésita plus. Il donna l'ordre d'attaquer sur-le-champ l'ennemi. Il fut obéi avec entrain. Un chaud et court combat s'engagea. Il dura un quart d'heure. Les Arabes perdirent trente hommes tués et plus du double de blessés. Ils lâchèrent pied et furent poursuivis sur une distance de plusieurs kilomètres.

» Tous les esclaves du camp arabe, au nombre de *plus de* 1,000, furent mis en liberté. Sur le champ de bataille on trouva, dissimulé dans un tambour de guerre, un baril de poudre portant la marque A. II. V., signe bien connu de ceux qui ont suivi les incidents de la campagne menée contre la Conférence antiesclavagiste de Bruxelles.

» Cette action décisive arrêta net les razzias dans la région. Les Arabes n'osent plus s'avancer et l'État indépendant y a gagné une augmentation de son prestige dans les contrées lointaines et un titre de plus à la reconnaissance du monde civilisé. »

CHAPITRE XV.

Explorations diverses en 1889 et 1890.

LE LIEUTENANT BODSON DANS LA MBURA. — LES MANGEURS DE TERRE. — LE COMMANDANT VANDEVELDE DANS LE BAS-CONGO. — M. HODISTER SUR LA MONGALLA. — ÉTABLISSEMENT D'UN RÉSIDENT A KASSONGO. — LE CAPITAINE DELPORTE ET SON EXPÉDITION SCIENTIFIQUE.

Juin 1889. — Le lieutenant Bodson, attaché à la station des Falls, remonta, dans une reconnaissance hardie, en pirogue et accompagné de quelques soldats seulement, le cours de la Mbura, affluent de droite qui se jette dans le Congo en amont des Stanley-Falls, et celui de la Lokepo, affluent de la Mbura; la largeur de ces rivières varie de 300 à 125 mètres et la profondeur y permettrait la navigation aux canots d'assez grandes dimensions, si de nombreux rapides et des chutes considérables et très pittoresques ne venaient obliger le voyageur à transporter à chaque instant son canot par voie de terre au prix de fatigues excessives. Le lieutenant Bodson rencontra peu de villages, et ceux-ci n'avaient pas grande importance; la population, peu dense, était assez belle et fit bon accueil au voyageur. C'est pendant ce voyage qu'il rencontra des mangeurs de terre, « surtout des femmes et des enfants, dit le lieutenant Bodson dans une relation de son excursion. Leurs membres grêles, leur ventre proéminent et disproportionné attirent l'attention; leur face blême et leurs yeux éteints indiquent suffisamment le degré de dépérissement et d'abrutissement auquel ils sont arrivés à la suite de cette funeste habitude. En voyant une femme qui rognait un débris de poterie en argile séchée, je lui fis demander pourquoi elle mangeait cela. Elle me répondit qu'elle avait mal à l'estomac et qu'elle éprouvait du soulagement en mangeant de la terre ».

Juillet 1889-*mars* 1890. — Le capitaine d'artillerie Vandevelde, ayant pour adjoint le lieutenant Liénart et le lieutenant croate Lehrman, fit une importante exploration dans les bassins du Koango et de l'Inkissi. Il avait pour escorte un détachement de 80 soldats, moitié Zanzibarites, moitié Dahoméens : ces derniers sont des esclaves du Dahomey, que l'État libère et qui s'engagent comme soldats dans la force publique.

Tout le Bas-Congo fut visité dans ce long voyage, qui eut pour résultat de faire reconnaître la suprématie de l'État dans ces régions encore presque inexplorées, quoiqu'elles soient si rapprochées de la côte. Le capitaine Vandevelde recueillit de son excursion des renseignements géographiques importants, et, au point de vue du commerce, il réussit à faire comprendre aux indigènes le bien que leur voulaient les blancs et les avantages nombreux qu'ils retireraient de leurs relations avec l'État.

Le lieutenant Liénart, pendant ce voyage, fut désigné pour prendre le commandement du district de Luluabourg, qu'il conserva du 15 juin 1890 au 30 octobre 1891. M. Liénart apporta tout son zèle à organiser cette contrée destinée à un avenir certain au point de vue de la colonisation. Il fit une importante reconnaissance vers le sud, jusqu'à Masembé. Il établit plusieurs postes et conclut de nombreux traités avec des chefs qui seront de sérieux soutiens de l'autorité de l'État. Le lieutenant Liénart est l'un de ceux qui ont le mieux compris la mission civilisatrice et économique qui incombe aux explorateurs du Congo et sa carrière africaine s'illustrera certainement de nouvelles découvertes et de faits d'armes héroïques.

Novembre 1889. — Le cours de la Mongalla, qui avait déjà été exploré par le lieutenant Baert en 1886, fut l'objet de deux voyages de M. Hodister, agent de la Compagnie du Haut-Congo. Dans le second de ces voyages, M. Hodister remonta cette rivière jusqu'au point où ses branches supérieures se réunissent, puis il reconnut la rivière Monaï, la plus importante de ces branches. Comme tous les cours d'eau d'Afrique, la rivière Monaï est semée de nombreuses îles. Chose curieuse, M. Hodister y découvrit des villages bâtis

sur pilotis : il fit ce voyage en compagnie d'un chef de la Haute-Mongalla, qui se montra fort dévoué et lui rendit de grands services. De partout les vivres affluèrent à l'expédition : « J'y achetai (à Mabali), raconte le voyageur, beaucoup de vivres et dus en refuser davantage. Voulant cependant laisser un bon souvenir de mon passage, j'achetai une telle quantité de poules que je dus convertir un de mes canots en poulailler flottant. A cet effet, je le fis couvrir en étoffe commune; le canot fut lavé à grande eau tous les jours et les poules soignées; mon poulailler a été remorqué ainsi pendant dix jours et je n'ai perdu que deux poules sur les deux cents achetées. »

Au village de N'guma, tous les indigènes s'enfuient à son approche; il réussit à les ramener, grâce à Itiaka, le chef, qui, « très connu et très respecté, parvient à faire venir une petite pirogue montée par un homme, pour le prendre et le conduire, non pas à terre, puisqu'il n'y en a pas, toutes les berges étant inondées, mais sur une plate-forme, où va se tenir le palabre. Sur cette plate-forme il est bientôt entouré; je vois des gens qui glissent du plancher de leur case dans leur minuscule batelet et vont le rejoindre. Itiaka parle; il raconte mon premier voyage, mes achats, mes présents; il explique que, contrairement à ce que fait Mobeka, je n'ai rien pris sans payer, que je n'ai emmené ni enlevé personne; puis il explique, avec force gestes, le bateau, la machine, son mouvement, il en imite le bruit et tout cela avec de telles gesticulations et un tel brio que, quoique me trouvant à 200 mètres de là, je comprends tout ce qu'il veut dire. »

Cette harangue eut le meilleur effet : plus loin, « ils fuient dans leur petit canot léger, puis, après notre passage, nous suivent de loin, en coupant au plus court entre les îles d'herbes. Ils nous jettent généralement une poule au vol, dans chaque village; à cet effet, un canot, monté par les plus hardis ou le plus agile, s'avance à une quinzaine de mètres, nous lance la poule, qui, plutôt que de s'abattre dans l'eau, vient au bateau; aussitôt le donateur fuit à toute vitesse, sans que je puisse rien lui rendre en retour de sa largesse ».

Hodister découvrit une large expansion de la rivière, de deux

kilomètres de long sur six de large, et à quelques heures de navigation en amont, un second pool de moindre étendue : il remarqua pour la première fois des observatoires aériens, que les indigènes de ces parages établissent sur les arbres à proximité de la rivière.

Décembre 1889. — L'État ayant compris l'importance qu'il y

M. HODISTER.

avait à établir un résident dans la région du Congo située à l'ouest du Tanganyka, contrée où séjournent les Arabes, nomma le lieutenant Le Clément de Saint-Marcq à ce poste et lui assigna Kassongo comme résidence. Il s'y rendit par voie de terre et reconnut la soumission et l'hospitalité des populations riveraines du Congo entre les Stanley-Falls et Nyangué. Il trouva à cette dernière localité un aspect moins florissant que celui que décrivait M. Gleerup

lors de son passage en 1886. Les relations entre le lieutenant Le Clément et les Arabes s'établirent avec la plus grande cordialité.

Juin 1890-*juillet* 1891. — A la suite d'une brochure intitulée *Exploration du Congo* (1), où le capitaine Delporte exposait un projet d'observations scientifiques à effectuer au Congo, la Chambre vota un subside de 30,000 francs pour l'organisation d'une expédition proposée par l'Académie des sciences. M. Janson présenta à la Chambre, à cette occasion, un amendement tendant au vote d'un crédit de 150,000 francs pour l'organisation d'explorations scientifiques qui auraient pour but, non seulement l'observation des phénomènes magnétiques et astronomiques, mais encore l'étude du Congo au point de vue de l'histoire naturelle et des sciences géologique, ethnographique et anthropologique. Cette généreuse proposition fut écartée par M. Beernaert, qui objecta, très sensément, que, dans un avenir plus ou moins rapproché, les stations étant devenues plus nombreuses sur l'immense étendue de l'État, elles pourraient apporter un concours précieux à ces explorations, qui eussent en ce moment occasionné des frais énormes.

Le projet du capitaine Delporte était de parcourir les côtés d'un vaste polygone déterminé par l'itinéraire suivant : de Boma à Léopoldville, par la route des caravanes ; de Léopoldville au Lomami, par le Congo ; le cours de Lomami jusqu'à hauteur de Nyangué, de là au camp de Lusambo sur le Sankuru ; du Sankuru à Luluabourg ; le cours du Kassaï jusqu'à Léopoldville. Pendant ce parcours de plus de 6,000 kilomètres, le capitaine Delporte se proposait de faire les opérations suivantes : déterminer la longitude et la latitude des points les plus importants de son itinéraire et préparer, au moyen de ce premier réseau géodésique, la triangulation de la contrée ; fixer, par l'observation de la déclinaison, de l'inclinaison et de l'intensité magnétiques, l'équateur magnétique au cœur du continent.

Le capitaine Delporte prépara avec le plus grand soin les préliminaires de cette importante expédition ; lui-même veilla à la con-

(1) *Exploration du Congo*, par A. Delporte. Bruxelles, F. Hayez ; une brochure de 23 pages.

fection des instruments de précision qui lui était nécessaires : cercle méridien facile à porter et pouvant être aisément mis en station ; théodolite construit d'après les plans mêmes de Delporte, pouvant être rapidement monté en déclinomètre, en inclinomètre et en magnétomètre.

Les deux officiers commencèrent par lever les points du Bas-

LE CAPITAINE DELPORTE.

Congo et par faire quelques opérations géodésiques, entre autres la triangulation reliant Matadi à Ango-Ango et à Nokki ; puis ils remontèrent le Congo jusqu'aux Falls. Mais le capitaine Delporte avait trop présumé de ses forces ; il tomba malade et se vit obligé de regagner la côte : il succomba à Manyanga, le 25 mai 1891, privant la science du concours d'un savant doublé d'un homme trempé aux plus dures épreuves et aux plus cruelles privations.

Le lieutenant Gillis continua et compléta l'œuvre entreprise par le capitaine Delporte. Depuis, cet officier est rentré en Europe et, à l'heure où paraîtra notre ouvrage, il aura livré à la publicité le fruit de tant de labeurs et de tant de dévouement (1).

(1) Nous renvoyons le lecteur désireux de connaître en détail tout ce qui se rapporte à cette exploration aux *Bulletins de l'Académie royale de Belgique,* 3e série, tome XXV, n° 6, 1893.

CHAPITRE XVI

La reconnaissance de l'est de l'État.

L'EXPÉDITION DELCOMMUNE VERS LE KATANGA. — RECONNAISSANCE, PAR LE LIEUTENANT LE MARINEL, DE LA RÉGION COMPRISE ENTRE LE SANKURU ET LE LOMAMI.

La région du Katanga est située au sud-est de l'État du Congo : très fertile et surtout très riche en productions minéralogiques; cette contrée n'avait été explorée, jusqu'en 1891, que par un petit nombre d'Européens, à cause de l'hostilité du souverain absolu de cette région, nommé Msiri, à l'égard de tous ceux qui avaient tenté d'y pénétrer. Le Katanga est abondamment arrosé par les branches supérieures du Congo, le Lualaba et le Luapula et leurs affluents; de grands lacs la couvrent, les lacs Moëro et Banguelo, découverts par Livingstone, formés par le Luapula, et les lacs Upamba et Kassali formés par le Lualaba.

A la fin de l'année 1883, le Dr Reichard, membre de l'expédition allemande qui avait séjourné quelque temps à Karéma et à Mpala auprès du capitaine Storms, traversa le Marungu, se dirigeant vers le sud-ouest; il rendit visite au roi Msiri, qui gouvernait toute la contrée. Ce Msiri était un chef nègre, possédant une armée assez bien organisée, et qui exerçait surtout le commerce d'esclaves; très redouté de son peuple, il était astucieux, fourbe et menteur : « d'une cruauté raffinée, dit M. Reichard, cette Majesté africaine se plaît surtout dans le rôle de bourreau, et l'un de ses divertissements favoris est de faire enterrer ses victimes à mi-corps et de les laisser dans cette posture mourir de faim ». M. Reichard vit les mines de cuivre, dont la réputation de richesse était arrivée jusqu'en Europe, dont les indigènes se montrent très jaloux et dont ils cherchent à cacher, sinon l'existence, au moins les emplacements. Le Dr Reichard dut reculer devant l'hostilité des tribus et retourner

en hâte à Mpala, perdant en route le Dr Böhm qui mourut de la fièvre. L'explorateur allemand vante l'excellence du climat de cette partie de l'Afrique, où la température baisse parfois jusqu'à 5° et où un vent humide, passant sur la plaine, procure aux habitants une fraîcheur réconfortante.

Lors de leur traversée complète de l'Afrique, les voyageurs Capello et Ivens eurent l'occasion de reconnaître l'exactitude des renseignements fournis par le Dr Reichard.

Avant ces voyageurs, le célèbre Cameron avait signalé les richesses de cette portion de l'Afrique; non seulement il y avait découvert du cuivre et de la houille, mais il y révèle même la présence de l'or : « L'or se rencontre dans l'Urua et dans l'Itakua. Il se rencontre également au Katanga. Hamed-Ibn-Hamed m'a montré une calebasse, d'une contenance d'une pinte, remplie de grains d'or variant de la grosseur d'une chevrotine à celle du bout de mon petit doigt. Je lui demandai d'où lui venaient ces pépites; il me répondit qu'elles avaient été trouvées au Katanga par quelques-uns de ses esclaves qui nettoyaient un puisard et qui les lui avaient apportées, pensant qu'elles pourraient lui servir de balles. Il n'avait pas cherché à en avoir d'autres, ne croyant pas que d'aussi petits lingots pussent être d'aucun usage. Les naturels eux-mêmes ont connaissance de l'or, qu'ils appellent cuivre blanc, mais il est si mou qu'ils ne l'estiment pas et lui préfèrent le cuivre rouge. »

C'est *la Compagnie du Congo pour le commerce et l'industrie* qui fut la première à organiser l'exploration du Katanga; elle fut confiée à M. Delcommune, le même explorateur qui avait remonté précédemment le Lomami jusqu'à Nyangué ; il avait sous ses ordres le lieutenant suédois Hakansson, l'ingénieur Diderich, le docteur Briart et le sergent Cassart, commandant de l'escorte. Pendant le séjour de l'expédition dans les régions inférieures du Congo, *la Compagnie du Katanga* se fonda à Bruxelles et l'expédition passa à son service.

En janvier 1891, l'expédition se trouvait à Bena-Kamba, après avoir surmonté de grandes difficultés dans la navigation sur le Lomami. Le 30 janvier, M. Delcommune se mit en marche, sur les steamers *Florida* et *Ville de Bruxelles;* il passa les rapides de

LE LOMAMI, AFFLUENT DU SANKURU.

Lissambi au prix de fatigues énormes. Les couleurs sombres sous lesquelles les Arabes lui dépeignaient les hostilités qui l'attendaient parmi les tribus sauvages des Wachenis, ne l'empêchèrent pas de continuer sa marche, et, le 2 mars, il arrivait chez eux : « Ces indigènes, dit-il, ne sont pas sous la domination arabe. Ils constituent une des plus belles races que j'ai vues en Afrique. Ils sont grands et bien faits, les yeux sont bien fendus, le nez souvent aquilin, la physionomie des plus agréable. Ils manient avec une merveilleuse adresse leurs légers et rapides canots. Ils portent les cheveux très longs, souvent en tresse, parfois trois larges plaques recourbées à leurs extrémités et rappelant à s'y méprendre les coiffures des guerriers gaulois. Quoique nous n'ayons vu aucune femme ni aucun enfant, ces naturels ne se montraient pas effrayés et quelques légers cadeaux nous les attachèrent très vite. Plus de cinquante canots nous accompagnaient tous les jours. Puis un matin, cinq jours avant notre arrivée à Lussinga, canots et indigènes disparurent. »

Vers le 4e parallèle, les rapides occasionnèrent la perte de plusieurs canots, dont l'un fut percé par un hippopotame qui l'avait attaqué et le chef de l'expédition faillit trouver la mort par suite du naufrage de l'allège qui le portait : « Le 31 mars, raconte-t-il, à 4 heures précises (heure où ma montre s'était arrêtée), nous nous trouvons devant un coude du fleuve, où le courant, en vagues furieuses, se jetait avec une impétuosité incroyable le long de la rive formant falaise, boisée en cet endroit. Je tenais la barre et un homme seul se trouvait à l'avant de l'embarcation ; tous les autres hommes de l'équipage étaient le long de la rive, passant la chaîne de main en main, s'accrochant aux branches, enlaçant les troncs d'arbre qui surplombent le fleuve.

» Un trop brusque mouvement en avant et que ne sut parer l'homme à la perche, jeta l'allège contre la falaise et la fit incliner vers le large; le gouvernail était impuissant; les vagues, d'un mètre plus haut que les bords de l'embarcation, s'engouffrèrent dans celle-ci, les hommes lâchèrent la chaîne, et je fus lancé dans le rapide en même temps que l'allège sombrait.

» Les grandes bottes que j'avais chaussées ce jour-là m'empê-

chaient de me tenir à la surface, et j'allais y rester, lorsque, revenant pour la troisième fois au-dessus de l'eau, 'aperçus devant moi, à une vingtaine de mètres en aval, l'allège qui flottait.

» Réunissant tout ce qui me restait de forces et emporté par la vitesse du courant, je parvins à saisir le bord de l'embarcation. Par un hasard des plus heureux pour moi, la longue chaîne de l'allège s'était enroulée autour d'un rocher et avait fait l'office d'ancre. Le boot était rempli d'eau, mais les deux caisses à air l'avaient maintenu à la surface.

» On parvint à remettre l'allège à flot et à la ramener à l'endroit où elle avait sombré, mais là, un nouveau malheur l'attendait : arrivée exactement à la même place, l'allège fut jetée de nouveau contre la falaise, se remplit d'eau et fut emportée avec une rapidité extraordinaire. Cette fois j'étais resté dans l'allège, confiant dans les caisses à air, mais bientôt elle coula à pic et je fus trop heureux de m'accrocher à un morceau de plancher qui s'en allait à la dérive.

» Ballotté par les vagues, heurté contre les rochers, je parvins cependant à me diriger vers la rive et je finis par arriver, à bout de forces, à un barrage de pêcheurs dont je saisis les pieux et où je restai cramponné. Quelques instants après, je pus me rendre compte de la situation : l'allège et l'équipage avaient disparu. Un quart d'heure après, me trouvant sur la rive, les hommes arrivèrent un à un ; aucun n'avait péri, mais l'allège avait disparu. »

L'expédition atteignit enfin, le 3 mai, Gongo-Lutété, où Delcommune organisa sa caravane, et d'où il se mit en marche le 13 mai.

Quelque temps avant le départ de l'expédition Delcommune, en juin 1890, le lieutenant Paul Le Marinel, accompagné du lieutenant Gillain, avait exploré la région comprise entre le camp de Lusambo, sur le Sankuru, et le Lomami. Son voyage apporta une foule de renseignements sur cette contrée encore inconnue; il servit à démontrer définitivement l'exactitude de l'hypothèse de M. Wauters, qui avait, en 1889, émis l'idée (1) de l'existence de deux Lomami, dont l'un, aperçu par Cameron, est le grand affluent qui se jette dans le Congo à 200 kilomètres en aval des Falls et qui fut exploré

(1) *Mouvement géographique* du 10 février 1889.

par A. Delcommune et le gouverneur Janssen, — et l'autre, de bien moindre importance, n'est qu'un sous-affluent du Lubefu dont les eaux vont gonfler le cours du Sankuru. Tout le pays exploré par Le Marinel est coupé de nombreuses rivières, affluents et sous-affluents du Sankuru et du Lomami; on y rencontre des plateaux élevés; les productions végétales abondent, et la population est très dense.

Le lieutenant Le Marinel traversa le Lomami à quelques minutes sous le 5e parallèle sud, puis il prit la direction du nord : les indigènes qu'il rencontra étaient craintifs et s'enfuyaient à son approche ; pourtant entre Faki, point où la caravane passa sur la rive gauche du Lomami, Le Marinel eut à soutenir une attaque violente; voici de quelle émouvante façon il raconte les incidents auxquels elle donna lieu : « *Le 7 juillet.* — Marche lente à travers la forêt, le long du Lomami, durant huit heures environ; quelques petits villages dans les clairières d'où les habitants prennent la fuite à notre approche en poussant des cris de détresse : impossible d'entrer en négociation avec eux.

» Dans toutes les directions, même sur la rive opposée, retentissent les notes graves, mais distinctes de la trompe d'ivoire; les battements du tambour de guerre précèdent notre colonne et les échos de la rivière répètent au loin leurs paroles, auxquelles répondent les sons rauques et scandés des appels au ralliement. Ce sauvage brouhaha est la téléphonie primitive de ces habitants des bois.

» Notre guide s'arrête; il se penche, il écoute, il comprend. C'est à Kiasuku qu'ils courent tous : c'est là que nous les trouverons, nous attendant de pied ferme, les armes à la main.

» Nous marchons. Nous n'entendons plus rien que le bruissement des branches qui se heurtent à la caravane; nous avançons toujours, épiant à chaque pas le moindre bruit. Tout à coup, au sortir d'un épais fourré, une volée de flèches nous arrête et une clameur épouvantable s'élève autour de nous. Les indigènes, embusqués, croient nous terrifier; mais nos soldats, bien groupés, ne s'émeuvent pas; et, obéissant au commandement du clairon, ils font face en bon ordre aux assaillants qui nous entourent. Ce

seul grondement, sourdement terrible, d'une salve qui succède aux éclats du clairon, a bientôt fait de les mettre en fuite et notre détachement de poursuite, désigné d'avance, bondit sur leurs pas.

» Nous entrons ensuite dans le village de Kiasuka, qui est d'une belle étendue et où nous choisissons l'endroit le plus favorable pour établir notre camp et le mettre en état de défense. En moins d'un instant, les pans des huttes d'écorce sont arrachés, fixés sur plusieurs épaisseurs et consolidés par des amas de bananiers, nous formant ainsi un retranchement imprenable. Ensuite nous nous mettons en devoir de déblayer les abords. Pendant ce temps nos travailleurs sont attaqués par de petits groupes d'indigènes qui prennent la fuite dès qu'ils entendent siffler les balles à leurs oreilles. Un de nos soldats est légèrement blessé à l'épaule. »

Les indigènes ne revinrent pourtant pas à la charge; le lendemain, la caravane rencontra les fuyards qui, à sa vue, se hâtèrent de traverser le Lomami en pirogue.

La marche se termina sans autre difficulté; Le Marinel rencontra, chose rare, des cimetières : « Ces populations des bois, dit-il, si farouches, ont cependant un certain culte pour les morts; elles construisent, au-dessus de l'endroit où elles enterrent, une petite hutte d'écorce remarquablement bien faite et tout à fait fermée; à l'intérieur de cette hutte se trouvent le lit et divers objets du mort; ces tombes sont à peu de distance des villages; elles sont rangées comme dans un cimetière; les abords sont couverts de petits cailloux ou de noyaux enchâssés dans une terre glaise bien battue; souvent l'écorce des parois est ornée de sculptures. »

L'expédition arriva à Bena Kamba le 15 juillet, et, après avoir ainsi mis en communication cette station avec le camp de Lusambo, elle prit le chemin du retour, qui s'accomplit facilement : le 23 août, elle rentra au camp de Lusambo.

CHAPITRE XVII

L'exploration de l'Ubangi, de l'Uellé et du nord de l'État.

LE CAPITAINE VAN GÈLE EXPLORE L'UBANGI POUR LA TROISIÈME FOIS. — CHEZ LES YAKOMAS. — VAN GÈLE DANS LE MBOMU. — UBANGI-MBOMU OU UBANGI-UELLÉ? — CHEZ BANGASSO. — DE BANGASSO A DJABBIR. — LE CAPITAINE ROGET MARCHE VERS L'UELLÉ. — TERRIBLES PRIVATIONS. — ALLIANCE AVEC DJABBIR. — ROGET EN PLEIN PAYS INCONNU. — RETOUR A BASOKO. — ROGET, MALADE, RENTRE EN EUROPE.

Deux expéditions, commandées l'une par le capitaine Van Gèle, l'autre par le capitaine Roget, agirent, de 1889 à 1891, simultanément dans la région nord de l'État, et leurs opérations, menées avec tact et diplomatie, eurent pour résultat d'amener dans le giron de l'État les chefs soudanais établis dans l'Uellé et dans le Mbomu.

Le 21 mai 1889, le courageux capitaine Van Gèle prenait pour la troisième fois le chemin de l'Ubangi, décidé à pousser cette fois jusqu'à l'Uellé; il avait sous ses ordres le capitaine du génie Georges Le Marinel, les capitaines de *l'En Avant* et de *l'A. I. A.*, le lieutenant Hanolet, le sous-officier Busine et le sergent Schaak.

Après avoir failli perdre son steamer *l'A. I. A.* dans les rapides de Zongo et passé heureusement les rapides de *l'En Avant*, Van Gèle s'arrêta à Mokoanghay où il plaça un poste commandé par un noir, puis il fonda à Banzy la station de Banzyville où il laissa le sous-officier Busine. Il explora ensuite le cours de deux affluents de droite, le Kuangu, qui se jette dans l'Ubangi à hauteur du 5e parallèle nord et le Banghi qui arrive au fleuve un peu en aval de Banzyville.

Le capitaine Le Marinel étant tombé malade, le capitaine Van Gèle jugea prudent, vu son état d'affaiblissement excessif, de l'envoyer momentanément à Léopoldville. Mais, remis peu après de son indisposition, Le Marinel rejoignit Van Gèle, et, le 12 décembre, conti-

nuant leur route vers le cours supérieur de l'Ubangi, ils rencontrèrent un nouvel affluent de droite, le Kotto, dans le parcours duquel ils furent arrêtés à quelques kilomètres du confluent par des rapides.

Les Yakomas, auxquels Van Gèle avait été, en 1888, forcé de livrer le rude combat que nous avons raconté précédemment, refusèrent d'entrer en relations avec l'expédition, sans toutefois ouvrir les hostilités. Van Gèle se rendit alors au confluent de l'Uellé et du Mbomu, puissante rivière qui vient du nord-est et qui avait été découverte par Junker; il constata une largeur de 700 mètres au Mbomu avec un débit de 1,000 mètres cubes d'eau, et à l'Uellé une largeur de 850 mètres avec un débit de 850 mètres cubes à la seconde.

D'après des renseignements fournis par le capitaine Roget, ces chiffres ne sont pas absolument exacts, ayant été pris au moment des grosses eaux : le capitaine Roget est d'avis que le Mbomu est la branche principale de l'Ubangi, dont l'Uellé ne serait qu'un affluent. Nous reviendrons plus tard sur cette hypothèse.

C'est là que Van Gèle eut une première entrevue avec le chef Bangasso, établi dans le Mbomu, qui vint lui-même le visiter.

« Une favorable réponse ne tarda pas à m'arriver, raconte Van Gèle, et je m'apprêtais à remonter le Mbomu pour me rendre à sa résidence, lorsqu'un bruit de tambours et de trompes d'ivoire m'annonça l'arrivée d'une troupe nombreuse.

» Venait d'abord une musique composée d'un tambour, de six trompes et de six flûtes. Immédiatement derrière marchaient deux chefs habillés d'une chemise blanche, d'un pantalon en guinée (coupe turque), d'un veston rouge et d'un fez. Ce sont Bangasso et son frère Lengo. Après eux venaient une vingtaine de chefs vassaux suivis d'une longue file de soldats. Le cortège formait un superbe tableau.

» Bangasso est un véritable potentat tel qu'on a décrit Munza ou le Muta-Yamvo. J'ai pu m'en assurer par la suite en me rendant à sa résidence. Il a soumis à ses armes les tribus du Mbomu. Quant aux Yakomas insoumis, il les a refoulés sur la rive gauche de l'Ubangi. Tous les sous-chefs sakaras lui payent tribut en armes,

LE COMMANDANT VAN GÈLE, INSPECTEUR D'ÉTAT

chèvres, poules, etc.... Ils l'accompagnent dans ses voyages. Quand Bangasso boit ou fume, tous les chefs, puis les soldats et le peuple battent des mains, la musique joue. Quand Bangasso éternue, c'est un applaudissement général. »

Van Gèle explora ensuite l'Uellé jusqu'à la chute de Monunga, par environ 23° de longitude, à quarante milles du confluent; il pénétra chez des tribus qui n'avaient jamais vu de visages blancs, mais qui ne témoignèrent aucune crainte ni aucun sentiment d'hostilité. Il revint ensuite à Yakoma, puis il rendit visite à Bangasso, en remontant le Mbomu, dont le cours est hérissé de chutes, que Van Gèle a appelées *chutes Hanssens*, en hommage à la mémoire de son ancien et sympathique chef. L'arrivée au village de Bangasso fut une véritable entrée triomphale : « Nous arrivons vers 5 heures du soir. La berge a été appropriée, le drapeau bleu étoilé d'or flotte au haut d'un grand mât; la musique joue; le peuple acclame; la pirogue royale s'arrête tandis que toutes les autres, dans une course folle, défilent deux fois devant elle.

» Après quoi, nous débarquons.

» Au débarcadère ne sont élevées que quelques maisons; la ville est construite à trois cents mètres en arrière; une belle route nous y conduit. Le Roi, précédé de sa garde, marche en tête, suivi par un petit escadron : ce sont ses filles; elles doivent rester célibataires, parce qu'aucun prince n'est assez puissant pour aspirer à leur main; mais le célibat ne pèse pas à ces demoiselles; par un étrange renversement de nos mœurs, elles ne peuvent pas se marier, mais le Roi leur laisse une liberté complète, dont elles usent.

» Notre cortège débouche bientôt sur une immense place rectangulaire au milieu de laquelle s'élève un grand hall où l'on se réfugie en cas de mauvais temps pour continuer les jeux. A ce moment, le spectacle qui se déroule à nos yeux est vraiment original : le long des quatre faces de la place sont rangés des guerriers au port d'armes, environ 2,000; le bouclier, touchant terre, est tourné en dehors, laissant voir deux troumbaches identiques et superposées, reluisantes de propreté; on dirait qu'ils se prêtent à une inspection. Au centre de la place et faisant face à la demeure royale, une ligne

de 30 soldats armés de fusils, habillés comme les Soudanais et qui tirent des salves à notre arrivée.

» Ces hommes sont Zandés; ils sont appelés Niam-Niam par les Soudanais. Ils ont une allure fière, des figures intelligentes et m'ont semblé très dévoués à Bangasso. Je crois que ce sont des transfuges. Le chef leur donne une femme et un esclave, mais pas de solde; ils ont une part à la chasse; ils ne font que le service d'armes.

» Le Roi ne s'avance que lentement; il jouit évidemment de pouvoir déployer sa puissance devant nous. Nous nous arrêtons devant son habitation; celle-ci est entourée d'une palissade, et nul homme ne peut y pénétrer sous peine de mort. C'est là que se trouve le harem.

» Des sièges nous sont apportés et on nous offre de la bonne bière de sorgho; après quoi des guides nous conduisent à notre logement : trois maisons entourées d'une palissade.

» Le soir, Bangasso nous rendit une visite sans apparat, avec deux hommes d'armes, une épouse et le petit escadron de ses filles. Jusqu'à une heure avancée de la nuit, nous avons causé affaires, tout en buvant cette bonne bière de sorgho et en fumant des pipes. Pendant quelques heures, j'ai oublié que j'étais en Afrique. La conversation s'est établie très aisément à l'aide des Zandés et de trois de mes Zanzibarites qui parlent l'arabe. La langue sakara est nègre et non bantu.

» La ville de Bangasso est située sur la rive droite du Mbomu, par 4° 49′ de latitude et 23° 8′ de longitude. Elle est formée par une vaste agglomération : je n'en ai pas vu la fin. Les maisons sont groupées par trois, six, dix et entourées par des jardins et par des plantations d'arbres à étoffe; de belles routes permettent de faire des promenades sans fatigue.

» Les Sakaras sont un peuple puissant et particulier, Bangasso a une généalogie; il m'a cité une dizaine de ses ancêtres, ce qui peut nous reporter à deux cents ans en arrière. »

Le capitaine Van Gèle passa quelques jours auprès de Bangasso, puis il rentra à Banzyville.

Nous devons, en passant, exprimer notre admiration pour la

façon remarquable dont Van Gèle a acquis à l'État, sans l'effusion d'une goutte de sang, toute cette magnifique contrée du Mbomu ; il est parvenu à placer sous le protectorat de l'État du Congo un des plus puissants sultans de l'Uellé, dont le dévouement, jusqu'à présent, n'a jamais failli. Aussi ne devons-nous pas nous étonner de voir aujourd'hui la France revendiquer, comme lui appartenant, cette merveilleuse région où, depuis 1890, est planté le drapeau bleu, signe d'occupation effective et de propriété indiscutable.

Pendant ce temps, l'expédition Roget avait, ainsi que nous le verrons plus loin, établi à Djabbir, sur l'Uellé, une station commandée par le sous-lieutenant Milz : celui-ci, ayant su qu'un blanc avait rendu visite à Bangasso, se rendit dans cette localité, où le chef lui apprit que c'était le capitaine Van Gèle qui était parvenu jusque-là.

L'important était de faire la jonction entre les postes de Yakoma, poste extrême de l'Ubangi vers l'amont, et de Djabbir, poste extrême de l'Uellé vers l'aval ; le cours de l'Uellé, obstrué de rochers formant des chutes, infranchissables même en pirogue, ne pouvant servir de chemin direct, Van Gèle se décida à contourner l'obstacle ; accompagné de Georges Le Marinel, il remonta le Mbomu jusqu'à Bangasso, et de là il prit la route de terre jusqu'à Djabbir : la région comprise entre la Mbomu et l'Uellé est arrosée par de nombreuses rivières et couverte de bois et de forêts. La population, timorée par les pillages des Arabes, reçut les blancs comme des protecteurs.

Le voyage de Van Gèle dura dix-neuf jours et ne comporta pas moins de 120 milles : la marche fut pénible et, sans les guides mis complaisamment à sa disposition dans les villages qu'il traversa, il lui eût été difficile de ne pas s'égarer : il fut très satisfait de l'état dans lequel il trouva la station de Djabbir, où séjournaient deux officiers belges, les sous-lieutenants Milz et Dejaiffe, qui déployaient une grande activité.

Jusqu'en mai 1891, le capitaine Van Gèle parcourut le pays dans tous les sens, concluant des traités, arborant partout l'étendard étoilé, rendant plus étroites les relations de bonne entente entre les indigènes et les stations ; puis, après avoir remis le commande-

ment au capitaine Georges Le Marinel, il descendit à Léopoldville, emmenant avec lui le lieutenant Hanolet, dont le terme de service était expiré et qui était remplacé dans son commandement par le lieutenant Heymans; il s'était fait accompagner d'un chef nègre, neveu de Bangasso, nommé Wango, à qui il fit visiter la station de Léopoldville et qui retourna dans son pays, émerveillé des installations des Européens au Pool.

Le nom du capitaine Van Gèle restera éternellement attaché à l'OEuvre du Congo, dont il fut l'un des pionniers les plus actifs, les plus intelligents et les plus courageux. Ses belles explorations, où il a obtenu des résultats pratiques considérables, l'ont placé au rang des voyageurs africains les plus célèbres; l'avenir entourera son souvenir de cette même auréole glorieuse qu'elle mettra au front des Livingstone, des Cameron et des Stanley, et, en attendant, la patrie doit à de pareils hommes de l'admiration et du respect.

Le capitaine Georges Le Marinel se montra digne de l'important commandement qui lui était dévolu; il parcourut sans cesse les stations qui étaient confiées à sa surveillance; puis, son terme de service étant expiré, il se rendit à Léopoldville. Mais ici le gouverneur général le pria de conserver son poste jusqu'à l'arrivée de son remplaçant et Le Marinel retourna à Yakoma en choisissant cette fois un autre itinéraire : le Congo jusqu'à Bumba, l'Itimbiri jusqu'à Ibembo, d'Ibembo à Djabbir par voie de terre, et de Djabbir à Yakoma par la rivière. Ce voyage fut exécuté avec une rapidité extraordinaire, puisque le capitaine ne mit que quarante-cinq jours à l'effectuer. Le Marinel fit de nombreuses explorations sur le Mbomu et se rendit avec le lieutenant de la Kethulle chez le sultan Rafaï; il parcourut le pays des Sakaras et reconnut la rivière Bali, affluent de droite du Mbomu, jusqu'au village de Bakuma, sous le 6e parallèle. C'est encore Le Marinel qui institua la résidence de Bangasso, à la tête de laquelle il plaça le sous-lieutenant Mathieu, qui fut dans la suite remplacé par le sous-lieutenant Hennebert. Ce dernier, l'un des officiers les plus distingués au service de l'État du Congo, déploie le plus grand tact dans ses relations avec les chefs de la région, relations dans lesquelles il faut user de la plus fine diplomatie.

L'Expédition Roget. — Les instructions reçues par le capitaine Roget, ainsi que nous l'avons vu précédemment, lui prescrivaient de créer sur l'Aruwimi une barrière contre les invasions arabes : mais en présence du danger qu'il y avait à affronter directement le choc des bandes arabes qui, sur l'Aruwimi, au delà de Yambuya, étaient très nombreuses et très fortes, le capitaine Roget décida de

LE CAPITAINE GEORGES LE MARINEL.

suivre une ligne de conduite plus prudente, qui devait infailliblement amener la réussite des projets royaux. Cette prudence était rendue nécessaire par suite des ordres du gouverneur général et à cause des agissements de M. Becker, trop favorable aux Arabes: mais si, à ce moment, le capitaine Roget avait reçu les instructions formelles que lui communiqua plus tard le vice-gouverneur Coquilhat, il n'aurait pas hésité à attaquer l'Arabe de front et à le

rejeter directement à l'est de l'Aruwimi. L'important était donc de réussir tout en respectant la pensée politique du gouverneur, et voici de quelle manière le capitaine Roget comptait s'y prendre pour arriver à cette fin : refouler d'abord vers l'est les postes avancés des Arabes, qui étaient parvenus déjà vers l'Itimbiri ; les rejeter ensuite au delà de la Lulu, en forçant ainsi les masses arabes de l'Aruwimi à reculer, et enfin, en s'établissant solidement sur ce dernier cours d'eau, arriver à pouvoir tenir tête aux plus forts détachements arabes.

La situation de l'Aruwimi à cette époque est exactement dépeinte dans l'extrait suivant d'une lettre du Haut-Congo, que nous recevions le 5 décembre 1889 : « Au camp de Basoko, on est très mal sous le rapport des vivres. Les Arabes ont depuis longtemps ruiné la contrée : plus une poule, plus une chèvre à voir. De la rive gauche de l'Aruwimi, qui leur était fixée comme limite, ils passent sur la rive droite, et, lorsqu'on demande compte au chef de la bande de cette violation des traités, il répond hypocritement : « Que voulez-vous que j'y fasse? Je ne puis être partout. Mes gens vont chez vous? Tuez-les, vous ferez bien. » Partant de Yambuya, où ils avaient établi un camp à côté de celui du major Barttlot, ils rayonnent vers l'intérieur. Ils sont sur le Haut-Itimbiri, peut-être sur la Mongalla supérieure, ou dans l'Uellé : ils dévastent le pays, brûlant les récoltes pour empêcher la poursuite, détruisant les villages, tuant les hommes, réduisant femmes et enfants en esclavage, volant l'ivoire qui appartient exclusivement à leur race, disent-ils. Ils ont donc tourné le camp de Basoko par le nord et ont donné aux indigènes des flèches empoisonnées qu'ils ont achetées dans le Lomami. L'État n'est pas encore tout à fait en mesure de lutter avec succès contre les Arabes : mais l'établissement prochain d'un camp de 500 hommes dans le Lomami changera la face des choses. L'expédition Roget est un autre pas dans la voie de l'action. »

Vers la mi-décembre 1889, le sous-officier Duvivier prit les devants, chargé d'aller en avant-garde fonder un poste de ravitaillement sur la Loïka (Itimbiri); il découvrit à Ibembo une situation favorable pour ce poste avancé et s'y établit. Ordre lui avait été donné d'arrêter toutes les bandes armées qu'il rencontrerait.

Le commandant Roget, profitant de l'absence de Salim (1) qui s'était rendu aux Falls, confia la garde du camp au lieutenant Bodson, et, accompagné du sous-lieutenant Milz, le seul blanc bien portant en ce moment, il descendit le Congo jusqu'à Itembo. Il remonta l'Itimbiri jusqu'à Ibembo où il trouva Duvivier qui avait accompli sa tâche avec intelligence. A Acuëttana, village situé en amont d'Ibembo, d'où toute la population avait disparu, il laissa un poste de quelques hommes commandés par un noir. Prenant la route de terre, il suivit, sans pouvoir trouver aucun indigène qui lui servît de guide, la vallée de la Tinda aussi longtemps qu'elle le conduisit vers le nord : il rencontra partout la forêt brutale, sauvage, où il ne se fraya un chemin qu'au prix des plus grandes fatigues; toute l'expédition eut à souffrir cruellement de la faim, et, jusqu'à Mpocho, les hommes durent se contenter de manger des feuilles d'arbre bouillies, tandis que les chefs étaient obligés de se nourrir de deux ou trois mauvaises boîtes de conserves. A Mpocho, l'expédition se remit un peu de ces privations et de ces fatigues, puis elle continua sa marche vers le nord. A Likatu, ainsi nommé parce que le village se trouve situé sur la Likati, affluent de l'Itimbiri (tandis que les autres villages portent généralement le nom du chef), il reçut un accueil empressé du chef Unguëtra : pourtant ce dernier, qui aurait souhaité que les blancs s'établissent chez lui au lieu de continuer leur marche, refusa des porteurs au capitaine Roget. Celui-ci ne s'émut pas de ce contretemps, donna les charges à ses soldats, puis, ayant appris que des Arabes se dirigeaient vers l'ouest avec M. Becker, qui venait de donner sa démission d'agent de l'État, il força ses marches et parvint à Djabbir vers la mi-février.

La réception du capitaine Roget par le chef Djabbir ne fut pas moins solennelle que ne l'avait été celle de Van Gèle par Bangasso : Roget raconte qu'il resta émerveillé du spectacle féerique qui

(1) C'est ce même Salim, que l'on voulait charger de conduire le capitaine Roget à l'Uellé, qui avait armé les indigènes de l'Aruwimi de flèches et d'arcs, inconnus jusqu'alors dans ces parages, en leur conseillant de s'en servir contre le camp. Aussi, dans leurs conflits contre les Arabes et les indigènes unis, les hommes de l'Etat furent-ils surpris de se trouver en présence d'hommes armés d'arcs et de flèches, là où ils comptaient ne trouver que des lances.

s'offrit à sa vue lorsqu'il pénétra sur la place publique, où il fut reçu avec grande pompe.

Djabbir est un nègre, venu du nord, qui a conquis toute cette partie de l'Uellé; il est très intelligent, de même que Bangasso, et la diplomatie du capitaine Roget a acquis à l'État tout son dévouement, en dépit des efforts faits pour détourner ce sultan noir d'une alliance avec l'État du Congo.

Le capitaine Roget fonda à Djabbir une station qu'il confia au sous-lieutenant Milz, qui se vit adjoindre dans la suite les sous-lieutenants Mahute et De Jaiffe. Puis Roget, qui avait rejoint à Djabbir M. Becker, redescendit à Bumba en compagnie de cet officier, qui rentrait en Europe : il retourna ensuite à Djabbir en suivant sensiblement le même chemin qu'en janvier.

Le 27 mai 1890, il fit une exploration au nord de l'Uellé; accompagné de Djabbir, il traversa le Gango, puis le Dapa, cours supérieur du Mbomu, et il rebroussa chemin dans les parages de Mbaua : il était forcé d'abandonner son exploration, parce que tous les contingents mercenaires dont il disposait, approchant de l'expiration de leur terme de service, devaient être rapatriés, et que, malgré ses efforts, il n'était pas parvenu à les rengager en nombre suffisant.

« La vallée de l'Uellé, dit M. Roget, les savanes à deux ou trois heures de chaque rive, ainsi que les vallées du Mbili et du Gango sont fortement peuplées, tandis que les lignes de faîte sont incultes et inhabitées. Toute cette population est bandja.

» Au nord du Mbili, l'autorité de Djabbir cesse et les villages sont plongés dans la barbarie. L'état de guerre est normal. Notre arrivée dans ces parages a été un moment la cause d'une indicible frayeur; on croyait au retour des Soudanais par une voie différente de celle connue jusqu'alors. Notre présence a, en réalité, ramené la tranquillité là où il n'y avait qu'anarchie.

» La caravane a traversé l'important village de Dendumé, composé de fermes éparses entourées de cultures immenses, puis, au delà, passé le Mbili, qui en cet endroit mesure 90 mètres de large et 3 mètres de profondeur.

» Le chemin qui remonte la rive droite du Mbili traverse une

succession de plateaux largement ondulés, qui rappelle assez bien la vallée de la Méhaigne. Une succession presque ininterrompue de petits villages et de cultures séparés par des bouquets d'arbres et dominés par des thermitières mène à la résidence du chef Miranda. »

Le pays traversé par le capitaine Roget est d'une fertilité extrême; les populations ne ressemblent en rien aux races sauvages et brutales de l'Aruwimi; les villages sont propres, même

UNE PIROGUE SUR LE HAUT-CONGO. *Cl. du lieut. Buert.*

coquets; celui de Basia est décrit de la façon suivante par le capitaine Roget :

« Le chemin côtoie un ruisseau au bord duquel on rencontre une suite de fermes au milieu de cultures de manioc, de maïs, de patates, de courges, de concombres, de piments, de sésame et de sorgho. Le village principal est construit dans une clairière ou plutôt sur une place elliptique entourée d'un bois assez épais; la place est coupée en deux par une forte palissade; un côté est réservé aux huttes; l'autre n'a qu'une case hermétiquement fermée, sous laquelle, au moment où nous passions, on battait le gong pour chasser les mauvais fétiches. Ce jour-là, nous perdîmes quatre

heures à franchir le Gango et il était deux heures au moment où nous arrivions à Basia. C'est assez dire que le soleil illuminait la scène.

» La place publique, unie, sans une herbe, ressemblait à un parquet rouge orné de milliards de petites paillettes de mica scintillantes. Au fond la palissade, garnie de tous les boucliers, des lances, des couteaux, des arcs et des carquois des guerriers se détachait comme un trophée brillant sur le bois sombre, devant lequel se dessinaient les silhouettes claires des immenses huttes de chaume.

» La population mâle, à portée de ses armes, était accroupie, silencieuse; les femmes et les enfants étaient dans l'enceinte, et, seul au milieu de ce silence imposant, pendant que ma colonne défilait, accablée par la chaleur, le gong battait sourdement. Une heure après, la glace était rompue, le gong se taisait, nous fraternisions et notre campement, établi à proximité, se remplissait jusqu'à la nuit d'une foule curieuse et indiscrète, chargée de vivres de toute nature. »

Le capitaine Roget rentra à Djabbir le 9 juin ; quoique extrêmement fatigué et à peine remis d'une violente attaque d'hématurie, il voulut pousser une reconnaissance vers l'ouest et suivit la rive gauche de l'Uellé, traversant le pays des Kambugos, sans recueillir en chemin le moindre renseignement sur l'expédition Van Gèle, avec laquelle il eût voulu opérer sa jonction. En rentrant à Djabbir, de malheureuses nouvelles d'Ibembo et de Basoko le déterminèrent à aller s'assurer de ce qui s'y passait et chercher en même temps à Basoko les effectifs et les approvisionnements que le chef de cette station négligeait de lui faire parvenir. A son arrivée à Basoko, après un voyage précipité et très fatigant, des atteintes redoublées de fièvre hématurique forcèrent le médecin à exiger son retour à la côte, et c'est par miracle et grâce à sa volonté de fer que le capitaine Roget arriva jusque-là.

Ce n'est pas sans de profonds regrets que le capitaine Roget quitta le théâtre où il avait déployé tant de courage et d'activité et où il avait, dans la mission délicate que le Roi lui avait confiée, obtenu d'aussi éclatants succès : le nom du capitaine Roget mérite d'être inscrit à la première page du livre d'or de l'OEuvre africaine, à laquelle il a donné les plus admirables preuves de dévouement et d'abnégation.

CHAPITRE XVIII

L'occupation du Katanga (1).

LE LIEUTENANT LE MARINEL AU KATANGA. — MSIRI. — LES EXPÉDITIONS ORGANISÉES PAR LA COMPAGNIE DU KATANGA. — STAIRS ET BIA. — ÉVÉNEMENTS DRAMATIQUES; LA MORT DE MSIRI. — LE CAPITAINE BODSON EST TUÉ! — TROIS EXPÉDITIONS RÉUNIES A BUNKEIA. — L'EXPÉDITION STAIRS SE DISSOUT; MORT DE STAIRS.

Connexement à l'expédition Delcommune dans le sud de l'Afrique, *la Compagnie du Katanga*, à qui l'État avait concédé l'exploitation d'une portion des terres de cette partie de ses possessions, organisa, au commencement de 1891, deux expéditions chargées d'opérer une reconnaissance complète du pays au point de vue de ses ressources minières.

L'une de ces expéditions, dirigée par le capitaine Stairs, du génie anglais, l'ex-compagnon de Stanley dans sa deuxième traversée de l'Afrique, et composée du lieutenant des carabiniers Bodson, du marquis de Bonchamps, voyageur français, et du Dr Moleney, quitta Zanzibar le 4 juillet 1891. Elle fit le voyage de Karéma, par Tabora, en compagnie de l'expédition antiesclavagiste du capitaine Jacques, traversa le lac Tanganyka et partit de Mpala vers le Katanga.

L'autre expédition, placée sous le commandement du capitaine belge Bia, quitta la Belgique le 18 mai 1891. A Boma, la caravane fut rapidement organisée; elle séjourna quelques jours à Kinchassa, puis M. Bia prit les devants, remonta le Kassaï et le Sankuru, accompagné d'une dizaine d'hommes seulement. Les lieutenants Franqui et Derscheid, le Dr Amerlinck et l'adjudant Spelier le rejoignirent bientôt à Lusambo, d'où l'expédition se dirigea vers le Katanga le 9 novembre.

(1) D'après *le Mouvement géographique* du 7 février et du 24 juillet 1892.

Mais pendant que ces deux expéditions s'organisaient, l'infatigable lieutenant Paul Le Marinel, établi au camp de Lusambo, prenait l'initiative d'une exploration du Katanga, et avait pour but principal d'obtenir la soumission de Msiri, le cruel potentat qui dominait toute la région du Garangaza (nom que les indigènes donnent au Katanga).

Le Marinel quitta le camp le 23 décembre 1890 avec une troupe de 180 soldats. Il était accompagné du lieutenant Descamps et de MM. Legat et Verdickt. L'expédition traversa le Sankuru et prit la rive droite du Lubi; elle y rencontra des populations très denses et très primitives, ayant la singulière habitude de se barbouiller complètement le corps de couleurs diverses; elles cultivent le sol et possèdent du bétail. Après avoir suivi le Lubi sur un parcours d'environ 165 kilomètres, et rencontré peu d'hostilité, sauf de la part du chef du Kainoka (contrée située entre le Lubi et le Sankuru), l'expédition retraversa le Sankuru et arriva aux sources du Lomami, situées sur un plateau d'une élévation de 1,150 mètres. Elle se dirigea vers le sud, traversa le district de Samba, parsemé de petits lacs et où « le paysage n'a rien d'africain; il nous rappelle plutôt nos sites de prédilection des pays civilisés : de grands arbres au feuillage épais, une herbe courte et fraîche, une belle pièce d'eau ». Prenant alors la route de l'est, Le Marinel franchit le Lubudi et le Lualaba, traversa un pays montagneux et très boisé, et, à quelques journées de marche du Lualaba, il entra dans le royaume de Msiri; il fit la rencontre d'une curieuse population, les Bena-Kabembos, « qui, dit-il, sont de véritables troglodytes. Ils sont peu nombreux et très farouches. Ils vivent dispersés dans des grottes et des cavernes, d'où ils ne sortent que pour se procurer du bois et pour chasser. Ils n'ont pas de huttes à l'extérieur, et on prétend que ce n'est que depuis quelques années seulement qu'ils connaissent la culture, qui se borne, d'ailleurs, à planter un peu de maïs dans les vallons reculés, loin de tout sentier.

» Toutes ces populations sont soumises à Msiri, mais elles ne peuvent donner qu'un maigre tribut à ce maître qui, lors de la conquête, leur a pris tout ce qu'elles avaient, ne leur laissant pas même une chèvre. »

LE LIEUTENANT PAUL LE MARINEL, INSPECTEUR D'ÉTAT.

En approchant de Bunkeia, capitale du royaume de Msiri, Le Marinel envoya au potentat quelques hommes porteurs de présents et chargés de le prévenir de sa visite. Msiri accueillit fort bien les présents et fit savoir au lieutenant qu'il l'attendait avec plaisir : « Le 18 avril 1891, jour mémorable pour nous, raconte Le Marinel, nous faisons notre entrée par l'ouest dans la capitale du Garangaza, qui est une grande agglomération de petits villages, palissadée et entourée d'euphorbes. Ces petits villages s'éparpillent dans un vallon assez étroit qui s'allonge à l'est vers la rivière Bunkeia. Nous évaluons la population de la capitale et des villages environnants à 6 ou 7,000 habitants.

» Au nord, quelques mamelons élevés, presque à pic, jaunes, dénudés; au sud, une seule montagne, mais longue et plus basse, d'aspect aride. C'est ici, à mi-côte, que se dresse le cottage du missionnaire Arnot, que trois de ses compagnons habitent à présent.

» La matinée était ensoleillée; une forte brise soulevait des nuages de poussière blanche. Les petits pavillons bleus de l'État flottaient au-dessus de la caravane qui présentait un aspect très pittoresque, car nos compagnons avaient revêtu leurs uniformes de réserve et leurs plus beaux habits, qu'ils conservent pour les grandes circonstances.

» Le grand drapeau était porté en tête, les clairons sonnaient, et tous s'avançaient d'un pas cadencé, fiers comme des guerriers qui reviendraient de la victoire.

» A hauteur de Kula, deux salves retentissantes saluent la colonne et la foule se range partout en acclamant.

» C'est vraiment une entrée triomphale ! »

Le Marinel fait le portrait suivant du célèbre Msiri : « C'est un vieillard usé, décharné, qui aurait une taille au-dessus de la moyenne s'il n'était si courbé et pour ainsi dire recroquevillé sur lui-même. La tête dénudée a une forme étrange : elle est étroite et d'une longueur phénoménale; le visage est insignifiant : les yeux éteints, la bouche large et affaissée, les traits tirés, le menton garni de quelques poils d'une couleur indécise. On sent que cet homme n'est plus que l'ombre de lui-même, car si son regard

reprend quelque éclat quand il parle un peu vivement, c'est aux dépens de la physionomie entière qui devient une grimace d'enfant qui pleure.

» Pour nous recevoir, Msiri s'était affublé d'un long manteau de soie claire, couvert de broderies d'or. Au-dessous, il portait un large pantalon de drap et d'énormes bottes qui paraissaient le gêner beaucoup; il était coiffé d'un mouchoir crasseux et d'un vieux chapeau de paille.

» Après nous avoir donné la parole pour exposer le but de notre voyage, il nous parla de Reichard, d'Ivens et d'Arnot, qui avaient visité son pays, et déclara qu'il aimait beaucoup les blancs. »

Tous les efforts faits par Le Marinel auprès de Msiri pour obtenir qu'il reconnût et arborât le drapeau de l'État furent vains : toutefois, il obtint de Msiri une lettre dans laquelle ce dernier consentait, dans une certaine mesure, à faire sa soumission à l'État indépendant.

Au moment où Le Marinel arriva à Bunkeia, trois missionnaires y séjournaient, MM. Thompson, Lane et Crawford. Le Marinel demeura sept semaines à Bunkeia, faisant des reconnaissances du pays et acquérant de précieux renseignements; il fonda un poste sur la Lufoï, à proximité de Bunkeia, et il y laissa M. Legat. Le 11 août, il rentra à Lusambo, puis de là en Europe (1).

Nous ne devons pas nous étonner de la résistance faite par Msiri à accepter le drapeau de l'État; cette résistance, il l'avait témoignée à tous ceux qui, auparavant, s'étaient aventurés dans son royaume : en 1890, le voyageur anglais M. Sharpe avait parcouru toute la région, cherchant à y imposer l'autorité de *la British South Africa Company* et à faire arborer par Msiri le drapeau anglais; toutefois, et par bonheur pour l'État, car il y aurait eu

(1) Ce jeune officier a, pendant ses deux premiers séjours au Congo, posé de nombreuses pierres à l'édifice entrepris par le roi Léopold II : il a déployé constamment, dans toutes les circonstances, une intelligence et une initiative remarquables; ses dangereuses explorations ont enrichi la science géographique et l'histoire naturelle: le lieutenant Le Marinel a exposé, à plusieurs reprises, ses jours par dévouement à la cause de l'humanité. Le Roi a reconnu la valeur du courageux lieutenant en lui conférant le titre d'inspecteur d'État.

là encore sujet à des négociations diplomatiques, M. Sharpe ne réussit pas dans son entreprise : « Msiri, dit-il, *sur le territoire duquel l'État indépendant du Congo prétend avoir des droits*, semble mériter la mauvaise réputation que lui fait son voisin Kazembé. Il me demanda toutes mes provisions d'étoffes, de fusils, etc..., mais je ne lui ai donné que le présent que j'avais apporté pour lui, et au moment de mon départ, qui eut lieu le 16 novembre, après que j'eus séjourné huit jours chez lui, il était revenu à de meilleurs sentiments à mon égard. C'est un vieillard méchant et querelleur, qui s'imagine que tout étranger qui visite son pays y vient avec l'intention de s'en emparer. Il fait tous les jours exécuter un grand nombre de ses sujets et les palissades qui entourent son habitation sont surmontées de têtes humaines à toutes les phases de la décomposition. » M. Sharpe tenta d'obtenir de Msiri qu'il lui indiquât l'emplacement des gisements d'or, mais il se vit opposer un refus formel, et c'est lorsqu'il fut certain de ne pas réussir dans son entreprise qu'il se décida à partir, le 16 novembre 1890, non sans toutefois laisser entre les mains d'un missionnaire, M. Swan, une lettre de soumission que ce dernier devait faire signer par Msiri à la première occasion.

En novembre 1891, M. Delcommune, qui, ainsi que nous l'avons vu précédemment, avait quitté Bena-Kamba en mai, arriva dans la capitale de Msiri : toutes les tentatives faites pour obtenir la soumission du potentat restèrent infructueuses; Delcommune ne séjourna pas longtemps chez Msiri, ses instructions lui prescrivant de se diriger encore plus au sud, pour y explorer la région des mines.

Revenons à l'expédition Stairs, que nous avons laissée à Mpala : Stairs quitta Mpala le 30 octobre 1891, se dirigeant vers le sud-est; jusqu'au Luapula, Stairs fit alliance avec plusieurs chefs, entre autres avec le puissant Mpueto établi sur la rive nord du lac Moëro; Stairs traversa le Luapula, puis envoya à Msiri des courriers avec des présents; le 14 décembre, il entra dans la capitale.

Il trouva la situation politique du pays mauvaise à tous les points de vue : les tribus des environs, qui s'étaient révoltées contre la tyrannie du despote Msiri, avaient subi les terribles

effets de sa colère, et la plupart s'étaient enfuies auprès des tribus plus fortes des environs, qui s'étaient alliées pour tenter une résistance opiniâtre : « La révolte, dit le capitaine Stairs dans son rapport, éclata finalement. Elle ne fut jamais marquée par une victoire décisive de l'un ou de l'autre des belligérants, mais elle eut pour résultat le désordre dans le pays, la fuite de ses habitants dans les forêts, un coup mortel à l'agriculture, les semailles n'ayant pas été faites.

» Msiri, du reste, se conduisait depuis des années, vis-à-vis des Wasangas, d'une façon barbare et brutale. Il les considérait comme étant de la boue; il avait fait essoriller plusieurs de ses chefs les plus dévoués, lesquels s'étaient ensuite enfuis, afin de sauver le reste de leur tête des effets de son prochain accès de colère. Il avait fait enlever et parquer chez lui toutes les femmes qui lui plaisaient et qu'il avait prises chez ces chefs. Aussi les principaux d'entre les Wasumbas, qui sont de la même tribu que lui, nourrissaient également contre lui une haine sourde.

» Chacun eût été heureux de contribuer à le renverser, excepté, bien entendu, les gens de son entourage immédiat, qu'il payait bien.

» Jusqu'au jour de mon arrivée, il a continué à faire piquer les têtes de ses victimes sur des pieux dressés autour de son village, et n'a finalement cessé de le faire que pour essayer de se concilier mes faveurs. »

De plus, Msiri nourrissait contre les blancs qui habitaient sa capitale et les environs les projets les plus noirs; il témoigna sa joie de voir arriver Stairs, dans l'espoir surtout que celui-ci s'unirait à lui pour chasser les missionnaires et l'agent de l'État, M. Legat, et pour faire cesser la guerre qui ne discontinuait pas entre les Wasangas et les Wasumbas. Pendant plusieurs jours, Stairs eut avec Msiri des palabres pendant lesquelles il tenta en vain de décider le chef noir à arborer le drapeau de l'État, et finalement, voyant que ses insistances n'obtiendraient aucun résultat, il brusque les choses et il planta le drapeau bleu au-dessus d'une coline; cet acte d'audace eut le meilleur effet, puisque Msiri s'enfuit pendant la nuit suivante, pour se réfugier à Mœmena. Là il conspira avec les gens de son entourage pour faire assassiner tous les Européens,

et ce bruit, qui parvint bientôt aux oreilles de Stairs, décida celui-ci à envoyer à Mœmena MM. Bodson et de Bonchamps avec mission de lui amener Msiri de gré ou de force.

Quelque douloureux que soient les événements dont on va lire le récit, il nous semble intéressant de l'extraire d'une lettre du

LE CAPITAINE BODSON.

marquis de Bonchamps, car elle relate la mort héroïque du capitaine Bodson dans tous ses détails :

« A 11 heures du matin, Bodson et moi nous partions du camp et nous nous dirigions vers le village où Msiri s'était, dit-on, réfugié (environ à 2 milles du camp). Notre centaine d'hommes nous suivait d'un air assez martial, sans cependant nous inspirer grande confiance; c'était la première fois que nous les menions au

feu. Il était un peu plus de midi quand nous arrivâmes sur la lisière du village : Mœmena est une agglomération d'une centaine de huttes disséminées sur une grande étendue et protégées par des palissades de pieux et d'épaisses haies d'euphorbes. Nous rangeâmes immédiatement notre petite troupe sur une seule ligne, le dos appuyé à des collines et faisant face au village.

» Les habitants parurent d'abord ne pas faire grande attention à nous; nous apercevions bien d'instant en instant quelques indigènes armés de fusils pour la plupart, se cachant derrière les clôtures, mais c'était tout. Enfin, au bout d'un quart d'heure, le chef du village vint nous demander ce que nous voulions. Nous lui répondîmes que nous désirions voir Msiri et lui parler, mais qu'il pouvait être assuré que nous ne voulions aucun mal aux habitants. Le chef invita l'un de nous à l'accompagner.

» Le capitaine Bodson voulut y aller, malgré mes instances, car tous ces indigènes armés, se cachant derrière les palissades, m'inspiraient des craintes sérieuses. Il partit néanmoins avec une dizaine de soldats et deux de nos nyamparas, me laissant le commandement de notre petite troupe et me disant d'attaquer immédiatement, dès que j'entendrais des coups de revolver, signal convenu.

» Dix minutes à peine s'étaient écoulées depuis son départ, lorsque j'entendis plusieurs coups de revolver suivis immédiatement de coups de fusil.

» Aussitôt j'attaquai le village; à cinquante pas des clôtures, nous fûmes reçus par une fusillade assez nourrie et un mouvement d'hésitation arrêta la plupart de mes hommes. Cette hésitation était toute naturelle, car il était impossible de distinguer l'ennemi à travers les touffes d'euphorbes. Il fallait payer de ma personne. Je n'hésitai pas à le faire et j'eus la satisfaction de voir tous mes hommes me suivre à travers le dédale des ruelles bordées d'euphorbes qui séparaient les habitations.

» La fusillade retentissait encore, lorsque je parvins avec quelques-uns de mes askaris à une sorte de place centrale d'où s'échappaient quelques indigènes. Hélas ! là, près d'un tembé, gisait mon pauvre ami, grièvement blessé d'une balle au côté droit de l'abdomen. Près de lui était étendu Msiri, frappé de plusieurs balles de

revolver. Plus loin, c'était le corps d'un parent de Msiri; enfin dans un coin de la place, un de nos askaris et un de nos nyamparas gémissaient, blessés ; l'un avait la cheville fracassée, l'autre le genou perforé par une balle.

» J'interrogeai le nyampara, qui put me raconter ce qui s'était passé : Bodson, entré dans le village, avait été conduit avec son escorte sur la place centrale. Là se trouvait Msiri assis devant son habitation et entouré d'environ trois cents de ses fidèles, presque tous armés de fusils. Le capitaine, mis en présence du chef, l'avait prié de le suivre, lui disant qu'il le conduirait à notre camp, devant notre chef, et ajoutant qu'il ne lui serait fait aucun mal.

» A ce moment Msiri se serait levé, faisant avec son sabre un geste menaçant. Bodson, se voyant menacé, tira sur Msiri quatre coups de revolver. Msiri tomba, achevé par deux balles du nyampara. Au même instant, mon pauvre ami est frappé lui-même d'une balle tirée par un des chefs entourant Msiri. Il tombe à son tour, et la bagarre éclate.

» Me voici donc sur la place du village. Je ne voulais pas abandonner mon compagnon qui souffrait atrocement et, d'autre part, je craignais à chaque instant d'être cerné par les indigènes. Au bout d'un long quart d'heure je pus rassembler environ le tiers de mes hommes. Les autres pillaient ou tiraillaient en aveugles sur les fuyards ennemis.

» J'organisai immédiatement un cercle de défense. En même temps j'envoyai à Stairs un mot, par un nyampara, le mettant au courant de la situation. Vers deux heures et demie, Stairs m'envoyait le docteur avec un renfort en hommes et en munitions.

» Tout étant rentré dans le calme, nous prîmes aussitôt le chemin du camp, portant sur un hamac le malheureux Bodson. »

Nous reprenons le rapport du capitaine Stairs :

« Le capitaine Bodson, placé dans un hamac, fut ramené au camp par le Dr Moleney et le marquis de Bonchamps. Il souffrait énormément.

» En me voyant, il me dit :

— Je vais mourir, mais vous direz à mes compatriotes que

je ne suis pas mort en vain. Remerciez Dieu!... Car j'ai délivré ce beau pays d'Afrique de l'un de ses plus détestables tyrans.

» A 8 heures du soir, il mourut en héros.

» D'après la déclaration du Dr Moleney, sa mort est la suite des effets de la balle, qui a provoqué la destruction de certains organes essentiels et une hémorragie mortelle. Cette déplorable mort a privé l'expédition d'un officier capable et énergique, d'un homme fidèle, plein de zèle pour l'accomplissement de son devoir, et toujours prêt à exécuter toutes les instructions qui lui étaient données. J'étais devenu son ami, et j'ai pu apprécier combien il était à hauteur de sa tâche et combien il convenait pour le travail en Afrique. Il était certes destiné, par ses capacités, à occuper un rang élevé dans les affaires du Congo, si la mort n'était venue interrompre si inopinément sa carrière. »

Dès que la mort de Msiri fut connue dans le pays, les principaux chefs vinrent se soumettre à Stairs, qui avait construit près de Bunkeia un fort où il avait l'intention de laisser une garnison sous les ordres du marquis de Bonchamps, tandis que lui-même parcourrait le pays à la recherche des mines de cuivre et des gisements d'or. Le dramatique événement de Mœmena eut encore pour résultats la fin de la guerre civile qui ensanglantait la contrée et la mise en liberté d'un grand nombre d'esclaves, qui tous portaient des traces des horribles mutilations auxquelles Msiri s'était livré sur eux par vengeance ou par plaisir.

Tous les membres de l'expédition tombèrent successivement malades, par suite de la famine qui sévissait rigoureusement, et qui forçait noirs et blancs à se nourrir de sauterelles frites et d'herbes bouillies; c'est pourquoi, dès que l'expédition Bia, qui avait parcouru avec bonheur la contrée entre Lusambo et le Katanga, arriva au complet et en bonne santé à Bunkeia, le capitaine Stairs se décida à retourner à Mpueto pour y reprendre des forces, laissant au capitaine Bia la garde du fort Bunkeia.

Stairs reprit donc le chemin du lac Moëro; de là il se rendit au Tanganyka, traversa le lac Nyassa, descendit la vallée du Zambèze et arriva en vue de l'océan Indien. Malheureusement le brave capitaine, dont la santé était fortement ébranlée depuis quelque

INDIGÈNES SUR LA RIVE DU LOMAMI. *Cliché du capitaine de Macar*

temps, fut atteint d'une violente attaque de fièvre bilieuse hématurique et il mourut le 8 juin dans de cruelles souffrances, malgré les soins dévoués du docteur Moleney.

L'œuvre du Congo a fait une grande perte dans celle du capitaine Stairs, à qui sa traversée de l'Afrique comme adjoint de Stanley avait donné l'expérience des choses africaines. C'était un tempérament de fer, insensible à la fatigue et aux privations, ne connaissant que le devoir ; comme chef d'expédition il savait appliquer une juste sévérité, et, par son affabilité et sa courtoisie, il avait su s'attirer l'amitié et le dévouement de tous ses camarades d'expédition.

Le marquis de Bonchamps et le docteur Moleney reconduisirent à Zanzibar les hommes de la caravane, qu'ils licencièrent, puis ils rentrèrent en Europe le 4 juillet 1892.

Les résultats de l'expédition du capitaine Stairs sont considérables : tant que le chef Msiri eût vécu, il aurait été impossible de tenter aucune opération commerciale ou industrielle, car il aurait fait traîtreusement assassiner les blancs qui s'y fussent risqués malgré lui ; sa mort est donc à tous les points de vue un bienfait, et l'humanité doit compter au nombre de ses enfants le capitaine Bodson, qui a payé de sa vie l'émancipation de la contrée du Katanga qui gémissait sous le joug de l'ignoble potentat. La plupart des chefs sont soumis à l'autorité de l'État et ont compris le bien-être qu'ils retireraient de cette soumission ainsi que les devoirs qui leur incombaient de ce fait.

La contrée du Katanga était de la sorte ouverte aux expéditions Bia et Delcommune, dont nous nous occuperons dans un prochain chapitre.

CHAPITRE XIX

Le capitaine Van Kerkhoven et l'exploration du Haut-Uellé.

BUT DE L'EXPÉDITION. — SA COMPOSITION. — LE CAPITAINE PONTHIER A L'AVANT-GARDE. — FONDATION DU POSTE DE YAMIKÉLÉ PAR LE LIEUTENANT VERBRUGGHE. — PONTHIER ET DAENEN LIVRENT LE COMBAT DU BOMOKANDI. — MALADIE ET RETOUR DE PONTHIER. — LE LIEUTENANT MILZ CHEZ SÉMIO. — SÉMIO. — LE LIEUTENANT DE LA KETHULLE CHEZ RAFAÏ. — JONCTION DE SÉMIO ET DU CAPITAINE VAN KERKHOVEN. — AU PAYS DES MOMBUTTUS. — LE CAPITAINE DAENEN DANS LE BOMOKANDI. — MORT DU CAPITAINE VAN KERKHOVEN.

L'expédition Van Kerkhoven est sans contredit l'une des plus importantes de toutes celles qui ont été effectuées au Congo, tant par la grandeur du but que par le chiffre élevé de son effectif en blancs et noirs. Elle a été organisée pour atteindre, par l'Itimbiri, le Haut-Uellé et explorer les limites extrêmes de l'État au nord-est. Toute cette région est très fertile et riche en ivoire, habitée par une population dense, intelligente et industrieuse, mais parmi laquelle les Arabes de l'est exerçaient des ravages et des déprédations de nature à décimer en peu de temps l'une des contrées les plus fortunées du Congo. L'intention du Roi était, en créant cette expédition à laquelle on prêtait, au début, les plus noirs desseins, de faire parcourir toute la région par une troupe nombreuse et bien armée, capable de tenir tête, au besoin, à de fortes bandes d'Arabes et de refouler celles-ci en dehors des territoires de l'État. Il y avait, en outre, à assurer, par l'occupation effective, toute cette belle région à l'État du Congo.

Le choix du commandant de cette expédition ne pouvait mieux se porter que sur le commandant Van Kerkhoven, qui, pendant ses deux termes de service précédents, avait rendu les plus grands services à l'État du Congo dans les divers postes qu'il occupa au

LE CAPITAINE PONTHIER ET L'AVANT-GARDE DE L'EXPÉDITION VAN KERKHOVEN

1. Sous-lieutenant Dugniolle. — 2. Docteur Bulteau. — 3. Sergent Binet. — 4. Sous-lieutenant Blocteur. — 5. Capitaine Ponthier. — 6. Sous-lieutenant Van Montfort.

Bas-Congo et ensuite dans le commandement du district de Bangala, où nous l'avons vu précédemment à l'œuvre.

L'expédition fut composée avec soin par le capitaine Van Kerkhoven, qui fit un choix d'officiers et de sous-officiers blancs, au nombre de quatorze; on adjoignit à ceux-ci deux médecins, deux commis, deux armuriers, trois interprètes et une forte troupe de soldats noirs bien armés et porteurs de cent cinquante cartouches chacun au départ de Léopoldville. Les charges, au nombre de plus de six mille, comprenaient, outre des vivres en abondance, des canots démontables et une quantité énorme de marchandises d'échange. Ces chiffres prouvent combien étaient erronées les assertions de certains journaux qui prétendaient que l'expédition Van Kerkhoven avait pour mission de ravager les territoires de l'État lui-même afin de se procurer de l'ivoire à bon compte. On ajouta, pour la sécurité de l'expédition, à l'armement cité plus haut un matériel d'artillerie comprenant un canon rayé Krupp de 7 1/2 centimètres, un canon à tir rapide Hotchkiss et quatre canons lisses en bronze de 2 7/8 pouces.

Le personnel blanc de l'expédition a subi, depuis le début, de nombreuses modifications. Le capitaine Ponthier, qui s'était distingué par deux séjours en Afrique, fut adjoint au capitaine Van Kerkhoven, et ses qualités de soldat et d'explorateur lui valurent l'honneur du commandement de l'avant-garde. Le lieutenant Dugniolle, des grenadiers, malade, a dû rentrer en Europe; le lieutenant Hennebert, d'abord désigné pour l'expédition Van Kerkhoven, a été envoyé dans l'Ubangi où, après le départ du capitaine Van Gèle, la nécessité d'officiers de valeur s'était fait sentir. Le lieutenant Milz, l'un des plus précieux collaborateurs du capitaine Roget au camp de l'Aruwimi, et le capitaine Daenen, ont, eux, accompagné l'expédition jusqu'au bout et témoigné en toutes circonstances le plus grand courage et une habileté, une diplomatie dignes d'admiration.

Le capitaine Ponthier, avec MM. Blocteur et Van Monfort et l'avant-garde, arriva le 20 mars à Bumba, poste important commandé par le lieutenant Verbrugghe, point d'où il devait se diriger à pied vers l'Uellé à travers un pays tout à fait inexploré.

Le capitaine Ponthier s'engagea dans de grands bois et dut traverser plusieurs marécages; à chaque instant il rencontra des villages et des agglomérations de huttes, mais les habitants s'enfuirent à son approche. A quelques journées de marche vers l'intérieur, le capitaine Ponthier s'arrêta à Yamikélé pendant trois jours, pour construire une palissade destinée à défendre un poste avancé dépendant de la station de Bumba. Après quelques escarmouches sans importance, le capitaine Ponthier atteignit Djabbir, d'où il se dirigea vers le confluent de l'Uellé et du Bomokandi.

Pour donner une idée exacte de la difficulté de ces marches à travers bois et plaines inexplorées, en faisant abstraction même des craintes d'attaque, des mille inquiétudes occasionnées par les hommes et par les animaux, nous extrayons le passage suivant d'une lettre du lieutenant Verbrugghe, qui a accompagné le capitaine Ponthier jusqu'à Yamikélé : « Le 21 mars, nous partîmes à la suite de la colonne Ponthier. J'emmenais avec moi mon sous-officier. Trois étapes nous conduisirent au village de Yamikélé où je devais m'établir : je fus forcé de m'y arrêter, n'ayant que dix porteurs et ayant été obligé, pour ce motif, de donner des charges à tous mes soldats. Ceux-ci, les Haoussas du moins, refusaient de marcher. Mon sergent, atteint de fièvre paludéenne, me laissait le soin de faire avancer les traînards. Deux Haoussas désertèrent en abandonnant leurs charges. Je les retrouvai heureusement. Ces grands diables de Haoussas, qui gagnent tous plus d'un shelling par jour, prétendaient ne pas savoir porter trente kilos, tandis que les libérés et les porteurs enlevaient leur charge sans regimber et arrivaient à l'étape longtemps avant leurs lourds compagnons.

» Que de tracas pendant ces trois jours! Tantôt c'était un Haoussa qui se laissait tomber et refusait d'avancer; tantôt un imbécile de Bacongo qui, se croyant aussi en sûreté que sur la route des caravanes, s'attardait dans un coin : je devais courir de la tête à la queue de la colonne et avoir constamment une baguette à la main pour rallier les paresseux. J'arrivais à l'étape parfois six heures après l'avant-garde, car je ne voulais laisser personne en arrière de peur de perdre mes charges. Le premier jour, j'avais cru pouvoir confier cette besogne, pendant la seconde partie de

la marche, à mon sous-officier, mais au bout de quelque temps je le vis arriver seul; il n'avait pas su faire avancer les hommes. Je fus obligé de retourner pendant plus d'une heure en arrière avant de retrouver les traînards.

» La première étape nous conduisit au village de Mabutza (petit Manga) et la deuxième à Monga Molengo (grand Manga). Les trois étapes étaient de quatre heures chacune; mais, avec mes gens, je mettais cinq ou six heures. Le premier jour, nous traversâmes une succession de plaines et de grands bois; nous rencontrâmes aussi un marais très long. Le deuxième jour, les bouts de plaine étaient plus rares; en revanche nous dûmes passer quatre ou cinq marais. Tous les villages que nous avons vus possédaient de grands troupeaux de chèvres et de nombreuses poules, qu'ils ont cachés pour notre passage. Quelques indigènes étaient restés dans les villages, mais ils disparaissaient la nuit.

» Après avoir construit une maison à Yamikélé, je retournai à Bumba chercher des vivres et du monde pour occuper le poste. J'y séjournai quelques jours, puis me remis en route pour Yamikélé, emmenant les femmes, les boys et mon troupeau de chèvres. Encore un voyage! Trimballer cent et vingt chèvres, dans un chemin à travers la forêt, coupé par de nombreux marais! Les femmes me rendirent ici les plus grands services : elles sont vraiment infatigables! »

Pendant que l'avant-garde se dirigeait ainsi vers le Bomokandi, le capitaine Van Kerkhoven, après s'être rendu aux Falls, où, dans une entrevue avec Rachid, il avait exposé clairement à celui-ci les desseins de l'expédition, prit la voie de l'Itimbiri, qu'il remonta jusqu'à Ibembo; le capitaine Daenen, qui l'avait précédé à cette station fondée par le capitaine Roget, avait fortement consolidé ce poste important (1). C'est de là que Van Kerkhoven envoya chez le sultan Sémio, établi sur le Mbomu, le lieutenant Milz, qui devait

(1) La véritable avant-garde de l'expédition est donc, nous semble-t-il, celle commandée par le capitaine Daenen, puisqu'elle a préparé les relais de la forte colonne conduite par Van Kerkhoven. Le capitaine Ponthier faisait plutôt une reconnaissance hardie de la région.

prendre des arrangements avec ce puissant chef nègre et se tenir en rapport avec l'avant-garde du capitaine Ponthier. Celle-ci, arrivée au confluent de l'Uellé et du Bomokandi, y trouva installée une forte bande d'Arabes, qui tenta de lui barrer le chemin.

« Mes forces, raconte le capitaine Ponthier lui-même (1), étaient malheureusement insuffisantes et je dus mettre tout en œuvre pour éviter d'entrer en conflit avec ces brigands. Convaincus qu'ils étaient de mon infériorité, ils me traitèrent avec une insupportable arrogance. Mais je patientai et me fis aussi humble que possible. Pendant plus d'un mois, j'eus à déjouer tous les calculs pour ne pas entrer en lutte avec eux. Afin de m'affamer, ils avaient défendu aux indigènes, terrorisés par leurs menaces, de me vendre des vivres. Et à diverses reprises ils me déclarèrent qu'ils étaient les véritables maîtres du pays, que je n'avais rien à y faire et que, si je voulais écouter les conseils de la prudence, je retournerais sur mes pas sans tarder, car ils ne me permettraient pas de m'aventurer plus avant.

» La position était extrêmement critique, quand survint le capitaine Daenen amenant des renforts. Aussitôt, je décidai de prouver aux indigènes que nous n'étions pas les serviteurs des Arabes et que nous étions à même de les protéger contre leurs tyrans. Un beau matin, je ne me souviens plus de la date — je pris le parti de faire trancher par le sort des armes la question de savoir à qui appartiendrait la place. Mes hommes attaquèrent le camp avec une impétuosité remarquable, malgré la volée de balles qui les accueillit, et les Arabes, se voyant débordés, ne tardèrent pas, suivant leur habitude, à prendre la fuite.

» Mes auxiliaires indigènes poursuivirent les Arabes, leurs tyrans, et tous ceux qu'ils rejoignirent tombèrent sous leurs coups. J'aurais été impuissant à les en empêcher, car ils obéissaient à un sentiment bien naturel. Comment, en effet, arrêter des gens qui vengent le sang de leurs plus proches parents, voire de leurs pères et mères, de leurs femmes et de leurs enfants et de tous ceux qui leur étaient chers. Il faut avoir entendu de la bouche même des

1) *Étoile belge* du 18 octobre 1892. Interview avec le capitaine Ponthier.

victimes le récit des horreurs commises par les Arabes, pour se rendre compte de toute l'étendue de leurs forfaits.

» Nous délivrâmes plus de 250 esclaves. Et Dieu sait dans quel état ils se trouvaient! Ils portaient les traces sanglantes des chaînes dont on les avaient chargés; quelques-unes de leurs meurtrissures faisaient horreur à voir. Beaucoup aussi et parmi eux des femmes et des enfants montraient des plaies épouvantables causées par les mauvais traitements. Ils racontaient en sanglotant les massacres auxquels ils avaient assisté. L'un avait vu tuer ses parents, l'autre ses amis, et tout cela pour les motifs les plus puérils et même pour le seul plaisir de se livrer à des cruautés. Non, voyez-vous : les Arabes sont d'abominables monstres quand on les voit sous cet aspect.

» Nous-même, en effet, nous avons vu les routes parsemées de cadavres d'hommes, de femmes et d'enfants, les villages brûlés et complètement pillés, le pays dévasté et abandonné par les populations entières qui s'étaient réfugiées dans les bois. Que ceux qui osent nous faire un crime du combat de Bomokandi, se rendent à l'évidence des faits, et, si leur premier cri n'est pas qu'une juste répression s'imposait, il faut douter de l'humanité.

» Au cours de ce récit mon interlocuteur paraissait vivement ému.

» — Mais, objectai-je pour la forme, ne croyez-vous pas, capitaine, que vous auriez pu par persuasion décider, sans verser du sang, les Arabes à la retraite?

» — Oh! Non. Leur conduite le prouve. D'ailleurs Van Kerkhoven, avant de remonter l'Uellé, n'était-il pas allé chez Rachid, aux Stanley-Falls, pour lui rappeler la convention signée par les Arabes, qui leur interdisait de se rendre en bandes armées au delà de l'Aruwimi? Le vali n'avait-il pas solennellement promis que le pacte ne serait pas violé et n'a-t-il pas reconnu que si des bandes de razzieurs étaient rencontrées, nous avions le droit de les repousser, même par les armes? D'ailleurs, croyez-vous que ces bandits n'étaient pas avertis de l'arrivée de l'expédition? Ils possèdent des moyens de correspondre très rapidement et, s'ils m'ont bravé, c'est uniquement parce qu'ils se croyaient en mesure de m'arrêter. La vérité est qu'ils ont voulu la lutte; eh bien, ils en ont subi les conséquences. »

Après ce combat mémorable, où les capitaines Ponthier et Daenen se sont distingués par l'habileté de leur tactique, le capitaine Ponthier poussa jusqu'à Mannanga, où il s'établit solidement, et où il attendit le chef de l'expédition; mais, raconte l'interviewer de M. Ponthier, « la santé du capitaine s'était fort altérée; en traversant une rivière à gué, il s'était blessé au pied par l'une de ces pointes

LE LIEUTENANT MILZ.

d'acier que les indigènes hostiles plantent dans le lit des cours d'eau pour les rendre infranchissables et qui sont si acérées qu'elles traversent sans peine les chaussures les plus fortes. M. Ponthier ne prit d'abord pas garde à ce qu'il appelait un « bobo », mais les fatigues de la marche et surtout l'insalubrité des marais qu'il fut obligé de traverser ne tardèrent pas à envenimer la blessure au point qu'il dut se faire porter. L'état général de sa santé s'en res-

sentit, si bien que le médecin crut devoir lui ordonner de rentrer en Europe ».

C'était une perte pour l'expédition, car le vaillant soldat avait montré en toutes circonstances une expérience consommée des choses d'Afrique et rendu à son chef les services les plus signalés; les circonstances difficiles qu'a traversées le capitaine Ponthier et où il a témoigné d'une habileté et d'un tact extrêmes, permettent de le placer au rang de ceux qui ont participé dans une large mesure à l'OEuvre du Congo.

Le capitaine Van Kerkhoven trouva le chef Djabbir dans les mêmes sentiments de fidélité à l'État et tout disposé à aider l'expédition dans la mesure de ses moyens. De Djabbir, Van Kerkhoven envoya le lieutenant Milz à Sémio, sur le Mbomu, afin de contracter alliance avec ce puissant chef. L'origine de ce Sémio est fort curieuse; *l'Étoile belge* publie sur la part qu'il a prise dans l'affaire des Mahdistes les intéressants renseignements suivants :

« Il a joué dans les événements qui amenèrent la retraite des soldats égyptiens de la zeriba de Suliman-ben-Siber devant le mouvement triomphant des Derviches un rôle des plus honorable, ainsi qu'en témoigne une curieuse correspondance que Sémio a communiquée au représentant de l'État indépendant du Congo.

» Vers 1883, Lupton-Bey, commissaire du Khédive, occupait la zeriba avec une compagnie régulière égyptienne, forte de 150 hommes, une cinquantaine d'artilleurs servant deux pièces de canon et un bataillon soudanais comprenant 600 hommes. Lorsqu'il fut informé de l'approche des Mahdistes, il écrivit à Sémio pour lui demander son concours. Celui-ci n'hésita pas à se porter à son secours.

» La situation de Lupton-Bey n'était cependant guère favorable : les réguliers égyptiens, terrorisés par l'arrivée des Derviches, leur avaient envoyé des émissaires pour les prévenir qu'ils étaient disposés à se rendre. De leur côté, les Soudanais, découragés par l'attitude de leurs compagnons d'armes, hésitaient à se battre. Seule l'arrivée de Sémio détermina une partie d'entre eux à résister à l'ennemi.

» Le commissaire égyptien et son allié livrèrent bataille et réussirent à repousser les assaillants. Toutefois leur victoire fut si chè-

rement achetée que, prévoyant l'issue d'un second assaut, Lupton-Bey crut devoir battre en retraite. Il pria Sémio de lui donner asile dans ses territoires en attendant qu'il pût se rendre chez N'Duma et de là tâcher de rejoindre Émin-Bey à Lado.

» Sémio rentra dans son pays pour préparer la réception de son allié qui, en reconnaissance de son hospitalité, lui avait livré toutes les armes et les munitions dont il disposait. Mais avant qu'il eût eu le temps de le rejoindre, Lupton-Bey fut de nouveau attaqué par les Madhistes, accourus en grand nombre de Bahr-el-Djeber, et, cette fois, vaincu. Sémio ignore ce qu'il est devenu. Les uns prétendent qu'il a été tué, les autres qu'il a été emmené en captivité. Une soixantaine des Soudanais qui lui étaient restés fidèles purent échapper au massacre et se réfugièrent chez Sémio, où ils se trouvent encore actuellement.

» Le brave sultan faillit payer cher le concours qu'il avait prêté au commissaire khédivial. Les Mahdistes envahirent son territoire. A leur approche une partie de la population s'enfuit et lui-même fut obligé de se retirer devant des forces supérieures en nombre. Il abandonna donc sa zeriba non sans avoir dévasté la contrée de façon à affamer les envahisseurs qu'il força ainsi à rebrousser chemin.

» A la suite de ces événements, Sémio s'établit à l'emplacement qu'il occupe maintenant. Il a pourtant conservé son ancienne zeriba, où réside son fils et successeur Badoni. »

La réception que fit le sultan Sémio au lieutenant Milz est racontée en ces termes par cet officier :

« Le sultan Sémio, appelé Zamoï par les indigènes, est un homme d'une quarantaine d'années, de taille moyenne, assez corpulent et de physionomie très intelligente. Quoique j'aie déjà été habitué à trouver chez les chefs asandé une certaine distinction, j'ai été frappé d'étonnement à l'aspect de Sémio. Ce sultan est un vrai gentleman. La réception qu'il a faite aux représentants de l'État a été superbe.

» Venu à notre rencontre à deux heures de sa résidence, il avait massé sa garde composée d'environ 400 hommes sur deux lignes. Cette troupe est commandée par des officiers qui s'efforcent, sans trop mal y réussir, à lui donner l'allure des armées régulières.

Nous fûmes salués par des décharges répétées de mousqueterie et par des sonneries de trompettes et des roulements de tambour. Sémio nous conduisit à l'emplacement qu'il nous destinait et où il avait fait construire deux maisons pour les blancs et des casernes pour les soldats noirs.

» Le lendemain il me fit cadeau de 75 pointes d'ivoire et le

LE CAPITAINE DAENEN.

surlendemain je lui rendis sa visite à sa résidence située à un demi-kilomètre environ de la rivière Mbomu. Comme l'avant-veille, il nous fit rendre les honneurs par sa garde, et je remarquai qu'il avait eu soin de placer le drapeau de l'État au milieu de sa cour d'honneur.

» Si j'avais été étonné auparavant, je le fus bien davantage à l'aspect de sa résidence. Celle-ci couvre une superficie de plu-

sieurs hectares et est entourée d'une triple palissade avec portes, tambours et bastions, comme une vraie forteresse européenne. La maison où il nous reçut, située au centre de cet ensemble de constructions, est construite en briques cuites; les murs ont près d'un mètre d'épaisseur.

» La chambre où nous fûmes introduits était meublée d'un divan turc, d'une table et de chaises européennes. Une collation était servie sur un grand plateau d'argent. Et nous bûmes de l'arack dans des verres verts, pareils à ceux dont nous nous servons généralement en Belgique pour déguster les vins blancs. Il fit les honneurs de son *home* avec une urbanité parfaite et certes je n'ai jamais cru devoir rencontrer au cœur de l'Afrique un noir d'une pareille distinction.

» Je m'appesantis à dessein sur ces détails pour bien vous montrer l'homme à qui nous avons affaire. J'ai trouvé en Sémio un homme d'une intelligence remarquable, à idées larges et qui m'a fait comprendre qu'il serait fier de servir un gouvernement européen tel que celui de l'État. »

En même temps qu'il assurait ainsi à l'État l'alliance de ce puissant chef, le capitaine Van Kerkhoven envoyait chez le sultan asandé Rafaï, établi vers le confluent du Chinko et du Mbomu, entre Bangasso et Sémio, un autre de ses adjoints, le lieutenant de la Kethulle, qui sut entrer avec le sultan Rafaï dans d'excellentes relations et qui fonda à cet endroit une station.

Le lieutenant de la Kethulle accompagna Rafaï dans plusieurs excursions vers le nord et s'employa surtout à conclure des traités avec les principaux chefs de la région, Abanda, Kreisch et Gabus. Il établit des postes à Rafaï-Chinko (près de l'ancienne zeriba Rafaï), à Sandu (au confluent de Mbomu et du Chinko), à Uarra (confluent du Mbomu et de l'Uarra), à Darbaki (au confluent du Chinko et de la Ngana). Il étendit l'influence de l'État jusqu'auprès des chefs arabes dont les villages sont situés au sud du Darfour.

Le lieutenant Foulon fut envoyé chez le sultan Sassa, où il créa une poste.

Le 12 décembre 1891, Van Kerckhoven quitta la station de Bomokandi avec le gros de son expédition, prenant, par voie de terre,

la direction de l'est. Il traversa une contrée marécageuse, couverte de collines herbeuses marquant très sensiblement la ligne de faîte qui sépare les bassins de l'Uellé et du Bomokandi. La population indigène, paisible quoique cannibale, lui fit bon accueil ; le chef Akangai, après avoir tout d'abord fait des démonstrations hostiles parce qu'il prenait l'expédition pour une des nombreuses bandes d'Arabes dévastateurs, contracta alliance avec Van Kerkhoven et permit plus tard que le capitaine Daenen établît chez lui une station. Les Abarmbo, qui habitent cette contrée, sont de beaux guerriers, courageux, armés de flèches empoisonnées très dangereuses.

A Amadi, sur l'Uellé, le capitaine Van Kerkhoven fonda une station, où il séjourna quelque temps afin de rayonner dans le pays d'alentour et de recueillir des renseignements géographiques, puis, remontant l'Uellé, il plaça un poste à la zeriba Auasch, et plus en amont, un autre à Suruangu ; il laissa ici comme commandant le sous-officier belge Raynaud, que son intelligente activité avait fait distinguer par son chef, qui lui a fait décerner le grade de sous-lieutenant de la force publique.

De Suruangu, l'expédition se dirigea vers le nord-est et, après avoir laissé un poste à Mué-Munza, sur l'Uellé, en fonda un à Yangara, centre très important situé sur un affluent de l'Uellé, la Gadda. Dès ce moment, Van Kerkhoven voyagea en plein inconnu et traversa une région populeuse où l'on cultivait le sol ; d'immenses plantations de maïs et de fèves vinrent heureusement ravitailler le nombreux personnel de l'expédition, à qui la marche pénible, dans un sol montagneux et rocailleux, imposait les plus grandes fatigues.

Van Kerkhoven fonda encore le poste de Mbittima, dont il confia le commandement au docteur Montangy aidé de M. Vandervliet. Ce poste, très important, devait être le centre de la zone extrême du district de l'Aruwimi-Uellé. De Mbittima, l'expédition, traversant toujours un pays très accidenté et couvert d'élévations atteignant parfois 1,400 mètres, se dirigea plus au sud en suivant la crête de partage des eaux du Zoro et de l'Obi (affluents de l'Uellé), jusqu'au moment où elle rencontra de nouveau l'Uellé qui, entre

le 30e et le 31e méridien, fait un coude brusque vers le sud. Elle le traversa à quelques minutes en amont de sa source et y fonda un poste à Lemhin. Van Kerkhoven, après avoir poussé jusqu'à Wadelaï, remonta vers le nord, installa un poste à Ganda, puis enfin il fonda, plus au nord, la station extrême de l'État dans ces régions, à Wando.

Pendant ce temps, le capitaine Daenen, avec une troupe d'une cinquantaine d'hommes, remonta le cours du Bomokandi pour se rendre chez le chef Akangai qui est établi près du confluent du Bomokandi et la M'bê. Il dut traverser le pays des Abarmbo, mais il n'eut pas à combattre avec eux. D'Akangai, le capitaine Daenen se transporta chez Kanna, à deux journées de navigation en amont, et chez le fils de Kanna, le chef Remu, qui est établi près de la rivière, au delà du Pokko (affluent du Bomokandi) près d'une montagne appelée Mandjema. Ces trois chefs acceptèrent le protectorat de l'État et le capitaine Daenen assure que leur fidélité ne peut faire aucun doute. Daenen fit, pendant cette excursion, un levé complet de l'importante rivière Bomokandi.

Revenu à Ibembo, résidence d'où il dirigeait la zone Rubi-Uellé, le capitaine Daenen eut maille à partir avec des bandes de Maniémas conduites par le chef Mirambo et quatre de ses adjoints. Ces pillards, après avoir passé la Lulu et le Rubi, s'étaient installés dans les villages palissadés des Mombattis, dont ils avaient massacré la plupart des habitants. Ceux qui étaient parvenus à s'échapper s'étaient réfugiés au poste de Katanga sur l'Uellé. Le 15 octobre, le capitaine Daenen, accompagné du sultan Djabbir, se mit à la recherche des hordes arabes et il les rejoignit le 30. Les Arabes prirent la fuite et repassèrent le Rubi : mais ici ils se trouvèrent en présence des troupes du lieutenant Chaltin, commandant de Basoko, que Daenen avait fait prévenir, et ils essuyèrent une défaite complète.

Le capitaine Van Kerkhoven parcourut dans tous les sens toute la partie nord-est de l'État, y concluant chaque jour de nouveaux traités et organisant politiquement la région si heureusement soumise à l'État; le courageux explorateur allait enfin pouvoir rentrer en Europe après avoir mené à bien sa tâche glorieuse,

LE CAPITAINE VAN KERKHOVEN, INSPECTEUR D'ÉTAT.

lorsqu'un fatal accident vint mettre fin aux jours de cet homme de fer sur lequel ni la fatigue, ni les privations, ni le climat n'avaient jusqu'alors eu la moindre prise : le 10 août 1893, pendant une marche, le boy du capitaine Van Kerkhoven le précédait, porteur de son fusil chargé ; une branche d'arbre s'accrocha à la détente de l'arme, le chien s'abattit et la balle alla frapper l'inspecteur d'État, qui fut tué à peu près sur le coup.

La fatalité a ainsi privé l'État du Congo de l'un des collaborateurs auquel il s'apprêtait à payer sa dette de reconnaissance ; le capitaine Van Kerkhoven mérite peut-être la place la plus brillante dans l'histoire du Congo. Des légendes ont couru sur le compte de cet homme de cœur, le représentant comme un commandant brutal et égoïste. Nous avons recueilli les témoignages de la plupart des officiers qui ont connu le capitaine Van Kerkhoven en Afrique, et tous s'accordent pour le représenter comme un soldat franc, loyal, énergique, doux, ne transigeant jamais avec la justice et le devoir. Dans tous ses rapports avec ses camarades, au Congo, le capitaine Van Kerkhoven a montré la plus grande cordialité, et il ne se départissait jamais, avec ses inférieurs, d'une amabilité qui lui avait conquis des dévouements à toute épreuve. Il savait traiter ses soldats avec douceur et avec calme, et, d'une lettre envoyée à l'un de nos amis par un adjoint subalterne de l'expédition, il résulte que, loin d'être l'objet de la haine des populations qu'il a rencontrées dans sa glorieuse expédition, Van Kerkhoven a su inspirer la plus entière confiance aux sultans ses alliés et amener pacifiquement les villages les plus rebelles à accepter la souveraineté de l'État.

Le capitaine Van Kerkhoven a bien mérité de la Patrie : celle-ci lui doit la reconnaissance que les nations accordent à leurs plus brillants explorateurs et son nom figurera à sa place dans l'histoire à côté de ceux des Livingstone et des Stanley. De pareils hommes honorent le pays qui les a vu naître et leur courage civique, leur énergie indomptable, leur dévouement à la cause nationale doivent être donnés comme exemples à nos enfants.

Avant l'annonce de la mort de Van Kerkhoven, dont le terme de service était près d'expirer, l'État avait envoyé, pour reprendre le commandement de l'expédition, le jeune inspecteur d'État Baert.

Le capitaine Daenen avait pris le chemin du retour, mais, ayant rencontré l'inspecteur d'État Fivé qui se rendait aux Falls pour y diriger les mouvements contre les Arabes de ce côté, il se mit à sa disposition : nous le retrouverons plus loin.

Après la mort du capitaine Van Kerkhoven, le capitaine Delanghe, du génie belge, prit la direction des opérations jusqu'aux Mombuttus ; le capitaine Delanghe, dont nous n'avons pas eu l'occasion de parler au cours de ce récit, a été, avec le capitaine Daenen et le lieutenant Milz, le plus précieux adjoint de Van Kerkhoven, qui avait pour ces trois officiers l'estime qu'imposent la valeur, le courage et le dévouement ; le lieutenant Milz gouverne la contrée extrême soumise par Van Kerkhoven, ayant Mbittima pour résidence. Ces deux officiers, avec l'aide de leurs nombreux adjoints, asseyent sur des bases solides l'œuvre de Van Kerkhoven, œuvre à laquelle les immenses résultats acquis assignent une place prépondérante parmi les explorations africaines.

CHAPITRE XX

Le soulèvement arabe et les drames de Riba-Riba et de Lomo.

L'EXPÉDITION DU SYNDICAT COMMERCIAL DU KATANGA. — SCISSION DE L'EXPÉDITION. — JOURET DANS LE LUALABA ET HODISTER DANS LE LOMAMI. — ASSASSINAT DE MICHIELS ET DE NOBLESSE. — FUITE DE JOURET ET DE SES COMPAGNONS. — FONDATION DE POSTES COMMERCIAUX SUR LE LOMAMI. — MASSACRE D'HODISTER ET DE TOUTE SA CARAVANE. — ASSASSINAT DE PIERRET A LOMO. — M. DE WEVRE A YANGA; ON LE RELÈVE DE SON POSTE, L'EXPÉDITION ÉTANT ABANDONNÉE.

Tandis que l'occupation du pays s'effectuait ainsi au nord de l'État, les préoccupations des sociétés de commerce se portaient sur les contrées du Manyéma et du Katanga, et un syndicat se formait à Bruxelles pour l'établissement de factoreries dans ces deux riches provinces de l'État. Ce syndicat décida, au commencement de l'année 1892, l'envoi d'une forte expédition commerciale et il en confia le commandement à M. Hodister. Un nombreux personnel blanc lui fut adjoint; ce personnel fut dirigé en deux parties sur Isanghi, où devaient commencer les opérations et où tout le monde se trouva réuni le 11 mars 1892.

L'expédition fut scindée en deux parties afin de gagner le Manyéma par deux voies différentes. La première fraction, ayant pour chef M. Jouret et composée de MM. Noblesse, Doré et Page, agents commerciaux, prit la route des Falls, avec mission de remonter le cours du Lualaba jusqu'à Riba-Riba, point où devait se faire une première jonction des deux expéditions. M. Hodister accompagna M. Jouret jusqu'aux Falls, pour s'assurer de l'état des esprits arabes dans cette station, puis, rentré le 22 à Isanghi, il se mit en chemin, dès le lendemain, par la voie du Lomami,

accompagné de MM. Hanssenne, chef du district commercial, Magery, médecin, Pauwels, comptable, De Wevre, Pierret, Mussche, Chaumont, Blindenberghe, agents commerciaux, Desmedt et Goedseels, adjoints subalternes.

Le 26, le steamer fit une sinistre rencontre, qui eût paru de mauvais augure à des esprits superstitieux : le courant du fleuve charriait un cadavre de blanc, dont les poings et les pieds étaient liés et dont il ne fut pas possible d'établir l'identité.

Le premier poste fut fondé à Yanga, où Hodister laissa comme chef M. De Wevre, non sans lui avoir promis de le reprendre lorsqu'il ferait son exploration du lac Moëro, car il avait reconnu des dispositions remarquables chez cet agent qui, quoique fort jeune, a déployé une activité digne d'éloges dans la fondation du poste commercial de Yanga ; M. Mussche lui fut adjoint.

M. Magery, dans son journal, fait cette émouvante description du Lomami : « Nous sommes à cent lieues du Congo, à une journée et demie de Bena-Kamba. Il est 8 heures du soir ; la lune promène sa lumière calme et douce dans le remous des eaux. Le steamer, ancré à la berge, est plongé dans un profond sommeil de monstre surmené. Une paix sans bornes enveloppe la nature et le silence n'est troublé que par le bruit des haches et les cris des bûcherons qui font leur provision de bois. Les arbres des rives, estompés d'une légère buée, prennent sous l'éclat de la lune de fantastiques aspects. De temps en temps, le vol zigzaguant d'une chauve-souris vient rayer l'azur du ciel. Malgré la solitude profonde qui nous entoure, personne n'éprouve cette sensation d'isolement qu'on redoute instinctivement. Les heures s'écoulent dans une douce quiétude, dans un immense sentiment de bien-être que la sérénité des nuits fait mieux apprécier. Les fatigues passées, les rudes étapes et les épreuves à venir, on ne pense à rien de sombre, tout cela est oublié (1) ! »

Le 9 avril, Hodister arriva à Bena-Kamba, où se trouvait M. Hinck, agent de la Société antiesclavagiste. Le poste de l'État, qui y avait été commandé antérieurement par le sous-lieutenant

(1) *Mouvement géographique* du 10 juillet 1892, page 59.

De Bruyn, nommé depuis résident adjoint à Kassongo, avait prospéré sous l'intelligente direction de MM. Hinck et Ectors, qui remirent à Hodister une station confortable et bien aménagée et qui reprirent, le 10 avril, à bord du steamer qui avait amené Hodister, le chemin des Stanley-Falls.

Dès son arrivée, Hodister se rendit, en canot, en amont de Bena-Kamba et il y fonda, à proximité des chutes, le poste de Lomo, qui fut laissé à M. Pierret, agent très sérieux et en qui Hodister avait placé une grande confiance; puis il rentra à Bena-Kamba, le 28 avril, et il y attendit l'arrivée du steamer *Auguste Beernaert* qui devait amener, sous la conduite de M. Schouten, resté à Isanghi à cette intention, des marchandises et des provisions.

Pendant ce temps, l'expédition Jouret, accomplissant fidèlement sa mission, quittait les Falls, le 24 mars, avec une troupe d'une quarantaine d'hommes porteurs de 300 charges. La traversée des chutes Stanley se fit, en partie en pirogue, en partie pédestrement. En chemin, Jouret rencontra un agent de l'État, M. Michiels, qui avait été chargé d'une mission à Kibonge et qui retournait aux Falls. Michiels prévint les agents commerciaux de l'esprit d'animosité qui régnait contre les blancs dans la contrée située entre Kirundu et Nyangué et il leur conseilla la plus extrême prudence. Mais Jouret ne s'arrêta pas à ces conseils et il continua bravement sa marche en avant. A Kirundu, résidence du chef Kibonge, l'accueil de ce puissant chef arabe fut très cordial et Jouret put s'imaginer que les craintes de Michiels étaient pusillanimes et ne reposaient sur aucun fondement sérieux.

Le 24 avril, l'expédition arriva à Riba-Riba. L'accueil du chef Nserera, vassal du chef de Nyangué Munie-Moharra, fut d'abord assez froid, mais Jouret n'eut pas de peine à dissiper l'espèce de méfiance dont Nserera faisait preuve à son égard et c'est dans d'excellentes conditions que s'opérèrent les premiers achats d'ivoire. Bientôt Jouret fut mis en relation avec l'expédition de l'ouest par un billet d'Hodister qui lui demandait des porteurs; Jouret s'occupa immédiatement d'organiser une caravane d'une centaine d'hommes, qui quitta Riba-Riba le 1er mai, pour rejoindre Hodister.

Le 2 mai arrivèrent à Riba-Riba MM. Tobback, résident des

Falls et Michiels, l'officier qui avait séjourné précédemment auprès de Nserera ; Michiels était chargé de bâtir une station de l'État à Riba-Riba. Jouret commmuniqua à Tobback son intention de se rendre à Nyangué et Tobback lui remit une lettre adressée à Munié-Moharra. Le 5 mai, Jouret partit pour Nyangué, accompagné de Page et Doré, laissant le poste de Riba-Riba à la garde de Noblesse ; de même, le 9 mai, M. Tobback, ayant donné ses instructions à Michiels, retourna aux Falls.

C'est à ce moment que le soulèvement arabe éclata : qui saurait en dire les causes exactes? Tant de versions ont circulé, les responsabilités ont été rejetées sur tant de personnes différentes, qu'il est impossible d'exprimer une opinion certaine sur les motifs qui ont amené les terribles événements qui, en l'espace de quelques jours, ont causé le deuil de plusieurs familles et la mort de neuf hommes courageux, pleins de jeunesse et d'ardeur, prêts à tout pour servir la grande cause africaine. Un sombre voile couvre cette courte et sinistre période de l'histoire du Congo, voile qu'il ne sera peut-être jamais possible de pénétrer. Notre impartialité d'historien nous oblige à raconter les faits tels que les ont rapportés les personnages mêmes qui y ont été mêlés et qui ont si miraculeusement échappé au désastre.

« En quittant Riba-Riba, racontent MM. Page et Doré (1), l'expédition s'arrêta devant les chutes qui précèdent Nyangué. De là on fit demander s'il était permis de continuer. Il leur fut répondu que la route était libre. Arrivée à Nyangué, l'expédition reçut l'ordre d'aborder et de loger dans une île presque dénudée, en face de la ville.

» Là, les blancs furent les premiers jours tranquilles et l'on obtint de pouvoir continuer jusqu'à Kassongo. Mais au moment de partir, un des bandits à la solde de Moharra vint, accompagné d'une énorme bande de ses pareils, narguer les blancs. (Tous étaient armés de fusils et de revolvers.) Il leur dit qu'au lieu de descendre à Kassongo, ils avaient à partir, et sans perdre un instant, vers Stanley-Falls.

(1) Extrait du rapport de M. Tobback, résident aux Falls, en date du 7 juin. M. Tobback, dès le retour de MM. Page et Doré aux Stanley-Falls, a recueilli les dépositions de ces messieurs sur les événements de Nyangué.

« Nous ne voulons pas vous attaquer, ni vous couper la tête, ajouta-t-il, parce que vous êtes trop faibles, mais sortez d'ici au plus vite. »

» Les pauvres gens ne se le font pas dire deux fois et reprennent la route si péniblement parcourue. Le troisième compagnon, M. Jouret, était à ce moment fortement malade de la dysenterie.

» Aux premières chutes on fait arrêt pour acheter des vivres. Le lendemain, départ.

» Partout postes et villages étaient prévenus. La petite flottille arrive vers minuit à Riba-Riba. Depuis plusieurs heures on entendait un bruit infernal de trompettes, sifflets, tambours, gongs. Les blancs veulent donc aborder pour y passer la nuit. Il leur est crié de partir de suite, sinon pas un n'échappera à la mort. Au large, ils demandent ce que sont devenus Michiels et Noblesse; en ricanant ils leur disent qu'ils étaient tués ainsi que leurs gens et que le même sort les attendait. Déjà là on savait que les canots restés en arrière avaient été pris, les hommes tués, le reste conduit à Moharra.

» On a dans ce fait la preuve que déjà là des courriers avaient passé, portant ordres et nouvelles. A partir de ce moment l'expédition garda toujours le milieu du fleuve; des milliers de pirogues armées croisaient sur les rives.

» Vers 3 heures, quinze de ces pirogues se détachent (elles appartiennent au poste de Kasaku, chef Moharra); on crie aux blancs de s'arrêter pour palabrer; refus d'obéir à cet ordre, c'était un piège.

» En effet, tout à coup une décharge part des pirogues, suivie de nouveaux coups de fusil. Ils blessent deux hommes (dont un meurt à Falls), tuent une femme, deux Loangos et trois Bangalas. Une panique se produit : les gens des pirogues se jettent à l'eau, plusieurs se noient, les autres rejoignent la baleinière et s'y réfugient. Il n'y avait à bord qu'un fusil de chasse et cinq cartouches; grâce à cinq coups bien ajustés, l'attaque se retire pour se jeter sur les canots abandonnés, qui sont pillés. Pendant ce temps la baleinière faisait force de rames, fuyait et parvenait enfin à Kibonge où une réception des plus chaleureuses et des plus amicales leur était donnée. Les Arabes ne cessaient de blâmer et de flétrir la conduite de Moharra. »

« Dans cette fuite précipitée, raconte ailleurs M. Doré, l'agonie

du pauvre Jouret, au milieu de cette scène infernale (combat de Kasuku), fut bien le plus douloureux spectacle que l'on puisse imaginer. Il mourut le lendemain 26 mai, à 2 heures du matin, le jour de notre arrivée chez Kibonge. Celui-ci nous a aidés à l'enterrer décemment et les Arabes nous ont promis d'entretenir la tombe de l'ami blanc, si sympathique, qu'ils avaient appris à connaître et à estimer pendant les quelques jours qu'il avait passés chez eux, lors du voyage en amont. »

C'est le 9 mai, après le départ de Jouret pour Nyangué, que fut commis à Riba-Riba le meurtre de MM. Michiels et Noblesse et le massacre de la suite de M. Tobback, qui a du son salut à l'heureux hasard qui l'a fait quitter Riba-Riba quelques heures avant le massacre. Dans quelles circonstances ce douloureux événement s'est-il produit? Quel motif a pu pousser Nserera et ses gens à massacrer des blancs avec qui ils vivaient en bonne intelligence au moment du départ de Jouret? Nul ne le saura jamais : les deux malheureux jeunes gens ont emporté ce secret dans la tombe, et, au lieu de chercher à faire retomber sur l'un d'eux la faute de leur malheur commun, nous préférons saluer avec respect ces victimes de la férocité musulmane, seule responsable de ces effroyables crimes qui appelaient une vengeance prompte et décisive.

Pendant ce temps, sur le Lomami, Hodister, ne voyant pas arriver le steamer *Auguste Beernaert*, se décida à prendre le chemin de Riba-Riba ; à ce moment aucune rumeur de la sourde hostilite des Arabes n'était parvenue à lui, puisque M. Magery, le 6 mai, écrivait à sa mère la lettre suivante, rassurante à tous les points de vue :

« Nous sommes toujours ici, bien que notre arrivée date du 9 avril. Cela fait presque un mois. Pendant ce mois, M. Hodister est allé fonder une station à Lomo, à six heures de pirogue en amont d'ici. Mais la fin de notre oisiveté approche : après-demain nous partons pour Kassongo, M. Hodister, deux agents et moi, avec un cheval et quatre ânes et une caravane d'une centaine de porteurs.

» C'est l'affaire d'une quinzaine de jours pour aller à Kassongo : six jours de marche jusqu'à Riba-Riba et le reste en pirogue...

» Quant à nos relations avec les Arabes, elles sont excellentes. Les chefs de Nyangué et de Kassongo nous attendent à bras ouverts.

A Kassongo, M. Hodister possède une grande maison, de sorte qu'arrivés là-bas, nous nous installerons de suite chez nous (1). »

Ce jour-là même, la caravane de porteurs envoyée par Jouret arriva à Bena-Kamba et dès le surlendemain Hodister se mit en route, accompagné du docteur Magery, des adjoints Desmedt et Goedseels, d'une vingtaine de serviteurs et de cent porteurs chargés de marchandises. Bena-Kamba était laissé à la garde de MM. Hanssenne, Pauwels et Blindenberghe qui devaient le rejoindre dès que le steamer *Auguste Beernaert* serait arrivé avec les nouvelles provisions. C'est le 9 mai que les Arabes de Riba-Riba se soulevèrent et massacrèrent MM. Michiels et Noblesse.

La mort de Hodister et de ses compagnons restera enveloppée d'un voile mystérieux, car pas un des membres blancs de l'expédition ne parvint à échapper au massacre. Tout est supposition quant à la date et aux circonstances du drame. Le seul récit auquel on puisse accorder quelque crédit est celui qu'en fit le petit domestique nègre de Michiels, récit que M. Doré raconte en ces termes : « Hodister, à cheval, avec ses trois compagnons montés sur des ânes et suivi de sa caravane de porteurs, fut arrêté près de Riba-Riba par des avant-postes composés d'esclaves manyemas appartenant à divers Arabes de Riba-Riba.

» Voyant cette foule armée, à l'attitude menaçante, Hodister arrêta sa troupe et s'avança seul pour entamer la palabre. Il chercha à faire entendre qui il était, qu'il venait en ami. Des coups de feu partirent et il tomba. Bientôt après succombèrent aussi Magery et ses deux compagnons.

» Les quatre malheureuses victimes de l'aveugle courroux des gens de Riba-Riba eurent la tête tranchée. Le boy de Michiels a déclaré les avoir vu apporter dans le barza de Nserera, ainsi que celles des quatre animaux qui avaient servi de monture à nos infortunés compatriotes.

» Nserera a reconnu alors la tête de son ami Hodister et il est entré dans une grande colère contre les assassins.

» C'est en pleurant que le petit nègre est venu faire ce terrible récit... »

(1) *Mouvement géographique* du 18 septembre 1892, page 97.

La relation de cet enfant mérite certainement crédit et il est probable que c'est ainsi que s'est déroulé le sombre drame : comment, en effet, le boy aurait-il pu savoir que les blancs étaient montés sur un cheval et trois mulets, renseignements qui concordent avec la lettre du docteur Magery, que nous avons relatée plus haut? Comme le dit très bien M. Doré dans son récit, Hodister et ses trois compagnons sont morts victimes de l'aveugle cruauté et des instincts sanguinaires de la race arabe.

Et le même jour à peu près, sur un autre point, un autre compagnon d'Hodister tombait victime d'une lâche trahison des Arabes mata-matambas (nègres soumis aux Arabes). Le pauvre Pierret, qui dirigeait activement la factorerie de Lomo, fut assassiné le 17 mai : les Arabes étaient venus lui offrir de l'ivoire en vente, et, au moment où il se baissait pour examiner une des pointes, on lui tira traîtreusement, à bout portant, deux balles qui l'étendirent raide mort. Les Arabes pillèrent la factorerie, puis y mirent le feu. Un adjoint envoyé par Hodister, avant son départ pour Riba-Riba, M. Chaumont, arrivait précisément à destination au moment du pillage; pris de panique, il voulut se sauver en se jetant à l'eau, mais il se noya.

A Bena-Kamba, les blancs apprirent, le lendemain 18 mai, les événements de Lomo : aussitôt ils décidèrent de se rendre dans cette dernière localité, mais les hommes de la factorerie refusèrent, malgré les offres de présents, de les accompagner, et ils durent renoncer à leur projet.

« Le 18 mai, raconte M. Pauwels dans une lettre, nous nous trouvions à la factorerie, lorsque nous apprîmes la marche des Arabes vers Bena-Kamba; nous étions déjà au courant de l'affaire qui s'était passée à Lomo la veille. Sans personnel pour nous défendre, nous avons dû quitter précipitamment et nuitamment la factorerie; j'ai sauvé un stock d'ivoire (1,000 kilogrammes environ), les quelques marchandises que M. Hodister avait laissées pour le commerce, ainsi que les pièces de comptabilité. J'ai fait enfouir dans le jardin environ 9,750 cartouches. Nous avions néanmoins laissé la factorerie sous la garde d'un contre-maître noir et d'un libéré qui, heureusement, ont pu s'enfuir à l'approche des Arabes. »

Le 19 mai, ils rencontrèrent *l'Auguste Beernaert* qui, en retard de plus d'un mois, se rendait à Bena-Kamba avec un chargement considérable en marchandises et munitions (60 fusils Mauser et plus de 5,000 cartouches); *l'Auguste Beernaert*, à l'annonce des troubles du Haut-Lomami, rétrograda et reconduisit tous les blancs à Yanga.

Nous ne pouvons nous empêcher, en passant, de déplorer le retard de *l'Auguste Beernaert* dans le ravitaillement de l'expédition Hodister. Si, en effet, le steamer était arrivé à temps, Hodister ne serait pas resté un mois à Bena-Kamba, presque dans l'inaction; en se rendant plus tôt à Riba-Riba, il y serait arrivé bien avant les douloureux événements relatés plus haut, et, grâce à son intimité — qui ne fait aucun doute — avec les chefs arabes de Riba-Riba, de Nyangué et de Kassongo, il eût peut-être pu conjurer la crise qui lui coûta la vie à lui-même.

A Yanga, chose curieuse, la nouvelle du soulèvement était connue au camp arabe et, quoique De Wevre fût seul à la station, il n'eut aucune difficulté avec ses dangereux voisins. M. Blindenberghe lui fut laissé comme adjoint en remplacement de M. Mussche qui était mort de la fièvre, et MM. Pauwels et Hanssenne, à bord de *l'Auguste Beernaert*, retournèrent à Bena-Kamba le 8 juin; les Arabes avaient incendié tous les bâtiments, mais ils n'avaient pas découvert les cartouches qui furent déterrées et mises à bord. Ils poussèrent jusqu'à Lomo, où ils retrouvèrent dans la brousse le cadavre de Pierret, auquel on avait tranché la tête et qui était dans un tel état de putréfaction, qu'ils ne purent lui donner une sépulture convenable; ils durent se contenter de le recouvrir de terre; puis ils reprirent tristement le chemin du retour et arrivèrent à Yanga le 20 juin, sans avoir découvert d'indices quant au sort d'Hodister et de sa troupe.

Des nouvelles vagues étaient parvenues à M. De Wevre à Yanga : le 9 juin, une bande de Mata-matambas était arrivée à la station pour offrir en vente de l'ivoire, des poules et une assez grande quantité d'esclaves; le soir même, le chef du camp arabe voisin de Yanga vint rendre visite à De Wevre et le mit en garde contre les Mata-matambas, en lui annonçant que « quatre blancs avaient trouvé la mort au Lualaba et que six autres avaient été tués dans le

Lomami ». Aussi peut-on juger de la joie de De Wevre en voyant revenir le steamer avec MM. Hanssenne, Pauwels et Schouten vivants. Ces messieurs, après une journée de repos, prirent le chemin des Falls pour y chercher des instructions. Ils y apprirent toute l'étendue du désastre, et, après conciliabule, on décida d'abandonner l'expédition, dont le succès était tout à fait compromis ; *l'Auguste Beernaert* retourna, avec MM. Hanssenne, Coppée et Rue — ces deux derniers agents de l'État, — à Yanga, pour y lever le poste et y prendre tout ce qu'il contenait de marchandises.

MM. Pauwels, Schouten et Page s'étaient déjà embarqués pour rentrer en Europe, et, peu après, le steamer ramena au Pool les autres survivants de l'expédition, MM. Hanssenne, De Wevre et Blindenberghe.

De cette brillante exploration, organisée avec tant de soins par une compagnie qui semblait appelée à un grand avenir, il ne restait donc que quelques survivants. Si douloureux que soit le souvenir de cette sombre aventure, il est nécessaire de rappeler les noms des victimes, qui méritent de demeurer le symbole du devoir accompli avec foi et vaillance : Arthur Hodister, le chef dont nos lecteurs connaissent la carrière africaine — Jules Magery, jeune médecin qui semblait destiné à se couvrir de gloire — Arthur Michiels, Gaston Jouret, Alfred Noblesse, Julien Pierret, Alphonse Mussche, Pierre Chaumont, tous jeunes, pleins de courage et d'ardeur, qui eussent fait de précieux soutiens des compagnies commerciales ; et enfin deux obscurs, Jean-Baptiste Desmedt et Joseph Goedseels (1), liés corps et âme à leur chef et capables du plus héroïque dévouement.

Ces morts appelaient vengeance. Cette vengeance réclamée par l'humanité entière contre les oppresseurs de la race noire, contre les cruels ennemis des blancs, cette vengeance est accomplie : les Dhanis, les Fivé, les Chaltin, les Daenen s'en sont chargés ; l'Arabe est aujourd'hui anéanti grâce à leurs brillants faits d'armes, qui sont l'objet d'un prochain chapitre.

(1) Chacun se souvient des lettres écrites par Goedseels à sa mère et publiées en 1892 par *l'Étoile belge*, lettres touchantes dans leur naïve simplicité.

CHAPITRE XXI.

L'exploration définitive du Katanga.

L'EXPÉDITION ALEXANDRE DELCOMMUNE : DE GONGO LUTETE A BUNKEIA; MASSACRE DU LIEUTENANT HAKANSSON ET DE L'ARRIÈRE-GARDE; DANS LES MONTS KIBALAS; LA SOIF — DE BUNKEIA AUX GORGES DE NZILO; LA FAMINE; DÉSOLATION; ON CONSTRUIT DES CANOTS; DESCENTE DU LUALABA. — LES GORGES DE NZILO; ON ABANDONNE LES CANOTS. — RETOUR A BUNKEIA. — DE BUNKEIA AU TANGANYKA. — LE COMBAT D'ALBERTVILLE. — DE MPALA A LUSAMBO. — L'EXPÉDITION BIA : A BUNKEIA; LA FAMINE. — DE BUNKEIA A NTENKE : RECONNAISSANCE DES LACS MOËRO ET BANGUELO; SOUMISSION DE KINIAMA ET DES CHEFS DE LA RÉGION. — MORT DE BIA. — LE LIEUTENANT FRANCQUI PREND LE COMMANDEMENT : DÉCOUVERTE DES SOURCES DU LUALABA; DESCENTE DE CE FLEUVE; LES SOURCES DU SANKURU; DU SANKURU A LUSAMBO; RENCONTRE DE L'EXPÉDITION DELCOMMUNE. — LES DEUX EXPÉDITIONS RENTRENT EN BELGIQUE. — RÉSULTATS DES EXPÉDITIONS.

Pendant que, dans le Manyema, se déroulaient ces sanglants événements, les deux expéditions organisées par *la Compagnie du Katanga* effectuaient l'exploration complète et à peu près définitive de l'immense territoire situé au sud-est de l'État du Congo.

Dans un précédent chapitre, nous avons quitté l'expédition Delcommune au moment où, après un séjour de quelques jours à Bunkeia, elle s'était enfoncée dans l'inconnu; mais nous n'avons pas insisté sur l'itinéraire suivi depuis Gandu jusqu'à la capitale de Msiri.

En partant le 18 mai 1891 de Gandu, où l'expédition avait été renforcée et portée à 350 hommes, Delcommune se dirigea vers le sud; il traversa un pays désert, où les villages consumés et détruits indiquaient suffisamment le passage des Arabes. La contrée était fertile et coupée de nombreuses rivières. Le 8 juin, l'expédition

arriva à Lupungu : le chef Lupungu est un noir, vassal des Arabes, très cruel et qui commande à des tribus anthropophages. Delcommune y engagea encore 100 porteurs, puis il prit la direction sud-est; il traversa le Lomami, déjà navigable, par 7° 30′ environ; la contrée, jusqu'à Kilemba, était fort peuplée et couverte de grands et nombreux villages, où l'expédition reçut le meilleur accueil.

A Kilemba, l'expédition fut reçue par le chef Kassongo, nom qui s'est étendu à toutes les tribus habitant cette région. « Ce n'était plus le Kassongo de Cameron, dit M. Diderrich (1), mais son fils qui avait hérité de ses pouvoirs. Nous avons vécu à Kilemba une quinzaine de jours au milieu des coutumes les plus grotesques et les plus incroyables, choses qui semblent tenir singulièrement au cœur des monarques nègres. Une chose assez remarquable, c'est la façon dont ce roi rend la justice. Un de ses sujets a volé, il aura la main coupée, les deux si le vol est grave. Un malheureux a été surpris écoutant une conversation royale, on lui coupe une oreille. Un pauvre diable dans une campagne a détalé trop promptement devant les flèches ennemies, on lui retranche un pied, et ainsi à l'avenant. C'est là l'explication de l'état pitoyable auquel grand nombre d'individus sont réduits. Rien n'est commun comme de voir à Kilemba des gens n'ayant qu'une main, d'autres qu'un pied, qu'un œil, qu'une oreille, d'autres qui ont les lèvres coupées.

» Malgré ces mutilations, Kassongo est un chef aimé et réfléchi. Les mœurs de ce roi et de son peuple sont si bien aux antipodes des nôtres, qu'il faut les avoir vues pour le croire. »

Après quelques escarmouches livrées aux hordes du frère de Kassongo, qui vivait en mésintelligence avec ce dernier et qui avait attaqué l'ingénieur Diderrich pendant qu'il étudiait la nature du sol aux environs de Kilemba, l'expédition quitta cette ville le 20 août, se dirigeant droit au lac Kassali. Le lac Kassali est une large expan-

(1) Lettre de M. Diderrich à Mme Jacques, mère du capitaine Jacques, chef de la première expédition antiesclavagiste. Cette lettre a été publiée par *le Mouvement antiesclavagiste* du 25 décembre 1892. — Cameron, lors de sa célèbre traversée de l'Afrique, avait séjourné pendant quelque temps auprès du roi Kassongo, père de celui dont il est question ici.

sion du Lualaba, très marécageuse, couverte d'îles herbeuses et mesurant environ une quinzaine de kilomètres de largeur; le Lualaba, à cet endroit, coule dans une vallée nettement marquée, entre des montagnes d'une certaine hauteur où s'étendent de superbes plateaux. L'expédition s'arrêta un jour au village de Kikonia, situé sur la rive ouest du lac, puis, guidée par un des chefs de ce village, elle se mit en marche pour contourner le lac par le nord, laissant en arrière-garde le lieutenant Hakansson. Le 30 août, l'expédition s'était établie au campement : « Il était 7 heures du soir lorsque je gagnai le camp, raconte M. Diderrich. Une nuit noire. Cassart arriva lorsqu'il était plus de 8 heures. Nous attendîmes l'arrière-garde, commandée par Hakansson, jusque vers 9 heures. Las d'attendre, nous allions nous mettre à table, lorsque le boy du lieutenant se précipita vers nous, nous jetant à la face : « Mon maître est tué ! » et il éclata en sanglots. Nous étions là tous quatre, pétrifiés par cette épouvantable nouvelle, nous regardant l'un l'autre sans proférer une parole et nous refusant à croire à cette catastrophe. La nouvelle n'était malheureusement que trop vraie : notre ami avait succombé sous les coups de lance de ces sauvages et avec lui quatorze de nos soldats haoussas avaient été massacrés. Laissez-moi vous dire combien j'ai regretté ce malheureux compagnon, homme d'honneur s'il en fut, cœur brave et généreux, ayant gardé un enthousiasme de vingt ans. »

Delcommune ne pouvait songer à venger la mort du malheureux Hakansson, pour lequel il éprouvait une affectueuse estime, sans compromettre gravement le succès de son expédition; aussi continua-t-il sa marche en avant et, le 1er septembre, il opéra la traversée du Lualaba, presque au confluent de la Luvoï, traversée qui s'accomplit péniblement dans des marécages et des plaines herbeuses d'une énorme étendue. A Kayombe, sur la Lufila, l'expédition trouva bon accueil, mais, au moment du départ, elle eut maille à partir avec les indigènes, qui l'attaquèrent et blessèrent un homme.

L'expédition, après avoir durant deux jours suivi le cours de la Lufila, fit l'ascension des monts Kibalas, espérant trouver un chemin meilleur et plus facile, mais elle traversa une contrée sauvage et déserte, où la marche fut retardée à cause de la différence d'altitude

des plateaux qu'il fallait à chaque instant escalader au prix des plus grandes fatigues.

« Dans ces monts, dit Alexandre Delcommune (1), et sur ces plateaux d'une beauté superbe, il nous a été souvent donné d'admirer des paysages vraiment féeriques. Entre autres je me rappelle qu'un jour, après l'ascension pénible d'un contrefort de 300 mètres de hauteur, la caravane essoufflée prenait un moment de repos. Nous avançant vers le flanc de cette montagne, qui devait être également l'une des parois de la gorge profonde où rugissait le Katechi, nous jouissions d'un spectacle vraiment admirable de contraste et de pittoresque.

» A nos pieds s'ouvrait un immense entonnoir à pic, dont nous n'étions qu'à la demi-hauteur et au fond duquel roulaient avec fracas les eaux tumultueuses du torrent. Elles descendaient plutôt qu'elles ne tombaient d'une large crevasse coupant la paroi méridionale de cet abîme.

» Composant les hauts flancs abrupts et sauvages, les rochers s'étendaient en strates horizontales et superposés sur plus de 500 mètres de hauteur.

» Les bords encaissés du torrent étaient tapissés de palmiers élaïs, de bananiers, de lianes et d'arbustes d'où s'élançaient parfois quelques hauts troncs d'arbre au port majestueux, au feuillage sombre. Des huttes de Balomotos, petites, rondes, au toit conique, s'accrochaient coquettement aux flancs de cette gorge profonde et leurs habitants, véritables pygmées, appuyés sur leurs lances, l'arc en main, suivaient tous nos mouvements.

» La présence de ces huttes proprettes, minuscules chalets, jetait une note poétique sur ce paysage incomparable.

» Assis sur une dalle de grès, plongeant avidement nos regards, fouillant tous les coins, nous restions émerveillés devant ce tableau qu'aucun pinceau ne saurait rendre. Aucune des beautés tant vantées de la Suisse et des Pyrénées, où les sites charmants abondent cependant, ne saurait rivaliser avec ces coins perdus

(1) Communication de M. Alexandre Delcommune à la Société de géographie; séance du 4 mai 1893.

M. ALEXANDRE DELCOMMUNE.

des monts Kibalas dont l'ensemble, tour à tour pittoresque et sauvage, imposant et grandiose, semblait adouci et riant par la brillante et contrastante végétation équatoriale. »

C'est dans ces montagnes d'aspect si grandiose que l'expédition connut pour la première fois les affreuses tortures de la faim et de la soif.

« Deux jours sans eau par 35° à l'ombre, raconte le Dr Briart dans une lettre adressée à son père ; le soir, campement près d'une sorte d'éponge dans laquelle il fallait faire des trous pour obtenir, au bout d'une demi-heure de patience, un litre de liquide nauséabond, putride et noir, saumâtre et un peu gluant, pour lequel nos hommes se battaient et se bousculaient désespérément. Ce fut, pour moi, l'épreuve la plus cruelle de tout le voyage. Sous quelque forme qu'on le bût, en café, thé, bouillon, ce liquide inconnu ne désaltérait pas; on croyait boire une sorte d'huile légère qui passait dans la gorge sans y laisser une sensation de fraîcheur, si minime qu'elle fût. J'ai bien pensé alors à la fontaine Colo et aux belles sources du bois de Mariemont, où l'eau est si bonne et si fraîche ! »

Devant cette lutte contre la faim et la soif, Delcommune recula et il se décida à redescendre la rive de la Lufira, que l'expédition remonta jusqu'aux rapides de Djuo, où elle séjourna pendant trois jours. Puis elle se dirigea vers le sud, rencontra les villages de Kagoma, de Muzanchi, traversa plusieurs rivières, entre autres la Dikuluwé, et arriva enfin à Bunkeia, résidence de Msiri, le 6 octobre 1891, après une marche de 142 jours.

Delcommune décida que l'expédition s'arrêterait quelque temps à Bunkeia, afin de lui permettre de se reposer des fatigues excessives de cette longue marche; le pays étant, comme nous l'avons vu précédemment, en proie à la guerre civile et Delcommune ne voulant pas servir les projets du tyran Msiri qui eût désiré l'entraîner à faire la guerre aux chefs du sud, Delcommune, après un séjour de seize jours dans la capitale de Msiri, préféra transférer son camp au poste de la Lofoï, installé par Le Marinel à deux journées de marche à l'est de Bunkeia et commandé par le lieutenant Legat.

Pendant les vingt jours qu'ils restèrent à Lofoï, l'infatigable

Diderrich fit de nombreuses reconnaissances du pays d'alentour, et, dans le but d'étudier la chaîne de montagnes importante que traversait, dans sa plus grande largeur, la rivière Lofoï, il remonta cette rivière, accompagné de M. Cassart et d'une escorte de 40 soldats. « Mal nous en prit, raconte Diderrich. Après cinq jours de marche, nous nous trouvâmes tout à coup engagés dans un couloir dont la largeur dépassait à peine 50 mètres et dont les parois toutes raides s'élevaient à plus de 200 mètres. La rivière tombait à pic du haut de ces parois et venait s'abîmer dans la passe étroite que nous occupions. Nous étions acculés contre un obstacle infranchissable et nous n'avions rien de mieux à faire qu'à rebrousser chemin. Nous allions retourner sur nos pas, lorsque deux indigènes qui, du haut des parois, nous avaient aperçus dans le couloir, détachèrent des blocs de rocher et les précipitèrent sur nous. La passe était si étroite que nous n'eûmes d'autre recours que de nous effacer contre le pied de la falaise. Les quartiers de roche venaient s'abîmer à quelques pas de nous, nous éclaboussant de grandes flaques d'eau. J'eus un instant la conviction que nous allions subir le sort de Roland à Roncevaux. Ce fut à travers une grêle de pierres que nous rétrogradâmes sur près d'un kilomètre. Heureusement pas un de nous ne fut touché. »

Le 11 novembre, l'expédition s'enfonça vers le sud, traversa un beau pays, très fertile et riche en mines de cuivre, passa par Katanga, sur un affluent de la Lufila, le 22, et arriva à Ntenke le 30. Durant toute la marche, l'expédition souffrit de la famine qui désolait cette contrée où l'état de guerre perpétuel ne permettait plus aux habitants de profiter de la fertilité du sol et de se livrer à des travaux d'agriculture. A Ntenke, où Delcommune parvint à ravitailler son expédition, il séjourna pendant une dizaine de jours, pour permettre à Diderrich de se rendre aux mines de Kilali situées plus au sud, puis il prit la direction de l'ouest, dans l'intention de rencontrer le Lualaba, puis de descendre le grand fleuve jusqu'à Nyangué.

Aucune plume ne saurait décrire les horribles souffrances qui assaillirent tous les membres de l'expédition pendant cette marche. Une effroyable famine régnait dans la contrée où il fut impossible

de se procurer des vivres à quelque prix que ce fût. Les hommes, décharnés, passant parfois des jours entiers sans manger, pouvaient à peine se traîner et beaucoup se laissaient tomber en chemin, attendant, demandant la mort dans les affres de la faim. Tristes jours, qui laisseront au cœur des héros de cette expédition un lamentable souvenir, mais qui doivent nous faire admirer l'énergie qu'ils ont déployée pour surmonter leurs propres souffrances et pour échapper au découragement qui eût abattu des âmes moins bien trempées, car eux-mêmes se nourrirent, pendant près de trois mois, exclusivement d'épis de maïs et de haricots, et encore, dit M. Diderrich, ils étaient rationnés.

Dans le premier rapport adressé par Delcommune à *la Compagnie du Katanga*, il décrit en termes émouvants cette marche affreuse : « Nous mîmes sept jours pour parcourir cette distance, et pendant ces sept jours nous ne vîmes aucun village, aucune culture, aucun gibier ! Notre nourriture se composa exclusivement de champignons et de quelques fruits des bois. L'expédition souffrit dans cette terrible marche tout ce qu'une caravane peut souffrir... On mangea le dernier âne... Ce fut une goutte d'eau dans la mer ! Porteurs et soldats tombèrent les uns après les autres pour ne plus se relever. Ce fut une véritable marche funèbre, et le sentier de malheur fut jalonné par les cadavres de nos fidèles serviteurs...

... » La famine, contre ce terrible fléau il n'y a pas d'énergie qui tienne; il faut courber l'échine et laisser mourir son monde. C'est terrible, plus terrible que jamais j'aurais pu me l'imaginer, moi qui, cependant, ai le cœur cuirassé contre les émotions.

» Quelle différence de voir tomber ces hommes dans un combat, lorsque la fusillade excite l'ardeur de chacun... ; un regret sur ceux qui ne sont plus, sur les braves tombés au champ d'honneur... et l'on passe. Mais les voir s'affaisser sur les bords du sentier, les yeux hagards, rentrant leur ventre déprimé et disant : « *Maître, j'ai faim et je vais mourir !* » Et lorsque cette scène se répète cinq, dix, quinze fois par jour, il faut avoir un triple airain sur le cœur pour ne pas être torturé de pitié à la vue de ces pauvres diables qui vous ont suivi fidèlement, qui ont partagé vos souffrances et vos dangers, qui tombent et que l'on ne peut cependant pas secourir.

» Pour sauver les uns, être obligé d'abandonner les autres à leur triste sort. Être forcé de les laisser là, en proie aux plus épouvantables tortures jusqu'à ce que la mort, bienfaisante cette fois, ait accompli son œuvre... N'y a-t-il pas de quoi maudire le sort? »

A Mussima, point où, le 20 décembre, Delcommune atteignit le Lualaba, la même famine régnait; « nous devions, raconte Diderrich, conduire nos hommes au loin pour nous procurer des vivres. J'ai vu nos hommes déterrer un chien mort et le manger, plusieurs mangeaient des graines de ricin ».

Deux mois et demi furent employés à construire vingt-sept canots et un grand boat; les hommes de l'expédition travaillèrent courageusement, car pour eux cette descente du fleuve était le salut, le rapatriement.

Mais de nouveaux malheurs attendaient Delcommune : après une navigation pénible de sept semaines, sur un fleuve sans cesse coupé de cataractes et de rapides au delà desquels il fallait transporter les embarcations le long des rives, après plusieurs naufrages où les blancs faillirent trouver la mort, l'expédition se trouva, le 19 avril, devant les chutes du Nzilo, formées par une haute chaîne de montagnes appelées Kizika-Luelo.

« Que l'on se figure, dit Delcommune dans son rapport, une chaîne de montagnes de plus de 300 mètres d'altitude, s'élevant d'un seul jet de la plaine et courant perpendiculairement au fleuve.

» A première vue, on se demandait par où courait le Lualaba. Une simple entaille lui livrait passage, passage effrayant où il se ruait avec une violence indescriptible. Cette gorge étroite, ce couloir de 20 à 30 mètres de large, était long de 70 kilomètres. Je n'ai jamais rien vu de si sauvage et de si terrifiant.

» Les couloirs étroits du Colorado seuls pourraient donner une idée de cette nature tourmentée.

» Le fleuve, grossi par de petits mais de nombreux affluents, se précipite dans la gorge avec une force inouïe, qui ôte tout espoir de le suivre dans sa course furibonde. Il tombe de chute en chute. Sur les 76 kilomètres que mesure la gorge, nous avons relevé une différence de niveau de plus de 500 mètres. »

Il était impossible de songer à franchir ces cataractes qui eussent

engouffré dans leurs sombres profondeurs toute l'expédition. Sans se laisser décourager par tous ces contre-temps, Delcommune, qui avait à cœur de réaliser son rêve et d'explorer complètement le Lualaba, essaya de transporter ses embarcations au delà des monts et de reprendre la navigation sur les eaux plus calmes de l'aval. C'était entreprendre un travail surhumain, car la terrible ennemie, la faim, fondit de nouveau sur la caravane; les hommes succombèrent en grand nombre, les autres dépérissaient et la plupart étaient incapables de tout travail. S'entêter dans ce projet digne cependant que nous en admirions l'audacieuse témérité eût été inhumain et eût compromis les résultats déjà obtenus. La mort dans l'âme, Delcommune renonça à l'exploration du Lualaba en aval de Nzilo et se vit forcé d'abandonner dans ce désert les embarcations qui lui avaient coûté tant de travail et tant de fatigue. Le 23 mai, le signal du départ fut donné, et le 8 juin, après une marche de plus de 200 kilomètres dans un pays dévasté par la guerre et les troubles entre tribus, Delcommune arriva enfin à Bunkeia, où de nombreuses et diverses nouvelles l'attendaient.

On se rappelle en effet que c'est pendant son absence que s'étaient déroulés les incidents du drame de Bunkeia, la mort du tyran Msiri et l'assassinat du malheureux Bodson, et que Stairs, après avoir opéré la soumission de la région à l'État, dont le drapeau flottait au sommet du mont Nkuru qui domine Bunkeia, avait repris, avec son expédition, le chemin de la côte; Delcommune n'avait donc pas été en relations avec elle. Mais l'expédition Bia, arrivée le 30 janvier, séjournait en ce moment, en partie, au poste de la Lofoï, et Delcommune y trouva MM. Derscheid, Cornet et Amerlinck. Le capitaine Bia et le lieutenant Francqui s'étaient dirigés vers le Luapula et le lac Banguelo. Nous retrouverons plus loin cette expédition, et nous accompagnerons Delcommune jusqu'au moment où il en retrouva, une seconde fois, les membres à Lusambo.

Le personnel de l'expédition, affaibli par les fatigues et les privations, avait besoin d'un repos bien mérité, car, à part quelques désertions, les survivants noirs avaient montré un courage extraordinaire et digne de récompense. M. Diderrich, grand chasseur, procura aux affamés la viande fraîche des zèbres qui vagabondent en bandes

nombreuses dans cette partie du Katanga, et le 10 juillet l'expédition, avec un nouveau courage, bien remise de ses fatigues, prit le chemin du Tanganyka, car le projet de Delcommune était de faire une exploration détaillée de la Lukuga et de la partie du Lualaba qu'il n'avait pas vue, entre la Lukuga et le lac Kassali.

De Lofoï à Mrumbi, où l'expédition arriva le 20 août, Delcommune longea d'abord l'importante chaîne des monts Kundelungus, que l'ingénieur Diderrich étudia soigneusement; puis il passa le Luapula, à sa sortie du lac Moëro; enfin, il traversa les plaines qui s'étendent aux pieds des monts Marungus, plaines très étendues, fertiles et où les indigènes font des cultures importantes, entre autres celle du riz; le bétail y est abondant, et les bœufs s'y rencontrent souvent.

A Saint-Louis de Mrumbi, qui est la mission fondée par le capitaine Joubert, Delcommune apprit que le capitaine Jacques, qui s'était établi à Albertville, s'y trouvait dans une situation critique et que les Arabes cernaient le poste fortifié qu'il avait établi. Aussitôt l'explorateur décida de voler au secours de Jacques et, accompagné de Diderrich, de Cassart et d'une vingtaine de soldats, il se rendit en canot à Albertville. Un combat y fut livré aux Arabes le surlendemain de son arrivée, mais l'issue n'en fut pas décisive (1). Toutefois, le capitaine Jacques n'ayant pas à redouter momentanément de nouvelles complications dans sa situation aventurée, Delcommune retourna à Mpala où il mit la main aux derniers préparatifs de son exploration de la Lukuga, pendant que Diderrich étudiait avec soin la côte occidentale du Tanganyka entre Albertville et Mpala.

Laissons la parole à Alexandre Delcommune qui, dans une lettre adressée à M. Wauters (2), résume sa marche de Mpala à Lusambo : « J'ai quitté Mpala le 6 octobre 1892 avec Briart, Diderrich et Cassart et une petite caravane qui ne comptait que 117 personnes, femmes et enfants compris.

» Après avoir fait un détour vers le sud, afin d'éviter la région

(1) Voir, pour les détails de ce combat mémorable, notre 6e partie, *Congo humanitaire.*

(2) *Mouvement géographique* du 19 avril 1893.

déserte et affamée située entre Mpala et la Lukuga, nous nous sommes dirigés vers *Kassanga* (Makasenga de la carte), grand village Baluba.

» Nous y avons pris la direction nord-est pour toucher la rivière au village de *Mukalombi*, point extrême atteint par le voyageur anglais Thomson et plus dépassé après lui, vers l'ouest.

» A Mukalombi, nous avons trouvé un poste arabe, mais nous avons pu passer sans avoir à nous battre. J'ai usé de diplomatie ; j'ignorais ce qui m'attendait vers l'ouest et je conservais toujours le projet de descendre le Lualaba jusqu'à Kassongo et Nyangué.

» A partir de Mukalombi, nous avons suivi la rive gauche de la Lukuga depuis le 21 octobre jusqu'au 14 novembre, date à laquelle nous sommes arrivés à son confluent dans le Congo. La rivière suit une direction générale est-ouest en faisant une courbe vers le nord. En amont de sa bouche, elle reçoit sur sa rive gauche un important affluent nommé *Luizi*.

» Mon intention en arrivant au Congo était, avant de descendre son cours vers Nyangué, de le remonter vers Kikondja, afin de relier mon itinéraire de retour à mon itinéraire d'aller par une reconnaissance de la section, qui restait inconnue, comprise entre le lac Landji et le confluent de la Lukuga.

» Mais l'homme propose et Dieu dispose. Pas possible d'exécuter mon projet sans le concours et avec l'aide de mes hommes, et, malheureusement, leur terme de service était expiré depuis plusieurs mois. Tous demandaient à rentrer au plus vite.

» J'ai dû m'incliner, mais non sans réussir toutefois à obtenir d'eux un court délai qui nous a permis de remonter le fleuve sur une distance d'environ 100 kilomètres jusqu'au point intéressant où se fait la réunion des deux branches, le Luapula et le Lualaba.

» La première est la branche maîtresse. La jonction se fait au village d'Ankorro, rive gauche. Près de ce village, un peu au nord-ouest, se trouve la résidence de Simbi, un des fils du vieux Msiri et le plus puissant chef de la région. J'y ai reçu bon accueil.

» J'essayai, ici encore, de décider mes hommes à remonter jusqu'au Kassali afin de reconnaître le chapelet de petits lacs qui, paraît-il, se succèdent dans cette direction le long du Lualaba. Mais

tous, très résolument, refusèrent de retourner à Kikondja. C'est là que notre arrière-garde avait été attaquée quatorze mois auparavant et où avait été tué notre pauvre Hakansson.

» Je n'ai donc pu, comme je l'aurais voulu, explorer cette section. On m'a assuré qu'elle était navigable jusqu'au lac Kassali; on y rencontre bien deux petits rapides, mais ils sont aisément franchissables. Par contre, en aval, entre le confluent de la Lukuga et Kassongo, il y a une chute infranchissable.

» Quant au Luapula, à trois jours en amont du confluent de la Lukuga, la navigation y est arrêtée par des obstacles.

» Je quittai Simbi le 1er décembre et regagnai le confluent de la Lukuga, mais à partir de ce point, au lieu de continuer ma route vers le nord, par le fleuve, je me décidai à faire une pointe vers l ouest, à la suite des renseignements intéressants et très précis que m'avait fournis Simbi et dont nous reparlerons.

» Je me dirigeai donc vers le Lomami, que la caravane atteignit un peu en amont du confluent du Lukassi, le 5 décembre.

» C'est en arrivant au Lomami que j'appris le conflit entre les Arabes et les troupes de l'État et la rencontre victorieuse de Dhanis. J'apprenais en même temps que les agents de l'État étaient installés à Gandu, résidence principale de Gongo Lutete, où, en 1891, nous avions laissé nos embarcations pour commencer notre voyage pédestre.

» Il est étrange que Simbi, qui devait certainement être informé du conflit entre Sefu et le chef du poste de Lusambo, ne nous en ait rien dit. Pourquoi?... Je me le demande encore. Il est fort heureux que j'aie pris la décision de me rendre au Lomami plutôt que de continuer à descendre le fleuve en aval du confluent de la Lukuga, car, arrivés dans les parages de Kassongo, nous fussions inévitablement tombé sur les débris des bandes de Sefu et je ne puis dire ce qui serait arrivé. En effet, mon escorte était considérablement affaiblie; je n'avais plus que 71 soldats, dont 42 bons, les autres ne valant pas la ration qu'ils mangeaient.

» Arrivé au confluent de la Lukassi, dans le Lomami, je remonte la rive gauche de cette dernière rivière jusqu'à Gongo Lutete, où j'arrive le 19 décembre.

» Le chef du poste, le lieutenant Duchesne, nous reçoit avec une très grande hospitalité et nous met au courant des événements dramatiques qui se sont passés depuis dix-huit mois, tandis que nous étions dans le sud : le massacre de l'expédition Hodister à Riba-Riba, le pillage des factoreries de Faki et de Bena-Kamba, la révolte

LE CAPITAINE BIA.

des Arabes, l'attaque et la défaite de Sefu, etc. Il nous apprend que le lieutenant Dhanis avec toutes ses troupes et celles de ses alliés noirs, se trouve au village de Russana, de l'autre côté du Lomami, à trois jours de marche vers l'est.

» M. Duchesne envoya immédiatement un courrier à Dhanis, auquel, de mon côté, j'écrivis une longue lettre pour le renseigner sur le pays que je venais de traverser, le fixer sur la zone qui était

occupée par les Arabes vers l'est et lui indiquer le moyen de correspondre avec le capitaine Jacques, sur le Tanganyka.

» M. Dhanis me répondit aussitôt de la façon la plus aimable, me remerciant de mes renseignements et mettant à ma disposition ce qu'il y avait à Lusambo. Il ajoutait qu'il réquisitionnait éventuellement ma faible troupe, mais que se rendant compte de nos fatigues et des misères que nous avions endurées pendant notre long voyage, il n'insistait pas pour que nous allions le rejoindre et il nous souhaitait bon voyage et un bon retour en Belgique.

» Le vaillant officier ne courait d'ailleurs aucun danger. Il avait mis les Arabes en pleine déroute et restait maître du pays. Il n'attendait que les instructions qu'il avait demandées à Léopoldville pour poursuivre sa marche vers l'est et aller de l'avant.

» Après avoir délibéré avec mes adjoints et me trouvant dans l'impossibilité d'obtenir de mes engagés noirs, dont le terme de service était depuis longtemps expiré, un séjour plus prolongé loin de chez eux pour une nouvelle campagne, la caravane quitta Gongo Lutete, le 26 décembre, et par Pani Mutombo, atteignit Luzambo sur le Sankuru, le 7 janvier 1893.

» Trois jours après, nous étions rejoints par MM. Francqui, Cornet et Derscheid de l'expédition Bia. »

Revenons à l'expédition Bia, qui avait opéré presque en même temps que Delcommune dans le Garanganza. L'on se souvient que cette expédition avait suivi, en quittant Lusambo, à peu près le même itinéraire que Le Marinel dans son excursion de Bunkeia; résumons rapidement cet itinéraire : elle remonta le Sankuru jusqu'au confluent du Luembe (par environ 6° 30′ latitude sud), traversa la crête de partage du Luembe et du Lomami à l'altitude de 1,235 mètres, près de Kifumbi, passa le Lomami, le Lovoï (affluent du Lualaba, découvrit les lacs Kabele et Kabire, passa le Lualaba à hauteur du village de Kisamba le 14 janvier 1892, et arriva le 30 du même mois à Bunkeia.

A son arrivée à Bunkeia, Bia apprit la mort de Bodson, celle de Msiri et le passage de l'expédition Delcommune. Stairs, malade, se préparait à prendre le chemin de la côte, ce qu'il fit après avoir remis au capitaine Bia le fort qu'il avait construit.

Bia s'occupa de régler la situation politique de la région et installa le nouveau roi Kandu-Banda, pendant que ses adjoints opéraient des reconnaissances autour de Bunkeia et que le Dr Cornet étudiait la région minière de Kalabi au sud de Bunkeia.

Mais la famine, l'horrible famine fondit sur l'expédition :

« Partout la plus grande famine régnait, raconte M. Francqui (1); aussi pendant deux mois eûmes-nous à supporter des privations et des souffrances terribles. Rien ou presque rien pour nos hommes dont la nourriture consistait en racines, en feuilles de toutes jeunes plantes de patates douces et en tiges vertes de sorgho et de maïs. Quant à nous, mon cher, notre ration journalière, parcimonieusement mesurée, consistait en trois ou quatre épis de maïs non mûr et une tasse à thé de haricots, dont heureusement, et pour ainsi dire par hasard, nous avions une cinquantaine de kilogrammes de réserve. Mais la situation de nos hommes était tout ce que tu peux t'imaginer de plus horrible. Que de scènes affreuses pendant ces deux mois! Des malheureux, d'une maigreur de squelette, se traînant devant nos tentes pour implorer quelque nourriture ou errant autour du camp, en quête de détritus sans nom. Chaque matin nous trouvions des cadavres dans les cases et combien de ces misérables sont allés mourir au loin! La dysenterie, conséquence inévitable de ce régime infernal, se mit bientôt de la partie, et les cadavres à enterrer chaque matin devinrent plus nombreux encore. »

Cette situation désespérante, qui navrait nos compatriotes impuissants à y porter remède, dura deux mois, pendant lesquels l'expédition perdit plus de 250 hommes. Au mois d'avril, le maïs commença à mûrir et le personnel de l'expédition fut transféré à Kifuma, sur la Lufila. Malheureusement une partie du personnel blanc tomba malade : le lieutenant Derscheid, atteint de dysenterie, le Dr Cornet, souffrant de la fièvre hématurique, le Dr Amerlinck, fortement anémié, étaient incapables, momentanément, de reprendre la marche. Aussi Bia, pressé à juste titre de continuer sa mission vers le sud,

(1) Extrait d'une lettre adressée par M. Francqui à M. Wauters et publiée dans *le Mouvement géographique* du 16 avril 1893.

décida-t-il de partir dès le 15 avril pour le lac Moëro, laissant à la station les trois blancs avec les hommes invalides, et convenant que dès qu'ils seraient remis, ils se dirigeraient vers le sud, où tous se rencontreraient vers le 1er août à Ntenke, à l'est de la Lufila.

Le 15 avril donc, Bia et Francqui quittèrent leurs camarades avec une caravane de 13 hommes et prirent la direction du nord-est; ils traversèrent les monts Kundelungus à une altitude de 1,700 mètres; ces montagnes étaient occupées par une tribu sauvage, habitant les cavernes, vivant du produit de la chasse et se cachant dans leurs antres à l'approche des étrangers : on les appelle Balomotos.

Après dix jours de marche fatigante, les explorateurs arrivèrent au lac Moëro; le capitaine Bia, dont la santé était fortement compromise par suite des privations précédentes, était obligé de se faire porter en hamac, et malgré les instances du lieutenant Francqui, qui offrait de le reconduire à Kifuma, il voulut accomplir son devoir jusqu'au bout et resta inébranlable dans cette résolution. Pendant les huit jours que l'expédition séjourna à la côte du lac, Francqui fit une reconnaissance approfondie de la partie sud du lac, qu'il décrit de la façon suivante : « Nous constatons que ce lac n'avait pas l'importance que lui a donnée Livingstone. La plus grande largeur que nous lui trouvâmes fut de 25 kilomètres environ. Quant à sa profondeur, elle est de 2 à 3 mètres. La formation de ce lac est due au barrage de Mpueto, où toutes les eaux du Luapula doivent se précipiter par une gorge étroite, ce qui les force à s'épancher jusqu'aux pieds des chaînes de montagnes qui s'étendent sur les deux rives. Une seule île se trouve dans le lac, c'est celle de Kiloï, habitée par le restant de la tribu de Bachilos qui s'est placée sous la tutelle du chef arabe Simba, vassal de Tippo-Tip (1). »

Remontant alors le Luapula, que Francqui étudia soigneusement, ils passèrent par le village de Tchafolonguta, situé sur la rive gauche en face de Kazembé, où ils restèrent quatre jours, pendant

(1) Communication présentée par M. Francqui à la Société royale belge de géographie, le 4 mai 1893.

lesquels Francqui découvrit le lac Monfoï, sorte de lagune parallèle au Luapula, qui se déverse au nord dans le lac Moëro.

Le capitaine Bia était malade et son mal ne cessa de s'aggraver car, en suivant la chaîne des Kundelungus vers le sud, l'expédition dut traverser d'immenses marécages, où les hommes, pendant une semaine, fournirent des marches de six à sept heures, ayant parfois

LE LIEUTENANT FRANCQUI.

de l'eau jusqu'aux aisselles. Ayant atteint le point extrême des monts Kundelungus, on se dirigea vers l'est; on passa le Luapula à Kafimbi, puis marchant droit au sud, on arriva dans le territoire important des Bahusis.

« La population de cette tribu, dit M. Francqui dans sa communication, est beaucoup plus importante que celle du Katanga. Elle n'eut jamais à souffrir des guerres de Msiri; aussi est-il rare de

ne pas rencontrer journellement trois ou quatre villages plus ou moins importants.

» Kiniama est incontestablement le chef le plus puissant des Bahusis. Notre réception chez lui fut empreinte d'un certain caractère d'originalité; Kiniama avait été prévenu de notre arrivée et nous fit recevoir aux bruits du tam-tam. Aussitôt que nous fûmes installés à notre camp, il nous annonça sa visite, afin de faire entre nos mains sa soumission aux lois de l'État du Congo. Quelques instants après, un long cortège, précédé de quatre chanteurs, déboucha au tournant du sentier qui conduisait à notre camp. Kiniama se trouvait au centre, porté par dix esclaves. C'est un vieillard de soixante-dix à quatre-vingts ans, il est grand et robuste, les traits sont rudes, le regard est sévère et intelligent.

» Il nous fit la meilleure hospitalité, et, au moment de notre départ, il nous remit son propre neveu, qu'il nous demanda de conduire auprès du grand chef blanc. »

De Kiniama, l'expédition, passant par Miele-Miele, se rendit à Kitambo-Mwenge, village où est mort Livingstone, au sud du lac Banguelo; le capitaine Bia s'était chargé à Bunkeia de placer dans ce village une plaque commémorative en bronze, sur laquelle étaient gravés ces mots : « *David Livingstone, died here*, 1st *may* 1873 », plaque envoyée à Bunkeia par la Société de géographie de Londres. La plaque fut apposée à un arbre au centre du village, puis, cette cérémonie accomplie, après une reconnaissance de la partie sud du lac Banguelo, l'expédition prit la direction de l'ouest, en suivant, à partir du 29e degré, la ligne de faîte Congo-Zambèze qui marque la limite de l'État indépendant de ce côté.

« Une légère amélioration s'est déclarée dans l'état de santé du capitaine Bia, dit M. Francqui dans sa lettre à M. Wauters, mais la suite de notre voyage n'est guère faite pour le rétablir. Tout le pays que nous traversons est dépeuplé par une épidémie de variole qui a fait fuir Thompson et ses adjoints lorsqu'ils ont tenté de s'introduire chez nous. Les deux tiers des habitants des villages que nous traversons sont atteints de la terrible maladie. Partout on rencontre des êtres horribles à voir, dont on s'écarte en frémissant.

» Nous doublons les étapes et, tout en passant des traités avec

les chefs du pays, nous franchissons les 450 kilomètres qui nous séparent de Ntenke, où nous arrivons le 4 août, trouvant Cornet, Derscheid et le docteur en bonne santé, le restant du personnel noir rétabli et bien reposé.

» Ce voyage n'a été qu'un calvaire pour Bia. En arrivant au but, il tombe frappé d'une fièvre bilieuse hématurique et nous est enlevé le 30 août.

» Ce coup, quoique prévu, nous consterne tous, et moi personnellement. Les quatre mois que je venais de passer seul avec lui m'avaient permis d'apprécier toutes les qualités de ce noble cœur. Énergie, bon sens, âme généreuse et droite, esclave du devoir, telles étaient les belles qualités de celui que la mort enlève à l'armée et à la cause africaine...

» Le corps de Bia repose au sud du village de Ntenke, au sommet d'une petite colline. »

Nous tenons à rendre hommage au regretté capitaine Bia, que nous avons connu ; la façon distinguée dont cet officier avait accompli son premier terme d'Afrique l'avait désigné parmi tant d'autres pour le commandement de l'importante expédition du Katanga, et c'est avec l'intention de l'accomplir d'une façon brillante qu'il l'avait entreprise. Les résultats qu'il avait obtenus jusqu'au moment de sa mort étaient très considérables et compteront dans l'histoire de l'Afrique. La mort a ravi à l'œuvre africaine un homme hardi, dévoué à la cause, prêt à affronter tous les périls, tous les dangers ; la patrie salue en lui l'homme excellent, le soldat loyal et l'explorateur courageux.

Le lieutenant Francqui prit le commandement de l'expédition, et, après qu'il eut fait étudier le cours de la Lufila depuis sa source jusqu'au confluent de la Lofoï par le docteur Cornet et fait lui-même des reconnaissances vers Katete, à l'est, il se mit en marche le 14 septembre et le 21 il arriva aux sources du Lualaba.

» La ligne de faîte Congo-Zambèze nous était alors donnée, dit M. Francqui dans sa communication.

» Elle fait partie de la grande ligne de faîte qui sépare le bassin de l'océan Indien de celui de l'Atlantique, c'est-à-dire de la grande épine dorsale du continent africain.

» Là où elle constitue la séparation entre le bassin du Congo et celui du Zambèze, l'absence de relief accusé saute aux yeux. La région d'où sortent le Lualaba, la Lufila, le Lubudi et le riche faisceau des affluents du Kassaï et d'où descendent, d'autre part, le Zambèze et un grand nombre de ses tributaires, se présente comme un vaste plateau à peine ondulé à une altitude de 1,530 mètres.

» Aux confins des deux bassins la limite est des plus indécise; on trouve des étangs et des régions marécageuses et il est souvent difficile de dire si c'est vers le nord ou vers le sud qu'ils déversent leurs eaux. »

Nous ne nous étendrons pas ici sur les résultats scientifiques de l'expédition, qui trouveront leur place aux différents chapitres de la 3e partie de notre ouvrage.

L'expédition descendit le cours du Lualaba jusqu'au 9e parallèle, vit les rapides de Nzilo, où Delcommune avait abandonné ses canots, étudia soigneusement cette partie tourmentée du fleuve, puis elle remonta le cours du Lubudi jusqu'au parallèle 10° 30′ et arriva au plateau des Sambas, élevé de 1,100 mètres, où prennent leur source un grand nombre de rivières dont les plus importantes sont le Lubilasch, la Luisa, le Luembe, le Lomami, le Luvoï.

A partir de ce point, Francqui suivit la crête de partage des eaux du Lubilasch (Sankuru) et du Luembe et arriva à Mpafu le 17 décembre. La nouvelle de l'insurrection arabe et des victoires de Dhanis était déjà parvenue jusque-là : aussi Francqui se hâta-t-il de conduire son expédition à Gongo Lutete où un poste était établi sous le nom de Gandu et où il arriva le 27 décembre : il remit au sous-lieutenant Duchesne, pour être envoyées à Dhanis, les armes et munitions qui lui restaient, et il arriva, le 10 janvier, à Lusambo, où il retrouva l'expédition Delcommune, avec laquelle il prit le chemin du retour.

La rentrée des deux expéditions en Europe fut une véritable rentrée triomphale : à Lisbonne, où elles débarquèrent le 9 avril 1893, tous les membres des expéditions furent reçus en audience royale, des banquets leur furent offerts et la Société de géographie leur fit une superbe réception. A Bruxelles, de grandes fêtes furent organisées : le Roi remit lui-même des médailles commémoratives à

chacun des Européens (1); les banquets, les réceptions, les spectacles de gala se succédèrent pendant plusieurs jours, et le public belge témoigna ainsi sa reconnaissance aux vaillants qui avaient, au risque de leur vie, jeté la lumière sur tant de questions

LE LIEUTENANT DERSCHEID.

scientifiques et préparé l'avenir d'une contrée appelée, sans aucun

(1) Cette médaille, très artistiquement gravée, a été décernée à tous les Européens qui ont fait partie des quatre expéditions du Katanga. Celles portant les noms des morts ont été remises à la famille; voici les noms de ceux qui ont obtenu cette brillante distinction : le capitaine Paul Le Marinel, le lieutenant Legat, le sous-officier Verdick, M. Alexandre Delcommune, le docteur Briart, le baron de Roest (qui avait été obligé de rentrer en Europe, au cours de l'exploration, pour cause de maladie), le lieutenant Hakansson (la famille), l'ingénieur Diderrich, le sous-lieutenant Cassart, le capitaine Stairs (la famille), le lieutenant Bodson (la famille), le marquis de Bonchamps, le docteur Moleney, Thomas Robinson, le capitaine Bia (la famille), les lieutenants Francqui et Derscheid, les docteurs Amerlinck et Cornet.

doute, à être l'un des centres de colonisation et d'industrie les plus sérieux.

Indépendamment des multiples renseignements rapportés sur la géologie, les sciences naturelles et la climatologie, les deux expéditions du Katanga ont résolu d'importants problèmes géographiques et permettent de dresser aujourd'hui une carte à peu près définitive de la région de Msiri. Voici comment M. Du Fief, le savant professeur et le zélé secrétaire de la Société de géographie, dans une excellente étude publiée par le *Bulletin* du mois de mai 1893, résume les résultats scientifiques des expéditions : pour l'expédition Delcommune : « la reconnaissance du cours du Lomami sur une étendue nouvelle de plus de 300 kilomètres, celle du lac Kassali, de la Lufira en amont du confluent de la Djikuluwe jusqu'à la source et du Lualaba supérieur jusqu'aux chutes de Nzilo; la reconnaissance entièrement nouvelle de la Lukuga, déversoir du Tanganyka, depuis Makalumbi jusqu'à son confluent avec le Lualaba et du Lualaba jusqu'à son confluent avec le Luapula, avec la constatation que le Luapula, en raison de son importance comparée à celle du Lualaba, doit être, plutôt que cette dernière rivière, regardée comme le véritable cours supérieur du fleuve Congo; enfin la traversée de la région comprise entre le Lualaba au confluent de Lukuga jusqu'au Lomami au confluent de la Lukassi, la constatation que cet intervalle n'est que d'environ 80 kilomètres, en pays plat, non coupé de rivières. »

Quant à l'expédition Bia-Francqui, elle a constaté : « quelle est la nature du lac Banguelo et du Bemba que forme le Tchambezi, cours supérieur du Luapula; que le Congo a encore une section navigable en amont du lac Moëro; que la ligne de partage Congo-Zambèze est un plateau à pentes douces, sans relief accentué. Elle a reconnu le Lualaba sur plus de 400 kilomètres, depuis sa source jusqu'au lac Kabele et constaté, d'après les altitudes, que le fleuve est probablement navigable dans la section non encore reconnue jusqu'au confluent du Luapula; elle a reconnu le plateau des Sambas, le cours du Luembe et du Lubischi. »

Tous les membres des expéditions du Katanga méritent, chacun pour sa mission spéciale, la reconnaissance de la science : M. Del-

commune a admirablement dirigé les opérations et fidèlement accompli l'importante mission qui lui avait été confiée; le docteur Cornet et l'ingénieur Diderrich ont, au prix d'excessives fatigues, étudié avec soin la nature du sol du Katanga et leurs rapports fourmillent de renseignements nouveaux; le lieutenant Hakansson, topographe des plus distingué, a fait une carte excellente de la contrée parcourue jusqu'au moment de sa mort; les docteurs Amerlinck et Briart, non contents d'apporter leurs soins au personnel blanc et noir des expéditions, tâche rude dans laquelle ils ont témoigné du plus grand dévouement, ont fait d'intéressantes observations climatériques; les lieutenants Francqui et Derscheid, indépendamment de la mission ingrate de la conduite de l'expédition, ont rapporté 84 positions astronomiques des points les plus importants de leur itinéraire (1) et plus de 1,000 altitudes; le sergent Cassart, nommé depuis sous-lieutenant, a eu le commandement de l'escorte militaire de Delcommune et a fait son devoir en toutes circonstances, et lorsque, en rentrant à Lusambo, il apprit le soulèvement arabe, il obtint de Delcommune l'autorisation de rejoindre l'expédition Dhanis, où nous le retrouverons plus loin.

N'oublions pas de signaler, avant de terminer l'histoire du Katanga, le dévouement de MM. Legat et Verdick, qui commandent le poste de Lofoï, perdu au cœur de cette partie de nos possessions, où ils ont la garde héroïque du drapeau étoilé, insigne de notre protectorat.

(1) *Le Mouvement géographique* a eu la primeur de ces observations, qui ont été publiées au complet dans le numéro du 25 juin 1893. C'est d'après les chiffres du *Mouvement* que nous avons placé, avec la plus grande exactitude, sur notre carte générale, les 84 points observés par MM. Francqui et Derscheid. Pour tracer le cours des rivières, nous nous sommes conformé à quelques indications de la colonne « Observations » du tableau contenu dans *le Mouvement géographique*, ainsi qu'aux communications faites par MM Delcommune, Diderrich, Cornet et Francqui à la Société royale belge de géographie.

CHAPITRE XXII

La campagne contre les Arabes.

LES ARABES EN AFRIQUE ; LEUR INVASION DANS LE SOUDAN ORIENTAL ET DANS LE CONGO. — LES GRANDS CHEFS ARABES ET LEUR ORIGINE. — PRÉLIMINAIRES DE LA GUERRE. — GONGO LUTETE, BATTU, SE RALLIE A L'ÉTAT. — LES VICTOIRES DE DHANIS. — LE MEURTRE DE MM. LIPPENS ET DEBRUYN. — PRISE DE NYANGUÉ ET DE KASSONGO PAR DHANIS. — LE LIEUTENANT CHALTIN A RIBA-RIBA ; IL RECULE DEVANT L'ÉPIDÉMIE DE VARIOLE ET RETOURNE AUX FALLS ; SON ARRIVÉE INOPINÉE SAUVE LA STATION ; LES COMBATS DES FALLS. — LA PRISE D'ISANGHI ET DE LA ROMÉE PAR FIVÉ ET DAENEN. — LES VICTOIRES DE PONTHIER SUR KIBONGE. — CONSÉQUENCES DE LA CAMPAGNE.

Avant d'entreprendre le récit des exploits de nos compatriotes dans la campagne arabe, il nous semble intéressant de rappeler aussi succinctement que possible les origines de l'intrusion arabe dans l'État du Congo et d'exposer clairement quelle était la situation de la puissance arabe au moment du soulèvement qui a provoqué sa chute irrémissible : cet exposé s'impose du reste pour faire comprendre la nécessité de l'écrasement de l'élément arabe, ennemi de toute civilisation et de tout progrès (1).

L'introduction de la race musulmane dans toutes les parties de l'Afrique équatoriale et de l'Afrique occidentale a été le résultat d'une infiltration lente, qui s'est opérée de façons toutes différentes : dans l'Afrique occidentale, c'est-à-dire dans les royaumes de l'ouest du Soudan (Sokoto, Bornu, environs du Tchad), au Sénégal et sur le Niger, les populations se sont soumises à la loi du Coran, exempte ici de fanatisme cruel et sanguinaire, et la civili-

(1) Voir, à cet égard, le chapitre de notre 6e partie *L'Arabe, voilà l'ennemi*, qui était écrit longtemps avant les premiers événements de la guerre arabe.

sation y suit une marche ascendante. Au contraire, du côté de l'Afrique orientale, c'est l'appât du gain qui a conduit les Arabes vers les régions du Haut-Nil et du Congo, et la propagande musulmane a consisté la plupart du temps en massacres, en vols et en pillages.

Toutefois, ici encore il y a une distinction à établir : l'élément arabe s'est introduit au cœur de l'Afrique par deux voies différentes, par Khartoum et par Zanzibar, et la manière d'opérer des uns et des autres n'était pas exactement la même.

Les Arabes de Khartoum, ou Arabes du Nord, remontèrent le Nil, fondèrent des centres de commerce importants, dans les régions du Haut-Nil, dans le Darfour et sur le Bahr-el-Arab (affluent du Nil); peu à peu ils pénétrèrent dans la région occupée par les Asandé ou Niams-niams, chez les Mombuttus, et partout ils établirent leur zeribas, sortes de camps palissadés, pourvus de grands établissements, d'où ils rayonnaient dans les environs pour acheter de l'ivoire, des esclaves ou du bétail. Rarement les garnisons des zeribas, composées de Nubiens, entraient en conflit avec les indigènes : les transactions se faisaient assez loyalement avec les habitants et les provisions de toute espèce, l'ivoire surtout, était dirigé sur Khartoum par la voie du Bahr-el-Ghazal et du Nil. Les blancs qui eurent affaire aux traitants arabes du Nord, tels que les explorateurs Schweinfurth, Junker, Émin-Pacha, etc..., n'eurent qu'à se louer de leurs relations et plusieurs commerçants les conduisirent même dans leurs explorations de l'Uellé et du lac Albert.

Ainsi s'effectuait lentement et pacifiquement l'occupation égyptienne vers le sud, lorsque le désastre de Khartoum vint arrêter net les progrès arabes : si l'on se reporte au chapitre XII de ce livre, on y lira la défaite héroïque de Gordon-Pacha, l'invasion des Mahdistes, la retraite d'Émin-Pacha et sa résistance désespérée à Lado et à Wadelaï; les Arabes établis dans le Bahr-el-Arab et le Bahr-el-Ghazal abandonnèrent leurs zeribas, se réfugièrent plus au sud, et s'établirent au nord de l'Uellé, où nous trouvons encore aujourd'hui les vestiges de leur influence près des chefs soudanais alliés à l'État, tels que Bangasso, Sémio, Rafaï, etc. (1).

(1) Revoir, à ce sujet, le chapitre XIII du présent livre, pages 175 et 176 (note).

Les Arabes de l'Est suivirent une politique toute contraire : au lieu de faire le commerce légitime, ils opérèrent par la violence; Zanzibar et Ujiji étaient les marchés d'esclaves qu'ils alimentaient au moyen d'expéditions envoyées au loin; Tabora était le centre de ravitaillement de ces expéditions. Ces Arabes peu à peu parvinrent au Tanganyka, le franchirent et les bandes arabes pénétrèrent bientôt jusqu'au Haut-Aruwimi au nord et au Haut-Lomami au sud; leurs procédés d'occupation sont assez connus : les bandes arabes ravageaient les contrées traversées, emmenant en esclavage les hommes et les filles valides, massacrant le reste, volant l'ivoire et brûlant les villages après les avoir pillés. Toutefois, dans le Manyema, qui devait être le centre de leur occupation et où ils parvinrent vers l'année 1860, ils ménagèrent la population, afin de s'en faire des alliés et d'y recruter des soldats; les races fusionnèrent même et donnèrent naissance à cette catégorie spéciale d'indigènes que M. Becker a nommés nègres arabisés, qui suivent les chefs arabes dans leurs incursions et s'y montrent d'une cruauté plus révoltante que celle de leurs chefs eux-mêmes; d'autre part Tippo-Tip, le plus puissant de ces traitants arabes, avait libéré plusieurs de ses esclaves, leur avait confié quelques fusils et ces esclaves étaient allés s'établir solidement dans les contrées du Haut-Lomami, tels Gongo Lutete, Pania Matumbo, Lupungu.

Au début de la formation de l'État du Congo, nos explorateurs furent souvent en contact avec les Arabes et durent rester impuissants devant leurs exactions; après le désastre des Falls, nous dûmes même recourir à une politique de prudence (1) sous peine de voir anéantir les résultats de dix ans de travaux et de luttes, et traiter avec Tippo-Tip; mais en même temps, l'État du Congo, prévoyant que l'extension de la puissance arabe pourrait devenir un danger menaçant pour sa propre existence, se fortifia contre elle par ses positions de Basoko et de Lusambo, et dès 1890, se sen-

C'est incontestablement à l'influence des Arabes du Nord que les populations du Mbomu et du nord de l'Uellé doivent le niveau d'intelligence et de prospérité qu'elles ont atteint. — Nous ne pouvons entrer dans plus de détails sur cette intéressante question dont l'examen approfondi fournirait matière à tout un volume.

(1) Revoir le chapitre X de la présente partie, page 146.

tant enfin à même de prendre l'offensive, il envoya vers le nord, après un traité conclu avec Rachid, successeur de Tippo Tip, l'expédition Van Kerkhoven, à qui Rachid avait hypocritement permis de combattre toutes les bandes arabes qu'il rencontrerait.

Voilà quels furent les préliminaires du mouvement qui devait fatalement se produire contre les Arabes ; examinons maintenant de quoi se composait l'élément arabe officiel dans l'État du Congo au moment de l'insurrection de Riba, point de départ des hostilités.

Les grands chefs arabes étaient, à cette époque, au nombre de quatre : Tippo Tip, Kibonge, Munie Moharra et Rumaliza. A proprement parler, ce dernier, dont le vrai nom est *Mohamed-ben-Rhelfan*, n'est point établi dans l'État du Congo, puisque sa résidence est Ujiji : c'est un ancien lieutenant de Tippo Tip, qui domine toute la partie nord du lac Tanganyka ; il a plusieurs vassaux, entre autres Munie Hassan, Makutubu, etc., dont les bandes, comprenant 12 à 15,000 fusils, parcourent constamment les possessions de Rumaliza et portent la destruction dans les régions avoisinant le lac Albert.

Tippo Tip, de son vrai nom *Hamed-ben-Mohammed*, est le chef arabe le plus anciennement connu et le plus célèbre en Europe ; Livingstone le rencontra en 1867 au lac Moëro. Tippo Tip avait deux résidences : les Falls, où il portait le titre de vali, et Kassongo, près de Nyangué. Des Falls, il dirigeait les opérations du Haut-Aruwimi et des grands lacs, et, de Kassongo, les opérations vers le Kassaï et le Haut-Lomami. Ses possessions comprenaient toute la rive gauche du Congo, de Kirundu à Isanghi, plus sa résidence de Kassongo. Il avait pour alliés ses parents : Sefu, son fils, Rachid, son neveu, Saïd, son gendre et Selim-ben-Nassudi, son beau-frère ; en plus, il comptait parmi ses vassaux des chefs noirs du Haut-Lomami, en général des esclaves qu'il avait libérés et dont le plus important était Gongo Lutete. Ce Gongo Lutete est un indigène, ancien esclave de Tippo Tip, à qui celui-ci avait confié quelques troupes et qu'il avait ensuite lancé, à la tête d'un certain nombre de soldats, vers le Lomami et le Sankuru, où Gongo s'était établi solidement à l'endroit qui porte aujourd'hui le nom de Gandu ; d'autres chefs noirs à sa solde étaient

Lupungu, Pania Mutambo, etc. Au moment de l'insurrection arabe, Tippo Tip se trouvait à Zanzibar pour affaires et, d'accord avec le gouvernement, il avait confié à son neveu Rachid la direction des Falls, tandis que son fils Sefu gardait sa résidence de Kassongo.

Kibonge, de son vrai nom *Hamed-ben-Ali*, était le sultan arabe de Kirundu (rive droite du Congo en amont des Falls). C'est un indigène des îles Comores qui, s'étant rendu à Mascate, forma le projet de parcourir le Congo en 1850, en compagnie de Abedi-ben-Salim, fils d'un pêcheur de Mascate. Ils arrivèrent vers 1860 à Nyangué, où était établi un Arabe nommé Munie Dugumbi : Abedi y resta, tandis que Kibonge descendit le Congo et s'établit à Kirundu, sur le Congo. Ses possessions étaient très étendues : elles embrassaient toute la région comprise entre les chutes de Nionga au sud et celles de Wabunda au nord (280 kilomètres de voies navigables); elles atteignaient le Haut-Aruwimi au nord et au sud Riba Riba ; de plus, il avait des postes détachés chez ses voisins, surtout au lac Albert et dans l'Unyoro. C'est un homme d'environ 60 ans, grand et vigoureux, d'aspect sympathique. Il avait déjà désigné son successeur : Saïd-ben-Abedi, fils de Abedi-ben-Salim, qui s'était réfugié auprès de lui après une guerre où il avait été vaincu par Munie Moharra et Tippo Tip. Ce Saïd, jeune homme d'une bravoure exceptionnelle et très entreprenant, a établi des postes à sa solde tout le long du Congo entre Kasuku et Nyangué (non compris Riba Riba), en aval de Nyangué jusqu'au delà de la Lukuga et sur le Haut-Lomami. On peut évaluer les forces de Kibonge et Saïd réunies à environ 20,000 fusils. Plusieurs vassaux très riches de Kibonge habitaient sa capitale, Kirundu, et exerçaient le commerce d'ivoire; chacun d'eux avait son contingent de soldats qu'il payait et qui opérait pour le compte du maître.

Munie Moharra était le véritable chef de la contrée du Manyema; il avait pour résidence Nyangué. Nyangué avait été fondé en 1859 par un commerçant arabe nommé Munie Dugumbi; lors de l'arrivée du compagnon de Kibonge, Abedi-ben-Salim, celui-ci s'installa à Nyangué, et dès lors l'autorité fut partagée entre ces deux chefs, qui occupaient, le premier, la partie sud de la ville, le second, la partie nord. Dugumbi et Abedi étant venus à mourir, Munie Moharra

et Saïd-ben-Abedi leur succédèrent dans leurs commandements respectifs. Mais la discorde ne tarda pas à survenir : Munie ayant tué la mère de Saïd, celui-ci l'avait fait prisonnier et allait lui faire expier son crime, lorsque Tippo Tip, à qui Saïd, à cause de sa bravoure et de sa réputation, avait porté ombrage, intervint, délivra Munie Moharra, défit Saïd, qui fut chassé de Nyangué et se réfugia auprès de Kibonge. Au moment du massacre de Riba Riba, les possessions de Moharra comprenaient toute la région entre Kasuku et Nyangué sur le Congo et entre Faki et Yanga sur le Lomami; de plus, il avait établi des postes sur le Lomami, sur le Sankuru et sur la Lukenye. C'était un vieillard d'apparence noble, à la physionomie ouverte et intelligente; son autorité était respectée; à la guerre, il se montrait très courageux. De tous les Arabes, c'était le moins riche, mais le mieux doué pour faire la guerre : aussi ne faut-il pas s'étonner que ce soit de chez lui, à l'instigation des autres chefs, qu'est parti le signal de l'insurrection. Il avait un fils, Munie Pembe, qui faisait la guerre pour le compte de son père, et un vassal, Nserera (de son nom *Mohamed-ben-Amici*), qui commandait le poste de Riba Riba, dépendant de Nyangué.

Au commencement de l'année 1892, les chefs arabes et leurs vassaux étaient donc ainsi répartis : Rachid aux Falls en qualité de vali; Kibonge à Kirundu avec Saïd-ben-Abedi pour allié; Nserera à Riba Riba; Munie Moharra à Nyangué; Sefu à Kassongo; Gongo Lutete sur le Lomami (Gandu).

En 1890 déjà, l'État avait été en conflit avec les vassaux de Tippo Tip; le capitaine Descamps avait remporté en août, sur les troupes de Gongo, la victoire que nous avons rapportée précédemment (1).

M. Duvivier, établi par le capitaine Roget à Ibembo, avait été forcé par les Arabes d'entrer en lutte avec eux et leur avait infligé une défaite; en décembre, MM. Van Gèle et Milz, ayant appris à Djabbir qu'un fort parti d'Arabes marchait vers la Loïka, s'étaient portés à sa rencontre et l'avaient mis en pièces à Majorapa (sur le Rubi); en 1891, le capitaine Ponthier avait détruit les troupes

(1) Voir le chapitre XIV de la présente partie, page 186.

arabes du Bomokandi, et les adjoints du capitaine Van Kerkhoven avaient infligé plusieurs défaites aux détachements arabes à la solde de Tippo Tip qui parcouraient et dévastaient les contrées du Haut-Uelle.

Mais l'hostilité ouverte des Arabes ne se déclara qu'en avril 1892, et dès lors les engagements se succédèrent presque sans interruption.

Le lieutenant Paul Le Marinel, après son exploration du Katanga, avait remis le commandement du camp de Lusambo au lieutenant Dhanis (1). A peine celui-ci était-il installé dans ses nouvelles fonctions, que Gongo Lutete, qui avait contracté alliance avec plusieurs chefs noirs importants, fit invasion dans le territoire des Batetelas; il tenta de passer le Sankuru à Batinbengue. Aussitôt Dhanis se transporte à Batinbengue où étaient réunies les forces de Gongo et le 6 mai il attaque le village et inflige une première défaite à Gongo, à qui il fait prisonniers une centaine de soldats; le 9 mai, l'élite des forces de Gongo prend l'offensive contre Dhanis; les troupes étaient commandées par deux chefs : Lupoka et Kotoko, porteurs chacun d'un fusil à tir rapide; leur attaque est si impétueuse que les alliés noirs de Dhanis prennent la fuite, et que sans l'ardeur avec laquelle il stimule ses soldats, la partie est perdue : heureusement la colonne de Gongo, voyant tomber la plupart de ses chefs, bat précipitamment en retraite, abandonnant de nombreux morts sur le champ de bataille; le 19 mai, Dhanis se rend chez les Balunpis, qui avaient récemment massacré l'Européen John Bey et un grand nombre de ses soldats, il tue le chef Kibalabala dans l'engagement et fait cent prisonniers. Aussitôt Gongo Lutete lui fait des offres d'alliance et, le 13 septembre, Dhanis conclut avec lui un traité, après s'être déjà assuré le concours des chefs Pania Mutambo et Lupungu; il installe le poste de Gandu sur le Lomami et le confie au lieutenant Duchesne.

C'est pendant que Dhanis remportait ces premières victoires que

(1) Le lieutenant Dhanis est l'un des plus brillants serviteurs de l'État du Congo; il avait antérieurement, pendant son premier terme de service, commandé l'avant-garde du camp de Basoko (voir page 172). Il avait ensuite dirigé l'importante exploration de la partie sud de l'État et organisé d'une façon remarquable le nouveau district du Koango oriental.

se produisit le soulèvement de Riba Riba ; à ce moment l'inspecteur d'État Fivé (1) revenait de son excursion de l'Ubangi, et aussitôt qu'il apprit la nouvelle, grossie naturellement, du massacre de l'expédition Hodister, craignant que les Falls ne fussent menacés, il s'y porta rapidement et il prit les premières mesures pour assurer la défense des stations de l'État aux Falls et à Basoko ; après avoir prévenu le gouverneur général des événements et l'avoir informé de sa crainte d'une conflagration générale, Fivé se rendit dans l'Itimbiri, vers Djabbir, et il y recruta des soldats aboï : ceux-ci ont montré, au cours de la guerre, le plus grand courage, et c'est grâce à leur vaillance que nos officiers ont pu accomplir de vrais miracles : ils n'hésitaient pas, avec une poignée de ces hommes, à attaquer les camps les mieux fortifiés et la grêle de balles qui les accueillait ne faisait, paraît-il, que stimuler leur ardeur.

Le 9 août 1892, l'inspecteur Fivé reçut du gouverneur Wahis la mission de prendre, en cas de nécessité, la direction de la défense contre les Arabes du côté du Haut-Congo, dans le cas où les opérations entreprises à ce moment par Dhanis (voir la page précédente) eussent provoqué la révolte des Falls. Il se rendit aux Falls, où, au commencement de l'année 1893, il conféra avec Rachid ; celui-ci, sans pourtant exprimer clairement ses intentions, refusa à Fivé de faire quoi que ce fût pour venger les meurtres de Riba Riba ; de plus, cette circonstance que Sefu vint à ce moment aux Falls liquider les affaires de Tippo Tip et exigea les payements en espèces au lieu de traites, était un indice certain que la guerre générale allait se déchaîner.

C'est au sud qu'elle se déclara en premier lieu : après sa visite aux Falls, Sefu, retourné à Kassongo, y fait prisonniers les lieutenants Lippens et De Bruyn, dont il voulait se servir comme otages, et, accompagné de Munie Moharra, à la tête de forces imposantes, il se dirige vers le Lomami et il envoie au lieutenant Dhanis une lettre, écrite par De Bruyn, dans laquelle les deux chefs arabes prescrivaient à Dhanis de leur livrer Gongo Lutete, Lupungu et

(1) Le commandant Édouard Fivé était parti pour le Congo en décembre 1891, en qualité d'inspecteur d'État. Il avait été, peu de temps après son arrivée, chargé par le gouverneur de l'inspection des districts du Moyen et du Haut-Congo.

Pania Matumbo pour les châtier de leur défection, de lever le poste de Gandu et d'évacuer complètement toute la région située à l'ouest du Lomami jusqu'à Pania Matumbo. Dhanis se trouvait à ce moment à Lupungu; il venait d'établir entre Gandu et Lupungu une ligne de postes destinés à servir, en cas de besoin, de base d'opérations contre les troupes de Munie Moharra.

Le plan de Dhanis est bientôt fait : il renforce le poste de Gandu, détache un de ses officiers, M. Scheerlinck, à Goi Muiasa, sur le Lomami, avec mission d'y surveiller et d'y empêcher le passage du fleuve. En même temps il envoie l'ordre au lieutenant Michaux, qui était resté à Lusambo, de le rejoindre et de lui amener le contingent de soldats et le canon Krupp qu'il avait laissés à Lusambo.

De Lupungu, où Michaux l'avait rejoint, Dhanis se dirige vers le nord-est; arrivé à Kolomoni, il reçoit à la fois des nouvelles de Gandu et de Goi Muiasa, lui annonçant une attaque simultanée sur ces deux points; il divise sa troupe en deux, envoie Michaux au secours de Duchesne, tandis que lui-même vole auprès de Scheerlinck.

Arrivé auprès de Duchesne, Michaux apprend qu'un fort parti d'Arabes, sous les ordres de Sefu lui-même, après avoir passé le Lomami entre Gandu et Goi Muiasa, s'avance sur Gandu, dont Sefu n'est plus éloigné que de quelques heures de marche. Il en informe aussitôt son chef, qui prend ses dispositions pour la bataille. Gongo, pris de panique, se décide à la retraite, et part en pleine nuit, le 21 novembre; Michaux se met en route le lendemain et, vers la fin de la journée, des coups de feu lui annoncent que Gongo est aux prises avec les Arabes; ceux-ci, rencontrant les troupes de Gongo, les avaient attaquées et Gongo était sur le point de céder, lorsque l'arrivée inopinée de Michaux ranime le courage de ses guerriers qui résistent jusqu'à la nuit. Le lendemain, dès 8 heures du matin, les troupes de Michaux et de Gongo, auxquelles s'était jointe une reconnaissance d'environ 40 soldats envoyée par M. Dhanis et qui avait rencontré par hasard l'armée de Gongo la veille, engagent l'action contre le camp arabe, qui avait été fortement palissadé pendant la nuit; ils étaient 130 fusils contre 8,000, et cependant ils se rendent maîtres de la place; une heureuse circonstance les sert : les fusils à piston dont étaient armés la

plupart des Arabes ayant été mouillés par la pluie torrentielle qui était tombée toute la nuit, ratent presque tous; M. Michaux, voyant que la panique s'est mise au camp arabe, ordonne l'assaut, les guerriers de Gongo, armés de lances, escaladent la palissade et les Arabes s'enfuient en se jetant à l'eau; une grande partie se noient, les autres tombent sous les balles des soldats, et les guerriers de Gongo font plus de 500 prisonniers. A la même heure, Dhanis, qui avait pris le commandement de la colonne centrale, composée presque exclusivement des guerriers du chef Lupungu, attaquait le gros des Arabes et l'action simultanée du commandant et de ses adjoints décide d'une victoire complète; les pertes des Arabes ce jour-là furent évaluées à peu près à 4,000 hommes.

La plupart des chefs arabisés furent tués, le fils de Sefu fut blessé pendant l'action, mais Sefu parvint à repasser le Lomami, et il envoya aussitôt le lieutenant De Bruyn à la rive afin de parlementer en son nom. Le médecin anglais de l'expédition Dhanis raconte ainsi cette entrevue : « Je dois vous raconter la scène la plus déchirante à laquelle il m'ait jamais été donné d'assister. Vous savez que les Arabes avaient chez eux, à l'état de prisonnier, deux hommes blancs, MM. Lippens et De Bruyn, qui étaient résidents à Kassongo. M. De Bruyn fut envoyé vers nous par les Arabes afin d'engager les blancs à traverser le Lomami avec une escorte de 50 hommes à l'effet d'avoir une entrevue avec Sefu. Nous savions d'avance, par nos espions, qu'on allait nous adresser une pareille invitation, qui n'était qu'une ruse pour s'emparer de nos personnes. De Bruyn vint au bord de la rivière et, d'une rive à l'autre, pendant une demi-heure, il engagea la conversation. La rivière avait 90 mètres de large. L'officier belge était virtuellement prisonnier depuis cinq mois. Nos instructions étaient de ne pas commencer de combat, mais, si nous étions attaqués, d'aller jusqu'au bout. Scheerlinck courut au camp écrire une lettre pour Lippens. Je criai à De Bruyn : « Savez-vous nager? » Il me répondit : « Oui. » Alors, le chef arabe le suivant à un mètre de distance, il descendit la berge et lava ses pieds dans la rivière ; 40 Arabes étaient groupés à 15 mètres derrière lui, et, à 400 mètres en arrière, il y en avait 200 autres. Nous fîmes se cacher 10 de nos meilleurs tireurs dans

les buissons de notre berge, et, autour de moi, je groupai, bien en vue, dix autres tireurs émérites.

» Je repris la conversation, puis tout à coup, mes dispositions étant terminées, je lui criai : « Quelqu'un de votre côté comprend-il le français? » Il me répondit : « Non. » Alors j'ordonnai aux hommes cachés dans les herbes : « Visez bien chacun votre homme et laissez-moi le chef » ; puis je dis à De Bruyn : « J'ai des tireurs de choix cachés dans l'herbe et je puis vous sauver; sautez dans la rivière. » Un silence vraiment affreux d'une demi-minute à une minute succéda à cette parole. Puis il me répondit : « Non, merci. Je ne puis pas abandonner Lippens. » Et, avec simplicité, il alla se remettre entre les mains de ses gardes. Nous lui envoyâmes notre dernière goutte de cognac et une pièce d'étoffe avec une lettre pour Lippens. La nuit dernière, nous avons appris par quelques-uns de nos prisonniers que sa tête et celle de Lippens ont été fixées sur les palissades d'une ville qui est à trois journées de marche d'ici (Kassongo). Sur ces mêmes palissades, on a fixé encore la tête de neuf autres Européens ; je connaissais trois d'entre eux, qui m'ont soigné quand j'ai été atteint de ma première fièvre. Je voudrais bien aller jusque-là. Cela se fera peut-être quand nos cartouches nous parviendront, ce qui aura lieu d'ici à trois ou quatre jours (1). »

Nous n'ajouterons pas de commentaires à la lettre du docteur : le lieutenant De Bruyn a accompli, avec une simplicité héroïque, un acte de dévouement et de fidélité des plus émouvant; nul plus que lui n'a droit à notre admiration et au culte du souvenir.

A la suite de sa victoire, Michaux se transporta aussitôt à Dibue, où Dhanis lui avait prescrit de le rejoindre, mais, n'ayant pas trouvé le commandant, il poussa jusqu'à Lussuna où il attendit le gros de l'expédition qui arriva quelques jours après. Pendant sa marche de Kolomani à Lussuna, Dhanis avait remporté plusieurs succès sur les bandes arabes qu'ils avait rencontrées et qui furent chaque fois taillées en pièces.

(1) Extrait d'une lettre publiée par le *Standard* et reproduite par *le Mouvement géographique* du 17 septembre 1893; cette lettre a été vraisemblablement écrite par le docteur Hinde, qui ne se contente pas d'être un médecin dévoué, mais qui est encore un soldat vaillant et accompli.

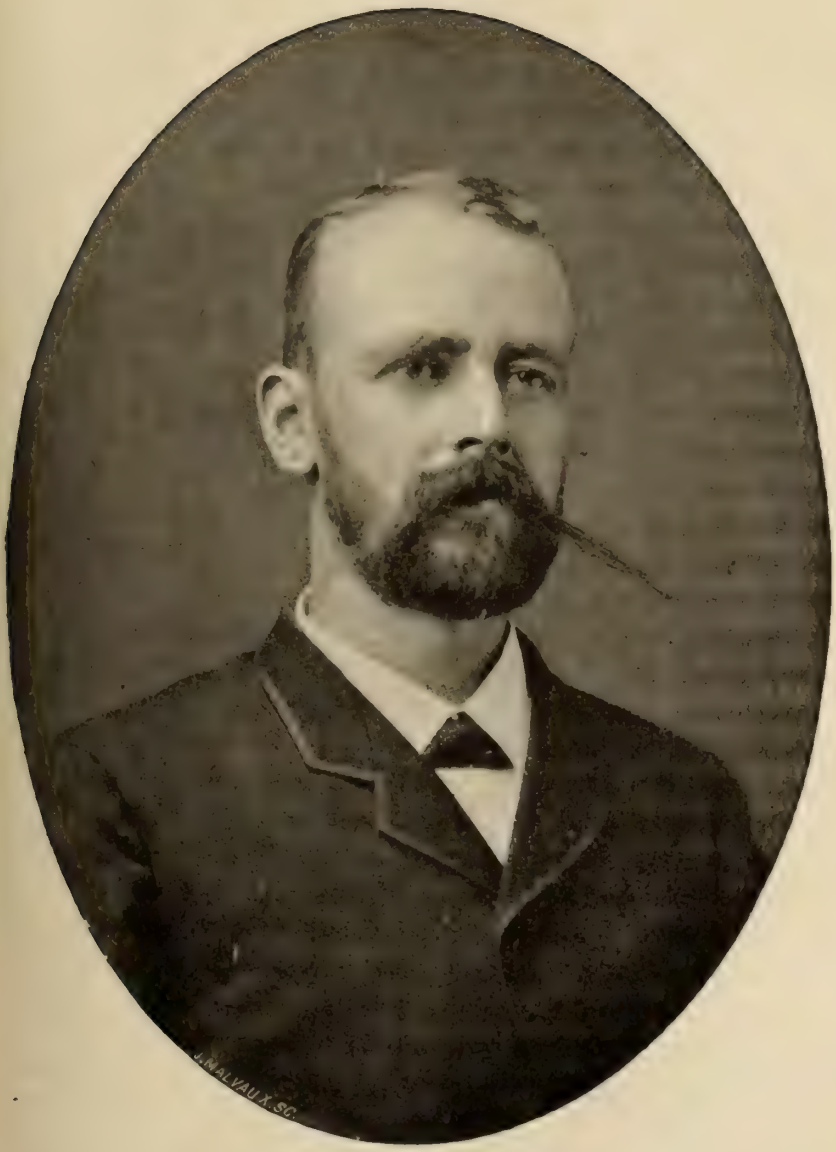

LE LIEUTENANT BARON DHANIS.

Dhanis attendait à Lussuna les renforts qu'il avait demandés à Lusambo, mais les troupes arabes ne tardèrent pas à reprendre l'offensive; conduites par Munie Pembe, le fils de Munie Moharra, elles se préparaient à attaquer Dhanis lorsque celui-ci, qui avait été informé par les espions de Gongo des intentions de Munie, les prévint et, dans une bataille où les troupes noires de Gongo Lutete se conduisirent avec une bravoure extrême, il le défit complètement.

A ce moment Delcommune et Francqui arrivaient à Gandu, d'où ils envoyèrent à Dhanis le sergent Cassart et une trentaine d'hommes; il est à remarquer que Cassart, qui venait pourtant de faire la terrible marche à travers le Katanga, s'offrit spontanément à aller combattre aux côtés de Dhanis. Dès que Dhanis connut la prochaine arrivée de ce renfort qui, si minime qu'il fût, devait apporter une aide efficace à ses troupes qui avaient subi quelques pertes pendant ces divers combats, il se dirigea vers Nyangué et établit un camp provisoire à Goi Capoca, au bord du Lufubu. A peine arrivé, il apprit que Munie Moharra, à la tête de troupes imposantes, marchait à sa rencontre dans le but de venger l'échec subi par son fils Munie Pembe; aussitôt il prit toutes les mesures de prudence nécessaires et il se tenait sur la défensive, lorsque, le 9 janvier, ses avant-postes, confiés à Gongo Lutete, entrèrent en contact avec l'avant-garde de Munie. Munie avait avec lui Sefu et le restant des troupes de celui-ci, et leurs guerriers pouvaient se chiffrer par 3,000 environ. Aussitôt Dhanis divise son monde en deux parts et ordonne aux lieutenants de Wouters, Michaux et Scheerlinck d'attaquer vigoureusement, avec 160 hommes, les bandes de Munie et de Sefu; lui-même reste au camp pour prévenir une surprise que les rapports de ses espions lui avaient donné lieu de craindre. La rencontre des partis ennemis fut très violente et des deux parts on lutta avec acharnement; cependant, malgré le nombre écrasant des Arabes, la victoire resta une fois de plus à Dhanis : Munie Moharra fut tué avec un grand nombre de ses hommes, les autres s'enfuirent et leur camp, avec les bagages et les munitions, tomba aux mains de de Wouters et de Michaux, qui s'empressèrent de rentrer à Goi Capoca. Ils y trouvèrent M. Cassart qui était arrivé pendant leur absence, après avoir engagé le jour même une

escarmouche avec une bande considérable d'Arabes, sur laquelle, avec ses 30 hommes, il avait remporté la victoire.

La situation aux Falls étant calme à ce moment, l'inspecteur Fivé jugea pouvoir continuer son inspection et il se rendit à Lusambo. En passant à Léopoldville, il prit avec lui le lieutenant Gillain, que le gouvernement central avait envoyé pour renforcer l'expédition Dhanis. Arrivé à Lusambo vers la fin de décembre, il apprend la marche victorieuse des troupes de Dhanis; il envoie aussitôt à Dhanis l'ordre de se diriger sur Nyangué et de s'en emparer; mais, comme s'il eût pressenti les intentions de l'inspecteur, Dhanis les avait remplies de sa propre initiative et le message de l'inspecteur Fivé lui arriva au moment où, comme nous allons le voir, il entrait en possession des pirogues qui devaient le mener à l'assaut de Nyangué. En même temps, Fivé dépêchait au capitaine Chaltin, commandant de Basoko, l'ordre de remonter le Lomami et de s'emparer de Bena Kamba et de Riba Riba : cette action simultanée devait décider, d'après lui, du sort des Arabes.

Après la bataille de Goi Capoca, Dhanis avait concentré toutes ses forces devant Nyangué, sur la rive gauche du Lualaba, où il était arrivé le 21 janvier, mais, à cause du manque de moyens de traverser le fleuve, il fut forcé de séjourner devant la ville arabe pendant plus d'un mois; les chefs indigènes vinrent tous lui apporter leur soumission.

« Le 25 février, raconte le lieutenant de Wouters, toutes les forces de Nyangué traversent le Lualaba pour venir attaquer notre camp, sous le commandement de Pembe, de Nyangué; de Nserera, de Riba Riba, et de Saïd-ben-Abedi.

» Le 26, nous allons à leur rencontre sur deux colonnes, l'une commandée par le capitaine Dhanis et l'autre par moi; nous remportons une victoire complète après un combat très chaud. Quatre cents arabes tués et autant de noyés, et seulement quelques soldats perdus de notre côté.

» Le 3 mars, les indigènes nous promettent des pirogues pour le lendemain.

» Le 4, à midi, 120 pirogues arrivent. Les Arabes, consternés de nous voir en possession d'autant de moyens de passage, éva-

cuent Nyangué dans une grande panique. Nous rassemblons nos soldats aussi vite que possible, on emballe les charges ; une heure après, cent vingt pirogues quittaient à la fois la rive, la mienne en tête, et 10 minutes après nous débarquions dans la ville déserte : Nyangué était pris. Immédiatement des renforts nous arrivent de tous côtés.

LE CAPITAINE CHALTIN.

» Nyangué est une véritable ville établie le long du Lualaba, sur trois collines séparées par des ruisseaux. L'aspect général est bien celui d'une ville orientale, surtout dans les anciens quartiers. A côté de maisons énormes, dont l'architecture, dans certaines parties, est d'un style abâtardi certainement, mais encore bien curieux, on trouve des huttes de paille, de véritables chaumières d'une saleté repoussante.

» Les maisons nouvelles, toujours composées d'un rez-de-chaussée seulement, tiennent plutôt de nos villas d'Europe. En avant, d'énormes vérandahs ; en arrière, les bâtiments entourent une cour carrée et sont divisés en appartements de trois ou quatre pièces, salle de réception, chambre à coucher, salle de bains, etc.

» Toute la ville est remplie de manguiers, de citronniers, de goyaviers ; nous sommes tombés au milieu d'une abondance de fruits de toutes sortes, ce qui nous a fait grand plaisir, car depuis Lusambo, c'est-à-dire depuis plus de cinq mois, nous n'avons guère vu que quelques bananes (1). »

Dès que Dhanis fut maître de la place, les chefs de Kassongo vinrent lui faire des propositions de paix, mais Dhanis refusa toute entente avec eux, car il avait été averti que les chefs de Kassongo avaient conservé des relations avec Sefu et qu'ils étaient d'accord pour lui tendre une embuscade ; de plus ils terrorisaient la contrée en répandant le bruit que Tippo Tip marchait sur Nyangué et que les indigènes qui s'étaient soumis couraient risque d'être impitoyablement châtiés. Aussi Dhanis prit-il immédiatement le parti de marcher sur Kassongo et, le 17 avril, il disposa son monde pour cette attaque ; nous extrayons de son rapport le récit de cette campagne :

« Le 17 avril, le commandant Dhanis ordonna à une colonne, placée sous le commandement du capitaine Gillain, de protéger le passage de la Punda. Le lieutenant Doorn l'accompagna.

» Les Bena Sanbuas, Bena Dengus et Gongo Lutete, alliés de l'État, passèrent avec tout leur monde.

» Le 18, MM. Dhanis, Scheerlinck, le docteur Hinde et le sous-lieutenant Cerckel, avec une solide troupe et un canon, se portent également en avant.

» Le lieutenant de Wouters tient garnison à Nyangué avec 100 hommes et le sergent Collet.

» La colonne expéditionnaire comprend six blancs, 300 soldats réguliers et environ 3,000 auxiliaires.

(1) Extrait de lettres du lieutenant de Wouters d'Oplinter, publié par *le Mouvement antiesclavagiste* du 26 septembre 1893.

» L'attaque de Kassongo eut lieu le 22 avril.

» La colonne d'attaque arriva en vue de Kassongo à 9 h. 30 du matin.

» Les premières balles furent échangées à 10 h. 15.

» Voici les dispositions qui étaient prises par les Arabes pour assurer la défense :

» Tous les chefs de la rive gauche du Lualaba restés fidèles à Sefu avaient été placés en avant-postes, à deux heures de la ville, sur une des routes qui mènent vers le fleuve. Un cordon de sentinelles, très dense vers le sud-ouest, entourait la ville dans toutes les directions. Un boma était occupé par les gens de Munie Moharra; un autre par les Arabes de la rive gauche de Kabondo. Saïd-ben-Abedi et ses soldats avaient été relégués par Sefu à l'extrémité ouest de la ville, où il avait construit un boma. Aucun de ces bomas n'était terminé; les travaux sur les faces nord et est étaient amorcés.

» D'autre part, plusieurs maisons à l'intérieur de la ville étaient crénelées. La maison de Musungila est un véritable château fort : elle est entourée d'un mur crénelé de deux mètres de hauteur. Une estrade de 8 mètres de haut, à deux étages de feux, flanque la face est de cette habitation; la porte d'entrée est battue par des feux fournis par un redan extérieur.

» Les différentes colonnes d'attaque, sous les ordres du commandant Dhanis, du capitaine Gillain et de leurs adjoints sont chaudement reçues dans toute l'étendue de la position.

» Vers 10 h. 30 du matin, le combat était engagé partout et la mêlée générale. Les coups de feu, qui retentissent dans toutes les directions, font hésiter l'ennemi qui bientôt lâche pied.

» Cinq Arabes qui n'avaient pu fuir se jettent aux pieds du commandant Dhanis. Celui-ci a de la peine à les sauver des mains des soldats. Le combat était terminé. Seuls, les fuyards de la rive gauche, voyant le peu de fusils qui les poursuivaient, font mine de résister; mais on les serre de près. Les Arabes sont pris d'une panique effroyable : à une heure de la ville, au passage de la Muskoï, ils se jettent à l'eau sans attendre les canots; il y eut là des centaines de noyés.

» Il est difficile d'expliquer comment notre victoire fut relative-

ment si facile. La situation tactique de Kassongo, les moyens de défense, les hommes dont les Arabes disposaient, les rendaient vingt fois plus forts que nous.

» Il est vrai que Sefu expliquait que les troupes de l'État arriveraient par eau et que, peu renseigné par les indigènes sur leurs opérations, il ne s'attendait pas à une attaque si prompte et si générale.

» Les 22 et 23 furent employés à poursuivre les Arabes. »

Tous les indigènes des environs vinrent faire rapidement leur soumission au commandant Dhanis à la suite de sa brillante victoire.

Les indigènes poursuivirent eux-mêmes les Arabes et chaque jour ramenèrent de nombreux prisonniers.

Pendant que Dhanis s'emparait ainsi successivement des principales positions arabes, le capitaine Chaltin, suivant les ordres reçus de Lusambo, remontait le Lomami dans le but d'opérer une jonction avec Dhanis et de s'emparer de Bena Kemba et de Riba Riba ; Chaltin accomplit la première partie de cette mission avec la plus grande énergie et c'est à l'extrême rapidité de ses opérations que Stanley-Falls, dans la suite, a dû son salut :

« Nous arrivons, dit Chaltin dans son rapport, à Bena Kamba le 28 mars, au matin. Tout est désert. Bena Kamba aujourd'hui n'est plus qu'un souvenir; il a fait place à une vaste solitude où la luxuriante végétation des tropiques étale ses fouillis de belles mais encombrantes parures. Les hautes herbes, les plantes, les arbustes ont tout envahi. Des constructions, il ne reste plus que quelques piquets aux trois quarts consumés.

» Nous nous arrêtons au village de Lomo le 30 mars. Nous y recevons l'accueil le plus empressé. Je fais l'échange du sang avec le chef. En faisant la reconnaissance des environs, je retrouve la dépouille du malheureux compagnon d'Hodister, Pierret, assassiné par les Arabes, au mois de mai 1892. J'ai recueilli ses restes pour leur donner une sépulture convenable dans le cimetière de Basoko. Dans le courant de la journée du 1er avril, les chefs des environs se réunissent en palabre et viennent m'offrir des gens armés d'arcs et de flèches pour marcher contre les Arabes.

» Le 2 avril, jour de Pâques, je me mets en route, sans attendre

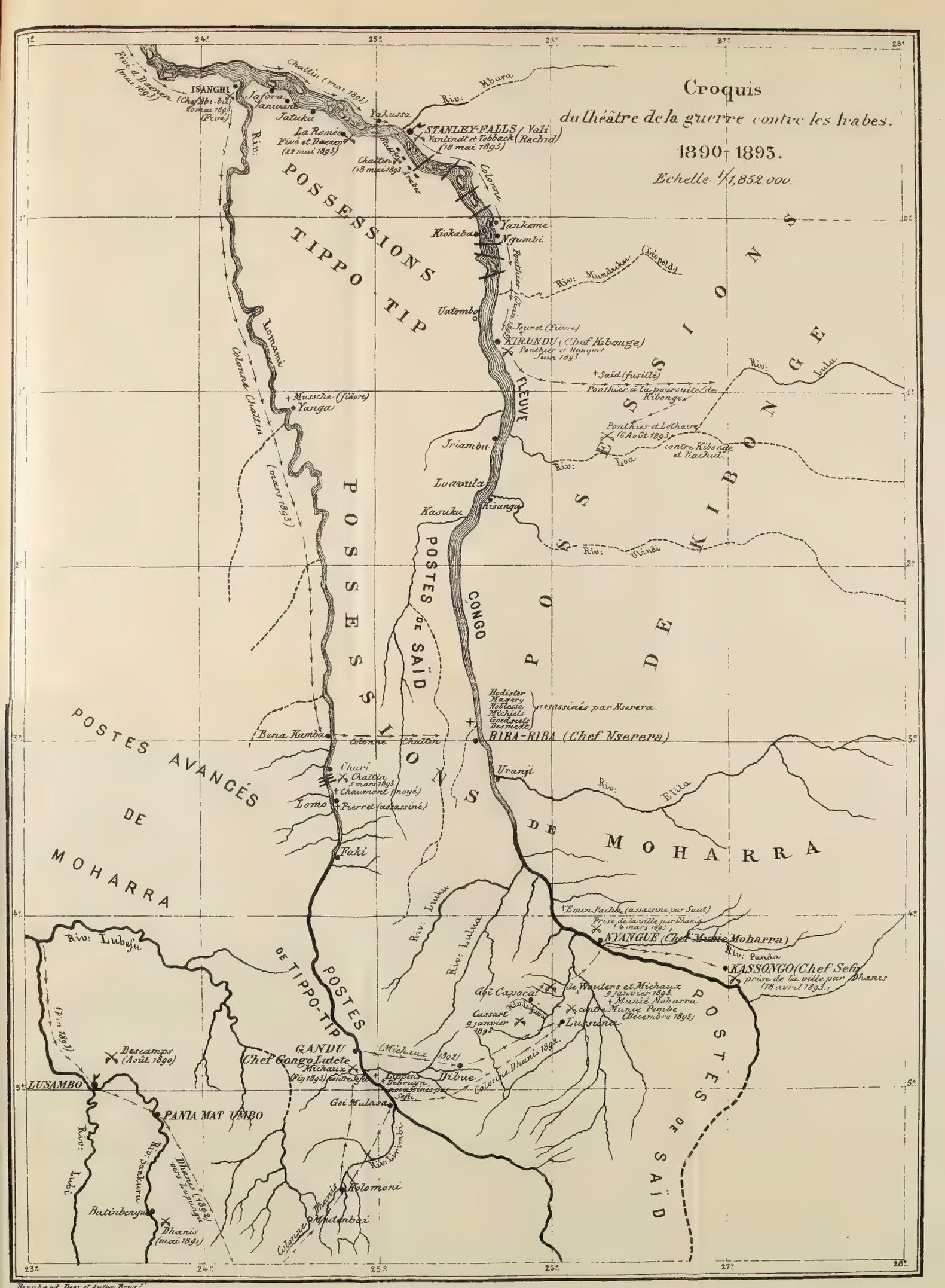
Croquis
du théâtre de la guerre contre les Arabes.
1890-1893.
Echelle 1/1,852.000.
POSSESSIONS TIPPO TIP
POSSESSIONS DE KIBONGE
POSTES DE SAÏD
POSTES AVANCÉS DE MOHARRA
POSTES DE TIPPO-TIP
POSTES DE SAÏD
FLEUVE CONGO
ISANGHI
Jafora
Jatuka
La Roméo
Yakussa
STANLEY-FALLS (Vali Rachid)
Kiokaba
Yankeme
Ngumbi
Vatombo
AIRUNDU (Chef Kibonge)
Yanga
Iriambu
Luavula
Kasuku
Kisanga
Bena Kamba
RIBA-RIBA (Chef Nserera)
Uranji
Lomo
Faki
NYANGUE (Chef Munie Moharra)
KASSONGO (Chef Sefu)
Gandu
Chef Gongo Lutete
Dibrue
Goi Mulasa
Kolomoni
Mutenbai
LUSAMBO
PANIA MAT UMBO
Batinbengue
Descamps (Août 1890)
Dhanis (mai 1891)
Dhanis (1892) vers Lupungu
Colonne Chaltin (mars 1893)
Colonne Dhanis 1892
Colonne Dhanis
Colonne Chaltin
Colonne Dhanis 1892
Rivière Lomami
Rivière Lubefu
Rivière Lukenie
Rivière Lulua
Rivière Lubi
Rivière Lukuru
Rivière Lukuga
Rivière Lukuga
Rivière Lukuga

les renforts que Bangala doit me fournir. A 3 heures, nous nous arrêtons dans une dépendance du village de Suku, où nous trouvons l'hospitalité la plus large.

» Le 5, dans l'après-midi, nous arrivons dans une grande plaine marécageuse. Trois villages étalent dans le lointain leurs maisons et leurs cultures. Deux minutes suffisent pour déloger les Arabes, qui battent précipitamment en retraite, laissant deux des leurs sur le terrain.

» L'établissement arabe de Chari (1) a été détruit de fond en comble. J'ai quitté ce poste le 12, à 6 heures du matin, et suis arrivé le 14 à Lomo, après avoir marché à étapes forcées. Le 14 est arrivé à Lomo le vapeur *la Ville de Bruxelles*, avec un détachement de 125 hommes du camp de l'Équateur, commandé par le lieutenant Debock et le sergent Lammers. Je suis accompagné dans ma marche par M. Mohun, agent consulaire des États-Unis d'Amérique. »

Le 22 avril, il se dirige vers Riba Riba, traverse le camp d'Ikamba, abandonné par les Arabes, passe la Kassuku en radeau et arrive à Riba Riba, qui a été évacuée par les Arabes.

« En présence de leur fuite, dit le capitaine Chaltin, je me trouve dans la nécessité d'arrêter sur-le-champ le plan que je devrai suivre désormais.

» D'abord, quel est le chemin qu'auront pris les fuyards? Celui de Nyangué, où Dhanis doit, à l'heure actuelle, avoir concentré une partie de ses forces, c'est impossible! S'échapper latéralement ne se peut pas non plus, car ils succomberaient sous les coups des indigènes!

» Il ne leur reste donc qu'une route ouverte, celle des Falls.

» Avec les moyens dont je dispose, et dont les principaux consistent en deux grands vapeurs, je les devancerai au moins de dix jours. Il n'y a plus à hésiter. En route pour les Falls!

» Le 6 mai, nous sommes rentrés à Bena Kamba.

» Le même jour, à 10 heures, le steamer *Ville de Bruxelles* quitte Bena-Kamba emportant toute l'expédition. »

(1) Chari avait une grande importance au point de vue des approvisionnements; c'était le grenier de Riba Riba et de Nyangué, comme La Romée était le grenier des Falls.

Ajoutons qu'une épidémie de variole qui s'était déclarée dans la région et qui avait atteint plusieurs de ses soldats fut pour quelque chose dans sa détermination de retourner en arrière, détermination sans laquelle nous aurions eu probablement à déplorer un désastre, la perte des Falls, ainsi que nous allons le voir.

Il est évident que les Falls devaient ressentir le contre-coup des échecs subis par les Arabes du sud et surtout de la défaite de Sefu, cousin du vali intérimaire Rachid; non seulement des liens de parenté les unissaient, mais, du moment où les principaux chefs arabes virent le péril qu'ils couraient en restant divisés par des querelles particulières, ils conclurent entre eux des pactes d'alliance (1), afin de pouvoir résister plus efficacement à l'ennemi commun : l'État du Congo.

Aussi, dès l'annonce aux Falls des premières victoires de Dhanis, c'est-à-dire en mars, les relations se tendirent entre Rachid et le résident de la station de l'État, M. Tobback.

« Rachid, raconte M. Tobback dans son rapport officiel, se remuait beaucoup depuis quelques jours, lorsque le 2 mai arriva aux Falls la nouvelle de la prise de Riba Riba et de la défaite des Arabes de Kasuku par M. Chaltin. En même temps parvenait ici, de la part des Arabes de Kibonge, la pressante invitation à Rachid de m'attaquer à la résidence. Ils savaient exactement ce dont je disposais en fait d'hommes et d'armement. Aussi, dès le 10 mai, au matin, tout ce que la région comprend de Mata Matambas armés, dans les divers postes échelonnés jusque Isanghi, se trouvait concentré aux Falls.

» Je reçus d'un Arabe, resté fidèle, l'avis que la guerre était proche et le conseil pressant de quitter la résidence pour gagner la station de l'État. Il ajoutait : Rachid a juré de vous tuer. En effet, la nuit, un grand nombre de bandits vinrent vociférer autour de la résidence, m'insultant et hurlant des menaces de mort.

» Le 11 mai, je transportai à la station le plus grand nombre possible des colis dont je disposais, à la surprise des Arabes qui pensaient

(1) Ceci résulte à toute évidence, paraît-il, de la correspondance découverte par Dhanis à Kassongo, correspondance oubliée, dans la précipitation de leur fuite, par Sefu et ses vassaux.

me cerner à la résidence. Cependant les Arabes armés continuent à arriver; Kibonge, notamment, envoie une centaine de fusiliers.

» Je veux faire néanmoins une suprême tentative de conciliation et je convoque chez moi les Arabes les plus notables et leur demande ce que signifient ces préparatifs de guerre. Ils répondent,

LE COMMANDANT FIVÉ, INSPECTEUR D'ÉTAT.

sur un ton hypocrite, que les Arabes viennent en armes prendre un repas au barzoto!

» Dans la nuit du 12 mai, les insultes et les menaces retentissent de plus belle et la factorerie de la Compagnie hollandaise est envahie; le personnel domestique de cet établissement vient se réfugier à la station, tandis que les Arabes capturent les femmes et que les Wagenias, tribu indigène restée fidèle à l'État, sont pourchassés par eux et viennent me demander asile et protection.

» Entretemps j'avais pris les mesures que commandait la situation : mes hommes étaient sur leurs gardes et pourvus d'armes et de munitions.

» Le 13 mai, les Arabes mettent le feu aux villages de nos alliés Wagenias et les gens de Rachid envoient une fusillade aux quelques hommes que j'avais laissés à la résidence.

» La factorerie de *la Societé anonyme belge* est à son tour attaquée par les pillards et les Mata Matambas s'y cantonnent. Deux de mes pirogues sont poursuivies à coups de fusil et enfin le flanc gauche de la station est attaqué de la rive de l'île lui faisant face, dans le chenal. Aussitôt commence la lutte vive et acharnée; le caractère fourbe de ces gens nous exaspère ! M. Van Lindt se porte courageusement au-devant des assaillants, les fait reculer devant son feu nourri et les poursuit jusqu'au milieu de leur île où la lutte continue opiniâtre. Commencée à 9 heures du matin, elle dura jusque 3 heures du soir. Je fais l'appel ; nous avons un sergent haoussa, un soldat noir et un auxiliaire tués et sept blessés, dont deux grièvement. Les Arabes ont perdu 60 à 70 fusiliers. Cela a été dur; il a fallu enlever maison par maison, mais toutes les habitations des chefs ont été rasées. Je dois rendre hommage à la conduite courageuse et au-dessus de tout éloge de M. Van Lindt. Il a, par sa fougue, entraîné contre les masses arabes un nombre d'hommes relativement restreint et indécis au début devant des forces aussi inégales.

» Le lendemain les Arabes reviennent à la charge; ils senten bien qu'il faut se hâter, qu'ils doivent vaincre avant l'arrivée de: renforts de Basoko. Plusieurs Mata Matambas poussent l'audace vu leur grande supériorité en nombre, jusqu'à passer le chenal à l nage et à venir attaquer le poste de flanc. Ils sont repoussés ave perte ; nous avons six soldats blessés.

» Les Arabes ont construit des tranchées en échiquier dans l'il d'où ils font un feu continuel sur la station. N'étaient la défectu sité de leur tir et leur commandement mal organisé, nous devio infailliblement succomber sous leur nombre disproportionné. I dire que ces bandits sont pourvus d'au moins vingt armes rayé et qu'ils ont de la poudre en quantités énormes ! »

Aussitôt qu'il avait acquis la certitude de ne pouvoir résister à une attaque en nombre des Arabes, le lieutenant Tobback avait envoyé un message à Chaltin à Basoko, lui demandant du renfort. Le 15, le 16 et le 17 mai, M. Tobback fut constamment sur le qui-vive; les mouvements des Arabes devinrent de plus en plus menaçants; si bien que, le 17 mai, M. Tobback fit préparer dix grandes pirogues, capables de contenir le personnel de la station, destinées à la retraite en cas de débordement des troupes de l'État par les Arabes. Aussi, le 18 mai, l'arrivée de Chaltin, qui dès la réception de la lettre de M. Tobback, s'était précipité aux Falls, fut-elle un coup de théâtre. Le plan d'attaque est immédiatement décidé : le sous-lieutenant Van Lindt, l'adjoint de M. Tobback, s'était emparé le matin même de l'île Usana; passant sur la rive droite du Congo, il y coupe la retraite aux Arabes qui s'étaient portés vers la station de l'État en opérant un grand mouvement tournant; d'un autre côté, Chaltin avec ses adjoints, MM. Marek, capitaine de steamer, Debock et Mohun, passent le fleuve et font le siège de la factorerie belge où le gros des Arabes s'était solidement fortifié; ils en viennent à bout assez facilement. La partie était gagnée; les débris de l'armée de Rachid s'enfuirent dans toutes les directions; plus de 1,500 d'entre eux tombèrent entre les mains de MM. Chaltin et Tobback, mais le chef lui-même parvint à leur échapper; dans les camps des Arabes, on trouva plus de 1,000 kilogrammes de poudre et quantité de fusils perfectionnés.

Pendant ce temps, l'inspecteur d'État Fivé s'était remis en route pour les Falls; il rencontre en chemin le capitaine Daenen qui rentrait en Belgique après son expédition du Bomokandi; Daenen, apprenant qu'il y a du danger aux Falls, offre à Fivé de l'accompagner; celui-ci recrute des réserves tout le long du fleuve, arrive à Isanghi le 20 mai, s'en empare lui-même à la tête d'un petit nombre de soldats, et le 22, il met le siège devant la position arabe de la Romée, sur la rivière de ce nom. C'est là que Chaltin, revenant des Falls après ses exploits du 18 mai, le retrouva pendant l'engagement.

Les trois officiers combattirent avec la plus grande vaillance. Fivé raconte que M. Daenen, irrésistiblement lancé, monta à l'assaut

au milieu d'une grêle de balles qui frappaient autour de lui ses soldats. Les troupes de l'État eurent facilement raison des Arabes qui s'enfuirent, et qui, dans la poursuite que Fivé organisa immédiatement, furent massacrés en grand nombre par les indigènes qui, comme dans tous les combats de ce genre, se joignirent aux vainqueurs.

« Pendant l'action, raconte M. Fivé, les indigènes s'étaient cachés, attendant l'issue du combat. Aussitôt la victoire remportée, ils arrivèrent en pirogues, poussant des cris de joie.

» Ils nous prouvèrent leur dévouement d'une étrange façon. En franchissant les palissades, ils avaient trouvé les cadavres de nos ennemis frappés pendant l'engagement — les dépouilles de nos soldats avaient pu déjà être relevées — ils les avaient découpés et s'apprêtaient à manger toute cette chair humaine lorsque nous sommes survenus. Comme j'exprimais mon indignation devant ce révoltant spectacle, un nègre s'écria : « Dites donc au grand chef de ne pas se fâcher, nous lui donnerons le plus grand morceau ! » Ils croyaient que la convoitise excitait mon mécontentement ! »

Les brillantes victoires de Dhanis avaient purgé toute la partie sud de l'État de l'élément arabe; d'un autre côté, les victoires des Falls avaient provoqué l'anéantissement de la puissance arabe dans la partie centrale : des chefs qui occupaient le Congo au moment de l'insurrection, il ne restait plus que Kibonge, chef de Kirundu, son vassal Saïd-ben-Abedi et Rachid qui s'était réfugié chez Kibonge; Munie Pembe et Nserera étaient en fuite; Sefu avait franchi le Tanganyka et se cachait sur le territoire allemand (1); Munie Moharra avait été tué.

C'est à ce moment qu'entre en scène le capitaine Ponthier, qui avait pour instructions, à son départ, d'attaquer les Arabes des Falls, de les poursuivre en remontant le Congo et en balayant devant lui toutes leurs bandes établies le long du fleuve et de faire sa jonction avec Dhanis; une maladie survenue avant son départ retarda ce dernier de deux mois et Ponthier n'arriva aux Falls qu'après la défaite et la fuite de Rachid; le 25 juin, il prit la di-

(1) Notons que le gouvernement congolais a demandé son extradition.

rection des opérations dans cette région. Le 28 juin, il quitta les Falls en pirogue et se mit en marche pour attaquer Kibonge.

« La colonne était forte de 300 hommes et divisée en trois compagnies.

» L'une d'elles était commandée par le commissaire de district Lothaire, qui avait quitté Nouvelle Anvers à la tête d'un contingent de Bangalas ayant servi dans la force publique de l'État.

» La marche de la colonne fut extraordinairement rapide.

» La résistance à Kewe, à Bamanga, à Kirundu fut très courte, grâce à l'impétuosité de l'attaque.

» A Kirundu, après la victoire, le commandement du poste fut donné au capitaine Hanquet et les troupes de l'État conduites par leur chef se mirent à la poursuite des Arabes.

» Ceux-ci furent d'abord rencontrés à Kima Kima. Leur armée, qui se composait des forces de Kibonge, de Rachid et d'Ugarawa opposa une résistance sérieuse.

» Le lendemain de ce combat, dans la matinée, M. Ponthier entra en relations avec un Nyampara qu'il employa dans des négociations avec Mirambo, et il parvint à persuader celui-ci et tous les chefs bakussus d'abandonner la cause des Arabes et de faire leur soumission. Grâce à cette défection, les Arabes furent surpris dans leur camp de Soke Soke et durent se rendre sans résistance. Kibonge et Rachid parvinrent toutefois à s'échapper.

» Enfin, après avoir dispersé les dernières bandes à Suci Niongo, la colonne expéditionnaire arrêta sa poursuite vers le sud; elle avait fourni une course de 54 lieues en huit jours, et, vu l'avance que les Arabes en fuite avaient en ce moment, M. Ponthier trouva opportun de s'arrêter. Il venait d'apprendre, du reste, que Kibonge, remontant parallèlement à la direction suivie, s'était installé sur la Loa; il regagna donc Kirundu pour ensuite reprendre sa marche dans cette direction.

» Six à sept mille prisonniers furent ramenés et installés à Kirundu. Deux jours après, MM. Ponthier, Lothaire, Henry et Syllie repartaient pour poursuivre Kibonge sur la Loa. Le 6 août ils surprenaient le camp des Arabes à Utia Motungu. La résistance fut courte; Kibonge et Rachid parvinrent à s'échapper, mais plusieurs

chefs furent faits prisonniers, et un butin considérable tomba également aux mains de l'expédition.

» Une femme zanzibarite presque blanche, dont Émin Pacha avait eu un fils, fut trouvée avec l'enfant dans le camp d'Utia Motungu.

» Parmi les prisonniers se trouvent un grand nombre d'enfants d'origine arabe ou swahili.

» Au cours de ces différentes rencontres avec les Arabes, le commandant Ponthier a pris à l'ennemi un total de 1,000 fusils et au moins 8,000 prisonniers.

» Les résultats de la marche extraordinaire des forces du commandant Ponthier sont considérables.

» Elle porte le coup décisif à l'influence arabe et débarrasse définitivement l'État du Congo des bandes dévastatrices qui opéraient dans le nord et dans l'est, ruinant toute la contrée.

» Plus de vingt-cinq des principaux chefs sont tombés aux mains de M. Ponthier.

» Ils ont été traduits devant le conseil de guerre sous l'accusation d'excitation à la guerre civile, de meurtre et de révolte à main armée contre l'État.

» Parmi ceux dont la culpabilité a été établie se trouve le chef important Saïd-ben-Abedi, qui, ainsi qu'on se le rappellera, est l'instigateur même du massacre d'Émin Pacha (1).

» Certains papiers tombés aux mains de M. Ponthier et notamment le récit de la femme du pacha, délivrée de sa captivité chez les Arabes, confirment les détails donnés par M. Dhanis sur les derniers moments du savant docteur. Celui-ci s'était, en effet, placé sous la protection de Saïd qui le fit assassiner par Ismaël. Tous les gens de la suite du pacha également trouvèrent la mort. La femme seule d'Émin et son enfant, âgé d'un an, eurent la vie sauve, mais

(1) Émin Pacha avait été assassiné le 26 février ; il revenait de son excursion du lac Albert, lorsque, sur l'ordre de Munie Moharra, Saïd-ben-Abedi le tua en lui tranchant la tête d'un coup de couteau et massacra toute la suite d'Émin (version du docteur Hinde). Les papiers du célèbre docteur sont entre les mains de Dhanis. Saïd-ben-Abedi a été fusillé, conformément au jugement du conseil de guerre présidé par M. Ponthier. Dix-sept autres chefs ont été condamnés à mort et ont subi leur peine, les uns par la fusillade, les autres par la corde. Deux chefs ont été condamnés à la servitude pénale à perpétuité. Un seul a été acquitté.

cette première surtout eut à souffrir des traitements que lui infligèrent les Arabes.

» Les déclarations du docteur Dupont, médecin de l'expédition, qui y prit une part si glorieuse, donnent à ce sujet les détails suivants :

« Ce jourd'hui, vingt-trois août 1890-trois, il nous a été présenté un enfant, paraissant âgé de près d'un an, nommé Monsonna, issu de père de race blanche et de mère de couleur. Cet enfant se trouve dans un mauvais état de santé dû à l'altération du lait de sa mère, la nommée Asinia, native de Karangue. Cette altération est due aux mauvais traitements que cette femme a subis durant sa captivité chez les Arabes de Kibonge. »

» D'après les dires du commandant Ponthier, Kibonge voulut assassiner cet enfant, mais Saïd, dont l'idée prévalut, conseilla de l'élever en vue d'en faire, plus tard, un chef de bande intelligent qui posséderait probablement l'esprit d'entreprise du père.

» Quarante jeunes enfants ayant pour pères les Arabes les plus influents sont également aux mains des officiers de l'État. Parmi eux se trouvent des enfants de Rachid, de Saïd et de Kibonge.

» M. Ponthier met également en lumière ses projets quant à l'organisation du pays qu'il vient de purger. Il se propose de rappeler dans leurs villages d'origine les populations errant misérablement dans les bois pour se soustraire aux Arabes et, dans ce but, il a envoyé des émissaires dans toutes les directions, promettant aide et protection à tous ceux qui auraient confiance en sa parole. Les 8,000 prisonniers ont été établis dans les postes anciens, pour y continuer et entretenir les plantations.

» M. Ponthier avait reçu une lettre de M. Dhanis, datée de Kassongo, 24 juillet, dans laquelle il manifestait l'intention d'agir contre Kibonge ; résultat qui venait d'être obtenu par M. Ponthier.

» Cet officier a envoyé également une lettre au commandant Dhanis, lui fixant rendez-vous à Riba Riba. Le but de l'entrevue est d'arrêter, de commun accord, les mesures de pacification.

» Il annonce également à ses collègues qu'une route de transports est organisée entre les Stanley-Falls et Kirundu (Kibonge),

qu'en amont de ce point jusqu'à deux journées de marche de Nyangué, le fleuve est ouvert à la navigation (1). »

Telle est l'histoire résumée de la guerre arabe, qui se termine à la fin d'août 1893. Si nous disposions d'un cadre plus étendu, nous pourrions citer des faits d'armes éclatants, des exploits vraiment admirables de nos compatriotes qui ont rivalisé d'audace, de bravoure, d'intelligence, et qui ont prouvé, dans cette difficile et périlleuse campagne, que la Patrie, au jour du danger, ne trouverait dans son armée, à quelque rang hiérarchique que ce soit, que des officiers et des sous-officiers capables de sacrifier leur existence pour la défense de l'indépendance nationale.

Mais c'est pour nous un devoir de rappeler les noms de ceux qui ont pris à la campagne arabe la part la plus active : le plus glorieux, entre les chefs, est certes le lieutenant Dhanis, car c'est à son intelligence et à son habileté que l'État doit la destruction de l'élément arabe ; en effet, le lieutenant Dhanis avait pour objectif l'exploration du Katanga, mais, après ses premières victoires, sentant le moment propice pour prendre l'offensive contre les Arabes, il avait pris l'initiative de marcher sur Nyangué qui était la principale position arabe du pays et nous avons vu qu'il avait remporté succès sur succès. Dans l'histoire de l'humanité comme dans celle du Congo, la place du lieutenant Dhanis est marquée au rang de ceux qui ont le plus puissamment contribué à l'émancipation de la race noire; le Roi l'a si bien compris qu'il a anobli le vaillant officier dès la nouvelle de la prise de Kassongo, et il n'est pas un Belge qui n'ait applaudi à cette distinction si méritée.

L'inspecteur d'État Fivé, grâce aux mesures d'ensemble prises aux Falls et à Basoko, qu'il avait dès le début renforcés de détachements venus de Nouvelle Anvers et d'Équateurville, avait protégé provisoirement le Haut-Congo contre les Arabes.

(1) Extrait du rapport de M. Ponthier à l'Etat indépendant du Congo. Nous renvoyons ceux de nos lecteurs, désireux de connaître en détail les péripéties de cette brillante expédition, à la correspondance d'un des officiers qui en faisaient partie, publiée par *l'Étoile belge* dans ses numéros du 10 et du 11 décembre 1893. Ils y liront d'intéressants détails sur la prise de Kirundu, la bataille de Kima Kima, la soumission du chef Mirambo et des troupes Bakussus, la prise du camp de Soke Soke, la mise en jugement des chefs arabes, l'expédition de la Loa et la défaite complète des arabes à Utia Motuagu.

Les adjoints du lieutenant Dhanis ont droit aux plus grands éloges : MM. de Wouters d'Oplinter, Michaux, Gillain, Scheerlinck ont courageusement et habilement secondé leur chef et les victorieux combats livrés par les lieutenants Michaux et de Wouters ont grandement aidé à l'issue favorable de la guerre. Insistons spécialement sur le dévouement du sous-lieutenant Cassart qui, non content d'avoir escorté dans son long et pénible voyage l'expédition Delcommune, demanda à affronter le danger en rejoignant Dhanis, parvint avec une poignée d'hommes à mettre en fuite plus de 500 Arabes, et dans toutes les batailles auxquelles il prit part, se trouva au premier rang et combattit avec énergie. Le Roi a reçu le jeune officier de la force publique et la satisfaction qu'il lui a témoignée fait le légitime orgueil de Cassart. Le docteur Hinde, non content de donner ses soins à ses compagnons et à leur petite armée, a fait le coup de feu et s'est brillamment distingué dans toutes les circonstances.

Le capitaine Daenen a donné une belle preuve de dévouement à la cause humanitaire en offrant spontanément à l'inspecteur d'État Fivé de l'accompagner pour combattre les Arabes, malgré les fatigues de son expédition du Haut-Uellé ; le sergent Jacob s'est signalé tout spécialement dans le combat de la Romée.

Dans les combats du nord, ceux qui méritent l'admiration de tous sont le capitaine Chaltin et ses adjoints Debock et Henry, officiers belges, et MM. Marek et Mohun, MM. Van Lindt et Rue, officiers belges, qui ont défait les Arabes des Falls ; n'oublions pas le lieutenant Tobback qui, en usant de diplomatie, a reculé le cataclysme menaçant du soulèvement des Falls et, avec son mince contingent de troupes, a su résister jusqu'au moment de l'arrivée providentielle de Chaltin.

Quant au lieutenant Ponthier, il a donné le coup de grâce aux Arabes ; nos lecteurs ont eu précédemment assez l'occasion d'apprécier les qualités de soldat et d'explorateur de Ponthier pour que nous insistions : sa valeur a du reste été officiellement reconnue, puisque le Roi lui a décerné, après ses victoires de Kirundu, l'ordre de Léopold. Ses adjoints l'ont grandement aidé dans cette tâche définitive et M. Ponthier cite avec les plus vifs éloges le lieutenant Lothaire, le sous-lieutenant Henry et le sergent-major Sillye.

Il est utile aussi de rappeler que les expéditions Roget et Van Kerkhoven, organisées par le Souverain qui, avec sa sage perspicacité des choses d'Afrique, prévoyait l'obligation de l'extinction des Arabes, avaient en quelque sorte préparé les superbes résultats acquis dans la récente campagne. La première de ces expéditions, adroitement conduite par le capitaine Roget, avait opposé une efficace barrière défensive aux incursions des Arabes; son importance capitale était d'avoir réussi à empêcher la coalition des éléments arabes venus du nord et de l'est, coalition qui eût été des plus dangereuse pour l'avenir de l'État. La seconde, parcourant des territoires où l'influence arabe était sinistrement représentée par les bandes des chefs du Manyema, avait pris l'offensive; indépendamment de son chef, le capitaine Van Kerkhoven, les adjoints avaient remporté plusieurs victoires; le lieutenant Milz, tout particulièrement, s'était distingué dans divers combats; de plus, aussi habile diplomate que vaillant guerrier, il était parvenu à rallier à l'État la plupart des chefs de l'Uellé et du Kibali qui avaient subi antérieurement l'influence des Arabes de Khartoum. Ce tout jeune officier est l'un de ceux que l'État du Congo compte au nombre de ses plus courageux et de ses plus sympathiques pionniers.

Que l'on ne croie donc pas que le pas immense fait aujourd'hui dans la voie de la civilisation est le résultat du hasard et des circonstances : non! le Roi Souverain avait, dès le début de sa noble entreprise, considéré l'élément arabe comme le plus nuisible à l'avenir de l'État et à l'extension du mouvement civilisateur vers l'Afrique centrale (1), et les premières mesures offensives ont été édictées par lui en vue de l'expulsion définitive de ce dangereux ennemi (2). Nous pouvons donc affirmer que le Roi Léopold II a

(1) Cette lutte contre les Arabes, nous la préconisions, nous aussi, avec la plus grande énergie. Notre chapitre de la 6e partie : « *L'Arabe, voilà l'ennemi* », était écrit longtemps avant que les derniers événements arabes soient venus nous donner raison dans notre manière de voir.

(2) Ces mesures offensives étaient la conséquence directe de l'Acte général de la Conférence antiesclavagiste de Bruxelles, chapitre 1er, article 1er, 6° (voir notre Livre II, chapitre V). Remarquons encore que le Roi-Souverain est le seul qui ait affronté ouvertement les périls de la guerre arabe, et s'est ainsi conformé aux décisions de la Conférence dont lui-même avait provoqué la réunion.

été le véritable inspirateur de la guerre arabe, que l'État du Congo, quoique étant une colonie indépendante et subsistant de ses propres deniers, est la puissance qui a, dans la plus large mesure, mis à exécution les clauses de l'Acte de la Conférence de Bruxelles et que son Souverain, en prenant vigoureusement l'offensive contre les Arabes, a porté le coup mortel à l'esclavagisme. La guerre arabe de 1893 restera l'un des événements coloniaux les plus importants du XIXe siècle.

Les conséquences de la campagne arabe sont immenses : le territoire du Congo est aujourd'hui à peu près purgé du seul élément qui empêchait les progrès de la colonisation et surtout le développement physique et moral de la race noire; comme l'expose très bien M. Ponthier dans son rapport, il faut à présent ramener les populations nègres, progressivement, dans le giron de l'État et organiser toute la contrée si heureusement délivrée. Il ne peut exister aucun doute que, grâce à l'habileté de la politique des administrateurs du gouvernement central, cette tâche d'organisation ne soit bientôt effectuée (1). Quant à la crainte d'une rentrée en scène des Arabes, elle peut être écartée définitivement et, en admettant que, sur quelques points de l'État, des contingents arabes tentent encore d'exercer leurs déprédations, il ne peut exister aucun doute que nos officiers, avec l'aide des populations indigènes, en aient facilement raison.

(1) Le plan d'organisation adopté dans ses grandes lignes par le gouvernement central est le suivant : on divisera tout le district actuel des Stanley-Falls en zones ou provinces, où seront ramenés, à leur lieu d'origine, les indigènes qui ont échappé à la cruauté des Arabes et qui ont fait leur soumission à l'État: ces provinces auront pour chefs des chefs indigènes qui gouverneront sous le contrôle permanent d'un résident; on s'occupera immédiatement de cultures, de plantations, etc... Des colonnes mobiles parcourront le district pour y établir l'ordre et empêcher le retour des Arabes.

Le gouvernement a laissé toute autorité à MM. Dhanis et Ponthier pour le règlement des détails de cette organisation.

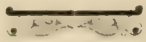

LIVRE II

LE CONGO DIPLOMATIQUE

LE CONGO DIPLOMATIQUE

CHAPITRE PREMIER

Les préliminaires de la Conférence de Berlin

Tandis qu'en Afrique se poursuivait lentement la découverte de toutes les parties de cette immense contrée qui ouvrait de nouveaux et vastes horizons au commerce universel, Léopold II, sacrifiant sa fortune à la poursuite de ses projets et n'épargnant rien pour arriver à la réalisation de son généreux rêve, se réservait ici la lourde tâche diplomatique de donner un caractère durable à l'œuvre, en l'asseyant solidement sur des bases politiques bien définies (1).

A peine Stanley était-il arrivé à Gibraltar en juillet 1879, qu'il reçut de M. Strauch des instructions formelles, indiquant catégoriquement le but final de l'entreprise : « Créer un puissant État nègre ; faire rayonner l'influence des stations sur les chefs et les tribus ; faire une confédération républicaine de nègres libres, confédération indépendante sous cette réserve que le Roi, à qui en reviendrait la conception et la création, en nommerait le Président, qui résiderait en Europe. »

Aussi Stanley avait-il ordre de ne conclure que des traités parfaitement en règle, indéniables par la suite, car Sa Majesté, avec sa merveilleuse sagacité, prévoyait les compétitions nombreuses dont

(1) Relire, pour compléter l'étude diplomatique de l'œuvre du Congo, les chapitres concernant *l'Association internationale africaine* et *le Comité d'études du Haut-Congo*, livre I, pages 13 et 63.

allait être assaillie son OEuvre dès que les peuples la verraient entrer dans l'ère de la prospérité et du progrès. Lors de la fondation du Comité d'études, le Roi avait adopté un emblème d'occupation : drapeau bleu, avec, au milieu, une étoile d'or ; ce drapeau devait précéder les caravanes, comme cela se faisait du reste pour les expéditions des autres États, et être déployé au-dessus de chaque station du Comité d'études. Nous avons vu, dans la première partie de cet ouvrage, les précautions prises par Stanley pour assurer ses premiers travaux contre les entreprises des maisons étrangères établies sur le Bas-Fleuve.

En 1882, le Comité d'études, préoccupé de régulariser sa situation, prit le titre d'*Association internationale du Congo*, tout en conservant ses principes et ses vues. Le général Strauch, qui présidait le Comité d'études depuis sa fondation, fut nommé président de la nouvelle association.

C'est à cette époque que l'on commença à agiter avec passion, dans tous les pays d'Europe et surtout en France, la question de savoir si l'Association du Congo avait des droits *souverains* sur les territoires que Stanley parcourait et qu'il achetait à mesure qu'il avançait vers le cœur de l'Afrique pour le compte de l'Association ; cette campagne semblait du reste n'avoir qu'un but : permettre à la France, représentée par M. de Brazza, de prendre possession des territoires acquis par le Comité et de ne laisser à celui-ci que des titres de propriété foncière.

Or, le droit de souveraineté de l'Association était indiscutable : il ne faut pas, d'une manière absolue, être un État reconnu pour avoir le droit de se donner une organisation, une administration, des lois, etc..., et les exemples de cas analogues sont multiples : qu'il nous suffise de citer la puissante *Compagnie des Indes orientales*, établie à Batavia, qui constituait un véritable État en ce sens qu'elle se réservait le droit de faire la guerre, de conclure la paix et d'organiser elle-même son administration ; les États-Unis d'Amérique n'ont-ils pas commencé par être un assemblage de compagnies absolument indépendantes, se gouvernant elles-mêmes, édictant leurs lois et nommant leurs chefs? Pour prendre un exemple plus proche de notre époque (et postérieur à la fondation de l'État du

Congo), ne voyons nous pas la *British East African Association*, racheter, par un traité conclu en mai 1887 avec le sultan de Zanzibar, une grande partie des possessions de celui-ci et organiser dans ces possessions toute l'administration d'un État admis dans le concert politique de l'univers : création des tribunaux, de la force publique, édiction des lois, établissement d'impôts, etc.? La logique s'impose du reste : des chefs et des rois nègres, établis depuis toujours dans cette partie de l'Afrique, concèdent des territoires par des traités en bonne et due forme : la société ou même le simple particulier qui s'en rend acquéreur en est le maître absolu, sauf l'obligation de respecter les règles du droit des gens.

Dès lors, l'entreprise du Roi entrait dans une nouvelle phase, celle des opérations diplomatiques, qui n'était pas la moins ardue ni la moins difficile, car Sa Majesté eut à lutter contre les envies passionnées qui se firent jour de plusieurs côtés.

La France, représentée par M. de Brazza, était parvenue, comme nous l'avons vu dans la première partie de cet ouvrage, à devancer Stanley au Pool; mais, d'un autre côté, lorsque l'expédition organisée par elle pour s'adjoindre le bassin du Kuilu Niadi arriva à Loango, elle apprit les résultats atteints par nos compatriotes, qui avaient pris possession de toute la province (1). Des négociations s'engagèrent entre les deux parties et aboutirent à une entente provisoire (16 octobre 1882) : pour témoigner à l'Association de sa sympathie aux vues et aux travaux de celle-ci, la France promit de n'apporter aucun obstacle aux relations entre les nombreuses stations établies dans le Kuilu-Niadi.

Vers la même époque, l'Association fut menacée dans son existence d'une manière plus sérieuse : le Portugal revendiquait des droits historiques sur l'embouchure du Congo (2), et, après avoir

(1) Revoir le livre 1er, chapitre III, pages 85 et suivantes.

(2) Les droits historiques du Portugal sur le Congo ont fait l'objet de nombreuses discussions : il nous semble en tous cas incontestable que c'est aux Portugais que revient l'honneur de la découverte de l'embouchure du fleuve; mais ils ne tentèrent aucunement de s'assurer, dans cet estuaire, des possessions par des traités légaux. Lord Grandville, qui a conduit les négociations dont il est question ici, déclarait du reste qu'il ne reconnaissait *aucun droit acquis* au Portugal sur l'embouchure du fleuve Congo (Banning : *Le partage politique de l'Afrique*, page 100).

vainement tenté de les faire reconnaître par la France, il s'adressa à l'Angleterre, avec laquelle il jeta, le 15 novembre, les bases d'une entente qui lui accordait des droits sur les territoires de la côte de l'Atlantique entre 5° 12′ et 8° de latitude sud, indépendamment d'autres clauses concernant le commerce et la traite. Ce traité était dicté à l'Angleterre par l'appât d'importantes compensations souscrites par le Portugal.

Toutefois, les négociations ne se poursuivirent que très lentement à cause de l'opposition ouverte du Parlement anglais et du mécontentement sourd des puissances en présence de l'accord entre ces deux pays : la France, à qui le Portugal s'adressa derechef en lui offrant de reconnaître les conquêtes de M. de Brazza, refusa d'admettre les prétentions du Portugal sur l'embouchure du Congo. Mais l'Angleterre se décida enfin, le 26 février 1884, à signer avec le Portugal un traité dont nous résumons les passages importants.

Convention anglo-portugaise (26 février 1884). — Concède au Portugal les deux rives du fleuve Congo jusqu'à Nokki ; déclare que la limite est des possessions portugaises de la côte de l'Atlantique, entre 5° 12′ et 8° de latitude sud, correspondra aux frontières des possessions des tribus fixées sur la côte et les rives du fleuve (délimitation à déterminer dans le plus bref délai) ; accorde la liberté du commerce international dans les territoires ainsi reconnus et de la navigation sur le Congo et le Zambèze ; décide la nomination d'une commission mixte (anglo-portugaise) pour réglementer les droits de péage destinés à couvrir les frais de surveillance ; défend de percevoir des droits sur les marchandises de transit ; impose la liberté de l'enseignement religieux ; fixe le tarif des douanes pour une période de dix ans ; garantit réciproquement aux sujets des deux nations le traitement de la nation tierce la plus favorisée ; facilite l'exécution des traités concernant l'abolition de la traite ; concède à l'Angleterre le droit de préemption éventuelle du fort de Saint-Jean-Baptiste d'Ajuda (côte de Mina) et des possessions portugaises situées sur la côte entre 5° longitude est et 5° longitude ouest.

L'examen de ce résumé succinct prouve l'importance qu'accordait le Portugal à l'acquisition de tout pouvoir sur l'estuaire du Congo. La publication de cette convention fut accueillie par les unanimes protestations des puissances européennes : la France fut la première à déclarer au Portugal qu'elle n'admettait pas, en ce qui concerne ses nationaux, les clauses de l'accord anglo-portugais (13 mars 1884); l'Allemagne la suivit bientôt dans cette voie (18 avril 1884) et fit les mêmes représentations aux cabinets anglais et portugais. En même temps (17 avril 1884), l'Allemagne pressentait la France au sujet d'une entente internationale qui règlerait, non les rapports territoriaux dans le bassin du Congo, mais la question de la surveillance maritime du fleuve Congo, que lord Granville, dans le traité du 26 février 1884, avait, à la demande expresse du Portugal, confiée à une commission exclusivement anglo-portugaise. Les deux puissances se mirent d'accord sur ce principe le 5 juin 1884, laissant de côté les questions de délimitation de territoire, que la France désirait négocier elle-même, en dehors de la réunion projetée.

Cependant le roi Léopold, dès la publication du traité du 26 février 1884, comprenant le danger immense qui résulterait de la ratification du traité et de sa sanction par les autres puissances, s'adressa à la loyauté de l'Angleterre et lui proposa l'envoi en Afrique d'une mission qui étudierait sur place les divers traités conclus par l'Association sur les rives du fleuve entre la côte et Nokki et déciderait de leur degré de valabilité ; c'est le président de la Société de géographie de Londres, le général Goldsmith, qui fut chargé de cette délicate mission : ses travaux, conduits d'octobre à novembre 1884, conclurent à la nullité des revendications portugaises.

Dans l'entretemps, dès avril 1884, l'Association internationale, par diverses conventions conclues successivement avec plusieurs puissances, préparait le terrain à la Conférence de Berlin et aboutissait à la reconnaissance de son drapeau comme celui d'un *État* ami.

Convention avec les États-Unis (22 avril 1884). — Cette conven-

tion porte : l'Association garantira aux étrangers qui se fixeront sur ses territoires le droit d'achat, de vente et de location de terrains, d'établissement de maisons commerciales et de libre échange, à la seule condition de respecter les lois de l'Association. Il ne pourra être perçu aucun droit d'entrée sur les marchandises importées par des particuliers. Les droits seront égaux pour les citoyens de toutes les nations. Enfin l'Association fera tous ses efforts pour empêcher la traite des noirs.

De cette convention, il résultait : 1° la reconnaissance des droits de l'Association comme *État constitué;* 2° l'imposition de devoirs tels que protection des colons, abolition de la traite des noirs, etc. ; 3° la liberté du commerce et de l'échange.

Cette reconnaissance de l'Association comme État constitué était du reste implicitement comprise dans la plupart des actes diplomatiques et des lettres de l'espèce rédigés après la publication du traité anglo-portugais du 26 février 1884 ; cela résulte à l'évidence des lettres échangées entre l'Allemagne et la France le 13 et le 19 septembre 1884 : « De même que la France, écrivait M. de Bismarck, le gouvernement allemand observera une attitude bienveillante à l'endroit des entreprises belges sur la rive du Congo, *par suite du désir qu'ont les deux gouvernements d'assurer à leurs nationaux la liberté du commerce dans toute l'étendue de l'*État futur du Congo, et dans les positions que la France tient sur ce fleuve et qu'elle se propose de soumettre au système libéral qu'on attend de cet *État à constituer.* » M. le baron de Courcel répondait : « M. Ferry n'a pas été moins heureux que Votre Altesse Sérénissime de pouvoir constater que l'accord entre les deux gouvernements portait sur des principes de haute valeur, qu'il est d'un intérêt commun d'appliquer au commerce d'Afrique et de voir reconnaître par toutes les nations. Le gouvernement de la République française met au premier rang de ces principes la liberté du commerce dans le bassin et les embouchures du Congo. L'Association internationale africaine, qui a fondé sur ce fleuve un certain nombre de stations, se déclare prête à l'admettre dans toute l'étendue des territoires sur lesquels elle exerce ses droits. De son côté, la France est disposée à accorder également la liberté commerciale

dans les positions qu'elle tient ou qu'elle pourra acquérir plus tard sur le Congo (1). »

Première convention avec la France (24 avril 1884). — Afin d'aplanir momentanément les difficultés qui avaient surgi avec la France, l'Association fit à celle-ci la déclaration qu'elle ne céderait ses possessions à d'autres puissances qu'à la condition de s'entendre au préalable avec la France au sujet de la délimitation des influences diverses sur les territoires cédés; que, dans le cas où elle se verrait forcée d'aliéner ses possessions, elle donnerait la préférence à la France pour la cession desdits territoires.

Convention avec l'Allemagne (8 novembre 1884). — L'Allemagne, comme nous venons de le voir, se préoccupait à juste titre de l'attitude à prendre vis-à-vis de l'Association et du traité anglo-portugais : le prince de Bismarck se montrait favorable à l'œuvre et, après une entente préalable avec la France, il déclara le 25 juin au Reichstag que l'Allemagne était prête à reconnaître la souveraineté du nouvel État, à condition que le commerce y serait libre et protégé par l'État.

Des négociations furent entamées avec l'Association internationale et elles aboutirent le 8 novembre 1884 à la signature d'une convention en vertu de laquelle : l'Association internationale s'engage à permettre l'entrée en toute franchise de tous articles commerciaux dans ses possessions présentes ou futures; les nationaux allemands pourront s'établir sur les territoires de l'Association et y jouiront des avantages accordés à la nation la plus favorisée; les avantages accordés ultérieurement aux sujets d'autres nations seront étendus aux nationaux allemands; les obligations du traité seront imposées à l'acquéreur en cas de cession des territoires; le drapeau de l'Association est reconnu comme celui d'un État ami.

Dénonciation du traité anglo-portugais. — Sur ces entrefaites, s'appuyant sur des considérations diverses, basées sur l'accueil

(1) E. Banning : *Le partage politique de l'Afrique*, pages 114 et 115.

défavorable que les nations européennes avaient fait au traité et sur le fait que l'Allemagne avait rallié la plupart des puissances à l'idée d'une Conférence internationale, l'Angleterre dénonça, le 26 juin 1884, le traité qu'elle avait conclu avec le Portugal et qui était de nature à porter un coup mortel à l'œuvre du roi Léopold, car le Portugal ne prétendait à l'embouchure du Congo que pour pouvoir imposer les marchandises exportées et il annulait ainsi toute possibilité d'étendre les bienfaits de la civilisation.

CHAPITRE II

La Conférence de Berlin

C'est le 15 novembre 1884 que s'ouvrit à Berlin la Conférence internationale du Congo : son but, décidé après les laborieux préliminaires que nous avons esquissés au chapitre premier, était de régler les conditions les plus favorables au développement du commerce et de la civilisation dans certaines régions de l'Afrique, d'assurer la libre navigation à tous les peuples sur le Congo et sur le Niger et surtout de prévenir les contestations qui pourraient éventuellement surgir par suite de nouvelles prises de possession sur la côte de l'Afrique.

Le baron Auguste Lambermont, à cette époque Ministre plénipotentiaire et secrétaire général au Ministère des affaires étrangères, se chargea du rapport qui devait servir de base aux discussions de la Conférence et à l'élaboration de l'acte final : ce rapport est un chef-d'œuvre de diplomatie et de délicatesse et, à cause de sa clarté et de ses vues étendues, il facilita considérablement la tâche de l'assemblée de Berlin.

Les nations furent représentées à la Conférence par des plénipotentiaires ou des diplomates de talent. Citons, pour l'Allemagne : le prince de Bismarck, qui présida le débats, le comte Paul de Hatzfeld, ministre d'État, M. Auguste Busch, sous-secrétaire d'État, M. Henri de Kusserow, conseiller de légation ; pour la France : le baron de Courcel, ministre plénipotentiaire ; pour le Portugal : le marquis de Penafiel, ministre plénipotentiaire, et M. Antoine de Serpa-Pimentel, conseiller d'État ; enfin, pour l'Angleterre : sir Edward Baldwin Malet, ministre plénipotentiaire.

La Belgique eut pour représentants : le comte Van der Straeten-Ponthoz, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près S. M. l'empereur d'Allemagne, et le baron Lambermont. Ces deux délégués furent assistés de M. Émile Banning, directeur général

aux affaires étrangères, à qui sa haute compétence avait valu le titre de conseiller technique de la mission ; le comte de Lalaing et le baron Goffinet remplirent les fonctions de secrétaires.

« Pendant quatre mois, dit M. Banning, tout en s'acquittant de sa mission propre, la Conférence de Berlin a été le foyer de négociations actives, poursuivies en dehors d'elle, mais étroitement connexes à l'objet de ses délibérations. Il s'est agi de généraliser la reconnaissance et de fixer les limites du territoire de l'Association. Cette tâche était compliquée : conduite par des moyens purement moraux, elle devait se heurter à bien des difficultés. »

Ces négociations poursuivies en dehors de la Conférence constituent la série de conventions que nous résumons ci-après, et celles qui devaient fixer les limites avec la France et le Portugal font l'objet de notre chapitre IV.

Convention avec l'Angleterre (16 décembre 1884). — Elle accorde aux citoyens Anglais les mêmes droits qu'aux Américains en ce qui concerne l'achat de terrains, l'exercice de la religion, les droits de commerce et d'industrie et la libre importation de marchandises ; elle autorise la nomination de consuls ou agents consulaires et fixe leurs obligations et leurs droits de juridiction civile et criminelle ; elle prévoit les cas de conflit entre nationaux anglais et sujets du gouvernement du Congo.

Des conventions semblables furent successivement conclues avec l'Italie (19 décembre 1884), l'Autriche (24 décembre 1884), les Pays-Bas (27 décembre 1884), l'Espagne (7 janvier 1885), la Russie (5 février 1885), la Suède et Norwège (10 février 1885), le Danemark (23 février 1885).

La convention avec la Turquie ne fut signée que le 10 décembre 1885.

Convention avec la France (5 février 1885) et le Portugal (14 février 1885). — Les négociations avec ces deux pays furent longues et difficiles, car elles comprenaient une épineuse question de délimitation de territoire et ils soutenaient tous deux leurs prétentions avec une âpre fermeté ; elles furent conduites en dehors

de la Conférence, mais les représentants de l'Angleterre, de l'Allemagne et de la Belgique usèrent de toute leur influence pour amener une entente rationnelle : nous disons rationnelle, car, d'un côté, la France réclamait la province du Kuilu Niadi, et le Portugal l'embouchure du Congo. Céder les deux était pour l'Association se priver de toute route vers le Stanley-Pool et se créer pour l'avenir

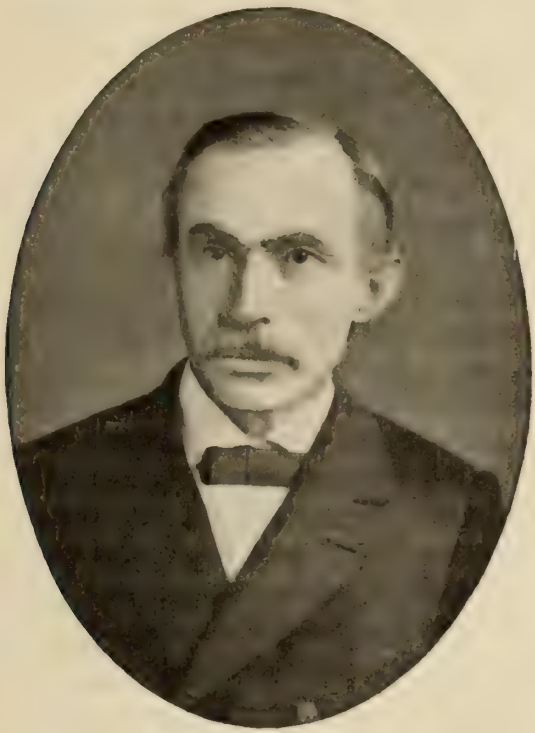

M. ÉMILE BANNING.

des difficultés pratiques et politiques qui l'auraient menée infailliblement à sa perte. Il fallait donc qu'elle conservât l'un ou l'autre accès au Pool. L'entente finit par s'établir (1) : l'Association céda à la France, à son grand regret, toute la région comprise entre la côte et la rive droite du Congo, c'est-à-dire le bassin du Kuilu

(1) Voir le chapitre IV de la présente partie pour les délimitations conventionnelles admises par ces traités.

Niadi si riche en productions minières et dont la conquête avait coûté au Roi des sommes énormes ; de plus, les possessions françaises pouvaient s'étendre au nord le long du Congo jusqu'à la Licona. Le Portugal se déboutait de ses prétentions sur l'embouchure du Congo et fixait la limite de ses possessions comme suit : au nord du fleuve, le territoire de Cabinda (côte) ; au sud, la rive gauche jusqu'à Nokki, le 6e parallèle jusqu'au Koango, le cours supérieur du Koango à partir de ce point. Ces délimitations donnèrent encore lieu dans la suite à des dissentiments que nous examinerons plus loin.

Convention avec la Belgique. — L'Association, ayant conclu ces traités avec toutes les nations européennes, en fit part au gouvernement belge, qui, par suite de sa neutralité, avait été obligé d'attendre que toutes les difficultés fussent aplanies pour reconnaître le drapeau de l'Association. Une convention identique aux autres fut signée le 23 février 1885.

Fondation de l'État indépendant. — Le 23 février, à la séance de la Conférence, le président intérimaire, M. Bush, représentant de l'Allemagne, donna lecture de la lettre suivante, adressée par M. Strauch, président de l'Association internationale, au prince de Bismarck :

« Prince, l'Association internationale du Congo a successivement conclu avec les puissances représentées à la Conférence de Berlin (moins une : la Belgique), des traités qui, parmi leurs clauses, contiennent une disposition reconnaissant son pavillon comme celui d'un État ou d'un gouvernement ami. Les négociations engagées avec la dernière puissance aboutiront, tout permet de l'espérer, à une prochaine et favorable issue (1).

» Je me conforme aux intentions de S. M. le roi des Belges, agissant en qualité de fondateur de l'Association, en portant ce fait à la connaissance de Votre Altesse Sérénissime.

» La réunion et les délibérations de l'éminente assemblée qui siège à Berlin sous votre haute présidence ont essentiellement con-

(1) La Belgique signait le même jour la convention avec l'Association.

tribué à hâter cet heureux résultat. La Conférence à laquelle j'ai le devoir de rendre hommage voudra bien, j'ose l'espérer, considérer l'avènement d'un pouvoir qui me donne la mission exclusive d'introduire la civilisation et le commerce au centre de l'Afrique, comme un gage de plus des fruits que doivent produire ses importants travaux. »

M. Busch fit suivre sa lecture de ces paroles : « Je crois être l'interprète du sentiment unanime de la Conférence en saluant comme un événement heureux la communication qui nous est faite et qui constate la reconnaissance à peu près unanime de l'Association internationale du Congo. Tous nous rendons justice au but élevé de l'œuvre à laquelle S. M. le roi des Belges a attaché son nom ; tous nous connaissons les efforts et les sacrifices au moyen desquels il l'a conduite au point où elle est aujourd'hui ; tous nous faisons des vœux pour que le succès le plus complet vienne couronner une entreprise qui peut seconder si utilement les vues qui ont dirigé la Conférence. »

Chacun des représentants prononça ensuite une allocution et ils furent unanimes à reconnaître la grandeur de l'œuvre entreprise par le roi Léopold II. Les plus caractéristiques de ces discours sont ceux de M. le baron de Courcel, délégué de la France, de Sir Edward Baldwin Malet, représentant de l'Angleterre et de M. le comte de Launay, ambassadeur d'Italie, pays qui avait toujours témoigné d'une grande sympathie pour l'OEuvre africaine.

« En qualité de représentant d'une puissance dont les possessions sont limitrophes de celles de l'État libre du Congo, dit M. de Courcel, je prends acte avec satisfaction de la démarche par laquelle cette Association nous notifie son entrée dans la vie internationale. J'émets au nom de mon gouvernement le vœu que l'État du Congo, territorialement constitué aujourd'hui dans des limites précises, arrive bientôt à pourvoir d'une organisation gouvernementale régulière le vaste domaine qu'il est appelé à faire fructifier. Ses voisins seront les premiers à applaudir à ses progrès, car ils seront également les premiers à profiter du développement de sa prospérité et de toutes les garanties d'ordre, de sécurité et de bonne administration dont il entreprend de doter le centre de l'Afrique.

» Le nouvel État doit sa naissance aux aspirations généreuses, à l'initiative éclairée d'un prince entouré du respect de l'Europe. Il a été voué dès son berceau à la pratique de toutes les libertés. Assuré du bon vouloir unanime des puissances qui se trouvent ici représentées, souhaitons lui de remplir les destinées qui lui sont soumises sous la sage direction de son auguste fondateur, dont l'influence modératrice sera le plus précieux gage de son avenir. »

D'autre part, sir Edward Baldwin Malet s'exprima en ces termes :

« La part que le gouvernement de la reine Victoria a prise dans la reconnaissance du drapeau de l'Association comme celui d'un gouvernement ami m'autorise à exprimer la satisfaction avec laquelle nous envisageons la constitution de ce nouvel État, due à l'initiative de S. M. le roi des Belges.

» Pendant de longues années, le roi Léopold II, dominé par une idée purement philanthropique, n'a rien épargné, ni efforts personnels, ni sacrifices pécuniaires, de ce qui pouvait contribuer à la réalisation de son but.

» Cependant le monde, en général, regardait ses efforts d'un œil presque indifférent. Par ci, par là, Sa Majesté soulevait la sympathie, mais c'était en quelque sorte plutôt de la sympathie de condoléance que celle de l'encouragement. On croyait que l'entreprise était au-dessus de ses forces, qu'elle était trop grande pour réussir. On voit maintenant que le Roi avait raison et que l'idée qu'il poursuivait n'était pas une utopie.

» Il l'a menée à bonne fin, non sans difficultés ; mais ces difficultés mêmes ont rendu le succès d'autant plus éclatant. En rendant à Sa Majesté cet hommage de reconnaître tous les obstacles qu'Elle a surmontés, nous saluons l'État nouveau-né avec la plus grande cordialité et nous exprimons un désir sincère de le voir fleurir et croître sous Son égide. »

Enfin, M. le comte de Launay termina son allocution en ces termes chaleureux : « Le monde entier ne peut que témoigner de sa sympathie et de ses encouragements pour cette œuvre civilisatrice et humanitaire qui honore le XIXe siècle et dont les intérêts généraux de l'humanité profitent et profiteront toujours davantage. »

La séance du 26 février clôtura les travaux de la Conférence : dans cette mémorable séance, le prince de Bismarck résuma la marche des travaux, remercia chacun de la part qu'il avait prise dans l'élaboration de l'Acte et félicita notamment le baron Lambermont et le baron de Courcel. L'on procéda à la signature de l'Acte, puis le prince de Bismarck fit la lecture d'une lettre du colonel Strauch, président de l'Association du Congo et fondé de pouvoirs de S. M. Léopold II, fondateur de l'OEuvre, annonçant l'adhésion de l'Association aux clauses de l'Acte général de la Conférence. Enfin, le prince leva la séance par les paroles suivantes : « Messieurs, je crois répondre au sentiment de l'assemblée en saluant avec satisfaction la démarche de l'Association internationale du Congo et en prenant acte de son adhésion à nos résolutions. Le nouvel État du Congo est appelé à devenir un des principaux gardiens de l'œuvre que nous avons en vue et je fais des vœux pour son développement prospère et pour l'accomplissement des nobles aspirations de son fondateur. »

L'État du Congo était fondé sous le nom d'*État indépendant du Congo*, et prenait comme emblème le drapeau de l'Association internationale : *bleu à étoile d'or*.

L'Acte de la Conférence de Berlin, que nous résumerons plus loin, fut soumis aux Chambres belges le 10 mars 1885 ; les conclusions de la section chargée d'examiner l'Acte exposaient les avantages que la Belgique pourrait retirer de son adhésion aux clauses de cet acte, qui ne l'exposait à aucun sacrifice. Les Chambres adoptèrent le projet de loi, rédigé de la façon suivante : « L'Acte général de la Conférence de Berlin, daté du 26 février 1885 et signé par la Belgique avec les puissances représentées à la dite Conférence, sortira son plein et entier effet. »

Nomination du souverain de l'État. — L'opinion universelle, non moins que les vœux exprimés par tous les membres de la Conférence de Berlin, désignait le souverain du jeune État : c'était évidemment celui qui, depuis neuf années, avait donné à l'OEuvre du Congo les plus admirables preuves de dévouement et de désintéressement, celui dans le cœur duquel avait germé cette noble

pensée de la civilisation africaine, celui enfin qui, sans relâche, sans défaillance, au prix des plus grands sacrifices et d'un travail constant et opiniâtre, avait réussi à intéresser le monde entier à son entreprise : Léopold II.

En présence de l'unanimité de ces vœux, le Roi des Belges écrivit, le 16 avril 1885, au Conseil des ministres la lettre suivante, qui définit nettement la situation de la Belgique vis-à-vis du nouvel État : « Messieurs, l'œuvre créée en Afrique par l'Association internationale africaine a pris un grand développement. Un nouvel État se trouve fondé, ses limites sont déterminées et son pavillon est reconnu par presque toutes les puissances.

» Il reste à organiser sur les bords du Congo le gouvernement et l'administration.

» Les plénipotentiaires des nations représentées à la Conférence de Berlin se sont montrés favorables à l'œuvre entreprise et depuis, les deux Chambres législatives, les principales villes du pays et un grand nombre de corps et d'associations importantes m'ont exprimé à ce sujet les sentiments les plus sympathiques.

» En présence de ces encouragements, je ne puis reculer devant la poursuite et l'achèvement d'une tâche à laquelle j'ai pris, en effet, une part importante, et puisque vous estimez comme moi, Messieurs, qu'elle peut être utile au pays, je vous prie de demander aux Chambres législatives l'assentiment qui m'est nécessaire.

» Les termes de l'article 62 de la Constitution caractérisent par eux-mêmes la situation qu'il s'agirait d'établir.

» Roi des Belges, je serais en même temps le souverain d'un autre État.

» Cet État serait indépendant comme la Belgique, et il jouirait, comme elle, des bienfaits de la neutralité.

» Il aurait à suffire à ses besoins et l'expérience, comme l'exemple des colonies voisines, m'autorise à affirmer qu'il disposerait des ressources nécessaires.

» Sa défense et sa police reposeraient sur des forces africaines commandées par des volontaires européens.

» Il n'y aurait donc entre la Belgique et l'État nouveau qu'un lien personnel. J'ai la conviction que cette union serait avantageuse

pour le pays, sans pouvoir lui imposer des charges en aucun cas.

» Si mes espérances se réalisent, je me trouverai suffisamment récompensé de mes efforts. Le bien de la Belgique, vous le savez, Messieurs, est le but de toute ma vie. »

L'article 62 de la Constitution, visé par Sa Majesté dans cette lettre, est ainsi conçu : « Le Roi ne peut être en même temps chef d'un autre État sans l'assentiment des Chambres. Aucune des deux Chambres ne peut délibérer sur cet objet, si deux tiers au moins des membres qui la composent ne sont présents, et la résolution n'est adoptée qu'autant qu'elle réunit au moins les deux tiers des suffrages. »

La discussion à la Chambre des représentants eut lieu le 28 avril : un discours de Mgr de Haerne, vibrant d'enthousiasme et de patriotisme, eut facilement raison des quelques hésitations qui se manifestèrent timidement et la Chambre, par 124 voix contre une et une abstention, adopta le texte de loi suivant : « La Chambre des représentants, vu l'article 62 de la Constitution, décide : « Sa Majesté Léopold II, Roi des Belges, est autorisé à être le chef de l'État fondé en Afrique par l'Association internationale du Congo. L'union entre la Belgique et le nouvel État du Congo sera exclusivement personnelle. » Le projet de loi passa au Sénat le 30 avril et fut adopté par 58 voix contre une.

Léopold II ajoutait donc, dès ce moment, à son titre de Roi des Belges, celui de *Souverain de l'État indépendant du Congo.*

En juillet 1885, l'administrateur général du Congo, M. de Winton, fit à Banana, dans une cérémonie solennelle, la proclamation de la constitution de l'État et de l'avènement du Roi à la souveraineté ; il transmit en même temps communication de cet événement à toutes les stations et à toutes les maisons de commerce situées sur le Congo.

Le 1er août de la même année, le Roi notifia à toutes les puissances, dans les termes suivants, son avènement à la souveraineté de l'État du Congo :

« Le gouvernement de Votre Majesté (*m. m.*) a bien voulu reconnaître le pavillon de l'Association internationale du Congo comme celui d'un État ami. Lors de la signature de l'acte général de la Con-

férence de Berlin, le président et les membres de cette haute Assemblée ont, en recevant l'adhésion de l'Association à l'œuvre de la Conférence, manifesté leurs sympathies pour son entreprise. Aujourd'hui que la position de l'Association est fixée au point de vue international, que sa constitution territoriale est établie et que sa mission a reçu de précieux encouragements, je suis en mesure de porter à la connaissance de Votre Majesté et de son gouvernement que les possessions de l'Association internationale du Congo formeront désormais l'État indépendant du Congo.

» J'ai en même temps l'honneur d'informer Votre Majesté et Son gouvernement qu'autorisé par les Chambres législatives belges à devenir le chef du nouvel État, j'ai pris, d'accord avec l'Association, le titre de Souverain de l'État indépendant du Congo. L'union entre la Belgique et cet État sera exclusivement personnelle. Le nouvel État, j'en ai la ferme confiance, répondra à l'attente des puissances qui ont, en quelque sorte, salué à l'avance son entrée dans la famille des nations.

» J'ai la ferme confiance que le nouvel État saura se montrer digne de la bienveillance de toutes les puissances; je m'efforcerai de le guider dans cette voie et j'ose espérer que Votre Majesté et son gouvernement voudront bien faciliter ma tâche en faisant un favorable accueil à la présente notification. »

En même temps, l'État du Congo se déclara perpétuellement neutre par la notification suivante, conforme aux articles 10, 11 et 12 de l'acte général, adressée à toutes les puissances :

« Le soussigné, administrateur général du département des affaires étrangères de l'État indépendant du Congo, est chargé par le Roi-Souverain de cet État de porter à la connaissance de Son Excellence. . . . . ., ministre des affaires étrangères de . . . . . ., qu'en conformité de l'article 10 de l'acte général de la Conférence de Berlin, l'État indépendant du Congo se déclare, par les présentes, perpétuellement neutre, et qu'il réclame les avantages garantis par le chapitre III du même acte, en même temps qu'il assume les devoirs que la neutralité comporte. Le régime de la neutralité s'appliquera au territoire de l'État indépendant du Congo renfermé dans les limites qui résultent des traités successivement

conclus par l'Association internationale avec l'Allemagne, la France et le Portugal, traités notifiés à la Conférence de Berlin et annexés à ses protocoles. »

Ces limites étaient déterminées ainsi que nous le mentionnons au chapitre IV suivant.

Nous n'insisterons pas sur les marques de joie et de sympathie qui accueillirent, dans la Belgique entière, la nomination de notre Souverain : les adresses de félicitations affluèrent de toutes parts; tous les collèges communaux, toutes les sociétés du pays vinrent remercier chaleureusement le promoteur de l'Œuvre africaine de l'honneur qui rejaillissait sur la Belgique et protester à cette occasion de leur dévouement au Roi.

CHAPITRE III

L'acte général de la Conférence de Berlin

L'étendue de notre ouvrage ne nous permettant pas d'y reproduire in extenso l'Acte général de la Conférence de Berlin, nous nous contenterons d'en donner un résumé clair et succinct et nous en examinerons ensuite les conséquences.

Chapitre premier : Liberté de commerce. — Le commerce jouira d'une liberté complète dans tout le bassin du Congo, c'est-à-dire dans toute la région arrosée par le Congo et ses affluents, y compris le Tanganyka, et dans la plus grande partie du bassin du Zambèze. Tous les navires auront accès dans les fleuves, rivières, lacs, ports situés dans ces contrées et pourront entreprendre toute espèce de transports. Toutes les marchandises seront, pendant une période de vingt ans, affranchies de droits d'entrée. Les étrangers sans distinction jouiront des mêmes privilèges et des mêmes droits que les nationaux. L'État veillera au bien-être des populations et tâchera d'améliorer leurs conditions d'existence, favorisera toutes les entreprises religieuses et protégera les missions humanitaires et scientifiques de toute nationalité. La liberté de conscience sera étendue à tout habitant de l'État, indigène ou blanc. La convention de l'Union postale universelle sera appliquée au bassin conventionnel du Congo.

Chapitre II : Traite des esclaves. — Les territoires du Congo ne pourront servir à aucun marché d'esclaves et le transit de convois de l'espèce y sera interdit. L'État emploiera tous les moyens possibles pour l'abolition de la traite.

Chapitre III : Neutralité des territoires compris dans le bassin du Congo. — Le territoire et les eaux territoriales seront déclarés neutres

pour autant que les puissances qui y exercent des droits de souveraineté remplissent strictement les devoirs que la neutralité impose.

En cas de guerre européenne ou extérieure, où se trouverait impliquée une puissance ayant des droits souverains ou exerçant son protectorat dans la zone du commerce libre, les signataires de l'acte considéreront ce territoire africain comme État non belligérant ; les hostilités ne seront pas étendues à ce territoire et il ne pourra servir de base à des opérations de guerre.

En cas de dissentiment au sujet des limites des territoires de la zone libre, ou dans ces limites, avant d'en appeler aux armes, il sera recouru à la médiation de puissances amies. Ces puissances pourront aussi recourir à l'arbitrage.

Chapitre IV : Acte de navigation du Congo. — La navigation du Congo et de ses affluents est entièrement libre pour les navires marchands; elle ne peut être grevée d'aucun droit de péage. Des taxes pourront être établies, pour l'entretien des ports, signaux de pilotage, etc., dans les cas tels que : usage des quais, locaux, magasins; droit de pilotage, de phare, de fanal, de balisage, etc. On pourra aussi frapper des droits destinés à couvrir les dépenses techniques et d'administration. Ces droits seront tarifiés par les puissances et le tarif affiché dans chaque port. Une commission internationale, dont les membres ont le privilège de l'inviolabilité dans l'exercice de leurs fonctions, sera chargée de faire exécuter les dispositions de l'acte, d'élaborer les règlements, d'étudier et de signaler les travaux d'amélioration, de fixer le tarif de pilotage et des droits de navigation cités plus haut, de les percevoir et d'administrer les dits revenus, de nommer les agents du service général, enfin de fonder et de surveiller un établissement quarantenaire à l'embouchure du fleuve. Les particuliers qui se croiront lésés pourront recourir contre la commission par la voie de leur consul. Les bâtiments de guerre seront soumis aux mêmes droits que les navires marchands. En temps de guerre, la navigation restera libre, même pour les bâtiments de la nationalité des belligérants, de même que le trafic et l'échange, sauf pour le transport d'objets de contrebande de guerre.

Cette dernière clause de l'acte est une mesure remarquable au point de vue du droit international.

Chapitre V : Acte de navigation du Niger. — Les clauses stipulées dans ce chapitre sont les mêmes que pour la navigation du Congo, avec cette exception que l'administration, le contrôle, etc., au lieu d'être exercés par une commission internationale, est réservée aux puissances qui ont des possessions sur les rives, agissant séparément.

Chapitre VI : Occupations futures. — Les puissances qui viendraient à acquérir de nouveaux territoires sur les côtes africaines devront notifier leur prise de possession aux autres signataires de l'acte, et cette prise de possession ne sera valable qu'à la condition que l'occupation soit effective.

Chapitre VII : Dispositions générales. — Les puissances signataires de l'acte se réservent le droit d'y introduire des modifications reconnues utiles d'un commun accord et permettent à de nouvelles nations d'adhérer à l'acte.

Examen de l'Acte. — Les dispositions de l'Acte de la Conférence indiquent une compréhension parfaite du but à la fois grandiose et économique à atteindre sur le terrain nouveau ouvert à l'activité humaine. Les moindres détails ont été prévus dans cet Acte, que l'on peut regarder à juste titre comme un chef-d'œuvre diplomatique. Si, dans la suite, sont survenues quelques difficultés entre des puissances signataires de l'acte au sujet des délimitations de leurs possessions, ces difficultés ont été aplanies pacifiquement, grâce surtout à la bonne volonté et à la loyauté que l'État du Congo a apportées dans ces sortes de transactions.

A la suite de la Conférence de Berlin, l'OEuvre africaine entrait dans une troisième phase : la période d'organisation, qui n'était certes pas la moins ardue ni la moins difficile ; il s'agissait pour l'État, dès lors, d'organiser son service administratif et d'établir ses bases politiques ; grâce aux travaux patients des diplomates éclairés

et des hommes de talent qui aidèrent le Roi dans cette tâche, l'État a aujourd'hui une organisation complète, plus complète que toutes les autres colonies du même genre (1).

On s'occupa de fonder d'abord la *force publique*, destinée à remplir la condition de l'occupation effective (ch. VI), la *justice*, pour protéger les nationaux, les étrangers et les natifs (ch. I), les *postes* pour répondre à l'obligation d'entrer dans l'union postale (ch. I), la *marine*, le *pilotage* et le *balisage* pour éviter l'ingérance de la commission internationale.

Il fallut doter l'État de ministères de *l'intérieur*, pour la surveillance générale des divers rouages de l'administration, et des *affaires étrangères* pour prendre rang dans le concert des puissances et pour délimiter d'une façon plus précise les frontières vaguement déterminées.

Pour répondre aux clauses du chapitre II, l'État dut établir des camps retranchés en divers points et créer des lois répressives contre le trafic d'esclaves.

Enfin pour garantir les personnes et les propriétés, il fallut organiser le *cadastre*, le *notariat*, l'*état civil*, le *régime foncier*, etc.

D'un autre côté, la Conférence n'accordait à l'État aucun moyen de se créer des ressources, quelque immenses que fussent ses obligations, puisqu'elle ne permettait de frapper aucun droit d'entrée : l'État dut donc subsister par lui-même, et ici encore nous devons rendre hommage à la générosité du roi Léopold II, qui n'hésita pas à engager ses propres deniers pour permettre à l'État d'équilibrer son budget où les recettes étaient, à cette époque, minimes, et les dépenses, énormes.

(1) Dans notre 4e partie, nous donnons un résumé de la marche de cette organisation.

CHAPITRE IV

Limites de l'État et conventions successives modifiant les limites primitives

Nous n'avons pas, aux chapitres I et II, insisté sur les conventions qui avaient pour objet des délimitations de territoires, nous réservant d'y revenir dans un chapitre spécial : nous estimons en effet que la question n'était qu'accessoire pour les délibérations de la Conférence de Berlin, et que les traités conclus à cette occasion n'ont eu d'autre but que de faciliter la tâche des puissances adhérentes à la Conférence de Berlin, en écartant momentanément toute discussion territoriale avec la France et le Portugal. Les bases géographiques sur lesquelles reposaient les traités étaient très fragiles, puisque des découvertes importantes vinrent apporter des modifications sérieuses aux limites primitivement établies.

A la suite de la Conférence de Berlin, la neutralité de l'État du Congo était reconnue dans les limites conventionnelles suivantes, par suite des traités successivement conclus avec l'Allemagne, la France et le Portugal.

Au nord. — *a*) Une ligne droite partant de l'océan Atlantique et joignant l'embouchure de la rivière qui se jette dans la mer au sud de la baie de Cabinda, près de Ponta Vermelha, à Cabo Lombo ;

b) Le parallèle de ce dernier point prolongé jusqu'à son intersection avec le méridien du confluent du Culacalla avec le Luculla ;

c) Le méridien ainsi déterminé jusqu'à sa rencontre avec la rivière Luculla ;

d) Le cours du Luculla jusqu'à son confluent avec le Chiloango (Luango Luce) ;

e) La rivière Chiloango depuis l'embouchure du Luculla jusqu'à sa source la plus septentrionale ;

f) La crête de partage des eaux du Niadi Kuilu et du Congo jusqu'au delà du méridien de Manyanga ;

g) Une ligne à déterminer et qui, suivant autant que possible une division naturelle du terrain, aboutisse entre la station de Manyanga et la cataracte de Ntombo Mataka, en un point situé sur la partie navigable du fleuve ;

h) Le Congo jusqu'au Stanley-Pool;

i) La ligne médiane du Stanley-Pool;

j) Le Congo jusqu'à un point à déterminer en amont de la rivière Licona Nkundja;

k) Une ligne à déterminer de ce point jusqu'au 17e degré de longitude est de Greenwich, en suivant autant que possible la ligne de partage d'eaux du bassin de la Licona Nkundja;

l) Le 17e degré de longitude est de Greenwich jusqu'à sa jonction avec le 4e parallèle de latitude nord;

m) Le 4e degré de latitude nord jusqu'à sa jonction avec le 30e de longitude est de Greenwich.

A l'est : *a*) Le 30e degré de longitude est de Greenwich jusqu'à la hauteur de 1°20′ de latitude sud;

b) Une ligne droite menée de l'intersection du 30e degré de longitude est avec le parallèle de 1°20′ de latitude sud jusqu'à l'extrémité septentrionale du lac Tanganyka;

c) La ligne médiane du Tanganyka;

d) Une ligne droite menée du lac Tanganyka au lac Moëro par 8° 30′ latitude sud;

e) La ligne médiane du lac Moëro;

f) Le cours d'eau qui unit le lac Moëro au lac Banguelo;

g) La rive occidentale du lac Banguelo.

Au sud : *a*) Une ligne menée de l'extrémité méridionale du lac Banguelo jusqu'à la rencontre du 24e degré de longitude est de Greenwich et suivant la crête de partage entre les eaux du Congo et celles du Zambèze;

b) La crête de partage des eaux qui appartiennent au bassin du Kassaï entre le 12e et le 6e parallèle de latitude sud;

c) Le 6e parallèle sud jusqu'au point d'intersection avec le Koango;

d) Le cours du Koango jusqu'à la rencontre du parallèle de Nokki;

e) Le parallèle de Nokki jusqu'à la rencontre du méridien qui passe par l'embouchure de la rivière Uango Uango;

f) Le cours du Congo depuis le confluent de la rivière Uango Uango jusqu'à la mer.

A l'ouest : L'Atlantique, entre l'embouchure du Congo et la rivière qui débouche au sud de la baie de Cabinda, près de Ponta Vermelha.

Première rectification, avec la France. — La ligne visée au § *g* de la limite nord de l'État fut déterminée sur le terrain par des commissaires spéciaux. Ce furent : pour la République française, MM. le commandant Rouvier et le docteur Ballay ; pour l'État du Congo, le lieutenant suédois Dannfelt. Leurs travaux se terminèrent le 22 novembre 1885 et donnèrent lieu à un protocole, signé à cette date, qui fixa exactement la ligne démarcatrice entre la rive du Congo en amont de Manyanga et la crête de partage du Kuilu Niadi visée au § *f*.

Seconde rectification, avec la France. — Elle eut lieu au sujet de la limite nord, §§ *j*, *k*, *l* et *m*, et fut provoquée par les explorations de l'Ubangi et la découverte de quelques erreurs géographiques.

La rivière Licona Nkundja, visée aux paragraphes que nous venons de citer, avait été découverte par M. de Brazza, qui avait problématiquement indiqué son confluent avec le Congo par 0° 28′ de latitude sud, et avait permis de croire que la rivière ainsi dénommée coupait le 17e méridien, qui eût continué la frontière vers le nord. Or, en mars 1885, le révérend Grenfell fixa l'embouchure de l'Ubangi à 0° 28′ de latitude sud et la coïncidence des chiffres amena la France, en la personne de M. de Brazza, à soutenir que c'était, non la Licona, mais l'Ubangi qui devait former la limite entre les possessions françaises et congolaises et que tout le bassin de cette rivière appartenait à la France. Mais à ce moment le lieutenant italien Massari explora le cours de la Licona et découvrit que la Licona n'était que l'affluent d'une importante rivière, appelée Likuala, qui rejoignait le Congo par 1° 20′ latitude sud (1). Le gouvernement du

(1) Il a été reconnu depuis que la Likuala n'était elle-même qu'un affluent de la Sangha, affluent considérable qui se jette dans le Congo par environ 1° 35′ latitude sud.

Congo, d'accord avec celui de la République française, nomma des commissaires chargés de vérifier ces contradictions géographiques : c'étaient MM. Rouvier et Ballay, et, pour l'État, le lieutenant Liebrechts, chef de district de Léopoldville, et le lieutenant Massari ; après avoir amorcé la frontière par 0° 6′ 20″ latitude sud, ils furent obligés de reconnaître que la rivière Ubangi (soi-disant Licona), ne rejoignait jamais le 17e méridien, le laissant à l'ouest, et rendait, par conséquent, irréalisable la clause primitive concernant la limite de ce côté.

De quel côté était l'avantage, dans l'espèce? De celui de l'État du Congo évidemment, puisque la limite essentielle, c'est-à-dire le 17e degré de longitude, lui restait acquise en tous cas. Pourtant les négociations furent âpres et difficiles : le recours à l'arbitrage de la Suisse, un moment adopté par les puissances en cause, fut ensuite abandonné, et c'est après de longs mois d'hésitations réciproques qu'un protocole définitif signé le 29 avril 1887. Cette convention constituait encore un grand sacrifice pour l'État du Congo, qui témoigna une fois de plus de son intention de vivre dans les meilleurs termes avec ses voisins d'Afrique. Les §§ *j*, *k*, *l* et *m* des limites primitives y furent remplacés ainsi qu'il suit :

« Depuis son confluent avec le Congo, le thalweg de l'Ubangi formera la frontière jusqu'à son intersection avec le 4e parallèle nord.

» L'État du Congo s'engage vis-à-vis du gouvernement de la République française à n'exercer aucune action politique sur la rive droite de l'Ubangi au nord du 4e parallèle.

» Le gouvernement de la République française s'engage de son côté à n'exercer aucune action politique sur la rive gauche de l'Ubangi au nord du même parallèle, le thalweg formant dans les deux cas la séparation.

» En aucun cas, la frontière septentrionale de l'État du Congo ne descendra au-dessous du 4e parallèle nord, limite qui lui est déjà reconnue par l'article 5 de la convention du 5 février 1885. »

Cette convention, si désavantageusement consentie par l'État du Congo, était connexe à deux déclarations : 1° le droit de préemption accordé à la France ne pouvait être opposé à la Belgique,

dont le roi Léopold est le souverain. La Belgique serait donc la première à profiter de la cession éventuelle de la colonie congolaise, sauf à respecter elle-même, en cas de résiliation nouvelle des territoires acquis, les clauses de la convention du 24 avril 1884, donnant la préférence à la France sur les autres puissances.

2° Le gouvernement de la République française ne s'opposerait pas à la cote officielle à la Bourse de Paris jusqu'à concurrence d'une valeur de 80 millions des titres d'un emprunt de 150 millions qui serait émis en Belgique. Cet emprunt fut autorisé en Belgique par la loi du 29 avril 1887.

Troisième rectification, avec le Portugal. — En novembre 1889, un différend surgit entre le Portugal et l'État du Congo au sujet de la portion de territoire appelée Lunga, située au sud de l'enclave de Cabinda ; une commission de délimitation fut envoyée sur le terrain par les deux parties intéressées. Cette commission eut pour mission accessoire de déterminer les limites au méridien d'Ango Ango et au parallèle de Nokki.

Sur ces entrefaites, le lieutenant Dhanis ayant parcouru toute la région située à l'est du Koango et conclu des traités avec les chefs indigènes de cette partie de l'Afrique, le Roi-Souverain créa un nouveau district, dit du Koango oriental.

Le Portugal protesta, basant ses prétentions sur une carte annexée à la convention conclue en 1885 entre l'Association internationale et l'Allemagne, carte sur laquelle la ligne de démarcation suit le cours du Koango, approximativement jusqu'à l'intersection du degré de latitude australe qui forme la limite sud de l'État indépendant aux bords de l'embouchure du Lubilasch, dont le cours, depuis sa source, forme la frontière occidentale du même État.

Or, la convention signée en 1885 entre l'État du Congo et le Portugal, postérieure à celle citée plus haut, porte comme délimitation sud de leurs frontières respectives : « *le parallèle de Nokki jusqu'à son intersection avec le Koango. A partir de ce point, dans la direction du sud, le cours du Koango.* » Le texte de cet article était catégorique, et le Portugal ne pouvait invoquer que de mauvais arguments en faveur de sa thèse, qu'il soutint pourtant avec âpreté.

Des négociations diplomatiques furent entamées; et pour prévoir les différends qui pourraient surgir dans la suite, elles portèrent non seulement sur la question de la Lunda (Koango oriental), mais sur les délimitations dont nous avons parlé plus haut, ayant trait à l'enclave de Cabinda, au partage du lit du Congo et au parallèle de Nokki.

Le différend fut vidé à l'amiable, par des concessions réciproques, et se termina par deux conventions que nous résumons ci-après.

La première convention, datée de Bruxelles, 25 mai 1891, fixe ainsi la frontière dans l'enclave de Cabinda : « le point situé sur la côte, à 300 mètres au nord de la factorerie hollandaise de Lunga jusqu'à l'embouchure de la rivière Lunga, les rivières Venho et Lulofe jusqu'à la source de cette dernière, sur le versant de la montagne Nime Tchiama; le parallèle de ce point jusqu'au confluent du Luculla et de la Culla Culla; le méridien de ce point jusqu'à sa rencontre avec la rivière Luculla; le cours du Luculla jusqu'à son confluent avec le Chiloango. » Cette délimitation remplace les §§ *a*, *b*, *c* et *d*, des limites nord citées au début de cet article.

Pour le Bas-Congo, la limite est fixée comme suit : dans le fleuve Congo, la ligne moyenne du chenal de navigation suivi par les bâtiments de grand tirant d'eau jusqu'au parallèle passant à 100 mètres du nord de la factorerie de Domingos de Susa à Nokki; ce parallèle jusqu'à la rive gauche du Congo; de ce point de la rive, une ligne droite jusqu'à la résidence de Nokki; le parallèle de la résidence de Nokki jusqu'à son intersection avec le Koango.

La seconde convention, datée de Lisbonne, 25 mai 1891, complète la délimitation ci-dessus, et tranche d'une manière définitive la question du Lunda. La frontière, à partir du Koango, suit le cours de ce fleuve vers le sud, du 6e au 8e parallèle, le 8e parallèle jusqu'à son intersection avec la rivière Kuilu; le cours du Kuilu vers le nord jusqu'au 7e parallèle; le 7e parallèle jusqu'au Kassaï; le thalweg du Kassaï jusqu'à l'embouchure de celui de ses affluents qui prend naissance dans le lac Dilolo; le cours de cet affluent jusqu'à sa source; la crête de partage des eaux du Zambèze jusqu'à sa rencontre avec le 24e méridien est de Greenwich. Ces dispositions

nouvelles remplacent les limites sud indiquées aux §§ *b*, *c* et *d* au début du présent chapitre.

La première de ces conventions jette également les bases d'une entente commerciale, tendant à partager entre les deux puissances intéressées le produit brut des droits de sortie qu'elles percevront sur les marchandises exportées par les rivières Chiloango, Lenali, Luculla et Lubuzi.

A la suite des diverses rectifications que nous venons d'énumérer, l'État du Congo reste aujourd'hui délimité ainsi que nous l'indiquons sur notre carte générale. Nous faisons toutefois nos réserves quant aux limites fixées aux §§ *m* (nord) et *a* (est).

CHAPITRE V

La Conférence antiesclavagiste de Bruxelles et l'Acte général de cette conférence

La Conférence de Bruxelles de 1889 a marqué une étape grandiose dans la marche triomphante du mouvement antiesclavagiste qui prend chaque jour plus d'extension chez toutes les nations civilisées du globe. Elle a été, pendant toute la durée de ses importants travaux, le point de mire de la civilisation universelle, et le résultat final de ses opérations, l'Acte général, n'a pas trompé les espérances que les peuples avaient placées en cette réunion d'hommes illustres.

C'est encore Léopold II qui fut le promoteur de la Conférence de 1889 : à la suite de la mémorable croisade du cardinal Lavigerie, croisade inspirée par le pape Léon XIII lui-même, le Souverain du Congo décida de faire un suprême appel aux nations, afin qu'elles rédigeassent une sorte de code commun contre la traite et prissent ensemble les mesures nécessaires à la guérison de cette abominable plaie. Toutefois le roi Léopold laissa la Conférence absolument libre d'élaborer son programme et d'en régler les détails à sa convenance : aussi, dès la première séance, la Conférence fit-elle une déclaration en vertu de laquelle elle écarterait de son programme toute question territoriale et elle éviterait de donner à ses discussions une couleur politique ; elle reconnaissait qu'elle s'était réunie pour accomplir une tâche purement humanitaire et qu'elle devait se considérer comme représentant, non pas les puissances individuelles de l'Europe et de l'Amérique, mais la civilisation entière faisant face à la barbarie.

Somme toute, le programme de la Conférence consistait à développer et à rechercher les moyens pratiques de mettre à exécution les clauses de l'article 6 de la Conférence de Berlin, ainsi conçu : « Toutes les puissances exerçant les droits de souveraineté ou une

influence dans les dits territoires (bassins conventionnels du Congo et du Niger) s'engagent à veiller à la conservation des populations indigènes et à l'amélioration de leurs conditions morales et matérielles d'existence, et à concourir à la suppression de l'esclavage et surtout de la traite des noirs. Elles protégeront et favoriseront sans distinction de nationalité ni de culte toutes les institutions et entreprises religieuses, scientifiques ou charitables, créées et organisées à ces fins ou tendant à instruire les indigènes et à leur faire comprendre et apprécier les avantages de la civilisation. »

Le 18 novembre 1889 s'ouvrit à Bruxelles la Conférence antiesclavagiste ; les nations suivantes y étaient représentées par des diplomates et des plénipotentiaires : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, l'État indépendant du Congo, les États-Unis d'Amérique, la France, l'Angleterre, l'Italie, les Pays-Bas, la Perse, le Portugal, la Russie, la Suède et Norwège, la Turquie et le Sultanat de Zanzibar. La Belgique était représentée par MM. le baron Lambermont, ministre d'État, et Banning, directeur général au ministère des affaires étrangères, l'auteur érudit du *Partage politique de l'Afrique;* l'État du Congo par MM. Van Eetvelde, actuellement secrétaire d'État de l'intérieur, et Van Maldeghem, conseiller à la Cour de cassation.

M. le baron Lambermont fut élu à l'unanimité président de l'assemblée : l'éminent homme d'État, à qui la Belgique est redevable des plus grands services, sut conduire cette tâche difficile et ardue avec une prudence, une habileté et un tact admirables ; il prit la part la plus active dans l'élaboration de l'Acte final, et c'est d'après un projet fait par MM. le baron Lambermont et Banning et présenté par le gouvernement *belge* à la Conférence, que celle-ci étudia successivement les diverses questions relatives à la traite.

Deux commissions furent instituées tout d'abord, ayant pour objet, la première de rechercher les mesures à prendre aux pays d'origine, la seconde de rechercher les mesures à prendre relativement à la traite par mer.

Pour faciliter la tâche des membres du Congrès, le cardinal Lavigerie envoya au roi Léopold un volume contenant tous les documents utiles à l'étude des questions intéressant la traite ; un

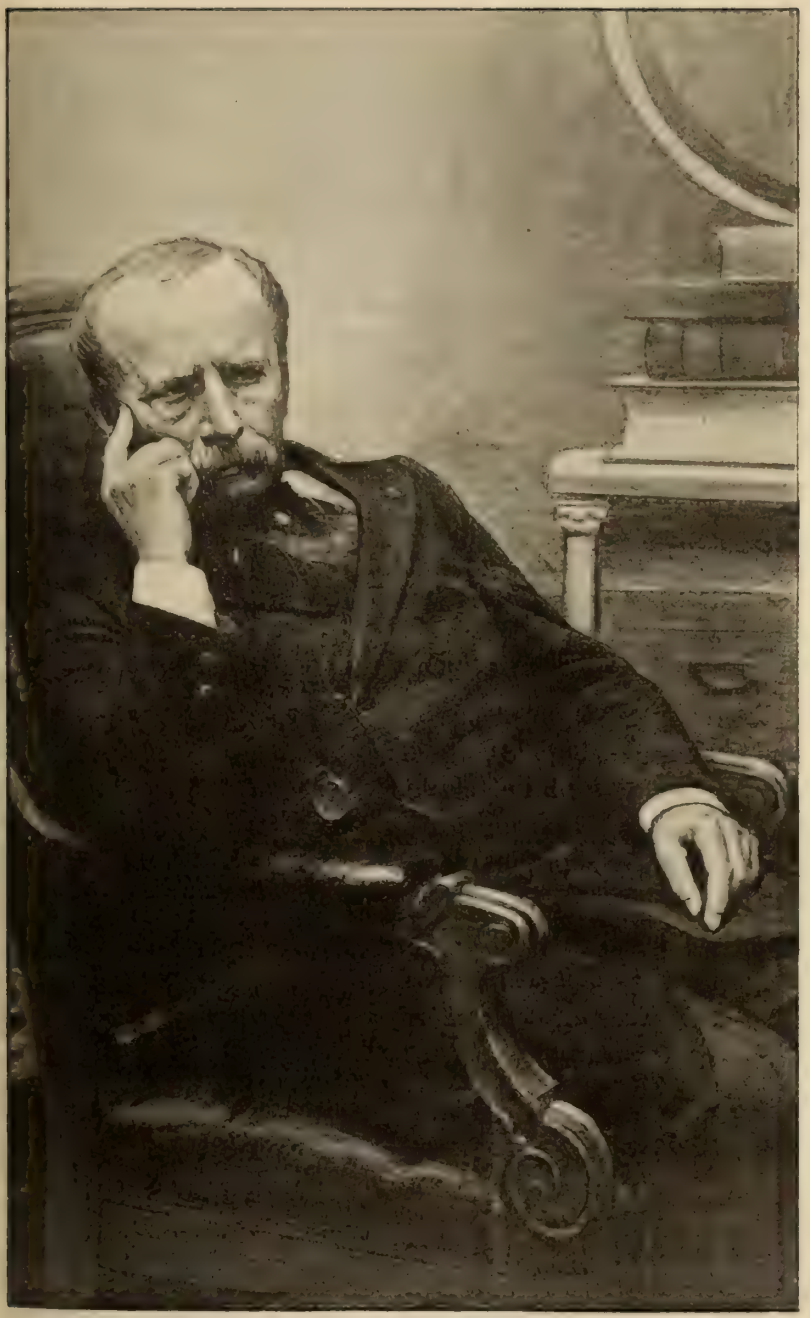

M. LE BARON LAMBERMONT. *D'après M. Broerman.*

exemplaire de ce volume fut remis à chacun des membres de la Conférence.

Il n'entre pas dans notre cadre restreint de reproduire dans leurs détails les intéressantes discussions auxquelles donna lieu la Conférence ; nous résumerons aussi succinctement que possible l'Acte final, qui ne fut signé que le 2 juillet 1890, après six mois de longs et patients travaux, et nous examinerons, article par article, dans quelle remarquable mesure, avant la réunion de la Conférence et depuis cette réunion, l'État indépendant a, malgré la modicité de ses ressources, rempli les clauses de l'Acte général.

ACTE GENÉRAL

CHAPITRE PREMIER

PAYS DE TRAITE. — MESURES A PRENDRE AUX PAYS D'ORIGINE.

Article premier. — Les moyens les plus efficaces pour combattre la traite à l'intérieur de l'Afrique sont les suivants :

1° Organisation progressive des services administratifs, judiciaires, religieux et militaires.

Dans notre quatrième partie, où nous détaillons l'organisation politique de l'État du Congo, l'on pourra se convaincre que le jeune État répond en tous points, et même dans une mesure trop large, aux stipulations de cet article ; avant la Conférence les rouages administratifs de toute espèce marchaient d'une façon à peu près parfaite, et aujourd'hui l'État possède une administration aussi complète que la plupart des États européens et dépassant de très loin celle de toutes les autres colonies africaines.

Le service religieux comprend deux circonscriptions épiscopales dont les représentants sont établis sur un grand nombre de points de l'État (1).

2° Établissement graduel, à l'intérieur, de fortes stations protectrices et répressives.

(1) Voir le livre VI, chapitre V.

Cette clause de l'article premier avait été prévue par la fondation des camps de l'Aruwimi et du Sankuru (1); la Société antiesclavagiste opère sur le Tanganyka (2).

3° Construction de routes et notamment de voies ferrées pour remplacer le service de portage.

Le chemin de fer en voie de construction réalise pleinement le but de cette clause : il est certain que lorsque des contingents armés, de grandes quantités de munitions et des vapeurs pourront être transportés avec facilité et rapidité aux confins de l'État, la civilisation aura fait un pas de géant et l'élément esclavagiste sera bien près de l'anéantissement définitif (3).

4° Installation de bateaux à vapeur sur les eaux intérieures et sur les lacs.

Consulter la quatrième partie de notre ouvrage pour en voir la nomenclature.

5° Établissement de lignes télégraphiques.

Jusqu'à présent, aucune ligne télégraphique n'a été installée. A signaler toutefois une ligne téléphonique de cinq kilomètres établie le long des travaux du chemin de fer du Congo. Il est permis d'espérer que, dès que le chemin de fer sera établi, les stations seront réunies entre elles par le télégraphe.

6° Organisation d'expéditions et de colonnes mobiles.

Dès 1890, l'État s'était préoccupé de l'envoi d'une expédition vers le nord, où opéraient surtout les esclavagistes. Si l'on se reporte au livre premier, l'on constatera les succès remportés par Van Kerkhoven dans le nord et par les officiers belges dans la campagne arabe.

7° Restriction de l'importation des armes à feu, au moins des armes perfectionnées et des munitions dans toute l'étendue des territoires atteints par la traite.

(1) Revoir les chapitres XIII et XIV du livre I.
(2) Voir le livre VI, chapitre V.
(3) Voir la nomenclature des routes entretenues par l'État au livre III, chapitre III.

Il est à remarquer que les termes de cet article sont très faibles. Le texte porte le mot *restriction* alors qu'il devrait dire : *abolition* ; il est à supposer que les intérêts de l'industrie armurière anglaise ne sont pas étrangers à la rédaction de ce paragraphe.

Le Roi-Souverain, par son décret du 10 mars 1892, a réglementé le trafic des armes à feu dans les conditions suivantes : l'importation, le trafic et le transport des armes à feu quelconques, ainsi que de la poudre, des balles et des cartouches, sont interdits.

Toutefois il est permis de se servir des fusils à silex non rayés et de la poudre commune dite de traite dans les districts de Banana, de Boma, de Matadi, des Cataractes, du Stanley-Pool et du Koango oriental.

Les armes de toute autre espèce ne peuvent être importées ou transportées que par permis du gouverneur général. Ce permis, valable pour cinq ans et soumis à une taxe de 20 francs, ne peut être délivré qu'aux personnes offrant des garanties d'honorabilité parfaite ou munies de déclarations de leur gouverneur constatant que les armes et munitions sont exclusivement destinées à leur défense personnelle.

Toutes les armes à feu et les munitions sont, lors de l'importation, déposées dans un entrepôt public ou particulier, d'où elles ne peuvent être retirées que sur présentation d'un permis de port d'armes, permis sur lequel tout commissaire de district a droit de contrôle.

Les infractions à ce décret sont punies d'amendes variant de 100 à 1,000 francs et de servitude pénale n'excédant pas un an, sauf pour les trafiquants d'armes à feu opérant dans les pays de traite, où la servitude pourra s'élever à cinq ans.

Ce décret, qui abolit toutes les dispositions antérieures, remplit les conditions exigées au § 7 et permet d'espérer une diminution de l'importation des armes à feu, dont des négociants coupables mais peut-être, espérons-le, inconscients des désastres futurs, ont armé les populations indigènes et, chose plus pénible à dire, les Arabes même.

Art. 2. — Les stations et les croisières intérieures auront pour mission d'empêcher

la capture d'esclaves et d'intercepter les voies de transit; elles étendront leur protection efficace sur toutes les populations dépendant de leur rayon d'autorité, en empêchant les guerres intestines et en les initiant aux travaux agricoles ; elles aideront le commerce, mais vérifieront les contrats de travail; elles aideront les missions ; elles organiseront un service sanitaire.

Le premier point de cet article était réalisé, au moment de la rédaction de l'Acte, grâce à la fondation des camps de Basoko et de Lusambo ; les commandants des stations avaient pour instructions formelles de capturer, même par la force armée, tous les convois d'esclaves circulant dans leur rayon d'action; les victoires de nos compatriotes dans la guerre arabe ont purgé le Congo des Arabes esclavagistes dont on peut prévoir, dès aujourd'hui, l'écrasement prochain et complet dans toutes les colonies africaines.

Les stations que la Société antiesclavagiste de Belgique échelonne le long de la rive occidentale du Tanganyka répondent, elles aussi, entièrement aux vues de cet article. Les stations ont étendu leur influence bienfaisante partout : dans le Bas-Congo, les sacrifices humains sont abolis; il en est de même pour les principales stations du Haut : Nouvelle Anvers, Luluabourg, Stanley-Falls; le cannibalisme, cette autre plaie, se fait honteux, et ce n'est qu'en cachette que se pratiquent aujourd'hui les repas de chair humaine.

L'État du Congo protège le travail des noirs et a pris des mesures qui sont détaillées au § 2 de notre cinquième partie (1); il a organisé son service médical (2). Les pharmacies des stations sont très riches et des soins intelligents sont prodigués aux noirs qui en font la demande. Les missionnaires, avant leur départ, sont initiés à une médecine élémentaire, qui leur permet de donner les premiers soins aux indigènes.

Art. 3. — Les puissances s'engagent à poursuivre graduellement la répression de la traite. Elles se prêteront un appui mutuel en Afrique pour toute œuvre antiesclavagiste.

(1) Nous croyons savoir que le gouvernement du Congo examine un projet de réorganisation de la force publique : celle-ci serait composée de soldats-colons, qui, en temps de paix, occuperaient, en ménage, toute une zone de terrain autour des stations et qui, en dehors des exercices, se livreraient à des travaux d'agriculture.

(2) Voir livre IV, § 9.

Jusqu'aujourd'hui, les clauses de cet article ont été scrupuleusement observées : aide et protection ont été accordées à nos expéditions Jacques, Stairs et Long dans leur marche de Zanzibar au Tanganyka, où elles parcouraient un territoire placé sous le protectorat de l'Allemagne. De même, l'expédition Descamps, envoyée pour renforcer le capitaine Jacques au Tanganyka, a, en remontant le Zambèze, traversé le territoire anglais et reçu le meilleur accueil dans les stations établies sur ce fleuve.

Art. 4. — Les puissances exerçant une souveraineté en Afrique peuvent accorder à des sociétés munies de chartes le droit de s'occuper de la répression de la traite; elles restent toutefois responsables de leurs engagements. Elles peuvent supprimer ce droit en tout temps. Ces initiatives privées relèvent de leur contrôle.

Cet article est le point de départ de l'OEuvre antiesclavagiste, dont nous nous occupons dans notre sixième partie. Les sociétés privées peuvent donc concourir à la répression de la traite, « à l'exclusion de tout exercice des droits de souveraineté ». L'État du Congo, comprenant tout le profit à retirer, pour l'humanité, de ces généreuses initiatives, a, par un décret du 19 février 1890, accordé la personnalité civile à la Société antiesclavagiste. Un autre décret très important, du 20 octobre 1888, a autorisé la formation, dans l'État, de corps de volontaires. Les chefs sont nommés par le Roi, qui a droit de contrôle sur les cadres. Les corps de milices volontaires ont pour mission de réprimer les crimes et délits contraires à l'ordre public ou portant atteinte à la liberté individuelle, mais ils ne peuvent engager aucune opération offensive sans l'autorisation d'un délégué du Souverain.

Art. 5. — Les puissances s'engagent à édicter une législature répressive de la traite; cette législature visera les organisateurs et coopérateurs de la chasse à l'homme, les convoyeurs d'esclaves ainsi que les complices, les personnes qui se seront rendues coupables de mutilations sur les esclaves. L'arrestation pourra se faire sur un territoire étranger, à la demande, appuyée des pièces de l'instruction, de la puissance intéressée.

Le Code pénal de l'État indépendant du Congo, coordonné par un décret du 26 mai 1888, avait prévu en partie les obligations imposées par cet article; les articles 11 et 12 fixaient les peines à

infliger aux coupables visés à l'article 5 ci-dessus résumé (1). Le décret du 20 mai 1891 arrête d'une façon définitive la législation pénale contre la traite : les mesures y édictées sont sévères et prises en vue de la répression complète de l'ignoble trafic. En voici le résumé :

La capture d'esclaves, opérée en bande ou à main armée, est punie de mort ou de servitude pénale à perpétuité.

Sont punies de diverses peines, variant de trois mois à dix ans de servitude pénale et d'amendes pouvant se monter à la somme de 6,000 francs (les circonstances atténuantes devant toujours être justifiées et énumérées dans le jugement) :

1° Les personnes qui auront capturé d'une façon quelconque une personne pour la réduire en esclavage ou la vendre ;

2° Celles qui se seront occupées de la traite d'une façon quelconque, soit en faisant le commerce d'esclaves, soit en aidant à la capture ou au convoyement de caravanes d'esclaves ;

3° Celles qui auront protégé de leurs deniers une opération de traite ou recélé un ou plusieurs esclaves.

Les mutilations opérées sur les adultes et les tortures corporelles infligées aux esclaves sont punies de servitude pénale de cinq à vingt ans. Si les tortures ont causé la mort, le coupable est condamné à mort ou à la servitude pénale à perpétuité.

Telle est, dans ses grandes lignes, la législation répressive de la traite au Congo : il est certain qu'une telle sévérité, dont l'exemple n'a encore été imité par aucune autre nation, a droit aux éloges universels et que la stricte application de ce décret est de nature à provoquer une crainte salutaire parmi les trafiquants de chair humaine (2).

Art. 6. — Les esclaves libérés à la suite de l'arrestation d'un convoi, sont renvoyés à leur lieu d'origine ou placés sous la protection de l'autorité locale.

Voir, au sujet de cet article, le chapitre II de notre cinquième partie et la note consignée à la fin du livre 1er, page 317.

(1) Nous pouvons donc affirmer que la rédaction de l'article 6 de l'Acte a été basée sur celle du décret du 26 mai 1888.

(2) Lire, au sujet des obligations résultant, pour les puissances, de l'application de l'article 5, le remarquable article de M. le chevalier Descamps publié par *le Mouvement antiesclavagiste* du 25 août 1891.

Art. 7. — Fixe le droit d'asile. Les esclaves fugitifs sont placés sous la protection des stations ou des bâtiments où ils demanderont asile. Les bateaux privés ne peuvent être admis à exercer ce droit sans l'autorisation de la puissance intéressée.

Cette dernière mesure est prise en vue des représailles que pourraient exercer sur des bâtiments ou des établissements privés, non en mesure de résister victorieusement, les trafiquants lésés dans leur commerce illicite.

Art. 8. — Vise le trafic des armes à feu et leur importation. L'importation des armes

GROUPE D ESCLAVES LIBÉRÉS : FORCE PUBLIQUE DE LULUABOURG.

perfectionnées est interdite dans les territoires compris entre le 20e parallèle nord et le 22e parallèle sud et aboutissant vers l'ouest à l'océan Atlantique, vers l'est à l'océan Indien et ses dépendances, y compris les îles adjacentes au littoral jusqu'à 100 milles marins de la côte.

Art. 9. — Dans certaines circonstances spéciales, lorsque l'importation des armes à feu sera autorisée, elles seront déposées dans des entrepôts contrôlés par l'État, d'où les armes *non perfectionnées* seules pourront sortir avec l'autorisation de l'administration. Certaines restrictions sont faites pour les personnes offrant des garanties suffisantes. Lorsque des fusils à silex et la poudre commune sortiront des entrepôts, les autorités détermineront les régions où la vente pourra s'opérer.

Art. 10. — Le transit des armes à feu vers des contrées de l'intérieur appartenant à des puissances signataires de l'acte ne peut être refusé auxdites puissances qui n'ont pas d'accès direct à la mer, lorsqu'elles sont accompagnées d'une déclaration constatant que lesdites armes ne sont pas destinées à la vente : exceptionnellement et provi-

soirement, la puissance côtière peu refuser le transit lorsque celui-ci offre du danger pour sa propre sécurité.

Art. 11. — Les puissances se communiqueront les mesures pénales qu'elles auront prises.

Art. 12. — Les puissances s'engagent à prendre des mesures répressives contre les contrevenants.

Art. 13. — Les puissances qui ont des possessions dans les territoires visés à l'art. 8 s'engagent à prendre des mesures contre l'importation des armes à feu.

Art. 14. — Le régime précité restera en vigueur pendant douze ans, puis sera renouvelé de deux en deux ans.

Les mesures prises dans ces sept derniers articles s'imposaient, l'introduction des armes à feu en Afrique ayant été le point de départ des dévastations qui alimentent les caravanes arabes d'esclaves. La prohibition des armes à feu perfectionnées avait fait l'objet de deux décrets, l'un du 11 octobre 1888, l'autre du 29 janvier 1889, antérieurs à la Conférence. Le décret définitif, mis en corcordance avec les articles précités et daté du 10 mars 1892, a été analysé précédemment, à la suite du 7° de l'art. 1er de l'Acte que nous résumons.

CHAPITRE II

ROUTE DES CARAVANES ET TRANSPORTS D'ESCLAVES PAR TERRE.

Art. 15. — Les stations, croisières et postes devront surveiller les routes suivies par les caravanes d'esclaves et arrêteront les convois en marche.

Cet article avait déjà été mis plusieurs fois à exécution dans le territoire de l'État : au camp de Basoko, le capitaine Roget a eu plusieurs fois l'occasion de disperser des convois d'esclaves ; pendant sa marche dans l'Uelle, le capitaine Van Kerkhoven a livré plusieurs combats victorieux à des bandes d'esclavagistes ; enfin c'est par milliers que se chiffrent les esclaves délivrés au cours de la guerre arabe de 1893.

Art. 16. — On établira des postes aux points d'aboutissement des routes suivies habituellement par les caravanes d'esclaves ou aux points de croisement intérieurs de ces routes.

L'expédition Roget a réalisé en grande partie les vues de cet

article. Voir dans notre première partie l'histoire de la marche de cette expédition vers Djabbir. D'autre part, les victoires de la guerre arabe ont coupé le chemin aux bandes qui, de l'intérieur, se rendaient au Tanganyka. Les heureuses alliances contractées par le capitaine Van Kerkhoven avec les puissants chefs nègres du nord de l'État, empêchent désormais toute action arabe de ce côté.

Art. 17. — Les côtes seront particulièrement surveillées et on y empêchera la mise en vente des esclaves ou leur embarquement, ainsi que la formation de bandes. Toutes les caravanes arrivant à la côte feront l'objet d'un examen approfondi.

Art. 18. — Les esclaves libérés seront rapatriés, ou bien il sera pourvu à leur existence, ainsi qu'à l'éducation et à l'établissement des enfants délaissés.

L'exécution de ce dernier point a été admirablement comprise par le Roi, et il nous semble impossible de passer sous silence le règlement d'organisation des colonies d'enfants indigènes, créées par le décret du 12 juillet 1890 que nous résumons au § 5 de notre cinquième partie. Les directeurs de ces colonies sont nommés par le gouverneur général; il est mis à leur disposition un sous-officier blanc chargé du maintien de la discipline et de l'éducation militaire des enfants, dont le nombre peut s'élever à 500 par colonie et qui sont nourris et logés aux frais de l'État; les enfants ne peuvent être admis après l'âge de 12 ans. Le travail est réparti en exercices et théories militaires, études primaires et exercices religieux, travaux manuels. Les punitions consistent en travail supplémentaire à effectuer pendant les heures de récréation et en arrêts dans un local spécial pour quarante-huit heures au maximum; les enfants insoumis sont rendus à leurs parents ou incorporés dans un camp d'instruction. Les études comprennent trois années, après lesquelles les enfants doivent savoir lire et écrire le français, lire et écrire une langue indigène et connaître les quatre règles fondamentales de l'arithmétique; ceux qui sont désignés pour l'état militaire doivent avoir les connaissances théoriques et pratiques inhérentes au grade de sergent de la force publique; ceux qui témoignent d'aptitudes administratives spéciales doivent savoir établir les pièces comptables principales d'une station; enfin les moins doués sont employés comme artisans. Une commission d'examen procède chaque année

au classement des enfants dans les différents cours. Les enfants quittent la colonie à 14 ans : les mieux notés pour l'état militaire peuvent être immédiatement nommés caporal; ils servent tous un an dans les camps d'instruction, puis sont versés dans les compagnies. Toutes les mesures sont prises pour éviter les abus dans ces colonies et diriger l'esprit des jeunes noirs vers les idées les plus nobles de civilisation et d'humanité.

Ce simple exposé suffit à prouver avec quel intérêt, dans l'État du Congo où tant de préoccupations les plus diverses viennent pourtant assaillir à chaque instant les organisateurs, on a envisagé le développement moral progressif de la race nègre.

Art. 19. — Traite des mesures pénales relatives aux convoyements d'esclaves.

CHAPITRE III

RÉPRESSION DE LA TRAITE SUR MER.

§ 1er. — *Dispositions générales.*

Art. 20. — Les puissances s'engagent à réprimer la traite sur mer, là où elle existe encore.

Art. 21. — Définit exactement la zone où la traite maritime sévit encore.

Art. 22. — Restriction du droit de visite des bâtiments à la zone ci-dessus délimitée.

Art. 23. — Le droit de visite ne s'appliquera pas aux navires de moins de 500 tonnes.

Art. 24 à 29. — S'occupent spécialement de la répression de la traite maritime à la côte est.

§ 2. — *Règlement concernant l'usage du pavillon et la surveillance des croiseurs.*

Art. 30 à 61. — S'occupent des règles à suivre pour la concession des pavillons par les puissances, le rôle d'équipage, le contrôle des bâtiments à leur arrivée dans les ports, les manifestes des passagers noirs, l'arrêt des bâtiments suspects, les enquêtes et les jugements sur les bâtiments saisis.

CHAPITRE IV

PAYS DE DESTINATION DONT LES INSTITUTIONS COMPORTENT L'EXISTENCE DE L'ESCLAVAGE DOMESTIQUE.

Art. 62 à 73. — Les puissances signataires de l'Acte, où sévit encore l'esclavage domestique, s'engagent à prendre des mesures pour empêcher dans leurs territoires l'importation de nouveaux esclaves. — Règles à suivre pour assurer et faciliter l'exé-

cution de ces engagements. — Reconnaissent la haute valeur des mesures prises tout spécialement par LL. MM. l'Empereur de Turquie et le Shah de Perse et Sa Hautesse le Sultan de Zanzibar.

CHAPITRE V

INSTITUTIONS DESTINEES A ASSURER L'EXÉCUTION DE L'ACTE GENERAL.

Art. 74 à 80. — Créent un bureau maritime international à Zanzibar, destiné à centraliser tous les documents de nature à faciliter la répression de la traite dans la zone maritime.

Art. 81 à 85. — Concernent l'échange, entre les puissances, des documents et renseignements relatifs à la traite.

Art. 86 à 89. — Règlent la protection à accorder aux esclaves libérés.

CHAPITRE VI

MESURES RESTRICTIVES DU TRAFIC DES SPIRITUEUX.

Art. 90. — Les puissances conviennent d'appliquer les dispositions suivantes dans les régions visées à l'art. 8.

Art. 91. — L'importation des boissons distillées est interdite dans les régions où elles n'ont pas encore pénétré. Chaque puissance déterminera dans ses possessions la limite de cette zone.

Art. 92. — Les puissances établiront, là où le commerce des spiritueux se fait déjà, un droit d'entrée minimum de 15 francs par hectolitre d'alcool à 50° centigrades, pendant trois années au moins. Ce droit d'entrée pourra être augmenté dans la suite.

Art. 93. — Un droit d'accise de même importance frappera les boissons distillées fabriquées dans les régions où leur importation est frappée d'un droit d'entrée.

Art. 94. — Les puissances qui ont en Afrique des possessions limitrophes aux régions visées à l'article 92, s'engagent à défendre l'importation par ces frontières.

Art. 95. — Les puissances se communiqueront les renseignements relatifs au trafic des spiritueux dans leurs territoires respectifs.

Voir au livre V, chapitre VII, la réglementation du trafic des spiritueux dans l'État du Congo.

CHAPITRE VI

DISPOSITIONS FINALES.

Art. 96-100. — Le présent acte abroge toutes conventions contraires conclues antérieurement. Les puissances qui n'ont pas adhéré à l'Acte pourront y adhérer.

L'Acte sera ratifié dans le plus bref délai ; cette ratification sera notifiée au Roi des Belges qui en fera part aux autres puissances.

Nous croyons inutile d'insister sur la portée immense des dis-

positions de cet Acte qui a admirablement prévu tous les moyens propres à faciliter l'abolition de la traite des noirs ; toutefois, il est évident qu'il en résultait pour les puissances signataires des obligations nouvelles, que le jeune État du Congo, le plus spécialement en vue dans les dispositions à prendre, ne pouvait supporter avec les maigres ressources que lui procuraient les droits de sortie, seuls autorisés par la Conférence de Berlin. C'est pourquoi M. Van Maldeghem, délégué de l'État du Congo, proposa, dans la séance du 2 juin 1890, la création de droits d'entrée, demande qu'il justifia en ces termes à peu près : « Les progrès réalisés depuis la réunion du Congrès de Berlin, c'est-à-dire depuis cinq ans, ont dépassé toutes les espérances ; l'État est résolu à appliquer dans toute leur rigueur les clauses de l'Acte que vous allez signer, mais les charges seront immenses, et sans droits d'entrée, sans les ressources que l'État en attend, nous ne pouvons nous associer efficacement à la conclusion de votre OEuvre. »

C'est pourquoi, connexement à l'Acte général, les délégués des puissances à la Conférence, considérant que l'exécution des dispositions prises dans le but de mettre un terme à la traite des noirs imposait à une puissance ayant des possessions dans le bassin conventionnel du Congo des obligations qui exigeaient des ressources nouvelles, signèrent une déclaration leur permettant d'établir, sur les marchandises importées, des droits dont le tarif ne peut dépasser un taux équivalent à 10 p. c. de la valeur au port d'importation, sauf pour ce qui concerne les spiritueux. Cette déclaration ouvrait une ère nouvelle à la prospérité de l'État du Congo et lui permettait de faire face aux exigences coûteuses d'une administration complètement organisée.

L'Allemagne, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, l'État du Congo, l'Angleterre, l'Italie, la Perse, la Suède et la Norvège, le Sultanat de Zanzibar s'empressèrent de ratifier l'acte général de la Conférence. La Hollande hésita, à cause surtout de la clause concernant le trafic des spiritueux, qui constitue pour elle une ressource précieuse, mais, à la généreuse intervention de la Reine Régente, le gouvernement y acquiesça le 30 décembre 1890 et, le 31 mars 1891, les Chambres sanctionnèrent l'Acte. Ce fut ensuite le tour de l'Autriche,

de la Turquie, de la Russie. Les États-Unis, qui avaient tout d'abord refusé la sanction de l'Acte, revinrent sur leur décision et l'Acte fut signé le 2 février 1892. La France et le Portugal, qu'avaient effarouchés les articles concernant la traite sur mer, ne ratifièrent l'Acte que respectivement le 22 décembre 1891 et le 18 mars 1892, avec cette réserve, en ce qui concerne la France, que celle-ci ne reconnaissait pas les articles relatifs à la zone de visite maritime, de jurisprudence, d'arrêt, de saisie et de jugement des bâtiments suspects (art. 21 à 51).

Le Moniteur belge du 2 avril 1892 et *le Bulletin officiel* de l'État du Congo du mois d'avril 1892 publièrent l'Acte général de la Conférence de Bruxelles, signé par toutes les puissances.

Aux termes de la déclaration connexe à l'Acte, des négociations devaient s'ouvrir entre les puissances qui ratifieraient l'Acte, à l'effet d'arrêter les conditions du régime douanier à instituer dans le bassin conventionnel du Congo.

L'Angleterre, l'Allemagne et l'Italie furent les premières à entamer ces négociations, qui aboutirent le 22 décembre 1890 et donnèrent lieu à la fixation d'un tarif douanier pour leurs possessions de la côte orientale d'Afrique.

Les pourparlers entre la France, l'État du Congo et le Portugal se terminèrent le 8 avril 1892 ; les représentants de ces trois puissances signèrent un protocole réglant non seulement les droits d'entrée, mais aussi les droits de sortie dans leurs possessions du Congo à la côte occidentale d'Afrique (1).

L'ère des négociations et des opérations diplomatiques, qui avaient duré trente mois, était ainsi terminée : l'Acte général est entré en vigueur le 2 avril 1892. Le domaine théorique est à présent abandonné et les puissances sont entrées dans la phase de l'action (2), qui n'est pas la moins ardue, ni la moins glorieuse : l'Acte général a témoigné des sentiments hautement nobles et humanitaires qui animent les puissances et il est hors de doute qu'elles réaliseront l'espoir que le monde a mis en elles ; les opérations seront

(1) Voir l'énumération de ces droits au livre V, chapitre VII.

(2) Relire le chapitre XXII du livre I pour constater que l'État du Congo a été le premier à engager cette action salutaire contre les esclavagistes.

longues, difficiles, semées de dangers, de deuils, et, ainsi que le disait avec émotion, lors de la séance de clôture, celui qui avait conduit avec tact et fermeté cette lutte de la civilisation contre la barbarie, le baron Lambermont : « Aucun de nous n'a pensé que la Conférence allait mettre fin sur l'heure et sans plus attendre à l'odieux trafic des esclaves. Une telle tâche n'est pas de celles qui s'accomplissent en un jour. Nous avons jalonné la voie que suivront les gouvernements et tracé le plan d'action qui nous a paru le plus sage et le plus efficace. Dans la réalité, le traité ne vaudra que par son application et le succès sera en proportion de la persévérance et de l'énergie qu'apporteront les puissances dans l'exécution des mesures que nous avons indiquées. Le souffle généreux de l'opinion publique pressera leurs efforts et hâtera la réalisation du noble but poursuivi par la Conférence. »

CHAPITRE IV

La question de l'Ubangi-Mbomu-Uelle

Il nous reste à traiter, pour compléter l'étude diplomatique de l'Œuvre du Congo, une question en litige depuis longtemps entre l'État du Congo et la France : il s'agit de la délimitation au nord de l'État, vers le Haut-Ubangi, le Mbomu et l'Uelle.

Si l'on se reporte au § 4 de ce chapitre, l'on verra que les limites conventionnelles entre l'État indépendant du Congo et les possessions françaises, fixées en 1885 lors de la convention qui précéda la Conférence de Berlin, furent rectifiées en 1887, à la demande du gouvernement français, par suite de la découverte d'erreurs géographiques ayant trait à la Licona Nkundja qui était précédemment désignée pour former la frontière : à cette occasion, l'État du Congo fit à la France la concession de *synonymiser* l'Ubangi et la Licona, reculant ainsi considérablement ses propres possessions vers l'est et cédant à la France de grandes et superbes étendues de territoire.

La convention que nous venons de rappeler et qui date du 5 février 1885, contenait deux articles distincts : l'un, article 3, déterminait les *limites respectives* des possessions françaises et de l'État du Congo ; l'autre, article 5, fixait les *garanties de neutralité* que la France accordait à l'État du Congo. Ces deux articles sont bien distincts. L'article 3 a été depuis modifié à la suite de la découverte de l'Ubangi ; mais l'article 5 existe encore intégralement, et nous reconnaissons que l'on est en droit d'en exiger complète application. Or, que dit cet article : « La *garantie de neutralité* accordée par la France à l'État du Congo s'étendra *tout au moins* jusqu'au 4e degré. » Mais ceci ne vise que le territoire sur lequel la France assure *la neutralité* de l'État du Congo, et non les limites dans lesquelles cet État doit être circonscrit. Ce dernier point est

visé par l'article 3, et cet article a subi en 1887 les modifications suivantes :

« Depuis son confluent avec le Congo, le thalweg de l'Ubangi formera la frontière jusqu'au 4e parallèle nord.

» L'État indépendant du Congo s'engage vis-à-vis du gouvernement de la République française à n'exercer aucune action politique sur la rive droite de l'Ubangi, au nord du 4e parallèle.

» Le gouvernement de la République française s'engage, de son côté, à n'exercer aucune action politique sur la rive gauche de l'Ubangi, au nord du même parallèle, le thalweg formant, dans les deux cas, la séparation.

» En aucun cas, la frontière de l'État du Congo ne descendra au-dessous du 4e parallèle nord, limite qui lui est déjà reconnue par l'article 3 de la Convention du 5 février 1885. »

A cette époque, l'Ubangi n'avait pas encore été exploré : diverses opinions avaient été formulées au sujet de sa source et finalement M. Wauters, qui avait admis en principe que l'Uelle et l'Ubangi se confondaient, vit ses prévisions se réaliser par les découvertes du capitaine Van Gèle. Mais en même temps les capitaines Van Gèle et Roget, ainsi que nous l'avons vu dans la première partie de cet ouvrage, découvraient une autre branche supérieure de l'Ubangi, le Mbomu, s'éloignant, celle-ci, plus au nord que l'Uelle ; Van Gèle se rendait chez le chef Bangasso, dans le Mbomu, y introduisait l'influence de l'État, tandis que Roget explorait une grande partie de la région comprise entre l'Uelle et le Mbomu.

Aujourd'hui, la France proteste précisément contre cette occupation qui, d'après le traité de Berlin, d'après lord Fergusson et d'autres diplomates, doit être *effective* pour acquérir de la valeur. Sommes-nous sortis de notre territoire? Avons-nous empiété sur le territoire des Français? Ceux-ci protestent aujourd'hui, lorsque, grâce à la prodigieuse activité de l'État, le drapeau bleu flotte sur les villages indigènes du nord de l'Uelle, où nos courageux et infatigables explorateurs ont porté l'autorité de l'État, et ils voudraient nous reléguer sous le 4e degré, fixant ce parallèle comme limite extrême de l'État vers le nord.

Eh bien! ces territoires sont *à nous,* bien *à nous :* en effet, la

convention rappelée plus haut dit : « L'État indépendant s'engage vis-à-vis du gouvernement de la République française à n'exercer aucune action politique sur la rive droite de l'*Ubangi* au nord du 4e parallèle. »

Lisons bien : *Ubangi*. Qu'est-ce que l'Ubangi? L'Ubangi est un affluent du Congo, formé par deux rivières : l'Uelle et le Mbomu. A cela on répond : l'Uelle est le cours supérieur de l'Ubangi et le Mbomu n'en est que l'affluent. Pourquoi? Tout réduit à néant cette affirmation; il n'est pas un indigène, en amont de Yakoma, qui donne au cours d'eau l'appellation d'Ubangi; de même qu'en aval nulle part on ne retrouve la dénomination d'Uelle; ceci prouve déjà que ce sont des fleuves bien distincts; ensuite les découvertes de Van Gèle donnent au Mbomu un débit supérieur à celui de l'Uelle; le cours supérieur du Mbomu étant resté jusqu'aujourd'hui inexploré en partie, il n'est pas possible de déterminer la longueur exacte de cet important cours d'eau.

M. Wauters, il y a quelques années, a démontré que l'*Ubangi* et l'*Uelle* ne formaient qu'un seul fleuve; mais à cette époque il n'était pas question du Mbomu et il s'agissait surtout de faire la lumière sur cette importante question : où allait l'Uelle, découvert par Schweinfurth; d'où venait l'Ubangi, découvert par Hanssens? Si M. Wauters a, à ce moment-là, employé le terme *cours supérieur de l'Ubangi*, en partant de l'Uelle, c'est que les connaissances géographiques concernant cette région n'étaient pas ce qu'elles sont à présent, et il s'ensuit qu'on ne peut pas aujourd'hui s'appuyer sur cette argumentation pour prouver que les clauses du traité de 1887 qui ont rapport à l'Ubangi sont applicables à l'Uelle plutôt qu'au Mbomu.

N'avons-nous pas du reste en Europe des cas semblables? Quel est le Français de la Garonne qui ne s'offenserait si on lui soutenait que la Garonne n'est qu'un affluent de la Gironde, dont le cours supérieur serait la Dordogne, — et vice-versa. La Gironde est un cours d'eau qui s'appelle Gironde, et pas autrement; la Dordogne et la Garonne sont deux cours d'eau spéciaux, dont la réunion forme la Gironde.

En Belgique, voyez le Ruppel, qui porte le nom de Ruppel depuis

son confluent jusqu'à l'intersection des deux rivières qui le forment : la Dyle et la Nèthe. Quel est le cours supérieur du Ruppel ? Aucune de ces deux rivières et les deux en même temps.

Ce raisonnement si simple s'applique parfaitement à l'Ubangi. L'Ubangi, à partir du confluent du Mbomu et de l'Uelle, cesse d'être l'Ubangi, et la clause du traité ayant rapport à l'Ubangi cesse d'être applicable. De même qu'un protocole a réglé la question Licona-Ubangi, de même un nouvel accord doit trancher la question Mbomu-Uelle.

Et, dans le cas où une rectification des limites est reconnue nécessaire, où est le nœud de la question? *L'occupation.*

L'occupation s'est opérée *effectivement*, par l'État, à Bangasso, dans toute la région comprise entre l'Uelle et le Mbomu — il existe même une route tracée entre Djabbir et Bangasso — ; plus à l'est, le capitaine Van Kerkhoven a assis son autorité chez les principaux chefs de l'Entre Uelle-Mbomu, Semio, Rafaï, etc..., qui sont soumis et payent tribut à l'État indépendant. Ce point-là n'est pas douteux : nous avons *occupé effectivement* des territoires libres, où aucune puissance n'avait pénétré avant nous.

La question est donc bien claire : la délimitation de la convention de 1887 ne vise que l'Ubangi; là où cette rivière finit, c'est la convention internationale de *l'occupation effective* qui prédomine, et l'État du Congo a réalisé pleinement les conditions de cette convention au prix des plus grands sacrifices : il n'est que juste qu'il profite de son initiative et de son activité, et que ces territoires qu'il occupe depuis nombre d'années — sans que la France ait trouvé rien à y redire, excepté aujourd'hui que quelques faibles expéditions françaises sont arrivées vers ces régions, — lui soient définitivement dévolus.

La France devrait vraiment se montrer, sinon plus équitable, au moins plus généreuse : depuis la fondation de l'État du Congo — et déjà auparavant — le roi Léopold II, avec son tact habituel et l'admirable modération qu'il a su déployer dans toutes ses opérations diplomatiques, a donné à la France des marques de sympathie bien caractéristiques au sujet des choses d'Afrique : il a cédé, en retour de quelques maigres compensations, la région la plus riche

du Congo, celle du Kuilu Niadi ; il a accordé à la République française le droit de préemption de la colonie qu'il a organisée ; enfin il a daigné confondre les termes Ubangi et Licona, ce qui a assuré à la France un énorme bénéfice. En revanche de toutes ces concessions, que nous a donné la France? Rien. Aucune aide en Afrique. En Europe, la presse française s'est rarement montrée favorable au Congo et a accueilli à chaque instant des bruits ridiculement méchants, dont elle s'est fait l'écho ; à part *le Temps*, aucun journal n'a examiné sérieusement et avec la modération qui convenait la question de délimitation dont il s'agit en l'espèce.

Nous trouvons pourtant, dans le *Bulletin du Comité de l'Afrique française* de mai 1892, au sujet de cette question, les lignes suivantes, signées Harry Alis, secrétaire du Comité, dont chaque phrase a son importance : « Nous souhaitons donc qu'une entente s'établisse le plus rapidement possible entre notre gouvernement et celui de l'État indépendant pour une délimitation définitive. Nous l'avons dit et répété, il ne nous paraît pas contestable que nous ayons pour nous la lettre des conventions (1). Mais, en toute équité, nous ne pouvons refuser de reconnaître que la lettre ne correspond pas à l'esprit des discussions de 1887, et en tous cas *les Belges ont à leur actif les efforts considérables qu'ils ont faits au nord de l'Uelle* (2). Est-ce à nous de leur barrer la route du nord-est, où la place est libre et, si elle n'est pas prise par eux, risque d'être occupée par les Anglais de la côte orientale? Nous ne le croyons pas. Entre les deux voisinages, nous préférons celui de l'État indépendant.

» Mais c'est affaire aux diplomates de trouver un terrain d'entente et cela ne doit pas être très difficile. Nous le désirons pour notre part, non seulement pour compléter l'union des intérêts franco-belges dans le centre de l'Afrique et éviter des incidents regrettables, mais surtout parce que, abritée contre toute concurrence vers l'est, notre activité pourra se porter tout entière au

(1) Nous le contestons cependant, et ce que nous croyons incontestable, c'est la logique de notre raisonnement, basé sur le droit international.

(2) Ceci est une reconnaissance implicite que nous avons rempli les conditions de l'occupation effective.

nord et au nord-ouest, où nous appelle l'action convergente *vers le Tchad* et où nous avons à redouter la marche rapide *des Allemands du Cameroon* et des *Anglais de la Benue.* »

Et que dit *le Temps,* le journal français qui s'occupe le plus spécialement des choses coloniales, à propos de la convention anglo-allemande du 18 novembre 1893 relative aux possessions respectives de ces deux pays entre le Benue et le Tchad, convention que prévoyait avec tant de perspicacité M. Harry Alis dans l'article que nous venons de signaler? Dans son numéro du 2 décembre 1893, nous lisons, au sujet des négociations à entamer avec l'Allemagne : « Si, comme nous l'avons dit et comme nous ne cessons de le répéter, les délégués coloniaux des deux pays ne peuvent se mettre d'accord et tracer directement la ligne frontière, rien ne sera plus facile que de mettre fin au litige : on n'aura qu'à faire intervenir un tiers désintéressé qui rédigera une sentence arbitrale devant laquelle la France et l'Allemagne pourront s'incliner sans diminuer en quoi que ce soit leur dignité ou leur prestige (1). »

Le même journal n'est-il pas de notre avis au sujet de *l'occupation effective*, lorsqu'il parle de la dite convention, puisqu'il dit dans son numéro du 10 décembre 1893 : « .... il ne s'ensuit pas que nos délégués n'aient pas la mission de défendre aussi énergiquement que les délégués allemands *les droits qui sont le résultat du dévouement et de l'activité de nos voyageurs*, et qui sont tout aussi respectables que ceux dont peut se prévaloir le gouvernement avec qui nous traitons en ce moment (2). »

Nous aussi nous sommes d'avis que la question doit être résolue pacifiquement, et il n'est pas douteux que les puissances s'opposeraient à toute autre façon de régler un différend où tous les droits sont du côté de l'État. Les cas de contestation sont prévus par l'Acte de Berlin, dont l'article 12 est ainsi concu :

(1) L'État du Congo, après avoir employé tous les moyens de conciliation en son pouvoir, a posé à la France, qui l'a refusée, cette question d'arbitrage à laquelle elle a, d'une façon si pressante, recours en cette circonstance.

(2) Ce sont ces mêmes arguments que l'État du Congo invoque pour faire reconnaître ses droits sur des territoires qui n'étaient placés sous l'influence d'aucune puissance et où *l'activité et le dévouement* de ses voyageurs a implanté son protectorat et son autorité.

« Dans le cas où un dissentiment sérieux, ayant pris naissance au sujet ou dans les limites des territoires constituant le bassin du Congo et de ses affluents et placés sous le régime de la liberté commerciale, viendrait à s'élever entre des puissances signataires du présent Acte ou des puissances qui y adhéreraient par la suite, ces puissances s'engagent, avant d'en appeler aux armes, à recourir à la médiation d'une ou de plusieurs puissances amies.

» Pour le même cas, les mêmes puissances se réservent le recours facultatif à la procédure de l'arbitrage. »

Dès les premiers bruits de contestation, l'État du Congo a proposé à la France de recourir à ce moyen pacifique et *légal* d'aplanir les difficultés naissantes. Pourquoi la France n'a-t-elle pas accepté? La France se met par ce fait en opposition absolue avec l'Acte de Berlin et renie la signature apposée en 1885 au bas de cet Acte, dans l'élaboration duquel ses diplomates ont pris une part des plus active... Aussi bien sait-elle que le cas n'est pas douteux et que le litige serait tranché en faveur de l'État du Congo, auquel tout donne raison : l'interprétation rationnelle et légale des traités antérieurs, les découvertes géographiques, la condition expresse de l'occupation effective, enfin les principes du droit international.

LIVRE III

LE CONGO PHYSIQUE

LE CONGO PHYSIQUE

TITRE PREMIER

NOTIONS GÉOGRAPHIQUES

SUR LE BASSIN DU CONGO

CHAPITRE PREMIER

Le bassin du Congo

Formation géologique. — D'après M. Dupont (1), qui est parvenu, par ses patients travaux, à reconstruire l'histoire de la formation géologique du bassin du Congo, la naissance des monts de Cristal, voisins de la côte, est due à la première période de soulèvements terrestres, celle des temps paléozoïques, qui a produit les élévations à relief peu prononcé. La formation de ces monts empêcha la communication des eaux du centre de l'Afrique avec l'océan et produisit une vaste cuve centrale, dont la ceinture était formée de roches cristallines : ces roches avaient une inclinaison très sensible vers le centre du continent. La cuve reçut toutes les eaux intérieures, provenant des pluies intenses de cet âge géologique, et devint un lac immense qui occupait toute la région centrale de l'Afrique : les eaux devinrent si grosses, vers la fin de l'époque tertiaire, qu'elles cherchèrent une issue, franchirent le point le moins élevé de la bordure de la cuve et s'écoulèrent vers l'Atlantique en creusant un sillon qui atteignit une profondeur de 500 mètres à Pallaballa.

(1) Voir livre I, chapitre XIII, page 170.

Si l'on considère que, de Pallaballa à l'océan, sur une distance de 130 kilomètres seulement, le sol du bassin subit une dépression de 560 mètres, il est facile d'imaginer que les eaux, en s'écoulant avec violence et rapidité, transformèrent le lit de la crevasse et produisirent la série d'énormes cataractes qui s'étagent entre le Pool et Matadi.

Étendue du bassin. — Le bassin du Congo est l'un des plus considérables du monde, à cause de son étendue et de l'importance des cours d'eau qui le sillonnent : la configuration du bassin proprement dit pourrait être comparée à celle de la coupe d'une calebasse, c'est-à-dire qu'il affecte une forme ovale finissant vers l'océan comme un goulot de bouteille. Sa largeur moyenne est de 1,600 à 2,000 kilomètres, sauf à partir du Stanley-Pool jusqu'à l'océan, où il se rétrécit presque brusquement et où sa largeur diminue jusqu'à n'atteindre que 100 kilomètres à peine : le bassin s'y étrangle entre les monts de Cristal.

On pourrait donner comme limites approximatives au bassin la ligne suivante : de Banana vers le nord-est jusqu'au 4e parallèle sud (le séparant des bassins du Chiloango et du Kuilu Niadi); du 4e parallèle sud, elle longerait à peu près le méridien 14° 30′ est jusqu'au 4e parallèle nord (séparant les bassins de la Sangha (affluent du Congo) et de l'Ogôue); elle se dirigerait vers le nord-ouest jusqu'au 8e parallèle pour passer entre la Sangha supérieure et les affluents de la Sannaga (versant de l'Atlantique); elle prendrait la direction de l'est en décrivant une courbe vers le sud et séparerait les eaux de l'Ubangi de celles du Kuta (bassin du lac Tchad); à partir du point 23° longitude est et 6° latitude nord (environ) elle décrirait jusqu'au lac Albert un immense arc de cercle pour délimiter les bassins de l'Uelle et du Nil ; elle passerait entre le lac Victoria et le Tanganyka, comprenant ce dernier dans le bassin ; de l'extrémité sud-est du Tanganyka, elle décrirait un nouvel arc de cercle jusqu'au 14e degré de latitude sud en embrassant les lacs Banguelo et Moëro; elle longerait la crête de partage des eaux du Zambèze et du Lualaba, prolongerait cette crête jusqu'au 19e méridien (à l'est des sources du Kassaï), se dirigerait vers le

nord-ouest (séparation avec le bassin du Coanza), et enfin, à partir du 14° méridien, suivrait le parallèle 6° 30′ sud jusqu'à l'Océan.

Telle est, dans ses grandes lignes approximatives, la délimitation du bassin du Congo qui comprend, dans son étendue, les possessions de diverses puissances et le territoire de l'État indépendant et dont la surface atteint approximativement le chiffre de 4,100,000 kilomètres carrés.

Aspect général. — L'aspect du bassin du Congo varie selon les régions : en général, dans le Bas-Congo, le terrain est très tourmenté et couvert de longues bandes de bois, vestiges d'anciennes forêts disparues : la contrée y offre un aspect assez semblable à celui de nos Ardennes, et le Congo lui-même pourrait être comparé au Rhin, dont il a souvent l'aspect pittoresque et mouvementé. Dans le Haut-Congo et dans les régions arrosées par les affluents du nord, s'étendent des plaines immenses, couvertes d'une végétation touffue et extrêmement riche ; vers l'est, la grande, la mystérieuse forêt de l'Aruwimi, d'une sauvage et grandiose beauté. Toute la partie nord-est de l'Uelle est rocheuse, et vers le Nil apparaissent de grands sommets. La partie sud-est du bassin ou région du Katanga présente une orographie bien déterminée, des plateaux élevés, des bois considérables, de grandes plaines. Le cœur du bassin semble ne former, une partie de l'année, qu'un vaste marécage, où prennent leur source plusieurs affluents du Congo, du Lomami, de la Lukenye.

Le bassin central est un haut plateau qui a une pente douce du sud-est vers le nord-ouest, ce qui explique la direction générale des affluents du Congo et celle du fleuve lui-même. Les quelques chiffres d'altitude ci-après viennent à l'appui de cette assertion : sources du Lualaba : 1,540 (environ) ; lac Bemba (Luapula) : 1,130 ; Lualaba (confluent du Lubudi) : 755 ; Nyangué : 633 ; Stanley-Falls : 428 ; Nouvelle-Anvers : 375 ; Équateur : 320 ; Léopoldville : 340 ; Lukungu : 233 ; Matadi : 87.

Orographie. — Comme nous le disions précédemment, le bassin du Congo constitue la cuvette centrale de l'Afrique ; cette cuvette

est formée par la chaîne de montagnes qui longe l'Atlantique d'un côté et par l'important massif des monts Ruwenzori à l'est, d'où se détachent, vers l'ouest la chaîne tourmentée qui forme la limite entre les affluents du Congo et ceux du Nil, et, vers le sud les monts qui rejoignent la ligne de faîte Congo-Zambèze et qui sont assez accentués sur la rive orientale du Tanganyka.

L'intérieur du bassin ne présente pas de hauteurs nettement dessinées, à part les collines d'Upoto et les élévations qui bordent les chutes des Falls.

Les chaînes de montagnes importantes sont : les *monts de Cristal*, qui s'étendent parallèlement à la côte, à environ 186 kilomètres de celle-ci : le massif rocheux de Pallaballa, le plus haut de la chaîne, n'atteint que 560 mètres. Le massif des *monts Bleus*, à l'ouest du Nil, où prennent leur source plusieurs affluents du Congo et dont certains sommets atteignent 1,000 mètres.

Cette chaîne se prolonge jusqu'aux *monts Makroli* (2,100 mètres), à la pointe nord de l'Albert Nyanza, puis longe, avec des altitudes assez faibles, la côte ouest du lac Albert, pour rejoindre l'extrémité ouest du *Ruwenzori* : cet important massif, découvert par Stanley, s'étend entre les lacs Albert Édouard et Albert Nyanza et présente des altitudes variant entre 4,500 et 5,800 mètres.

La vallée de la Semliki (canal de jonction des deux lacs) est une vaste plaine appelée *plaine de Makara*, limitée à l'est par le Ruwenzori et à l'ouest par une suite de montagnes dont l'élévation va en augmentant du nord au sud pour former, à la rive nord-ouest du lac Albert Édouard, des sommets élevés de plus de 3,000 mètres, qui surplombent les eaux du lac presque à pic. Cette même chaîne se prolonge sur la rive ouest du lac en diminuant graduellement pour mourir dans les plaines arrosées par le *Ruchurru*, affluent de l'Albert; les côtières du lac Albert atteignent des altitudes de plus de 4,500 mètres, et le sommet de ces montagnes est couvert de neiges à partir du 4,000e mètre environ (1).

Les deux plaines qui s'étendent au sud du lac Albert sont bornées par une ligne de pics volcaniques, dont le pic oriental, appelé

(1) Observations recueillies par le Dr Stuhlman dans sa brillante exploration du Haut-Aruwimi de 1891-92.

VUE GENERALE DU CENTRE DE L'AFRIQUE.

Cl. du cap. de Macar

mont Fumbiro (nom qui s'est étendu à cette chaîne de volcans), est situé par 1°19' lat. S. et 30°4' long. E.; les six autres, qui s'éloignent vers l'ouest-sud-ouest, présentent à leur sommet des crevasses qui indiquent suffisamment leur nature volcanique; les indigènes affirment même que le plus occidental des pics, appelé *Virungo*, est encore en activité; le plus élevé est le mont *Kissigali*, dont l'altitude est évaluée par Stuhlman à 4,000 mètres.

Un peu au sud du Fumbiro commence la chaîne des *monts de la Lune*, explorés par le docteur allemand Baumann, qui forme la séparation des bassins du Rusiji (affluent du Tanganyka) et de la Kagera (affluent du lac Victoria, considéré aujourd'hui comme étant la source du Nil); la plupart des montagnes de cette chaîne atteignent 3,000 mètres de hauteur. La chaîne des monts de la Lune se continue sur la rive orientale du Tanganyka par une succession de plateaux qui s'élèvent progressivement jusqu'à 13 ou 1400 mètres, et d'où, vers le 8e parallèle sud, surgissent par endroits des pics de plus de 2,000 mètres.

Du Tanganyka, au sud du mont Rumbi, se détache l'importante *chaîne des Marungus*, qui, passant au nord du lac Moëro, vient se confondre, à l'ouest de ce dernier, avec la grandiose *chaîne des Kundelungus;* ceux-ci, dont la hauteur varie entre 1,500 et 1,700 mètres, rejoignent, au nord, les *monts Kibalas* qui s'étendent le long du chapelet de lacs du Lualaba, et, au sud, la *ligne de faîte Congo-Zambèze*. Cette ligne de faîte consiste en un large plateau à pentes très douces, d'une altitude d'environ 1,550 mètres, où viennent mourir, entre le 26e et le 27e méridien, les *monts Kilabis* qui commencent vers Bunkeia et forment la séparation des rivières Dikulue et Lufira (affluents du Lualaba); leur altitude varie de 1,300 à 1,600 mètres; le sommet extrême de cette chaîne a été baptisé *mont Bia*.

La région du Katanga, la seule montagneuse du bassin avec la région des grands lacs, contient encore plusieurs chaînes importantes : les *monts Muttus*, qui s'étendent du nord au sud, entre le 8° 30' et le 11e degré de latitude sud et qui forment la séparation des bassins du Lualaba et de la Lufira; les *monts Hakansson* qui côtoient les expansions du Lualaba entre 7° 30' et 8° 30' lati-

tude sud ; les *monts Kizika Liulas* qui forment les effrayants rapides de Nzilo ; les *monts Kinuis*, qui joignent, entre le 10e et le 11e parallèle, les monts Kilabis aux monts Kundelungus.

De nombreux plateaux couvrent la région accidentée du Katanga : les plus considérables, celui *de la Manika* (1,000 mètres), et celui *des Sambas* (1,100 mètres), donnent naissance à la plupart des innombrables rivières qui sillonnent cette contrée.

CHAPITRE II

Hydrographie du bassin.

Grâce aux courageuses explorations de tous les voyageurs qui se sont dévoués à l'OEuvre du Congo, le cours des affluents du fleuve et celui du fleuve même, qui, en 1885, n'étaient connus que comme des hypothèses, peut aujourd'hui être dessiné assez exactement, et l'on possède, sur cette multitude de rivières importantes, des renseignements que nous allons tâcher de résumer le plus succinctement et le plus clairement possible.

A part l'Amazone, aucun fleuve du monde ne réunit plus d'eau, proportionnellement à l'étendue de son bassin, que le Congo. On y connait à présent plus de 12,000 kilomètres de voies navigables.

I. — LE FLEUVE CONGO

Embouchure. — Le fleuve Congo porte plusieurs noms : dans son cours supérieur, on l'appelle Lualaba et Luapula ; les indigènes du Bas-Congo l'appellent N'Zadi, nom dont les Portugais, par corruption, ont fait Zaïre et sous lequel ils désignent le fleuve que les géographes ont convenu d'appeler Congo.

Le Congo, qui débouche dans l'océan avec une largeur de 13 kilomètres et une profondeur de 110 mètres, y déverse un volume d'eau qui peut être estimé à 1,200,000 mètres cubes : c'est-à-dire que la poussée du fleuve contre les eaux de l'océan est de 1,200,000,000 de kilogrammes (1). Aussi, à partir de l'Équateur même, les steamers ressentent l'effet de cette poussée par un ralentissement sensible dans la marche. A cinquante kilomètres de l'embouchure du fleuve, l'océan prend une teinte brunâtre : c'est la couleur des flots du Congo. Cette couleur spéciale a été attribuée par Stanley à la

(1) Chiffres fournis par le capitaine d'état-major Jungers, qui a fait une étude approfondie du Bas-Congo au point de vue topographique.

présence de substances ferrugineuses ; mais M. Dupont, le savant directeur du Musée, qui a analysé des spécimens d'eau du Congo et de ses affluents, affirme que ce sont des matières organiques, provenant des marécages et dégageant des acides non encore définis, roulées en quantité considérable par le grand fleuve, qui lui donnent cette coloration d'un brun rougeâtre.

Dès le changement de couleur des flots de l'océan, le voyageur, du pont du steamer, aperçoit dans le lointain de petites taches blanches sur la plage : ce sont les factoreries et les établissements de Banana, qui, blanchis à la chaux, resplendissent d'une façon éblouissante. Les navires, en arrivant, passent devant la pointe Schark (rive portugaise) et font un grand tour pour doubler la pointe française qui forme avec la terre ferme le port de Banana.

De Banana a Matadi. — A partir de Banana, le fleuve présente une largeur de plusieurs kilomètres : toutefois il est difficile de s'en rendre compte, car la rive septentrionale est bordée de nombreuses petites îles. Les deux rives sont couvertes d'une végétation inextricable ; partout s'élèvent des palétuviers dont les branches se rejoignent en formant des nefs de verdure si épaisses que le soleil ne peut les percer.

Il faut deux heures et demie à un steamer ordinaire pour atteindre Kissanga (rive sud) où sont établies deux factoreries portugaises ; une heure pour arriver à Ponta da Lenha (rive nord) ; Ponta da Lenha est située dans une île et est distante de Banana d'environ quatre-vingts kilomètres : de nombreuses factoreries et une station de l'État y sont établies. A partir de cette localité, le fleuve est couvert d'îles assez importantes, entre autres Draper, Nonangona, Tschissiala et Mateba : ces îles ont presque toutes une forme allongée et les plus grandes d'entre elles sont habitées par une population assez dense. De Ponta da Lenha à Boma, les rives sont basses : les grands bois qui garnissaient les rives font place à des landes stériles : celles-ci, couvertes de grandes herbes, avec, disséminés çà et là, des bouquets de palmiers, donnent l'impression froide de déserts immenses : seuls, quelques baobabs élèvent au milieu de la plaine la majesté silencieuse et triste de leur taille gigantesque. Au

loin, vers l'est, l'œil découvre des collines dentelées qui, sur la droite et sur la gauche du fleuve, semblent se joindre dans la direction de Boma : c'est ici que le fleuve atteint une largeur de plus de dix kilomètres pour se rétrécir ensuite doucement jusqu'à Boma, où il conserve encore une largeur de 4,700 mètres et une profondeur moyenne de quinze mètres.

De Boma à Matadi, quatre-vingts kilomètres environ, il faut six heures de navigation. Les douze premiers kilomètres, à partir de Boma, font encore partie de l'estuaire du fleuve : des deux côtés du

Congo s'allongent de hautes îles boisées, bordées de rochers. La partie maritime du fleuve s'étend jusqu'à l'île des Princes, ainsi nommée parce qu'elle servait de sépulture aux rois de Boma. Le Congo est navigable pour les grands navires jusqu'à Matadi : c'est le steamer *Lualaba*, qui, en 1889, effectua le premier ce trajet. Entre Boma et Matadi, quelques tourbillons se montrent par places, mais ils n'entravent pas la navigation. Le Congo y présente 700 à 800 mètres de largeur moyenne. Les rives sont montagneuses : elles sont bordées de blocs rocheux, entassés les uns sur les autres, pêle-mêle, affectant les formes les plus bizarres et semblant

ne se maintenir que par un miracle d'équilibre : l'aspect du fleuve évoque ici, à une imagination poétique, celui des bords du Rhin, aux rocs sauvagement jetés sur les rives et qui donnent une allure si grandiose et si majestueuse au pittoresque fleuve allemand. Ces montagnes sont couvertes de hautes herbes, desséchées en temps ordinaire par le soleil : ce n'est que dans les mille vallées qui viennent aboutir au fleuve, et tout au bord de celui-ci que se montre une belle végétation arborifère. De nombreuses factoreries s'élèvent sur les deux rives : Binda, Nokki et Ango Ango (rive gauche), Ikungula (rive droite) sont les plus importantes.

De Matadi au Stanley-Pool. — De Matadi à Léopoldville, le fleuve n'est plus navigable, à cause des cataractes et des rapides. Cependant, entre Isanghila et Manyanga, les embarcations de peu d'importance peuvent se risquer, mais elles y courent les plus grands dangers et doivent observer la plus extrême prudence.

A quelque distance de Matadi commencent les chutes Livingstone, que Stanley a ainsi baptisées et dont il parle de la façon suivante : « Ce n'est plus le cours d'eau majestueux dont la beauté mystique, la noble grandeur, le flot calme et ininterrompu sur une distance de neuf cents milles (près de 1,450 kilomètres), avaient pour nous un charme irrésistible en dépit de la férocité des tribus de ses bords. C'est un torrent furieux, roulant dans un lit profond, obstrué par des récifs de lave, des projections de falaises, des bancs de roches erratiques, traversant des gorges tortueuses, franchissant des terrasses et tombant en une longue série de chutes, de cataractes et de rapides. Après nos conflits avec les sauvages, recommence la lutte avec le grand fleuve, dans la profonde et large déchirure qui, des hauts plateaux, descend à l'Atlantique (1) ».

Les chutes Livingstone sont au nombre de trente-deux sur un parcours de 350 kilomètres. Les premières, appelées *Yellalla*, sont de toute beauté et ceux qui les ont vues ont conservé de ce spectacle une impression profonde. Entre Isanghila et Manyanga, les endroits les plus dangereux sont : les rapides *de Kilolo*, les rapides *de Fla-*

(1) Stanley. — *A travers le Continent mystérieux.*

mini et ceux *de Rubala*. Les chutes *de Kintamo*, en aval de la baie de Ntamo, à une heure de marche de Léopoldville, sont réellement merveilleuses : le fleuve s'y divise en plusieurs bras très étroits, formés par des îles rocheuses couvertes d'une luxuriante végétation ; les rapides s'étendent sur une longueur de plusieurs kilomètres ; le fleuve descend sur une suite de gradins, pareils aux marches d'un gigantesque escalier, et y roule des flots énormes, qui se précipitent avec une rage inouïe, un bruit effrayant semblable aux grondements du tonnerre, pour rejaillir en vagues écumeuses, hautes parfois de cinq à six mètres.

De Léopoldville a Kimpoko ; le Stanley-Pool. — A Léopoldville commence ce qu'on est convenu d'appeler le Haut-Congo. Le fleuve y prend une grande largeur vers la rive droite : c'est la sortie du Stanley-Pool (étang de Stanley). Cet étang consiste en une immense expansion du fleuve, qui présente une nappe d'eau calme, pareille à un lac, divisée en deux parties par l'île *de Bamu*, couverte d'îles et de bancs de sable. La superficie du Pool est d'environ 1,500 kilomètres carrés ; son altitude est de 340 mètres à Léopoldville. Au fond d'une baie située sur la rive droite se trouve la station de Brazzaville, fondée quelque temps avant l'apparition de Stanley au Pool par M. Savorgnan de Brazza, l'explorateur français qui avait pris possession de toute la partie septentrionale du fleuve. Du côté de la rive gauche, à la pointe Kallina, le courant augmente : les voyageurs présument qu'il devait s'y trouver anciennement une cataracte, usée aujourd'hui par la violence des eaux. Les deux rives sont toujours très boisées. Kallina-pointe est un massif rocheux à pic et d'aspect très pittoresque : des herbes, des plantes grimpantes garnissent les anfractuosités des roches. Au milieu du Pool s'étend l'île immense de Bamu, boisée vers le nord, basse et sablonneuse dans la partie faisant face à la sortie du Pool. Dans les forêts de la rive nord du Pool, on distingue deux clairières, où sont établies deux factoreries, l'une française, l'autre hollandaise. Avec la mission catholique de Brazzaville, ce sont les seuls établissements de la partie française du Stanley-Pool.

Sur la rive gauche, on arrive à la station de Kinchassa : dans la

plaine qui commence à cette station, on remarque énormément de baobabs au tronc conique et au feuillage rare. Le Pool est ici parsemé de grandes îles au sol rocheux, aux rives taillées à pic. Au delà de Kinchassa on ne rencontre plus que des îles basses et sablonneuses et de nombreux bancs de sable ; à quelque distance de la station se trouve le rapide de Kinchassa, assez dangereux à franchir pour les petits bateaux. A partir de Kinchassa, l'aspect du Pool est monotone : on navigue au milieu de grandes îles, s'étalant presque à fleur d'eau : le fleuve prend parfois des largeurs immenses, et, par les trouées entre les îles, on n'aperçoit souvent plus la terre. De Kimpoko, on voit au loin la ligne de faîte qui limite le bassin du Pool ; l'entrée du Pool est véritablement d'aspect grandiose : qu'on s'imagine un fleuve de 2,000 à 2,500 mètres de largeur, coulant avec impétuosité dans un lit encaissé par des collines et des montagnes qui atteignent jusqu'à 500 mètres de hauteur ; ces rives escarpées sont bordées de rochers et sont couvertes d'une puissante végétation arborifère s'étendant à perte de vue : « Rien n'est plus joli ni plus pittoresque que ces rives boisées, nous écrivait un ami : toutes les essences diverses mélangent agréablement les tons variés de leur feuillage, dont le vert, le jaune, le rouge contrastent avec les troncs blanchâtres. Les pieds des arbres bordant directement la rive, dégarnis par la force des flots qui les baignent, sont entourés d'un fouillis inextricable de racines ; de toutes parts, des lianes enchevêtrées, des buissons multicolores, des plantes grimpantes courant sur le sol ou s'accrochant au tronc des arbres rendent ces forêts impénétrables et contribuent à leur donner un aspect sauvage et grandiose. »

De Kimpoko a Bangala. — De Kimpoko jusqu'au Kassaï, le Congo conserve en général la même largeur, variant entre 500 et 700 mètres.

Les collines, qui descendent par gradins vers le fleuve, vont s'abaissant progressivement, de même que diminue la profondeur des forêts qui garnissent les rives : les élévations que l'on aperçoit dans le lointain sont couvertes de pâturages parsemés de bouquets d'arbres. La rive de l'État est moins boisée que la rive septentrio-

nale ; tout le long de la rive gauche, on distingue de magnifiques roches d'argile grise, striées de grandes raies jaunâtres ; ces roches sont à pic : toutes leurs aspérités, toutes leurs anfractuosités sont ornées de plantes grimpantes, de buissonnets où les éperviers et les mouettes ont établi leurs nids.

Deux cent cinquante kilomètres séparent Kimpoko de Msuata, la première station belge sur le Haut-Congo : les steamers font ce parcours en trois jours. Dès qu'on arrive à quelques kilomètres de

VILLAGE WANGATA. *Cl. de M. Ectors.*

cette station, la rive de l'État se couvre de nombreux villages, dont les toits brunâtres surgissent des belles plantations de bananiers au feuillage clair ; de magnifiques palmiers étalent leurs panaches de verdure au-dessus des cases des nègres. Un peu au-delà de Msuata se trouve la pointe de Ganchu : les flots du Congo y roulent avec une violence extrême et forment maint tourbillon. Au-delà de la pointe, le fleuve s'élargit ; il atteint par places 2,000 mètres de largeur ; les rives s'abaissent de plus en plus jusqu'à l'embouchure du Kassaï : celle-ci a environ 3 à 400 mètres de lar-

geur; le Congo y a 1,500 mètres; la teinte des eaux change, par suite du grand débit d'eaux noires du Kassaï; les flots des deux fleuves coulent longtemps à côté les uns des autres sans vouloir se mélanger. Presque au confluent, dans l'angle méridional, est établie la mission belge de Berghe-Sainte-Marie.

A partir du Kassaï, la largeur du Congo varie; il conserve une largeur de 7 à 800 mètres jusqu'à l'embouchure de la Lawson Lefini, jolie petite rivière qui arrose le territoire français. Au-delà de cet affluent, il s'épanouit de nouveau jusqu'à atteindre 1,500 et 2,500 mètres, pour se rétrécir un peu à la passe de Chumbiri, point où est établie une mission anglaise. Lorsqu'on a dépassé Chumbiri, le Congo change d'aspect : là commence le plateau immense de l'Afrique centrale; désormais plus de montagnes, sauf les hauteurs d'Upoto; le fleuve, qui s'épanouit parfois en nappes de 3 à 4 lieues de largeur, roule au milieu de plaines immenses des eaux calmes, profondes et limoneuses. De nombreux villages se succèdent sur la rive gauche, qui est très peuplée jusqu'à Bolobo; le fleuve est parsemé d'îles basses, couvertes tantôt de broussailles épaisses dont le pied plonge dans l'eau, tantôt d'herbes sauvages, et alors elles sont bordées d'une ceinture de papyrus et de roseaux. L'aspect du Congo ne varie pas jusqu'à l'embouchure de l'Ubangi, le gigantesque affluent qui se jette dans le Congo avec une largeur de onze kilomètres. Au confluent se trouve établie une mission catholique sur la rive française, à Isanga. Depuis Irebu jusqu'à l'Équateur, les paysages sont magnifiques; des panoramas vraiment féeriques se déroulent sous les yeux du voyageur, ébloui de la richesse de cette généreuse nature; les îles du fleuve elles-mêmes sont couvertes d'une végétation splendide; partout des arbres de haute futaie; au bord de l'eau des broussailles, des bambous épineux, des fleurs, mille essences diverses.

D'Équateurville à Bangala, le fleuve conserve une largeur et un aspect uniformes; à signaler sur la rive gauche le village de Lulongo à l'embouchure de la Lulonga, où est installée une factorerie hollandaise; une chose remarquable aussi est la densité extrême de la population riveraine, dont les villages se pressent littéralement les uns sur les autres jusqu'à la station de Bangala.

« Le groupe de Bolombo forme la première agglomération bangala, dit le capitaine Thys. Il est extrêmement important. Nous suivons, pendant une petite demi-heure, la rive, où les villages ininterrompus sont établis sur un espace de 400 à 500 mètres de profondeur, défriché dans la forêt. La rive est plane, élevée de 4 mètres, tout au plus, au-dessus du niveau des hautes eaux.

» Nous entrons dans un chenal qui passe entre des îles. Au bout d'une demi-heure, nous regagnons la rive. Les villages ont continué, pendant ce trajet, à se succéder au bord de l'eau. Nous tombons en pleine population. On aperçoit le bateau. En un clin d'œil, les embarcations sont mises à l'eau et le fleuve se couvre de pirogues. Des milliers de bouches acclament les arrivants. Les plus hardis des pagayeurs s'approchent du *Stanley*, qui avance toujours à toute vapeur, ils s'accrochent au passage à la baleinière que nous avons à la remorque à notre flanc droit et se laissent entraîner avec nous, aux applaudissements de la foule massée sur la rive. Un de ces audacieux voit, tout à coup, sa pirogue se remplir d'eau ; il a à peine le temps de sauter dans la baleinière, tandis que son embarcation s'en va à la dérive. Une autre pirogue vient d'ailleurs nous débarrasser de ce passager improvisé.

» Cependant les embarcations deviennent toujours de plus en plus nombreuses ; l'enthousiasme est à son comble. On est ému malgré soi de voir l'exubérante joie de toute cette population et l'on pense combien rapides ont été les résultats atteints par l'État, et combien consolant s'offre l'avenir dans ces conditions. »

De Bangala aux Stanley-Falls. — Dans cette partie de son cours, le fleuve prend à certains moments sa plus grande largeur, qui atteint parfois dix lieues. « Les deux rives, dit M. Roger (1), n'y sont visibles qu'à deux endroits : à Loukolela, situé à 250 kilomètres au sud de l'Équateur, où il n'a qu'une largeur de 10 kilomètres, puis à Rubunga, d'où l'on voit l'autre rive située à une douzaine de kilomètres et formée par les hauteurs d'Upoto, qui sont situées par deux degrés au nord de l'Équateur et forment le point le plus septentrional, longées par les eaux du grand fleuve.

(1) *Le Congo*, par Roger. — *Bulletin de la Société de Géographie*, 1884, n° 6.

» Peu ou point de vie animale dans toute cette immensité sauvage, que l'on croirait, au contraire, devoir être le véritable repaire de nombreuses bêtes de tous genres : quelques hippopotames farouches, quelques oiseaux ressemblant à des faucons et au vol fort bruyant, des perroquets gris à queue rouge, volant par couples ou par petites bandes bavardes, çà et là des bandes de singes de plusieurs variétés sautant d'arbre en arbre, de cime en cime, s'accrochant le long des haies, voilà à peu près tout ce que l'on y voit pendant de longs jours de navigation. »

Les Stanley-Falls. — Stanley a baptisé ainsi la succession des sept cataractes qui, de quelques minutes au-dessus de l'Équateur à 20′ sous l'Équateur, empêchent toute navigation. Elles sont infranchissables, même en pirogue. Le fleuve s'y épanche en immenses cataractes, dont les vagues s'engouffrent avec un bruit épouvantable qui s'entend de très loin : de Nyangué à la septième cataracte, en aval de laquelle est située la station des Falls, la différence de niveau est de 205 mètres. Les rives du fleuve en amont des chutes sont plates et couvertes de forêts.

Les sources du Congo. — Les sources du Congo étaient encore inconnues et restaient à l'état de problème, lorsque les explorations Delcommune et Bia sont venues faire la lumière sur cette question capitale. M. Delcommune a prouvé à toute évidence que, des deux branches de fleuve qui se joignaient à Ankorro, c'est la branche orientale, c'est-à-dire le Luapula, qui est la plus importante : il s'ensuivrait que le Lualaba ne serait que l'affluent du Luapula.

Le **Luapula** vient du territoire anglais, où il prend sa source entre les lacs Tanganyka et Nyassa, dans les monts Chingambo, à environ 700 kilomètres de la côte de l'Océan Indien. Il se dirige vers le sud-ouest sous le nom de *Chambezi;* en passant au sud du lac Banguelo, ses eaux se confondent avec le trop plein de celles du Banguelo et forment, pendant la saison sèche, l'immense marécage de Bemba, que l'on a longtemps confondu avec le Banguelo même; en sortant du Bemba, le Luapula décrit une courbe vers le sud, puis, vers 12° 25′ de latitude, il prend la direction nord pour aller se

jeter dans le lac Moëro; pendant cette partie de son cours, le Luapula subit une diminution de niveau d'environ 220 mètres et reçoit un grand nombre d'affluents, dont les plus importants sont le *Lohombo*, la *Moangascha* et le *Lufubo*. De la sortie du lac, à Mpueto, jusqu'au confluent du Lualaba, le cours du Luapula n'a pas été exploré; à hauteur du 29e parallèle, où le fleuve a déjà une largeur d'environ un kilomètre, il est coupé par des chutes; jusqu'à Ankorro on lui connaît quelques affluents, entre autres le *Luule*, le *Lufanzo* et le *Luikussu*.

Le **Lualaba** a été à peu près entièrement exploré; les lieutenants Francqui et Derscheid en ont découvert les sources, qu'ils placent par 11° 44' 48" lat. S., à une altitude de 1,525 mètres. Son cours supérieur est embarrassé de rapides de peu d'importance jusqu'aux cataractes de Nzilo, que nous avons décrites dans notre livre premier (1). Ces cataractes, sur un parcours de 70 kilomètres, provoquent une diminution de niveau de 450 mètres. Peu en aval des rapides de Nzilo, le Lualaba reçoit la *Lufupa*, qui vient du sud; puis l'importante rivière *Lubudi* qui a elle-même des affluents, entre autres la *Lunga*; après avoir formé les lacs *Kabire*, *Kabele*, *Upemba*, *Kassali*, le Lualaba reçoit, à droite, les eaux de la Lufira, qui gonflent le lac Kassali. La *Lufira* est une rivière très importante qui a sa source à proximité de celle du Lualaba; elle a droit à une certaine renommée à cause des sources salines de Moachia, qui sont très riches; elle reçoit à gauche la *Bunkeia* et le *Dikulue* et à droite le *Lofoï* et la *Lulua*. Le *Luvoï*, qui se jette dans le Lualaba à peu de distance en aval du confluent de la Lufira, sur la rive gauche, reçoit lui-même le *Kiluilui*. Du lac Kassali à Ankorro, le cours du fleuve n'a pas été exploré, mais tout porte à croire que ce bras du Lualaba constitue un chapelet de lacs. Le Lualaba coule à travers une région accidentée et riche en gisements de minerai de fer; à hauteur de Kazembe existent des mines de cuivre. Le Bas-Lualaba et tous ses affluents arrosent une contrée extrêmement fertile. Le point de jonction du Lualaba et du Luapula est situé approximativement par 26° 55' long. E. et 6° 25' lat. S.

(1) Voir livre I, chapitre XXI, p. 270.

II. — LES AFFLUENTS DU CONGO.

Nous avons essayé, en reproduisant d'après les auteurs et nos lettres particulières les aspects différents sous lesquels apparaitraît successivement le Congo au voyageur qui le remonterait jusqu'à sa source, de rendre attrayante la description du fleuve Congo. Pour les affluents, nous devrons nous borner à donner brièvement les renseignements que nous avons pu recueillir sur tous ces cours d'eau, dont plusieurs sont encore peu connus et dont quelques-uns n'ont jamais été explorés.

Affluents de droite. — La *Lukuga* est le déversoir occidental du lac Tanganyka; elle sort du lac à quelques minutes au-dessus du 6e parallèle sud, près de Mtoa, se dirigeant vers l'ouest-nord-ouest; sa largeur y est de 2,000 mètres environ; elle se jette dans le Congo par 5° 30′ lat. S. après avoir reçu plusieurs affluents, entre autres le *Luizi;* son cours est peu rapide; le lit est obstrué par des herbes qui empêchent la navigation.

Par environ 4° 40′ lat. S., le Congo reçoit la *Luama*, qui vient du nord-est; son cours supérieur s'appelle *Luassi;* il reçoit le *Lokulu;* la Luama parcourt la région du Manyema; son cours est peu rapide.

Entre cet affluent et les Stanley-Falls, le Congo reçoit plusieurs rivières dont le cours est peu connu; ce sont : le *Lulindi*, qui vient du nord; la *Punda*, qui vient de l'est et se jette dans le fleuve près de Nyangué; elle reçoit de nombreuses petites rivières; l'*Elila*, d'une certaine importance, qui vient de l'est et reçoit à droite le *Mariango;* l'*Ulindi*, qui vient du sud-est; la *Loa*, qui vient de l'est où, vers le 29e méridien, elle s'épanche pour former le *lac Ozo* (1); elle reçoit à droite la *Lulu;* enfin, vers 30′ lat. S., la rivière *Léopold*, appelée aussi *Munduku*, qui vient de l'est et s'appelle *Lilu* vers sa source.

La *Mbura*, désignée aussi sous le nom de *Mpaka* ou *Lubeku*, se jette dans le Congo un peu en aval de la station des Falls en for-

(1) Le lac Ozo constitue encore un problème; certains géographes sont d'avis qu'il appartient au bassin du Tanganyka, où il se rendrait par l'intermédiaire de la rivière Rusiji.

mant un delta ; elle mesure 350 à 400 mètres de largeur au confluent ; sa direction générale est est-ouest ; ses rives sont très populeuses et son cours est embarrassé par des rapides. Elle est formée par deux branches : la *Lindi*, venant du nord-est, et le *Lokepo*, venant de l'est ; cette dernière est navigable, quoiqu'il s'y rencontre de nombreux rochers ; elle atteint parfois une profondeur de 7 à 8 mètres.

L'**Aruwimi** est, comme importance, le 3e affluent du Congo ; les indigènes l'appellent aussi *Biyere*. Il prend sa source près du lac Albert Nyanza, dans le massif des Montagnes bleues, sous le nom d'*Ituri* (2° 40′ lat. N. et 30° 10′ long. E.) ; il coule le long du 30e méridien jusqu'au parallèle 1° 27′ environ, puis il prend la direction est-ouest en longeant à peu près le parallèle 1° 10′, sauf entre le 26e et le 28e méridien, où il fait vers le nord une grande courbe qui atteint le 2e parallèle. L'Aruwimi reçoit : près de sa source où il a déjà une centaine de mètres de largeur, à gauche, le *Zeli* ; près du 30e méridien, le *Duki* qui reçoit lui-même l'*Abumbi* ; à droite, l'*Ihuru*, qui se gonfle des eaux du *Dui* ; par environ 27° 28′ long. E., l'importante rivière *Nekopo*, dont les sources ne sont pas éloignées de celles du Bomokandi ; le Nekopo a été découvert par le docteur Junker ; sa largeur est de 300 mètres au confluent, qui forme une grande cataracte. Dès qu'il a reçu le Nekopo, l'Aruwimi s'embarrasse de nombreux rapides, dont les derniers sont ceux de Yambuya, où s'arrête la navigation vers le haut de la rivière ; à partir de ces chutes la largeur du fleuve augmente ; devant Basoko il subit un étranglement pour s'épanouir et atteindre 1,550 mètres au confluent. Il reçoit à droite, près de Basoko, la *Lulu*, rivière sinueuse qui prend sa source près du Rubi ; ses eaux sont noires, profondes et rapides ; sa largeur varie de 150 à 100 mètres. La partie supérieure de l'Aruwimi traverse la grande forêt *dite de l'Ituri* ; les rives du fleuve sont généralement basses, couvertes de nombreux villages extrêmement populeux ; la population de la forêt de l'Ituri est composée en majeure partie de nains qui portent le nom général de *ewes*. La vitesse du courant de l'Aruwimi varie entre 2 1/2 milles et 3 1/2 milles ; tout son cours est obstrué de chutes importantes. Son embouchure a été vue pour

la première fois en 1877 par Stanley qui remonta son cours jusqu'à Yambuya et identifia erronément la rivière avec l'Uelle; c'est le docteur Stuhlman qui, grâce à ses belles explorations de 1891-92, a donné des renseignements précis sur sa source et sur son cours supérieur.

L'**Itimbiri**, appelé plus exactement *Loïka* et, dans son cours supérieur *Mbula* et *Likati*, vient du nord, par 23° long. E. et 3° 30′ lat. N. Il décrit une grande courbe qui atteint presque le 25e méridien, pour venir se jeter dans le Congo un peu à l'ouest de l'intersection du 23e méridien est et du 2e parallèle nord ; sa largeur varie de 8 à 400 mètres ; l'entrée de la rivière est difficile et présente cinq bouches ; de nombreuses chutes rendent la navigation assez dangereuse. L'Itimbiri reçoit de nombreux affluents ; à droite la *Bonga*, la *Mokuakua*, la *Tinda*, la *Maga*, l'*Ealongo*, le *Chimbi*, la *Loïka*, le *Losoko;* à gauche l'importante rivière *Rubi*, le *Fere*, le *Ruketi*, le *Yoko*, le *Loko*, le *Likudu*, le *Lesse*. L'embouchure de la Loïka avait été vue par Stanley ; Hanssens en explora le delta ; Grenfell rencontra la rivière sur un parcours de 200 kilomètres ; enfin des renseignements précis furent fournis par MM. Van Gèle et Roget.

La **Mongalla**, qui débouche dans le Congo par environ 19° 50′ long. E., à la station de Mobeka, est une importante rivière qui vient du nord-est ; elle s'appelle *Monaï* dans son cours supérieur, qui prend naissance par environ 21° 50′ long. E. et 3° 52′ lat. N.; après avoir formé, par deux petites expansions, les lacs *Ababua* et *Ngaza*, et reçu à gauche la *Dua*, elle décrit une courbe et reçoit, à Monguandie, l'*Ebola*, qui vient du nord et a lui-même pour affluents le *Ngobo* à droite et la *Madua* à gauche. De ce point, la Mongalla se dirige droit au sud-ouest jusqu'à Mobeka et elle reçoit : à droite, l'*Ibanza* qui vient du nord et reçoit les eaux de l'*Ikema*, l'*Amboja*, la *Buja*, le *Jombo*, le *Mangali*, le *Moriki*, l'*Ossangha;* à gauche, la *Boa* et l'*Ikuma*. Le cours de la Mongalla est navigable à peu près jusqu'à ses sources ; les populations riveraines sont très denses ; on rencontre de nombreux villages bâtis sur pilotis. MM. Grenfell et Coquilhat l'avaient explorée jusqu'au 2e degré, mais ce sont MM. Baert et Hodister qui apportèrent des renseignements exacts sur son cours supérieur et celui de ses affluents.

L'Ubangi est un immense affluent dont le cours resta inconnu jusqu'aux explorations du capitaine Van Gèle, que nous avons racontées dans la première partie de notre ouvrage : ce fleuve occupe la première place parmi les affluents du Congo. Stanley avait entendu parler de l'Ubangi, mais n'avait pas vu son embouchure à cause des îles et des nombreux rapides qui la cachent au regard du voyageur. L'Ubangi fut découvert par Hanssens qui y pénétra avec Van Gèle; Grenfell le remonta en 1884 jusqu'à 4° 20′ latitude nord, point où il a encore 600 mètres de largeur. Mais c'est à Van Gèle que revient l'honneur d'avoir suivi et précisé son cours jusqu'au confluent du Mbomu et de l'Uelle, qui forment son cours supérieur. L'Uelle avait été découvert en 1870 par le Dr Schweinfurth, mais celui-ci crut à tort que cette belle rivière appartenait au bassin du Chari, qui se déverse dans le lac Tchad. M. A.-J. Wauters démontra à cette époque que l'Uelle fait partie du bassin du Congo, où il se rend par l'Ubangi, et les explorations de Van Gèle vinrent confirmer cette hypothèse. Le capitaine Roget, à qui l'on doit de précieux renseignements sur l'Uelle Makua (Makua est le nom que donna à l'Uelle le Dr Junker lorsqu'il le vit), fait une belle description de cette rivière : « Devant le poste de Djabbir Bandja, dit-il (1), l'Uelle Makua n'a que 200 mètres de large, mais elle a une grande profondeur. En amont et en aval, elle s'élargit considérablement jusqu'à 1,800 mètres et forme de grandes îles souvent habitées. Elle coule entre des roches et des bancs et reste complètement inaccessible aux vapeurs par suite de ces rapides. Les roches qui constituent ces barrières sont généralement composées de diabase stannifère, de grès feldspathiques altérés et de quartzites bruns.

» La navigation en pirogue, sur cette rivière, a quelque chose de féerique et d'empoignant, et il faut admirer autant l'habileté des indigènes pour manier leurs embarcations que la grandeur et la majesté de la Makua, qui par instants vous entraîne dans les rapides avec des vitesses vertigineuses. Lorsqu'une pirogue descendant le courant est près de s'élancer dans un rapide un peu dangereux, deux hommes restent avec la gaffe en arrêt, prêts à donner un coup

(1) Publications de l'État indépendant : n° 5, *le District de l'Aruwimi et Uelle*, par L. Roger.

à droite ou à gauche pour redresser l'embarcation, les autres donnent quelques forts coups de pagaie pour la jeter dans la bonne direction, puis ils s'abandonnent au courant en entonnant un chant énergique pour écarter les mauvais esprits; ils accompagnent cette mélopée d'un mouvement de pagaie qui, dans leur esprit, doit calmer les eaux. Lorsque le mauvais pas est franchi, ils poussent plusieurs cris formidables.

» En certains endroits, les eaux sont tellement fortes que la pirogue gagne la rive, où elle est déchargée, puis elle est abandonnée au courant avec deux hommes seulement; on la recharge au delà.

» A environ une grosse demi-journée d'Ali Kobbo, le fleuve forme deux rangées d'îles et par conséquent trois bras; celui du milieu est souvent fort étroit; c'est celui que l'on suit; les eaux des deux canaux latéraux s'y déversent par les chenaux qui séparent les îles; ces chenaux forment autant de petites cascades dont l'impulsion accroît encore la vitesse du bras médian dans lequel on file avec des rapidités de vapeur.

» On remonte le fleuve avec moins de danger, mais avec plus de peine, car en touchant une roche à contre-courant on ne pivote pas, comme c'est le cas dans la descente, on est simplement repoussé ou bien on se cale. »

L'**Uelle** vient de l'est; il est formé par deux rivières, le *Kibbi* et le *Sir*, qui prennent leur source dans l'important massif des Montagnes bleues, par environ 31° long. E. et 2° 20′ lat. N.; sous le nom de *Kibali*, il se dirige vers le nord pour faire un coude vers l'est entre le 3e et le 4e parallèle, direction qu'il conserve d'une façon à peu près uniforme jusqu'à sa jonction avec le Mbomu, par environ 22° 40′ long. E. et 40° 7′ lat. N. L'Uelle reçoit de nombreuses rivières, entre autres, à droite, la *Dunga Angu*, la *Gadda*, le *Bruele*, la *Gurba*, l'important cours d'eau *Uerre*, le *Duino*, le *Kueko*, le *Nsaguerre;* à gauche, le *Jubbo*, le *Bomokandi*, grande rivière qui prend sa source au delà du 30e méridien et qui reçoit elle-même le *Pokko*, la *Mbé* et le *Mokongo*; enfin la *Mbima*, cours d'eau assez important.

Le **Mbomu** vient du nord-est : c'est un puissant fleuve, qui traverse une admirable contrée et des forêts de toute beauté; les indi-

LA PIROGUE DE L'INSPECTEUR FIVÉ SUR L'UBANGI.

Cl. du com^t Fivé

gènes l'appellent aussi *Dapa;* la longueur exacte de son cours n'est pas connue, mais les indigènes lui accordent une grande importance; il reçoit de nombreux affluents, entre autres, à droite, l'*Uarra*, le *Chinko* qui vient du nord et se gonfle lui-même d'un grand nombre de rivières, telles que le *Paperuer*, le *Mongu*, le *Barango*, etc.; sous Bangasso, le Mbomu reçoit à droite le *Bali*, qui a été complètement exploré par Georges Le Marinel, et à gauche le *Mbili*, rivière considérable par sa longueur et le débit de ses eaux, qui a pour affluents la *Bussa*, le *Gangoro*, le *Dangu*.

Tout l'Entre-Mbomu et Uelle est arrosé par une multitude de petites rivières qui versent leurs eaux soit dans le Mbomu, soit dans l'Uelle.

Les affluents de l'Ubangi sur lesquels Van Gèle a donné des renseignements sont les suivants, qui, la plupart, ont été explorés par son compagnon de voyage, le lieutenant Liénart : à droite, par 22°17′ long. E., *le Kotto* qui vient du nord, mesure à son confluent 270 mètres de largeur et 1 mètre 90 de profondeur et dont les rives sont très peuplées; par 21°15′ long. E., *le Banghi*, qui vient du nord-nord-est, mesure à son confluent 60 mètres de largeur et 5m50 de profondeur, dont le cours est très sinueux et où la navigation est presque impossible; par 20°17′ long. E., *le Kuangu*, qui vient de l'est-nord-est, mesure à son confluent 180 mètres de largeur et 4 mètres de profondeur, et le long duquel on ne rencontre que peu de villages, qui s'occupent spécialement de pêche; par 3°36′ lat. N., *le Lobaï*, qui vient du nord-ouest, mesure à son confluent 200 mètres de largeur et qui coule entre des rives assez élevées; par 2° 15′ lat. N., *l'Ibenga*, qui vient du nord-ouest, mesure 90 mètres de largeur au confluent et qui coule entre des rives très basses; enfin, à gauche, *le Nghiri*, qui débouche dans l'Ubangi par 22′ au-dessus de l'équateur, et dont le cours est parallèle à celui de l'Ubangi : le Nghiri mesure 100 mètres de largeur à son confluent et la navigation y est facile jusqu'à 1°45′ de latitude nord; elle reçoit les eaux d'un petit lac intérieur appelé *Ibinza* (1).

La *Sangha* se jette dans le Congo par 1°40′ lat. S.; elle vient

(1) Voir Livre I, Chapitres XI, page 152, et XVII, page 203.

du nord. Sa largeur minima est de 300 mètres, mais, à certains moments, elle atteint 2 kilomètres; son cours est obstrué d'îles et de bancs de sable; pourtant elle est navigable jusque vers 2° 10′ lat. N., où elle est formée par les rivières *Massa* et *Ngoko;* elle reçoit des affluents considérables, tels que la *Likuala* (que l'on a longtemps confondue avec la Licona, qui n'en est que le cours supérieur), la *Mosoka* et l'*Alima*.

La *Lawson Lefini* se jette dans le Congo à quelques kilomètres au-dessus de l'embouchure du Kassaï; c'est une jolie petite rivière qui vient du nord-ouest; sa source se trouve aux environs de celle de l'Ogôue; elle reçoit une multitude de petits affluents; son cours est rapide, mais peu profond.

La *Gordon Bennett* a été vu pour la première fois en 1877 par Stanley, qui la baptisa; les indigènes l'appellent *Djue*; elle se divise en deux petites branches pour se jeter dans le Congo vers la sortie du Stanley-Pool; c'est à son embouchure qu'est établie la station française de Brazzaville.

La *Lukanga* se jette dans le Congo en aval des chutes, à Belgic-Creek, à peu de distance de Vivi; malgré son peu d'importance, elle est la rivière la plus considérable que le Congo reçoive dans la partie inférieure de son cours ; elle reçoit elle-même le *Kuilu*.

Affluents de gauche. — Entre Ankorro et les Falls, le Congo ne reçoit que des rivières sans grande importance : ce sont le *Lufebu*, qui se jette dans le fleuve un peu en aval de Nyangue, la *Lulua* qui reçoit elle-même le *Luiki*, l'*Inama*, qui a pour affluent le *Luilo* et rejoint le Congo à Kasuku.

Le **Lomami** se jette dans le Congo par 0° 46′ lat. N.; il a été découvert dans son cours supérieur par Cameron, puis vu par Wissmann et exploré dans son cours inférieur par M. Delcommune; les explorateurs du Katanga ont découvert ses sources. On a confondu longtemps son cours supérieur avec celui d'un Lomami, affluent du Sankuru, qu'on a nommé *Lubefu* afin d'éviter toute confusion. Le Lomami est un affluent très important qui a sa source près du 9e parallèle sud et du 25e méridien est, au plateau des Sambas; son cours est parallèle à celui du Lualaba et du Congo, dont

il est séparé par un espace qui n'atteint parfois que 75 kilomètres. Le cours d'eau est navigable sur un parcours d'environ 950 kilomètres, jusqu'au sud de Bena Kamba, où il est obstrué par des rapides dangereux. La largeur du Lomami est très variable; en moyenne, elle est de 3 à 400 mètres, mais parfois, dans le Haut Lomami, le fleuve s'étrangle jusqu'à n'avoir plus que 60 mètres de largeur. Sa profondeur varie de $3^{m}50$ à $5^{m}50$ et la vitesse du courant y est de 2 1/2 à 3 milles à l'heure. Les rives sont, tantôt élevées,

LES CHUTES DE LA LUMBULA. *Cl. du cap. de Macar.*

tantôt très basses; le Bas-Lomami est parsemé d'îles. Le Lomami reçoit, à droite, le *Tombassi*, qui vient du sud-est; à gauche, il reçoit, dans sa partie non navigable, le *Lukassi*, venant de l'ouest et formé d'une multitude de petites rivières; le *Lurimbi*, venant du sud-ouest; dans la partie navigable, le Lomami reçoit à gauche une quinzaine de petits cours d'eau dont le plus important mesure, à son embouchure, 70 mètres de largeur.

Le **Loulongo**, qui se jette dans le Congo par 0° 40′ lat. N., mesure à son confluent une largeur de 900 mètres; il déverse dans le Congo des flots d'eaux très noires; la largeur moyenne de cet affluent, qui

a été exploré par Baert, est de 300 mètres; son cours décrit une courbe semblable à celle du Congo, traverse un pays plat, marécageux, entre des rives basses, très boisées et couvertes de nombreux villages. Le Lulongo reçoit une multitude de petits affluents, entre autres : à gauche, le *Luesso*, l'*Elondo*, le *Saldo;* à droite, la *Lua*, l'*Ilungu*, la *Mela*, la *Musega*, la *Lenga*, l'*Uamba*, le *Lomako*, le *Yeke* et une immense rivière, presque aussi considérable que le Lulongo lui-même, le *Lopori*, qui est navigable en grande partie et a pour affluents le *Bolombo* et la *Yokokola*.

L'*Ikelemba* se jette dans le Congo par 0° 9' lat. N.; d'après Grenfell, qui en a remonté le cours, ce petit affluent n'aurait que 200 à 250 kilomètres de longueur; il semble toutefois avoir plus d'importance; son cours est très tortueux.

Le **Ruki**, appelé par Stanley le *Fleuve noir*, débouche dans le Congo à quelques minutes au-dessus de l'équateur. C'est un cours d'eau très considérable, formé de deux branches, la Tchuapa et la Bussera; la *Tchuapa*, navigable sur la plus grande partie de son cours, semble devoir prendre sa source dans un lac intérieur d'où viendrait également la Lukenye; la direction générale est est-ouest; elle reçoit un grand nombre de petits affluents. La *Bussera* vient du sud-est et est moins importante que l'autre branche. Les rives de ces rivières sont basses, couvertes de forêts; elles roulent leurs eaux noires à travers des terrains plats, d'immenses plaines marécageuses, où l'on rencontre une population peu nombreuse et pas toujours pacifique.

L'*Irebu* est une rivière peu importante par la longueur de son cours, qui vient du grand lac Matumba.

Le **Kassaï** est, avec l'Ubangi, l'affluent le plus important du Congo; Stanley en avait remonté le cours inférieur, appelé Kua, mais c'est à Wissmann, ainsi que nous l'avons vu dans notre aperçu historique, que revient l'honneur d'avoir résolu le problème du Kassaï, que l'on identifiait primitivement au Ruki. Aujourd'hui, le système hydrographique de cet affluent considérable est à peu près complètement connu. Le Kassaï semble prendre sa source vers le 12e parallèle sud et le 10e méridien; après avoir coulé vers l'est entre le 11e et le 12e parallèle, jusqu'au delà du 20e méridien, il

prend une direction nord-nord-ouest jusqu'à quelques minutes au-dessus du 5e parallèle; dans cette partie de son cours, il reçoit de nombreux affluents qui arrosent le territoire portugais, entre autres: à gauche, le *Luembe* et la *Chikapa;* à droite, une petite rivière qui vient du lac Dilolo et qui forme la frontière; un peu au nord du 6e parallèle se trouvent les chutes Wissmann, qui arrêtent la navigation vers l'amont. A hauteur du 5e parallèle, le Kassaï se gonfle des eaux de la Lulua. — La *Lulua* a un cours à peu près parallèle à celui du Kassaï; elle prend sa source à la frontière sud de l'État, dans ligne de faîte Congo-Zambèze; elle traverse jusqu'à son confluent avec le Kassaï une belle région arrosée par ses nombreux affluents, dont les plus importants sont le *Luiji*, la *Lumbula*, la *Luisa* qui reçoit elle-même le *Kalanji*, le *Luebo*, qui coule entre la Lulua et le Kassaï. — Par environ 20° 10′ long. E. et 4° 15′ lat. S. le Kassaï est rejoint par le Sankuru, dont les explorations de Wolf ont fait connaître le cours inférieur, et celles de Le Marinel et Bia les sources et le cours supérieur. Le *Sankuru* s'appelle dans son cours supérieur, à partir de Lusambo, *Lubilasch;* il prend sa source au plateau des Sambas, d'où partent également une multitude de rivières, affluents du Lubilasch, de la Lulua et du Lualaba. Avant d'arriver à Lusambo, le Lubilasch reçoit à droite deux affluents importants : le *Lubischi* et le *Luembe*, et à gauche la petite rivière *Buchimaï;* le Lubilasch, de même que le Sankuru, est une belle rivière qui atteint parfois 2 à 3 milles de largeur et qui coule entre des rives élevées bordées de bois et de pâturages. A Lusambo, le *Lubi*, venant du sud, se jette dans le Lubilasch et la réunion de ces deux cours d'eau forme le Sankuru, qui, après avoir reçu à droite le *Lubefu* et à gauche le *Lubudi*, rejoint le Kassaï en formant un delta de 600 mètres parsemé d'îles, de blocs rocheux et de bancs de sable. — Le *Koango* est un grand affluent de gauche du Kassaï et y déverse ses eaux entre le 17e et le 18e méridien : il a été vu par Livingstone, Pogge et Wissmann et exploré par Massari, Grenfell et Dhanis; la navigation est arrêtée sur cette rivière par les chutes de Kingunchi, situées par 5° lat. S. Elle prend sa source non loin de celle du Kassaï et a une direction nord bien déterminée; elle reçoit dans son cours supérieur des affluents encore imparfaitement connus : à gauche, la *Lini;*

à droite, le *Lubo* et la *Nbuya;* dans sa partie navigable, le Koango reçoit à droite, à 10 kilomètres de son confluent, la *Djuma*, grande rivière de 500 mètres de largeur moyenne, formée par les rivières *Kuilu* et *Inzia;* à 10 kilomètres plus en amont, il reçoit les eaux du *Uambu*, qui n'a pas encore été exploré. Le dernier affluent du Kassaï est la Mfini, formée par les eaux du lac Léopold II et celles de la Lukenye : la *Lukenye* vient de l'est, et on suppose qu'elle sort d'un lac ou plutôt d'un marécage intérieur situé à proximité du

LE STEAMER " ROI DES BELGES " AVEC L'EXPÉDITION WISSMANN.

Lomami ; le cours de la Lukenye est méandreux et parfois très rapide, surtout dans son cours supérieur ; les rives sont marécageuses ; sa largeur varie entre 300 et 500 mètres ; elle s'élargit considérablement en passant au sud du lac Léopold II, dont elle prend les eaux pour former la Mfini. La *Mfini* coule entre des rives basses et boisées et a une largeur de 300 à 500 mètres, qui atteint 700 mètres à l'embouchure. Le Bas-Kassaï est appelé *Kua* par les indigènes ; c'est un bras de fleuve très puissant, qui roule des flots énormes.

Entre le Stanley-Pool et Matadi, le Congo reçoit une quantité de

petits affluents dont nous ne citerons que les plus considérables qui, malgré leur peu de développement, ont acquis une certaine importance par suite des difficultés qu'ils apportent à la construction du chemin de fer : l'*Inkissi* vient du sud-est et coule dans une vallée superbe de végétation; le *Lunzadi;* la *Lukunga*, d'une largeur moyenne de 50 mètres, traverse une belle vallée très peuplée; le *Kuilu*, d'une largeur moyenne de 50 mètres, a un courant très violent et un aspect très pittoresque et reçoit le *Ngongo;* la *Luima* et le *Lunionzo* sont de petites rivières coulant dans une plaine de sept à huit kilomètres de largeur; la *Lufu* est assez importante : elle a un cours très méandreux, coupé de nombreuses chutes et traversant une vallée étroite et encaissée; elle reçoit elle-même beaucoup de petits affluents sans grand développement; la *Mpozo* débouche dans le Congo à deux kilomètres en amont de Matadi; elle a une largeur moyenne de 70 mètres et une profondeur de 4 mètres; elle coule dans une vallée étroite et très sinueuse.

III. — LES LACS.

Sur tous les points du Congo, il existe soit des lacs de grande importance, soit de petits lacs formés par des expansions de fleuve. Ceux-ci semblent destinés à disparaître dans un temps plus ou moins rapproché; c'est du moins l'avis de M. Alexandre Delcommune, qui s'exprime ainsi : « Après avoir franchi ce chaos de montagnes et de vallées, le fleuve devient tranquille, sa vallée s'élargit considérablement et, quoique cependant bien dessinée, elle atteint souvent plus de 30 kilomètres de largeur. Ce retrait des montagnes vers le levant et le couchant a donné naissance à une succession de lacs ou de lagunes qui, dans un temps reculé, devaient ne faire qu'une seule et même expansion du fleuve, s'étendant environ depuis le neuvième jusqu'au septième parallèle. Le lac devait avoir une forme semblable à celle du Tanganyka, sans en avoir cependant ni la profondeur, ni la même cause de formation.

» L'évaporation constante des eaux et la sécheresse exceptionnelle de certaines saisons, jointes à l'empiétement continuel des herbes

et des papyrus, l'ont transformé en une longue série de petits lacs ou lagunes. Nul doute pour nous que toutes ces lagunes, pour les mêmes causes, finiront également par disparaître, dans un temps plus ou moins long. Je n'en veux comme preuve que l'exemple suivant : à notre premier passage du Lualaba, en août 1891, passage qui s'opéra au confluent du Luvoï et à l'extrémité nord du lac Kissali, nous prîmes le débit d'eau de ce fleuve et en décembre 1892, à 110 kilomètres plus en aval, c'est-à-dire à sa jonction avec le Congo, nous constatâmes que, malgré le commencement de la saison des pluies, son débit était inférieur à celui pris l'année précédente. Cette différence, qui semble anormale, provient incontestablement de l'évaporation constante des eaux du fleuve dans ses nombreuses expansions, évaporation plus forte que la quantité d'eau apportée par les affluents dans cette partie de son cours.

» Ces divers phénomènes ne se produisent pas, ou ne se sont pas produits seulement dans le cours du Lualaba, mais nous les avons constatés également dans la vallée de la Lufira, dont la large envergure, depuis les mines de sel de Moichia jusqu'aux chutes de Djuo, n'a formé, dans les temps reculés, qu'un vaste lac qu'entourraient, au levant la haute chaîne des monts Kundelungus, au couchant celle des monts Muttus (1) ».

Nous signalerons les lacs actuellement connus, situés dans le bassin du Congo, sur le territoire de l'État.

Le *Stanley-Pool* est formé par une large expansion du fleuve Congo : pour la description, revoir le § I du présent chapitre.

Le lac **Léopold II** a été découvert par Stanley qui l'explora imparfaitement en 1882. Depuis il a été l'objet de divers voyages, entre autres ceux de MM. Grenfell, Delcommune, De Meuse et Mohun. Les renseignements fournis par M. De Meuse sont les plus précieux. Le lac occupe la plus grande partie de la région comprise entre le 18e et le 19e méridien et le 1er et le 3e parallèle. Peu profond, à rives basses, sablonneuses et couvertes de forêts, le lac Léopold II est très dangereux à la navigation. Il communique ses eaux au Congo par l'intermédiaire de la Lukenye, qui prend dès lors le nom de Mfini.

(1) *Bulletin de la Société royale de géographie* de mai 1893 : Communication présentée par M. Delcommune.

Le lac *Matumba* est situé entre 0°30′ et 0°45′ lat. S. et 18° et 18°38′ long. E.; il est accessible aux steamers par la voie de l'Irebu qui conduit au Congo le trop plein de ses eaux. On suppose, sans en avoir la certitude, que le lac Matumba communique avec le Léopold II.

Les deux petits lacs *Ababua* et *Ngaza*, formés par la rivière Monaï, cours supérieur de la Mongalla, ont été découverts par M. Hodister, qui y signala l'habitude des indigènes de construire des observatoires aériens.

Le lac *Ozo*, situé sur le 29e méridien est, d'où vient la rivière Loa, n'est pas encore connu.

Les voyageurs qui ont parcouru la Lukenye et la Tchuapa affirment l'existence d'un *lac intérieur*, situé non loin du Lomami, qui, d'après eux, doit donner naissance à tous les cours d'eau de cette région du Congo.

Dans la région du Katanga, le Lualaba forme une série de lagunes dont les plus importantes sont : les lacs *Kabire*, *Kabele*, *Upemba*, *Molenda*, *Kissali*. En outre, entre le 7e et le 8e parallèle, il s'en trouve une série qui n'ont pas encore été reconnus, mais que M. Delcommune signale comme devant exister.

Le lac **Albert-Édouard**, qui est situé presque en entier sur le territoire du Congo, est divisé en deux parties, réunies par un assez gros bras de fleuve : les indigènes appellent *Mwutan Nzige* la partie sud et *Kusango* la partie nord ; la rive sud du lac descend jusqu'à environ 0° 44′ lat. N. ; le lac y reçoit, à la pointe extrême, une rivière appelée *Ruchurru :* du côté nord, le lac Albert est joint au lac Albert Nyanza par une rivière plus importante, le *Semliki*. Les côtes méridionale et occidentale du lac sont bordées de montagnes qui s'élèvent jusqu'à 2,000 mètres ; au nord-ouest s'étend la chaîne de l'Usongora, couverte de neiges et dont l'altitude varie de 1,175 à 4,500 mètres.

Pour le lac **Tanganyka**, voir notre notice du Livre premier, page 58.

Le lac **Moero** ou *Kiloï*, découvert par Livingstone en 1867, a été exploré par le lieutenant Francqui ; c'est une nappe d'eau brunâtre, de forme allongée, d'une profondeur de 2 à 3 mètres, que traverse

le Luapula; de sa rive sud-est se détache un petit cours d'eau qui le met en communication avec la lagune de *Monfoï*, qui, anciennement, a dû ne faire qu'un lac avec le Moero.

La Chambezi, cours supérieur du Luapula, forme, par son immense expansion au sud du lac **Banguelo**, le grand marécage de *Bemba* (plus de 100 kilomètres de largeur), qui, en temps de pluies, se transforme en lac grâce à la réception des eaux du Banguelo qui s'écoulent par une ouverture de la rive sud de ce lac ; à cette époque

Cl. de M. De Meuse.

les deux lacs semblent n'en former qu'un ; en temps ordinaire, le Banguelo ne descend pas au-dessous du parallèle 11° 33′ S.

Des lacs de moindre importance sont disséminés sur divers points du Congo : tels sont les lacs *Mohria*, par environ 25° 50′ long. E. et 7° 20′ lat. S. ; le lac *Samba*, par environ 25° 20′ long. E. et 80° 15′ lat. S. ; le lac *Kassola*, à la frontière sud, où prend sa source un affluent du Lualaba ; enfin, plus à l'ouest, le lac *Dilolo* situé en partie sur le territoire portugais, où prend sa source l'affluent du Kassaï qui forme la frontière.

CHAPITRE IV

Voies de communication.

Il n'existe pas encore au Congo de voies de communication proprement dites : en attendant que le chemin de fer vienne épargner aux voyageurs les fatigues du trajet pédestre de Matadi à Léopoldville, on a réuni ces deux stations par une route, dite route des caravanes. Cette route, qui s'éloigne très sensiblement de la voie suivie par les caravanes indigènes, et où, il y a quelque cinq ans, la sécurité du voyageur n'était pas toujours assurée, a été considérablement améliorée ; des ponts et des bacs ont été établis au passage des rivières et des postes installés aux endroits les plus dangereux.

La route des caravanes. — Nous reproduisons *in extenso* le journal inédit d'un de nos amis, le lieutenant Verbrugghe ; ce sont les impressions premières et réelles d'un jeune officier, qui ont été consignées fidèlement au jour le jour (1).

4 *juillet* 1889. — Le matin, on organise la caravane et on répartit les charges. Nous avons droit à douze porteurs chacun. Nous attendons que les fortes chaleurs soient passées pour nous mettre en route. Vers 3 1/2 heures, nous quittons Matadi. Nous franchissons plusieurs collines escarpées et, vers 5 heures, après une longue descente très raide, nous arrivons au bord de la rivière Mpozo. Cette rivière est assez profonde quoique nous soyons dans la période sèche. Elle est large de quarante mètres environ. Nous passons cette rivière en canot. Un poste de surveillance de deux soldats noirs est établi au point de passage.

(1) Cette description détaillée de la route des caravanes donnera au lecteur une idée assez exacte de ce que sont les marches et les étapes en Afrique ; ils pourront juger de l'exagération de certains voyageurs qui représentent cette longue marche pédestre comme un épouvantail.

De Matadi à la Mpozo, la route est loin d'être bonne : le sol est très rocailleux. Par moments, le chemin que nous suivons présente l'aspect d'un escalier gigantesque, dont les marches seraient formées de blocs rocheux. Sur les plateaux, le sentier serpente au milieu de hautes herbes. A la fin de la saison d'été, les indigènes mettent le feu aux herbes : c'est un triste spectacle que ces plaines au sol noirci par la flamme, où l'on ne voit plus que quelques arbrisseaux, quelques chaumes à moitié consumés.

Bien que l'étape ne soit que d'une heure et demie, nous sommes tous fatigués. Nos porteurs dressent nos tentes au bord de la rivière, tandis que notre cuisinier prépare le dîner. Une grande caisse nous sert de table et nos malles nous tiennent lieu de chaises. Ce repas en plein air ne manque pas de charme, un repas excellent arrosé de vin portugais. Sur ces entrefaites, le jour tombe et fait place à une de ces nuits splendides comme on n'en voit que sous les tropiques. La lune éclaire notre campement de ses rayons pâles, et tout autour de nous les feux de nos porteurs jettent des éclairs rougeâtres. Les arbres, secoués par une brise légère, s'agitent doucement et sont pareils à de longs fantômes; dans le lointain on entend le bruit sourd d'une chute de la Mpozo.

5 *juillet*. — A cinq heures, la caravane est sur pied et dès six heures on se met en route, car l'étape sera rude et longue. Nous débutons par une montée de deux heures. Il est huit heures avant que nous ayons franchi la montagne de Pallaballa. Quoique le soleil ne se soit pas montré pendant cette partie de l'étape, quelques minutes de marche suffisent pour nous mettre en nage. Il est vrai que la montée de Pallaballa est devenue légendaire : on en parle comme d'une sorte d'épouvantail. Mais aussi quel casse-cou ! Le sol est jonché de cailloux aux arêtes tranchantes qui vous lacèrent les souliers et vous meurtrissent les pieds. Ce qu'il y a de plus fatigant, c'est que vous arrivez au sommet de la montagne par une suite de montées et de descentes qui triplent au moins la hauteur à gravir. Il arrive qu'on grimpe pendant un quart d'heure pour gagner quelques mètres d'élévation. Enfin, nous sommes au sommet et nous voyons devant nous les huttes du village de Pallaballa,

entourées de belles plantations. Nous faisons un arrêt de quelques minutes pendant lesquelles le chef vient nous rendre visite et nous apporte une poule et du vin de palme. Nous buvons ensemble le malafou de l'amitié : pas mauvais du tout, leur malafou, et très rafraîchissant. Après en avoir rempli nos gourdes, nous prenons congé de notre hôte. Vers onze heures, nous franchissons la rivière

LE LIEUTENANT VERBRUGGHE.

Nseke, heureusement peu large à cette époque de l'année. De Pallaballa à la Nseke, le sentier des caravanes franchit un plateau coupé de temps en temps par des ravins au fond desquels on trouve presque toujours le lit d'un petit ruisseau, à sec pour le moment.

Nous déjeûnons à la Nseke. A midi, nous nous remettons en route. Au bout de deux heures de marche, nous arrivons à un marché indigène, le marché de Nkenge. A trois heures et demie, nous

atteignons notre lieu de campement, la rivière Maza Makenge, de quelques mètres de largeur, que nous passons en hamac.

6 *juillet*. — Après environ deux heures de marche sur une route passable, nous passons la petite rivière Nduizi. Au delà, nous retrouvons une nouvelle montée très rude, mais qui ne nous prend qu'une heure. Nous traversons le marché de Congo da Lemba et vers onze heures nous nous arrêtons à la rivière Bembizi. Pendant cette seconde partie de la route, nous avons marché à travers des fourrés d'herbes qui atteignent parfois 4 et 5 mètres de hauteur. La Bembizi peut avoir une trentaine de mètres de largeur; toutefois, on sait passer d'une rive à l'autre en sautant sur les nombreux rochers qui se trouvent dans le lit de la rivière.

Nous nous remettons en marche vers deux heures. Il fait depuis le matin une chaleur très forte, car le soleil s'est montré dès sept heures. Après avoir suivi le sentier pendant une heure et demie et escaladé de nombreuses collines, nous entrons dans une grande forêt, la forêt de Mazembo. Partout des arbres de taille énorme, reliés par d'innombrables lianes. Par ci, par là, un arbre mort s'est abattu en travers de la route. Nous ne tardons pas à entamer une descente tellement forte qu'il faut se retenir aux arbres pour ne pas tomber. Le sol est très glissant et on risque de trébucher à chaque pas contre les racines qui coupent le chemin. Cette descente dure 45 minutes.

Vers quatre heures et demie, nous arrivons au bord d'une rivière assez importante, qui roule ses flots au milieu de rochers nombreux. Un pont très pittoresque a été construit au point de passage par le sous-lieutenant du génie Carton. On croirait se trouver au milieu d'un adorable paysage suisse, tant les abords du pont et de la rivière sont ravissants. Nous trouvons au bord de la Lufu un lieu de campement magnifique, où nos porteurs, qui nous ont précédés, ont déjà dressé nos tentes.

7 *juillet*. — Partis à six heures et demie du matin, nous sommes arrivés à midi à Banza Manteka, à l'emplacement d'un ancien village. Le commencement de la route est assez bon; mais à la fin il

y a de nombreuses montées et descentes, dont quelques-unes sont sont très raides. C'est là que nous avons logé.

8 *juillet.* — Aujourd'hui, petite étape; à 11 1/2 heures nous arrivons à la Lunionzo. Route bonne; abords de la rivière magnifiques; la Lunionzo a peu de profondeur; on la traverse facilement à gué.

UN REPOS SUR LA ROUTE DES CARAVANES. *Cl. du cap. de Macar*

9 *juillet.* — Nous traversons plusieurs cours d'eau peu importants; la Luima, la Lukunga, la Mpete. A midi nous campons à l'emplacement de l'ancien village de Kimpete. Route assez accidentée. Traversé plusieurs marais.

10 *juillet.* — A une heure de marche de notre lieu de campement, nous rencontrons un marché très animé, et à trois quarts d'heure de là nous sommes arrêtés par une rivière d'une cinquantaine de mètres, le Kuilu. Le passage de la rivière s'effectue en pirogue. La vallée du Kuilu est assez accidentée, mais nous attei-

gnons bientôt un plateau plus convenable. Une marche de deux heures et quart nous conduit au village de Muembi, où nous établissons notre camp. Ce village est le seul que nous ayons rencontré depuis Pallaballa.

11 *juillet.* — Nous faisons halte aujourd'hui dans un petit bois où se trouvent énormément d'ananas.

12 *juillet.* — Quatre heures et demie de marche nous séparent de Lukungu. Un de mes excellents amis, un camarade d'école militaire, Donnay, fait partie du personnel de cette station. Les renseignements de Boma disaient mon ami malade. Aussi étais-je impatient d'arriver. Après une nuit d'insomnie, je me lève quand il fait encore noir et je fais tous mes préparatifs afin de pouvoir partir au point du jour, vers 6 heures du matin. Je laisse mes bagages à la garde de mes porteurs et je m'élance vers Lukungu. Je marche vite, vite ; je gravis des pentes, j'effectue des descentes presque au pas de course ; je suis tout en nage. Vers huit heures, le soleil se met de la partie ; je n'ai pas compté sur ce contretemps, car à cette époque de l'année le soleil se montre très peu dans la matinée. J'avais mis ce jour-là un simple chapeau de paille. Je ne prends pas la peine d'attendre mon boy, qui porte mon casque, car j'ai une forte avance sur lui. Je reprends la route avec une nouvelle ardeur. Je rencontre de nombreux villages entourés de plantations de manioc, de fèves, etc... ; on voit partout les effets de l'influence de la station. Les gens sont très sociables et me saluent de leurs « mbote ». Enfin, du sommet d'une colline, j'aperçois les bâtiments de la station. La première nouvelle que j'apprends en arrivant, c'est que mon ami se trouve en ce moment à Manyanga et qu'il ne rentrera que le lendemain. Il était vraiment nécessaire de tant me dépêcher, de faire en 3 1/2 heures une étape de cinq lieues au moins, dans un terrain impossible : ce qui me console, c'est d'apprendre que Donnay se porte bien depuis quelques jours.

13 *juillet.* — Vers midi, Donnay revient de Manyanga. Le séjour qu'il y a fait lui a donné une mine splendide. Quelle joie de se

revoir, et que de choses à se raconter! Les amis d'Europe? Et le régiment? Et un tel? Cela n'en finit pas...

Mais je commence à me ressentir de mon imprudence de la veille ; l'appétit me manque complètement au souper : chose grave en Afrique, car c'est toujours le signe précurseur de quelque maladie.

Je ne parviens pas à fermer l'œil de toute la nuit; et le matin, quand je veux me lever, les jambes refusent de me porter : décidément, cela se gâte. Toutefois je m'obstine à vouloir me lever. Il

LA STATION DE MANYANGA. *Cl. du cap. de Macar.*

ne faut pas moins de trois heures pour m'habiller. Je sens dans tout le corps une lassitude de mauvais augure; ma tête est en feu, mes tempes battent violemment. A peine ai-je mis un vêtement quelconque, que je retombe sur mon lit et ce n'est qu'après un long repos que je puis continuer ma toilette. Vers onze heures, je suis enfin habillé. Je traverse le jardin et je vais m'asseoir sous la vérandah d'en face. Au bout de quelques minutes, je suis obligé de me remettre au lit : le brave Donnay me cède sa chambre et s'installe à mon chevet. La fièvre se déclare bientôt; je suis couvert

d'une dizaine de couvertures et je ne parviens pas à transpirer : le thermomètre placé en bouche marque 39 1/2, alors que la température normale du corps n'est que de 37°.

14 *juillet.* — J'ai passé une très mauvaise nuit et la température monte toujours. Le thermomètre indique 40°. Dans la matinée, je parviens à avaler une tasse de bouillon et un verre de champagne. La fièvre revient plus violente que jamais, l'après-midi ; le thermomètre marque 41°. Si la température monte encore d'un degré, je suis perdu : à 42° on a neuf chances sur dix de mourir. Le délire arrive d'ordinaire vers 41° ; toutefois je conserve toute ma présence d'esprit, à tel point que j'essaie de me distraire à la lecture d'un roman ; mais il n'y a que mes yeux qui lisent, mes pensées sont ailleurs ; elles se reportent vers la chère Europe, auprès des êtres aimés que j'ai quittés, joyeux, plein d'espoir et de confiance, et que je ne reverrai, hélas ! peut-être plus jamais... Le missionnaire, qu'on a envoyé prévenir, arrive sur ces entrefaites. Il me donne un remède et parvient heureusement à arrêter la fièvre qui augmentait toujours. Je suis sauvé, car je parviens à transpirer. A 9 heures du soir, nouvelle visite du missionnaire : il me fait prendre un gramme d'antipyrine et m'en donne une autre dose à prendre à une heure du matin. Le lendemain un mieux sensible s'est déclaré dans mon état.

21 *juillet.* — Il m'a fallu plusieurs jours pour me remettre complètement de ce violent accès de fièvre. Nous n'avons pas oublié que c'est aujourd'hui un jour de fête nationale : aussi chacun de nous, fouillant ses caisses, est parvenu à découvrir une bonne bouteille que nous avons bue à la santé de la lointaine et chère patrie. L'expédition Vandevelde est partie ce matin pour le Koango.

22 *juillet.* — Aujourd'hui, c'est à notre tour de partir. Nous nous mettons en route vers 8 heures ; une marche de six heures nous conduit à Manyanga sud. Le chemin est assez accidenté et présente plusieurs montées très rudes, notamment au passage de la Lulua. Sur une hauteur de près de 100 mètres, la route est

pour ainsi dire accrochée au flanc de la colline, qui est à pic : un faux pas nous précipiterait dans un véritable gouffre, au fond duquel la Lulua roule des flots impétueux en formant plusieurs chutes peu élevées.

Vers une heure, nous voyons dans le lointain un long ruban

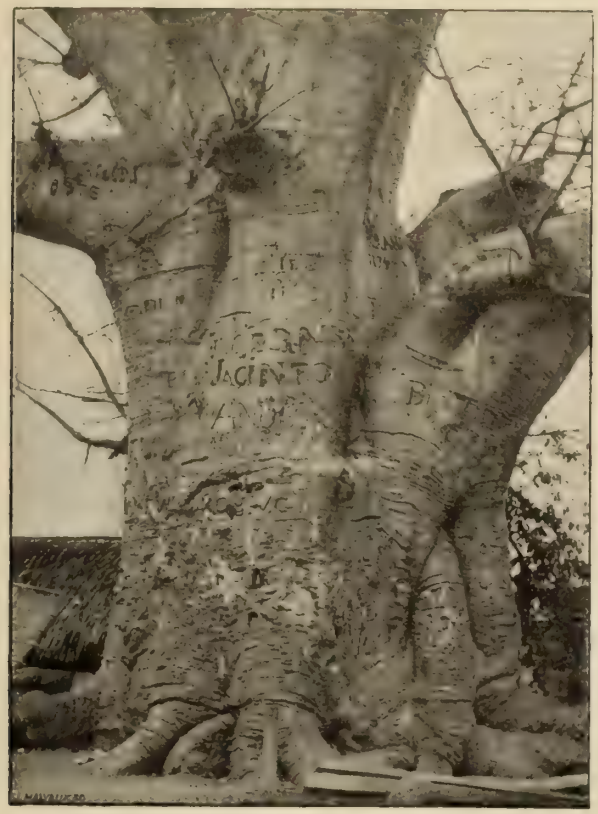

UN BAOBAB HISTORIQUE.

d'argent : c'est le N'zadi, disent les indigènes, le Congo, serpentant au fond d'une vallée encaissée. C'est la première fois que nous voyons le fleuve depuis notre départ de Matadi. Les rives du Congo sont ici de véritables plages de sable blanc; elles sont bordées de rochers; quant au fleuve lui-même, il coule sur un lit pierreux et rocailleux en formant maint tourbillon et maint rapide.

La route des caravanes vient aboutir à l'embouchure d'une petite rivière, la Mpioca, qui se jette dans le Congo en formant plusieurs cataractes. La Mpioca présente ici une trentaine de mètres de largeur : nous la passons dans un canot appartenant à la station de Manyanga. La station est bâtie à proximité du Congo.

23 *juillet.* — Sur les conseils des agents de Manyanga, nous allons aujourd'hui jusqu'au marché Cumbi. Ce marché se trouve à mi-côte d'une montagne, sur un petit plateau circulaire d'une cinquantaine de mètres carrés. Partis vers 7 heures de Manyanga, nous arrivons au Cama Cumbi vers 11 heures, après une marche assez fatigante dans un pays accidenté. A peine sommes-nous installés, que nos porteurs disparaissent sous prétexte d'aller acheter des vivres pour le restant de la route. Ce n'est que le lendemain matin qu'ils commencent à revenir.

24 *juillet.* — Vers 8 heures seulement, nos derniers porteurs arrivent enfin et je puis me mettre en route. Nous ne faisons aujourd'hui qu'une étape de deux heures, afin de nous arrêter au Cama Mpangu, grand marché indigène qui ne doit s'ouvrir que le lendemain. A 10 heures, notre bivac est installé. La route n'a pas été très bonne : en plus d'un endroit, elle est bordée de rochers à pic formant de véritables précipices. Comme j'ai une journée devant moi, je me mets à la recherche de la tombe de mon malheureux ami Puttevils, mort il y a quelque temps et qui doit être enterré dans les environs. En vain je m'adresse aux porteurs pour connaître l'emplacement du marché où il est décédé : ils me répondent qu'il n'y a pas de marché correspondant au nom que l'on m'avait indiqué ; on m'avait dit marché Kienzi, alors que c'est du marché Kibenzi qu'il s'agissait. Après avoir rôdé longtemps aux alentours du campement, je suis forcé de rentrer sous ma tente sans avoir trouvé l'objet de mes recherches.

25 *juillet.* — Le marché ne s'ouvre que très tard dans la matinée, vers 10 1/2 heures. Bientôt nous voyons arriver de toutes parts des femmes chargées de paniers, car ici le sexe fort se croirait

déshonoré s'il travaillait. Ce sont les femmes qui font tout; elles cultivent la terre, préparent le manioc, vont au marché. Les vivres sont disposés dans des paniers de forme conique, faits en joncs tressés. Quelques hommes se promènent, un fusil à silex sur l'épaule ou la lance au poing. Pas moyen d'avoir nos porteurs : les uns s'enivrent de vin de palme, les autres prétendent acheter des vivres. Les forcer à marcher serait impolitique, car leurs villages sont à proximité, et ils nous planteraient tranquillement là. Il vaut mieux patienter. Nous parvenons pourtant à empoigner quelques porteurs et nous faisons filer nos tentes, nos lits et une caisse de vivres : c'est le principal. Enfin, à midi, fatigués de griller au soleil, nous

UNE CARAVANE D'IVOIRE.

laissons nos bagages à la garde du capita, après lui avoir indiqué l'endroit où nous allons loger.

La route est bonne : elle court au milieu d'un plateau où les herbes ont été en partie brûlées. Cependant il fait une chaleur très forte et vers 1 1/2 heure, comme notre sentier traversait la vallée boisée d'un petit ruisseau, je m'arrête un instant à l'ombre pour me reposer et contempler le spectacle ravissant que présente ce petit coin de nature africaine, tandis que Duthoy continue son chemin. A côté du ruisseau se trouve une place où l'on a dû camper naguère : je me lève pour continuer ma route, mais à peine ai-je fait quelques pas, que je m'arrête, tout saisi; je suis en présence d'une tombe, qui ne peut être que celle de ce pauvre Puttevils. Au pied de deux

palmiers, l'herbe a été coupée ; au milieu de ce petit espace carré s'élève un tas de pierres couvrant de la terre fraîchement remuée. Le hasard m'avait conduit : je reste quelque temps anéanti devant cette tombe, dont la croix a été enlevée, de sorte que plus aucune indication ne fait connaître le nom de celui qui y dort le dernier sommeil. De tristes pensées m'assaillent : je me souviens de l'excellent camarade que je ne reverrai plus et sur la très simple tombe duquel semblent s'incliner mélancoliquement les feuilles des deux palmiers qui l'ombragent... C'était un noble cœur que Puttevils, et qui eût rendu de réels services au Congo, si la mort l'avait épargné...

A l'aide de mon canif, je grave ces mots dans le tronc d'un des palmiers : « A mon ami Puttevils, 17 juin 1889 »..... Un dernier regard sur cette tombe et en route, le cœur bien gros, je t'assure. Vers 3 heures, j'arrive au bord d'une rivière que l'on traverse en sautant de rochers en rochers. Je croyais être arrivé à l'étape, mais j'en suis malheureusement encore éloigné d'une heure. Pendant le restant de la route, je ressens par moments des frissons. A 4 1/2 h., nous nous arrêtons près de la rivière Ngombi. Aussitôt que nous avons soupé, je vais me coucher : je passe une très mauvaise nuit, mais le lendemain toute trace de fièvre a disparu.

26 *juillet*. — Nos bagages n'arrivent que vers le matin. Une heure de marche nous transporte au bord de la Luassa, que nous traversons en sautant de roc en roc. Ce mode de passage est très dangereux, car ces rochers sont couverts d'un dépôt de matières végétales, amené par les eaux, qui les rend très glissants. A peu de distance de ce point de passage se trouve un pont indigène. Il se compose d'un simple arbre disposé en travers de la rivière, à plusieurs mètres au-dessus de l'eau ; de chaque côté, il y a une rampe en lianes. Nous passons encore plusieurs rivières peu importantes, la Manene et la Malodia, et nous établissons notre campement à la rivière Ngoma. Toute la nuit, j'entends des chacals hurler dans les environs. J'ai le lendemain l'explication de ce concert désagréable.

27 *juillet*. — Ce matin, en me levant, je constate une légère

fièvre : toutefois la marche fera disparaître cela. A quelques minutes de notre campement, nous trouvons, couché en travers de la route, le cadavre à moitié dévoré d'un noir : les indigènes n'avaient pas voulu lui donner la sépulture parce que c'était un homme d'un autre village.

Une bonne heure de marche nous conduit au Lunzadi; cette rivière présente deux points de passage. Le premier est un gué large tout au plus d'un mètre. Les porteurs prennent cette voie. Ils ont de l'eau jusqu'au cou, mais aucune charge ne tombe dans la rivière. Ce gué est assez dangereux à cause de la proximité d'une chute élevée qui produit un accroissement de vitesse du courant. Pour ne pas devoir nous déshabiller, nous prenons la seconde voie. Elle est formée par un arbre assez mince, renversé dans la rivière et en partie submergé par les eaux. Deux ou trois morceaux de lianes, voilà tout ce qu'il y a pour nous empêcher de tomber : le passage se fait sans accident.

Deux heures de marche, et nous sommes au bord de l'Inkissi, le plus important des affluents de la région des chutes : il présente plus de 125 mètres au point de passage et coule dans une vallée étroite et encaissée. Nous passons la rivière en canot, puis nous installons le camp sur l'autre rive; la vallée boisée de l'Inkissi est vraiment belle : les diverses nuances de vert se marient harmonieusement et sont coupées par les troncs argentés des arbres; il y a ici une végétation tropicale, un fouillis inextricable de lianes, de plantes de toute espèce, au milieu desquelles les fleurs les plus diverses mettent les notes gaies de leurs éclatantes couleurs.

28 *juillet.* — Comme c'est dimanche, nous ne faisons qu'une petite étape; aussi ne commençons-nous la route que vers 8 heures du matin. Nous débutons par une longue montée presque à pic, sous bois : les racines nous forment une sorte d'escalier naturel.

Arrivés sur le plateau, nous voyons arriver à notre rencontre une nombreuse caravane. Après les présentations, nous faisons dresser la table, et nous vidons ensemble quelques bouteilles de madère. Nous déjeûnons et ce n'est que vers midi que nous nous remettons en route par un soleil brûlant.

29 *juillet.* — La route continue à être bonne. Nous passons plusieurs rivières peu importantes, la Bandizi et le Nkalamu : nous traversons cette dernière à son embouchure dans le Congo. Elle présente plusieurs chutes très pittoresques au point de passage. Le Congo a le même aspect qu'à Manyanga : lit rocheux, encombré d'îlots, vallée profonde. Nous logeons au bord d'une petite rivière, la Binzeka.

30 *juillet.* — Étape assez dure. Beaucoup de montées et de descente très raides. Le pays est parsemé de petits bois.

31 *juillet.* — Nous passons, ainsi que la veille, par plusieurs villages très importants, et, vers onze heures, après avoir longé quelques temps le Congo, nous arrivons à Léopoldville. »

Autres voies de communication. — Il existe encore dans l'État d'autres voies de communication reliant des centres importants. Ces routes sont habituellement suivies par les expéditions et par les caravanes commerciales. Certaines d'entre elles sont entretenues par l'État. Ce sont :

1° Matadi-Lukungu-Kimpesse-Luvituku-Léopoldville ;
2° Lukungu-Luvituku-Popocamba ;
3° Vivi-Isanghila ;
4° Boma-Tchoa-Nzobe ;
5° Loango-Tchoa-Nzobe ;
6° Kingunchi-Monena-Ponto-Kassongo ;
7° Luebo-Luluabourg ;
8° Ibembo-Djabbir ;
9° Djabbir-Bangasso.
10° Stanley-Falls-Kirundu.

CHAPITRE IV

Les stations importantes de l'État.

Banana (12° 27′ 06″ long. E., et 6° 00′ 21″ lat. S.), chef-lieu du district de Banana. — Banana, par sa situation exceptionnelle,

VUE DE BANANA. *Cl. du cap de Macar.*

à l'entrée du Congo, était tout indiqué pour servir d'entrepôt au commerce intérieur et extérieur de l'État du Congo : mais son importance a beaucoup diminué depuis que la construction du chemin de fer a été entreprise. La localité consiste en la réunion de factoreries de nationalités diverses ; les maisons petites et toutes blanches sont bâties avec goût et coquettement parées de verdure ; des parcs aux fleurs multicolores, de splendides allées de cocotiers contribuent à donner un air de fraîcheur à la station, qui est en pleine prospérité. Elle est située sur une langue de terre sablon-

neuse qui dirige sa pointe vers le sud et occupe une longueur de 3 kilomètres sur une largeur variant de 40 à 400 mètres, et qu'on appelle *pointe française*. Un grand banc de sable, appelé *banc de Stella*, se trouve un peu plus bas que l'extrémité de la pointe. Les navires rasent ce banc de sable, puis, à l'est, un autre banc nommé *banc de Dialmath*, et pénètrent dans une superbe baie de 3,000 mètres de longueur et de 400 mètres de largeur moyenne : cette baie est formée naturellement par un des bras du Congo, et la profondeur en est de 5 à 10 mètres. Elle constitue le port, qui peut contenir un grand nombre de navires et qui en abrite journellement une dizaine au moins (1) : l'État a eu soin de faire placer à l'entrée du port des bouées et d'autres signes de pilotage, pour en faciliter l'accès aux bateaux.

La moyenne de la population de Banana est blanche ; les nègres sont employés dans toutes les factoreries et au service du port ; ces ouvriers sont en général recrutés dans la forte et vigoureuse race des Krooboys, qui rendent des services autrement sérieux que les nègres bacongos, en général abîmés et abrutis par l'abus de l'alcool. Les Bacongos de Banana vivent du produit des fruits et du poisson qu'ils vont, en pirogue, vendre aux navires.

Il y a à Banana, en permanence, un consul anglais et un consul portugais accrédités, ce qui démontre l'importance de ce port au point de vue commercial.

Les principales maisons de commerce établies à Banana sont *la Nieuwe Afrikaansche Handelsvenootschap*, de Rotterdam ; *la Compagnie portugaise du Zaïre;* quelques factoreries particulières et plusieurs petits comptoirs de commerce.

L'État a racheté à la *British Congo*, société anglaise qui a liquidé, tous ses bâtiments, parmi lesquels un superbe pavillon, habité par le commissaire du district.

Le climat est très sain dans cette station ; les Européens y supportent facilement la chaleur, tamisée par l'action du vent frais qui vient de l'océan ; un court séjour des malades à Banana, avant leur

(1) Les entrées de navires au port de Banana se chiffrent, pour le 1er semestre de 1893, par 41 navires au long cours et 131 bâtiments de cabotage.

rentrée en Europe, contribue à leur rendre rapidement les forces et la santé.

Boma (13° 06′ 10″ long. E. et 5° 51′ 30″ lat. S.), chef-lieu du district de Boma. — Boma, appelée par les indigènes la ville de *l'Épouvante* (1), consistait, au temps où Stanley remonta le fleuve pour la première fois, en un groupe de plusieurs factoreries anglaises, françaises, hollandaises et portugaises : ces factoreries se composaient de magasins, de hangars, etc., et les représentants des sociétés de commerce qui les exploitaient faisaient l'échange des produits de l'industrie européenne : coutellerie, fusils, poudre, etc., pour les produits naturels de la contrée : huile de palme, arachides, noix de kola, etc.

Depuis, Boma s'est complètement transformée : grâce à sa situation exceptionnellement favorable, elle a été choisie comme siège du gouvernement local qui, établi primitivement à Vivi, fut déplacé en 1886 (2). Elle est donc devenue la station la plus importante du Congo : c'est une véritable petite ville, où l'on vit à l'européenne et où le blanc peut mener une existence aussi confortable qu'en Belgique.

La station est située sur la rive droite du fleuve, dans l'angle formé par celui-ci et la rivière des Crocodiles, petit affluent très tortueux. Devant Boma, le courant du Congo est assez fort et les navires éprouvent quelque peine à aborder le pont de fer qui s'avance dans le fleuve (3).

La station est divisée en deux sections : Boma-rive (ou *beach*) et Boma-plateau, qui sont reliées par un tram.

A Boma-beach s'élèvent les constructions suivantes : entre le pier de l'État et la rivière des Crocodiles, le long de la rive, les

(1) Boma avait été de temps immémorial le centre du commerce d'esclaves du Congo.

(2) Le choix de Vivi comme centre du gouvernement était une faute commise par Stanley ; la première station ayant été transportée plus à l'est, celle-ci dut également être abandonnée à cause de l'insalubrité de l'endroit et de la difficulté d'atterrissement des navires. Voir Livre Ier, page 97.

(3) Il est entré dans le port de Boma, pendant le 1er semestre de 1893 : 46 navires au long cours et 131 bâtiments de cabotage.

ateliers de l'État (menuiserie, forges, etc.), les magasins de la marine et des travaux publics, les établissements des droits de sortie, la poste; à côté de ces établissements se trouvent la factorerie hollandaise, l'hôtel, les établissements des *Magasins généraux*, les factoreries portugaises. Les Magasins généraux ainsi que la factorerie de *la Compagnie portugaise du Zaïre* possèdent un pier particulier. Les factoreries sont construites en planches. Les

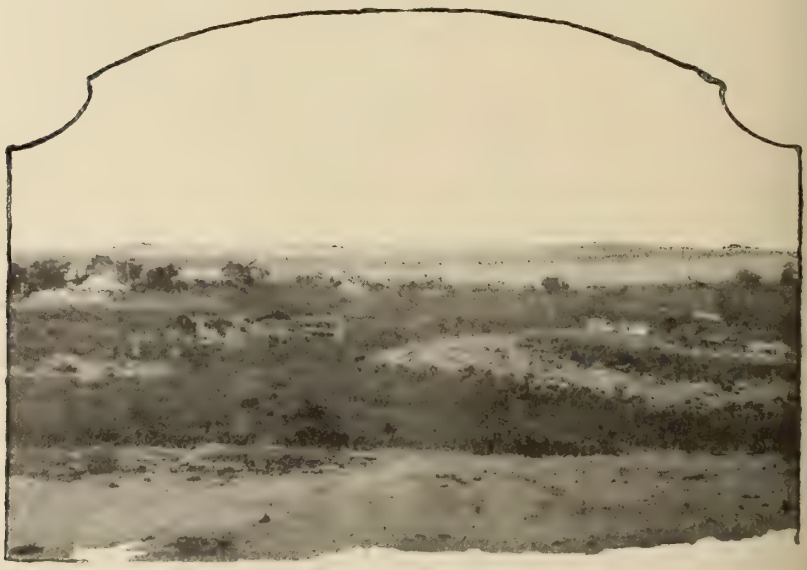

VUE GÉNÉRALE DE BOMA.

Magasins généraux et l'hôtel, de même que les ateliers et magasins de l'État, sont en tôle.

Derrière Boma-beach s'étend une longue avenue qui court jusqu'au ravin, devant Boma-plateau; elle est bordée de constructions en briques, à toits plats. Le ravin est contourné par deux routes : celle de gauche conduit à la force publique, qui est campée dans des cabanes; elle est bordée par les magasins et les logements des sous-officiers et longe la batterie installée par le capitaine Roget. Le chemin de droite conduit à l'hôpital militaire, à l'église, à la cure, au pavillon du gouverneur, au secrétariat; plusieurs pavil-

lons en tôle bordent ce chemin et servent de logement au médecin, au directeur des finances, au directeur de la justice.

Les constructions du plateau sont en bois : on y voit l'ancien sanitarium, habité par les officiers de la force publique, le pavillon du commandant de la force publique, les bureaux de l'intendance,

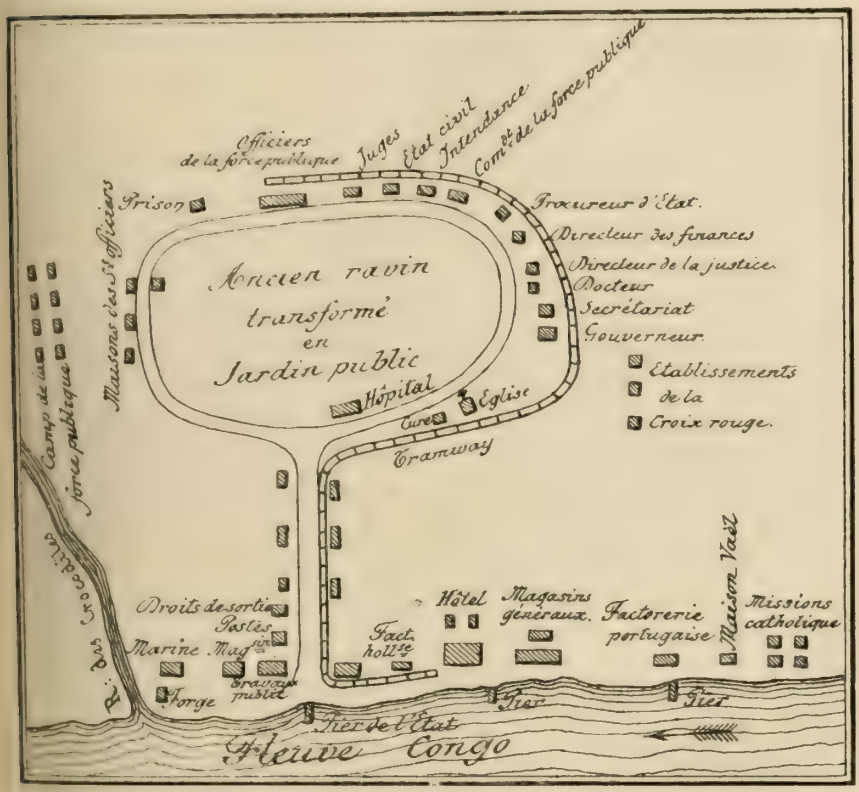

BOMA, D'APRÈS UN CROQUIS DE M. VERBRUGGHE.

du conservateur des titres fonciers. Le plateau est aussi occupé par la prison, construction nouvelle en fer.

Tous les pavillons sont entourés de jardinets coquettement arrangés, où poussent les lauriers roses, les cocotiers, etc.

Les marais qui séparaient le beach du plateau ont été comblés, nivelés et ont fait place à des jardins publics coupés de belles

avenues et où une belle végétation répand de la gaîté et de l'ombre.

Les campements sont situés, comme nous l'avons dit, entre la route de gauche et la rivière des Crocodiles : dans le camp de la force publique sont logés les Zanzibarites, les Dahomeyens, les Monroviens et les Sierra-Léoniens. On loge les Bangalas et les Haoussas dans un camp séparé appelé Camp des Bangalas.

Les environs de la station sont peu fertiles; partout croissent de grandes herbes qui atteignent parfois cinq mètres de haut. L'aspect de Boma est riant : on aperçoit la station, en venant de la mer, à plusieurs lieues de distance.

A proximité de Boma on construit un fort, au village de Chinkakassa, en aval de la station : ce fort empêchera le bombardement éventuel de Boma en défendant aux navires d'employer la seule passe qui puisse les y mener.

Entre Banana et Boma est établi un camp d'instruction, à Zambi. C'est le lieutenant Blocteur, qui avait accompagné l'expédition Van Kerkhoven jusqu'à la Mbima, que l'on chargea de la fondation de ce camp en janvier 1892. Cet officier a accompli sa tâche avec intelligence et les résultats obtenus sont remarquables : la station est établie sur une éminence, au bord du fleuve, où plus de 300 hectares de terrain ont été nettoyés et aménagés ; de grandes avenues ont été tracées, et on a immédiatement entrepris des cultures et des plantations : 60,000 bananiers ; cannes à sucre ; arbres fruitiers de toute espèce. Une briqueterie a été installée. L'essai d'élevage a parfaitement réussi : le troupeau, de 22 têtes qu'il comprenait en février 1892 a été porté, par les naissances, à 47 têtes en juillet 1893.

Matadi (13° 30′ 56″ long. E. et 5° 49′ 21″ lat. S.), chef-lieu du district de Matadi. — Cette station a changé d'aspect de fond en comble depuis trois ans, grâce à l'établissement du chemin de fer. Aux quelques habitations antérieures sont venus s'ajouter un hôtel des Magasins généraux et diverses maisons de commerce qui vivent presque uniquement des dépenses faites par les employés blancs et noirs du chemin de fer. La Société belge du Haut-Congo y possède également un établissement pour le service des transports.

La Compagnie des Magasins généraux et celle du chemin de fer y ont fait construire chacune un pier, où peuvent aborder les plus grands navires.

Il y a à Matadi un camp de la force publique, où est logée la compagnie auxiliaire du chemin de fer.

Nous ne nous étendrons pas longuement sur la description de cette localité, dont l'aspect change chaque jour et qui est destinée à devenir l'une des villes les plus importantes de la côte d'Afrique.

Lukungu (14° 16′ 37″ long. E. et 5° 01′ 22″ lat. S.), chef-lieu du district des cataractes. — Lukungu est une des stations les plus importantes du Bas-Congo, parce qu'elle est le centre de recrutement du grand nombre de porteurs qui sillonnent journellement la route des caravanes. Elle est située dans une magnifique vallée, d'une lieue de large, au bord de la Lukunga, dans un pays extrêmement peuplé. Elle comprend de nombreux bâtiments : maisons pour les blancs, magasins, camp de la force publique. Entre la station et la rivière se trouve un superbe jardin.

C'est aux différents commandants de cette station, MM. Francqui, Le Clément de Saint-Marcq, Van Dorpe et spécialement Vereycken que la station de Lukungu doit sa prospérité actuelle.

Léopoldville (15° 19′ 11″ long. E. et 4° 19′ 36″ lat. S.), chef-lieu du district du Stanley-Pool. — Station très importante, mais dont l'importance sera reportée sur Kinchassa, désigné comme point terminus du chemin de fer. Elle est située à 300 mètres au-dessus du niveau du fleuve. Nous empruntons la description de la station au lieutenant Liebrechts (1), qui l'a commandée pendant deux ans et à qui elle doit surtout sa prospérité, grâce aux travaux incessants et fatigants que cet officier s'y est imposés : « Les bâtiments ont été construits sur une terrasse coupée dans le flanc du mont Léopold : ils contournent la montagne sur un développement de 300 mètres et ont une longueur moyenne de 40 mètres. Cette terrasse a exigé

(1) Publications de l'État Indépendant du Congo. — N° 5 : *Léopoldville*, par le lieutenant Liebrechts.

des travaux nombreux et importants et n'a été achevée que vers la fin de l'année 1884.

» Les bâtiments construits par Stanley n'existent plus. Il y a actuellement : deux grandes habitations pour Européens, l'une datant de 1884, l'autre de 1885; trois bâtiments en planches, un construit en 1884 et deux en 1888; un magasin (de 1883) pour abriter les marchandises, et quelques constructions accessoires.

» Les bâtiments à l'usage des Européens occupent un hectare; ceux du personnel noir, un hectare également.

» Autour des bâtiments et du pied de la terrasse jusqu'à la rive, s'étendent des cultures de création récente, couvrant une superficie d'environ 30 hectares, de manioc, bananiers, goyaviers, cocotiers et fruits divers, ananas, riz, patates douces, plantes potagères, caféiers.

» Tous les chemins sont bordés par des bananiers et des plantes d'ananas. La superficie approximative des plantations actuelles est : manioc, 12 hectares 86 ares; patates, 60 ares; bananiers, 1 hectare 65 ares (sans les chemins); riz, 35 ares.

» Quatre hectares de manioc ont été récemment récoltés en trois mois (février, mars et avril 1889) et de nouvelles plantations de manioc ont été faites immédiatement après. Cette récolte a fourni la nourriture à 284 noirs pendant ce même espace de temps.

» A la rive se trouvent des installations pour la réparation des vapeurs et des allèges; elles ont été faites pendant les mois de mai, juin et juillet 1887. Elles comprennent :

» 1° Une coulisse de 60 mètres de longueur, sur laquelle il est possible de mettre à sec deux vapeurs à la fois : le *Roi des Belges* y était en construction quand le *Stanley* a été hissé sur ce même plan incliné; 2° un hangar pour les artisans; 3° un magasin pour remiser les objets d'entretien et de rechange, ancres, cordages, etc... qui concernent plus spécialement les capitaines, et 4° un magasin à l'usage des mécaniciens.

» Une mission baptiste est établie à l'angle sud-ouest du territoire de la station. »

Un de nos amis nous écrivait dernièrement : « Le Stanley-Pool

n'a pas moins de ressources que n'importe quelle autre contrée du Congo ; mais tu comprends qu'il n'est pas facile de nourrir le nombre énorme de blancs qui en habitent les bords. Il y a autour du Pool : Léopoldville, Kinchassa (maison belge de commerce), trois missions protestantes, une factorerie hollandaise, la station de Brazzaville, une mission catholique, une factorerie française et une autre hollandaise ; au total, une centaine de blancs. Aussi les vivres sont-ils fort chers. »

LE PORT DE LÉOPOLDVILLE. *Cl. de M Baert.*

« Lorsque l'on descend la colline de Léo, nous écrivait-on en 1889, on traverse le jardin et l'on arrive au rivage d'une large baie que forme le Congo devant la station. Rien n'est plus joli que le spectacle que l'on aperçoit du haut du plateau de Léopoldville. D'un côté le fleuve qui sort au loin du Stanley-Pool, coule entre deux rives boisées et forme en aval de la baie les premiers rapides du Bas-Congo ; de l'autre côté, au pied de la colline, le potager, les établissements nécessaires au montage des bateaux, le camp des noirs formé de huttes d'herbe ; puis, plus loin, la plaine coupée par plusieurs plis de terrain boisés ; dans le fond les coquets bâti-

ments de la mission et les chimbecks du village de Ngalyema, l'irascible ami de Stanley. »

Les divers commandants du district du Stanley-Pool ont continué l'œuvre si bien conduite par M. Liebrechts : M. Vanden Bogaerde et le lieutenant Costermans, tout particulièrement, ont augmenté le nombre des bâtiments et apporté tous leurs soins à l'entretien des cultures et des plantations.

Un camp d'instruction a été établi en 1891 à Kinchassa, à deux heures de Léopoldville. Les débuts ont été pénibles, mais grâce à l'activité du lieutenant Richard, le camp n'a pas tardé à donner d'excellents résultats, et, aujourd'hui, non seulement il fournit de bons soldats aux stations et aux expéditions, mais les immenses cultures entreprises par cet officier permettent de nourrir tout le personnel noir. Le camp comprend de belles constructions en pisé et en briques, une briqueterie, de grandes bananeraies, d'immenses champs de manioc, de maïs et de patates douces, parmi lesquels s'étendent de longues avenues bordées de bananiers, de papayers, de manguiers, etc... Les essais d'élevage du gros bétail ont parfaitement réussi.

Coquilhatville (18° 13′ long. E. et 0° 5′ lat. N. appr.), chef-lieu du district de l'Équateur. — La station fondée par les capitaines Van Gèle et Coquilhat a été, depuis, transportée à l'entrée du Ruki, entre l'embouchure de ce fleuve et celle de l'Ikelemba, qui ne sont distantes que d'une centaine de mètres. Le lieutenant Lemaire, qui a en dernier lieu commandé le district de l'Équateur, a apporté tous ses soins à l'aménagement de cette station, qui a une grande importance à deux points de vue : commandant l'entrée des deux fleuves Ruki et Ikelemba, elle pourra empêcher le commerce d'esclaves que les indigènes opéraient dans ces rivières ; de plus, l'Équateur est un centre de commerce considérable et l'industrie du caoutchouc s'y pratique sur une grande échelle. Le lieutenant Lemaire a eu, en sa qualité de commissaire de district, la surveillance du camp d'instruction, commandé par le sous-lieutenant De Bock et situé sur l'emplacement de l'ancienne station de Van Gèle ; les constructions du camp, qui peuvent loger un personnel de 500 noirs, sont dispo-

TROUPEAU DE BÉTAIL.

sées sur une ligne, parallèlement à la rive; elles sont en bambou, mais on les remplace progressivement par des maisons en briques. Derrière le camp on a entrepris d'énormes défrichements, et les plantations de toute espèce ont acquis un très grand développement.

Les installations de Coquilhatville comprennent encore une factorerie de la société du Haut-Congo et une mission américaine, toutes deux fort confortablement aménagées; une autre factorerie est établie sur la rive droite du fleuve, en face de la station.

Nouvelle-Anvers (19° 09′ 12″ long. E. et 1° 35′ 56″ lat. N.), chef-lieu du district de l'Ubangi-Uelle. — La station de Nouvelle-Anvers, ainsi baptisée par décret du Roi-Souverain, la plus importante du Congo après la capitale, mérite que nous rappelions en quelques lignes son histoire. Elle fut fondée le 7 mai 1884, par le capitaine Hanssens, au milieu de la populeuse et sauvage agglomération des Bangalas. Nous avons vu les remarquables résultats obtenus par le capitaine Coquilhat, qui, avec ses trente-sept travailleurs, fit des prodiges; c'est lui aussi qui recruta les premiers travailleurs bangalas, dont il envoya une partie à la station des Falls. Le 9 août 1885, il remit son commandement au capitaine Van Kerkhoven qui l'exerça jusqu'en 1889, sauf d'avril 1886 à février 1887, temps pendant lequel le lieutenant Ernest Baert dirigea la station : Van Kerkhoven installa des briqueteries et, en décembre 1887, il pendait la crémaillère dans la première maison en briques contruite au Congo. En octobre 1889, Baert fut nommé commissaire du district de l'Ubangi-Uelle, et, pendant la période de son commandement, il apporta les améliorations les plus importantes à sa belle station : fabrication de tuiles, de carreaux pour pavage, extension considérable de la culture du café et du cacao. On peut affirmer que c'est lui qui a fait de la station ce qu'elle est aujourd'hui. Le lieutenant Lothaire a succédé au lieutenant Baert en janvier 1892 et continue les excellentes traditions de progrès de ses prédécesseurs.

Le chef-lieu du district de l'Ubangi-Uelle, situé sur la rive droite, avec ses jolies maisons de briques rouges et blanches aux toits étincelants sur lesquels les grands palmiers étendent leurs bran-

ches semblables aux pattes velues de gigantesques araignées, est certes la plus coquette petite ville du centre africain.

La simple énumération des bâtiments qui la composent indique suffisamment la somme de travail et d'énergie qu'y ont dépensée, sans compter, ceux qui l'ont commandée depuis sa fondation : 1° un grand bâtiment en briques, de 6 mètres sur 12, servant de salle à manger, précédé d'une large vérandah, avec deux dépendances : office et magasin à vivres; 2° une maison à étage, de 10 mètres sur 4, entourée d'un large balcon servant au logement et au service du médecin (pharmacie); 3° la maison du commissaire de district : cinq places; 4° la maison du commandant de la force publique, faisant fonctions de chef de station : une chambre à coucher, un bureau, une chambre pour étrangers; 5° le magasin d'armes, comprenant aussi deux chambres pour sous-officiers; 6° le magasin de marchandises, comprenant également une chambre et un bureau pour le comptable; 7° le magasin à poudre, couvert en tuiles; 8° la maison du capitaine de steamer et de son mécanicien : trois chambres; 9° le magasin de la marine et des vivres pour noirs; 10° une cuisine; 11° deux magasins pour remiser l'excédant des marchandises; 12° la prison avec corps de garde, salle de police, cellules; 13° une spacieuse salle de bains; 14° un magnifique bâtiment, de 30 mètres sur 4, avec deux annexes de 8 mètres sur 4, le tout couvert en tuiles, servant d'hôpital pour noirs; cet hôpital a été construit derrière la station, dans un endroit exceptionnellement sain, et contient une quarantaine de lits; 15° deux grandes maisons servant d'étables, qui abritent plus de trois cents moutons et chèvres.

Les maisons sont pourvues d'un pavage en carreaux qui leur donne un aspect exceptionnel de propreté; elles sont coquettement meublées et certaines d'entre elles, telles que le réfectoire, sont décorées avec recherche et bon goût. Le fond de la station est formé d'une haie qui relie les divers bâtiments et au delà de laquelle s'étendent au loin les bananeraies et les immenses plantations de manioc, de riz, de café, de cacao et de tabac; de longues avenues, bordées d'arbres fruitiers, traversent ces plantations.

La station comprend encore une menuiserie et une briqueterie

composée d'un grand four de 17 mètres sur 4, abrité par un hangar, et de six hangars de 35 mètres de long, qui reçoivent les briques pour être séchées : ce sont les libérés qui travaillent là et ils deviennent d'excellents ouvriers.

Le vaste potager donne à profusion les légumes d'Europe; la station est dans une situation excellente au point de vue des vivres de toute espèce.

En amont de la station s'étendent le camp des soldats de la force publique et l'agglomération des cases des travailleurs noirs; ces cases sont construites en pisé.

(*Cliché du lieutenant Baert.*)

UNE MAISON EN CONSTRUCTION A NOUVELLE-ANVERS.

Il y a à Nouvelle-Anvers une mission des prêtres catholiques de Scheut, qui s'occupe spécialement de la colonie d'enfants indigènes, et une factorerie de la société du Haut-Congo, fondée par M. Hodister, qui y a séjourné pendant trois ans.

Le mouvement du port de Nouvelle-Anvers est très considérable; il y passe une moyenne de vingt steamers par mois. Les environs de la station sont habités par une population extrêmement dense et très pacifique; c'est parmi elle que se recrutent les meilleurs soldats de la force publique, les Bangalas, qui sont enrôlés avec leurs femmes et qui, dans les stations, ont un camp spécial. Grâce à l'énergique intervention des commandants de Nouvelle-Anvers, les pratiques cruelles, les sacrifices humains et le cannibalisme

ont disparu de la région voisine de la station, sur un immense rayon.

Basoko (23° 39′ 21″ long. E. et 1° 13′ 47″ lat. N.), chef-lieu du district de l'Aruwimi-Uelle. — Cette importante station a été établie suivant les ordres du Roi-Souverain lui-même, au confluent de l'Aruwimi et du Congo, pour servir de point de rayonnement vers l'intérieur et empêcher le passage de l'Aruwimi par les bandes arabes. Ce sont MM. Ponthier, Dhanis et Milz qui jetèrent les assises du camp. Le capitaine Roget en eut le commandement de juillet 1889 à septembre 1890; c'est à lui que la station de Basoko doit son rapide et grand développement; le capitaine Roget a admirablement compris les qualités que devait posséder une station située à proximité d'un ennemi aussi dangereux que les Arabes, et l'on peut affirmer qu'il a laissé à ses successeurs une station qui eût pu résister aux assauts, si formidables qu'ils fussent; la disposition, l'ordonnance des bâtiments font l'étonnement de tous ceux qui ont visité le camp. M. Fivé en prit la direction jusqu'au moment de l'arrivée du capitaine Chaltin, qui a conservé jusqu'en 1893 le commandement du district de l'Aruwimi-Uelle et qui a apporté des améliorations de toute nature au chef-lieu de son district.

Nous extrayons d'une publication de l'État Indépendant la description de Basoko : « La station est établie près de l'embouchure de l'Aruwimi. Elle s'étend en amont et en aval d'un cap de la rive droite qui forme ainsi un étranglement de la rivière. Les vapeurs touchent en aval de la pointe, en amont il y a des roches qui empêchent d'accoster. A la pointe, la berge a 5 mètres environ, à 200 mètres en aval elle n'a plus que 2 mètres, à 200 mètres en amont elle a 9 mètres de hauteur.

» En aval de la pointe, la forêt touchait encore à l'eau il y a deux ans et demi, actuellement elle a fait place sur 300 mètres de rive et 250 mètres de profondeur à des constructions et à des cultures. La terre est noire et humide. Le drainage par sillons fera disparaître l'excès d'humidité.

» En amont de la pointe, le sol est sec; sur une centaine de mètres de profondeur s'y étendaient, il y a quelques années, des

villages allant rejoindre les habitations actuelles des Basokos qui commencent à 1,000 mètres environ en amont.

» La station de Basoko comprend, près de la pointe, un réduit composé de cinq maisons formant un quadrilatère; les façades sont tournées vers l'intérieur et les murs extérieurs sont crénelés. Au centre de la cour se trouve un magasin à poudre.

» Les bâtiments sont réunis par une muraille en pisé avec double palissade, banquette intérieure et porte pour le service. A la pointe même se trouve une batterie en cavalier qui permet le tir en amont, en aval et par le travers du fleuve. Un observatoire domine l'ensemble, d'où une vigie surveille le fleuve et le camp.

» A l'extérieur du réduit il y a une habitation pour le médecin avec salle de visite, de pharmacie, etc., et une construction servant de réfectoire avec cuisines et dépendances.

» Toutes les habitations faites à la hâte en pisé sont successivement remplacées par des maisons en briques à mesure de la confection de ces matériaux. Les habitations sont entourées de potagers. Un boulevard, planté d'acacias blancs, entoure la station. A l'extérieur du boulevard se trouvent les baraquements de la troupe, disposés en trapèze dont le fleuve forme le grand côté. Toutes les fenêtres et les communications font face à l'intérieur du camp. A l'extérieur de ce trapèze s'étend partout un champ de tir, d'une centaine de mètres, planté de patates douces et d'arachides dont le peu de hauteur assure, en tout temps, des vues sur le dehors.

TYPE DU HAUT-CONGO.

» Par suite des îles qui masquent l'embouchure de l'Aruwimi et la vue du Congo dans sa largeur, la surveillance du fleuve était incomplète; pour parer à cet inconvénient un poste a été établi à la pointe d'une île dans le milieu du Congo, d'où

il voit le fleuve dans toute sa largeur, ainsi que la vigie de Basoko (1). »

Stanley-Falls (25° 10′ 42″ long. E. et 0° 30′ 18″ lat. N.), chef-lieu du district des Stanley-Falls. — La station des Falls, qui avait été établie primitivement par Stanley dans l'île Usana (les événements ont démontré que c'était une faute grave), fut reconstruite en 1888 sur la rive droite du fleuve, un peu en aval de l'ancienne station. C'est le capitaine Van Gèle qui fit choix de l'emplacement et qui y installa MM. Bodson et Hinck; ces deux officiers firent les premiers travaux en attendant l'arrivée du résident officiel, le capitaine Haneuse. Celui-ci occupa tous ses instants, avec une activité et une initiative dignes des plus grands éloges, à la construction et à l'embellissement de sa station; il fit de réels prodiges et fut admirablement secondé par Bodson et Hinck. Après eux, le capitaine Bia, puis le lieutenant Tobback s'occupèrent plus spécialement du développement des cultures et des plantations.

La station proprement dite s'étend le long de la rive droite, tandis que la résidence, habitée par le résident des Falls, est située sur la rive gauche, à proximité des établissements arabes, aujourd'hui occupés par l'État.

Les bâtiments qui composent la station sont très nombreux; en voici la nomenclature, dont les chiffres correspondent à ceux indiqués sur le croquis : 1° maison en pierres des chutes, construite par Haneuse, servant au résident ou chef de la station; 2° maison en pierres des chutes, construite par Hinck, servant de salle à manger et contenant des chambres; 3° magasin en pisé; 4° maison en pierres, construite par Bodson, servant de logement aux agents; 5° prison en pierres; 6° habitations de la force publique; 7° habitations des esclaves libérés; 8° grands hangars pour les ouvriers; 9° magasin de transit; 10° magasin et cuisine; 11° poulailler; 12° maison des boys; 13° magasin à poudre; 14° grand hôpital; 15° et 16° tonnelles de maracoujas.

Les plantations et les cultures ont pris aux Falls une extension

(1) Léon Roget : Le district de l'Aruwimi-Uelle.

plus considérable que dans les autres stations; en aval de la station, les bananeraies occupent plusieurs centaines d'hectares; le riz, le maïs et le manioc y sont cultivés avec soin et produisent une forte et abondante nourriture. En amont de la station, les résidents ont apporté des soins particuliers à la récolte du café et du cacao;

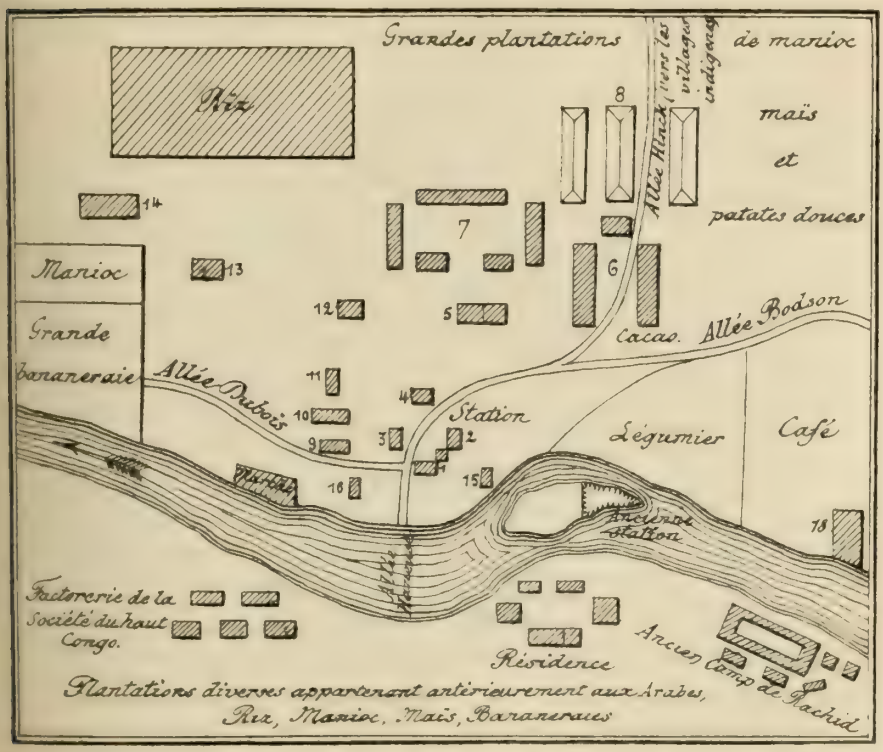

STANLEY-FALLS, D'APRÈS DES CROQUIS DE MM. HINCK ET DAENEN.

en 1893, on pouvait y compter plus de 2,000 pieds de ces précieuses denrées. Le potager des Falls est très riche et les arbres fruitiers y croissent en grand nombre. L'abandon définitif des Falls par les Arabes à la suite de la victoire de M. Chaltin a acquis à l'État toutes leurs installations et leurs cultures qui enrichiront considérablement cette station déjà si favorisée.

Djabbir (23° 51′ 02″ long. E. et 3° 54′ 21″ lat. N. appr.). — La station de Djabbir a été établie par le capitaine Roget, lors de son exploration de l'Entre-Mbomu et Uelle : l'alliance contractée avec le puissant chef de cette région est l'un des nombreux succès politiques de cet officier, qui confia le commandement du poste au lieutenant Milz. Celui-ci, aidé des lieutenants Mahutte et Dejaiffe, obtint des résultats remarquables et la station est aujourd'hui une merveille de goût, en même temps qu'un poste solide, à l'abri de tout coup de main : elle fait honneur à ceux qui l'ont construite.

Djabbir est situé sur la rive droite de l'Uelle; le bâtiment principal consiste en un immense réduit, semblable à une forteresse, comprenant de vastes magasins et où la garnison de la station pourrait éventuellement soutenir un siège de longue durée; ce réduit a la forme quadrangulaire; les quatre coins ont des tourelles qui commandent dans tous les sens; les murs sont crénelés; la sortie donne sur l'Uelle. Une longue avenue qui passe devant le fort conduit, vers l'aval, au magasin à poudre, bâti sur voûtes, et au camp de la troupe, construit entièrement en briques; derrière celui-ci s'étendent de grandes plantations, qui produisent la nourriture nécessaire aux soldats. Vers l'amont, l'avenue mène aux habitations des blancs, qui comprennent : un grand bâtiment divisé en trois parties : salle à manger, magasin à vivres et chambre; une cuisine située en arrière de ce bâtiment, enfin deux grandes maisons destinées, l'une au commandant de la station ou chef de zone, l'autre aux commandants des expéditions du Haut-Uelle lorsqu'ils séjournent à Djabbir. Tous ces bâtiments sont construits avec la plus grande élégance, sont coquettement meublés, et l'admirable végétation environnante leur donne un air de fraîcheur extrême.

Les plantations et les cultures, où le manioc, le riz et le maïs dominent, s'étendent au loin derrière la station.

Les populations voisines sont en général de race bandja; il y a aussi, sur les rives de l'Uelle, des tribus d'Arubata et d'Abassango. Le chef de toute la région, Djabbir, vit dans les meilleurs termes avec les représentants de l'État du Congo.

Lusambo (33° 20′ long. E. et 4° 48′ lat. S. appr.), chef-lieu du

district du Lualaba. — La splendide et spacieuse station de Lusambo, édifiée suivant les ordres du Roi (de même que Basoko) pour servir de barrière aux incursions arabes dans le Haut-Lomami, le Lubilasch et la Lulua, a été construite par le lieutenant Paul Le Marinel, qui, malgré ses excursions du Katanga qui prirent une grande partie de son temps, sut aménager son camp de telle sorte qu'il fait l'admiration de ses successeurs et des nombreux voyageurs qui y ont séjourné; les adjoints de cet officier et le lieute-

ENCLOS DE CHÈVRES A LULUABOURG. *Cl. du cap. de Macar.*

nant Dhanis ont continué et achevé son œuvre. Elle est située sur la rive droite du Sankuru, un peu en amont du confluent du Lubi, où se trouve établi le débarcadère. A proximité de la rivière s'étendent, sur une ligne, de spacieux magasins, qui sont séparés des habitations des blancs par un grand rectangle dont un bassin occupe le milieu ; le côté nord du rectangle est occupé par neuf habitations pour blancs, dont celle du milieu sert de logement au commissaire de district; sur le petit côté ouest sont établis les magasins de l'armurerie; le côté Est est libre, mais, plus au nord,

dans le prolongement de ce côté, existent trois grands magasins. La salle de réfection, avec annexes et cuisine, est située au nord du rectangle; elle est admirablement aménagée; derrière elle s'étend une immense plaine, servant aux exercices et aux manœuvres, bornée par une belle avenue en arc de cercle, où sont disposées les habitations des travailleurs et de leurs femmes et qui se termine, vers l'est aux jardins de la station, et vers l'ouest, à proximité de la rive, au camp de la force publique. Ici est également installée une grande distillerie.

Les plantations ont été l'objet de soins tout particuliers : les jardins de la station regorgent de légumes et de fruits; des champs de manioc s'étendent au loin, en arrière de l'avenue des travailleurs, sur un rayon de plus de cinq kilomètres. De superbes bananiers et des palmiers ont été plantés sur le champ d'exercice, où ils procurent de l'ombre en même temps qu'ils fournissent leurs fruits si utiles sous bien des rapports.

Nous croyons inutile d'insister sur la portée qu'a eu l'établissement du camp de Lusambo dans la campagne antiesclavagiste, ni de vanter l'excellence de son emplacement, tant comme barrière défensive que comme point de rayonnement des troupes de guerre vers l'est et des explorations vers la région du Katanga.

Luluabourg (22° 28′ 18″ long. E. et 5° 58′ 13″ lat. S.), chef-lieu du district du Kassaï. — La station de Luluabourg est l'une des plus saines du Congo; l'emplacement en avait été choisi par Wissmann, qui y avait laissé son charpentier Bugslag avec mission d'y construire quelques habitations. En 1886, le capitaine de Macar y établit une belle station, à laquelle ses successeurs n'ont dû apporter que quelques modifications et embellissements.

La station est située sur la rive gauche de la Lulua. Elle a la forme hexagonale. Au centre de cet hexagone est située la maison du chef; devant et derrière cette maison s'étendent de grands jardins; celui de derrière est ouvert sur un vaste panorama vers la Lulua.

Les bâtiments consistent en : maison du chef, maison du second, maison de l'interprète, deux maisons pour blancs, maison pour les femmes, magasin, arsenal, cuisine et logements des boys, caserne

de vingt et une chambres, deux maisons pour les étrangers et la garde, quatre bastions, prison avec chemin de ronde, deux tours à l'entrée, étables pour le bétail, les chèvres, les moutons et les porcs, poulailler, salle de bains, deux hangars, tir. Ce vaste hexagone, sur lequel tous les bâtiments sont distribués avec régularité et où aucun détail n'a été oublié, compte 60 mètres de côté; il est entouré d'une palissade de troncs d'arbre taillés en pointe avec intervallation d'arbres verts plantés. Au centre de la station flotte le pavillon de l'État.

Autour de la palissade, il y a un boulevard de 150 mètres parfaitement nivelé et entretenu sans végétation ni constructions. A l'intersection des chemins d'accès à la station, des habitations pour nègres sont éparpillées comme avant-postes; un jardin potager d'un hectare environ, enfin les grandes herbes et une vingtaine d'hectares de cultures.

A environ mille mètres, un port, avec passage d'eau sur la Lulua.

Le capitaine de Macar soigna tout particulièrement ses cultures et son potager, ainsi que son bétail. Il fait de ses essais de culture la description suivante :

« Dans le potager, les essais de culture de légumes européens ont été à moitié satisfaisants, les semences mises à notre disposition étant trop vieilles ou avariées, mais les choux, salades, endives, radis, petits pois ont réussi.

» Le sol est d'une richesse telle que ces légumes atteignaient des dimensions extraordinaires, surtout en hauteur.

» Le tabac a réussi, ainsi que le café, dont nous avons trouvé des plants dans les forêts, et le coton, lequel est particulièrement bien venu et sans aucun doute réussira dans toute la contrée.

» Les cultures consistaient en manioc, haricots indigènes, riz, maïs, canne à sucre, millet, sorgho, arachides, patates douces.

» Il y a, par an, deux récoltes et même trois pour le maïs; une troisième récolte a très-bien réussi, mais comme elle n'était pas générale dans le pays, elle a été pillée et complètement détruite par les nuées de perroquets de la région. Les ennemis des cultures sont surtout les insectes, les termites; il y a une grande quantité

de fourmis dont chacune a la spécialité d'un dommage ; le moyen le plus efficace de les détruire est de les manger, comme font les nègres : elles fournissent un plat acidulé qui n'est pas sans saveur. Notre alimentation consistait dans les céréales ci-dessus, le produit de la chasse et de la pêche, la viande d'hippopotame, de porc, de mouton, de chèvre et la volaille.

» La flore du pays comporte aussi l'ananas, le piment, les tomates, ciboules, oignons, ignames.

» Avec le maïs, le millet, le riz, nous fabriquions une bière

BATIMENTS DE LA STATION DE LULUABOURG.

nommée bwalwa et le palmier nous fournissait à la fois le vin, l'alcool, l'huile d'alimentation et l'huile d'éclairage.

» En cas de disette de sel, nous avions appris des indigènes à en tirer d'une petite herbe qui croît près des rivières et s'appelle luepo.

» Les dix tubercules de pommes de terre que j'avais plantés m'en ont donné 150, mais plus petits. »

A Luluabourg, le bétail a été tout spécialement l'objet de la sollicitude des commandants de cette station. Après le commandant de Macar, le capitaine Braconnier a obtenu des résultats remarquables, et son passage à Luluabourg a été marqué par des embellissements considérables ; le capitaine Braconnier et, dans la suite, le lieutenant Liénart ont admirablement compris la tâche d'organi-

sateurs qui leur incombait et c'est à ces trois officiers que le chef-lieu du district du Kassaï doit sa prospérité actuelle.

Nous sommes persuadé que la station de Luluabourg sera le premier centre de colonisation au Congo. Le climat y est sain, la population industrieuse et soumise, le sol d'une fertilité rare et se prêtant à l'élevage du bétail, les moyens de communication avec la côte faciles, les forêts riches en bois de construction, de teinture, et surtout en caoutchouc. Nous le répétons, la station de Luluabourg tient, avec Bangala, la première place parmi les stations africaines, et elle sera certainement le but des premières émigrations de familles blanches.

Autres stations et postes. — Il ne nous est pas possible de faire la nomenclature des stations et des postes de l'État, nomenclature qui serait du reste fastidieuse et inutile, attendu que chaque jour amène la création de nouveaux postes, à mesure que le domaine de l'occupation s'étend.

Les districts comprennent chacun un certain nombre de postes d'officier, qui deviendront à leur tour des stations; de ces postes dépendent de multiples postes commandés par des sous-officiers blancs ou noirs ; dans certains villages même, des postes de deux ou trois soldats indiquent l'occupation de l'État. Que l'on se rapporte à la carte jointe à notre livre pour les postes et stations de l'État.

Les endroits désignés pour devenir des stations du chemin de fer acquerront une grande importance; ce sont, provisoirement : Kenge, Lufu, Kimpesse, Inkissi, Ntamba et Ndolo ; cette désignation subira probablement des modifications.

CHAPITRE V

Climatologie.

Depuis quelques années, des observations météorologiques ont été faites sur tous les points du Congo, les unes par des savants, tels que les docteurs von Dackelmann et Étienne, les autres par des voyageurs, qui ont consigné des notes d'après lesquelles on peut se faire une idée exacte du climat du bassin du Congo.

En règle générale, il est admis que le climat de la région du Bas-Congo n'est pas sain ; il faut attribuer cette circonstance aux variations de température, assez brusques et très nombreuses à cause des vallées où le vent s'engouffre et occasionne des refroidissements très sensibles. Dans le Haut-Congo, au contraire, on peut affirmer que le climat est très supportable : on se trouve là sur le plateau central de l'Afrique, où la température, généralement égale, ne subit pas de changements subits. Les fièvres n'y ont pas le même degré d'intensité et de gravité que dans le Bas, et le blanc résiste fort bien, même lorsqu'il s'impose une certaine somme de travail matériel.

Les détracteurs de l'OEuvre du Congo font surtout état de la malignité du climat pour soutenir l'impossibilité de la colonisation : nous soutenons, nous, que le climat du Congo est plus sain que celui de beaucoup de colonies qui sont pourtant l'objet d'émigrations nombreuses et auxquelles, malgré leur valeur inférieure à celle du Congo, leurs gouvernements témoignent toute leur sollicitude : les Indes anglaises connaissent des fièvres désastreuses auxquelles de nombreux Européens payent leur tribut; les Indes néerlandaises sont le tombeau d'une multitude de soldats et de colons; le Tonkin, vers lequel se portent tous les efforts de la France, est le siège de maladies auxquelles nul blanc n'échappe et qui, lorsqu'elles ne sont pas mortelles, laissent des traces inguérissables; la côte occidentale d'Afrique presque entière est malsaine : Freetown est appelé communément le « cimetière des blancs »; le

Gabon, le Sénégal, la Côte d'or, la Côte de Sierra-Leone sont réputés pour leur insalubrité ; ainsi, à Lagos, malgré les 38,000 francs d'appointements accordés au médecin, le gouvernement anglais trouve difficilement des titulaires tant le climat est malsain.

Si l'on invoquait le nombre des décès survenus au Congo, nous démontrerions aisément qu'il est bien inférieur au chiffre que l'on pourrait concevoir d'après la lecture quotidienne des journaux. Un décès au Congo est généralement annoncé par tous les journaux belges dans un articulet spécial, qui frappe l'esprit et qui provoque cette pensée : encore un mort ! Mais si nous examinons le mouvement des blancs au Congo pendant l'année 1892 et que nous prenons spécialement celui des officiers belges, nous trouvons ces chiffres indéniables :

Pendant l'année 1892, il y a eu au Congo un mouvement d'environ 150 officiers, et il en est décédé 8, dont 2 tués (MM. Bodson et Liégeois) et 6 morts de maladie.

La statistique des autres années accuse des proportions semblables, la moyenne descend même au-dessous.

Ces chiffres sont éloquents, si l'on songe surtout que les officiers sont, de tous les blancs, ceux qui payent le plus de leur personne, qui courent les plus grands risques et qui manquent le plus souvent du confort et même du nécessaire lorsqu'ils sont en expédition.

« L'Européen installé à poste fixe avec un bon personnel, dit Roget, peut se créer une vie régulière et éviter une foule de préoccupations matérielles et d'ennuis moraux, auxquels sont exposés les explorateurs et les pionniers de la première heure, pour lesquels il est injuste de dire qu'ils commettent des imprudences. La vie sous la tente, la marche par tous les temps et dans tous les terrains, les insomnies, les alertes de nuit, les mille préoccupations morales qui les assaillent, les exposent à des accidents résultant de leur mission. »

Et, malgré ces dangers de l'exploration, les quatre expéditions du Katanga ont, pendant plusieurs années, parcouru une immense contrée où elles ont connu la misère et les affres de la faim, où elles ont voyagé sans le moindre confort : des dix-neuf membres

qui la composaient — parmi lesquels de tout jeunes gens — deux seulement ont succombé à la maladie : Stairs et Bia; aucun des autres ne se ressent du climat africain.

Nous pouvons donc affirmer que les conditions climatériques sont, au Congo, beaucoup plus favorables que dans les autres colonies, et que l'étude approfondie de l'hygiène tropicale permettra sans aucun doute de déterminer les régions où l'Européen peut, sans le moindre danger, établir son habitat (1).

Température. — Les saisons sont au nombre de deux, bien distinctes et bien caractérisées : la saison des pluies et la saison sèche. La durée, le commencement et la fin de ces saisons ne varient guère dans tout le bassin.

La saison des pluies commence vers le mois d'octobre : les pluies, d'abord légères, augmentent d'intensité progressivement, sauf en janvier et février, pour atteindre leur maximum en avril; la quantité d'eau déversée par les nuages est considérable et occasionne une forte crue des rivières. C'est pendant cette période que se produit une chaleur accablante et qu'on constate journellement des orages qui atteignent souvent une violence extrême. La saison des pluies finit vers le commencement de juin : à Vivi, en 1888, on a constaté pendant le mois d'avril, douze jours de pluies très fortes, et sept tornades, dont deux furent épouvantables.

La saison sèche dure de juin à fin septembre : elle débute par des brouillards intenses, qui ne tombent que vers dix heures du

(1) Nous appelons, à ce sujet, l'attention des spécialistes sur le prix de 25 mille francs qui sera décerné en 1897 par le Roi des Belges à l'ouvrage répondant le mieux à la question suivante : « Exposer, au point de vue sanitaire, les conditions météorologiques, hydrologiques et géologiques des contrées de l'Afrique équatoriale. — Déduire de l'état actuel de nos connaissances en ces matières les principes d'hygiène propres à ces contrées et déterminer, avec des observations à l'appui, le meilleur régime de vie, d'alimentation et de travail, ainsi que le meilleur système d'habillement et d'habitation à l'effet d'y conserver la santé et la vigueur. — Faire la symptomatologie, l'étiologie et la pathologie des maladies qui caractérisent les régions de l'Afrique équatoriale et en indiquer le traitement sous le rapport thérapeutique. Établir les principes à suivre dans le choix et l'usage des médicaments ainsi que dans l'établissement des hôpitaux et sanitoria. — Dans leurs recherches scientifiques comme dans leurs conclusions pratiques, les concurrents tiendront particulièrement compte des conditions d'existence des Européens dans le bassin du Congo. »

matin. Le soleil, pendant cette saison, a de la peine à percer les nuages, qui ne donnent jamais une goutte d'eau, et la chaleur est très supportable : les orages sont rares; les nuits sont parfois très froides; la saison sèche est, pour ce motif, funeste aux noirs, qui contractent des maladies de poitrine dangereuses.

La chaleur atteint quelquefois des maxima effrayants : ainsi à Boma, le 2 février 1888, jour de la mort du lieutenant Warlomont,

HABITATION DE BLANC A SICIA. *Cl. de M. De Guide.*

le thermomètre était monté jusqu'à 41° 1/2 centigrades à l'ombre; le minimum observé a été de 13°.

A Lukungu et à Matadi, le maximum de température a été de 39°, le minimum de 18°. L'époque la plus froide est le mois de juillet.

A Luluabourg, le maximum est de 36°, le minimum de 17°; l'heure la plus chaude de la journée est deux heures de l'après-midi.

Dans l'Aruwimi, le maximum est de 40°, le minimum de 17°, qui correspondait à une journée où le thermomètre a marqué 25° à 3 heures de l'après-midi : ce qui prouve qu'il est très difficile d'établir des chiffres de température moyenne.

Dans toute la région appelée Katanga, c'est-à-dire entre le septième et le onzième parallèle sud, ces grands maxima de chaleur ne sont pas observés : les plus fortes chaleurs observées par le Dr Briart pendant son beau voyage de 1892-93 ont à peine atteint 34°. « Le Katanga, dit-il, jouit d'un climat remarquablement sain, se rapprochant assez bien sous certains points de vue, d'un climat tempéré. Il n'a pas ces chaleurs déprimantes qui sont si meurtrières dans certaines régions équatoriales. Le froid et la fraîcheur des matinées sont un repos, une sorte de préparation aux fatigues de la journée (1). »

Vents. — Le bassin du Congo est, d'une façon générale, placé dans la zone des vents alizés du sud-est.

Pendant la saison sèche, le vent, dans la partie méridionale du bassin, souffle généralement du sud-est à cause de la direction uniforme des vallées; sauf pendant les orages, ce vent n'est pas très fort. Dans le Bas-Congo et jusqu'à Nouvelle-Anvers, c'est du sud-est que viennent les vents pendant la saison sèche; ils se transforment en moussons et sont assez violents.

Pendant la saison des pluies, les vents soufflent presque toujours du nord-est dans le Haut-Congo; à mesure que la saison avance, le vent tourne vers l'est, pour venir, vers novembre, du sud-est.

Nébulosité. — Dans la saison sèche, le ciel est très couvert dans la matinée, parfois toute la journée, et le soleil se montre assez rarement. Dans le Haut-Congo, les couchers de soleil sont d'un effet féerique. Les nuages sont des cumulo-strati qui voyagent avec une rapidité extraordinaire.

Pendant la saison des pluies, les nuages sont très abondants pendant la matinée; le soir, le ciel s'éclaircit après les orages.

(1) *Mouvement géographique* du 19 avril 1893 : Note du docteur Briart.

« Les incendies des plaines herbeuses, si communs dans la région du Bas-Congo et sur les plateaux montueux qui se succèdent au sud, contribuent à embrumer le ciel. M. von Dackelmann a calculé que la quantité d'herbes brûlées par kilomètre carré représente une masse de quatre-vingts tonnes. Or les feux allumés sur divers points s'étendent chaque année sur une étendue collective de plusieurs dizaines de milliers de kilomètres carrés; c'est donc par millions de tonnes qu'il faut compter le combustible, chaume, broussailles, arbres morts, ainsi livré aux flammes et dispersé en grande partie dans l'atmosphère. Au-dessus de la nappe brûlante se forment de gros nuages arrondis qui se résolvent ensuite en brumes grisâtres enveloppant le ciel de leur teinte uniforme et fournissant à la vapeur d'eau des noyaux de molécules solides pour la condensation de l'humidité. La nuit, les incendies de hautes herbes, escaladant les pentes ou descendant en nappes sur les flancs des montagnes, présentent un aspect magnifique. La flamme court à la surface des croupes, changeant incessamment de forme et de place, ici s'élançant en fusées, ailleurs s'éteignant peu à peu, pour reprendre tout à coup sous le souffle du vent. Ces feux passagers sont peu dangereux; les herbes brûlent trop vite pour que les arbres, pleins de sève, prennent feu au passage des flammèches; le moindre ruisseau arrête la marche de l'embrasement; pour l'empêcher de se propager, il suffit de battre les herbes de rameaux feuillus (1). »

Crues. — Les crues du fleuve Congo sont très variables; les plus fortes se produisent généralement vers la mi-novembre et sont occasionnées par les grands affluents du Haut. A la fin de décembre, le niveau baisse jusqu'au mois de mars.

Dans le Haut-Congo, la crue a lieu au mois de juin; les affluents du nord gonflent en juin et en août; le maximum d'abaissement du niveau des eaux se produit en février.

(1) Elisée Reclus. *Nouvelle géographie universelle :* Tome XIII. L'Afrique méridionale. — Le Gouverneur général Wahis a pris un arrêté interdisant l'incendie des herbes, bois, taillis, etc., dans les endroits propres au développement spontané de la végétation forestière.

Ces données sont approximatives : il serait désirable qu'on établît exactement les époques de crue des eaux, car cette détermination a une grande importance à cause des chutes qui obstruent le cours d'un grand nombre d'affluents; ces chutes peuvent être franchies plus facilement à certaines dates, lorsque les eaux sont fortes et que le volume des rivières s'est assez considérablement accru.

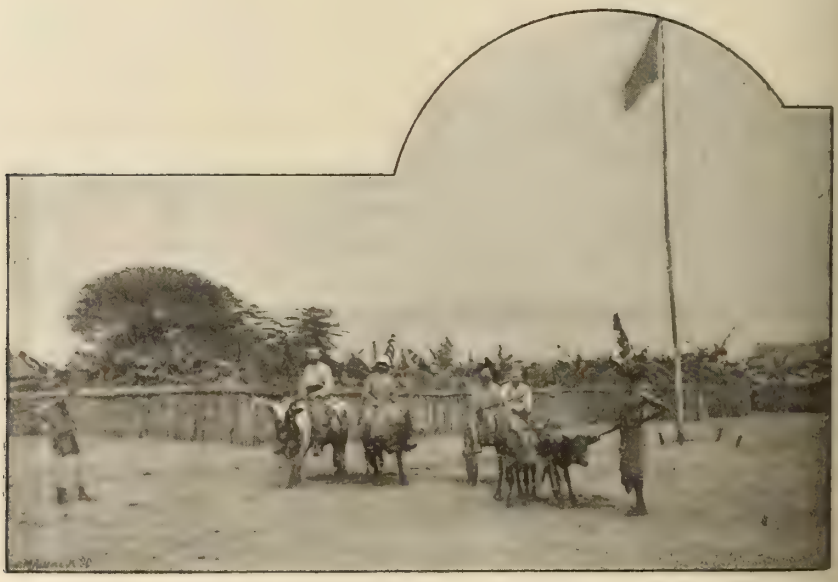

TAUREAUX DRESSÉS A LULUABOURG. *Cl. du cap. de Macar.*

Orages, tornades. — Pendant la saison pluvieuse, les orages sont extrêmement nombreux et très violents : ils sont précédés généralement d'un refroidissement brusque, un coup de vent froid momentané, qui ne dure que quelques minutes : cette particularité est sensible, à Boma-plateau en octobre, à Basoko en février. Dans le Haut-Congo, les orages venant du nord-est sont les plus violents : ils sont terribles surtout sur le fleuve.

« Après deux heures de navigation, nous écrivait-on, *la Ville de Bruxelles* est obligée de regagner la rive à cause d'une violente tornade. C'est une des plus belles auxquelles j'ai pu assister. Le

ciel est obscurci en quelques minutes par d'épais nuages d'une couleur d'encre, tellement bas qu'ils cachent le sommet des montagnes encaissant le fleuve. Tout se tait : un silence mortel plane sur la nature qui semble craindre la colère céleste.... Soudain, le vent se déchaîne avec fureur, les arbres de la rive sont secoués avec rage, les flots du Congo semblent agités par une houle violente ; la pluie tombe à torrents et des éclairs effrayants déchirent la nue. L'âme se gonfle d'émotion devant cette colère des éléments, qui semblent vouloir anéantir toutes choses.... Ces orages ne durent pas longtemps. »

Le docteur Etienne fait la description suivante d'une tornade : « Ciel noir au sud-est, gris partout ailleurs. Une pluie diluvienne, véritable nappe liquide, fait subitement irruption. Trois minutes après, tonnerre (six coups en une minute), éclairs presque continus. A 11 heures 10, l'orage semble s'éloigner vers le nord-ouest ; le nord-est se découvre. A 11 1 2 heures, la pluie cesse. Deux heures après, le roulement du tonnerre se fait encore entendre, mais plus éloigné, vers l'ouest, et plus tard vers le sud-ouest avec nombreux éclairs et ciel sombre. — Au début, la girouette semblait affolée et à certains moments le vent tombait complètement. Au plus fort de la tornade, l'air était tellement chargé d'électricité que, pendant que je surveillais les oscillations du baromètre Fortin (lesquelles ont été presque nulles), des aigrettes lumineuses vinrent me frapper les doigts, ma main se trouvant par hasard près de deux pointes qui servent de support à l'anéroïde suspendu à proximité. Le pluviomètre accusa 30 millimètres en 45 minutes (1). »

(1) *Ciel et Terre.* — Mai 1890. — Observations faites à Banana par le docteur Etienne.

TITRE II

PRODUCTIONS NATURELLES

CHAPITRE PREMIER

Règne animal.

Animaux malfaisants. — La faune du Congo est riche en animaux malfaisants, mais bien peu de ceux-ci sont dangereux et attaquent l'homme. Nous citerons plus loin deux ou trois cas seulement d'accidents occasionnés par des animaux sauvages.

Le *lion* habite certaines forêts du Haut-Congo; le lieutenant Liebrechts dit en avoir vu aux environs de Léopoldville; le major Cambier n'en a pas vu, mais affirme avoir entendu pendant la nuit des rugissements signalant la présence du roi des animaux.

La *panthère* et le *léopard* se rencontrent dans le Haut, à profusion vers l'Uelle et l'Itimbiri, parfois aussi dans le Bas-Congo : ils assaillissent l'homme et sont terribles lorsqu'on les chasse ; ils vont parfois jusqu'à enlever des enfants dans les villages. Le lieutenant Michaux a ramené d'Afrique un superbe léopard apprivoisé, qui lui avait été donné par le chef de Dibue; ce léopard suivait son maître en liberté, absolument comme un chien; M. Michaux en a fait don au Jardin zoologique d'Anvers.

Les *hyènes* et les *chacals* sont très nombreux, et, la nuit, leur infernal concert empêche les voyageurs de dormir; les cadavres abandonnés par les noirs leur fournissent une abondante nourriture, dans les endroits où ne règne pas le cannibalisme.

Les *buffles* vivent en nombreux troupeaux; ils sont très dangereux lorsqu'ils sont attaqués, car ils se retournent sur le chasseur maladroit qui les a blessés : le 16 août 1884, M. Keys, adjoint de

la station de Lukolela, fut tué par un buffle. La chair de cet animal est fort bonne et fournit une nourriture fraîche fort estimée des Européens.

Les *sangliers* viennent, la nuit, dévaster les champs de manioc, où ils commettent de grands ravages. Chose curieuse, la robe des sangliers est celle de nos porcs d'Europe, tandis que les porcs seraient pris facilement pour des sangliers.

Les *loups* se rencontrent surtout dans le Kuilu Niadi, où ils circulent en grandes bandes et ne reculent pas devant l'homme.

L'*hippopotame* est l'animal le plus commun du bassin : il se rencontre partout, sauf pourtant dans l'Aruwimi. A terre il est inoffensif, mais dans l'eau il est très hardi et très dangereux. Il a occasionné souvent des accidents, et malheur à la pirogue qui rencontre sur son chemin un de ces monstrueux animaux se laissant conduire au fil de l'eau, car elle est impitoyablement renversée.

La mort d'un hippopotame est toujours un événement heureux pour les noirs, car elle donne lieu à une véritable curée : de la bête, il ne reste généralement rien, et ce partage est souvent la cause de rixes sanglantes. La chair de l'hippopotame est très abondante, mais, à cause de la graisse, elle est d'une digestion laborieuse.

L'*éléphant*, très répandu à partir de Léopoldville, est assez rare dans le Bas-Congo : l'apparition d'un de ces pachydermes y devient un cas extraordinaire. L'éléphant du Congo est énorme; ses défenses atteignent des proportions vraiment colossales. Il est inoffensif par lui-même; mais il est prudent de s'esquiver à la vue de leurs bandes qui circulent en écrasant tout sur leur passage. Nous reviendrons plus tard à l'éléphant à notre chapitre de l'ivoire.

Les *singes* peuplent les forêts de tout le Congo : on en trouve de toute espèce, depuis le gorille jusqu'au singe de petite taille; le *chimpanzé* est propre aux forêts du Haut-Aruwimi. On les voit, nullement effarouchés par la vue de l'homme, se suspendre aux arbres, s'élancer de cime en cime, et donner à la solitude des grands bois un aspect de vie et de mouvement. Le Katanga, et spécialement les environs du Lualaba sont peuplés de *cynocéphales*. Beaucoup de résidents ont apprivoisé des singes de grande et de petite

taille : le capitaine Van Kerkhoven avait, à Bangala, un soko nommé Jef, qui détestait les noirs et leur jetait, dès qu'il les voyait, tous les projectiles qu'il trouvait à sa portée. A Basoko, le commandant Roget possédait un grand singe nommé Jan, qui professait une profonde aversion pour les femmes habillées et qui arrachait le pagne de toute femme qui passait à côté de lui. Le même officier signale comme existant dans les forêts de l'Aruwimi « un *lémurien*, gros comme un chat, avec pattes courtes, robe grise, museau

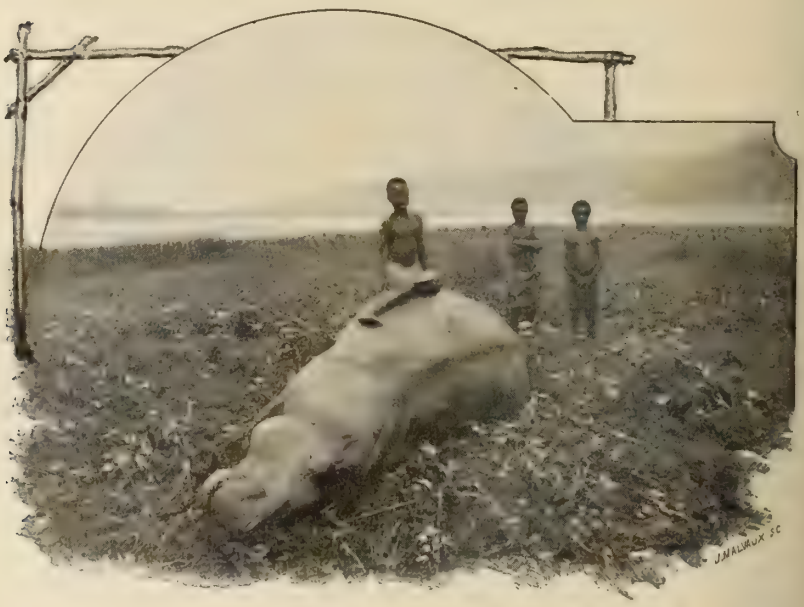

UN HIPPOPOTAME TUÉ DANS LE KASSAÏ. *Cl. du cap. de Macar.*

pointu et la démarche lourde rappelant un petit ours. Si la nature l'a affligé d'ataxie locomotrice, elle l'a par contre armé d'ongles terribles qu'il emploie admirablement pour se défendre. Il ne sort que la nuit ; son cri est agaçant. »

Les *crocodiles* pullulent dans tout le fleuve et dans ses affluents ; dans l'eau, ils sont très dangereux ; pourtant les indigènes ne craignent pas de traverser à gué certaines rivières qu'ils savent être peuplées par ces dangereux amphibies : il paraît qu'en frappant l'eau et en faisant du bruit, ils parviennent à les tenir momenta-

nément à distance. La rivière des Crocodiles, à Boma, est littéralement peuplée de crocodiles et les blancs ne manquent jamais de leur tirer des coups de fusil lorsqu'ils viennent dormir au soleil, sur les bancs de sable. A terre, ils fuient devant l'homme. On signale un grand nombre d'accidents occasionnés aux noirs par ces bêtes malfaisantes : à Lukungu, où le personnel de la station se baignait depuis très longtemps en sécurité dans la Lukunga, un noir fut surpris par un monstrueux crocodile, qui happa les deux jambes du malheureux; celui-ci parvint à s'accrocher à une branche d'arbre, mais lorsque ses cris déchirants eurent attiré du monde, on ne transporta à la mission qu'un tronc mutilé et horrible, dans lequel les missionnaires, par des soins et un dévouement admirable, parvinrent à conserver la vie. La chair du crocodile est très estimée de certains noirs, à cause d'une forte et désagréable odeur musquée, qui répugne à nos estomacs délicats.

Des *serpents* de toute grandeur et de toute espèce sillonnent les grandes herbes et les forêts. Le *boa* se rencontre partout : à Boma, on en a tué un d'une longueur de six mètres, au moment où il venait de dévorer un mouton et où le glouton animal en entamait un second. Les serpents venimeux n'attaquent jamais l'homme, mais il est dangereux de marcher sur un de ces ophidiens, car, dans ce cas, il mord et la blessure est presque toujours mortelle : en 1885, le lieutenant suédois Hintze fut mordu par un grand serpent vert à ventre jaune, sur lequel il avait posé le pied, étant à la chasse : il expira la nuit, après quelques heures d'atroces souffrances. Les serpents de petite taille s'introduisent dans les toits des maisons, y déposent leurs œufs, et ces hôtes incommodes et dangereux viennent à chaque instant vous rendre visite, jusque dans votre couche. On les tue facilement à coups de baguette.

Parmi les animaux malfaisants de moindre importance par leur taille, mais non par les ravages qu'ils occasionnent, nous citerons : les *rats*, qui vivent en bandes innombrables, sont très hardis et ne reculent pas devant une attaque de l'homme ; à Bangala, ces terribles rongeurs ont causé de vrais désastres. La *civette* dévaste les poulaillers et la chasse en est très difficile. La *loutre* se trouve dans tout le Congo. L'*iguane* abonde dans le Haut, ainsi que le *caméléon*

et le *lézard,* qui atteint parfois des proportions extraordinaires.

L'air est sillonné d'oiseaux rapaces de grandes dimensions : les *vautours*, les *aigles noirs* et *blancs*, les *faucons* et les *éperviers* pullulent, de même que les *corbeaux noirs* et *blancs.*

On trouve partout des *scolopendres*, de grandes *araignées*, des *centipèdes*, des *chenilles* et des *sauterelles :* une grande espèce de celles-ci, de couleur violette, est très nuisible. A signaler aussi les *prieuses,* sauterelles vertes parmi lesquelles on compte beaucoup de variétés : leur grosseur vraie de celle de nos sauterelles d'Europe à celle d'un oiseau.

Les *fourmis blanches* font de grands ravages dans les stations : « Les termitières, dit M. Baert, atteignent parfois des proportions énormes. Derrière Bangala, une série de ces termitières couvraient les champs; elles avaient 4 à 5 mètres parfois, et étaient distantes de 40 à 50 mètres au plus. Les fourmis blanches envahissent les bois et les maisons, elles rongent les poutres des maisons et construisent leurs termitières avec l'argile des parois. Dans la poudrière de Bangala, ces funestes insectes avaient parcouru les intervalles entre les briques et enlevaient peu à peu le mortier. Nous ne pûmes nous en débarrasser qu'en enduisant les murs de goudron végétal et en versant partout de l'eau salée.

» Les grandes fourmis brunes se trouvent partout dans la forêt et parfois harcèlent tellement les hommes qu'ils ne peuvent pas fournir l'approvisionnement de bois de chauffage nécessaire au steamer. »

Un ennemi de l'homme, extrêment désagréable malgré sa très petite taille, est la *chique* (*pulex penetrans*) : cette puce s'introduit sur la plante des pieds, y dépose ses œufs, et l'infinité d'animalcules qui en sortent infligent une véritable torture au patient.

Il est inutile de dire que les *moustiques* de toute espèce et de toute grandeur abondent : on trouve au Congo notre mouche d'Europe, plus grosse; une espèce indigène qui pullule au bord de l'eau s'attaque à l'homme. Les *cousins* occasionnent des piqûres douloureuses et des ampoules formidables. Le capitaine Van Gèle décrit d'une curieuse façon la manière dont les indigènes se défendent contre les moustiques : « Les blancs s'en gardent par de bonnes

moustiquaires, formées de rideaux de lit hermétiquement fermés. Le nègre, lui, plante quatre perches en terre; il les relie à six pieds du sol par des branches d'arbre : cela lui fait un lit élevé sous lequel il entretient du feu. En un mot, il s'enfume et dort là-dessus comme une souche. Il va de soi qu'il n'emploie ce moyen qu'en voyage; chez lui, il s'enferme dans sa case : là également une

CHEVAL PUR SANG ARABE IMPORTÉ DE TÉNÉRIFFE A MATEBA.

bonne et douce fumée le défend contre ses petits mais terribles ennemis. »

Animaux inoffensifs. — On rencontre dans le Bas-Congo de grands troupeaux de *zèbres*, qui gambadent par les plaines et y épandent la joie de leur course désordonnée et bruyante, de même que les *chevreuils*, les *gazelles*, et les *antilopes*, ces charmants animaux aux formes gracieuses, dont la chair fournit une alimentation précieuse aux blancs.

Les peuplades bandjas signalent au nord de l'Uelle la présence

de la *girafe*, mais ne peuvent déterminer la région de son habitat.

En fait d'oiseaux, les voyageurs citent : le *canard*, la *pintade*, la *pintade huppée*, l'*oie*, la *bécassine*, la *perdrix rouge*, le *pélican*, le *héron blanc*, l'*ibis*, la *caille*, le *faisan*, la *grue*, l'*aigrette blanche*. Les oiseaux au plumage riche et varié abondent, et leur vol, par les jours ensoleillés, emplit l'air de toutes les couleurs de l'arc-en-ciel : les *perroquets gris à queue rouge*, les *perroquets verts*, les *pigeons verts* et *gris*, qui font un plat délicieux, les *colombes*, les *tourterelles*, les *colibris*, les *hirondelles*, les *bengalis*, des oiseaux dont le cri rappelle celui de notre *coucou*, et enfin une espèce de moineau aux couleurs éclatantes, dont la familiarité n'a rien à envier à notre pierrot d'Europe, qui a, lui également, son habitat au Congo.

Les rivières sont peuplées de *tortues*, dont les proportions sont parfois colossales, d'*écrevisses* qui sont un excellent aliment. On trouve des bancs d'*huîtres* et de *moules* d'un goût très agréable, et des *escargots* de grosseur moyenne. Les villages mabas, sur la rive gauche de l'Ubangi, se nourrissent presque exclusivement d'huîtres délicieuses.

Tout le Congo et ses affluents sont extrêmement poissonneux : certaines tribus riveraines vivent exclusivement de la chair des poissons, qui entre, du reste, pour une bonne part dans l'alimentation du blanc. On connaît très peu les variétés de poissons qui peuplent les cours d'eau ; une espèce très abondante est le *silure*, dont la forme et les habitudes sont semblables à celles de nos brochets : un voyageur affirme que leur poids atteint jusque quatre-vingts kilogrammes. Les *anguilles* de grandes dimensions sont très nombreuses, de même que des espèces se rapprochant de la *perche* et de la *brême*. « Un poisson qui mérite une mention spéciale parmi tous ceux qui peuplent le Congo est le *malapterme*, de la famille des silures, appelé vulgairement le « poisson électrique ». Il se distingue des autres variétés de sa famille par l'absence complète d'épines aux nageoires. Son corps est cylindrique et mou : l'animal tout entier est recouvert d'une peau lisse de couleur grisâtre et mouchetée de petits points noirs. L'organe ou plutôt la batterie électrique dont ce poisson est pourvu et qui lui sert à la fois à étourdir sa proie ou à se défendre contre ses ennemis, est placé

entre la peau et les muscles : elle présente l'apparence d'un tissu cellulaire graisseux, abondamment pourvu de nerfs. Le malapterme, dont la taille ne dépasse pas cinquante centimètres, donne, lorsqu'on l'excite, des décharges électriques très fortes. Mes pagayeurs, pour jouer un mauvais tour à mon cuisinier, lui apportèrent un jour un malapterme. Le maître coq congolais se mit en devoir d'écorcher le poisson : mais à peine son couteau eut-il entamé la peau de l'animal, que celui-ci, développant subitement toute la puissance de sa batterie électrique, donna à mon homme une telle commotion que, poussant un hurlement de douleur, il tomba à la renverse et resta quelque temps étendu par terre, tout ébahi, ne sachant deviner la cause de la bizarre impression qu'il venait de ressentir (1). » Un poisson, appelé *mbutu* par les indigènes, fournit une chair blanche très ferme et d'un goût très agréable.

A l'embouchure de l'Aruwimi, dit Roget, lorsqu'on pêche le grand *mocolo*, c'est une fête dans les villages. Cet énorme poisson est un sérieux destructeur de menu fretin. Il atteint jusque 2m50 de longueur. « Les gens de l'intérieur prennent dans les marais, en décembre, à l'époque des moindres pluies, des *lépidosirènes;* ils les déterrent comme des racines en fouillant la vase dont la surface est séchée et crevassée. »

La faune entomologique du Congo est l'une des plus riches et des plus intéressantes : tous les ordres d'insectes s'y trouvent abondamment représentés et ils rivalisent par leur éclat et par la diversité de leurs formes avec ceux de l'Amérique du Sud, de l'Inde et des îles de la Mélanésie, contrées d'où viennent les espèces les plus curieuses et les plus recherchées. Un grand nombre des insectes recueillis au Congo présentent un intérêt scientifique important, par ce fait qu'ils viennent combler de multiples lacunes dans l'échelle de la classification.

Les coléoptères sont représentés par leurs plus grandes et leurs plus belles espèces : un insecte propre au Congo et qui pullule dans le Haut, est le goliath (*goliathus giganteus*), dont la grosseur atteint celle d'un petit oiseau : les élytres, très coriaces, sont d'un

(1) Extrait d'une lettre adressée à *l'Étoile belge*, au mois de janvier 1892, par un résident de Kinchassa.

beau brun ; le corselet, forte et solide cuirasse blanche ayant à peu près la moitié de la dimension des élytres, est coupé de quatre stries longitudinales complètes et de deux stries moindres, d'un noir velouté; la tête, très forte, est pourvue de deux gros yeux rouges à fleur de tête, protégés par des appendices proéminents; elle est prolongée en avant par une corne fourchue d'une grande dureté. Le dessous du corps est formé d'anneaux parchemineux d'un noir luisant et présente à plusieurs endroits, notamment dans les parages de la bouche, aux pattes et dans la région anale, un duvet roussâtre; toute la carcasse de l'insecte est extrêmement résistante.

Les lépidoptères fourmillent : le docteur H. Robbe, savant collectionneur de papillons, a bien voulu nous communiquer à ce sujet la précieuse note suivante : « Il faut citer dans l'ordre des lépidoptères les captures très intéressantes, faites par M. De Meuse, du *papilio antimachus*. Ce curieux papillon semble être, avec un de ses congénères d'Afrique, le *papilio zalmoxis*, un des représentants de la faune lépidoptérique fossile. Capturé pour la première fois en 1775 à Sierra-Leone par M. Smeathman et ayant figuré dans l'ouvrage de Drury, son existence fut mise en doute par bon nombre d'entomologistes; le riche collectionneur Hewitson envoya à ses frais à Sierra-Leone un chasseur qui lui rapporta deux de ces papillons : l'un captivé au filet, l'autre tiré au fusil de chasse. On ne connaissait, il y a une dizaine d'années, que cinq ou six exemplaires de ce rare insecte, mais aujourd'hui les explorateurs du Congo en ont fourni quelques beaux échantillons. M. De Meuse a séjourné dans une localité où ce papillon se plaisait sans doute et en a recueilli une cinquantaine d'exemplaires. A citer aussi, parmi les chasseurs, l'un des plus expérimentés, le capitaine Rom, qui a rapporté de chacun de ses voyages des espèces nouvelles très intéressantes et qui s'occupe encore en ce moment d'enrichir les collections de son pays. »

Les *abeilles* ont les mœurs de nos abeilles et fournissent un miel abondant et délicieux.

Animaux domestiques. — Le *chien* existe au Congo, mais la race

en est uniforme : il est petit, à poils ras, au museau très allongé, avec une sorte de nez de renard et des oreilles petites et pointues. Dans le Haut-Congo, il est très gras : on l'engraisse partout pour le manger. Nos chiens européens meurent très vite; la race qui résiste le mieux est celle des terriers; ils périssent rarement. Chose curieuse, nos chiens perdent la voix en arrivant et ne la recouvrent qu'après un ou deux ans de séjour.

Le *chat* existe, mais à l'état sauvage : il est assez méchant. Il est très rare dans le Haut-Congo.

Bétail. — Le bétail indigène se compose de moutons et de chèvres : les chèvres sont innombrables dans tous les villages, et constituent le principal objet de transaction et de marché des indigènes; elles donnent un lait assez agréable au goût, mais que les noirs prisent fort peu. La race ovine est surtout féconde à l'intérieur; elle est beaucoup plus résistante que celle importée de la côte. Le capitaine Thys a vu près de l'Équateur un troupeau de moutons de toute beauté.

On a introduit beaucoup de bétail dans ces dernières années : la société de l'île de Mateba possède un troupeau considérable. L'espèce bovine n'est pas indigène : elle est importée de Mossamédès : cette race est très belle et la reproduction s'en fait dans d'excellentes conditions. Les stations et les camps du Bas-Congo possèdent des taureaux et des vaches, et le fumier que ces animaux déposent sert d'engrais et donne naissance à une herbe qui a les qualités nutritives de celle d'Europe.

Il y a aux environs de Léopoldville des plaines très fertiles qui deviendront des pâturages de tout premier ordre. Les alentours des stations du Haut pourront presque partout, à un moment donné, être convertis en prairies et en prés, et pourvoir à la nourriture de nombreuses têtes de bétail. Quant à la station de Luluabourg, elle possède dès à présent des pâturages extrêmement riches et elle entretient une véritable métairie.

La race porcine est représentée par des individus d'espèce plus petite que ceux d'Europe, mais qui se nourrissent tout aussi facilement et seront une source de richesse pour les colons de l'avenir.

Les ânes et les mulets sont importés d'Europe; ils sont très nombreux dans le Bas-Congo; cette intéressante race est appelée à rendre les plus grands services dans un temps rapproché.

La race chevaline est à peine représentée par quelques individus qui ont été transportés : la tsetsé n'existant pas au Congo, il n'est pas douteux que le cheval puisse être introduit avec succès; la sensibilité de ses pieds sera l'un des obstacles à son acclimatement. Les petits chevaux de Ténériffe pourraient rendre des services sérieux à cause de leur résistance exceptionnelle; l'île de Mateba en possède plusieurs.

Les basses-cours sont très riches en poules de toute espèce, canards, pigeons, etc... qui se nourrissent facilement et constituent le principal élément de l'alimentation du blanc dans le Haut-Congo.

CHAPITRE II

Règne végétal

La végétation congolaise. — On a prétendu que la végétation du Congo est loin d'égaler en richesse et en beauté celle des autres parties de l'Afrique : les voyageurs qui n'ont pas dépassé Léopoldville pourraient, à la rigueur, s'étonner de l'apparence dénudée et triste des grandes plaines, où les herbes et quelques baobabs dénoncent seuls une vie végétale. Mais, même dans le Bas-Congo, les vallées des mille petites rivières qui aboutissent au fleuve révèlent une puissante végétation arborifère, riche en couleurs et en variétés, et encadrant des paysages ravissants. Dans le Haut-Congo, la nature a rejeté de son sein des forêts immenses, composées d'arbres énormes reliés par des lianes, rendues impénétrables par un fouillis de végétation multicolore qui cache une grouillante existence de milliards d'infiniment petits. Et ces forêts dégagent des parfums enivrants, car, depuis les taillis touffus tapissant les clairières jusqu'au sommet des plus hauts arbres, elles se couvrent à certaines époques de fleurs blanches, rouges, jaunes, roses, vertes, dont les éclatantes couleurs se mélangent harmonieusement aux frondaisons de tous tons, depuis le vert tendre du faux acacia et de la fougère jusqu'au vert foncé d'un magnifique arbre aux feuilles larges et brillantes.

Stanley a, dans son dernier livre *Dans les ténèbres de l'Afrique*, une page émue et d'une poésie sauvage, lorsqu'il parle de la grande forêt du Haut-Aruwimi : « Si, dit-il, une fois par hasard, je m'éloignais du bivouac, si les rumeurs n'en arrivaient plus à mes oreilles, j'oubliais un instant les mille soucis, et notre dénûment, et mes déboires ; la majesté de la forêt agissait sur mon âme et rendait le calme à mon esprit. Ma voix retentissait au milieu du silence, renvoyée par les échos comme par les murs d'une cathédrale. Je me sentais envahir par une influence indéfinissable, presque surnaturelle ;

l'absence continue de la grande lumière du ciel, les lueurs tamisées du soleil, cette étrange sensation de solitude qui vous force à regarder tout autour pour voir si l'on n'est pas le jouet d'une illusion, ... cela me donnait l'impression d'un autre monde : deux vies étaient en présence, la vie végétale et la vie humaine ; l'une massive, colossale, paisible et silencieuse et pourtant si majestueuse et solennelle ! Il me semblait bizarre que ces deux vies, si semblables parfois, ne pussent entrer en communion ; il m'eût paru simple et naturel qu'un de ces vieux patriarches m'eût adressé la parole avec la gravité d'un Mathusalem ; voire même qu'un Titan, les pieds plantés ferme dans le sol, m'eût demandé avec dédain ce que je venais faire au milieu de cette assemblée des rois de la forêt.....

» C'est le long des rives de l'Aruwimi, dans cette riche et fertile partie du bassin oriental du Congo, qu'on peut se faire une idée de la végétation tropicale. Les berges sont presque toujours assez basses, quoique souvent il soit difficile même de les deviner, grâce à l'exubérance des plantes parasites qui tapissent chaque centimètre carré et s'élèvent, en certains endroits, de la surface même des eaux jusqu'à 16 ou 18 mètres au-dessus. Immédiatement en arrière se dresse la grande forêt d'un vert sombre dont les cimes montent à cinquante ou soixante mètres. Mais l'aspect général des rives varie considérablement. Les sites d'anciennes demeures humaines ont une physionomie bien distincte de la forêt primitive, et, où le sol change, la flore change aussi.

» Les essarts abandonnés depuis peu, outre la folle prodigalité de leur végétation, montrent, isolées ou en masses, les fleurs les plus éblouissantes. Au-dessus montent quelques arbres à feuilles épaisses et luisantes, couverts d'une profusion de corolles rouge sang, dont les pétales, tombant en pluie vermeille sur la trame impénétrable des plantes sarmenteuses à fleurs papilionacées, contrastent avec les fleurettes blanches, jaunes, ou pourpre pâle des arbustes et parasites. L'amome montre ses coupes neigeuses lavées de rose, une vigne sauvage ses grappes violet clair ; tel feuillage est d'un châtain superbe. Un poivrier appelle l'attention par ses gousses rouges et un manguier par ses myriades de clochettes arrondies semblables à de petites perles ; le robinier emplit les airs

du parfum qu'épanchent ses thyrses d'un blanc pur; le mimosa agite à la brise ses houppes dorées d'une si douce senteur. Le vert gai des fougères fait ressortir les teintes plus claires de la « plante à épée », un élaïs aux premières années de sa croissance, ou bien celles de la feuille si grande et si utile du phrynium; un jeune figuier au tronc d'argent, aux branches largement éployées, mêle ses frondaisons aux folioles délicates de la sensitive, aux feuilles pennées du calamus; une multitude d'orties, ou de plantes qui lui

LA VÉGÉTATION DU HAUT-CONGO.

ressemblent, concourent à revêtir l'ancien défrichement d'une verdure curieuse et charmante. La base, le support, le sol d'où s'élance toute cette vie, ce fouillis de tiges, de ramures, de fleurs, cette barrière infranchissable de végétation splendide est peut-être quelque vieille souche, morte depuis longtemps, cariée, pourrie, noire de moisissure, dévorée par les champignons, que commence à couvrir une couche d'humus et où chaque éraillure, chaque fissure, chaque trou est le repaire d'insectes divers, depuis le termite au corps délicat jusqu'à l'ignoble mille-pattes ou à quelque coléoptère monstrueux.

» Plus loin, changement de spectacle. Des arbres gigantesques, des colosses sans nombre, se culbutant jusqu'à la lèvre même de la berge, en forçant quelques-uns à pousser presque horizontalement sur la rivière, quelquefois jusqu'à 15 ou 16 mètres. Sous leur ombre, une centaine de pirogues s'abriteraient du soleil brûlant. Leur bois est jaune, dur comme du fer; à en couper un, on userait un assortiment de nos meilleures haches d'Amérique. Ils portent des fruits d'un brun rougeâtre qui, à la maturité, prennent l'aspect de superbes prunes; d'autres semblent des dattes mûres, mais aucun n'est comestible. A ces arbres, qui s'étendent au loin sur les eaux, les guêpes noires suspendent leurs nids. Extérieurement, on croirait voir des poches de papier grisâtre, ornées de plis, de bouffants, de découpures, et très joliment arrangées les unes au-dessus des autres, comme ces écrans qu'on place pendant l'été devant les grilles des cheminées anglaises.

» Évitez religieusement ces arbres : ce n'est pas à proximité d'un grand nid de guêpes qu'il serait loisible d'investiguer les paysages. Regardez ces colonnades de marbre, ces milliers de guirlandes, de festons, de cordelettes, d'anses, réunis en groupes, resserrés en échevaux épais, parfois laissant apparaître l'écorce blanchâtre des arbres, et toujours s'entremêlant, s'entrecroisant dans un désordre qu'on ne saurait dire étudié. Voyez ces masses de verdure dans les profondeurs ténébreuses où filtre, de loin en loin, un pâle rayon de soleil irisant les feuilles mouillées, et les lueurs mobiles et fugitives qui poudroient, parmi les ramures, et là-bas, sous la voûte, la sombreur éternelle que relèvent le gris des troncs, les tiges argentées des lianes ou le filigrane brun-pâle des sarments de vignes sauvages. En voulant embrasser l'ensemble, l'œil est forcé de s'arrêter sur les baies cramoisies du phrynium, les taches rouges que font les capsules de l'amome, les teintes jaunes et brunes que prennent déjà certaines feuilles; un large champignon étalant sa blanche ombrelle au milieu d'un élégant bouquet de fougères finement découpées, ou des agarics semblables à des flocons de neige solide attachés comme des bernaches à une souche sillonnée par les siècles; les vert gais des orchidées, les vert grisâtres des grandes feuilles retombantes de l'oreille d'éléphant, les

franges de mousse pendant des branches, les blessures des arbres versant des gouttes de gomme autour desquelles se pressent les fourmis, et les immenses traînées de ces calamus dont on ne voit jamais le bout; les lianes qui se tordent et s'enroulent, les convolvulus, glissant leurs spires dans le dédale des sombres galeries, et en ressortant triomphants, plus loin et plus haut, pour prendre appui sur une branche, l'entourer ici de ses anneaux, là se balancer en guirlandes, puis s'élancer sur une autre et continuer à perte de vue..... » (1).

Cette végétation forestière se rencontre le long du Kassaï et de ses affluents; toute la région comprise entre le Sankuru et la rive gauche du Congo et qui forme une sorte de demi-cercle semble être couverte d'une immense forêt qui se prolongerait au nord dans le bassin de l'Itimbiri et de la Mongalla et à l'est le long de l'Aruwimi jusqu'aux sources de cette rivière. Dans le Bas-Congo, on ne voit plus aujourd'hui que des bandes boisées, restes de la forêt qui, de temps immémorial, devait recouvrir toute la côte de l'Atlantique; la richesse forestière, qui dépend uniquement du degré d'humidité du sol, se manifeste surtout vers le centre du bassin. La forêt comprend la plupart des genres et espèces d'arbres énumérés plus loin.

Dans les autres régions, c'est en général une herbe abondante qui donne au sol un aspect riant; les vallées des rivières sont couvertes d'arbustes, les plaines étendent au loin leur rideau de verdure herbeuse, parmi laquelle, à certaines places, le baobab élève sa taille gigantesque et d'où, à une multitude d'endroits, s'échappent des bouquets de palmiers qui dressent gracieusement leurs branches semblables aux pattes velues d'une énorme araignée. Sur les côtes élevées et sur les croupes du Bas-Congo, les hautes herbes envahissent le sol : elles atteignent parfois plusieurs mètres de hauteur; ce sont en général d'énormes graminées, dont une espèce, aux gaînes très tranchantes, appelées capim de faca par les Portugais, est très désagréable au voyageur qui doit se frayer un chemin dans ces savanes. L'espèce dominante est l'herbe de Guinée *(panicum maximum)*.

(1) H. Stanley : Dans les ténèbres de l'Afrique. Tome II, p. 75.

Plantes qui fournissent les huiles et les graisses. — Le palmier (*elœis guineensis*) se rencontre partout et existe en quantités considérables. Cet arbre se prête à un grand développement et, dans l'avenir, nul doute que les plaines du Bas-Congo ne soient couvertes de plantations de palmiers, qui seront une source d'inépuisables richesses. Les fruits du palmier sont des drupes suspendues en grappes énormes qu'on appelle régimes, contenant une amande très oléagineuse, dont on extrait une huile jaune, odorante, et solide sous notre climat. Le palmier peut fournir plus de mille fruits chaque année. Les indigènes en font une grande consommation dans le Haut-Congo ; ils en extraient l'huile et ils s'en servent, dans l'alimentation, en guise de beurre de cuisine.

Au point de vue du commerce, l'huile de palme a une très grande importance : elle entre pour une part prépondérante dans la fabrication du savon, des essences de parfumerie et de l'huile d'éclairage ; sous ce dernier rapport surtout elle a un avantage énorme sur les produits similaires : c'est qu'elle brûle sans dégager de fumée et que l'odeur n'en est pas désagréable.

Les noirs obtiennent, de la sève de l'elœis, une boisson fermentée appelée *malafu* (1).

Le Dr Cornet signale la présence à Batinbengue, sur un espace d'une vingtaine d'hectares, d'un palmier nain, sans tige, à feuilles pennées et coriaces, dont l'espèce, croit-il, n'a pas encore été décrite. Ce sera sans doute le *calamus secundiflorus*, ou peut-être une *cycadée*.

La région d'habitat de l'elœis guineensis semble limitée au nord par le 5me parallèle nord et au sud par le 10me parallèle sud.

Les autres espèces de palmiers fournissent surtout des fibres textiles.

L'arachide (*arachis hypogœa*) est une plante dont la semence fournit une huile saponifiable et d'éclairage très employée. On en fait trois récoltes par an ; les indigènes jettent au hasard, dans les jardins qui entourent leurs cases, la semence qui se reproduit à merveille, sans exiger le moindre soin. L'amande de l'arachide a un goût agréable, ressemblant fort à celui du fruit de l'amandier ; les indi-

(1) Voir le présent livre, Titre III, Chapitre IV : Alimentation et boissons.

gènes les mangent après les avoir bouillies ou grillées sous la cendre.

On trouve partout les diverses espèces de sésame *(sesamum indicum* et *sesamum orientale)*; leur semence fournit une huile comestible, dont on fait un savon qui possède de sérieuses qualités. Les Arabes fabriquent, avec le fruit du sim-sim (nom qu'ils donnent au sésame), des tourteaux qui sont un précieux élément d'alimenta-

FAMILLE DE COUPEURS DE FRUITS DE PALMIER.

tion pour les troupeaux et même pour les hommes. Les indigènes se servent de l'huile de sésame pour les onctions corporelles.

Le cocotier (*cocos nucifera*) est un des arbres les plus précieux à cause de la diversité des partis que l'on peut tirer de son fruit : on en extrait une huile excellente ; le beurre de coco a des qualités au point de vue de l'alimentation.

Le mpeta, arbre de haute futaie, très commun sur la côte occidentale du Tanganyka, produit des fruits dont on retire une huile parfumée.

Les arbres des espèces suivantes : *pentadesma butyracea, bassia Parkii, combretum butyraceum*, qui atteignent la hauteur de quinze mètres, produisent des graines contenant une graisse semblable au beurre comme apparence et comme goût, mais qui durcit rapidement.

Les végétaux des espèces suivantes, que l'on rencontre à chaque pas dans tout le bassin, produisent encore des graines oléagineuses, dont certaines servent à la fabrication d'huile d'éclairage et de savon, d'autres à l'alimentation, et dont quelques-unes possèdent des propriétés médicinales : le *ximenia gabonensis*, le *ximenia ægyptiaca* et la *pentaclethra macrophylla,* donnent une huile abondante.

Le *strychnos edulis*, appelé par les indigènes matuga, a des fruits qui rappellent le goût de ceux du manguier ; il existe dans le bassin divers genres de strychnos, que les indigènes appellent mtogone, mlobe, etc. ; le *strychnos spinosa* a des fruits semblables à de grosses baies, très nourrissants ; le *brassica juncea,* sorte de chou, sert aussi d'aliment ; le *carapa touloucouna* donne une huile d'éclairage dont on fabrique aussi du savon ; son écorce est fébrifuge ; le *curcas purgans* et la *croton spinosa* donnent une huile âcre, employée en médecine comme purgatif violent ; les cucurbitacées des genres *cucumiropsis Mannii*, *cucumis spinosa*, *cucumis citrullus* (communément appelée pastèque), le *telfairea pedata*, le *hopea spinosa*, produisent des fruits alimentaires ; le *ricinus communis* fournit l'huile employée en médecine sous le nom d'huile de ricin et sert aux indigènes pour les onctions corporelles.

L'oba *(irvingia gabonensis)*, sert à la nourriture de diverses tribus, et les matières grasses que l'on obtient par l'écrasement des graines fournissent un excellent savon.

Plantes qui fournissent des matières tinctoriales. — La couleur indigo est fournie par des plantes, très nombreuses dans la brousse, de l'espèce *indigofera anil ;* la couleur est très belle et fort prisée des teinturiers ; l'espèce *tinctoria* se trouve également au Congo.

La couleur rouge est fournie par le *pterocarpus angolensis* (santal d'Afrique), arbuste à bois très solide et qui possède, en outre, des propriétés astringentes ; les indigènes emploient la poudre de

cet arbre comme matière colorante sous le nom de tacula ; l'espèce *santalinoïdes* leur sert en médecine ; le *baphia nitida* (le camwood des Anglais), arbuste d'un mètre 50 de hauteur, dont les indigènes extraient une magnifique poudre rouge qui est devenue un important article de commerce anglais ; cet arbuste est très abondant dans toute l'Afrique centrale ; les gens du pays en prennent l'écorce, la font bouillir et la pulvérisent avec soin ; ils ont alors une poudre fine d'un cramoisi splendide, qu'ils mettent en grosses boules et qui porte le nom de mkola (1) ; le *baphia laurifolia*, appelé mpano par les indigènes, dont le suc est très astringent ; le *pterocarpus spinosa* et le *parinarium spinosa*, qui produisent une poudre éclatante très recherchée ; le chikizi (nom indigène) dont on extrait une huile rouge ; le *pterolobium santaloïdes* ; l'orseille *(rocella tinctoria)*, sorte de lichen dont on développe la matière colorante en la faisant putréfier avec de l'eau et de la chaux vive ; une sorte d'*usnée*, lichen qui a principalement son habitat dans le Manyema.

La couleur jaune est produite par le *bixa orellana*, connu sous le nom de rocou : on l'obtient en faisant fermenter la pulpe gluante qui entoure les graines de cet arbrisseau ; on emploie ce liquide pour la coloration des soies. La graine du bixa est stomachique et sa racine est digestive.

Le jaune éclatant est fourni par l'écorce du *bixa orellana* ; par le bois du *cudrania*, du *cochlospermum* et du *melaleuca* ; les feuilles de cette dernière plante procurent aussi une huile verte, d'une odeur agréable et qui possède de puissantes propriétés excitantes ; par la racine du *curcuma* (spécialement du *curcuma longa*), qui fournit aussi de la résine aromatique ; enfin par les fleurs de la *lyperia crocea*.

Le noir et le brun sont fournis par les plantes et arbres des espèces suivantes : *acacia nilotica*, *ac. adansonii*, *ac. horrida*, *cœsalpinia spinosa*, *afzelia spinosa* et par le *rhizophora mangle*, appelé communément palétuvier.

Toutes les essences que nous venons de citer se rencontrent en abondance dans les forêts du Haut-Congo et au bord des fleuves et des rivières.

(1) LIVINGSTONE : *Dernier journal.*

Végétaux qui fournissent des fibres textiles. — Les espèces suivantes, qui existent dans toutes les régions du Congo, fournissent des fibres qui peuvent être employées dans l'industrie : le *macrochloa tenacissima*, pour la confection de nattes et de papier ; l'*adansonia digitata* (baobab), le plus grand des arbres connus, dont l'écorce fibreuse sert à la fabrication du papier ; le *bambusa vulgaris* (bambou) surtout dans le Katanga, qui sert à une foule d'usages ; les divers *musa* (bananier) avec les fibres duquel on fait des cordes ; le *cannabis sativa* (chanvre sauvage), très utile dans l'industrie des cordages, de même que la racine du *bœhmeria nivœa ;* l'*agave sisalana* et l'*aloe dichotoma*, dont on fait de la filasse très tenace ; l'*ananas sylvestris* (arbre à ananas), dont les tiges et les feuilles fournissent des fibres textiles de très grande finesse ; l'*asclepias gigantea* et l'*as. syriaca* (mzufi des indigènes), dont la racine a, en outre, des propriétés toniques et stimulantes ; le *calotropis gigantea* (autre asclépiadée), dont les racines ont des qualités médicinales et le duvet s'unit à la soie et au coton ; le mbuzu (nom indigène), dont les noirs fabriquent des étoffes végétales ; le *sanseviera angolensis* et le *s. guineensis*, à fibres très utiles ; le *bombax pentandrum*, qui fournit également une gomme utilisée contre les maladies intestinales ; le *pterocarpus erinaceus* (gilla sonde des indigènes), appelé communément bois de rose, dont le suc peut être employé pour le tannage ; l'*hyphœne benguellencis*, employé surtout dans la confection des chapeaux ; diverses sortes de *sîda* (*s. arborea* et *s. reflexa*) d'*abutilon*, Malvacées qui servent aussi d'ornement, de *vigna*, d'*hibiscus* et de *ficus ;* les corchorus divers (*c. textilis*, *c. olitorius* et *c. officinarum*), à écorce mucilagineuse, dont les fibres fournissent une toile magnifique ; plusieurs espèces de palmiers à fibres précieuses : *elœis guineensis*; *calamus rotang*, très flexible, répandu à profusion dans le Katanga ; *chamœrops excelsa ; hyphœne; metroxylon; borassus flabelliformis* aux fruits nutritifs ; des *papyrus* de plusieurs espèces, dont on fait du papier ; le *cocos nucifera* (cocotier), qui fournit des fibres pour la fabrication de cordages.

De multiples espèces de cotonniers (*gossypium*) se rencontrent sur tous les points du Congo : le *gossypium bombax* (cotonnier géant) est répandu dans les forêts ; le *g. anomalum* croît de préfé-

rence dans le Kassaï, le *g. barbadense* se voit dans la vallée de l'Aruwimi ; le Tanganyka est l'habitat du *g. herbaceum* (le plus ordinaire) et du *g. arboreum*.

Le chêne liège n'existe pas, mais une variété de cette précieuse essence, l'*herminiera elaphroxylon* se rencontre à profusion dans les forêts ; les indigènes en ont compris toute l'utilité et se servent des tiges pour la navigation et pour la pêche.

Épices et denrées coloniales. — Le café (*coffea arabica* et *coffea liberica*) se rencontre dans toutes les forêts du Haut-Congo, à l'état sauvage ; la culture le transforme en un arbuste régulier qui rend excessivement bien au bout de quatre ans, surtout à l'ombre, entre 400 et 900 degrés d'altitude et lorsqu'on le soustrait aux coups de vent. Le café ainsi obtenu est excellent et les grains sont très gros.

Le cacaoyer (*theobroma cacao*) a été introduit dans la plupart des stations ; il produit au bout de quatre années. Tous les essais ont fort bien réussi, surtout à Léopoldville.

Le cocotier (*cocos nucifera*) croît partout, sans exiger le moindre soin ; son fruit procure du lait, du sucre, de la crême et du vin.

Le muscadier (*myristica tenuifolia*) croît surtout à Nyangué et aux environs de cette localité ; il pourra être importé partout ; ses graines ne sont pas très-aromatiques, mais produisent néanmoins un condiment de valeur ; cet arbre, de 10 mètres de haut environ, est presque continuellement en fleurs et en fruits. D'autres espèces de muscadier se rencontrent : le *myr. monodora*, appelé aussi muscadier de Calabar, à l'altitude de 800 mètres, et le *myr. sebifera*, qui est très commun dans le Manyema et le Marungu.

Le giroflier (*caryophyllus aromaticus*) a été signalé ; mais il ne semble pas abonder.

Les poivres divers sont fournis par des plantes qui se rencontrent partout : le gingembre (*amomum zingiber*) croît à l'état sauvage ; le piment (*capsicum baccata*), d'une âcreté moyenne ; la maniguette de Guinée (*amomum granum-paradisi*), très aromatique ; le mangalu (*amomum citratum*).

La canne à sucre (*saccharum officinarum*), dont les tiges atteignent parfois quatre et cinq mètres de hauteur, nécessite un

sol humide; elle produit un sucre délicieux. Les indigènes en mâchent les feuilles comme friandise et en extraient une sorte de bière assez agréable.

L'arbre à kola est un des plus répandus au Congo; il se rencontre partout; il y en a de diverses espèces : le *sterculia acuminata* et le *cola Ballay*. Les fruits de ces arbres sont des noix de la grosseur des fruits du noyer; ils contiennent de la caféine, à dose plus considérable que le café lui-même, et de la théobromine.

Le copal se rencontre à l'état fossile. On en découvre des échantillons dans les anfractuosités des rochers qui bordent le Congo. On trouve partout le *guibourtia copaifera*, et le *trachylobium hornemanianum*, qui fournit en abondance une gomme résineuse solide, d'un blanc jaunâtre, qui s'écoule du tronc de l'arbre par les incisions qu'on y fait. Cette gomme, à la sortie du tronc, se forme en boules qui, à un moment donné, tombent dans le sol et y gisent, devenant plus rouges et plus résistantes en vieillissant. Ce sont ces boules de copal fossile que l'on trouve dans le sol. Le copal fossile est celui qui a le plus de valeur.

Plantes médicinales. — On ne connaît pas encore bien les propriétés médicinales des végétaux qui croissent au Congo; mais il est hors de doute que la connaissance plus approfondie de la flore congolaise apportera des ressources d'un prix inestimable aux sciences médicale et pharmaceutique.

Le baobab (*andansonia digitata*), qui appartient à la famille des Malvacées, mérite une mention spéciale, non seulement parce qu'il est le roi des végétaux, mais encore à cause de la multiplicité des usages que l'on peut faire de ses diverses parties. On le rencontre sur tous les points du Congo, élevant sa taille, monstrueuse non par la hauteur, car il s'élève peu et son sommet se partage en grosses et longues branches qui pendent vers le sol, mais par l'épaisseur de son tronc, qui atteint parfois une circonférence de trente mètres; la longévité de cet arbre, attribuée à la rapidité avec laquelle il croît les premières années et qui se ralentit progressivement, est inimaginable, puisque Livingstone accorde à certains baobabs, qu'il a vus, plus de 1,500 ans d'existence. Le baobab

croît généralement dans un terrain sablonneux et humide et se plaît dans les plaines; ses racines prennent des proportions énormes et s'étendent horizontalement, presque à fleur de terre; elles sont très sensibles et la moindre blessure peut entraîner la carie ou la mort de l'arbre. L'écorce du baobab, séchée et pilée, constitue un antidysentérique puissant; ses feuilles, desséchées et réduites en poudre, sont mélangées par les indigènes à leurs aliments; bouillies,

LE BAOBAB DU CAMP DE ZAMBI.

elles sont un remède très-efficace contre la fièvre; les noirs s'en servent aussi, en guise de farine de lin, comme cataplasme. La grosse capsule qui constitue son fruit a beaucoup d'usages : les graines qu'elle contient sont entourées d'une pulpe blanche, qui est un remède antifébrile; l'enveloppe du fruit sert de vase, de gourde, de bouteille. L'écorce contient des fibres textiles de première qualité, que les indigènes emploient pour la confection de nattes, de pagnes, etc. Pour saponifier l'huile, ils brûlent l'enveloppe du fruit et extraient le sodium que contiennent les cendres,

qu'ils mélangent ensuite à l'huile de l'elœïs dans une solution bouillante.

La fève de Calabar (*physostigma venenosum*), appelée *casca* par les indigènes, est employée par eux pour les épreuves judiciaires : le principe actif s'emploie avec succès contre l'hyperesthésie de la moelle épinière. Certaines tribus extraient le poison d'une Cœsalpiniée très commune de l'espèce *erythrophlœum guineense.*

Un excellent purgatif, le *curcas purgans*, pousse à l'état sauvage dans les forêts ; le *ricinus*, si précieux en pharmacie, est l'un des produits les plus communs du bassin du Congo : les indigènes l'emploient pour l'éclairage et pour les onctions du corps.

Le fruit du tamarin (*tamarindus indica*) est un excellent purgatif.

Le suc appelé en médecine soccotrin et dans l'art vétérinaire aloès caballin provient d'une espèce d'aloès qui se rencontre au Congo : l'*aloe soccotorina.*

Les feuilles du *melianthus major* sont antiseptiques.

Les graines du *corchorus olitorius* sont purgatives.

L'écorce du *carapa touloucouna* est fébrifuge.

Le muscadier produit une huile qui entre dans la composition de médications excitantes; on s'en sert pour frotter les membres paralysés.

L'*adenia venenata*, qui est vénéneuse, est employée dans le Haut-Congo pour la fabrication de vésicatoires énergiques.

Le cubèbe (*piper Clusii*) est très abondant et a une grande importance en médecine. Il en est de même du piment de l'espèce *xylopia œthiopica.*

Les agaves diverses ont des fleurs d'un blanc jaunâtre; la sève fermentée, dans laquelle on écrase les feuilles, donne une liqueur enivrante et excitante.

Le fruit du *mucuna pruriens* est entouré d'un duvet possédant des propriétés vermifuges; l'écorce du *morinda citrifolia* est fébrifuge.

Divers arbres fournissent des gommes précieuses, entre autres ceux du genre *acacia,* qu'on voit partout en grande quantité.

Certaines tribus emploient pour les jugements le suc laiteux extrait par l'incision de la tige de l'*euphorbia candelabrum*;

d'autres peuplades se servent de ce liquide pour empoisonner leurs flèches et les pointes acérées qu'ils plantent dans le lit des rivières. Souvent les rivières sont empoisonnées, pour tuer et pêcher le poisson, au moyen du *tephrosia Vogelii*.

L'écorce du papayer (*carica papaya*) laisse écouler par l'incision un suc dont les propriétés égalent celles de la pepsine.

Les racines d'un autre arbre fruitier, le grenadier (*punica granatum*), constituent un remède efficace contre le ver solitaire.

L'écorce du manguier (*mangifera indica*) produit un suc employé contre la diarrhée chronique.

Graines alimentaires; fécules. — Le manioc (*manihot utilissima*) est la base de l'alimentation du nègre : il se trouve partout; autour de tous les villages, de toutes les stations, il existe d'immenses champs de manioc. Cette Euphorbiacée produit une fécule que les indigènes mangent en bouillie ou dont ils font un pain qu'ils appellent *chicuangue*. A l'état ordinaire, la plante de manioc contient un suc laiteux extrêmement vénéneux, dans lequel on découvre des traces d'acide hydrocyanique; on extrait ce suc par la torréfaction, par l'infusion dans l'eau ou même par une simple exposition à l'air pendant vingt-quatre heures. Les noirs obtiennent du manioc fermenté une boisson agréable.

Le manioc demande un sol sablonneux et n'exige pas une trop grande humidité.

C'est avec le manioc que l'on fabrique le tapioca : on imbibe la fécule d'eau et on la fait sécher sur des plaques métalliques chauffées à 100°; on délaye les grumeaux ainsi obtenus dans l'eau bouillante, et ils forment le tapioca.

On calcule le rendement du manioc à raison de 350 kilogrammes de fécule pour 1,000 kilogrammes de racines.

« Le manioc, a dit M. Dupont dans une conférence, par ses qualités nutritives, est l'aliment préféré des noirs. Ils défrichent le sol et y établissent de petits tertres de terre, à peu près de mètre en mètre, ce qui fait dix mille de ces tertres à l'hectare. Dans chacun d'eux, ils plantent en bouture trois morceaux de tiges de manioc, qui produisent, au bout de dix-huit mois, cinq ou

six grosses racines. Cinq racines pèsent deux kilogrammes, après dessiccation. Ces cinq racines sont le produit de l'un des dix mille tertres, ce qui fait 20,000 kilogrammes de fécule à l'hectare. Ce chiffre est un minimum. Si on laisse croître la racine, non pas dix-huit mois, mais deux ans, elle triple de volume et prend la grosseur du haut du bras. Il en est qui pèsent jusqu'à 8 kilogrammes pièce.

» Comparez cette production de fécule à celle de nos terres, qui atteignent difficilement 1,500 kilogrammes à l'année, soit en 18 mois environ 2,200 kilogrammes, et vous pourrez sans peine apprécier le rendement des deux terres par l'écart entre 20,000 kilogrammes et 2,200 kilogrammes. Il en serait de même pour une foule de produits, tels que le maïs, le haricot, les plantes oléagineuses comme le sésame, l'arachide et autres. »

Le maïs (*zea maïs*) vient en abondance; c'est un des produits les plus cultivés; les champs de maïs sont généralement situés dans des parties de forêt défrichées. Les noirs mangent les épis de maïs grillés ou bouillis. On obtient facilement deux récoltes par an. Les stations du Haut apportent tous leurs soins à la culture de ce précieux aliment.

Le riz (*oryza sativa*) vient très bien; les plus belles plantations sont celles des Stanley-Falls et du Tanganyka. La culture en nécessite un sol humide. Le riz entre pour une large part dans l'alimentation des noirs et même des blancs, surtout en expédition; il y en a de plusieurs variétés, plus substantielles les unes que les autres.

Le millet (*panicum miliaceum*) est une céréale importée, qui croît assez volontiers au Tanganyka.

Le froment (*triticum sativum*) n'a encore pu être obtenu au Congo, mais comme il a été cultivé avec succès dans l'Unyanyembe, il est à présumer que son importation n'est qu'une question de temps et de soins.

Les fécules du *maranta arundinacea* (appelée communément arrow root), de l'*arum esculentum*, de la *colocasia antiquorum* et de l'*eleusine coracana*, sont très abondantes et fournissent un précieux aliment.

On trouve partout des fèves de toute espèce; une espèce de

haricots et de pois indigènes appelés konde ou baazi ont de grandes qualités nutritives.

Des sortes de petits pois sont fournies par les plantes appelées pepe d'Angola par les Portugais (*cajanus indicus*) et par le voandsou (*voandzeia subterranea*).

Le sorgho (*holcus sorghum*), appelé mutama par les indigènes, sorte de millet très nourrissant, se récolte partout. Le rendement en est considérable. Les indigènes en font souvent deux récoltes par an. Ils en obtiennent, par la compilation et la bouillie, une

LA FABRIQUE D'HUILE DE PALME DE SICIA.

sorte de pain noir assez lourd, et par la fermentation (la levure est fournie par les graines de l'*eleusine coracana*) la bière appelée pombe.

La patate douce (*convolvulus batatas*) a une racine dont la fécule ressemble à celle de nos pommes de terre; lorsqu'on la cuit, la racine devient très farineuse et prend un goût sucré. Pour la semer, il suffit de planter en terre un morceau de la tige de la plante; la patate peut se récolter plusieurs fois par an, et il en est qui atteignent un poids énorme. On peut manger les feuilles de cette plante qui ont le goût d'épinards.

L'igname (*dioscorea batatas* ou *d. sativa*) produit un rhizôme très riche en fécule, sain et nourrissant; elle atteint parfois un très grand poids; on en a trouvé de 25 kilogrammes; M. Dhanis prétend que l'igname de Yambuya vaut les meilleures pommes de terre. L'igname et la patate douce sont, avec le manioc, les produits les plus cultivés du Congo. On peut rattacher à l'igname le tubercule d'une liane appelée matugu : ce fruit a le même goût que la pomme de terre et les missionnaires du Tanganyka croient pouvoir l'identifier à l'*helmia nyitti* du Haut-Nil.

Le champignon (*agaricus*) est très commun dans les forêts, mais on n'a pas encore distingué les espèces comestibles.

Bois divers. — On n'est pas encore parvenu à fixer d'une façon certaine les différentes espèces dont se composent les forêts, mais on a découvert jusqu'à présent des bois précieux, qui pourront devenir, dans la suite, une source de richesse inestimable pour l'exportation.

Les espèces utiles reconnues jusqu'à présent sont : le teck, ou tek *(oldfieldia africana)*, arbre très grand, à bois plus dur que celui du chêne et employé pour la construction des navires; il se rencontre à profusion dans le Mayombe; les acacias divers, énumérés précédemment, au bois très dur; diverses espèces de santal, employées dans l'ébénisterie; un arbre à bois rouge, le *parinarium*, de toute beauté; des arbres à acajou (*anacardium occidentale*); le cocotier qui fournit du bois de construction; le muscadier dont le bois, très léger et très blanc, sert à faire des meubles de luxe; le tacoula et le miombo (noms indigènes), le cèdre africain, une sorte de hêtre et le figuier, qui servent à la construction de pirogues.

On signale dans les bois et forêts de la rive occidentale du Tanganyka, des arbres à bois précieux, que les indigènes appellent : mzovu, arbres de 50 à 60 mètres de haut, dans le tronc desquels les noirs creusent des barques; mbuga, mvule ou mukama; mzima (genre de buis); mpingu (ressemblant à l'ébénier). Les explorateurs du Katanga ont rencontré aussi comme végétaux dominants, l'euphorbe candélabre (*euphorbia candelabrum*), qui se rencontre dans les savanes; le muavi dont l'écorce fournit un toxique violent très

fréquemment employé pour l'ordalie; le *pandanus* et le faux *pandanus*, qui poussent au bord des rivières, et le dattier sauvage (*phœnix*), à tige ténue et à feuilles tombantes.

Dans le Mayombe, à proximité donc de la côte, M. Fuchs signale l'abondance extraordinaire des bois de construction, de luxe et de teinture; il y a découvert de l'ébène, à bois très dur et très pesant (probablement du genre *diospyros*).

Un arbre remarquable et le *chlorophora excelsa*, plante phanérogame géante qui atteint une hauteur de plus de cent mètres et dont le bois très dur s'emploie dans la construction des maisons.

L'une des plantes les plus curieuses du Congo est un arbre à gros fruits, qui semble appartenir aux Cucurbitacées du genre *lagenaria vulgaris*; ce fruit, dont l'enveloppe est très dure, sert à une foule d'usages : les noirs en extraient le cœur sans entamer l'écorce et s'en servent comme gourde; ils en font aussi des instruments de musique, des vessies natatoires, etc. Une autre cucurbitacée, du genre *luffa*, le *l. cylindrica*, leur fournit des éponges, par la putréfaction de son fruit dans l'eau.

Produits divers. — Le caoutchouc est déjà, à l'heure actuelle, un des articles d'exportation les plus recherchés du Congo : c'est le produit que l'on obtient en faisant des entailles dans le tronc de certains arbres et de lianes des espèces ci-après : *landolphia florida* (première qualité) et *l. owariensis*, *pœderia owariensis* et divers *ficus*. Les arbres et lianes à caoutchouc poussent en quantités innombrables sur tous les points du Congo : beaucoup de villages s'adonnent à sa récolte, qui se fait de la façon la plus simple du monde. Dans le Bas-Congo, les indigènes ont détruit les lianes à caoutchouc au lieu de les entailler.

L'espèce d'euphorbe appelée *euphorbia diversus*, produit une sorte de gutta-percha.

Le tabac (de deux espèces : *nicotiana tabacum* ou *n. rustica*) croît partout; les espèces sont très bonnes quoique un peu amères. A certains endroits, le tabac, bien cultivé, a des qualités supérieures à celui de la Havane : c'est l'avis d'un grand nombre de voyageurs. On le cultive de préférence sur de petits champs situés dans des

terres basses ; les feuilles sont très larges et très longues, à côtes nombreuses. La culture se fait pendant la saison sèche. Les indigènes vendent ce produit sur tous leurs marchés; ils en mâchent aussi les feuilles.

Les indigènes fument beaucoup le *chanvre* (*cannabis sativa*), dont les fibres sont d'une si grande utilité dans l'industrie.

Arbres fruitiers, légumes. — Un arbre que l'on devrait plutôt assimiler aux productions nutritives du Congo est le bananier (*musa paradisiaca*), que l'on rencontre partout et que les chefs de station ont soin de cultiver en abondance, car il fournit une nourriture saine, fraîche et consistante. Ce qu'on appelle régime de bananes, c'est-à-dire la branche de fruits, atteint parfois le poids de 50 kilogrammes. « Les espèces les plus communes sont le *musa paradisiaca*, dit vulgairement figuier d'Adam, et le *musa sapientium*, dont le fruit est plus sucré et plus petit. On trouve aussi le *musa coccinea* à spathes rouges et plusieurs autres espèces, parmi lesquelles la *lukata* qui, plus grande que le *musa paradisiaca*, se mange ordinairement cuite, le *mkono ya tembo* (trompe d'éléphant), ainsi appelé à cause de sa longueur, le *vione* de grandeur moyenne, qui se mange mûr, et le *mzovu*, petite espèce peu agréable au goût mais cependant très estimée parce qu'elle sert à fabriquer le *mzoga*, liqueur très alcoolique, douce ou sèche selon le degré de fermentation (1). »

Les arbres fruitiers de grande production, natifs ou importés, sont les suivants : l'oranger (*citrus aurantium*), le citronnier (*citrus medica*), l'ananas (*bromelia ananas* ou *ananas sativa*), le papayer (*carica papaya*), qui produit un fruit jaune, sucré, semblable comme goût à notre melon; on peut aussi préparer le fruit au vinaigre, lorsqu'il est encore vert; le manguier (*anacardium mangiferum*), dont le fruit, semblable à notre poire, est délicieux malgré sa saveur aigre-douce, mais qui, mangé à l'excès, produit des éruptions de boutons; le corossol (*anona*), l'avocatier (*laurus persea*), dont le fruit ressemble aussi à notre poire, est d'un goût agréable et possède des propriétés antidysentériques ; le grenadier (*punica gra-*

(1) Missionnaires du cardinal Lavigerie : *Près du Tanganyka.*

natum), le goyavier (*psidium pomiferum*), qui fournit un fruit odorant, délicieux, de la grosseur d'une poire; le maracouja (*jambosa vulgaris*), au fruit parfumé; le figuier sauvage (*ficus religiosa*), originaire de l'Inde, à fruits assez savoureux; le cœur de bœuf (*anona muricata*), au fruit semblable à une grosse orange verte, dont l'intérieur fournit une crême exquise; le gombo (*hibiscus esculentus*), fruit très délicat que l'on trouve dans les bois du Bas-Congo ainsi que le djadabi (*sarcocephalus esculentus*) et le gangi (*eximenia americana*), dont les fruits sont assez semblables à des prunes.

L'aubergine (*solanum melongela*) et la tomate (*solanum lycopersicum*), qui sont plutôt des légumes fins, viennent à profusion dans tous les terrains.

D'autres fruits, d'une saveur moindre, sont la pomme d'acajou (*anacardium occidentale*), la pomme cannelle (*passiflora quadrangularis*), la groseille du Cap (*physalis Peruviana*).

Presque tous les légumes européens viennent à loisir dans les potagers des stations; on y récolte aujourd'hui : le pourpier, les choux, les épinards, les haricots, les radis, les courges, diverses espèces de fèves, les carottes, les navets, les concombres, les endives, les chicorées, les salades, les betteraves, les pois, les oignons, la ciboule, etc...

Fleurs. — Il est impossible de citer les innombrables espèces de fleurs qui se rencontrent à chaque pas sur le sol congolais; la flore tropicale s'y est répandue à foison, sous ses plus belles formes et avec ses plus délicieux parfums. La plupart des plantes exclusivement à fleurs serviront un jour comme objet d'exportation soit pour l'ornementation, soit pour la parfumerie.

La famille des Orchidées a au Congo ses plus grands et ses plus délicats représentants; ce merveilleux ornement de nos serres riches se rencontre à profusion dans ses diverses espèces. La plus remarquable est le *lissochilus giganteus*, dont les fleurs joignent à une coloration admirable un parfum exquis. Les prairies du Katanga présentent toute une florule d'orchidées, qui s'y mêlent à une multitude de petites fleurs bleues (*commelinæ*), rouge vif (*emiliæ*) et

mauves (*cleomœ*). Les orchidées se plaisent surtout dans les parties humides des forêts, et vivent souvent en épiphytes sur les troncs des arbres.

Les Liliacées sont représentées par des *dracœna* de toute beauté et diverses sortes *d'aloes*, aux multiples fleurs éclatantes.

Renonculacées : la renoncule aquatique, la grenouillette (*ranunculus acris*), croissant dans les prés, des clématites (*clematis cirrhosa*) aux aigrettes blanches parfumées.

Nous nous bornerons à citer les genres principaux rencontrés partout : *reseda odorata* à l'état sauvage ; *gloxinia* divers, à grandes fleurs blanches (Gesnéracées) ; *hibiscus* à fleurs semblables aux roses, diversement colorées (Malvacées) ; *héliotrope*, surtout de l'espèce *indica* (Borraginées) ; *convolvulus* ou liseron des champs à fleurs blanches ou bleu d'azur (Convolvulacées) ; Solanées de diverses sortes : *solanum strychnos*, *s. melongela*, *s. lycopersicum ; jatropha* à fleurs d'un superbe jaune d'or (Euphorbiacées) ; *mussœnda* à fleurs blanches énormes et *gardenia* à structure délicate (Rubiacées) ; *camoensia maxima*, dont la fleur, d'un parfum délicieux, atteint jusqu'à 15 centimètres de longueur (Papilionacées) ; diverses Labiées : *coleus*, *leuconotis*, *plecthrantus ; oxalis sensitiva* (Oxalidées), dont les feuilles possèdent la propriété de se fermer comme celles de la sensitive ; plusieurs genres de glaïeuls (*gladiolus*) et d'autres plantes de la famille des Iridées ; de nombreuses Amaryllidées, enfin des Fougères splendides, parmi lesquelles il convient de citer la curieuse espèce dénommée *chevelure de Vénus* (*adiantum capillus Veneris*.

CHAPITRE III

Règne minéral.

Dans un ouvrage aussi étendu que le nôtre, il n'est pas permis de développer certaines parties au détriment d'autres d'égale importance; cependant l'étude du bassin du Congo au point de vue minéralogique et lithologique offrant un très grand intérêt tant sous le rapport scientifique qu'économique, nous avons voulu résumer méthodiquement les connaissances qu'ont apportées sur ces matières les explorations et les rapports et livres de MM. Dupont, Cornet et Diderrich.

I. — Nature du sol.

Les dépôts de la surface du sol congolais se composent en général de sable quartzeux, de sable argileux, d'argile, reposant sur un lit de cailloux et de gravier; cette alluvion, extrêmement fertile, se retrouve dans toutes les parties du bassin. La latérite, qui se rencontre souvent dans le Bas-Congo, ne nuit pas à la fertilité (1). Dans le Kassaï, le sable ferrugineux prédomine dans la composition du sol. Les grandes plaines alluviales de la vallée du Lualaba, de la Lufira et de ses affluents sont couvertes d'un limon épais renfermant du calcaire en nodules et riche en humus; les plaines du Marungu et de l'ouest du Tanganyka sont de nature argileuse. Le plateau de la Manika présente un sol uniformément composé de limonite scoriacée qui empêche la végétation arborifère, mais laisse pousser une herbe ténue. Le sol des environs de Kassongo, dans le Katanga, est couvert d'un dépôt limoneux, de couleur rougeâtre.

(1) La fertilité au point de vue forestier. — Ceci est l'avis de M. Dupont. Les savants allemands sont d'un avis contraire et assimilent la surface du Bas-Congo aux terres analogues, à jamais incultes, des Indes et du Brésil.

Le sous-sol du bassin du Congo semble être constitué par des grès tendres friables, de couleur rougeâtre, jaune ou blanche, dont la base serait l'argilite à concrétions siliceuses ; cette composition du sous-sol a été observée par M. Dupont, de Lukungu à Kuamouth ; MM. Diderrich et Cornet, qui l'ont aussi constatée à partir de Lukungu, la signalent dans tout le Kassaï, le Sankuru, le Lubilasch et jusqu'au dessous du 10me parallèle. Le docteur Cornet rattache ce sous-sol au système dévonien (époque primaire).

Le sous-sol du sud du Katanga a une autre composition : il est formé de conglomérats de toutes natures, de schistes, de grès, de quartzites et de calcaires. M. Cornet le rattache au système silurien (époque primaire).

Dans la région au nord du Congo, bassins de la Loïka, de la Mongalla, de l'Aruwimi, etc., la couche d'humus est très mince et en beaucoup d'endroits le gneiss et le granit affleurent. A peu d'exceptions près, la nature du sol est celle que nous avons décrite plus haut et la richesse forestière et végétale en démontre l'extrême fertilité.

II. — Lithologie.

Sous le nom de lithologie, nous avons réuni les renseignements relatifs à la composition géologique du bassin du Congo, en classant les découvertes par genre de roches et de pierres, et, comme nous faisons œuvre de vulgarisation, nous avons indiqué le genre d'utilité de chaque espèce.

Roches feldspathiques. — Le *granit* est répandu en massifs importants sur tous les points du Congo ; il compose généralement les roches éruptives que l'on trouve dans toutes les arêtes du bassin ; il est souvent pointillé de feldspath blanc et, dans le Katanga surtout, de mica noir : ici, les roches granitiques sont disposées en monts coniques ou en mamelons arrondis. Les pierres des chutes sont souvent un granit dur, très utile pour la construction de bâtiments.

Il y a des granits précieux, tels que le granit rose de Belmandec et le granit de l'île des Princes.

Le granit entre pour une grande part dans la construction des habitations pour blancs des stations du Congo; on s'en sert en Europe pour le dallage.

La *pegmatite*, avec les calcaires fossilifères, a formé les terres du Tanganyka par la décomposition des roches granitiques; elle entre dans la composition minéralogique des monts Marungus et des élévations de la côte ouest du Tanganyka. C'est la pegmatite qui, par une préparation spéciale, produit la porcelaine.

Le *gneiss* entre dans la composition de presque toutes les chaînes de la partie orientale du bassin.

L'*eurite*, variété de feldspath compacte ou petrosilex, se rencontre dans les collines qui longent la rive droite du Lualaba, entre les rapides de Nzilo et le lac Upemba; elle y a l'aspect résineux du *pechstein*, repose sur de la diabase stannifère et est pointillée de mica noir. Le pechstein existe en massif isolé près de Kafungue.

Roches trappéennes. — L'*amphibolite* de l'espèce schisteuse est très répandue dans le bassin de la Lukuga; l'aimant et la pyrite prédominent dans sa composition.

Roches talqueuses. — Ces roches semblent n'être représentées que par des *micaschistes*, de couleur grenat, quelquefois verte, qui forment, avec du gneiss et des roches éruptives, le massif qui donne naissance aux sources sulfureuses de Kafungue. Le *mica* se rencontre partout, principalement dans les contrées entre le Mbomu et l'Uelle, où il prend toutes les couleurs, parmi lesquelles le jaune d'or domine, et où il est répandu en poussière brillante sur le sol.

Roches quartzeuses. — Le *quartzite* ordinaire prédomine dans la composition du sous-sol du Katanga, où il s'allie à des conglomérats d'espèces diverses.

Le *quartzite blanc* se rencontre surtout dans les monts de Nzilo, dans les collines du Haut-Lualaba et dans la région accidentée comprise entre le Luvoï et la Lufira, où il s'étend en couches verticales alternant avec des grès et des schistes durs.

La région sud du Katanga voit affleurer des roches du genre

phtanite, principalement vers les sources salines de Moïchia, et des *jaspes* de couleurs diverses, surtout grise et rouge, qui pourraient devenir un précieux produit d'exploitation. M. Cornet ne cite pas le jaspe noir ou *lydien*.

Le sable quartzeux ou *quartz arénacé* joue un grand rôle dans la composition du sol. Il peut servir à la fabrication du verre.

Roches calcareuses. — Ces roches sont communément dénommées du nom de calcaires. Un genre spécial de cette famille minérale, la *dolomie*, a été observé par M. Cornet le long du Lualaba.

Le *calcaire cristallin* est commun dans le sud du Katanga; il semble se rapprocher du genre *cipolin* à cause de sa nature saccharoïde et légèrement micacée. Le *calcaire commun*, pouvant se rattacher au genre *lumachelle*, est très répandu dans les terrains de la Lufira, où il contient énormément de débris de fossiles. Le *calcaire compacte* de couleur gris-bleu ou marron s'étend, sur le plateau de la Manika, au-dessus de couches de schistes rouges : M. Cornet y a trouvé certaines analogies avec le système carbonifère; ce calcaire est un marbre de qualité ordinaire. Le *calcaire blanc saccharoïde* se rencontre surtout dans le Marungu et à proximité des sources du Lualaba. Le *calcaire oolithique*, de l'époque secondaire, a été rencontré en grandes masses dans le sud du Katanga. Les usages du calcaire sont assez connus pour que nous insistions.

Charbons. — Aucun voyageur n'a rencontré la *houille* dans l'État du Congo. Cameron a pourtant découvert, sur la rive du Tanganyka, un strate à cassure brillante, bitumineuse, qu'il croit être du charbon. Livingstone raconte, et le fait a été contrôlé depuis, que le Zambèze traverse une contrée d'une richesse immense en charbon : pourquoi les provinces du sud de l'État ne recèleraient-elles pas le précieux minerai? Qui oserait affirmer que, dans quelques années, on ne pourrait pas découvrir des mines de charbon dans les contrées voisines du Zambèze, contrées sur lesquelles des renseignements précis manquent encore aujourd'hui. Ce serait l'ouverture d'une ère nouvelle de prospérité et de fortune pour cette partie du globe, déjà si favorisée sous le rapport des productions naturelles.

Roches volcaniques. — La plupart des montagnes situées au nord-est du bassin, dans la région des grands lacs, sont d'essence volcanique; les monts Fumbiro sont reconnus comme étant des volcans; l'un des pics est encore en activité. Aucun voyageur n'a encore pu étudier sérieusement la nature de leur lave.

Roches arénacées. — Les *cailloux* font partie de la composition du sous-sol du bassin du Congo; les *poudingues*, qui ne sont qu'un conglomérat de cailloux, entrent pour une certaine part dans la formation des monts Marungus; le long de la rive gauche du Lualaba, ils recouvrent des couches de phyllades (ardoises); ils se rapprochent plutôt du poudingue d'Angleterre que du poudingue gompholite.

Les *grès* ont une importance capitale dans la structure du bassin congolais; c'est, comme nous l'avons vu, le grès tendre qui forme le sous-sol de la plus grande partie du bassin. On trouve aussi du *grès rouge* très pur dans les roches du bassin du Lubudi. Quant au grès rouge du genre *pséphite*, c'est-à-dire contenant en grande quantité des mouches de feldspath, il est extrêmement commun : il s'étend horizontalement au-dessus des couches de schistes rouges des Kundelungus, et ces deux espèces se continuent dans les falaises qui bordent le lac Moëro; à partir du Marungu, il prédomine et semble être l'élément principal de la structure des collines du Tanganyka; le mont Rumbi, d'après M. Diderrich, est formé de ce grès reposant sur des pegmatites. C'est encore la pséphite qui constitue la base de la série horizontale du bassin du Luembe. Les grès, ainsi que les argiles, servent aux indigènes pour la fabrication de leurs poteries; le grès quartzeux s'emploie pour la fabrication des pierres de taille, des meules, etc.

Les *argiles* se rencontrent dans toute l'étendue du Congo, où ils ont servi, en beaucoup d'endroits, à la fabrication de briques. L'*argile pure* couvre le sol du Marungu; dans le bassin de la Lufira elle est légèrement mélangée de calcaire en nodules. Le long du Lubilasch, entre le 5e et le 7e parallèle, prédomine *l'argilite* à concrétions siliceuses. L'*argile ocreuse*, colorée par de l'hydrate de fer, forme le sol de la contrée située entre le Lualaba et Bunkeia. L'*argile limoneuse* existe sur tous les points du bassin.

Les *schistes*, de très grande importance en minéralogie et dans l'industrie, se rencontrent sous leurs différentes espèces. Le *schiste argileux* est nettement représenté dans les Marungus par une phyllade très fissile, qui conviendrait parfaitement pour la fabrication des ardoises. Les *phyllades fines*, de couleur bleue et verte, entrent, avec les *schistes siliceux* de couleur noire et rouge (précieux pour la fabrication de pierres de touche) et les quartzites blancs, dans la composition des monts Muttus et des monts de Nzilo, que le docteur Cornet rattache au système cambrien. Le *schiste chloriteux*, renfermant une grande partie d'aimant, onctueux et très flexible, semble devoir entrer dans la composition de la ligne de faîte Congo-Zambèze, où elle est alliée au calcaire blanc saccharoïde : il a été reconnu aux sources du Lualaba; la pierre *ollaire*, servant à la confection de vases fins, a été signalée en plusieurs endroits. Le *schiste graphitique* a été découvert par M. Cornet dans la plaine de Moïchia (sur la Lufira); il y a affleure, sous l'aspect *ampélitique*, à côté de calschistes et de jaspe rouge; des fissures de ce massif s'échappent des ruisselets d'eau extrêmement salée, à une température de 37° à 40° : ce sont les sources thermales salines de Moïchia. L'ampélite joue un grand rôle dans l'amendement des terrains.

III. — Minéralogie.

Dans quelques années, lorsque le chemin de fer aura ouvert le cœur de l'antique et mystérieux continent africain à la colonisation et à l'exploitation, on sera étonné des richesses minérales que recèle son sein depuis des siècles. Jusqu'à présent les produits minéraux utilisés sont : le fer, le cuivre, le plomb, le sel gemme, le copal fossile, du cristal de roche de grande pureté, et, ceci est discuté, de l'or. Il est certain qu'avant peu, la pioche du mineur arrachera aux entrailles de ce sol si fécond en productions de toute espèce les trésors minéraux qu'il renferme et qui seront une source de revenus considérables pour la future colonie.

Fer. — Le fer est le minéral le plus abondant du Congo. Le

voyageurs en signalent sur tous les points de l'État, principalement à Manyanga, dans le Haut-Congo, le Manyéma, l'Urua, et dans les districts du Kassaï et du Lualaba. Dans le Mayombe, l'inspecteur d'État Fuchs a rencontré des conglomérats d'oxyde de fer de dimensions extraordinaires. Il se rencontre à peu de profondeur dans le sol, souvent à la surface même : c'est tantôt du fer hydroxydé ou *hématite rouge*, à l'état argileux très compacte, d'une couleur rouge jaunâtre ; tantôt le sesquioxyde de fer pur ou *fer oligiste*, qui est une autre variété d'hématite, à l'état terreux compacte, d'une couleur gris-rougeâtre ; tantôt encore, de la concrétion ferrugineuse appelée *limonite ;* les deux premières sortes de minerai sont extrêmement riches, mais la limonite ne contient que 45 p. c. de fer.

Les indigènes connaissent en général les propriétés du fer, et il est peu d'endroits où ils ne le travaillent pas. Leur industrie est évidemment primitive, mais les procédés d'extraction sont curieux :

« L'extraction du minerai de fer, dit le Père Merlon (1), s'opère exactement comme celui de la malachite.

» Une fois acquise, la limonite est mise dans des paniers de lianes, qu'on dépose dans des mares d'eau claire. Les enfants, au moyen de bambous, agitent violemment le minerai immergé ; l'argile trempée s'en dégage, et le laisse seul dans les paniers.

» Le minerai étant ainsi débarrassé d'une partie des matières terreuses, il reste à le dégager des parties non métalliques (gangue) qui lui restent encore adhérentes.

» Pour atteindre ce résultat essentiel, les noirs creusent des trous coniques pouvant avoir cinquante centimètres de profondeur et vingt centimètres de diamètre à la base. Ces excavations sont intérieurement garnies de terre glaise très adhérente. Ensuite (selon la méthode catalane) ils y disposent des couches alternatives de minerai et de charbon de bois, auxquelles on met le feu, et on active la combustion graduellement au moyen des soufflets primitifs que nous savons.

» Il se forme alors, dans la partie inférieure de l'appareil, de l'acide carbonique qui s'élève, et qui, ayant à traverser les couches

(1) A. Merlon : *Le Congo producteur.*

de charbon incandescent, se change en oxyde de carbone. C'est ce dernier gaz qui désoxyde le fer.

» Le métal tombe, presque réduit et déjà fondu, au fond des trous; la gangue, vitrifiée et en fusion, y tombe aussi; mais, vu sa faible densité, elle surnage le métal liquéfié en scorie bouillante.

» Cette scorie s'écoule par dessus les bords des trous de fusion; et quand ces trous sont pleins du métal purifié, on fait écouler celui-ci, par un orifice pratiqué au fond de l'excavation, dans un canal sablonneux creusé pour le recevoir et où il se solidifie. Le produit ainsi obtenu est du fer presque pur. »

Les forges des indigènes sont très primitives ; généralement, elles sont ainsi construites : deux tubes évidés en bois communiquant avec deux récipients également en bois. Ces récipients sont formés par des peaux de chèvre que l'on fait mouvoir à l'aide de deux petits piquets : on soulève ces deux piquets alternativement et d'un geste rapide ; on obtient ainsi un double soufflet qui chasse l'air dans un entonnoir en bois, lequel le concentre sur le feu de charbon de bois.

Les indigènes se servent du fer pour la fabrication des couteaux, des flèches, des enclumes, des fers de lance, des instruments aratoires, etc...

La région du Haut-Lualaba est surtout riche en minerai de fer, qui s'y rencontre sous les trois formes indiquées précédemment; les indigènes s'occupent fort peu de l'industrie métallurgique, sauf les Balubas, et c'est généralement la concrétion ferrugineuse qu'ils traitent à cause de la facilité de l'opération. C'est par millions de tonnes, dit le lieutenant Francqui, que se chiffre la quantité d'oligiste compacte ou de limonite massive dont sont composées presque exclusivement les collines du Haut-Lualaba.

Cuivre. — Le cuivre est très répandu : on le trouve en grande quantité dans le district du Katanga. Dans le Bas-Congo, il en existe à Mboko Songo et au nord du fleuve; M. Ponthier en a signalé au nord de Yambinga. Dans certains endroits, spécialement au Katanga, les indigènes exploitent eux-mêmes les mines de cuivre, dont ils font des lingots en forme de croix de Saint-André.

La variété de cuivre le plus exploitée est le cuivre carbonaté,

de l'espèce *malachite*, d'une couleur verte, gisant en mamelons sous la forme de masses concrétionnées, extrêmement riches en minerai. Les indigènes procèdent très ingénieusement à son extraction, et la fonte du minerai s'opère d'après le procédé décrit par M. Destrain, de la façon suivante :

« La fonte se fait sous une ajoupa ou cabane haute d'environ huit pieds, mais dont le sol intérieur est creusé de façon à être en contre-bas de 1 1/2 pieds à 2 pieds environ. La partie intérieure du

FABRIQUE DE SEL. *Cl. du cap. de Macr.*

toit est couverte d'un plafond en bambous qui empêche les étincelles du foyer de mettre le feu à la paille de la toiture. Au centre de la cabane se trouve un fourneau ayant 2 pieds de hauteur sur environ environ 1 pied de diamètre à l'intérieur et 2 pieds à l'extérieur. Il est construit avec une espèce de terre réfractaire.

» Les instruments employés sont : un creuset fait de la même terre réfractaire, il a environ 9 pouces de diamètre; un tube à entonnoir en terre réfractaire. L'entonnoir reçoit l'extrémité d'un soufflet; ce soufflet est double : il a deux ouvertures couvertes par

une espèce de sac en peau de chèvre terminé par un petit bâton qui y est attaché. En élevant et abaissant alternativement ces sacs, l'air sort par les extrémités du soufflet.

» Les moules sont faits avec du sable et de la terre imbibés d'eau, au moment de s'en servir. Le modèle varie suivant le travail à effectuer. Ainsi pour faire de petits lingots de plomb, ils en impriment successivement la forme dans le moule au moyen d'un petit bâton.

» Les autres instruments sont des couteaux, des bambous fendus par un bout et qui servent de pinces, un autre bambou qui sert de pelle à feu et de tisonnier et une écorce de bananier qui sert de pelle pour le minerai. »

Autres produits minéraux. — Le *plomb* se rencontre en grande quantité dans la région au nord du Bas-Congo, presque toujours à l'état sulfuré (galène). On l'extrait et on le fond de la même manière que le cuivre. Nous ne savons s'il a été signalé dans le district de Boma, mais il est certain que l'exploration approfondie du Mayombe au point de vue minier amènera la découverte de mines de plomb.

L'*étain* a été signalé par le capitaine Van Gèle, qui a vu dans l'Ubangi des indigènes porteurs d'objets confectionnés au moyen de ce métal.

Le *cinabre* (mercure sulfuré) a été trouvé par Cameron dans l'Urua : il s'y présente en masses lamelleuses d'un rouge vif, abondantes en mercure ; c'est un produit d'avenir au point de vue de l'exploitation.

Quoique l'opinion de beaucoup de sceptiques soit que l'*or* du Congo n'est qu'une utopie, il n'en est pas moins vrai que la présence de ce précieux métal a été depuis longtemps signalée par les Portugais qui prétendaient connaître l'existence de mines aurifères dans l'intérieur. Cameron raconte : « Hamed-Iba-Hamed ne montra une calebasse d'une contenance d'une pinte, remplie de grains d'or variant de la grosseur d'une chevrotine à celle du bout de mon petit doigt. Je lui demandai d'où lui venaient ces pépites ; il me

(1) Publications de l'Etat indépendant du Congo : *Le District de Stéphanieville*, par Edouard Destrain.

répondit qu'elles avaient été trouvées au Katanga par quelques-uns de ses esclaves qui nettoyaient un puisard et qui les lui avaient apportées, croyant qu'elles pourraient servir de balles. »

Le *soufre* existe au Katanga, où les explorateurs ont vu des sources thermales sulfureuses, entre autres endroits à Kafungue, au sud du lac Kabele, où le contact d'une masse de pegmatite avec les schistes cristallins provoque leur éruption : « La vue de ces ruisseaux d'eau presque bouillante, raconte M. Cornet, l'odeur pénétrante qui se répand au loin et les nuages de vapeur qui s'en échappent jettent nos noirs dans une stupéfaction indicible. Ils plongent les doigts ou les orteils dans l'eau et les retirent vivement en poussant des cris d'effroi. Notre sergent-major, un chrétien de Porto-Novo, se signe et hoche la tête (1). » La température de ces sources, dont le débit est considérable, atteint 70°.

Le *copal fossile*, dont nous avons parlé au chapitre du règne végétal, se trouve dans les rochers qui forment les torrents, au bord des rivières, et le sol en recèle dans tout le bassin.

Le *sel marin* est fourni par certaines sources thermales qui existent surtout dans la région des grands lacs et au Katanga. Les sources de Moïchia ont été étudiées par M. Cornet : la température en atteint 40°; les eaux sont fortement chargées de chlorure de sodium (sel ordinaire) et, après l'évaporation, déposent sur le sol une croûte de sel cristallisé d'un décimètre, que les indigènes recueillent pour en fabriquer des pains hémisphériques qu'ils sèchent soigneusement et dont ils se servent comme monnaie d'échange. La possession des sources de Moïchia a longtemps fait l'objet de guerres intestines entre les tribus des environs. Sur tous les points du Congo, les indigènes fabriquent du sel, qu'ils extraient de végétaux aquatiques par le lavage de leurs cendres; la solution lixivielle est ensuite filtrée, puis évaporée à sec dans des poteries. En général, le sel ainsi obtenu ne contient qu'une quantité très minime de sodium et un peu de carbonate de potassium, mais une grande partie de chlorure et de sulfate de potasse qui, malgré sa nature assez vénéneuse, semble inoffensif pour les populations qui en font usage.

(1) *Mouvement géographique* du 14 mai 1893.

TITRE III

NOTIONS ETHNOGRAPHIQUES

SUR LE BASSIN DU CONGO

Le chapitre que nous abordons est hérissé de difficultés, non que les renseignements sur les indigènes n'abondent ou qu'ils ne soient intéressants, mais parce que les mœurs et les coutumes sont différentes à mesure que l'on avance dans l'un ou l'autre sens, parce que chaque tribu, pour ne pas dire chaque village, a ses caractères propres, des habitudes nouvelles, des armes spéciales; les cérémonies changent; le costume, la coiffure varient à chaque pas et à l'infini. Il nous est donc impossible de classer méthodiquement notre travail; nous ne parlerons que des caractères généraux de chacune des principales tribus, et le lecteur pourra se faire ainsi une idée assez exacte de la physionomie physique et morale des naturels du bassin du Congo.

CHAPITRE PREMIER.

Population.

Les données des voyageurs sont très incertaines relativement à la population des diverses parties de l'État et il s'écoulera bien des années encore avant que l'on puisse évaluer, même d'une façon approximative, le nombre d'hommes qui peuplent l'immense bassin du Congo.

Stanley qui, ayant parcouru l'État dans presque tous les sens, est le plus à même de se faire une idée du chiffre que peut atteindre le nombre de ses habitants, l'estime à 30 millions d'individus.

Le Bas-Congo est certes la partie la moins peuplée ; la raison en est que depuis des siècles cette malheureuse contrée a été le théâtre

FAMILLE BANGALA. *Cl. de M. Ectors.*

de razzias d'esclaves, qui ont décimé la population. Les environs d'Isanghila sont encore relativement assez habités.

La population de la partie orientale de l'État est évaluée par Wissmann à environ 1,500 à 2,000 habitants par lieue carrée.

La population du Haut-Congo est la plus dense : depuis Bolobo

jusqu'aux Falls, presque toute la rive sepentrionale est habitée, et les agglomérations, très peuplées, se suivent sans interruption le long du fleuve. Le capitaine Van Gèle estime à 4,000 habitants la population des villages voisins des Falls.

La région du Manyema est extrêmement peuplée.

CHAPITRE II.

Races et types.

Physique et tatouage. — Les races du Bas-Congo sont très semblables, et, tant sous le rapport du physique que des coutumes, on peut les identifier; la race du Bas-Congo est loin d'être pure : la cause en est due à l'oppression barbare des négociants d'esclaves qui y ont semé la souffrance, la torture et la mort, et à l'introduction illicite des spiritueux, qui a fait au moins autant de mal que la traite infâme. C'est une population dégénérée, dont quelques types, parfois, rappellent pourtant à l'anthropologue que les Bacongos primitifs ont dû être d'une race belle, forte, de haute stature et d'une remarquable intelligence.

Le crâne est de forme ovale, très allongé, le nez plat, les narines épaisses; la face respire en général la stupidité, parfois la ruse, rarement la méchanceté. L'œil est atone, souvent craintif. Le corps est rarement bien fait : cette affreuse proéminence du ventre sur des jambes grêles, que l'on rencontre souvent dans le bassin, est commune ici.

Les femmes sont en général laides, mais ont parfois les formes régulières et toujours les attaches fines; on en trouve dont les traits du visage sont plutôt européens; la gorge est toujours très plantureuse; chez quelques jeunes filles, les seins sont fort beaux, mais se déforment rapidement par l'habitude qu'elles ont, une fois mères, de les allonger pour faciliter l'allaitement de leurs nourrissons, qu'elles portent sur le dos.

Les indigènes du Bas-Congo ne portent pas de tatouage : cet usage ne se rencontre qu'à partir de Léopoldville.

Le Bas-Congo est habité par les *Musorongos*, sur la rive droite du fleuve; la rive gauche est occupée par les *Bacongos*, les *Basundis* et les *Bakuendes*.

La rive méridionale du Pool est habitée par les *Batekes*, les

Wambundus et les *Afbumus*. La race des Batekes est la plus importante : comme physique, ils ressemblent aux naturels du Bas-Congo, avec cette exception qu'ils se tatouent : ces tatouages consistent généralement en lignes d'incisions longitudinales et parallèles qu'ils pratiquent des deux côtés de la face. Ils s'épilent complètement le visage et se liment les dents en pointe. La figure, malgré cela, respire généralement la douceur.

La tribu des *Bayanzis* occupe la rive gauche du Congo, à partir

TATOUAGES DE BANGALAS ET DE BAPOTOS. *Cl. de M. Ectors.*

du confluent du Kassaï jusqu'au-delà de Bolobo : c'est une des plus belles races du bassin : ils sont de haute stature, ont la poitrine bien développée, mais les jambes sont déformées à cause de leur existence presque continuelle en pirogue. Ils sont très tatoués : ils se font des lignes d'ampoules courant horizontalement sur le front, d'une tempe à l'autre.

Les indigènes des environs de l'Équateur s'appellent *Wangatas* : le physique est semblable à ceux des indigènes d'aval, mais la taille est plus petite et la constitution plus faible.

Les *Bangalas* sont une des races les mieux douées du Congo,

sous tous les rapports : bien constitués, forts, trapus et très solides, intelligents et très courageux, on peut augurer qu'ils seront dans l'avenir des auxiliaires précieux pour l'État. Leurs tatouages sont remarquables : ce sont des incisions allongées, des ampoules en forme de feuilles; cette ligne d'ampoules part des cheveux, divise le front en deux parties égales, dans le sens vertical, et aboutit à l'extrémité du nez. Des embranchements suivent les sourcils, les tempes, traversent les joues et vont aboutir aux coins de la bouche; deux autres petites lignes descendent des coins de la bouche jusqu'au bas du menton; ils se liment les dents en pointe, ce qui contribue à leur donner un air féroce.

Comme les Bangalas passent la plus grande partie de l'existence en canot, ils sont mauvais marcheurs; l'État les enrôle comme soldats et comme travailleurs; comme soldats, ils sont parfois indisciplinés à cause de leur caractère bouillant; comme travailleurs, ils sont employés au montage des steamers, au service de bord sur les bateaux du Haut-Congo, au service des stations et des factoreries du Haut et du Bas-Congo.

Après les Bangalas, la tribu la plus importante est celle des *Basokos*, qui habitent le confluent de l'Aruwimi; ils sont de stature moyenne, bâtis très solidement. Ils ont les dents limées et la figure toute tatouée de gros points couvrant le front, les lèvres et le menton; pour la guerre, ils se bariolent de rouge et de blanc.

A proximité de la station des Stanley-Falls habite la tribu des *Wagenias*; ceux-ci sont fortement constitués, bien musclés, mais les jambes sont peu développées par suite de l'existence exclusivement maritime qu'ils mènent. Cette tribu se peint le corps en rouge.

Les autres tribus du Congo sont, en remontant le fleuve à partir des Falls : les *Umangas*, les *Bokumus*, les *Ureggas*, les *Manyemas*, les *Uruas* et les *Marungus*.

Dans le district du Kassaï, on distingue : les *Balungus*, les *Batellas*, les *Butotos*, les *Bassongos* et les *Bassongos Menos*, le long du Sankuru; les *Bachilanges*, aux environs de Luluabourg; les *Bakubas*, les *Baniombes* le long de la Lulua; les *Bangodis* et les *Madimas* le long du Kassaï.

En remontant le cours de l'Ubangi, on rencontre successivement : les *Mubangis*, les *Baloys*, les *Baatis*, les *Musembos*, les *Mombutis*; ces trois dernières tribus sont remarquables par leur haute taille, qui atteint communément, chez les deux sexes, 1 mètre 80, et par l'absence presque complète de tatouages. A partir de Zongo, on rencontre les *Bakombes*, les *Bakanghays*, les *Mombatis*, les *Banzys*, les *Mombugos*, les *Yakomas* : peu de tatouages chez ces

FEMME ET HUTTE D'UN VILLAGE MABA (UBANGI). *Cl. du Cᵗ Fivé.*

peuplades, dont la taille est inférieure à celle des naturels d'aval. Sur les rives de l'Uelle habitent les *Arubata* et les *Abassango*.

La vallée de l'Itimbiri est habitée par les *Uatambas*, les *Ambamu*, les *Ababua* et les *Amabense* : ces dernières tribus ne sont pas autochtones et semblent être une race descendue du nord et ayant beaucoup d'analogie avec celle des *Bandjas*, qui habitent le nord de l'Uelle.

Tout le nord de l'Uelle et la vallée du Mbomu sont habités par des populations qui font partie de la famille des *Niams-niams*; le Haut-

Uelle arrose les villages des tribus de *Mombuttus ;* l'Uelle Makua et le Bomokandi sont peuplés par des tribus appartenant au groupe des *Asande,* qui semble être une variété de la famille des Niams-niams : *Ababua*, *Abasango*, *Abarmbo*, *Bakanghay*, etc...

Le physique des Niams-Niams et des Mombuttus diffère sensiblement de celui des peuplades du Bas-Congo : le nez est droit, les narines grosses, la figure ronde, les cheveux longs; les Mombuttus rappellent souvent le visage des blancs; la peau est moins noire, quelquefois pâle, le nez souvent aquilin. Ces peuples sont de race négritienne.

Dans la vallée du Haut-Aruwimi vivent les *Akkas* et les *Momvus ;* la forêt de l'Ituri est peuplée de tribus naines appelées *Ewes*.

La vallée du Ruki est habitée par les *Balolos*, dont le physique et les mœurs se rapprochent fort de ceux des natifs de l'Équateur : c'est une des races les plus dégénérées sous le rapport moral.

Le Katanga est habité par des tribus appartenant à des races distinctes, dont nous reparlerons au chapitre suivant.

Il existe encore dans l'immense bassin du Congo une multitude de tribus plus ou moins différentes les unes des autres, sur lesquelles nous ne pouvons entrer dans des détails : ce soin appartient à l'ethnographe qui entreprendra le colossal travail de l'étude complète des races nègres de cette partie de l'Afrique.

En règle générale, le physique des tribus nègres du Congo est plutôt avantageux; le visage a conservé le type de la race noire pure ; le corps est assez bien proportionné et l'on rencontre souvent des types superbes. Ils s'épilent partout la figure et le corps : pourtant M. Hodister dit avoir rencontré, dans la Mongalla, des vieillards, à barbe et cheveux blancs; tous les hommes faits y portent la barbe. Le tatouage est général.

On rencontre très souvent de fort belles femmes, bien constituées, à la chair ferme, surtout lorsqu'elles sont jeunes; mais elles se déforment rapidement par suite des travaux pénibles auxquels elles sont assujetties.

Costumes, parures, coiffures. — Vous souvenez-vous de l'admirable description que fait Victor Hugo, dans Notre-Dame de Paris,

de cette Cour des miracles où grouille une population d'individus nippés de la façon la plus bizarre, loqueteux, dépenaillés, couverts d'oripeaux, de guenilles de toutes couleurs ? L'impression doit être assez semblable pour l'Européen qui assiste pour la première fois à une palabre dans le Bas-Congo, lorsqu'il voit arriver les chefs nègres gravement affublés de loques, de vieux habits, de mouchoirs de couleur, de chapeaux bossués, dont il ne reste parfois que le cercle ; on rencontre des vêtements de toute espèce : pantalons en cotonnade aux couleurs bizarres et aux dessins extravagants, vrais pantalons de clowns ; vieilles défroques d'Europe ; pagnes attachés aux hanches ; celui qui a la bonne fortune de posséder une chemise la laisse pendre hors du pantalon, en guise de veston ; ce dernier objet de toilette prend les formes les plus variées : gilets de flanelle de couleur, gilets en tricot, morceaux d'effets percés d'un trou pour laisser passer la tête. Cette débauche de costumes européens est l'apanage des tribus voisines du fleuve. Mais si l'on pénètre dans l'intérieur, on trouve des costumes et des parures propres à la race. Les hommes y portent un pagne autour des reins, de même que les jeunes filles ; les femmes mariées s'entourent le buste d'un lambeau d'étoffe. Les femmes se parent d'anneaux en cuivre ou en fil de laiton. Les deux sexes s'accrochent aux oreilles de grands anneaux et au nez de petites baguettes d'ivoire. Il n'y a pas de coiffure proprement dite : les hommes se couvrent la tête d'une sorte de calotte tressée en fibres de bananier.

Les Batekes ont, comme costume, un long pagne qui leur ceint les reins, se noue par devant et leur couvre les jambes ; ils portent des bracelets en fer aux poignets et aux jambes ; hommes et femmes ont une coiffure originale que M. Coquilhat décrit ainsi : « Un gros chignon planté sur le sommet de la tête, un peu en arrière, et où vont converger, fortement tendus, tous les cheveux, sauf pourtant ceux des tempes. Ces derniers sont portés courts, et rasés de manière à dessiner des pointes vers les yeux. »

Le costume des Bayanzis est semblable à celui des Batekes ; la coiffure est très compliquée : ils se tressent les cheveux de chaque côté de la tête.

Les Wangatas de l'Équateur portent un carré d'étoffe large de

Collier d'incisives humaines (1).

Collier en graines de *Trachilobium*.

Collier du Roi Makoko.

Collier en vertèbres de serpents avec amulettes

Collier en cuivre massif.

Collier en lamelles de dents d'hippopotame

(1) Les gravures représentant des colliers sont extraites du *Congo illustré*.

cinquante centimètres, attaché devant et derrière à une ceinture et leur passant entre les jambes. Le costume de la « dame » noire de l'Équateur est décrit d'une façon originale par le capitaine Van Gèle qui, on s'en souvient, a fondé la station de l'Équateur :

« Commençons par le bas :

» A chacune des chevilles, un gros anneau en cuivre, pesant 1/2 kilo, soit 1k000

» Au mollet, des manchons fabriqués en fils de laiton, pesant aussi 1/2 kilo, soit 1.000

» A la ceinture, le vêtement est plus léger. Une pièce d'étoffe tressée en fibres de feuilles de bananier et mesurant 45 centimètres de hauteur sur 20 de largeur . . 0.010

» Sous ce minuscule tablier, il y a encore une sonnette retenue par un cordon qui ceint la taille. Que fait là cette sonnette? Il paraîtrait que, grâce à elle, les sauvages du Congo auraient résolu très simplement un problème conjugal assez scabreux et seraient assurés de la fidélité de leurs épouses. Il est vrai que les mauvaises langues prétendent que ces dames enlèvent parfois leur sonnette, mais je n'en crois rien. Donc, sonnette (1) 0.200

» Passons au cou, car entre la ceinture et le cou, on ne rencontre rien. Là se trouve la pièce capitale du vêtement. Un gros collier en cuivre, qui pèse parfois, lorsque le chef est riche, jusque 60 livres (en moyenne 27 kilos) . 27k000

» Cela fait un total de plus de 29 kilogrammes, près de la charge du fantassin belge (2). »

A partir de l'Équateur, les pagnes et vêtements de ce genre sont fabriqués avec des fibres textiles d'arbres indigènes. Les Bangalas les font avec les fibres du bombax (grand cotonnier); les femmes portent une longue frange, de couleur brune au-dessus, noire en dessous, d'une trentaine de centimètres de largeur, qui fait plusieurs fois le tour du corps, ce qui leur donne l'apparence des dames d'un corps de ballet. Elles portent aussi des ceintures de

(1) Chose curieuse, cette coutume se retrouve chez certaines tribus groënlandaises.

(2) *Mouvement géographique*, 1885, n° 6.

GENS DE LA TRIBU DES BASOKOS.

Cl. de M. Ecters.

cauries, des bracelets de cuivre aux bras et aux jambes. Les hommes s'habillent d'un pagne de forme rectangulaire, dont un des côtés est garni d'une longue frange; ce pagne est passé entre les jambes et retenu à la ceinture par les deux extrémités; la frange est placée de façon à entourer complètement la jambe gauche. Les coiffures des Bangalas sont très variées : hommes et femmes rivalisent de coquetterie sous ce rapport ; ils se tressent les cheveux et les enduisent d'une pommade faite avec de l'huile de palme. Les Bangalas se peignent souvent le corps en rouge, au moyen de la poudre du camwood : cet usage se rencontre chez presque toutes les tribus congolaises.

Les indigènes de l'Aruwimi portent un mince pagne d'écorce, battue très fine, d'une largeur de $0^{m}60$, qu'ils attachent comme les Bangalas. Les femmes ont une toilette plus sommaire : une simple ceinture de perles, à laquelle pendent deux ou trois ficelles soutenant des cauries ou des perles. La coiffure consiste soit en grosses tresses qui tombent de chaque côté de la tête, soit en un énorme chignon formé de tous les cheveux ramenés à l'arrière de la tête. Ils se percent le lobe de l'oreille et y font passer des ficelles auxquelles ils attachent des cauries. Les bracelets en cuivre, les colliers de dents d'animaux, de petits ossements humains sont très recherchés; certaines tribus se trouent la lèvre supérieure et y portent un petit cercle d'ivoire. Les Basokos, Bapotos et autres tribus se teignent parfois en rouge, mais ils s'enduisent tous les deux ou trois jours le corps d'huile de palme. C'est dans l'Aruwimi que l'on voit les premiers bonnets, soit en peau de singe ou de léopard, soit en fibres végétales.

Dans l'Ubangi, le costume est très sommaire : un pagne d'étoffe indigène, grand comme la main, cache la nudité des hommes; une feuille de bananier cèle la beauté des filles d'Eve. La coiffure ressemble à celle des Basokos; les cheveux atteignent quelquefois une longueur de deux mètres; les femmes portent dans la coiffure des ornements en cuivre ou en ivoire. Tous les indigènes ont la lèvre supérieure percée d'un trou dans lequel passe un anneau en fer ou — le capitaine Van Gèle rapporte la chose — en étain. Les indigènes de l'Ubangi ne s'épilent pas le visage.

En général donc, dans le bassin du Congo, la principale préoccupation de toilette réside dans la coiffure; l'habillement est des plus primitif; les parures consistent en colliers, bracelets de cuivre, et anneaux passés dans la lèvre supérieure.

Intelligence et caractère. — C'est une erreur profonde de croire que le nègre n'est pas intelligent. On serait tenté de se l'imaginer en voyant la face stupide de certains Bacogos abêtis par les spiritueux et la fainéantise. Mais que l'on remonte chez les peuplades d'amont, que l'on vive pendant quelques mois en les observant soigneusement, et l'on pourra se convaincre que le fonds d'intelligence du noir est très grand et ne demande qu'à être développé par une éducation sérieuse et appliquée. Le capitaine Thys cite des cas d'intelligence curieux, entre autres le suivant : « Une chose plus extraordinaire, c'est le choix d'un enfant pour remplir les fonctions de capita, c'est-à-dire de chef de la caravane. Les fonctions de capita sont au choix des chefs, et il semble naturel que, chez ces tribus primitives, le choix du chef se porte surtout sur le plus fort. Il s'en faut qu'il en soit toujours ainsi. Le nègre reconnaît très bien la supériorité de l'intelligence; aussi le chef choisit-il pour son capita, généralement, non le plus fort, mais le plus malin, celui qui fait le mieux ses affaires. Ce sont évidemment des considérations de ce genre qui ont amené la nomination de Boula-Matari aux fonctions de capita. Ce petit gamin de dix ans est certainement l'un des plus malins petits noirs que l'on puisse rencontrer. Il faut le voir à l'œuvre, gourmandant ses hommes, les bousculant, leur faisant de gros yeux ou les menaçant. Il est d'ailleurs un des capitas les mieux obéis : c'est aussi un des plus intelligents.

» Voici, comme exemple de l'intelligence et de la décision de ce bambin, le récit d'un incident qui s'est passé l'autre jour :

» Quelques Zanzibarites ont, il y a quelques jours, déserté de Léopoldville, prétextant que leur terme de service était expiré. Peu de jours après, Boula-Matari, avec ses hommes, ramenait l'un des déserteurs au commandant de district, M. Liebrechts. Celui-ci lui demandant comment il avait fait pour s'emparer du Zanzibarite, le petit capita s'empressa de répondre : « J'avais vu l'homme arriver

dans mon village, et m'étant approché de lui, je lui ai demandé où il allait et ce qu'il faisait ici. Il me répondit qu'il ne savait où il allait et qu'il n'avait rien à faire. Je vis de suite que c'était un homme qui s'était enfui, car les hommes du gouvernement ont toujours quelque chose à faire. Et alors, continua Boula-Matari, en clignant de l'œil et en claquant des doigts, j'ai dit à mes hommes de l'empoigner; nous l'avons lié, et le voilà. »

Les Bangalas sont la race la plus intelligente du Congo : ils s'assimilent toutes les choses de l'esprit avec une grande facilité; ainsi les recrues de Boma apprennent très rapidement les exercices et retiennent fort bien les commandements français; la faculté de la mémoire est surtout très développée : un Bangala racontera, avec mille détails, un événement qui aura frappé son intelligence dix, vingt ans auparavant; ils reconnaissent fort bien les physionomies, retiennent les noms et apprennent rapidement les dialectes étrangers. Quant à leur caractère, la férocité en forme le fond; le Bangala, à la guerre, est d'une cruauté sans limites; il coupe impitoyablement la tête à son ennemi; il en est de même des Basokos ; on peut dire de ces deux races qu'elles ont soif de sang humain : elles sont cannibales par instinct.

Le caractère général des indigènes congolais comporte les distinctions suivantes : la plupart du temps, surtout dans le Bas-Congo, rusé, fourbe, trompeur et voleur en matière commerciale : un enfant de dix ans est plus fin et plus retors que nos filous d'Europe. Le noir est très inconstant, change d'avis à chaque instant et pour le moindre des motifs; il est très impressionnable, craintif des choses mystérieuses, s'abandonne facilement à des sentiments immodérés de joie et de tristesse, passe des larmes au rire avec la plus extrême facilité. Il se met rarement en colère, sauf peut-être le Bangala, chez qui l'emportement est parfois d'une extrême violence, mais qui se calme comme par enchantement. La fierté est encore une caractéristique du caractère, surtout chez les Bayanzis. Les sentiments de dévouement ou de reconnaissance sont assez fréquents mais souvent très intéressés.

En somme, le Congolais est un être vis-à-vis duquel on doit se montrer supérieur en malice, en adresse commerciale, et surtout

en énergie morale : de cette façon, on le domine facilement et on en obtient ce que l'on veut.

Le nègre est-il brave? C'est là une question à laquelle il est difficile de répondre. Il supporte courageusement la souffrance physique; les plus douloureuses opérations chirurgicales ne lui arrachent pas un cri; le Bangala, puni corporellement, reçoit stoïquement les quelques coups de chicotte qui réprimeront un vol ou un acte d'indiscipline. A la guerre, s'il est bien conduit, il fera des prodiges de valeur et de témérité, mais, sous un commandement mol ou hésitant, il lâchera vite pied et abandonnera ses chefs sans le moindre scrupule, s'enfuira sans la moindre honte.

FEMME BAKETE.

Le nègre n'a pas de pitié pour les souffrances des autres; il secourt pourtant ses parents ou ses proches amis, en tant que ses intérêts ne sont pas en jeu : en ce cas il ne connaît plus rien.

L'amour, pour la généralité, ne comporte que l'action brutale; le cœur du noir ne s'est encore élevé à aucun sentiment de tendresse conjugale; la femme n'est qu'un être qui apaise sa sensualité, et, en dehors de cela, sert au travail et lui permet de fainéanter ou d'aller à la chasse. Il aime ses enfants, mais éprouve rarement des regrets de leur mort. Dans de nombreuses tribus misérables du Haut-fleuve, les parents vendent leurs enfants pour des marchandises venant d'Europe, et même, là où les vivres sont rares, pour un peu de manioc. Le noir respecte ses parents, ses chefs et les vieillards en général, mais ne leur témoigne pas ce respect d'une façon exagérée. Nous terminerons ce paragraphe en citant encore un exemple de l'intelligence chez le noir, exemple qui prouve que l'on

pourra tirer un parti sérieux de cette race par une éducation spéciale commencée dès l'enfance; c'est le lieutenant Vandevelde qui conte l'histoire : « J'étais en caravane avec mon camarade Valcke; nous transportions, de Vivi à Isanghila, une lourde chaudière à vapeur et 400 charges de marchandises destinées au Haut-Congo. Nous n'avions que 200 porteurs. Il fallait donc établir des camps successifs entre lesquels mes hommes faisaient la navette. Chaque fois que j'expédiais une brigade de porteurs au camp de Valcke, je remettais à un homme un billet indiquant le nombre de charges et l'heure du départ de la caravane. Mon porteur de fusil, un gamin de dix ans, avait remarqué cela. Un jour que j'avais dû abandonner des charges à sa garde pour aller établir un nouveau camp, je dus renvoyer mes hommes pour chercher les charges restées en arrière. Les noirs étaient seuls, ils revinrent dans l'espace de temps nécessaire pour faire le trajet, et l'un d'eux me remit un morceau de papier que lui avait remis mon boy Matadjabu. Le papier était couvert d'un griffonnage au crayon indéchiffrable. Quand mon petit bonhomme me rejoignit le soir, je lui demandai l'explication de son papier. Il me répondit que, quoique ne sachant pas écrire, il avait fait semblant de le faire en présence des porteurs, afin qu'ils ne fissent pas l'école buissonnière en route! Je pourrais citer ainsi beaucoup d'autres exemples de l'intelligence des noirs. »

Condition de la femme. — Dans presque tout le Congo, la condition de la femme est la même : elle représente un objet de valeur marchande. La fortune des grands chefs et des notables s'évalue au nombre de leurs femmes. En règle générale, c'est à la femme qu'est dévolu le travail; elle gère son intérieur, va aux champs, récolte le manioc, etc... La polygamie existe, mais elle est l'apanage des hommes libres et des chefs. La première femme conserve toujours l'autorité suprême sur les autres, à qui elle donne des ordres et parmi lesquelles elle distribue le travail. La jalousie n'existe pas parmi elles.

Rarement le mari exerce des voies de fait sur ses femmes; ce n'est que dans des moments d'ivresse qu'il fait parfois acte de brutalité.

La femme noire aime ses enfants ; pendant la durée de la gestation et de l'allaitement, elle ne voit pas son mari. Dans le Bas-Congo, une petite statuette, représentant une femme à gros ventre, placée devant la porte, indique l'habitation de la femme qui se trouve dans une position intéressante.

Généralement le nombre des enfants ne dépasse guère trois : les femmes se prévalent d'un grand nombre d'enfants. Elles les soignent fort bien jusqu'au moment où ils peuvent être abandonnés à eux-mêmes ; elles parlent de leurs enfants avec attendrissement.

Les enfants ont de l'affection pour leurs parents : « En passant devant le village de son père, raconte le lieutenant Vandevelde, Kinkele, un de mes petits domestiques qui ne me quittait jamais d'une semelle, s'enfuyait en courant pour aller présenter ses respects et manger un peu de manioc avec *tate* (père) et *mame* (mère), et quand le père venait à la station pour y vendre des poules, il ne manquait jamais de venir voir son *muena* (fils) chéri. Les chefs, comprenant les avantages de l'éducation qu'ils reçoivent chez les blancs, viennent nous demander de prendre leurs fils à notre service. C'est ainsi que le chef Mambuco, de Vivi, m'a confié son fils Sakala et m'a prié de l'emmener en Europe pour lui faire apprendre la langue des blancs, la lecture et l'écriture. Sakala reçoit son éducation dans ma famille. Il a un très grand respect pour mon vieux père. Il ne manque jamais d'aller le saluer en rentrant et en sortant. C'est pour lui le grand chef à barbe blanche, le *makrute* (le plus sage vieillard). A ses yeux, je ne suis plus qu'un *mfumu* (chef) de second ordre. »

Aptitudes commerciales. — Le nègre naît commerçant; il a cela dans le sang, et, comme nous l'avons vu, il a toutes les ruses et toutes les malices. Il débattra pendant plusieurs jours le prix d'un objet, en essayant de vous tromper sur sa valeur, et il sait se faire insinuant lorsqu'il voit qu'on ne se laisse pas duper; il marchande pendant des heures la valeur du plus petit objet.

Les marchés sont très animés, surtout dans le Bas-Congo; le prix de toutes les denrées, de toutes les marchandises est débattu avec intérêt de part et d'autre. Dans ses transactions avec l'Euro-

péen, le nègre est méfiant : en général, il demande dix fois plus que l'objet ne vaut, mais il rabat vite de son prix exagéré s'il voit que l'Européen lui tient tête, et, comme pour lui tout ce qui est clinquant a la plus grande valeur, il s'ensuit que le commerce — surtout celui de l'ivoire — est très avantageux pour nous.

Dans le Bas-Congo, le nègre exige, en payement de ses produits,

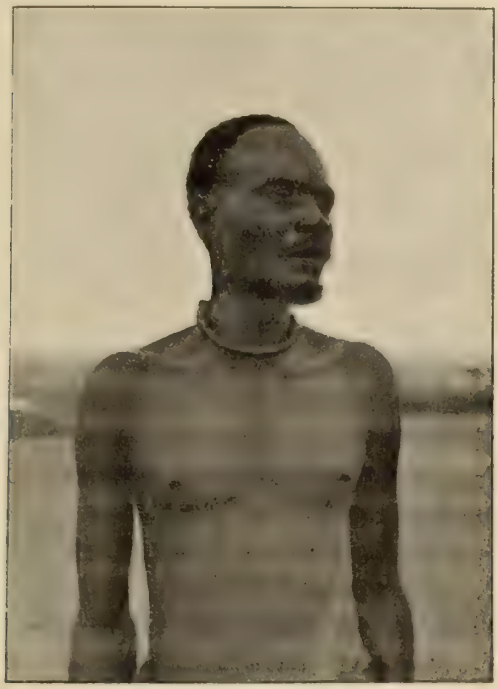

TYPE DE BALUBA. *Cl. du cap. de Macar.*

des étoffes, des cauries, des perles, des miroirs, des fils de laiton, de vieux vêtements, etc... Il compte par dizaines; il tient ses comptes au moyen de nœuds dans une ficelle; il est rare qu'il se trompe d'une unité.

Les Bangalas comptent aussi par dizaines, sur les doigts; chez eux l'unité monétaire est l'esclave, qui vaut environ 200 mitakou ou fils de laiton.

Pour donner une idée de la rouerie des noirs en matière com-

merciale, nous extrayons le caractéristique passage suivant du livre : *Sur le Haut-Congo*, par le capitaine Coquilhat :

« Le propriétaire de la dent, Ipourou, est venu très mystérieusement me demander si je voulais acheter une pointe d'ivoire. Il donnait à ses yeux une impression assez extraordinaire pour faire croire à un naïf que la possession de cette défense devait constituer un bonheur céleste.

— Est-elle grande, demandai-je d'un air ennuyé?

— Comme cela, dit-il en élevant le bras droit, un peu recourbé en avant, au-dessus de sa tête, ce qui indiquait une hauteur d'environ $1^{m}85$ depuis le sol jusqu'au bout de ses doigts.

— Bah! je n'ai pas le temps, vendez-la à un autre.

— Mais non, je l'ai réservée pour vous ; c'est un monpate digne d'un grand chef.

— Je vous connais. Merci.

Enfin j'autorise Ipourou à me présenter sa pointe le surlendemain.

— Magnifique, n'est-ce pas, fait-il en l'exhibant.

— Peuh! très ordinaire, dis-je après l'avoir vidée, pesée et grattée. (Le poids est de 63 livres.)

— Comment, ordinaire ! mais je l'ai payée trois esclaves, deux...

— C'est bon, qu'en voulez-vous?

— Trois mille mitakou. (Le brave homme sait bien qu'il demande huit à dix fois ce qu'il peut obtenir.)

— C'est trop peu. A votre place, je demanderais un des bateaux à vapeur de Boula-Matari et cent fusils.

Ipourou éclate de rire et son ami avec lui. (On a toujours un ami avec soi dans ces cas-là.)

— Enfin, qu'offrez-vous?

— Vingt mitakou. (Je n'ignore point que je devrai payer douze à quinze fois autant; mais si j'énonçais tout de suite mon dernier prix, jamais il ne serait accepté.)

— J'aime mieux vous la donner pour rien.

— Donnez, j'accepte. Mais comme un vrai cadeau, sans rien vous rendre.

— Allons, ne plaisantez pas ; donnez-moi mille mitakou.

— Jamais. Pour vous faire plaisir, je prendrai la pointe à quarante.

— Disons 800.

— Plutôt mourir. Je dis 100 et rien de plus.

— 700.

— 100.

Ipourou rapporte sa défense chez lui. J'ai soin de ne plus en parler. Il rôde dans mes alentours et un beau soir m'aborde en disant :

— Voulez-vous causer sérieusement de mon ivoire?

— Non, je n'en veux plus.

— Je vous laisserai la pointe à 600.

— Vous êtes bien bon; c'est inutile.

— Soyez donc aimable; j'ai besoin de marchandises pour acquitter des dettes.

Le marchand demande la permission de s'asseoir; il semble méditer profondément et faire des calculs compliqués.

— Tenez, dit-il, elle est à vous pour 500; mais je n'en puis plus rabattre.

— J'offre 165.

Nous finissons, après deux grosses heures de débats, par mettre en présence ces deux chiffres : 450 et 210. La différence est ainsi de 240 et je connais la façon indigène de terminer une affaire. Long silence. Ipourou est sombre, triste, malheureux à faire pleurer; il essaie encore pendant une demi-heure de m'amener à augmenter un peu mon offre. Tout à coup il s'écrie :

— Coupons la différence en deux pour en finir.

— Parfaitement, j'achète donc à 330.

— C'est trop peu, vous m'écorchez.

— Allons donc! Vous faites un bénéfice de 300 pour 100.

— Du tout, j'y perds.

— Voulez-vous oui ou non 340?

— 350.

— C'est fait.

Nous plaçons l'un contre l'autre sur le sol l'index de notre main droite et nous le retirons vivement.

A ce signe, l'accord est conclu et rendu sacré. On aurait tort de croire que tout est fini. Reste à traduire une partie de cette somme de fils de laiton en tissus et autres articles, ce qui prend bien deux heures. Finalement je compte à Ipourou :

1	brasse de drap bleu, valant	ici	15	mitakou.
2	id. coton bleu (Guinée)	id.	8	id.
2	id. coton blanc	id.	8	id.
1	bouteille vide	id.	10	id.
2	bracelets en laiton	id.	10	id.
1	sonnette	id.	7	id.
1	petit miroir	id.	3	id.
1	bande de drap rouge	id.	1	id.
1	fourchette en fer blanc	id.	2	id.
1	cuiller id.	id.	2	id.
1	assiette id.	id.	8	id.
300	cauries	id.	30	id.
6	colliers de perles roses	id.	6	id.
20	colliers de perles blanches	id.	20	id.
Enfin, 120 fils de laiton			120	id.

Reste à fixer le *bolombi*. C'est le pourboire de l'ami et conseiller du vendeur. Mieux vaut le donner pour rester dans les usages des natifs. Je le compte d'avance dans mon calcul et je diminue le prix de la pointe d'autant.

En estimant le fil de laiton ou mitakou (frais généraux et de transport compris) à 0 fr. 25, j'ai payé environ 90 francs pour 63 livres d'ivoire. La pointe, étant grande et de bel ivoire se vendra à Liverpool entre 600 et 800 francs. En retranchant, outre le prix d'achat, 40 francs pour le transport, il reste un bénéfice net de 470 à 670 francs. »

Il est heureux que l'esprit des nègres soit essentiellement commerçant : c'est grâce à cet amour du commerce et de l'échange que nous avons réussi à pénétrer parmi eux ; c'est lui aussi qui décidera de l'avenir du Congo, tant sous le rapport humanitaire que sous le rapport économique. Et que l'on ne s'étonne ou que l'on ne se froisse pas de voir le bénéfice réalisé par le blanc dans ces tran-

sactions : l'ivoire ne représente aux yeux du noir qu'une valeur très peu importante, dont il ne peut faire usage que pour l'échanger contre les mille brimborions et les étoffes d'Europe, qui ont pour lui une valeur inestimable.

Genre d'existence; pêche; chasse. — Le noir est naturellement indolent et paresseux. Il faut le stimuler pour obtenir de lui un travail quelconque. Presque partout, c'est aux femmes qu'est dévolu le travail de l'agriculture — agriculture, du reste, très primi-

VILLAGE DE PÊCHEURS SUR LE SANKURU. *Cl. du cap. de Macar*

tive —, celui de la cuisine, le soin du ménage, etc.... Le mari, lui, se repose toujours, ou bien il fait la noce au pombe, ou bien encore il fume en devisant avec les amis sur la place du village.

Dans le Bas-Congo, on trouve des tribus de pêcheurs; il y existe aussi des chasseurs d'éléphants, mais ils sont rares. La plus grande partie des noirs du Bas-Congo s'engagent au service de l'État comme porteurs, ou au service des factoreries comme travailleurs. Il y en a aussi qui s'occupent exclusivement de commerce, et dont l'existence se passe à courir de marché en marché,

pour y vendre leurs produits en essayant de voler le plus possible l'acheteur.

Les Batekes sont essentiellement commerçants; ils ne connaissent pas d'autre occupation; leurs femmes récoltent le manioc.

Les Bayanzis sont une tribu maritime, c'est-à-dire qu'ils vivent presque exclusivement en pirogue; ils sont négociants par instinct, et vont vendre leurs produits au loin. Ils sont hardis chasseurs et s'occupent beaucoup de pêche. Les femmes font tout le travail agronome.

Les Wangatas et tous les natifs de l'Équateur ne s'occupent que de pêche; quelques-uns travaillent le fer et en fabriquent les armes et les instruments aratoires; ils se contruisent aussi des pirogues et excellent dans cet art. Les femmes vont aux champs, font les récoltes et assument tous les soins du ménage.

Les Bangalas sont peut-être la seule tribu du Congo où l'homme fait des métiers divers. Les notables et les riches ne font rien; ils s'assemblent le plus souvent possible, lorsque l'un d'eux a une bonne provision de bière de canne à sucre et qu'il a invité les amis et camarades, pour faire une orgie formidable : les femmes y assistent le plus souvent, et le *vulgum pecus* suit de loin, d'un œil d'envie, ces festins qui sont l'apanage de la classe aisée. On rencontre chez les Bangalas des pêcheurs, des constructeurs de pirogues, qui sont en général de très bons menuisiers, des terrassiers et des gens qui s'occupent spécialement d'agronomie.

Les indigènes des Falls sont des tribus de pêcheurs très hardis; leur vie se passe en canot. Ils ne s'occupent absolument pas d'agriculture, et la subsistance végétale leur est acquise par des échanges faits avec les peuplades d'aval.

Nous venons de voir que la pêche est une des occupations principales de l'indigène dans tout le bassin. Les naturels y sont très adroits et emploient des moyens divers pour capturer le poisson : là où existent des rapides, ils les barrent en aval au moyen de pieux enfoncés dans le lit de la rivière, ils y accrochent leurs nasses, qui sont fabriquées en osier, sous forme de paniers; alors, sans crainte des crocodiles ni des autres habitants du fleuve, ils amarrent leurs canots à un îlot, se jettent à l'eau et chassent le poisson vers leurs

trappes. Pour le retirer, ils plongent et vont rechercher le poisson dans les paniers. La nuit ne les empêche pas d'exercer leur métier : ils allument alors de distance en distance de grands feux qu'ils alimentent et autour desquels ils battent le tambour.

Certaines tribus mènent une vie absolument lacustre; tels sont les indigènes de l'Aruwimi et ceux des Falls; elles possèdent d'énormes pirogues, dans lesquelles elles vivent nuit et jour, con-

VILLAGE LACUSTRE SUR LA MONGALLA. *Cl. de M. De Meuse.*

stamment à l'affût du poisson. Elles en récoltent énormément et descendent à terre pour en échanger une partie contre la nourriture végétale indispensable à leur existence. Elles emploient de grands filets, dont la largeur égale à peu près celle de la rivière où elles pêchent; le bord inférieur de ces filets va à fond au moyen de lourdes pierres qui y sont attachées et le bord supérieur est maintenu à la surface de l'eau au moyen de flotteurs en bois très léger. Les deux extrémités du filet sont fortement tenues par des hommes montés dans des pirogues qui remontent le courant : le poisson qui descend

est ainsi pris dans les mailles du filet et la récolte en est très abondante.

C'est dans le Bas-Congo surtout que l'on pêche à la ligne : cette occupation est dévolue aux enfants, qui la pratiquent avec beaucoup d'adresse.

Dès que les eaux sont très élevées, les indigènes ferment les issues des criques, canaux, etc., au moyen de barricades à espaces très restreints, qui retiennent le poisson prisonnier lors du reflux : ce mode de pêche est très fructueux.

Un moyen de pêche très répandu est la pêche au poison : les indigènes extraient de certains arbres une poudre qui a pour propriété de faire flotter le poisson dans les eaux où elle est jetée.

Les indigènes pêchent généralement la nuit; la chair du poisson entre pour une bonne part dans leur alimentation, comme dans celle des blancs; ils en sont très friands et célèbrent les pêches miraculeuses par de grandes démonstrations de joie.

Peu de tribus sont chasseresses; les indigènes emploient des pièges pour capturer certains grands animaux. La mort d'un hippopotame donne lieu à des scènes de partage qui finissent par de véritables bagarres : de l'animal il ne reste rien, pas un os, pas un morceau de peau.

Cérémonies. — La naissance donne lieu à peu de cérémonies; les femmes se contentent de promener fièrement le nouveau-né à travers le village.

La circoncision est opérée dans presque toutes les tribus. D'où a été importée cette pratique? La résolution de cette question constitue un intéressant problème, dont il sera curieux de découvrir un jour la clef.

Le mariage est une opération importante ; dans le Bas-Congo, il se fait par consentement mutuel; les jeunes filles se marient dès la nubilité, qui arrive vers douze ans. Le fiancé achète sa future femme et fait tous les frais d'installation du ménage et ceux de la noce, qui consiste en un grand repas abondamment arrosé de pombe et de malafu et qui dégénère en une orgie de boisson, de chants et de danses.

En général, du reste, la cérémonie du mariage se fait de cette façon et donne lieu à des orgies qui finissent par des batailles.

Les décès sont l'occasion de cérémonies funèbres imposantes, mais souvent cruelles : lorsqu'un chef ou un homme de quelque importance meurt, on brûle le plus de poudre possible ; au besoin on vient solliciter le chef de la station voisine de faire des démonstrations bruyantes pour honorer la mémoire du mort.

Dans le Bas-Congo, l'enterrement n'est plus aujourd'hui accompagné de sacrifices humains ; on se contente d'entourer le mort de toutes ses étoffes, ce qui forme parfois un ballot tellement énorme que trente hommes suffisent à peine à le porter. Le ballot est enterré à proximité du village, à peu de profondeur dans le sol ; quelquefois il est transporté sur un char au lieu de sépulture. Sur le tertre qui surmonte la tombe, on dépose tous les trésors du mort, sa vaisselle, ses armes ; ses femmes viennent, pendant plusieurs nuits, pousser de grands cris, des lamentations et des plaintes devant le tombeau.

Dans le Haut-Congo, le décès d'un chef ou d'un notable est toujours accompagné de sacrifices humains ; à proximité des stations le blanc est parvenu à abolir ces sinistres coutumes, qui se pratiquent encore en beaucoup d'endroits. Nous reproduisons une scène à laquelle le capitaine Coquilhat fut forcé d'assister à l'Équateur et qu'il raconte avec une profonde émotion : « J'accompagne Van Gèle au lieu du supplice. Un indéfinissable malaise nous étreint ; nous faisons des efforts inouïs pour le dissimuler sous l'expression de la pitié que nous ressentons pour ces sauvages. Après quinze minutes de marche à travers les premiers quartiers du village, au détour du sentier, la scène se présente à nous dans son ensemble. C'est la rue large de vingt mètres devant la case du défunt. A gauche sont réunis les tambours en bois, tous verticaux sauf un, les gongs en fer et les trompes d'ivoire ; les sons variés de tous ces instruments se mêlent en une cacophonie violente. A droite se pressent, en rangs multiples, et se trémoussent de joie, les spectateurs ornés de leurs plus beaux atours, plumets, bonnets en peau de singe, peintures de fête, pagnes de grand gala. Les musiciens et la foule dessinent un cercle elliptique formant le lieu du sacri-

fice. Les bouquets de bananiers et les palmiers oléifères entourent le tableau d'un cadre poétique. Au milieu de l'ellipse et placé dans l'axe de la rue, seul, le malheureux destiné au trépas est assis, complètement nu et noirci, sur trois petits rondins à dix centimètres du sol, les jambes étendues. Il paraît avoir vingt ans, est gras et plein de santé. N'étant pas encore complètement attaché, il promène sur l'assistance un regard tranquille. Aux mouvements de sa poitrine, on voit que sa respiration est régulière.

» Les apprêts sont longs, et tandis que quelques hommes les poursuivent avec un calme méthodique, une danse folle agite les masses en délire et les tambourinaires battent leur instrument avec frénésie. Un pieu, remontant jusqu'à ses épaules, est placé derrière le dos du patient ; on y fixe son buste et le haut des bras. Les mains, tombant un peu en arrière du corps, sont attachées au sol par de petits piquets. Un second pieu est enfoncé en terre le long de la poitrine. Les pieds sont maintenus de la même manière que les mains. Puis, à quatre mètres en avant, une grande perche très flexible, ayant au moins deux hauteurs d homme, est enchâssée verticalement dans le terrain, dans le prolongement du misérable. Un homme grimpe à son sommet et s'y laisse pendre de façon à la plier vers la tête à couper. Celle-ci est prise dans un filet à fibres de jonc, terminé en haut par une ganse que l'on passe sur l'extrémité de la perche recourbée. Nous comprenons : rendu libre par la décollation, l'arbuste se redressera comme un ressort et enverra la tête tomber au loin.

» L'innocent condamné suit sans sourciller tous les détails de ces lents préparatifs. De temps à autre, un des danseurs se détache et vient gambader devant lui. Le bourreau, qui n'est autre que le paisible Ipambi, parcourt la place en brandissant son énorme couteau bangala, à la lame courbée, faite, dirait-on, au moule du cou humain. Plusieurs fois, il se place sur le flanc du malheureux, et fait mine d'essayer son arme. Vingt fois la tête est tendue dans le filet, et des mains sont placées à l'endroit choisi pour le coup fatal. Finalement, on y trace une ligne blanche. Le martyr reste impassible. Un instant, il échange quelques mots avec l'un des aides. Le moment décisif approche. On bande les yeux de cet homme, devenu

inerte, tant il est étroitement ficelé. Son corps est maintenant soupoudré de sable blanc.

» Les vassaux et les esclaves du chef mort défilent plusieurs fois en appareil de guerre, la lance levée, le bouclier dressé, le couteau au vent.

» Ce cortège est suivi d'une procession dansante de femmes. Enfin, le bourreau, qui vient de revêtir un grand jupon bleu et un brillant manteau poupre, et de s'orner la tête d'une magnifique coiffure de plumes noires, le bourreau s'avance, précédé de son épouse et entouré d'une bande considérable de gens des deux sexes, exécutant, comme lui, une marche dansée, plusieurs fois répétée, autour de l'échafaud.

» Le fils du défunt, Lossala-Djoum, adresse à mi-voix au patient un court discours avec formules, dans lequel nous entendons prononcer le nom du mort; et, à deux reprises, l'exécuteur lui passe sous la jambe.

» La bande reprend rang sur le périmètre. Le bourreau se débarrasse de son manteau, s'arc-boute sur le flanc gauche de l'esclave, face à lui, la main droite appuyée à terre. Il se frotte la joue avec un peu d'argile, se redresse, fait un mouvement d'essai et d'un coup brusque, frappe. La tête, violemment enlevée par la perche, décrit une trajectoire sanglante et vole au loin. Aussitôt le peuple se rue, couteaux levés, sur le tronc décapité d'où le sang jaillit en fontaines, et la chair, encore palpitante, est tailladée en tous sens. Saisis d'horreur, nous quittons précipitamment le champ d'exécution.

» Nous avons recueilli deux versions concernant le sort du cadavre de la victime. D'après les uns, les viscères, le foie et le cœur furent emportés dans un village d'amont, dont les habitants les mangèrent. Nous serions, si c'était vrai, à la frontière du cannibalisme. Mais la majorité des indigènes soutient que le corps a été jeté à l'eau. Quant au crâne, il est toujours vidé et placé sur la case du mort pour y rester. Notre départ, est-il besoin de le dire? n'a nullement arrêté la fête. Les danses et les libations continuent de plus belle. »

Ces sacrifices humains se pratiquent d'une façon plus monstrueuse encore dans le Haut : chez certaines tribus, on massacre impitoyable-

ment tous les esclaves des chefs décédés; on lie pieds et poings à quelques-unes de ses femmes et on les jette à l'eau; le pagne des malheureuses est accroché aux arbres de la rive, à l'endroit où elles ont péri.

Dans l'Aruwimi, on enterre les morts dans la case, à peu de profondeur; on égorge un ou deux esclaves sur la tombe.

Les Bangalas croient que toute mort de maladie n'est pas naturelle et qu'elle est l'effet d'un sort jeté sur le patient. Certains hommes, parmi eux, sont regardés comme portant malheur : ce sont ceux qui, sous l'influence de maladies spéciales, deviennent excessivement maigres. Ils n'ont plus que la peau sur les os; leurs yeux, enfoncés dans les orbites, brillent d'un éclat étrange et démoniaque. Ces malheureux sont impitoyablement mis à mort. Dans la colonie bangala de Léopoldville se trouvaient deux êtres semblables : leurs compatriotes n'ont pas hésité à demander au chef de district l'autorisation de les tuer, autorisation qui leur a été naturellement refusée.

Usages; coutumes; salutations; danses, etc... — Il serait faux de croire que le nègre est toujours grossier de sa nature et qu'il n'a aucune notion de politesse. Certes, c'est un savoir-vivre qui leur est particulier, mais il est incontestable que chez aucune peuplade sauvage on ne fait plus attention aux salutations et autres coutumes de politesse que chez les indigènes du Congo.

La salutation d'amitié consiste, dans le Bas-Congo, à incliner la tête en se frappant les mains ouvertes. Le mot « mbote » signifie bonjour. Les chefs sont salués en outre d'un claquement de doigts et d'une génuflexion.

« Ayant été visiter le roi Matchi-Banga dans le Chiloango, raconte Vandevelde, au nord du Kuilu, je fus témoin des honneurs rendus à ce monarque. Il était assis sur une peau de léopard, était coiffé d'un bonnet de peau de chacal, et tenait à la main un large couteau-sceptre. Les chefs se présentèrent par rang d'âge, ils se mirent à genoux devant lui et se prosternèrent en étendant les mains, la paume en dessus, sur la peau de léopard. Ils se relevaient dès que le roi les avait touchés de son sceptre. Alors la suite du vassal, accroupie, battait un triple ban. Quand le roi buvait, il se cachait la

VILLAGE ET GENS DU STANLEY-POOL. *Cl. de M. Ectors*

figure, toute la troupe battait des mains et un chanteur entonnait les louanges du souverain. »

L'action de boire est du reste partout, pour un souverain, le motif d'un tas de précautions et de simagrées devant lesquelles l'Européen a peine à retenir un éclat de rire.

L'hospitalité est très pratiquée dans le Bas-Congo ; il n'est pas rare de voir, dans les villages, de pauvres déshérités circuler de case en case et recevoir l'aumône. En général le blanc est très bien accueilli ; on l'invite même à passer la nuit dans une case spéciale que l'on met à sa disposition. « A Kitabi, raconte le lieutenant Vande Velde, le roi de Mayombe me fit construire une case et m'envoya une grande quantité de nourriture pour mes hommes et moi. Peu après, sa sœur me fit parvenir un mouton, un régime de bananes, un panier d'œufs, des fruits, et elle m'apporta elle-même un grand vase d'eau fraîche. Dans la soirée, le roi qui devait s'absenter pour aller dans un de ses ntombos, vint s'excuser de ne pouvoir me tenir compagnie. Vers sept heures du soir, au moment où j'étais en train de manger, j'entendis tout à coup un grand remue-ménage au dehors ; ma porte s'ouvrit et je vis entrer Mouindi, la sœur du roi. Elle vint s'asseoir à côté de ma chaise sur une natte. C'était une belle géante aux formes puissantes. Tout son costume se composait d'une armure de bracelets aux jambes et aux bras, et d'un tout petit pagne frangé de perles. Elle se mit à parler et mon serviteur fit l'interprète. Je fus un peu saisi de terreur quand il me dit que Mouindi avait l'intention de passer la nuit dans ma case. Il voulait dire la soirée ; j'avais compris tout autre chose, me rappelant les singulières aventures arrivées au major Serpa Pinto dans son voyage en Afrique. Mes craintes s'évanouirent quand je vis entrer d'autres femmes. Elles passaient la porte, se mettaient à genoux, et, les mains à terre, marchaient en faisant tinter leurs anneaux, jusque dans le fond de la case, où elles s'accroupissaient. Je reçus ainsi la visite de toutes les dames du village, curieuses de voir l'homme blanc. Ce fut une véritable « conversatione ». Quand elles voulaient m'adresser une question, elles s'adressaient à la princesse, qui me la répétait. Je m'y prêtais de bonne grâce. Les questions avaient trait surtout aux devoirs imposés aux femmes

de mon pays, à leur toilette et à leurs enfants. Bref, je m'aperçus que les femmes noires avaient autant de babil et de curiosité que les Européennes. »

Dans le Haut, les marques de respect diffèrent. Aux Bangalas et dans les environs, le chef qui en aborde un autre s'écrie « mbaya »; celui-ci répond par le mot « Eh ! » qu'il scande en l'allongeant sur un ton lamentable. Puis ils s'accroupissent l'un en face de l'autre.

A partir de Basoko et jusqu'aux Falls, le bonjour est le mot : « sénênê » ; dans l'Aruwimi, lorsqu'on s'adresse à un chef, on crie trois fois « hopâlia ! » Le chef répond chaque fois « hîîî », puis la conversation s'engage.

En général, dans les réunions, les indigènes déposent leurs boucliers devant eux et fichent leurs lances en terre.

Il serait fastidieux d'entrer dans des détails concernant les salutations, qui varient dans chaque tribu, voire dans chaque village : les noirs sont, nous le répétons, très cérémonieux et très observateurs des coutumes qu'on leur a inculquées dès l'enfance.

Les nègres, en général, tiennent leurs serments : ceux-ci sont très peu en usage dans le Bas-Congo. Mais, dans le Haut, tout pacte, tout serment est accompagné de l'échange du sang. Les Bayanzis avaient naguère une habitude cruelle : lors de l'échange d'un serment, on creusait entre les deux contractants une fosse dans laquelle on précipitait un esclave après lui avoir brisé les quatre membres à coups de massue.

L'échange du sang est une des habitudes les plus répandues du Haut-fleuve. Le blanc qui est sollicité de faire l'échange du sang ne doit pas s'y refuser, car c'est un engagement auquel le noir faillit rarement. Voici comment se pratique cette opération : le chef indigène fait à l'aide d'un couteau une légère coupure dans le bras du blanc et de son futur frère et y introduit un peu de sel. Rapprochant les deux petites entailles, il les frotte l'une contre l'autre jusqu'à ce que le sang se mêle. Le chef prend alors la parole et rappelle les engagements qui ont été pris à l'avance ; il énumère les motifs qui ont amené l'alliance, les diverses conditions du serment, et, après chacune d'elles, il dit : « Si tu ne fais pas cela, *deko boko*, et l'assemblée de répéter en chœur : *boko*. *Deko* veut dire

frère et *boko* signifie rupture. *Deko boko* veut donc dire en traduction libre : « Tu cesseras d'être le frère de sang du blanc. »

Les distractions des indigènes sont peu variées. Ils connaissent peu de jeux. Leurs principales réjouissances sont les chants et les danses. Tout est chez eux prétexte à chants et à danses : naissances, mariages, décès, victoires. Ils possèdent peu d'instruments de musique : les plus répandus sont les tambours de diverses grandeurs, sur lesquels les enragés tapent de toutes leurs forces, et qui, en temps ordinaire, servent à annoncer dans les villages l'arrivée d'un étranger. Ils ont aussi des trompes en ivoire d'où ils tirent des sons graves mais uniformes ; ils aiment le bruit des grelots qu'ils s'attachent partout pour exécuter leurs danses.

Les danses ont lieu surtout le soir ou la nuit, au clair de lune. Rien n'est plus fantastique que de voir ces bandes d'ombres s'agiter, par les nuits blanches, en des trémoussements fous, s'accompagnant d'une mélopée bizarre, où strident parfois des cris gutturaux, tandis que dans l'air s'envolent, dominant les chants et les cris, les sourds et monotones battements du gong. Souvent toute la population du village danse, mais, plus souvent encore, ce soin est dévolu à certaines sorcières dont la réputation chorégraphique est bien établie, et qui viennent de loin donner des représentations. La sorcière arrive au village dans un canot manœuvré par des femmes; elle trône, debout, au milieu de ses compagnes, tournant et retournant son ventre en cadence : il a l'air de battre la mesure à un chant uniforme dont s'accompagnent les pagayeurs. Toute la population lui fait escorte sur la rive et lui fait des ovations enthousiastes. Le canot s'arrête devant le village et tout le monde descend. Les danseuses sont généralement au nombre de trois : la sorcière et ses deux aides. Les autres femmes font l'orchestre qu'accompagnent deux tambours. Les danseuses sont couvertes de feuillage; à leur pagne sont accrochées des sonnettes et des breloques bruyantes, qui résonnent au moindre mouvement. Les jambes et les bras sont ornés de bracelets, de cauries et de dents humaines. De nombreuses peaux de chats-tigres, auxquelles sont attachées des clochettes, pendent par dessus leurs pagnes. Lorsque l'assistance est jugée assez nombreuse, la danse commence. La

« Sarcy » noire débute : elle fait plusieurs tours en se livrant à des contorsions extraordinaires. Tout son corps ondule en cadence, d'un mouvement qui commence au cou et se propage jusqu'au bout des pieds. Pas un muscle du corps qui soit immobile. Et le mouvement se précipite, les autres danseuses se mettent en branle, giroyant d'une façon folle, le tam-tam résonne plus nerveusement, les chants redoublent. Les trois danseuses rivalisent de souplesse, tournoyant avec une rapidité vertigineuse en agitant leur ventre d'une manière insensée, tandis que le soleil leur fait couler le long du corps une transpiration abondante qui enlève l'huile et la poudre dont elles s'étaient teintes, — et que, bouche bée, en extase, la populace les contemple avidement.

Les danses de guerre sont généralement d'un très grand caractère et vraiment imposantes.

Les Wagenias, indigènes des Falls, exécutent des danses en pirogue; ils sont d'une grande habileté à conduire leurs canots, puisque les bonds extravagants des danseurs ne parviennent pas à faire chavirer leurs embarcations.

En fait de jeux, le capitaine Coquilhat cite chez les Bangalas un jeu de hasard ressemblant assez à notre jeu de « pile ou face » et qui se joue avec des cauries.

Esclavage et cannibalisme. — L'esclavage indigène est loin de ressembler partout à cette plaie qui a été introduite par les peuples de race latine et qui dévaste les malheureuses populations du nord de l'État du Congo. Nous verrons au paragraphe des castes que dans beaucoup de tribus la condition de l'esclave n'est pas trop misérable et qu'on le considère plutôt comme un serviteur que comme de la chair à tout usage.

Le cannibalisme est la coutume la plus affreuse qui existe chez les peuplades indigènes, et, il faut le constater avec douleur, cette coutume est profondément enracinée chez les indigènes du bassin du Congo, qui, on peut le dire, sont tous, ou ont tous été cannibales.

Les naturels de l'Aruwimi mangent toute chair humaine, aussi bien celle de leurs ennemis tués à la guerre que celle de leurs esclaves tués pour une cérémonie quelconque. Ce n'est pas par

besoin de nourriture animale que les noirs dévorent la chair de l'homme, — attendu que pour eux n'importe quelle chair est bonne, aussi bien celle d'un rat à moitié pourri que celle de l'hippopotame. Mais ils aiment la chair humaine, c'est un goût profondément inné, et chaque fois qu'un festin de cette sorte est annoncé, ceux qui auront la bonne fortune d'y prendre part s'en font une véritable fête.

Le capitaine Roget, qui a vécu longtemps parmi les peuplades

FEMMES BATEKES AU JEU.

anthropophages de l'Aruwimi, s'exprime ainsi : « Les voisins sont des ennemis et toute la population est anthropophage, mais d'un cannibalisme dégradant que nulle part ailleurs on ne peut retrouver plus intense.

» Voici un exemple entre mille : j'apprends que des troubles agitent la contrée à quelques lieues dans la forêt ; tout le monde était sur le pied de guerre ; deux villages, L... et M..., voisins, séparés par un sentier en zigzag et quelques bananiers, en étaient venus aux mains.

» Je m'interpose comme arbitre.

» Voici les faits : L... avait acheté à M... une femme, qu'il avait découpée et préparée dans dix-huit pots. Mais un chien de M..., franchissant la frontière, vint manger un des petits pots de chair humaine. De là grande colère de L... contre son voisin ; il arme ses hommes et va enlever au propriétaire du chien une jeune fille qu'il met en petits pots pour remplacer la viande mangée. Et bien! vous croirez peut-être qu'il a été question de l'enlèvement et qu'il y a eu une explosion quelconque de sentiment? Pas du tout. Lorsque M... a plaidé son cas, il m'a simplement fait remarquer qu'en prenant une fillette de cette taile, L... s'était trop largement indemnisé ; que cela représentait plus que la viande mangée par son chien, d'où une guerre qui avait coûté la vie à plusieurs hommes que l'on avait réciproquement mangés pour arriver à une compensation (1). »

On est déjà arrivé, par la persuasion et par des cadeaux nombreux, à empêcher la pratique de ce monstrueux usage à proximité des stations, mais il n'en est pas moins vrai que, tant Bangalas que Basokos, profitent de la première occasion de s'adonner à leur régal favori. Généralement, l'ennemi tué à la guerre est coupé en morceaux, qui sont partagés entre les guerriers : la nuit on se réunit, dans les bois ou dans les clairières, l'on fait un grand feu où l'on rôtit les membres humains et, en cercle, l'on mange les débris de l'ennemi vaincu.

C'est une injure courante chez les Bangalas que de crier à son ennemi : « Toi, d'ici à peu de temps, tu reposeras dans mon estomac! » *(Traduction littérale.)*

On raconte, chose épouvantable, que, dans le Haut-Aruwimi, il existe des tribus mangeant les vieillards qui atteignent un certain âge, et que les enfants contrefaits sont engraissés jusqu'à l'âge de quatre ou cinq ans, puis dévorés publiquement par la famille.

Souvent les steamers de l'État capturent, sur le Congo, des convois d'esclaves que les gens de Lulanga vont acheter dans l'intérieur : ces gens de Lulanga remontent le Lulongo, vont acquérir dans l'intérieur de la contrée des naturels appartenant à la tribu des

(1) Les Conférences antiesclavagistes libres de Bruxelles. — Discours de M. Léon Roget.

Balolos, qu'ils vont revendre dans l'Ubangi pour de l'ivoire. C'est le commerce de chair humaine dans toute son horreur, d'autant plus que ces malheureux sont vendus par leurs parents, leurs amis, leurs compatriotes, pour quelques pains de manioc : les Balolos sont une race dégénérée, ne cultivant pas le sol et mourant de

GUERRIERS DE LA TRIBU DES BALOLOS (HAUT-LULONGO).

faim. Dans l'Ubangi, ces esclaves servent littéralement de viande de boucherie, et, lorsqu'on demande aux indigènes si ce sont des esclaves, ils répondent simplement « Te, niama ! » « Non, ce sont des bêtes, c'est de la viande ! »

Les Bangalas sont persuadés, eux, que la chair humaine est un aliment noble, parce que l'homme a l'intelligence de plus que l'animal, ainsi que la parole : préjugés stupides, qu'il sera bien

difficile de déraciner chez ces peuples où l'instinct brutal parle plus haut que la raison qu'on tâche de leur faire comprendre.

Nous le répétons, l'anthropophagie est un danger immense pour l'avenir de l'Afrique et tous les efforts doivent tendre à la suppression progressive et complète de cette monstrueuse coutume; les agents de l'État ont, jusqu'à présent, fait prudemment, mais sûrement, leur possible pour enrayer le mal, et l'on peut espérer que, grâce aux sages mesures que saura prendre l'État du Congo, le mot sinistre d'anthropophagie pourra un jour disparaître de notre langue.

CHAPITRE III

Organisation locale des peuplades du Congo.

États nègres. — Nous avons tenté précédemment de décrire les tribus les plus importantes du bassin du Congo ; dans cette immense région, les populations, qui diffèrent au point de vue physique et moral, ont pourtant un caractère commun : elles sont toutes de langues bantou, terme qu'on pourrait généraliser et appliquer à la race; quant à établir des groupements dans les peuplades bantou, pour en former soit des États ou des royaumes, cela est impossible. Chaque tribu a son autonomie et, lorsqu'elle dépend d'une tribu voisine plus puissante, ce vasselage n'a souvent pour conséquence que le paiement d'un léger tribut, la défense de faire la guerre de sa propre initiative et l'obligation de suivre la tribu suzeraine dans ses excursions et ses entreprises militaires. Cette organisation politique est celle des peuples bangalas, ainsi que l'a constaté et exposé Coquilhat.

Toutefois, il est certain qu'il a existé au Congo des états constitués, de grands royaumes soumis à des conquérants ou à des souverains qui se transmettaient le pouvoir héréditairement; la plupart de ces états sont aujourd'hui démembrés à cause des guerres intestines qui les ont ensanglantés, et les peuplades qui les composaient ont repris chacune leur liberté d'action et leur existence spéciale.

Toute la région située au sud du Congo, entre Matadi et Banana, formait, à l'époque de la découverte de l'estuaire du fleuve, un grand royaume soumis à un souverain qui résidait à Banza (aujourd'hui San Salvador); les Portugais reconnurent cette souveraineté, tout en soumettant le pays, de sorte que les rois du Congo (c'est ainsi qu'ils s'appelaient), qui dans la suite se convertirent au christianisme, devinrent en quelque sorte des vice-rois gouvernant cette partie des possessions portugaises.

Le grand empire des Lundas, soumis à un souverain qui porte le

nom général de Muata Yamvo, s'étendait au sud du bassin, depuis le Koango jusqu'à la rive gauche du Lualaba; la mort de son dernier chef Muteba, tué dans une guerre avec les Kiokos ses vassaux, a jeté la désorganisation dans ce royaume, qui a été visité et rallié à l'État en 1892 par le lieutenant Dhanis.

Les Bachilanges formaient, dans les parages de Luluabourg, un royaume que les voyageurs qui l'avaient parcouru avaient surnommé royaume de l'amitié, à cause des mœurs hospitalières de ses habitants. Les Bachilanges sont une race de grand avenir.

C'est à Luluabourg que commençait le grand royaume des Balubas, le plus important connu. Il s'étendait vers l'est jusqu'à la rive gauche du Lualaba et avait des ramifications jusqu'à la Lukuga, puisque M. Delcommune signale le village de Kassanga comme peuplé de Balubas ; au sud il atteignait le sixième parallèle. La capitale de ce royaume était Museya. « Les coutumes et les mœurs, dit M. Francqui, sont absolument les mêmes dans tout ce vaste territoire. Chaque famille se trouve placée sous la tutelle de son chef, qui est le vassal du roi Kasongo Niembo, auquel il paie le tribut. On peut considérer le royaume des Balubas comme étant sur le point de se désorganiser; deux frères du roi défunt se disputent le pouvoir, ont chacun leurs partisans et se livrent des combats qui déciment cette superbe population; chose curieuse, l'un des deux frères, Kasongo Niembo, le véritable héritier du trône, avait épousé sa propre sœur, que son frère cadet, Moina Bachimbu, lui ravit pour l'épouser à son tour. » La race baluba est trop intéressante pour que nous ne transcrivions pas quelques détails que fournit le lieutenant Francqui : « Kasongo Niembo, dit-il, habite un splendide village, construit au bord d'un petit affluent du Lomami. La capitale, comme toutes les cités, est entourée d'un enclos et protégée en outre par un fossé extérieur de deux ou trois mètres de largeur et d'une profondeur moyenne de deux mètres environ. On a accès à l'intérieur par une porte basse bien défendue au moyen de gros troncs d'arbres. Le sérail du grand chef comprend de deux à trois cents jeunes et jolies femmes de sa tribu, qu'il entoure des plus grandes prévenances.

« Les marques de respect des Balubas vis-à-vis de leur chef sont

très grandes. Tout individu auquel une audience royale est accordée ne se rend jamais chez Kasongo Niembo sans être porteur d'un petit sachet, renfermant une terre ocreuse rouge ou blanche qu'il se frotte sur la poitrine chaque fois qu'il adresse la parole à son roi et maître ou que celui-ci lui répond. C'est ainsi que les natifs que l'on rencontre revenant d'une audience royale sont absolument barbouillés de rouge ou de blanc (1). »

Nous avons vu comment le royaume de Msiri, qui comprenait presque toute la région du Katanga, a été démembré à la suite de la mort de son chef Msiri, tué par le capitaine Bodson (2).

Le sud et le sud-est de l'État du Congo comprennent encore des petits royaumes, dont les plus importants sont ceux de Bahusi et de Kazembe. Certaines de ces tribus sont troglodytes : telles sont les Basangas, tout au sud du Katanga, et quelques villages lundas de la rive gauche du Lualaba. La curieuse et intéressante tribu des Balomotos, qui habitent la chaîne des Kundelungus, vit exclusivement dans les grottes et les excavations de la montagne : toutes les tentatives faites par Msiri pour la soumettre ont échoué ; elle forme un petit peuple tout à fait indépendant.

Au nord de l'État existent quelques petits royaumes fondés par des noirs de race négritienne ou soudanaise : tels sont Djabbir, dont la population se compose d'indigènes de l'Uelle et de Bandjas venus du nord; Semio, Rafaï, Bangasso. La grande famille des Niams-niams ne constitue pas, à proprement parler, une unité politique, mais toutes les peuplades de ce groupe ont des liens très étroits au point de vue du physique et des coutumes; elle comprend, d'après Schweinfurth, plus de deux millions d'individus. Les Mombuttus étaient naguère constitués en deux royaumes, mais les migrations continuelles et les sanglantes incursions arabes ont désorganisé les institutions politiques, de sorte qu'aujourd'hui les tribus de cette importante famille vivent séparément et se font souvent la guerre.

Société. — Le degré d'autorité des chefs, la division de la société

(1) Communication du lieutenant Francqui à la Société de géographie. — Relire, livre I, page 262, les renseignements fournis par M. Diderrich sur le roi Kasongo.
(2) Livre I, chapitre XVIII.

en classes ne sont pas exactement les mêmes dans toutes les tribus.

Dans le Bas-Congo, généralement plusieurs tribus s'unissent entre elles pour former une unité capable de résister à des attaques éventuelles ; c'est-à-dire qu'elles concluent une alliance défensive : néanmoins chaque tribu conserve ses institutions propres, son chef et son gouvernement local.

La société comporte trois classes : les chefs, les hommes libres et les esclaves. Le sol appartient aux chefs, mais l'usufruit appartient aux familles, c'est-à-dire que chaque famille récolte pour elle-même les fruits de son travail agricole; de même la chasse et la pêche sont permises partout. L'autorité du chef est rarement despotique ou exclusive : généralement les décisions importantes sont prises dans une assemblée composée des hommes libres les plus riches ou les plus sages de la tribu. Les esclaves sont loin d'être malheureux : l'esclave est considéré par son maître comme constituant une partie de sa fortune; aussi est-il bien nourri, et regardé comme faisant partie de la famille, où il est traité presqu'en égal. Les porteurs qui sillonnent la route des caravanes au service de l'État sont presque tous des esclaves des chefs indigènes, que ceux-ci louent à l'État moyennant une certaine redevance, dont une part échoit à l'esclave lui-même. Il n'est pas rare de voir des esclaves devenir très riches, et il arrive très souvent que les chefs les affranchissent.

Cette division de la société en trois castes semble commune à presque toutes les tribus congolaises ; il n'y a que l'importance des privilèges de chaque caste qui varie.

Il est rare qu'un homme d'une tribu aille vivre dans une autre tribu ; la plupart du temps il y est réduit en esclavage.

Les hommes libres sont ceux issus de femmes mariées à des chefs ou à des hommes libres ; ils possèdent des esclaves. Il n'y a que les esclaves qui soient sacrifiés lors des cérémonies funèbres ; les esclaves peuvent se marier entre eux ; les femmes esclaves sont soumises à tous les caprices des chefs qui en épousent souvent un grand nombre ; elles sont alors sous la domination des épouses libres.

Les Bangalas ont une classe de plus, celle des seigneurs ou

notables : ce sont les plus riches des hommes libres qui la constituent; chez eux aussi l'esclave est traité avec douceur, mais il sert aux sacrifices humains.

Chez les Bangalas, chaque village a son chef, choisi parmi les seigneurs *(mukunzis)* : on prend généralement le plus riche, ou celui qui s'est distingué par sa bravoure ou par une action d'éclat. L'autorité de ce chef est loin d'être absolue; toutes les affaires se débattent dans des assemblées de notables, où le chef prend la parole et se fait en quelque sorte l'avocat de la réunion : les questions d'intérêt général se traitent par village; il n'y a que les questions de guerre et de paix qui se résolvent dans des assemblées de chefs, où est élu dans ce cas un chef suprême. Certains villages forment, d'une façon permanente, une confédération sous le gouvernement d'un chef suzerain, auxquels ses vassaux, les chefs de chaque village, rendent des hommages en espèces et en aliments.

Dans l'Aruwimi, la constitution des tribus ne varie pas sensiblement de celle des Bangalas, sauf que la condition de l'esclave y est beaucoup inférieure : ce dernier sert souvent de viande de boucherie pour les festivités.

Héritage. — La question de l'héritage existe aussi parmi les tribus congolaises : en règle générale, l'héritier est le fils de la sœur aînée, surtout pour le pouvoir. A défaut de sœurs, ce sont les fils des frères qui héritent.

La plupart du temps, l'héritage consiste en esclaves, attendu que l'homme libre est enterré avec toutes ses étoffes.

Justice indigène. — La justice indigène, très sévère pour certains délits, l'est très peu pour l'assassinat et le vol.

L'assassinat commis à l'étranger, sur un individu d'une autre tribu, n'est pas poursuivi. Il est souvent la cause de guerres sanglantes. Les meurtres sont très rares.

Le vol est parfaitement admis, surtout lorsque le volé est un blanc : dans ce cas le voleur est même très considéré. Dans les villages, une accusation de vol portée contre un individu amène l'épreuve du poison : la plupart du temps on fait boire aux deux parties une

décoction de l'écorce du *physostigma venenosum* : celui qui meurt est déclaré coupable. Lorsqu'un vol important a été commis, on a recours au sorcier, qui découvre le coupable, au hasard naturellement, et le force à boire un breuvage empoisonné, qui occasionne le plus souvent la mort d'un innocent.

L'adultère est puni de mort dans le Bas-Congo ; dans le Haut, la vengeance est laissée à l'appréciation du mari offensé ; généralement, il coupe les oreilles à la coupable, ou lui perce les mollets à coups de lance. Chez les Bangalas, la femme mariée surprise en conversation galante avec un individu n'est la plupart du temps pas punie, mais, comme la vie du coupable est entre les mains du mari, celui-ci en profite pour exiger une rançon à la famille : souvent il réclame, en compensation de son honneur perdu, une autre femme, tout en gardant l'épouse adultère. Inutile d'ajouter qu'avec ce système, il arrive fréquemment que d'honnêtes époux s'entendent pour attirer dans un guet-apens l'un ou l'autre amoureux sur le cœur duquel les charmes de la dame bangala ont produit un certain effet. Plus fort que cela, dans le Bas-Congo, les Bangalas travailleurs et soldats prêtent leurs femmes, moyennant rétribution, aux noirs de la côte ou aux soldats zanzibarites.

La justice est exercée dans des réunions publiques ; l'accusé est rarement entendu pour l'exposition de ses moyens de défense. La sentence est exécutée sur le champ. Pour les délits de peu d'importance, les indigènes infligent des amendes, qui entrent dans la caisse du chef.

CHAPITRE IV

Les indigènes chez eux.

Villages indigènes. — Les villages indigènes n'ont pas de forme bien définie; les habitations sont semées pêle-mêle, sans ordre; toutefois il existe dans presque tous les villages une grande rue centrale.

Les villages du Bas-Congo comprennent en moyenne une centaine d'habitations; ils sont situés de préférence à proximité des cours d'eau; il n'est pas rare d'en trouver aussi sur les plateaux et dans les forêts. Ils sont entourés de clôtures faites en pieux plantés les uns à côté des autres; au bout d'un certain temps, ces pieux prennent racine et deviennent de petits arbres; on rencontre beaucoup de palissades faites en cactus : elles sont très solides.

Les cases ou *chimbeks* sont de forme rectangulaire et hautes de 2 mètres environ; le toit, généralement confectionné en feuilles de papyrus, dépasse les cloisons; l'entrée consiste en une petite porte, pouvant se fermer, de 50 centimètres de hauteur. Cette porte est entourée d'objets accrochés extérieurement à la cloison : des fétiches, un tambour, etc... Les cases comprennent deux places, de 10 mètres de surface. L'ameublement est maigre; dans le premier compartiment sont jetés à terre, au hasard, des ustensiles de ménage, tels que : bloc à écraser les graines, vaisselle, poteries; des pipes; des paniers où les poules viennent pondre, etc. La deuxième pièce contient la couche de la femme, lit étroit couvert d'une natte, et les richesses du propriétaire : étoffes, fusil, etc. Un homme libre possède plusieurs cases; dans chacune d'elles loge une de ses épouses; lui habite celle de l'épouse qui a momentanément sa faveur.

Les Batekes construisent leurs villages par groupes de cases, bâties en cercle, de façon à ménager une cour intérieure ; ces cases sont habitées par la même famille : chef ou homme libre avec

toutes ses femmes. Les cases affectent la forme rectangulaire, comme dans le Bas-Congo.

Les villages bayanzis ne diffèrent pas de ceux des Batekes.

A l'Équateur, les villages ont la forme d'une longue avenue, large de six à dix mètres, le long de laquelle sont échelonnés les chimbeks, par groupes, avec des espaces d'une cinquantaine de mètres entre les groupes; ces espaces sont couverts d'herbes au milieu desquelles croissent quelques palmiers élaïs et quelques bananiers. Les cases sont semblables aux précédentes et couvertes de larges feuilles de palmier placées comme les tuiles qui recouvrent nos maisons. Une simple ouverture, très basse, sert de porte; il n'y a pas de fenêtres : on conçoit donc l'insalubrité de ces habitations, dans lesquelles se fait une cuisine empestée ; l'ameublement consiste en un lit, quelques nattes et quelques ustensiles de cuisine et d'agriculture.

Les villages des Bangalas sont composés de plusieurs rues parallèles, distantes d'une cinquantaine de mètres; ces rues sont occupées par des groupes de cases appartenant à la même famille et rangées en demi-cercle, de façon à former une cour intérieure où se passent les réunions de famille, les repas, les danses, etc. Les intervalles sont occupés par des rangées de bananiers, de palmiers et de figuiers sauvages croissant au milieu de hautes herbes, que traversent de petits sentiers à peine praticables : c'est dans ces espaces incultes et sauvages que se déversent les immondices des divers quartiers. Les villages eux-mêmes sont entourés de grandes plantations de manioc et de canne à sucre qui s'étendent jusqu'à la forêt : les Bangalas défrichent dans celle-ci de grands espaces de terrain où ils sèment du manioc. Les cases ont la même forme que celles d'aval.

Dans l'Aruwimi, la forme des cases varie beaucoup : dans le Haut, la forme la plus répandue est celle de l'éteignoir, avec le toit très haut et très pointu.

Dans l'Ubangi, les villages sont construits sur le flanc des collines et sont précédés de plantations de palmiers; les chimbeks affectent la forme de meules à foin, établies sur des murs de 50 centimètres de hauteur; ils sont disposés en cercle, de façon à ménager

une grande place intérieure où ont lieu les réunions publiques. Généralement les indigènes établissent dans de grands arbres, baobabs ou cotonniers géants, des postes d'observation leur servant à examiner au loin l'amont et l'aval du fleuve.

Dans la Mongalla, on rencontre de nombreux villages palissadés d'une façon très ingénieuse et des villages lacustres, bâtis sur pilotis.

Dans le Kassaï et ses affluents, les huttes ont généralement la

VILLAGE PALISSADÉ SUR LA MONGALLA. *Cl. de M. Delmeuse.*

forme de meule; dans les environs de Luluabourg, les indigènes donnent à leurs huttes la forme rectangulaire, avec toit à angle droit.

En somme, l'aspect des villages est loin d'être joli; les huttes résistent peu aux intempéries de l'atmosphère, et l'intérieur en est généralement malpropre et insalubre.

Alimentation et boissons. — Les noirs se nourrissent très facilement et de peu de chose; ils adorent la viande, mais en sont la

plupart du temps privés : aussi la mort d'un hippopotame tué à la chasse donne-t-elle lieu à des scènes de curée curieuses ; la bête est dépecée en moins de temps qu'il ne faut pour le dire, et il n'en reste pas le moindre morceau. Ils mangent toute viande, crue ou grillée. La chair humaine est leur mets favori.

La base de l'alimentation des indigènes est le manioc; ils le sèment, comme nous avons vu, sur de petits tertres ; ils écrasent la racine avec de gros blocs de bois, et en pétrissent une sorte de pain qu'ils appellent *chicoangue*. Ils mangent aussi beaucoup d'arachides, des fèves et des bananes ; en expédition, la banane constitue un aliment très nourrissant. Les légumes verts, ainsi que le maïs, sont bouillis et assaisonnés d'un sel que les indigènes se procurent en brûlant des herbes aquatiques, dont ils recueillent les cendres, qu'ils lavent et font évaporer au soleil.

Dans le Bas-Congo, les noirs mangent assez bien de chèvres et de poules, mais, dans le Haut, ces animaux servent surtout pour l'échange ; partout on mange le poisson fumé; certaines tribus de l'Ubangi et les Wagenias des Stanley-Falls font de la pêche leur unique occupation ; ils vont vendre leur poisson aux tribus de l'intérieur pour des légumes et de la farine de manioc. Les noirs cuisent généralement le poisson à l'huile de palme ; celle-ci, de même que le sésame, leur sert à faire une sorte de potage très nourrissant, d'un goût pas très agréable, et trop gras.

En général, toute chair est bonne pour les noirs, surtout pour les Bangalas; ceux-ci mangent des fourmis, des chenilles; ils assaisonnent ces mets très recherchés d'un piment qui se trouve en abondance; un rat consommé constitue pour eux une bonne aubaine, et lorsqu'on leur demande comment ils peuvent manger une chair aussi avancée, ils répondent : « Ce n'est pas l'odeur que nous mangeons, mais bien la viande. »

En fait de friandises, ils n'ont que quelques fruits et les feuilles de certains arbres, qu'ils mâchent pendant la journée.

Ce sont les femmes qui sont chargées de la cuisine ; elles préparent les aliments dans des vases poreux, très durs, sur un feu de bois, entre deux pierres; cette cuisine se fait parfois dans les cases, mais plus généralement au dehors.

Les repas sont servis en plein air; les convives, ou la famille fait cercle autour d'un grand panier plat, monté sur des pieds de vingt centimètres de hauteur, sur lequel sont disposés les aliments du repas; ailleurs les aliments sont servis dans des écuelles en bois très propres. Dans le Bas-Congo, les cuillers, fourchettes, couteaux, etc., sont d'importation européenne; dans le Haut, les indigènes possèdent des cuillers en bois ou en fer; dans l'Aruwimi,

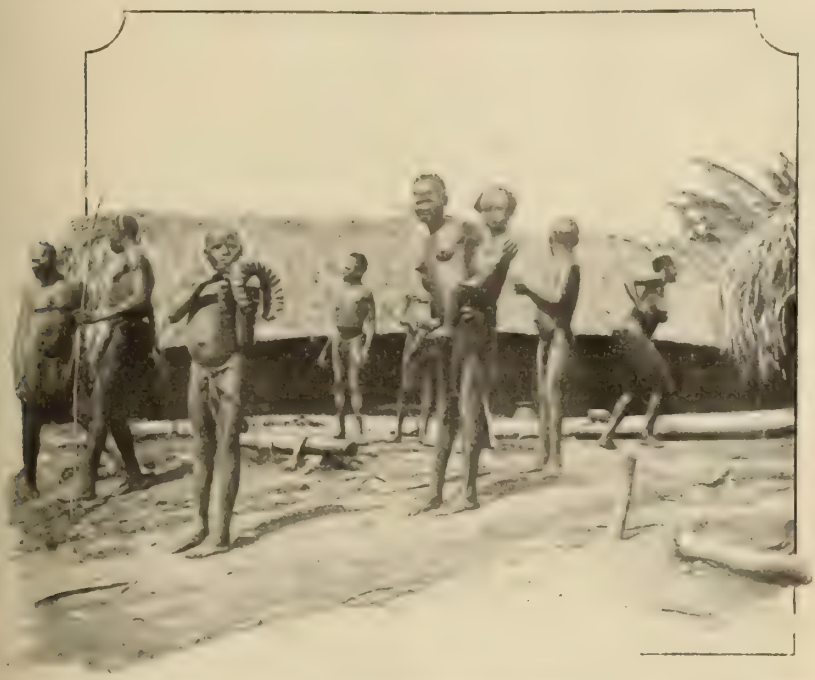

VENDEUR DE CHICOANGUE (UBANGI). *Cl. du c^t Five.*

ils mangent avec des cuillers en ivoire, des écailles, ou même avec les doigts. Cette dernière manière de manger est presque générale.

Les boissons indigènes sont le *malafu* et le *pombe*.

Le *malafu* est une boisson obtenue en faisant des incisions à la naissance des feuilles du palmier elœïs; les noirs procèdent généralement le soir à cette opération, attachent sous l'incision une bouteille qui affecte la forme d'une calebasse et dans laquelle la sève du palmier s'écoule lentement. Le vin de palme est assez épais, a

une couleur laiteuse et fermente assez fort : le goût en est très agréable, mais, bu en grande quantité, il occasionne une ivresse légère. La sève du palmier doit être bue lorsqu'elle est fraîche, car elle devient vite acide et produit dans ce cas de violents maux de ventre. La boisson extraite de la même façon du palmier raphia, est appelée *samba*; la saveur en est assez agréable, mais elle est beaucoup moins recherchée que le malafu.

Le *pombe* est une bière fabriquée au moyen de la canne à sucre ; les peuplades de l'Uelle font, au moyen du maïs, une bière appelée *merissa*. Après avoir épluché les branches de canne, elles sont pilées dans une sorte d'auge en bois, d'où le jus s'écoule dans de grands pots : ceux-ci, recouverts de feuilles de palmier, sont exposés au soleil pour obtenir la fermentation. Ces bières sont épaisses, lourdes, quoique d'un goût assez agréable, mais produisent une ivresse abrutissante. Les indigènes sont très friands de bière : « La masse des hommes libres, raconte Coquilhat, des notables et des chefs, en dehors des affaires d'arbitrage et de négoce et des discussions publiques, passe son temps à festoyer. Dès neuf heures du matin, nous les voyons circuler, les uns achetant de grands pots de bière de canne et les disposant pour la consommation, les autres à la recherche d'un quartier dont le maître a réussi à se procurer la boisson chérie.

» Le vaste récipient est placé sous un frais ombrage, et l'on s'assied tout autour. Le propriétaire offre volontiers un gobelet au passant de distinction ; mais si celui-ci s'installe définitivement dans le cercle, il paye une quote-part, à moins que la fête n'ait lieu sur invitations (on n'invite que les gens qui rendent). Les libations commencent dans le plus grand calme ; l'un des assistants plonge méthodiquement une manière de louche dans le pot et remplit minutieusement les gobelets, en veillant à ne pas répandre une goutte. Et l'on devise tranquillement sur la chronique du district. Mais, peu à peu, les têtes s'échauffent.

» On apporte alors un tambour, et c'est en chantant leurs motifs traînards, scandés par les batteries, que les nègres, dodelinant de la tête, poursuivent la grande « beuverie ». Souvent, une femme se lève et se met à danser sur place au milieu du cercle, et les convives,

ruisselants de sueur, imitent ses mouvements ondulés, en frappant de longs bâtons à l'aide de courtes baguettes.

» Un pot vidé, on en cherche un autre à proximité ; et si l'on ne réussit pas à le trouver, toute la bande se lève et va par les quartiers à la recherche de quelque ami encore pourvu de bière. La fête dure parfois jusqu'à une heure avancée, sans que l'on songe à manger. Tout au plus a-t-on rongé un épi de maïs et aspiré quelques bouffées de fumée de tabac dans les pipes passées à la ronde ou dans les grosses calebasses qui en tiennent lieu.

« En certaines circonstances ou simplement quand le désir d'un bon repas se fait sentir, des groupes se cotisent afin d'organiser un *limpate* ou festin. Pour ce repas, outre la bière, on achète une chèvre ou une dizaine de poules, et l'on s'en donne pour quinze jours au moins — le menu journalier ne comprenant, en fait de chair, qu'un peu de poisson.

» Les cercles de libation prennent quelquefois des proportions gargantuesques, et dans ce cas, au lieu de se terminer comme une scène d'un tableau de Teniers, ils finissent fréquemment par des querelles dégénérant en luttes sanglantes. »

TAMBOUR DE CHEF.
(Extrait du *Congo illustré*.)

L'alimentation du blanc est une question capitale : il est incontestable que la pauvreté, en fait de viande fraîche, du Haut-Congo, est une des causes principales d'anémie et de mortalité. A Boma, et déjà à Matadi, les Européens mangent chaque jour de la viande fraîche ; la nourriture y est substantielle et fortifiante ; dans les stations du Haut, le bétail commence à augmenter et à se reproduire, et procure aux blancs, assez souvent, l'occasion de goûter de la chair fraîche. En expédition, ou dans les postes détachés, on mange généralement la viande

des chèvres, des moutons, des poules, des canards et celle des animaux que l'on parvient à tuer à la chasse : buffles, antilopes; certains oiseaux, surtout les tout petits, font un plat exquis. La chair de l'hippopotame est très graisseuse et difficile à digérer; celle de l'éléphant et du singe ont une forte odeur musquée.

Les viandes conservées, les œufs, les légumes indigènes et ceux importés constituent la principale nourriture des blancs en expédition; malheureusement l'estomac se fatigue rapidement des conserves. L'État alloue une ration de vin portugais à tous ses employés; ceux qui montent vers le Haut reçoivent des caisses emplies de vivres variés. Les stations sont ravitaillées régulièrement par les steamers.

Industrie et armes. — Les indigènes n'ont pas d'industrie proprement dite; ils se confectionnent les objets de première nécessité et des armes, mais ils n'en font généralement pas le trafic; on trouve dans les villages certains individus dont la profession spéciale est de construire des pirogues, de travailler le fer, de confectionner des poteries, mais l'échange entre les tribus n'existe pas, sauf en ce qui concerne l'ivoire, que les Bangalas et les tribus de l'Ubangi vendent aux tribus d'aval.

Nous avons vu que, au nord du fleuve Congo, les noirs extraient le cuivre des mines et travaillent le fer.

Dans le Bas-Congo, l'industrie est à peu près nulle : ce sont les femmes qui s'occupent spécialement de la fabrication d'objets de poterie; le sol leur fournit une espèce d'argile dont elles font, avec un simple couteau, de grands pots à eau, des écuelles de toutes dimensions et de formes parfois élégantes, des bassins, des marmites qui sont séchées à l'air sur des feux de bois. Les hommes s'occupent de vannerie : ils fabriquent des nattes, des paniers, des bouteilles; le travail de ces objets, qui sont tressés en fibres de bananier, de raphia et d'ananas, est assez curieux et assez fini; au moyen du fer, ils font des instruments aratoires, des haches, des pipes, des bracelets, des couteaux, etc.; ils confectionnent des pagnes et des étoffes avec les fibres du palmier et de certains arbres :

MÉTIER A TISSER (KASSAÏ). (Extrait du *Congo illustré*.)

ces étoffes sont très grossières. Enfin, ils tressent des filets de pêche avec le fil de certaines écorces.

On rencontre souvent, dans le Bas, des chimbeks dont les colonnes sont scuptées, grossièrement il est vrai, mais qui, par leur caractère primitif et parfois naïf, sont assez intéressantes. Un vieux chef de Boma possédait une colonne dont les sculptures représentaient toutes les scènes de l'enfantement et qui, au dire de plusieurs voyageurs, avait une certaine valeur artistique; le propriétaire a refusé des offres considérables qui lui ont été faites pour l'acquisition de cet objet.

Dans le Kassaï, les indigènes confectionnent des tissus remarquables, dont le capitaine Thys a a rapporté des échantillons fort beaux.

Dans le Haut-Congo, les métiers principaux sont ceux de forgeron et de constructeur de pirogues; les pirogues sont bien faites; on en trouve de toutes grandeurs, des petits canots à deux rames, des pirogues gigantesques qui atteignent jusqu'à 30 et 40 mètres de longueur. Elles sont généralement construites avec goût, mais certaines tribus les font grossièrement et on y découvre les traces des coups de hache. Les rames ont la forme de feuilles très allongées et sont garnies d'ornements en fer ou en ivoire. Le fer sert à la confection de couteaux et de lances, qui sont travaillés avec goût et parfois très finement ciselés. Les fibres des arbres servent à la fabrication d'étoffes, de tissus grossiers et de nattes.

PAGAIE DES BATEKES.

Dans l'Aruwimi et dans l'Uelle, on travaille l'ivoire; on en fait des ornements, des marteaux, des cuillers, des écuelles, des manches de couteau. Dans l'Uelle, les poteries sont vernies au moyen de copal.

Les Bandjas ont des métiers divers : fabrication de filets, de cordes, de nattes et d'étoffes au moyen d'écorces d'arbres battues au maillet, tannerie, travail du fer, de l'étain et du cuivre qui leur vient de l'aval, etc.

Au Katanga, les industries principales sont : la fabrication du pain de sel, l'extraction du cuivre des mines et le travail du fer.

En fait d'outils, on rencontre : les forges que nous avons déjà décrites, des houes, des enclumes, des marteaux, des ciseaux ayant une certaine ressemblance avec nos ciseaux de menuisier, et une sorte de rabot.

Dans le Bas-Congo, les armes primitives n'existent presque plus; l'importation des fusils s'est faite sur une grande échelle, et il n'est pas rare de rencontrer des villages en possession d'un grand nombre de fusils de toute espèce, qu'ils entretiennent du reste fort mal, et dont ils se servent maladroitement.

Les armes indigènes consistent en couteaux, haches, lances, boucliers, arcs et flèches empoisonnées. Ces deux dernières armes se rencontrent surtout à partir de l'Aruwimi et dans le Lomami; les Bangalas ne s'en servent pas. Toutes les armes diffèrent suivant les tribus; mais une chose curieuse, c'est la forme courbe qu'affectent les couteaux dans presque tous les endroits. Les armes sont très élégantes : les couteaux, en forme de serpe, sont, ici aiguisés des deux côtés, là d'un seul; le manche est en bois, en ivoire dans l'Uelle. Les lances sont confectionnées en bois très solide; le fer prend toutes sortes de formes et porte des ciselures parfois très artistiques; ici le col du fer est long, là il est réduit à presque rien; les lances ne se jettent pas. Comme armes de jet, les indigènes se servent plutôt de sagaies, en bois très léger, d'un mètre cinquante de long, emmanchées d'un fer très pointu et très aiguisé, d'une dizaine de centimètres; certaines de ces sagaies ont le fer barbelé, c'est-à-dire que sur l'étendue du fer sont placés trois ou quatre hameçons, qui arrachent les chairs lorsqu'on tente d'extraire le fer

de la plaie. Les noirs sont en général adroits à lancer ces sagaies, qui produisent des blessures assez dangereuses. Dans l'Aruwimi, on trouve de longues sagaies dont le fer est garni d'arêtes recourbées dans le sens inverse de la pointe, et qui occasionnent des blessures redoutables. Un couteau de jet qui produit des blessures graves est le *trombache*, en forme de z, qui comprend deux lames.

Les boucliers sont la seule arme défensive ; ils sont de toutes formes et de toutes grandeurs ; la moyenne est de 1^{m}50 de haut

HUTTES DE WABUMAS. *Cl. du cap. de Macar.*

sur 0^{m}50 de large. Ils sont confectionnés en osier, ornementés, et portent au centre extérieur une large plaque en fer, ronde et armée d'une pique très pointue. Ces boucliers sont en général loin d'être légers.

Les Bangalas portent comme arme défensive, en temps de guerre, une large ceinture en écorce d'arbre battue, qui leur fait plusieurs fois le tour du ventre.

Les indigènes du Lomami et du Haut-Aruwimi manœuvrent fort bien leurs arcs, qui lancent des flèches empoisonnées ; il y en a de

toutes les grandeurs et de toutes les formes, et généralement l'extrémité forte est ornée de plumes ; le poison varie selon les régions : c'est souvent le suc extrait d'une liane euphorbiacée, dans lequel on écrase une grande quantité de fourmis rouges ; la blessure produite par ces flèches est presque toujours mortelle ; le meilleur moyen de la soigner est de faire sucer immédiatement la plaie par un noir — le poison ainsi inoculé est inoffensif — et de la cautériser ensuite énergiquement.

Médecine indigène. — Les noirs sont sujets spécialement aux maladies suivantes : fièvre paludéenne, rarement compliquée, le plus souvent bénigne; dysenterie; diarrhée; hernie, surtout hernie ombilicale; chique; mal du sommeil; variole; ulcères; maladies de la peau; hydropisies dans des conditions spéciales; pneumonies; pleurésies; rhumatismes; hydrocèles; éléphantiasis des divers membres; fractures; blessures par les armes à feu et de jet ou occasionnées par les bêtes sauvages.

Les moyens curatifs employés par les noirs sont peu nombreux et surtout peu connus ; certains sorciers ont pourtant découvert les propriétés médicinales de plusieurs plantes, mais ils ont soin d'en conserver le secret pour opérer leurs miracles.

Pour les fractures, les indigènes font usage d'attelles en branches de palmier, reliées perpendiculairement par deux fines cordes. Ils font adroitement des scarifications au couteau.

Pour l'amputation d'un membre, les indigènes tranchent le membre malade, puis ils trempent le moignon dans un baquet d'huile de palme bouillante, ce qui arrête l'hémorrhagie et empêche la gangrène d'attaquer la plaie.

Ils appliquent un système de ventouses par l'aspiration dans une corne d'antilope ou de chèvre après avoir pratiqué une légère incision dans la peau. Ils soulagent les brûlures au moyen de blanc d'œuf dont ils enduisent la partie endommagée. Sur les ulcères, ils répandent le cœur pilé du *pterocarpus santalinoïdes*. Pour les urétrites, ils emploient les infusions de tisane.

Ils ont une foule de remèdes ingénieux, tels que pointes de feu, onctions avec le suc des plantes ou avec de l'argile, etc.

Chose curieuse, la plupart des indigènes du bassin emploient le piment (*capsicum baccata*) pour la guérison de toutes les maladies internes.

Ils passent les lavements d'une curieuse façon : il se servent d'une calebasse à goulot allongé et très mince, percée à l'autre extrémité, dans laquelle l'opérateur souffle à pleins poumons pour chasser l'eau contenue dans la bouteille.

Lorsque leur médecine primitive ne leur procure pas de soulagement, ils ont recours aux fétiches, dont ils touchent la partie du corps à guérir, ou aux sorciers qu'ils chargent de découvrir l'homme qui leur a jeté un mauvais sort.

Langues et dialectes. — Toutes les langues du Congo appartiennent au groupe *bantou*, qui est la langue-mère de l'Afrique et qui fait partie des langues dites agglutinatives.

Il n'est pas possible de faire une classification quelconque dans la glossologie du bantou, dont les variétés se multiplient dans le bassin du Congo à mesure que l'on avance dans l'un ou l'autre sens, avec des différences notables de tribu à tribu, voire de village à village. Nous remarquerons cependant que certains préfixes se retrouvent, sur de grandes étendues de territoires occupés par des peuplades très différentes au point de vue du physique et des mœurs, pour désigner, soit le peuple, soit la langue, etc. Ainsi, pour indiquer la tribu, nous trouvons le préfixe *ba* employé depuis l'embouchure jusqu'aux Falls et dans la plupart des affluents : *ba-congos*, *ba-tekes*, *ba-ngalas*, *ba-yatis*, *ba-lolos ;* chez les populations de l'Uelle et du nord-est de l'État, c'est le préfixe *a* (qui indique plus spécialement le pluriel) : *a-barmbo*, *a-sande*, *a-banda*, etc.; ailleurs encore, c'est le préfixe *u* (ou) : *u-nyamuezi*, *u-regga*, *u-rua*, etc.; quelquefois encore le préfixe *m*. Peut-être cette différence de préfixes pourrait-elle servir de point de départ à une classification rationnelle des dialectes bantou.

A la côte on parle le *souaheli*, dialecte des commerçants de Zanzibar, dont beaucoup de mots sont entrés dans le langage indigène; il en est de même aux Falls et aux environs de Nyangue et du Tanganyka.

La langue *fiote* est parlée dans tout le Bas-Congo; c'est la langue commerciale; elle est facile à apprendre, quoiqu'elle comprenne un très grand nombre de mots. Il existe de cette langue un vocabulaire assez complet composé par les missionnaires Comber, Bentley et Grenfell. Le lieutenant Vandevelde parle d'une langue secrète que « les chefs et les hommes libres parlent, dit-il, pour les affaires de l'État. Ce qu'il y a de curieux et d'inexplicable dans cette langue, c'est que deux interlocuteurs peuvent s'adresser la parole au milieu d'un cercle d'initiés sans que ceux-ci puissent les comprendre. Jusqu'ici personne n'en a trouvé la clef. Elle sonne avec un roulement continu d'*r*, consonne qu'autrement ils prononcent difficilement et remplacent par *l* ou *d*. Cette langue peu répandue s'appelle *inkimba* ».

A partir de Léopoldville, les dialectes diffèrent sensiblement à mesure que l'on remonte le cours du Congo : le *ki-teke* (1) se parle à Léopoldville, sur la rive méridionale du Stanley-Pool, et le long du fleuve, sur les deux rives, jusqu'au Kassaï; à partir de cette rivière jusqu'à Nouvelle-Anvers, la langue usitée est le *ki-bangi*, qui est aussi parlé dans l'Ubangi. Le *mongo* est le dialecte spécial des gens de l'Équateur. La langue des Bangalas se rapproche sensiblement du kibangi; on y découvre pourtant des différences notables pour exprimer certains mots : le mot *un*, par exemple, qui se dit *moya*, *mossi*, en aval, se traduit par *awi* chez les Bangalas. Les Basokos et les indigènes du Bas-Aruwimi et du Lomani parlent le *yalumema*, où l'on trouve encore de notables différences avec les idiomes des autres parties du Congo. Le *ki-genia*, dialecte des environs des Falls, a beaucoup d'affinité avec le yalumema, mais son accentuation rappelle le langage des Krooboys et des nègres de la côte occidentale.

Enfin, en général, la différence entre les langages est très sensible de tribu à tribu ; l'Européen s'assimile facilement la plupart de ces dialectes. Toutefois, l'habitude qu'ont les noirs d'articuler rapidement les mots occasionne une certaine difficulté pour la compréhension; il est presque impossible de suivre, par exemple,

(1) *Ki* précède généralement le nom du dialecte; il signifie langue.

les débats d'une assemblée un peu orageuse, même lorsqu'on est très versé dans le langage des assistants.

Le docteur Sims a publié trois petits vocabulaires des idiomes du Haut-Congo ; ces vocabulaires contiennent tous les éléments indispensables au voyageur pour se faire comprendre des indigènes.

Le lieutenant Charles Lemaire, le distingué commandant du district de l'Équateur, a composé un excellent dictionnaire des mots les plus usuels compris dans les langages souaheli, fiote, bangi, mongo et bangala ; il y a ajouté l'anglais, d'un usage presque constant. Ce précieux lexique est destiné à rendre les plus grands services aux voyageurs qui parcourent le Congo.

Les nègres ne connaissent aucune espèce d'écriture ; aucun voyageur n'en a rencontré le moindre rudiment ; ils n'ont pas de signes pour représenter la parole.

On trouve, chose curieuse, très peu de muets parmi les noirs.

Dans le Bas-Congo, on a installé, dans plusieurs stations, des écoles où les petits noirs vont apprendre à lire et à écrire le fiote : ils montrent beaucoup de bonne volonté pour l'étude et il paraît qu'ils font rapidement de réels progrès.

CHAPITRE V

Religion; croyances; superstitions

Les tribus du bassin du Congo ont-elles une religion ? La plupart des voyageurs répondent négativement à cette intéressante question. Ils rapportent cependant des faits et des idées qui sembleraient indiquer l'existence d'une religion particulière, ne se rattachant sous aucune forme à toutes celles connues, même les plus inférieures; mais si l'on admet que le terme religion s'applique à l'ensemble des croyances qui relient l'humanité à la divinité ou à plusieurs divinités, au lieu de s'appliquer aux manifestations de culte provoquées par ces croyances, il s'ensuit que les nègres ont leur religion à eux, religion très simple, très rudimentaire et où le sentiment et le raisonnement entrent pour une minime partie.

L'existence des peuplades noires, essentiellement sensitive, les empêche de concevoir d'elles-mêmes des divinités abstraites : ainsi elles ne peuvent se faire la moindre idée de l'univers, de l'immensité, de toutes ces choses qui ouvrent un vaste champ à l'imagination et provoquent dans l'âme l'émotion et la crainte de l'inconnu; leur esprit se refuse à créer des êtres ou des choses impalpables. A quoi faut-il attribuer cet état moral ? A une apathie intellectuelle, profondément enracinée chez eux, qui ne leur permet pas de livrer leur cerveau à un travail difficile et soutenu, — en un mot, à la paresse de leur esprit.

On a prétendu que l'Être suprême n'existe pas pour les noirs; que, là même où, très rarement, on trouve des traces de croyance à un être supérieur, le pouvoir de cet être est subdivisé et partagé sur une foule d'objets spéciaux, appelés fétiches, qui sont sacrés par des sortes de prêtres, nommés *ngangas* ou sorciers. Pour arriver à cette idée, très vague, d'une puissance divine, voici le travail qui a dû s'accomplir dans l'esprit des noirs : les sorciers ayant reconnu le pouvoir de certaines plantes pour la guérison de

plaies ou de blessures, ont fait usage d'une thérapeutique élémentaire, consistant en simples dont ils connaissaient parfaitement les propriétés médicales. Lorsque leur science est restée impuissante, ils ont imaginé des breuvages spéciaux, des mélanges de toute espèce, sur lesquels ils faisaient des invocations et qui, par hasard, amenaient parfois la guérison des patients. Selon les besoins de la cause, et pour étendre leur influence, ils ont béni de la même façon des objets de toutes sortes, leur concédant ainsi des vertus par-

VILLAGE INDIGÈNE DU BAS-CONGO. *Cl. de M. de Guide.*

ticulières, variant à l'infini : peu à peu les noirs ont établi des degrés dans la puissance de ces fétiches et en sont arrivés à admettre l'existence d'un fétiche plus puissant que tous les autres ; ceux-ci n'ont plus été, dès lors, que des formes spéciales du *fétiche suprême*, c'est-à-dire de leur *Dieu*.

Idée de Dieu. — L'idée de l'existence d'une force première se retrouve presque partout sous le nom de *Nzambi ;* quand on parle aux noirs de sa forme, de son pouvoir, de l'endroit que cette divi-

nité habite, ils ne savent que répondre : leur imagination est, sous ce rapport, extrêmement pauvre. Chez les Batekes, d'après M. Liebrechts, on croit à un être invisible, qui surveille toutes choses; mais on ne définit pas exactement l'étendue de son pouvoir et on ne le craint pas.

Les Bangalas parlent d'un être surnaturel appelé *Mongita*, qu'ils disent habiter vers le nord, très loin; il a deux enfants, un fils et une fille; ils n'accordent à cette divinité aucun pouvoir occulte ou spécial; ce sont, d'après eux, des êtres très riches, qui disposent de produits commerçables qu'ils envoient partout : le blanc a longtemps passé pour l'émissaire de Mongita à cause des richesses d'échange que les steamers apportaient à la station de Bangala. Les éléments : le vent, la pluie, les éclairs sont autant de pouvoirs dont ils ne peuvent définir les attributions. Ils établissent une relation entre les orages et les crocodiles à cause de la légende suivante : un ancêtre de la tribu vit un jour la foudre tomber sur le sol; s'étant approché, il s'aperçut que le tonnerre avait creusé un trou profond dans lequel il avait déposé un énorme crocodile. Aussi le crocodile est-il regardé par les Bangalas comme un animal d'essence divine; c'est pourquoi ils en constituent leur nourriture préférée ! !

Les indigènes de l'Aruwimi ont une idée vague d'un être supérieur, mais ils ne cherchent pas à le concevoir.

Dans le Kassaï, on rencontre chez plusieurs tribus la notion de la divinité, mais toujours d'une façon très indéfinie.

Idée de la mort; matière et intelligence. — On est rarement parvenu à tirer des indigènes leur opinion au sujet de la mort et de ses conséquences. La mort est-elle un sommeil prolongé ou bien la matière et l'esprit périssent-ils à jamais quand se produit l'insensibilité finale? Les pratiques funéraires de toutes les tribus pourraient faire croire à la première de ces opinions, qui concorde, du reste, avec les idées de presque toutes les peuplades primitives au sujet de la mort.

Les noirs distinguent partout la matière de l'esprit, sauf dans l'Aruwimi, où les indigènes n'ont pas la moindre notion de l'âme.

Ils savent que la matière périt et s'en va ; quant au sort de l'intelligence et de l'âme, ils n'en ont qu'une vague idée : ils croient généralement qu'elles se transforment en esprits invisibles, lesquels parcourent les forêts et viennent parfois troubler leur sommeil.

Partout l'on enfouit les morts ; le cadavre est enveloppé de ses étoffes et l'on sacrifie des esclaves et des femmes : les indigènes, interrogés, répondent que « c'est pour se présenter dignement dans l'autre monde » que le défunt emporte ses richesses. La pratique qu'ont les Bangalas de déposer de la bière de canne à sucre et du manioc sur les tombes semble indiquer la croyance à la mort temporaire. Malheureusement, on ne peut se livrer qu'à des suppositions sur ce sujet, peu de voyageurs s'étant occupés sérieusement de la question, et les indigènes étant, sous ce rapport, très difficiles à sonder.

Pour les Bangalas, la mort à la guerre est la seule naturelle ; toute mort de maladie est considérée comme l'effet d'un mauvais sort jeté sur l'individu : « J'ai assisté, nous écrivait un ami, à une scène curieuse. Parmi les Bangalas de la *Ville de Bruxelles* se trouve un « nganga ». Les Bangalas du village voisin ont profité du séjour momentané de ce dernier pour déterminer celui qui doit être rendu responsable des nombreux décès arrivant parmi eux. La scène se passait le soir, au clair de lune. Les Bangalas étaient rangés en cercle, le chef « Salopiaud » (il ne veut plus répondre à d'autre nom) à la place d'honneur. Au milieu du cercle se trouvent cinq hommes, placés en rond, la tête vers l'intérieur, les bras enlacés. Le sorcier est derrière eux ; il danse en agitant des bracelets de cauries. De temps en temps, il s'approche des malheureux et leur fait respirer la fumée enivrante d'une pipe de chanvre. Sous l'influence de cette fumée et de la fatigue qu'ils éprouvent, leurs corps se tordent : c'est l'influence du mauvais esprit, me dit un indigène. Lorsque l'un d'eux est près de choir, le sorcier s'élance vers lui, le tapage augmente, les chants redoublent : on voudrait le forcer à tomber, car celui qui entraînera les autres dans sa chute sera considéré comme le porteur de mauvais sorts et les Bangalas sont impatients de le connaître. La cérémonie se prolongeant et les prétendus coupables s'obstinant à ne pas vouloir tomber, je suis parti avant la fin. Le

nganga nous a dit, le lendemain, ne pas avoir réussi : le coupable n'était pas parmi les cinq malheureux de la veille. » Ainsi que nous l'avons déjà vu, ce sont les êtres extrêmement maigres qui sont censés être la cause des décès, et ils sont impitoyablement mis à mort dans leurs villages.

Dans l'Aruwimi, les indigènes attribuent la mort à la colère d'un mauvais fétiche; aux Falls, les Wagenias jettent les cadavres des défunts dans le fleuve, sans s'inquiéter autrement de la cause du décès.

Les Bachilanges croient à la mort naturelle; ils ont une jolie légende, rapportée par le lieutenant Le Marinel, et qui explique le motif pour lequel l'homme est mortel.

« Dieu dit un jour au Soleil : voici une calebasse de malafu que tu porteras là-bas, et il désigna du doigt l'occident; je te donne un jour pour faire le voyage, mais si tu veux que je te rende immortel, ne touche pas au breuvage que je te confie.

Il tint à peu près le même langage à la Lune, en lui donnant toutefois un peu plus de temps.

Le Soleil et la Lune obéirent exactement aux ordres de Dieu.

Et l'homme ambitieux pria Dieu de lui permettre de tenter le voyage.

Et Dieu le lui permit.

Et l'homme quitta l'orient de bon matin.

Et son chien l'accompagna.

Et le chien excita un esprit malin contre son maître.

Et l'homme vida la calebasse avant d'arriver à l'occident.

Alors le firmament devint plus noir que la peau d'un esclave.

Et Dieu gronda l'homme et lui dit : Tu ne vivras jamais longtemps, mais le Soleil et la Lune ne mourront jamais.

Et le chien fut chassé du pays des Bachilanges.

Et les Bachilanges ne boivent plus jamais du malafu. »

Les Bangalas ont, au sujet des astres, une charmante légende, rapportée par M. E. Deligne :

« Les Étoiles sont les esclaves de la Lune.

» Le Soleil est épris de la Lune. Amoureux et transi, il poursuit sans cesse sa bien-aimée, mais n'obtient que rarement que sa

flamme incandescente soit calmée par les attentions de sa bien-aimée.

» Quand la Lune reçoit le Soleil et que les deux amants s'oublient dans leur duo, le ciel devient sombre et l'obscurité cache leurs amours. » (Il s'agit évidemment ici d'une éclipse) (1).

Au sujet de la résurrection dans une existence future, les pratiques de toutes les tribus indiquent clairement que les noirs croient à une vie d'outre-tombe ; ils ne définissent pas cette existence et

HUTTES DES BACHILANGES. *Cl. du cap. de Macar.*

n'ont pas idée de ce qu'elle peut être. On trouve chez les Bangalas des vestiges de croyance à la métempsycose : ils s'imaginent que les grands singes qui courent les bois ne sont que des hommes métamorphosés après leur mort. Les Bachilanges, peuplade des environs de Luluabourg, ont la conviction que les hommes blancs ne sont autres que des nègres de diverses tribus, qui ont émigré après leur décès et qui reviennent sous une autre forme et avec d'autres idées.

(1) *Congo illustré*, 1893, p. 82.

Esprits et idoles. — La croyance aux esprits est très répandue ; dans le Bas-Congo, il y a les mauvais esprits, auxquels on fait des offrandes. Ils habitent partout, chez le crocodile, dans les rapides, sous les roches, dans le cœur des arbres, etc. Les noirs éprouvent pour eux une grande crainte et ne manquent jamais une occasion de les apaiser par un cadeau, soit un objet de quelque valeur jeté dans le fleuve, soit un peu de bière ou de vin de palme répandu devant l'arbre, ou encore des présents aux féticheurs.

Les voyageurs ne rapportent pas la présence d'idoles au Congo. Le culte des idoles a pourtant existé jusqu'à un certain point, au temps où la côte était divisée en petits royaumes, puisque Bastian rapporte que, pendant qu'on embaumait un des rois de Congo, on dressait dans le palais une statue de bois pour le représenter, et on lui apportait chaque jour à boire et à manger.

On ne rencontre nulle part de temples, d'églises ou de huttes où se fasse l'adoration d'idoles ou de fétiches. Le lieutenant Vandevelde raconte un fait qui tendrait à prouver qu'il y a eu naguère des endroits particuliers où se pratiquaient certaines manifestations de culte, importées par les Portugais : « J'ai vu, dit-il, chez les Mouchi-Longos, sur la rive sud, à San-Antonio (ancien chef-lieu du comté de Sonko), une hutte servant d'église, où l'on conservait précieusement d'anciens vases sacrés en argent massif très artistement ciselés. Dans cette église, un noir, qui s'intitulait « bispo », évêque, se livrait à certaines pratiques religieuses. Il me donna très sérieusement la bénédiction avec un grand crucifix, et, tous les jours, il sonna régulièrement la cloche pour l'Angelus. Les pères du Saint-Esprit se sont établis dans les environs de l'ancienne église, et le « bispo » nègre est descendu au rang de sacristain. »

Fétiches et sorciers. — Nous avons déjà vu en quoi consistent les fétiches : objets de toute espèce, aliments, dents d'animaux, peaux de bêtes, ossements humains, etc., auxquels le sorcier a donné une puissance spéciale. Cette coutume des fétiches est répandue par tout le Congo et varie peu : nous découvrons une certaine analogie, lointaine il est vrai, entre ces fétiches et les médailles bénites que

UNE PARTIE DU PERSONNEL DE LA STATION DE LULUABOURG. *Cl. du cap de Macar*

des gens superstitieux portent chez nous pour se protéger contre certaines maladies, telles que la rage.

Dans le Bas-Congo, tous les villages possèdent une case où se trouvent des statuettes, grossièrement sculptées, ornées de clous, de ficelles, de feuilles, etc.; c'est le livre d'histoire du village ou de la tribu; chaque fois qu'un événement est arrivé, on a ajouté un objet à la statuette, pour en perpétuer la mémoire; de cette façon, les anciens peuvent reconstituer l'histoire de la tribu et la raconter lors des grandes cérémonies. Lorsqu'un individu est accusé d'un vol ou d'un fait coupable, on l'amène devant le fétiche, on lui fait jurer de son innocence, et il est rare que le coupable ne se trouble pas et n'avoue pas le délit.

Les Batekes et les Bayanzis possèdent toutes sortes d'amulettes, préservatrices de dangers et de maladies, qu'ils portent sur eux ou qu'ils enferment soigneusement dans leurs cases.

Les Bangalas possèdent une multitude de fétiches, auxquels ils attribuent des pouvoirs spéciaux bien déterminés pour chacun; ils les invoquent lorsqu'ils veulent voir réaliser un désir; lorsqu'ils sont blessés, ils touchent la plaie au moyen d'un fétiche, convaincus qu'elle guérira. Les couleurs dont ils se peignent ont le don de protéger l'individu contre certains maux ou des désagréments tels que le vol, le meurtre, les dénonciations, etc.

Dans l'Aruwimi, il n'y a pas de fétiches : ceux-ci sont en la seule possession des sorciers qui s'en servent pour la médecine, lorsque les remèdes naturels ne trouvent plus leur application. Les Wagenias n'ont pas de fétiches.

Une superstition qu'on ne découvre que chez les Bangalas, est l'*ikundu* : l'ikundu consiste en une sorte de pouvoir occulte que l'on attribue aux gens qui ont beaucoup de bonheur, de la chance dans leurs entreprises, ne sont jamais malades : on les dits possesseurs d'un fétiche secret qui repousse les maux et rejette la malechance sur d'autres personnes. L'ikundu est parfois mis à mort.

Le capitaine Coquilhat raconte une curieuse anecdote au sujet de la superstition des Bangalas : « Un matin, je vis la femme de Buiké occupée à creuser un trou dans un des chemins de la station; son mari me supplia de la laisser faire, ajoutant qu'il réparerait la

route, mais qu'il s'agissait de remédier à la stérilité de son épouse. Et voici ce que je vis : la femme, continuant à fouiller la terre, découvrit un squelette d'enfant; c'étaient les restes de son premier né; elle l'embrassa. Puis, assistée de la sorcière, elle adressa d'humbles prières à cet enfant mort, le suppliant de rentrer dans son sein pour lui donner encore la joie de la maternité. Je n'eus pas, je l'avoue, le courage de sourire devant ce naïf, mais touchant tableau. »

A chaque instant, chez les peuplades du Haut-Congo, les sorciers sont censés découvrir des fétiches possédant des propriétés spéciales et auxquels on fait des sacrifices humains; ainsi en septembre 1891, l'*Indépendance belge* publiait les lignes suivantes : « Les indigènes en aval du Lomami, soulevés par leurs sorciers, prétendaient avoir trouvé un fétiche qui devait les rendre invincibles. Tout fusil déchargé sur eux devait éclater et tuer le tireur ; toute lance jetée se casserait en morceaux, tuant le propriétaire. Ce fétiche, trouvé dans les villages soulevés, consistait en un grand piquet fiché en terre près du fleuve et blanchi à la chaux; une rigole coulait du poteau au fleuve; celle-ci devait recevoir le sang des prisonniers sans nombre que les sauvages allaient faire. Ils avaient fermé le fleuve au moyen de plusieurs centaines de pirogues. Ils tuaient et mangeaient tous les imprudents qui essayaient de franchir la ligne. »

Les sorciers forment, dans toutes les tribus, une caste à part, respectée et redoutée de tout le monde, ce qui ne les empêche pas d'être mis à mort, parfois, lors du décès d'un chef, qu'on les accuse d'avoir provoqué par leurs maléfices.

Les sorciers sont généralement des gens plus intelligents que le commun de leurs compatriotes; ils ont découvert les propriétés médicinales de certaines plantes, et par quelques guérisons heureuses ils acquièrent un empire plus ou moins grand sur les autres indigènes. Ils doivent savoir bien danser et se livrer à des contorsions insensées. Ils sont censés guérir les maladies, découvrir les voleurs, les meurtriers; ils confectionnent des fétiches, qu'ils vendent fort cher, de même qu'ils se font payer grassement les séances qu'ils donnent à la demande des chefs. Lors d'une guerre,

ils donnent la bénédiction aux guerriers : celle-ci consiste en danses échevelées, démoniaques, accompagnées de cris gutturaux et d'imprécations lancées dans la direction de l'ennemi, ayant pour but de rendre ses armes impuissantes.

Les ngangas passent leur profession à leurs enfants; dans le Bas-Congo, les jeunes gens sont astreints, lors de la circoncision, à un apprentissage, à la suite duquel certains d'entre eux se prétendent possédés de l'esprit supérieur et deviennent sorciers : « Ce sont les *kiziles* (lois), dit Vandevelde, qui prescrivent la circoncision pour les enfants des hommes libres. Au mois de juin, la lune après les dernières pluies, le premier mois de la *cacimba* ou saison sèche, les jeunes gens venus en âge sont réunis et renfermés tout nus dans un grand enclos. Là on les peint complètement en blanc; autour de la poitrine, ils portent un cerceau soutenu à la taille par des rayons; ce cerceau est garni de longues franges d'herbe, leur formant ainsi une espèce de jupon qui ne touche pas au corps. Un des anciens de la tribu pratique la circoncision et les initie aux kiziles et à la langue secrète. Il leur apprend à construire des cases, à tresser des paniers et à faire des médecines. Ils apprennent aussi l'histoire des *Mkissi* qui, à cette occasion, sont transportés processionnellement dans l'enceinte. On leur enseigne également des danses de caractère; le docteur Allard et moi nous avons un jour assisté à un véritable ballet dansé par les Ikimbas et donné en notre honneur par le roi de Kionzo.

« Pendant la durée des épreuves, les jeunes gens sont astreints au jeûne le plus rigoureux; ils ne peuvent manger que des racines. Le temps des épreuves varie suivant les tribus.

» En dehors de la loge, ils sont astreints au mutisme. Les femmes doivent s'écarter du chemin par où ils passent et ils préviennent de leur présence en criant l'r d'une façon répétée. Rien n'est plus étrange et plus saisissant que de voir apparaître tout à coup une file de trente à quarante de ces spectres blanchis, portant la machette sur l'épaule et faisant retentir l'air de leurs cris stridents et prolongés.

» Quand le temps des épreuves est passé les jeunes gens prennent un nom d'homme; ils peuvent alors se marier et prendre

part aux affaires de l'État. Le nègre change ainsi trois fois de nom. En naissant, sa mère lui en donne un; il en prend un second à la circoncision, et prend enfin le nom du chef dont il hérite les titres. »

En somme, le sorcier n'est qu'un charlatan, spéculant sur l'ignorance des masses et s'amassant une fortune au moyen de ses exorcismes.

Conscience, etc. — Les noirs ont une conscience : ils distinguent le bien du mal, mais à leur façon, et telle chose qui leur paraît naturelle nous semble monstrueuse. Le remords leur est complètement inconnu : une chose accomplie n'est jamais regrettée. Sur le Sankuru, la tribu des Balubas a le sentiment très exact du juste et de l'injuste; le docteur Wolf cite un dicton très sensé de ces sauvages : « Le droit prime la force; la vie prime la richesse. »

La prière leur est inconnue : les invocations adressées aux fétiches sont la plupart du temps muettes; dans tous les cas, elles sont très courtes.

Les noirs prêtent grande attention à leurs rêves, qu'ils font interpréter par des sorcières spéciales, en lesquelles ils ont toute confiance.

Ils sont très superstitieux sous le rapport des présages, et dans toutes les circonstances ils augurent en bien ou en mal d'une foule d'incidents, souvent minimes. Ainsi lorsqu'une flotte guerrière des Bangalas, remontant le fleuve, rencontre un hippopotame, elle est assurée de la victoire. Lorsqu'un orage ou la pluie vient contrecarrer leurs projets, ils l'interpellent, lançant les poings au ciel, leur ordonnant de s'en aller, etc.

TITRE IV

L'HYGIÈNE DU BLANC

CHAPITRE PREMIER

Les maladies qui atteignent les blancs

La question de l'acclimatement du blanc en Afrique est une de celles qui ont le plus passionnément occupé tous ceux qui, à quelque point de vue que ce soit, ont étudié le mouvement africain de ces dernières années. Les ennemis de l'œuvre du Congo ont saisi, avec un empressement souvent peu digne, l'occasion de certains décès pour crier à l'hécatombe, au Congo « tombeau des blancs ». Il est vrai que les premières années de travaux ont été endeuillées de morts provoquées par le climat, que nombre de ces hardis et courageux pionniers ont payé de leurs jours l'honneur d'avoir coopéré à l'édification de la grande œuvre; mais si l'on examine avec soin les statistiques officielles, on sera étonné de constater quel nombre restreint de blancs ont trouvé la mort au Congo, en comparaison du grand nombre de ceux qui y ont vécu de longues années, qui y vivent encore, ou qui en sont revenus, aussi bien portants — sinon mieux — qu'avant de s'y rendre.

Il faut un certain temps à nos constitutions d'hommes du Nord pour s'habituer au climat et à l'existence africaines. Nous ne sommes pas accoutumés à supporter de fortes chaleurs; aussi, en arrivant sous les tropiques, commençons-nous par souffrir de l'action débilitante qu'exerce le soleil sur notre organisme. Nous ressentons une lourdeur générale, qui nous empêche de dormir, qui nous enlève une partie de cette énergie dont nous étions

animés, et contre laquelle nous devons réagir de toutes nos forces sous peine de dépérir rapidement.

Surtout que l'on craigne le manque d'appétit : c'est l'un des signes précurseurs les plus certains d'une fièvre imminente ; le voyageur qui, au Congo, sait satisfaire son estomac avec ce qu'il a à sa disposition, sans éprouver de désirs gastronomiques irréalisables, possède un antidote puissant contre ce que l'on a appelé l'hydre africaine, c'est-à-dire la fièvre.

La fièvre est certes la maladie la plus redoutable pour le blanc ; il est rare qu'il y échappe. Chacun doit payer son tribut à cette cruelle ennemie de notre tempérament ; que ce baptême se fasse dès l'arrivée, au bout de un, deux, six mois, un an, il est certain que le blanc doit le subir.

La fièvre africaine porte le nom général de *malaria;* elle se présente sous diverses formes : la fièvre intermittente ou rémittente, souvent bénigne lorsqu'elle est soignée à temps ; les fièvres pernicieuses qui comprennent la fièvre bilieuse, la fièvre hématurique, etc.

Il est difficile de préciser les tempéraments qui supportent le mieux le climat congolais : celui-ci est très capricieux, et l'on peut citer de nombreux exemples de l'injustice avec laquelle il frappe des tempéraments qui sembleraient devoir résister au Congo à toutes les maladies, tandis qu'il épargne des blancs qu'on n'aurait jamais cru pouvoir s'habituer à l'existence d'Afrique. Toutefois il est certain que les tempéraments sanguins et nerveux (mitigés) résistent le mieux ; les tempéraments bilieux ou lymphatiques exagérés sont très défavorables à l'acclimatement. On doit déconseiller le départ de personnes prédisposées aux maladies nerveuses ou à l'épilepsie ; de même celles atteintes de gastrite doivent attendre une guérison complète avant de s'aventurer sous le soleil africain ; les anciennes maladies d'estomac reviennent facilement.

Diverses causes provoquent la fièvre ; généralement, elle provient des refroidissements si fréquents en Afrique, où, pendant les marches, l'on passe, d'un plateau que l'on a gravi sous un soleil torride et où l'on arrive en pleine transpiration, dans une vallée où souffle un vent glacial et mortel. Pendant la saison sèche, les nuits

Mission de Nouvelle-Anvers

sont très froides et si l'on ne prend pas soin d'établir une juste proportion dans la façon de se vêtir le jour et de se couvrir la nuit, de manière à maintenir le corps dans une température bien équilibrée, on court les plus grands risques d'être atteint de fièvres très dangereuses. La fièvre peut encore être produite par un séjour prolongé au soleil, la tête peu ou pas couverte, par l'imprudence d'une sieste faite dans un endroit exposé directement aux rayons solaires : dans ce cas, c'est l'insolation provoquant la mort subite, foudroyante, ou quelquefois des désordres cérébraux inguérissables. Le docteur von Dackelman attribue la cause de la fièvre à un micro-organisme, qui a son habitat dans le sol : le voisinage des marais est de nature à développer considérablement les causes de malaises fiévreux et donne naissance au genre de maladie appelé *fièvre paludéenne*.

On « sent » venir la fièvre : on est fatigué; on a la tête lourde, on ressent une lassitude générale, on souffre des articulations des jambes; en un mot, on n'est « bon à rien ». Parfois, souvent même elle se présente sous la forme d'un manque complet d'appétit, ou bien d'une nuit sans sommeil. Il suffit ordinairement de prendre une dose de quinine d'un quart à un demi-gramme pour faire disparaître ces velléités de fièvre. Il faut être prudent dans l'emploi de la quinine, car la prendre lorsque l'accès est nettement déclaré, c'est lui donner beaucoup plus de force : la dose précitée doit être prise dès que l'on ressent le moindre malaise. Si, malgré cette précaution, la fièvre se dessine plus nettement, si le malaise s'accentue, si l'on ressent des frissons, il faut se mettre au lit, se couvrir le plus chaudement possible, boire du thé bouillant, de façon à transpirer : si l'on arrive à ce résultat, l'accès passe généralement. Lorsque, malgré toutes ces précautions, la fièvre augmente encore, c'est-à-dire si la température du corps continue à s'élever et qu'elle atteigne près de 40° et plus, on a recours à l'antipyrine : une ou deux doses d'un gramme suffisent pour amener la transpiration et par conséquent un abaissement de la température corporelle. Quand cette transpiration a duré deux ou trois heures, on peut se lever : on prend un bain chaud, puis on se recouche, ne conservant plus qu'une couverture, après avoir pris une forte dose

de quinine (1 1/2 à 2 grammes) pour empêcher l'accès de revenir. Il est bon de prendre encore quelques doses de quinine pendant un jour, autant que possible avant les repas.

Pour voir, au début de la fièvre, s'il est encore temps de prendre de la quinine, on se tâte le poignet : s'il est froid ou légèrement chaud, on peut le faire; s'il est brûlant, il est trop tard.

Cette fièvre, lorsqu'elle est bien soignée, est bénigne; elle a souvent pour cause, outre celles énumérées plus haut, une émotion violente, telle que déception, chagrin, colère.

Pendant les marches, il faut se défier avant tout, comme nous l'avons déjà dit, des refroidissements, des fatigues exagérées, des courses inutiles ou désordonnées : si c'est possible, on porte sur le bras, ou l'on fait porter par un boy un paletot dont on se couvre lorsque l'on s'arrête, lorsque l'on traverse une vallée, un bois ou que l'on est trop exposé au vent. Il faut éviter de camper à proximité des marécages et surtout ne pas boire d'eau stagnante, si claire qu'elle soit. Autant que possible, il ne faut boire que du thé ou du café froid pendant la route, mais jamais de liqueurs ni de vin; si l'on est forcé de boire de l'eau, on peut prendre de l'eau courante, à condition qu'elle soit très claire et sans le moindre goût. En général, sur la route des caravanes, l'eau est très bonne. A l'étape, on peut boire en déjeunant un verre de vin portugais, très désaltérant en même temps que réconfortant; un verre de champagne ne fait aucun tort. Après déjeuner, on fait la sieste, bien à l'ombre. Vers 5 1/2 heures, l'on dîne. Après ce repas, l'on prend un verre de liqueur, l'on cause en faisant un bout de promenade et vers 7 heures, l'on se met au lit : tels sont les meilleurs moyens de faire une marche de trois ou quatre semaines, sans s'en ressentir le moins du monde.

La vie de station doit être très régulière aussi : nous donnerons plus loin quelques règles qui ont trait au genre d'existence que l'on doit y mener.

La *fièvre hématurique* est la maladie la plus grave qui puisse atteindre le blanc : elle consiste dans un écoulement de sang par les voies urinaires. L'hématurie est le plus souvent occasionnée en Afrique par un excès de fièvre bilieuse ou paludéenne. Le blanc

qui en est atteint doit se faire transporter le plus rapidement, et avec les plus grandes précautions, à la côte, ou au moins dans un endroit sain, où ne lui manquera aucune des ressources de la science médicale et où il pourra être l'objet de soins particuliers et incessants; en attendant, la fièvre nécessite un repos absolu et calme; le traitement est celui à la quinine, aidé par des évacuants, soit vomitifs, soit purgatifs; lorsque l'hémorragie rénale est très forte, on emploie le tanin (4 grammes par jour en doses d'un

HABITATION DE LA STATION DE BUMBA.

gramme). On ne peut boire que des boissons rafraîchissantes.

Une autre maladie très grave est la *dysenterie* : elle est provoquée par les changements brusques de température, par la privation subite et complète d'aliments fortifiants auxquels l'estomac était habitué; l'eau des marais et même l'eau limoneuse du Congo l'amènent presque infailliblement. On s'en prémunit par des ceintures de flanelle que l'on porte sur le ventre, sous les vêtements. Il y a deux espèces de dysenterie : aiguë et chronique;

dans le second cas, elle est presque toujours mortelle et elle nécessite un prompt retour à la côte. La dysenterie aiguë se guérit au bout d'une vingtaine de jours, mais elle exige un traitement énergique et exclusif : on s'abstiendra de toute fatigue, et, si c'est possible, on observera un repos complet, une diète aussi absolue qu'on le pourra et en tout cas, une demi-diète, pendant laquelle on ne prendra que de l'extrait de viande et des œufs ; on ne boira que des boissons rafraîchissantes, surtout du lait, en répudiant complètement le vin et les liqueurs. On prendra quelques doses d'ipéca ; les lavements amidonnés sont de nature à activer et à compléter la guérison.

L'*anémie* et la *diarrhée de Cochinchine* sont occasionnées surtout par le manque d'appétit ou par les privations : en général, elles ne sont à craindre que lors des explorations lointaines, où la difficulté de se procurer des vivres les occasionne parfois. Mais dans les stations, de pareils cas se voient rarement, à cause de la nourriture saine que l'État alloue à ses serviteurs. Ces deux maladies nécessitent un changement de climat et de régime.

L'Européen est encore exposé à d'autres maux, sinon dangereux, au moins désagréables ; la *bourbouille*, qui consiste en une vive inflammation des pores, laquelle produit des démangeaisons irritantes et occasionne sur le corps une multitude de petites taches rouges : cette maladie est inoffensive, et possède, paraît-il, la propriété de garantir le patient contre la fièvre. On s'en guérit par des bains fréquents.

Les *abcès*, *furoncles* et même *anthrax* sont très fréquents : il n'est pas rare que le corps se couvre, par endroits, d'énormes furoncles qui font cruellement souffrir et qui ne guérissent souvent qu'au bout d'un temps plus ou moins long. Presque toutes les blessures guérissent par suppuration.

Les *sarnes* (ulcères qui prennent la forme d'une plaie) sont une affection de la peau, très douloureuse, mais n'offrant pas un caractère de gravité réel.

Habitations. — Nous ne pourrions trouver dans aucun auteur de meilleurs conseils que ceux donnés par le docteur A. Fischer au sujet du choix de l'emplacement et de la construction des habitations

en Afrique (1) : « Le voyageur doit emporter avec lui une tente qui réponde aux exigences du voyage, dût-il engager quelques porteurs de plus. J'entends par là une tente à toit double ; le toit supérieur doit être d'un tissu imperméable et dépasser de beaucoup les parois de la tente. Celle-ci, par un temps humide, doit être transportée dans un sac imperméable. Par un temps clair, il faut l'exposer au soleil. Pendant la saison des pluies, il faut éviter de camper sous des arbres ou sous un feuillage épais : le campement au vent et à la pluie est plus salubre que dans des endroits où l'air se renouvelle moins. Dans la saison sèche, on peut dresser sa tente sous des arbres, si le sol est sec et qu'il ne s'y trouve pas d'insectes rongeurs ; mais si l'on n'a que le choix entre un terrain sans arbres et une forêt humide, il faut choisir le premier. Il vaut mieux stationner au grand soleil et sur le sable qu'à l'air de la forêt. De jour, il est vrai, on ne peut pas se tenir dans une pareille tente, au moins pas de 9 à 4 heures. Il faut alors faire élever une toiture d'herbe et de feuillage, reposant sur des perches, ce que les nègres savent faire en très peu de temps. On peut être sûr que dans une semblable tente, dressée sur un terrain sec, exposée au soleil tout le jour, et dans laquelle la température monte jusqu'à cinquante degrés, on sera, pendant la nuit, à l'abri de toute infection de germes fébrigènes. Les régions sèches et chaudes de l'Afrique conviennent mieux aux Européens que celles qui sont plus humides et plus fraîches.

« Quant aux huttes ou aux maisons, il faut les construire, autant que possible, dans un endroit ouvert, exposé au soleil et au vent, loin des grands arbres ombreux, qui retiennent l'humidité et empêchent l'air de se renouveler. Il faut laisser agir le soleil des tropiques, dont la force est souverainement efficace pour sécher, et par là même désinfecter, ce qui est très important, surtout avec des toits couverts en paille. Dans une hutte d'argile, couverte d'un toit pareil, si celui-ci est suffisamment élevé, et qu'on laisse de côté un espace libre pour un courant d'air, il fait très frais. Le plancher doit être formé d'une couche d'un demi-pied de cendres et d'argile

(1) *Mouvement géographique*, 1885, p. 56.

pétries ensemble, il faut prendre garde que la chambre à coucher n'ouvre pas du côté d'où vient la pluie et que les fenêtres permettent beaucoup de courants d'air. Les toits des huttes doivent avancer beaucoup pour garantir le plus possible les murs de l'humidité. Enfin, pendant la saison pluvieuse, il faut protéger le côté du vent au moyen d'une paroi tissée d'herbes ou de feuilles de palmier, que l'on enlève lorsque le soleil reparaît. »

CHAPITRE II

Règles d'hygiène générale

Nous avons puisé dans les ouvrages qui ont trait à l'Afrique et recueilli, dans nos nombreuses conversations avec des explorateurs, quelques règles d'hygiène que nous avons classées et qui, pour l'Européen qui les suivra à la lettre, seront presque un garant de santé et lui permettront de supporter facilement le climat africain et des fatigues considérables.

1° Avoir soin, avant d'arriver au Congo, de se faire couper les cheveux, le plus court possible, sinon complètement; exécuter la même opération tous les quinze jours. Faire, sous ce rapport, abstraction de toute coquetterie.

2° Réagir fortement contre l'impression d'accablement que ne peuvent manquer de provoquer les premières fortes chaleurs auxquelles on n'est pas habitué.

3° Si l'on est parti d'Europe avec une idée fausse sur l'Afrique et sur l'existence qui vous y attend, et que l'on y ressente de premières désillusions, se raidir contre le découragement.

4° Se lever de bonne heure : cinq ou six heures conviennent fort bien. Déjeuner immédiatement et le plus substantiellement possible : c'est l'un des plus importants repas de la journée.

5° Prendre un petit repos après le déjeuner, et en général, après chaque repas. Rien n'est plus nuisible que de se mettre au travail, soit matériellement, soit intellectuellement, aussitôt après avoir mangé. Après le dîner, une sieste d'une heure ne peut être que favorable, à condition de ne pas se coucher et de la commencer immédiatement après le repas.

6° S'abstenir, pendant le jour, de tout liquide excitant ou enivrant, surtout des liqueurs européennes ; boire le moins possible du vin ou de la bière indigènes et du vin de Bordeaux. Le thé et le café sont les boissons rafraîchissantes par excellence. S'il arrive que l'on a bu plus que de raison, éviter avec soin le soleil et sur-

tout la transition brusque du soleil à l'ombre : de cette imprudence résultent le plus souvent des fièvres bilieuses ou rhumatismales. Le soir, l'on peut absorber des spiritueux, mais d'une façon raisonnable : pris en quantité minime, ils soutiennent l'organisme ; pris d'une façon inconsidérée, ils sont mortels. Les malades doivent s'en abstenir complètement.

7° Combattre son penchant pour la nourriture animale ; habituer peu à peu l'estomac aux privations, ou à la pauvreté en fait de variété d'aliments.

8° Porter, sur la peau, des gilets de flanelle fine, dont il faut changer très souvent; sur le ventre, une, deux, même trois ceintures de flanelle.

9° Se protéger, en tous temps, la tête et la nuque contre les rayons du soleil ; porter toujours, au soleil, un casque en liège, du modèle de l'infanterie de marine française (voir la nomenclature de l'équipement). Une légère casquette à ventilateur lorsqu'il fait un temps brumeux.

10° N'employer que des vêtements très amples, si possible de flanelle fine et légère. Se couvrir dès que la température se refroidit.

11° Se méfier de l'eau à boire. Si l'on a un filtre, s'en servir toujours. Sinon, faire bouillir l'eau au préalable.

12° Combattre la sensualité : celle-ci a été la cause d'un grand nombre d'accidents mortels.

13° Eviter toute émotion agissant directement sur le cœur : ne jamais se mettre en colère; combattre l'ennui ; pour ce, le meilleur moyen est le travail. Ne jamais se laisser aller au chagrin, au spleen ou au découragement : c'est un suicide à peu près certain.

14° Maintenir le corps dans le plus grand état de propreté. Soigner particulièrement les pieds. Prendre tous les jours avant le repas du soir un bain d'eau froide ou d'eau tiède; le bain d'eau froide est le meilleur ; se frictionner vigoureusement après le bain. S'adonner le plus souvent qu'on le pourra, mais avec une extrême prudence, aux exercices de natation.

15° Se coucher vers dix heures ; plus tôt si l'on veut, mais jamais plus tard. Se couvrir en observant que les nuits sont généralement plus froides que les journées.

CHAPITRE III

L'équipement du blanc au Congo.

Il est très difficile de déterminer d'une façon complète l'équipement que doivent emporter d'Europe les blancs qui vont au Congo ; il varie selon la nature des fonctions que l'on aura à remplir, selon que l'on sera en station dans le Bas ou dans le Haut, ou encore que l'on sera désigné pour une expédition. Nous avons pris à ce sujet l'avis de plusieurs personnes à qui de longs séjours au Congo ont donné l'expérience de la chose, et il nous a été ainsi permis de constituer une nomenclature qui sera un guide précieux pour le partant.

Costume. — Un costume officiel (tenue de l'État indépendant).

8 à 6	pantalons en toile blanche à Boma et dans le Bas.	
6 à 4	id.	dans le Haut.
4 à 2	id.	en expédition.
8 à 6	pantalons en toile bleue ou grise en expédition.	
6 à 4	id.	dans le Haut.
2	id.	à Boma ou dans le Bas.
6 à 4	vestons en toile blanche à Boma et dans le Bas.	
4 à 2	id.	dans le Haut.
2	id.	en expédition.
1 à 2	vestons en toile bleue ou grise dans le Bas.	
5 à 4	id.	dans le Haut.
5 à 6	id.	en expédition.

Prendre la moitié de ces derniers vêtements en très forte qualité.

Acheter un insigne de grade mobile qui peut être placé à volonté sur l'un ou l'autre veston.

Emporter tous les vêtements d'Europe, qui trouvent toujours leur emploi ; y comprendre un manteau. Le manteau de troupe de

la cavalerie a beaucoup de qualités : il peut servir en même temps de couverture de lit.

Un paletot de voyage pour se couvrir lors d'un changement brusque de température.

Un imperméable dans le genre de celui des cochers tombant jusqu'à hauteur du genou et muni d'un capuchon ; c'est le seul bon.

Une trousse contenant les objets nécessaires pour les réparations.

Coiffure. — Un casque. Le modèle de l'infanterie de marine française, sans écusson ni gourmette métallique, est excellent. Les employés de l'État y appliquent la plaque de l'État indépendant. Le modèle de la troupe, quoique plus grossier, vaut mieux que celui d'officier : il se lave mieux et s'use beaucoup moins vite.

Un chapeau de feutre. Recommandé le sombrero espagnol, brun ou gris, très épais et à très grands bords; on peut l'acheter en passant aux îles Canaries.

La casquette officielle, modèle casquette russe, avec les insignes du grade.

Une casquette en toile blanche, pour mettre le soir.

Un béret de voyage en flanelle, pour mettre de préférence sur les bateaux.

Chaussure. — Des bottines de marche, à semelle débordante. Inutile de prendre des semelles doubles. Les voyageurs condamnent en général les bottines à crochets, qui accrochent les herbes, et celles à lacet, trop longues à mettre. Ils recommandent les bottines se fermant sur le côté, à 3 boucles. En prendre : 4 paires si l'on va en expédition, 3 paires pour le Haut, 1 ou 2 paires pour le Bas.

Ne pas s'embarrasser de bottes, qui ne servent à rien.

Paires de bottines en toile à voile montante : en expédition, 1 paire; dans le Haut, 2; dans le Bas, 3.

Une paire de pantoufles en cuir.

Paires de bottines en toile à voile basses : en expédition, 1 paire; dans le Haut, 2 à 3 paires ; dans le Bas, 3 à 4 paires. Ces bottines sont très recommandées; on peut même s'en servir pour les marches, en ayant soin de les retirer pour le passage dans l'eau.

Une paire de jambières en cuir souple, à boucles ou à boutons de bois; prendre quelques boucles de réserve.

Prendre avec soi ses chaussures d'Europe, qui servent toujours.

Gants. — Prendre quelques paires de vieux gants en peau : on les met pour traverser les forêts, pour marcher dans les ronces; on coupe les doigts pour préserver les blessures des mains; on s'en sert pour nettoyer les armes, etc.

Pour le Bas, il faut quelques paires de gants blancs.

Linge. — 24 paires de chaussettes, de deux épaisseurs : fines pour les stations, grosses en marche. En marche, on peut au besoin s'en passer. Pour faire de longues marches, on se préserve les pieds des blessures ou du gonflement en cassant un œuf dans chaque bottine, avant le départ.

12 chemises. Dans le Bas, des chemises blanches, en coton. Pour la route et les voyages, prendre des chemises de demi-flanelle, rayées ou de couleur. Une excellente chemise, très propre et inusable, est celle en thibétine : elle n'existe pas, toute faite, dans le commerce.

12 essuie-mains.

6 camisoles, de même étoffe qu'en Europe, mais plus légères. Si l'on est habitué à la flanelle, il faut continuer à la porter en Afrique.

3 caleçons de toile ou de flanellette, se fermant au bas.

12 mouchoirs de poche.

Literies. — Deux couvertures; l'État les fournit aux voyageurs qui montent.

Le plaid n'est qu'une question de luxe, pour servir de courte-pointe.

Une enveloppe pour oreiller : on la remplit de choses diverses, feuilles de bananier, herbes, etc... La laine échauffe trop la tête.

Deux ou trois taies d'oreiller en toile blanche.

Une ou deux paires de draps de lit.

Une couverture imperméable Wyland ; elle n'est pas indispensable pour ceux qui ne vont pas en expédition.

Une moustiquaire de campagne pour les voyageurs.

Trois ou quatre malles Ribeauville. Une malle à cadenas à secret. Dans le Bas, les malles ordinaires sont bonnes; on se munit d'une malle Ribeauville pour les voyages éventuels.

Toilette. — Une malle-bain est indispensable.

Un bassin en fer étamé. Inutile de s'en munir pour le Bas ou pour les stations, où l'État les fournit.

Une trousse de toilette. Un petit miroir. Les voyageurs doivent se munir de : 4 kilogr. de savon de Marseille; 1 kilogr. de savon de toilette; 3 brosses à dents (très nécessaires); 1/2 litre d'eau de Cologne (utile pour les maux de tête).

Un filtre de poche (très nécessaire).

Pharmacie. — Quoique toutes les stations soient pourvues de médicaments en abondance, il est prudent de se composer une petite pharmacie comprenant : de l'antipyrine (en doses d'un gramme) et de la quinine, pour les fièvres; de l'ipécacuanha, comme émétique violent; du laudanum, calmant très efficace; de l'iodoforme, pour les plaies; de l'acide phénique, pour laver les blessures; de la pommade à l'oxyde de zinc, pour les blessures, furoncles, etc.; des pilules d'arséniate de soude, pour prendre au bout d'un an ou deux, lorsqu'on se sent plus ou moins anémié.

Si l'on veut faire face à toutes les éventualités, on complètera sa petite pharmacie de la façon suivante : du tanin (doses d'un gramme) pour l'hématurie; du calomel, purgatif efficace à employer dans les cas de fièvre hématurique; du bicarbonate de soude pour les digestions difficiles; des poudres de bismuth pour les diarrhées; de l'ammoniaque pour les piqûres d'insectes; du perchlorure de fer pour les hémorragies intenses; de la teinture d'iode pour les entorses; de l'acide citrique pour se faire des boissons rafraîchissantes. Pour les pansements, on prendra de l'ouate phéniquée hydrophile (absorbant l'eau) et quelques bandages au sublimé. Se munir en outre d'une boîte de farine de moutarde, d'un petit thermomètre, d'une seringue en verre et d'épingles de diverses grandeurs.

Boissons et vivres. — Des liqueurs fines ; de l'absinthe Pernod ou du hasselt, pour couper l'eau. Se faire envoyer du bordeaux, et, si possible, du champagne.

Emporter quelques boîtes de vivres fins, tels que pâtés de foie gras, de volaille, etc. Beaucoup de thé et de café, les boissons par excellence. Il est indispensable de prendre des condiments, pour relever la saveur des aliments : curry, oignons séchés, pickles. Ne pas oublier du sucre. Tout ceci au cas où l'on va en expédition.

Armes et munitions. — L'État fournit un bon revolver. Si l'on n'a pas l'intention de chasser, que l'on achète néanmoins un bon fusil de chasse, car le goût de la chasse vient vite, et alors l'on se procure à n'importe quel prix un fusil, fût-il mauvais.

Le fusil le plus recommandable est le 12, à canon choc.

On se fera une provision de munitions composée de la façon suivante :

400 cartouches, dont 200 toutes faites, et 200 tubes avec le matériel nécessaire pour les confectionner ; 4 kilogr. de poudre : la poudre belge mélangée à de la poudre de chasse anglaise est préférable à toute autre.

Voici la distribution qu'il faudra faire de la poudre et du petit plomb :

Plomb de 8 :	1/2 kil. de plomb et		40 cartouches faites,	pour	petits oiseaux.
Id.	6 : 1/4	id.	20	id.	pigeons et animaux de cette grandeur.
Id.	3 : 1	id.	80	id.	pélicans, id.
Id.	00 : 1/4	id.	20	id.	aigles, vautours, id.
Id.	28 ball^tes^ : 1/2	id.	40	id.	antilopes, id.

Total : 2 1/2 kil. de plomb et 200 cartouches faites.

Se munir en outre d'un demi-kilog. de balles pour le gros gibier tel que : buffles, hippopotames, éléphants, etc.

Charges. — L'État alloue 12 porteurs par officier, et en général 10 porteurs par voyageur. Les charges sont de 65 livres anglaises, environ 29 1/2 kilog. Il est donc facile de calculer le poids de l'équipement à emporter, de façon à ne pas dépasser le poids du transport auquel on a droit.

LIVRE IV

LE CONGO POLITIQUE

LE CONGO POLITIQUE

CHAPITRE PREMIER

Histoire de l'organisation administrative de l'Etat

La Conférence de Berlin avait, en reconnaissant l'Association internationale du Congo comme État constitué, nécessité l'organisation immédiate de rouages administratifs et politiques indispensables. Grâce à l'activité et au dévouement des intelligences illustres qui aidèrent le Roi-Souverain dans cette œuvre compliquée, la marche de cette organisation fit des progrès rapides et, si l'on examine les résultats obtenus, l'on est en droit de s'étonner qu'en si peu d'années, une puissance nouveau-née ait pu acquérir des conditions de vitalité politique aussi sérieuses que l'État indépendant du Congo.

Quoique l'État n'ait pas, à proprement parler, de constitution officielle, l'acte général de la Conférence de Berlin semble en tenir lieu, attendu que les lois, décrets et arrêtés du Roi ou du Gouvernement ne peuvent être contraires aux dispositions de cet acte. Il s'ensuit que la forme de gouvernement est plutôt *monarchique constitutionnelle* que monarchique absolue.

Le pouvoir suprême est exercé sans partage par le Roi-Souverain.

Avant l'avènement du Roi Léopold à la souveraineté de cet immense empire, le pouvoir en Afrique était exercé par un délégué de l'Association du Congo, qui avait le titre de *Chef d'expédition;* en Belgique, la direction des affaires était affectée à un comité à la tête duquel se trouvait le président de l'Association, M. Strauch. Toutefois, le titre de chef d'expédition fut changé en celui d'Admi-

nistrateur général en 1884, lorsque le colonel anglais M. Francis de Winton remplaça Stanley en Afrique.

Le véritable point de départ de l'histoire politique de l'État est l'année 1885. C'est en effet cette année-là, après la promulgation de l'acte de Berlin, que furent organisés le gouvernement central et le gouvernement local; le premier siège à Bruxelles; le second en Afrique. Quoique leur histoire soit intimement liée, nous les examinerons séparément, afin que le lecteur puisse suivre avec plus de clarté l'évolution des différents services inhérents à chacun de ces pouvoirs.

I. — Gouvernement central

C'est par un décret du 30 octobre 1885 que le Roi créa les divers départements, dont les attributions n'ont pas été modifiées depuis. Ce sont :

1° Le *Département des Affaires Étrangères et de la Justice*, qui s'occupe des rapports avec les pays étrangers, de l'état civil, du commerce et des postes, des cultes et de tout ce qui concerne le service judiciaire;

2° Le *Département des Finances*, qui s'occupe des impôts, du régime foncier, de la comptabilité, du budget et de la trésorerie, enfin du système monétaire;

3° Le *Département de l'Intérieur*, qui a la direction de la division du territoire, de l'administration des districts, de l'instruction et de l'hygiène publiques, du service de la marine et des transports, de l'intendance, de l'industrie, de l'agriculture, des voies de communication, de la force publique et du matériel militaire.

Son personnel comporte des chefs de division, des chefs de bureau et des commis.

Chacun de ces départements est géré par un fonctionnaire ayant le titre d'*Administrateur général*, titre qui, en septembre 1891, fut changé en celui de *Secrétaire d'État*. Le Roi nomma, dès le 6 mai 1885, à la tête des départements en voie de formation : aux Affaires étrangères, M. Edmond Van Eetvelde; aux Finances, M. Hubert Van Neuss; à l'Intérieur, M. le général Strauch.

M. EDMOND VAN EETVELDE,
Secrétaire d'État du Département de l'Intérieur.

Les administrateurs des Affaires étrangères et de l'Intérieur ont chacun directement sous leurs ordres un fonctionnaire, qui en septembre 1891 prit le titre définitif de *Secrétaire général*; celui-ci est chargé de remplacer le chef du département en cas d'absence.

Département des Affaires Étrangères. — M. Van Eetvelde avait été désigné au choix du Roi par ses hautes capacités administratives et par une expérience consommée des choses coloniales; c'est un homme d'un esprit élevé, aux vues larges, aux décisions réfléchies, pendant la longue carrière duquel l'État du Congo a vu introduire et prospérer les institutions les plus importantes; M. Van Eetvelde, préoccupé d'assurer au nouveau peuple et aux non indigènes du Congo la sécurité et la liberté individuelle, s'occupa immédiatement d'organiser la justice et d'élaborer le code pénal que nous détaillerons plus loin; le service des postes fut aussitôt créé et fonctionna dès le début de la fondation de l'État; l'état civil, les cultes, etc., furent l'objet de plusieurs décrets qui témoignent d'un travail considérable et d'une entente parfaite des choses administratives : on peut dire de M. Van Eetvelde qu'il a été l'âme de l'organisation politique de l'État du Congo. Quant aux relations avec les pays étrangers, elles ont été empreintes de la plus grande courtoisie; le Secrétaire d'État a négocié plusieurs conventions diplomatiques et il a réussi plusieurs fois à aplanir les difficultés qui ne pouvaient manquer de survenir au sujet des contestations de limites territoriales. Dans le domaine antiesclavagiste, il y a lieu de signaler le remarquable rapport qu'il fit au Roi-Souverain, le 24 octobre 1889, sur la législation de l'État au point de vue de la suppression de l'esclavage et de la protection des noirs; c'est aussi M. Van Eetvelde qui, s'inspirant d'une pensée généreuse de Sa Majesté, ordonna la création de colonies d'enfants indigènes, assurant ainsi à l'État, pour l'avenir, le concours d'hommes élevés dès l'adolescence dans des principes d'humanité et de civilisation.

Le 9 novembre 1886, M. Van Eetvelde vit entrer à son département, en qualité de secrétaire général, M. le chevalier de Cuvelier, qui venait de remplir les fonctions de juge aux tribunaux

de 1re instance et d'appel de Boma : M. de Cuvelier, qui occupe encore ses fonctions élevées aux Affaires étrangères, y a témoigné d'aptitudes remarquables; il a collaboré à toutes les mesures prises dans l'intérêt de l'État; il compte au nombre de ses succès diplomatiques la convention portugo-congolaise du 25 mai 1891, relative au Lunda (1); il fut adjoint à la Commission des tarifs, organisée à la suite de la Conférence de Bruxelles et il est délégué comme commissaire du gouvernement auprès du Conseil supérieur.

M. Van Eetvelde quitta le département des Affaires étrangères le 20 octobre 1891, pour passer définitivement à celui de l'Intérieur, qu'il dirigeait depuis le mois de juin 1890; il fut remplacé par M. le comte de Grelle-Rogier, ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire : c'est du gouvernement de M. de Grelle-Rogier que datent le complément d'organisation du Conseil supérieur et l'importante institution du service des mandats-postes internes et internationaux; M. de Grelle-Rogier, qui a fourni dans la diplomatie une carrière où il a eu souvent l'occasion de déployer les ressources de son talent, s'occupe, depuis 1892, de régler avec la France la délimitation dans le Haut-Ubangi.

Département des Finances. — L'organisation des finances, d'une si grande importance au début de la formation d'un État, fut confiée à un homme d'une haute compétence en matière financière, M. Van Neuss, Secrétaire général au Ministère des finances de Belgique; le Roi avait été guidé dans ce choix par la réputation d'habileté administrative, de fermeté de caractère, de sûreté de vues et d'aptitudes pratiques qu'avait su se faire M. Van Neuss à son ministère. Et le choix de Sa Majesté s'est justifié, car M. Van Neuss a doté l'État du Congo d'un système financier en rapport avec les progrès et les besoins de notre temps : il a organisé le régime foncier sur les bases de l'acte Torrens, et le résumé que nous donnons plus loin de la législation foncière de l'État du Congo indique suffisamment la somme de travail qu'a dû s'imposer son auteur; il a créé le système monétaire et la dette publique, établi l'administration

(1) Voir Livre II, chapitre IV, page 349.

M. HUBERT VAN NEUSS,
Premier Administrateur général du département des Finances.

douanière, et les instructions claires et précises qu'il a envoyées aux chefs des services publics en Afrique ont permis à ce service de prendre un rapide et complet développement. M. Van Neuss occupe une belle place dans l'histoire politique de l'État du Congo.

Le Directeur général des Finances, M. Hubert Droogmans, en fonctions depuis le 26 décembre 1891, a aidé considérablement M. Van Neuss dans l'accomplissement des projets royaux; il a pris, entre autres, une part active à l'élaboration du système foncier et de la législation douanière.

Les délicates fonctions de Trésorier général, occupées par M. A. Galezot à l'époque de la fondation de l'État, ont été remises le 30 décembre 1886 à M. H. Pochez, qui les remplit encore.

M. Van Neuss offrit sa démission le 19 juin 1890 et fut remplacé par M. Janssen, qui venait de rentrer du Congo et qui démissionna à son tour le 23 décembre 1892 pour quitter définitivement le service de l'État, en conservant le titre honorifique de Gouverneur général du Congo. Depuis cette date, le département des Finances est confié à la gestion de M. Van Eetvelde, qui n'a pas hésité à accepter l'écrasante charge de la direction de ce département si important connexement avec celui de l'Intérieur.

Département de l'Intérieur. — M. le général Strauch, aide de camp du Roi, qui avait, depuis la conception de l'entreprise royale, été l'un des plus précieux serviteurs de Sa Majesté, conserva les fonctions de chef de ce département jusqu'en juillet 1888; sa démission porte la date du 15 novembre 1888, à laquelle M. Janssen, qui rentrait du Congo la première fois, prit la direction du département. L'intérim avait été rempli par M. Thys, ayant sous ses ordres M. Coquilhat comme secrétaire; M. Thys quitta le département pour se consacrer exclusivement à la fondation des compagnies commerciales, qui s'organisaient à ce moment. M. Janssen étant reparti au Congo le 18 mai 1889, c'est à M. Coquilhat échut la signature du département; il la conserva jusqu'au moment de son troisième départ pour l'Afrique, en qualité d'inspecteur d'État, le 25 mars 1890. M. Van Eetvelde fut chargé de la direction de l'Intérieur et fut définitivement nommé au secrétariat

d'État du département le 20 octobre 1891. Le secrétaire de M. Coquilhat, M. Wahis, prit le titre de Secrétaire général le 19 juin 1890; il conserva ces fonctions jusqu'en novembre 1890 et fut remplacé à cette date par M. Liebrechts.

Les secrétaires généraux qui se sont succédé à ce département ont pris une part des plus active à l'œuvre des secrétaires d'État : à MM. Strauch et Thys, l'on doit l'institution des Comités exécutif et consultatif; à MM. Van Eetvelde et Thys, la division du territoire en districts, l'organisation administrative de ces districts, de la force publique, de la marine et du service sanitaire; à MM. Janssen, Coquilhat et Wahis, le décret sur le recrutement des travailleurs et des porteurs; enfin, MM. Van Eetvelde et Liebrechts ont créé le service de l'intendance, les chefferies et les résidents, et réglementé les réquisitions militaires; ils ont pris les mesures pour la restriction du commerce des armes à feu et des spiritueux; ils ont proposé au Roi et obtenu la construction d'une voie télégraphique le long du Congo; ils ont apporté des améliorations de toute espèce à l'armement de la force publique, au service de ravitaillement des stations, etc.; enfin, et il convient de le rappeler, c'est sous l'administration de M. Van Eetvelde qu'ont été organisées les grandes expéditions de l'Uelle, du Koango, du Katanga, et que se sont déroulés les événements de la guerre arabe, qui ont nécessité du gouvernement central des mesures promptes et énergiques.

M. Liebrechts, à qui son brillant séjour en Afrique comme explorateur, chef de station et diplomate a donné l'expérience des choses coloniales, est un précieux auxiliaire pour l'administration du Congo et ses avis pratiques entrent pour une grande part dans les décisions et les mesures qui se prennent au département de l'Intérieur, où l'on s'occupe, non seulement de l'organisation administrative, mais encore des multiples détails de l'approvisionnement en vivres, armes et munitions, qui demande une direction technique pratique et économe. M. Liebrechts est également, en vertu des statuts de la Compagnie du Katanga, commissaire-délégué du Gouvernement auprès de cette société.

M. LE COMTE DE GRELLE-ROGIER,
Secrétaire d'État du département des Affaires étrangères.

II. — Gouvernement local.

Comme nous l'avons vu précédemment, les premiers représentants du gouvernement du Congo en Afrique portèrent le titre de chef d'expédition. Si l'on se reporte à la partie historique de notre ouvrage, l'on pourra se convaincre que Stanley prit trop à la lettre ces fonctions de chef d'expédition et ne s'inquiéta nullement de l'organisation des différents pouvoirs, dont l'autorité, nettement définie, eût empêché les regrettables conflits qui surgirent à chaque instant dans les stations du Bas-Congo pendant chacune de ses absences. Dans son livre *Cinq années au Congo*, l'illustre explorateur se plaint à tout propos de l'anarchie qui règne dans les stations lors de ses retours, des dissentiments qui divisent les Européens, etc... Notre rôle d'historien impartial nous force à déclarer, et notre sentiment est appuyé sur des faits, que la responsabilité de cet état de choses n'est imputable qu'à Stanley lui-même, sans qu'elle diminue du reste en rien la gloire qui lui revient comme explorateur hardi et courageux; M. Stanley ne possédait pas les qualités d'organisateur qui distinguèrent ses successeurs : MM. Janssen, Cambier, Coquilhat et Wahis. Le même reproche peut être fait à M. Peschuel-Löesche, qui pendant l'absence de Stanley, rentré en Europe pour motifs de santé, sut encore moins attribuer à ses agents la part de commandement qui leur revenait et fut la cause de nombreuses et regrettables divisions et querelles intestines.

L'arrivée de M. de Winton, nommé vice-administrateur le 1er avril 1884, pendant que Stanley achevait son œuvre d'occupation des rives du Congo, amena un certain changement à ce déplorable système d'administration; les fonctions de chacun furent plus nettement définies, une hiérarchie provisoire fut fixée dans les divers rouages gouvernementaux, qui marchèrent dès lors avec une certaine régularité.

Toutefois, c'est à M. Janssen que revient l'honneur d'avoir jeté au Congo les bases d'une administration régulière. M. Janssen, nommé vice-administrateur le 15 août 1885, en remplacement de

M. de Winton, démissionné le 1er avril 1886, fut nommé administrateur général le 30 juillet 1886, et échangea son titre contre celui de Gouverneur général, le 17 avril 1887, en conformité de la nouvelle organisation du gouvernement local, décrétée le 16 avril 1887. Cette organisation a passé par diverses phases intéressantes : tout d'abord, le Roi-Souverain, comprenant qu'il importait de fixer exactement les pouvoirs de l'administrateur général au Congo, prit, le 28 mars 1886, un décret conférant à ce fonctionnaire supérieur le droit d'édicter des ordonnances ayant force de loi, valables pour un délai de six mois seulement, à moins qu'elles n'eussent été approuvées par le Souverain dans ce délai.

Le 16 avril 1887, le gouvernement local fut organisé dans les conditions suivantes : à la tête se trouve le Gouverneur général, qui représente le Roi, c'est-à-dire l'autorité souveraine; il assure, dans le territoire, l'exécution des décrets et décisions du gouvernement central; il pourvoit provisoirement aux emplois vacants; il peut commissionner, pour le terme d'un an, des fonctionnaires aux fins d'inspecter ou d'administrer certaines parties du territoire de l'État; les anciens pouvoirs de l'administrateur général lui sont transférés; il a en outre le droit, en cas d'urgence, de suspendre l'exécution d'un décret. Il est assisté d'un Inspecteur général, d'un Secrétaire général et d'un ou plusieurs Directeurs. Le territoire est divisé en districts, à la tête desquels sont placés des commissaires de district, qui y représentent l'autorité locale. Tous ces fonctionnaires sont nommés et révoqués par le Roi, sauf les commissaires, qui peuvent tenir leur emploi du Gouverneur général.

Quelques modifications furent apportées à cette organisation par le décret du 22 juin 1889, et le gouvernement local est aujourd'hui composé comme suit : le Gouverneur général, le Vice-Gouverneur général, l'Inspecteur d'État, le Secrétaire général et les Directeurs (un décret du 24 juin 1886 a créé la direction des finances, celle de la justice et celle de la marine et des transports). Le *Comité exécutif* est désigné pour remplacer le gouverneur général en cas d'absence de son intérimaire ou de non désignation d'un intérimaire; le *Comité consultatif* se réunit sur la convocation du Gouverneur général ou de son remplaçant pour donner son avis sur les mesures

M. CHARLES LIEBRECHTS,
Secrétaire général du département de l'Intérieur.

d'intérêt général à prendre ou à proposer au gouvernement central. Ces deux comités existent depuis 1886.

Pendant la période de son gouvernement, M. Janssen apporta toutes les ressources de son talent à l'organisation d'un état de choses durable, et il sut, grâce à son esprit pondéré et réfléchi, prendre des mesures de nature à assurer la stabilité des institutions du nouvel État. Les décrets pris en Belgique sur l'initiative de M. Van Eetvelde, il sut les appliquer sur place, en les adaptant aux circonstances locales, et c'est ainsi qu'il organisa, avec l'aide de M. de Cuvelier, le service judiciaire par son ordonnance du 12 mars 1886; c'est aussi M. Janssen qui, par une remarquable ordonnance du 14 mai 1886, réglementa la procédure et la compétence des tribunaux en matière civile et commerciale et qui, enfin, jeta les bases, considérablement développées depuis, des services postaux du Bas et du Haut-Congo et de la propriété foncière. Pendant la durée de son commandement, qui se prolongea jusqu'au 19 juillet 1888, M. Janssen prit un congé du 9 janvier au 8 mai 1887.

A M. Janssen succéda M. Ledeganck, nommé vice-gouverneur par décret du 31 janvier 1888; arrivé au Congo en février, il ne signala la période de son gouvernement par aucune mesure particulièrement saillante; cependant ses subalternes se sont plu à vanter la droiture de son caractère et la cordialité de ses relations. Il démissionna en janvier 1889 et sa démission fut acceptée par un décret du 23 août de la même année. En attendant l'arrivée du Gouverneur, M. Janssen, qui retournait une seconde fois en Afrique en cette qualité, M. Gondry, inspecteur général depuis le 1er janvier 1889, remplissait intérimairement avec la plus grande fermeté ces hautes fonctions, lorsque la mort le surprit le 18 mai, le jour même où M. Janssen s'embarquait à Anvers.

Le second terme de commandement de M. Janssen eut pour caractéristique une inspection complète du territoire de l'État du Congo, que nous avons relatée dans notre première partie; cette inspection eut pour résultat de sérieuses découvertes géographiques et l'établissement du camp du Sankuru.

Cette période de gouvernement de M. Janssen fut féconde en innovations et en améliorations de toute espèce, et nous pouvons

affirmer que l'œuvre de cet homme de talent est de celles qui resteront dans l'histoire de l'Afrique. M. Janssen céda ses hautes fonctions à M. Coquilhat, arrivé en mai 1890 comme inspecteur d'État, pour venir prendre à Bruxelles la direction du département des finances.

La période de gouvernement de M. Coquilhat marque certes une ère de gloire pour l'État du Congo. Ceux qui ont servi sous ses ordres s'accordent à vanter les grandes qualités de ce gouverneur, dont tous les actes, toutes les décisions, toutes les ordonnances n'ont eu en vue que le relèvement des populations indigènes, le bien-être des agents européens et la prospérité de l'œuvre dont il était le suprême représentant. Nous voulons rendre ici, à la mémoire de M. Coquilhat, un hommage que nous n'avons pu rendre assez chaleureusement dans notre partie historique : de l'avis unanime des explorateurs congolais, nul plus que lui, si la mort l'eût épargné, n'aurait conduit dans la voie du progrès l'œuvre que Sa Majesté lui avait confiée en fondant sur lui les plus légitimes espérances. M. Coquilhat succomba aux atteintes de la fièvre bilieuse le 24 mars 1891.

Par décret du 1er juillet 1891, le Roi nomma Vice-Gouverneur M. Wahis, alors secrétaire général à l'Intérieur; le premier séjour de M. Wahis fut signalé par des mesures importantes, telles que les arrêtés d'exécution relatifs aux colonies d'enfants indigènes, la réglementation du trafic des armes, l'institution de corps de police administrative, etc., et par une série d'inspections qui lui permirent de se rendre un compte exact de l'admirable développement qu'avait pris la colonie du roi des Belges. Après un court séjour de vacances en Europe, M. Wahis est retourné au Congo le 6 avril 1893, et il a eu le rare bonheur de pouvoir transmettre à Sa Majesté les nouvelles des brillants succès de la guerre arabe, et l'honneur d'inaugurer la ligne de chemin de fer du Pool, achevée jusqu'à la station de Kenge. M. Wahis est un homme énergique, d'un caractère ferme et pondéré et d'une remarquable intelligence; il est aimé de tous ses subalternes, heureux de servir un chef qui sait reconnaître les services et les récompenser. M. Wahis a été promu Gouverneur général le 1er juillet 1892.

M. LE CHEVALIER DE CUVELIER,
Secrétaire général du département des Affaires étrangères.

Pour terminer cet aperçu rapide de l'histoire du gouvernement local, nous devons rappeler les noms des personnages qui occupèrent les fonctions d'Inspecteur d'État, appelé primitivement Inspecteur général. Ce sont : M. Cambier, nommé le 15 juin 1889, démissionné le 21 juin 1890 pour se consacrer à l'étude du chemin de fer; il remplit les fonctions de Gouverneur général pendant plusieurs absences de M. Janssen; M. Coquilhat, le 12 mars 1890, nommé dans la suite Vice-Gouverneur général; MM. Van Gèle et Van Kerkhoven, le 30 septembre 1890; M. Fivé, le 6 décembre 1891; MM. Fuchs, Baert et G. et P. Le Marinel, le 1er janvier 1893; M. Fuchs a remplacé M. Wahis pendant son séjour de vacances en Belgique et il a pris plusieurs arrêtés importants.

Les secrétaires généraux qui se sont succédé au gouvernement local sont : MM. Vandevelde, du 30 avril 1887 au 7 mars 1889; Destrain, du 7 mars 1889 au 27 novembre 1890 (décédé à cette date); Lombard, du 8 avril 1891 au 10 mai 1892; Leroi, nommé le 6 avril 1892. C'est un poste important qui a mis en lumière le grand mérite de chacun des titulaires.

CHAPITRE II

Organisation des services publics en Afrique

Les services publics au Congo comprennent diverses branches, indépendantes les unes des autres, mais placées toutes sous la direction et l'autorité du Gouverneur général; ce sont : 1° l'administration des districts, y compris les résidences et les chefferies; 2° la force publique; 3° la justice; 4° les finances; 5° l'intendance; 6° la marine; 7° le service médical.

I. — Administration des districts.

Division du territoire. — Le territoire est partagé en douze districts (1), dont ci-dessous la nomenclature, avec les noms des commandants qui s'y sont succédé dans les fonctions de commissaires :

1° Banana, chef-lieu Banana. — MM. G. Steleman, A. Sterpin, J. Donnay, E. Bureau (faisant fonctions), G. Fischer (ff.), V. Simon (ff.), E. Etienne (ff.), A. Rom (ff.), G. Van Maele (ff.).

2° Boma, chef-lieu Boma. — Les fonctions de commissaire y ont été remplies par des fonctionnaires en résidence à Boma.

3° Matadi, chef-lieu Matadi. — MM. H. Cranshoff, J. Dannfelt, J. Donnay, E. Bureau, J. Van Dorpe.

4° Cataractes, chef-lieu Lukungu. — MM. J. Van Dorpe, J. Vereyken, J. Antoine (ff).

5° Stanley-Pool, chef-lieu Léopoldville. — MM. Ch. Liebrechts, J. Vanden Bogaerde, J. Carton, P. Costermans, P. Rolin (ff.), E. Meuleman (ff.).

(1) Les districts des Stanley-Falls et de l'Aruwimi-Uelle seront complètement modifiés par suite des conséquences de la guerre arabe et des nouvelles prises de possession au nord de l'Uelle.

M. CAMILLE JANSSEN,
Premier Gouverneur général de l'État indépendant.

6° Koango oriental, chef-lieu Kingunchi. — MM. F. Dhanis, Ch. Dusart (ff.), D. Lerman.

7° Kassaï, chef-lieu Luluabourg. — MM. L. Braconnier, Ch. Liénart, prince H. de Croy, C. Brasseur (ff.), J. de Marneffe (ff.), M. Pelzer (ff.).

8° Équateur, chef-lieu Coquilhatville. — MM. Ch. Lemaire et V. Fiévez.

9° Ubangi-Uelle, chef-lieu Nouvelle-Anvers. — MM. G. Van Kerkhoven, E. Baert, S. Vander Linden (ff.), H. Lothaire.

10° Aruwimi-Uelle, chef-lieu Basoko. — MM. L. Roget, H. Dupont (ff.), L. Chaltin.

11° Stanley-Falls, chef-lieu Stanley-Falls. — M. Ponthier. Le district était précédemment administré par les résidents de la station des Falls.

12° Lualaba, chef-lieu Lusambo. — MM. P. Le Marinel, F. Dhanis, C. Gillain.

Un décret du 25 mars 1892 a détaché provisoirement des districts des Stanley-Falls et du Lualaba une portion de région voisine du lac Tanganyka et l'a placée sous un régime administratif spécial.

Des expéditions particulières ayant été organisées dans l'Ubangi-Mbomu et dans le Haut-Uelle, leurs chefs ont eu le titre de Commandant d'expédition ; ils étaient indépendants des commissaires de district. Ce furent : pour la première, MM. A. Van Gèle, G. Le Marinel, G. Balat et L. Hanolet (ff.) ; pour la seconde, MM. Van Kerkhoven, J. Milz (ff.), H. Delanghe (ff.) et E. Baert.

Commissaires de district ; fonctions. — Il a été créé trois classes de commissaires de district, et trois classes d'adjoints sous la dénomination de : sous-commissaire de district, commis de 1re et de 2e cl.

Les commissaires de district représentent, dans les limites de leur territoire, l'administration générale du Congo. Ils sont responsables de l'administration de leur district et de la direction des divers services qui leur sont confiés.

Ils ont sous leurs ordres des adjoints : sous-commissaires, sous-intendants, commis, etc., qui les aident dans leurs fonctions et dont ils surveillent la gestion.

Si l'autorité des commissaires de district est étendue, leur responsabilité est très grande aussi : lorsque, par suite d'imprudence, de défaut de surveillance ou d'infraction aux prescriptions existantes, dûment constatés, les commissaires de district ont causé un préjudice pécuniaire à l'État, ils sont tenus de le réparer à leurs frais. Les chefs de station sont soumis à la même règle.

Les commissaires de district ont pour mission politique d'entretenir des relations pacifiques et amicales avec les tribus ralliées à l'État, et d'en nouer constamment avec celles encore peu connues. Ils essayent de maintenir l'union entre les chefs indigènes, cherchent à interposer leur autorité dans les querelles intestines des indigènes, de façon à éviter les guerres entre tribus. Ils ont de fréquentes entrevues avec les chefs et s'attachent à leur faire comprendre les avantages qu'ils retireront de leur soumission aux lois de l'État ; ils s'entourent de tous les renseignements au sujet des mœurs et des coutumes des natifs, et emploient tous leurs efforts à empêcher les coutumes barbares et inhumaines, notamment les sacrifices humains. Ils font dans leurs districts de fréquentes tournées, qui n'ont pas seulement pour but l'inspection des postes dépendant du chef-lieu de district, mais encore la visite des diverses tribus, la réception de leurs plaintes ou réclamations, et la recherche de l'état d'esprit ou des dispositions de ces tribus envers l'État.

Ils s'attachent aussi à recruter des travailleurs et des soldats parmi les indigènes, car c'est un moyen sûr de créer entre l'État et les populations noires des relations étroites et durables.

Ils établissent, dans les endroits les plus favorables, au centre de populations inhostiles, des postes de soldats noirs, sur lesquels ils exercent une surveillance active.

Ils font parvenir tous les mois au Gouverneur un rapport dans lequel ils mentionnent, d'une façon détaillée, la situation politique du district vis-à-vis des indigènes et des maisons de commerce, des missions et des autorités étrangères avec lesquelles elles auraient été en contact. Ils ont soin de ne jamais engager la responsabilité de l'État dans leurs relations avec ces autorités.

En fait de devoirs d'ordre intérieur, les commissaires de district et en règle générale, les chefs de station, surveillent la tenue de

LE MAJOR WAHIS,
Deuxième Gouverneur général de l'État indépendant.

l'administration, la tenue des magasins, la bonne conservation des marchandises et des provisions. Ils répartissent les diverses besognes parmi les agents placés sous leurs ordres. Ils passent de fréquentes inspections de leurs magasins, et en font le recensement au moins une fois par trimestre.

Ils fixent la façon et les limites dans lesquelles s'opèrent les échanges. Ils ont seuls le droit de délivrer des bons ou de contresigner des réquisitoires.

Les commissaires de district et leurs adjoints concourent à assurer le service des transports soit par bateaux, soit par porteurs. Ils sont chargés d'opérer le recrutement des caravanes de porteurs indigènes pour le service des transports effectués par l'État.

Outre tous ces devoirs, les commissaires de district sont astreints aux obligations suivantes : veiller à l'entretien et à l'amélioration des voies de communication ; veiller à l'entretien et à l'embellissement, sous le rapport du confortable, des bâtiments des stations ; s'occuper d'agriculture et créer de vastes plantations dans les environs du chef-lieu ; entretenir des jardins potagers et des vergers ; élever du bétail et créer des basses-cours ; former des ouvriers et des artisans parmi les indigènes ; réunir des collections entomologiques, ornithologiques, botaniques et minéralogiques ; récolter le plus de renseignements ethnographiques qu'il est possible ; former un vocabulaire indigène ; dresser un plan au 1/2000 des stations et de leurs environs ; faire connaître chaque modification importante ; recueillir des renseignements sur la géographie et l'hydrographie de leur territoire ; faire respecter les règles de l'hygiène ; soumettre en temps utile les propositions pour les travaux de construction et les réparations et y joindre un devis estimatif de la dépense ; tenir au courant les feuillets matriculaires de leur personnel ; fournir, au commencement de chaque semestre : 1° un rapport sur l'étendue des cultures, leur nature et leur rendement ; 2° un état des besoins en vivres, graines, marchandises, matériel et outils ; afficher pendant un mois, à la porte de leur habitation, les actes officiels ; légaliser tous les documents et pièces qui leur sont présentés ; établir les notes biographiques de leurs agents, chefs de stations et de leur personnel ; faire dresser par

les médecins un extrait du registre étiologique pour chaque agent rentrant en Europe, ainsi que pour les décédés; en dehors des endroits où existent des bureaux de poste, veiller à l'organisation de ce service; en dehors du ressort des tribunaux répressifs, prendre toutes les mesures pour assurer la conservation des biens dépendant des successions ouvertes; dresser l'inventaire et aviser le directeur de la justice. Les effets des agents de l'État sont envoyés d'office au directeur de la justice en même temps que les inventaires.

En cas de décès d'un sujet de son pays, aux endroits où réside un consul, celui-ci peut prendre, concurremment avec l'autorité locale, toutes les mesures nécessaires pour sauvegarder les intérêts des héritiers; en cas d'empêchement ou d'absence des héritiers ou des exécuteurs testamentaires, il est invité à assister, le cas échéant, à l'apposition des scellés et à la formation de l'inventaire, et à coopérer à l'administration de la succession.

Observer et faire observer le règlement sur la comptabilité des districts, le règlement sur la comptabilité et les services généraux de la force publique, enfin les lois, décrets, etc., de l'État.

Chefferies. — Un décret du 6 octobre 1891 reconnaît la validité des chefferies indigènes dans les régions déterminées par le Gouverneur général : les chefs y exercent leur autorité conformément aux us et coutumes, pourvu qu'ils ne soient pas contraires à l'ordre public.

Ces chefs reçoivent l'investiture officielle, constatée dans un procès-verbal établi en double; on leur délivre en outre un insigne qu'ils doivent porter aux réunions officielles. Ils sont tenus de fournir des prestations annuelles en nature et en hommes, travailleurs ou soldats.

Ils sont placés sous la surveillance directe des commissaires de district ou de leurs délégués.

L'institution si logique et si bien comprise des chefferies a acquis une très grande importance à la suite des guerres arabes, car toute la région administrative du Tanganyka est destinée à être divisée en chefferies.

Résidences. — Un décret du 29 janvier 1892 a créé des fonctions nouvelles, celles de résident : ces fonctionnaires remplissent dans les limites territoriales des chefs auprès desquels ils sont placés, les fonctions de juge du conseil de guerre et d'officier de police judiciaire; ils sont en outre munis d'une lettre de commission qui trace leurs autres fonctions dans chaque chefferie. Il a été créé un résident général et trois classes de résidents.

La première résidence organisée fut celle des Stanley-Falls; s'y sont succédé : MM. L. Haneuse, O. Bodson (ff.), L. Bia (ff.), D. Lerman, N. Tobback. Cette résidence a été abolie à la suite de la guerre arabe et le commandement du district entier avait été confié à M. Ponthier, tombé héroïquement dans un combat livré à Kassongo aux troupes du chef Rumaliza.

La résidence de Kassongo a été occupée par MM. Ph. Le Clément de Saint-Marcq et J. Lippens. Elle a été abolie de fait après la victoire de Dhanis.

La marche rapide, riche en opérations diplomatiques, des expéditions du Mbomu et du Haut-Uelle a nécessité la création de résidents auprès des puissants chefs de cette importante région; ce sont MM. A. Fiévez, Ch. de la Kéthulle, F. Foulon, G Janssens et A. Vandersmissen qui occupent ou ont occupé ces postes.

Recrutement des porteurs. — Il n'est pas sans intérêt de rappeler les difficultés du portage dans les premières années de l'occupation congolaise, afin de montrer les progrès gigantesques réalisés dans cet important service. Ce n'est qu'avec la plus grande peine que Stanley put obtenir quelques indigènes pour opérer ses transports; les premiers engagements sérieux furent opérés par le capitaine Van Gèle aux environs de Lutete; le capitaine Hanssens, en 1884, ouvrit la route méridionale, de Matadi à Lukungu, et

organisa un service de portage sur cette voie. Lukungu devint bientôt le centre de recrutement des porteurs, sous la direction du missionnaire Ingham ; le service du portage prit une extension de plus en plus considérable, sous l'impulsion de MM. Haneuse, G. Le Marinel, Dannfelt, Le Clément de Saint-Marcq, Van Dorpe, et spécialement M. F. Vereycken, qui apporte à ce fatigant service tout son dévouement et une activité digne d'éloges. C'est par près de cent mille que se chiffre le nombre de charges transportées annuellement sur la route des caravanes.

Il est certain que la régularité de ce service devait être assurée par l'État, afin de prévenir les abus qui eussent pu se produire. Le décret du 12 mars 1889 réglemente le recrutement des porteurs de la façon suivante : les particuliers et les sociétés de commerce ou autres sont obligés, pour enrôler des porteurs dans le district de Matadi, des Cataractes et du Stanley-Pool, de se munir d'un permis délivré par le Gouverneur général ; les chefs de caravane, appelés *capitas*, doivent posséder une licence, de même que les capitas au service de l'État et les porteurs engagés individuellement; des peines sont fixées pour les contrevenants à ces dispositions.

Recrutement des travailleurs. — En conformité du décret du 19 novembre 1889, le Gouverneur général a pris, le 1er janvier 1890, un arrêté réglementant les engagements des travailleurs dans toute l'étendue du territoire. Des peines semblables à celles concernant le recrutement des porteurs sont applicables aux contrevenants.

État civil. — Nous ne parlons que pour mémoire de l'état civil, parce que cette importante partie de l'administration est soumise à la revision du Conseil supérieur et qu'elle est destinée à être complètement réorganisée. Les fonctionnaires de l'état civil, désignés par le Gouverneur, dressent les actes de naissances de et décès, célèbrent les mariages, etc. Il existe des bureaux de l'état civil à Banana, Boma, Matadi, Léopoldville et Yakoma. Des statistiques de l'état civil et des recensements de la population non indigène sont dressés et opérés périodiquement.

II. — Service de la force publique.

C'est au capitaine d'état-major Roget, alors lieutenant au régiment des carabiniers, qu'échut la tâche d'organiser le service de la force publique au Congo ; pendant trois années, cet intelligent officier, avec un zèle infatigable, s'occupa d'instruire les contingents qu'on lui envoyait du Haut, d'élaborer les règlements, d'établir une batterie à Boma. Si l'on songe au caractère brutal et indiscipliné des indigènes, à la difficulté de les exercer aux commandements français, l'on pourra se faire une idée de la persévérance et de l'énergie qu'a dû déployer le capitaine Roget pour obtenir les brillants résultats qu'il a atteints. L'organisation locale de la force publique est certes l'un des plus beaux titres de gloire de M. Roget.

Les successeurs de M. Roget ont parfait l'œuvre du fondateur; ce sont : le capitaine d'infanterie Fiévez, le capitaine d'infanterie Avaert, le capitaine d'artillerie Van de Putte; le capitaine d'infanterie Vandermensbrugghe, le capitaine d'infanterie Fourdin. Ces officiers ont eu le grade de commandant de la force publique.

La raison de la force publique est nettement définie dans le rapport présenté en 1891 au Roi par MM. Van Eetvelde et Janssen : « Elle est avant tout une force de police intérieure. Son rôle est d'assurer la tranquillité et la sécurité là où se trouvent des ressortissants étrangers, de prévenir et d'enrayer les luttes intestines entre indigènes, de garantir la liberté des voies de communication et d'exécuter les décisions de la justice, de concourir à la répression de la traite et de rendre effectives les occupations de certaines parties du territoire encore en dehors de l'action immédiate de l'État. »

Recrutement. — Le mode du recrutement qui, au début, s'opérait par voie d'engagement dans les stations du Haut et spécialement à Nouvelle-Anvers, a été fixé par le décret du 30 juillet 1891 : le Roi détermine le contingent à recruter; ce recrutement a lieu par des engagements volontaires et par des levées annuelles; le Gouverneur ordonne les levées annuelles de façon à compléter le contingent; ces levées ont lieu dans les districts et localités, et dans les propor-

tions qu'il désigne; elles ont lieu de commun accord avec les chefs indigènes et autant que possible par voie de tirage au sort. Les limites d'âge sont quatorze et trente ans. La durée du service actif est de cinq ans; les hommes licenciés font partie pendant deux ans du cadre de la réserve. Les soldats sont immatriculés dans les contrôles et il leur est délivré un livret individuel; ils sont équipés et nourris aux frais de l'État et reçoivent une solde journalière de vingt et un centimes, sur laquelle on prélève le tiers qui leur est bonifié à l'expiration de leur terme de service. La loi édicte des peines sévères contre ceux qui gardent sous les drapeaux des militaires dont le terme de service est terminé.

L'effectif de la force publique a été fixé pour 1891 au chiffre de 3,024 hommes, non compris les cadres européens; cet effectif comprend des noirs de toutes nationalités : Zanzibarites, Soudanais, Libériens, Dahomeyens, Haoussas, Sierra-Léoniens, indigènes bacongos, lukungus, manyangas, bangalas, ababoï, etc.

Outre ces troupes, qui forment la *force publique régulière* de l'État, celui-ci dispose encore d'éléments militaires spéciaux, qui sont la milice indigène et la troupe auxiliaire; la *milice indigène* est composée de milices indigènes, levées dans les districts par les commandants de la force publique, qui tiennent compte des usages indigènes; ces corps sont permanents, divisés en compagnies et pelotons et soumis aux lois de la discipline militaire. La *troupe auxiliaire* n'intervient que dans les cas où la sécurité de l'État viendrait à l'exiger : elle se composerait alors de tous les fonctionnaires et employés de l'État, des travailleurs, etc., et cette troupe serait commandée par des officiers ou même des fonctionnaires n'appartenant pas à la force publique; elle est soumise, pendant la durée du temps où elle est réquisitionnée, aux lois et règlements militaires.

Un corps particulier a été formé pour la protection des travaux du chemin de fer; les noirs et manœuvres de cette compagnie sont constitués en milice; la moitié de cette milice, qui porte le nom de *compagnie auxiliaire* du chemin de fer, est une troupe spécialement destinée à la protection des travaux et à la garde de la voie ferrée; le capitaine de cette compagnie est nommé par le Roi et appartient

LE CAPITAINE ROGET,
Fondateur de la force publique.

à la force publique de l'État; les frais résultant de l'entretien des cadres et des soldats sont à charge de la Compagnie du chemin de fer. Le restant des ouvriers forme la réserve, qui est placée sous la direction du directeur en chef de la construction du chemin de fer. C'est le capitaine Weyns qui a organisé la compagnie auxiliaire du chemin de fer en 1890, et qui l'a commandée jusqu'en 1893.

Organisation détaillée. — L'organisation régionale de la force publique régulière a été décrétée le 17 novembre 1888. Les unités principales sont : l'État-major; la Compagnie de dépôt et d'instruction à Boma; les Compagnies actives.

Le commandement supérieur de la force publique au Congo est exercé par le Gouverneur général; l'administration générale en est confiée à l'état-major, dont le chef réside au siège du gouvernement et porte le titre de Commandant de la force publique; cet état-major comprend en outre un capitaine adjoint, un lieutenant adjudant-major et un adjudant sous-officier (secrétaire et porte-drapeau).

Les compagnies sont commandées par des capitaines et composées de plusieurs pelotons, placés sous les ordres de lieutenants ou de sous-lieutenants. Un sergent-major, un sergent-fourrier et des sergents européens, des sergents et caporaux indigènes complètent les cadres des compagnies proportionnellement à leurs effectifs.

La répartition des compagnies, qui ont un quartier principal fixe, a été effectuée de la manière suivante :

1re Compagnie : sert de compagnie de dépôt et d'instruction; quartier principal à Boma; assure le service des districts de Boma, Banana et Matadi.

2e Compagnie : q. p. à Lukungu; district des Cataractes.

3e Compagnie : q. p. à Léopoldville; district du Stanley-Pool; fournit le détachement du Kassaï.

4e et 5e Compagnies, à effectif renforcé : q. p. sur le Haut-Lomami; district du Lualuba.

6e Compagnie : q. p. à Nouvelle-Anvers; district de l'Ubangi-Uelle; pourvoit au service du district de l'Équateur.

7e et 8e Compagnies, à effectif renforcé : q. p. à Basoko; district

de l'Aruwimi-Uellé ; une de ces compagnies fournit un détachement à Stanley-Falls.

Des camps d'instruction ont en outre été créés à Kinchassa, à Coquilhatville et à Zambi ; chacun d'eux possède un effectif de 500 hommes, avec un personnel blanc composé du commandant du camp, d'un officier, et de 2 sous-officiers par 100 hommes, chargés de l'instruction.

Les officiers et sous-officiers sont répartis dans les diverses compagnies par le Gouverneur général, sur la proposition du commandant de la force publique.

Le commandant de la force publique et les capitaines sont nommés par le Roi ; les officiers et sous-officiers européens sont nommés par le Gouverneur général, à moins qu'il n'y ait été pourvu par le Secrétaire d'État de l'intérieur ; toutefois le commandant de la force publique peut nommer des sous-officiers et caporaux européens, sous réserve de l'approbation du Gouverneur général ; les commandants de compagnie peuvent nommer des sous-officiers et caporaux indigènes, sous réserve de l'approbation du commissaire de district et du commandant de la force publique. Des états de propositions pour avancement sont adressés trimestriellement, par la voie des commissaires de district, au Gouverneur général.

Discipline. — La subordination a lieu rigoureusement de grade à grade, *acquis dans l'État*. A grade égal, elle est aussi exigée à l'ancienneté, pour tout ce qui concerne le service de l'ordre public. Les règles de la discipline ont été déterminées par des arrêtés du Gouverneur général, datés du 5 juillet 1888 et du 25 janvier 1889. Les agents de l'État désignés pour être attachés au service de la force publique sont soumis à ces règles.

Les fautes contre les règlements, commises par les officiers, sous-officiers et soldats de la force publique, sont de la compétence des conseils de guerre, dont nous détaillons l'organisation au paragraphe suivant.

Habillement et armement. — Les magasins sont établis à Boma sous la surveillance d'un officier de la compagnie de dépôt. Les

soldats ont deux tenues : l'une en molleton, l'autre en serge, toutes deux de couleur bleue. La vareuse est lâche, garnie au col d'une bande rouge d'un centimètre et demi environ ; les manches, très larges, se terminent près de la main par des poignets semblables à ceux de nos chemises de jour et enjolivés d'une petite bande rouge ; la vareuse est boutonnée devant par trois boutons supérieurs ; on revêt la veste comme une chemise, elle dépasse un peu le ceinturon. Le pantalon est très large et à coulisse ; il est serré

TRAVAUX DU FORT DE CHINKAKASSA.

un peu au-dessous du genou par des courroies, ce qui le fait bouffer comme celui des zouaves et participe à rendre l'uniforme très coquet. Après avoir expérimenté toute espèce de chaussures, on s'est décidé à donner aux soldats des souliers dans le genre de ceux de notre infanterie, avec des jambières en cuir noir. En général, ils aiment peu la chaussure et, lorsque l'exercice est terminé, ils s'empressent, pour rentrer au quartier, de retirer leurs souliers, qu'ils portent alors au bout du fusil. Ils sont coiffés d'un fez rouge, portant un fort repli au bas.

Chaque soldat possède une grande toile imperméable brune, de 2 mètres de long sur $0^{m}70$ de large, dans laquelle il roule son petit équipement et qu'il boucle au moyen de trois courroies ; il attache les deux bouts du rouleau et le porte en bandoulière sur l'épaule droite, la gauche étant réservée au port du fusil. Les soldats de la force publique ont en outre une besace en toile imperméable, une petite marmite comme celle de nos fantassins, et sont pourvus d'une médaille d'identité.

L'armement de la troupe qui, au début, comprenait des armes de toute espèce, a été unifié : les soldats ont l'Albini. Les officiers sont pourvus du Mauser.

Il y a des canons à Boma, Léopoldville, Nouvelle-Anvers, Basoko, Lusambo, Nyangué, au Tanganyka et à l'expédition du Haut-Uelle. La batterie de Chinkakassa aura un grand développement et ne comprendra pas moins de huit canons cuirassés.

Règlements. — Les règlements sont ceux de l'infanterie belge, sauf quelques modifications nécessitées par la nature du pays, telles que le déploiement en tirailleurs. Les commandements se font en français. L'éducation militaire est terminée en moins de trois mois aux camps d'instruction, tant les recrues montrent de bonne volonté et nos instructeurs d'intelligence et de méthode.

Réquisitions militaires. — Elles ont été réglementées par un décret du 16 juillet 1890 ; elles ont lieu en cas de nécessité pour la sécurité publique, sur l'ordre du Gouverneur général, qui en fixe l'époque, la zone et la durée. Les mêmes droits sont accordés en cas d'urgence aux commissaires de district et aux chefs d'expédition, mais ils doivent en référer au plus tôt au Gouverneur. Les prestations à réquisitionner et qui donnent droit à des indemnités comprennent le logement, la subsistance et les moyens de transport (attelages, bateaux, etc.). Le décret prévoit en outre les conditions de logement et de cantonnement, les moyens d'exécution des réquisitions, le règlement des indemnités et les réquisitions relatives au chemin de fer et aux télégraphes.

Corps de police administrative. — Outre la force publique, il y a à Boma un corps spécialement destiné à assurer la sécurité et l'ordre publics; le chef de ce corps a le titre de commissaire de police et il est en possession d'une commission d'officier de police judiciaire; le personnel est recruté par le commandant de la force publique; le cadre comprend un sergent et deux caporaux. Des corps semblables ont été installés à Matadi et à Léopoldville; ils sont placés sous les ordres de l'officier du ministère public et recrutés parmi les hommes de la force publique. Un corps de police spécial, recruté parmi les soldats de la compagnie du chemin de fer, a été créé à Mpozo; il est sous les ordres d'un agent de cette compagnie, commissionné à cet effet par le procureur d'État.

III. — Service de la justice.

L'organisation judiciaire du Congo comprend : 1° des tribunaux répressifs à deux degrés qui sont : le Tribunal de 1re instance du Bas-Congo et le Tribunal d'appel de Boma; 2° les Tribunaux territoriaux; 3° la justice militaire qui comporte les Conseils de guerre du Bas-Congo jusque et y compris Léopoldville, et les Conseils de guerre du Haut-Congo; 4° le Conseil supérieur.

Tribunal de 1re instance. — Ce tribunal, créé au commencement de 1886, a la plénitude de juridiction sur tout le territoire de l'État, en matière civile et commerciale, c'est-à-dire que les contestations de l'espèce sont exclusivement réservées à son jugement, quel que soit l'endroit où elles se produisent. Ainsi, en aucun cas, les affaires civiles et commerciales ne peuvent être déférées aux tribunaux territoriaux ou aux conseils de guerre. Il connaît aussi de toutes les infractions au Code pénal commises dans les districts de Banana, Boma, Matadi, des Cataractes et de Léopoldville.

Il est composé d'un juge, d'un officier du ministère public et d'un greffier, auxquels il peut être adjoint deux assesseurs lorsque la peine applicable est la peine de mort ou la servitude pénale à perpétuité.

Divers juges se sont succédé aux tribunaux de 1re instance; ce sont : MM. A. de Cuvelier, qui, avec le gouverneur général Janssen, a établi les premiers tribunaux du Congo (8 janvier-24 juillet 1886); O. Gustin (25 juillet 1886-30 janvier 1887); A. Baerts (31 janvier 1887-25 septembre 1888); M. De Saegher (26 septembre 1888-30 novembre 1891); E. Dupont, nommé le 1er décembre 1891.

Dans un second séjour, M. De Saegher s'est signalé par une inspection du fonctionnement du service judiciaire sur tous les points du Haut-Congo, qu'il a visités au moment de la guerre contre les Arabes.

Tribunaux territoriaux. — Ces tribunaux ont été créés à raison des difficultés des communications, qui empêchent le juge de Boma de siéger régulièrement dans certaines parties des cinq districts prénommés. Le tribunal de 1re instance a donc été suppléé à Léopoldville et à Lukungu par des tribunaux territoriaux permanents, qui y exercent la justice répressive pour les délits commis dans les districts dont ils sont le chef-lieu. Le tribunal territorial de Léopoldville est composé d'un juge, d'un officier du ministère public et d'un greffier; celui de Lukungu, d'un juge et d'un greffier. Un juge territorial a été en outre établi à Matadi avec juridiction sur le district de Matadi (1).

Les juges ayant titre de juges territoriaux sont MM. Wolters, qui siège à Matadi, et Arend, qui siège à Léopoldville.

Conseils de guerre du Bas-Congo. — Les conseils de guerre du Bas-Congo connaissent de tous crimes et délits prévus par le Code pénal ordinaire, commis par les officiers, sous-officiers et soldats, et en outre des fautes graves dont ceux-ci se rendent coupables. Ces fautes, avec les peines y applicables, sont déterminées comme suit : cinq années de servitude pénale au minimum pour : vol de chambrée ou au camp; ivresse en service; inobservance des con-

(1) La procédure devant les divers tribunaux et l'exécution des jugements sont réglementés par le décret du 27 avril 1889, art. 62 à 82 et 98 à 110. Voir, au livre VI, le tarif des frais de justice.

signes; emploi des armes sans ordre; perte ou vente d'effets, d'armes ou de munitions appartenant à l'État; réclamations collectives; désertion simple; insubordination; révolte ou résistance simultanée aux ordres de leurs chefs par plus de trois militaires réunis. La peine de mort peut être appliquée pour : lâcheté (fuite

M. FÉLIX FUCHS, INSPECTEUR D'ÉTAT.

devant l'ennemi ou emploi de moyens irréguliers pour se soustraire à un danger); trahison (connivence avec l'ennemi, cession de places, postes, magasins, armes, munitions et bateaux, divulgation du secret d'une expédition, espionnage en campagne pour le compte de l'ennemi); désertion en temps de guerre. La servitude pénale de un à dix ans peut être prononcée contre les personnes qui auront engagé ou provoqué des militaires à commettre les délits préénu-

mérés, ou participé à un complot formé dans le but de faire commettre ces fautes.

Pour les infractions de droit commun, les conseils de guerre appliquent les peines prévues par le Code pénal ordinaire.

Les conseils de guerre sont composés d'un juge, d'un officier du ministère public et d'un greffier ; dans les localités où résident des tribunaux répressifs, ce sont le juge et l'officier du ministère public qui remplissent ces fonctions au conseil de guerre ; dans les autres endroits, ce sont les commissaires de district qui sont juges ; en amont de Matadi, les chefs de poste de l'État ayant rang d'officier exercent les fonctions de juges. L'absence de l'officier du ministère public n'est pas une cause de nullité de la procédure (1).

Conseils de guerre du Haut-Congo ; régime militaire spécial. — Conformément à l'article 25 du décret sur les conseils de guerre, toute la région du Haut-Congo a été soumise, par arrêté du Gouverneur général, à un régime judiciaire spécial. Toutes les personnes de cette région sont justiciables des conseils de guerre, qui appliquent, aux non-militaires, les peines du Code pénal ordinaire, aux militaires, les peines du Code pénal ordinaire pour les infractions de droit commun et les peines spéciales énumérées précédemment pour les délits militaires ; ils peuvent en outre prononcer la peine de mort pour l'excitation à la guerre civile ou religieuse. En d'autres termes, les conseils de guerre du Haut-Congo ont à la fois la compétence des conseils de guerre du Bas-Congo et des tribunaux territoriaux. Les sentences des conseils de guerre du Haut-Congo sont sans appel, sauf pour les non-militaires non indigènes, qui peuvent toujours recourir au tribunal d'appel de Boma.

Il y a des conseils de guerre à Coquilhatville, Nouvelle-Anvers, Basoko, Stanley-Falls, Lusambo, Luluabourg, Kingunchi, au Lomami, à Djabbir et dans le Katanga.

Tribunal d'appel de Boma. — Le tribunal d'appel de Boma con-

(1) La procédure devant les conseils de guerre est réglementée par le décret du 22 décembre 1888, art. 10 à 18.

naît de l'appel des jugements rendus par les tribunaux répressifs ordinaires et les conseils de guerre, avec cette restriction que, sous le régime militaire spécial, l'appel des jugements des conseils de guerre n'existe que pour les non-militaires non indigènes.

Les juges ayant porté le titre de juge d'appel sont : MM. C. Jansen (8 janvier 1886-30 avril 1891) et Fuchs, nommé le 1er mai 1891.

Conseil supérieur. — Ce conseil, composé d'un président, de conseillers, d'auditeurs et d'un secrétaire, tous nommés par le Roi, est une sorte de Cour suprême et de Conseil d'État, dont le siège est à Bruxelles. Il a les attributions de la Cour de cassation, c'est-à-dire qu'il connaît des pourvois dirigés contre tous jugements rendus en dernier ressort en matière civile et commerciale, et des prises à partie; en matière civile et commerciale, il connaît de l'appel des jugements rendus sur premier appel par le tribunal de Boma, lorsque la valeur du litige excède 25,000 francs. En matière répressive, il connaît des infractions commises par les juges et par les officiers du ministère public. En tant que conseil d'État, le conseil supérieur donne son avis sur les questions dont le Souverain croit devoir les saisir. Un Comité permanent a été institué au sein du conseil supérieur pour l'examen des affaires urgentes.

Deux présidents se sont succédé à la tête du conseil; ce sont MM. Pirmez, décédé, et Guillery.

Codes pénal et civil. — Le Code pénal a été promulgué le 7 janvier 1886; le décret du 27 avril 1889 examine les infractions et la répression en général. Les peines applicables au Congo sont : la mort, la servitude pénale, l'amende et la confiscation spéciale. Le décret du 26 mai 1888 examine les infractions et leur répression en particulier (1).

Le Code civil a été décrété le 30 juillet 1882 (2) : il traite de toutes les règles relatives à la validité, aux effets, à l'extinction et à la preuve des contrats ou obligations en général, ainsi que des règles spéciales relatives aux contrats les plus usuels. La législation

(1) Le Code pénal a été publié par le *Bulletin officiel* de 1888, page 75.
(2) Le Code civil a été publié par le *Bulletin officiel* de 1888, page 111.

civile et commerciale s'inspire des lois belges. Le conseil supérieur a réglé la condition juridique des étrangers au Congo, et le Roi a décrété les lois sur la nationalité et la naturalisation (1).

Personnel du service judiciaire. — Le Directeur de la justice a la haute surveillance de tous les services inhérents à la justice et la direction de son personnel.

La direction de la justice a été successivement confiée à MM. Ad. de Cuvelier (8 janvier-10 décembre 1886); O. Gustin (11 décembre 1886-22 août 1888); F. Fuchs (23 août 1888-31 décembre 1891); M. Tschoffen, nommé le 1er janvier 1892.

Nous insisterons tout spécialement sur la carrière de M. Félix Fuchs, à qui trois séjours au Congo ont permis de révéler des qualités qui lui ont fait conférer le grade élevé d'inspecteur d'État; ce fonctionnaire modèle, d'une intelligence et d'une assiduité remarquables, le plus ancien du service de la justice, a montré, dans les délicates fonctions de juge d'appel et de directeur de la justice, une sûreté de jugement et un tact qui lui ont attiré les sympathies de tous; à plusieurs reprises, il a été investi intérimairement des fonctions de Gouverneur général; enfin, il s'est signalé par une exploration du Mayombe, au cours de laquelle il a recueilli de précieux renseignements économiques et des observations scientifiques d'un grand intérêt.

Le Procureur d'État a la direction générale du parquet; il est assimilé aux juges titulaires; il exerce les fonctions du ministère public auprès du tribunal d'appel et du tribunal de 1re instance de Boma; il a des substituts à Banana et à Matadi et des substituts suppléants. Près les tribunaux territoriaux et les conseils de guerre, là où il n'y a pas de substitut, il est remplacé par des officiers du ministère public. Ceux-ci agissent comme juges d'instruction, ont le droit de réquisitionner la force publique, peuvent, en cas de flagrant délit, ordonner l'arrestation préventive; lorsqu'il s'agit de non-indigènes, ils transmettent au Procureur d'État les pièces de l'information avant de saisir le tribunal; exception est faite de

(1) Décret du 27 décembre 1892; *Bulletin officiel* de 1892, page 326.

cette formalité sous le régime militaire spécial. A l'audience, ils requièrent contre le prévenu ; après le jugement, ils sont chargés d'en poursuivre l'exécution.

M. A. Baerts, qui avait été d'abord juge au tribunal de 1re instance, fut nommé procureur d'État le 9 mai 1889 ; il a déployé, dans ces fonctions difficiles, un zèle et un dévouement infatigables ; de plus, il a étudié soigneusement l'organisation politique et juridique des peuplades du Bas-Congo ; il a été remplacé, le 1er janvier 1891, par M. A. Rorcourt.

Les substituts en fonctions près les divers tribunaux ou conseils de guerre sont : à Boma, MM. D'Heygere et Lejeune ; à Matadi, MM. Massart et Gohr ; à Léopoldville, M. Andrien ; à Nouvelle-Anvers, M. Horstmans.

Les officiers de la police judiciaire ont pour mission de constater les infractions et d'en dresser procès-verbal, dans les conditions déterminées par le Gouverneur général ; ils sont placés sous la surveillance immédiate du procureur d'État.

Les greffiers remplissent le même service qu'en Belgique ; ils ont des greffiers suppléants. Ils sont sous les ordres directs des juges.

Il est attaché à chaque tribunal un huissier.

Les juges et les officiers du ministère public ont le droit de requérir toute personne pour remplir près les tribunaux, moyennant des indemnités fixées par le tribunal, les fonctions d'interprète, traducteur, médecin ou expert ; ces personnes prêtent serment avant de remplir leur ministère.

Régime pénitentiaire et peine capitale. — Le régime pénitentiaire a été organisé suivant les lois de la plus grande humanité ; les condamnés à la servitude pénale sont internés dans les prisons de l'État, les blancs dans des cellules séparées, les indigènes en commun. Chaque station a une prison ; celle de Boma est en fer. Les condamnés sont employés, soit à l'intérieur de la prison, soit à l'extérieur à des travaux publics déterminés par le Gouverneur général. La nourriture des prisonniers est la même que celle des soldats de la force publique.

Les condamnés à mort sont exécutés selon le mode déterminé par le Gouverneur général.

IV. — Service des finances.

L'administration des finances en Afrique comprend le service des terres et le service des impôts et de la comptabilité; à sa tête se trouve un Directeur des finances.

Le service des terres comprend les emplois de conservateur des titres fonciers, de géomètre principal et de géomètre. Le service des impôts comprend ceux de contrôleur, de receveur, de vérificateur et de commis. Le service des postes dépend, au Congo, de l'administration des finances.

C'est M. Janssen qui a organisé tout le service des finances en Afrique.

La direction générale est confiée à un fonctionnaire portant le titre de Directeur; ces fonctions ont été remplies par MM. le major Parminter (5 août 1886-1er juillet 1887), E. Destrain (13 juillet 1887-23 janvier 1888) et enfin E. Dekeyzer, un des pionniers de la première heure, homme actif et intelligent, qui, après avoir organisé les postes avec MM. Massart et Weber, a occupé successivement les fonctions de contrôleur des postes, des impôts, de commissaire de district et qui, depuis le 6 avril 1893, a pris le titre de Directeur général du département des finances à Boma.

Les fonctions de conservateur des titres fonciers ont été occupées par MM. E. Destrain (1er octobre 1885-13 juin 1887), A. Bolle (13 juin 1887-24 juillet 1890), E. Bolle, depuis le 24 juillet 1890.

Les postes de contrôleur des impôts et de contrôleur des postes ont été occupés par MM. E. Dekeyzer (24 novembre 1885-23 janvier 1888), F. Prinz (23 mars 1889-16 mars 1890), J.-B. Masson (16 mars 1890-21 septembre 1893) et O. Rossignon depuis cette date.

Des bureaux notariaux ont été établis le 25 mars 1890 à Banana, Boma et Léopoldville et le 18 octobre 1893 à Nouvelle-Anvers.

Service des terres ou régime foncier. — Au point de vue administratif, les terres du territoire congolais forment trois catégories :

1° *Les territoires occupés par les populations indigènes:* ces territoires sont régis selon les coutumes et usages locaux. Le droit de propriété des indigènes est temporaire et cesse avec l'occupation. Dans ce dernier cas, nul ne peut conclure avec les indigènes un

MM. DEKEYZER ET MASSART.

contrat d'achat, à moins qu'il ne soit passé à l'intervention du Gouverneur général, en sorte que toutes les terres vacantes ou abandonnées sont considérées comme étant la propriété de l'État.

2° *Les terres qui sont devenues la propriété des blancs;* pour être reconnues comme telles, elles doivent avoir été enregistrées par le conservateur des titres fonciers, qui délivre en ce cas un certificat d'enregistrement : la description et la condition juridique de

l'immeuble, avec les charges, servitudes et obligations qui le grèvent, y sont renseignées. Ces terres figurent en outre sur les plans du cadastre créé par le Gouvernement. Les propriétés de l'espèce sont vendues, échangées ou louées à la simple intervention du conservateur des titres fonciers, qui délivre un nouveau certificat d'enregistrement, soumis chaque fois à une taxe de 25 francs. Les propriétés privées doivent être mesurées par les géomètres de l'État, aux frais des propriétaires; ceux-ci sont tenus de clôturer ou au moins de borner leurs terres selon les instructions en vigueur. Les propriétés privées sont soumises à des impositions directes (1).

3° Les terres jusqu'à présent inoccupées ou occupées par l'État, appelées *terres domaniales*. Ces territoires forment le domaine privé de l'État et les revenus nets lui en sont acquis; ils sont administrés par le département de l'Intérieur qui prend les mesures nécessaires pour en assurer l'exploitation; si celle-ci a lieu par voie de régie directe, elle est effectuée par le soin des agents du service de l'intendance. Le département des Finances a dans ses attributions les mesures qui se rattachent à l'aliénation de ces biens et aux servitudes qui les grèvent. Les demandes d'achat ou de location de terres domaniales doivent être adressées au secrétaire d'État des finances à Bruxelles ou au Gouverneur général à Boma, et doivent indiquer aussi exactement que possible l'emplacement et l'étendue de la propriété que leurs auteurs désirent acquérir ; en cas d'admission de la demande, la propriété est mesurée, enregistrée aux frais de l'acquéreur, qui supporte également les charges et obligations dont la terre serait grevée. Le tarif des prix de vente et de location est déterminé par décret (2). Ces conditions de vente et de location ne sont applicables qu'aux régions où l'exploitation du caoutchouc a été abandonnée aux particuliers (3). L'acquisition de terres ne donne aucun droit de propriété ou d'exploitation sur les richesses du sous-sol, qui demeurent le bien de l'État.

(1) Voir le tarif des frais de mesurage et celui des impositions au livre V, chapitre VII.

(2) Voir livre V, chapitre VII.

(3) Voir livre V, chapitre III : *Caoutchouc.*

Les *mines* ne peuvent être exploitées qu'en vertu de concessions spéciales accordées par le Souverain, sauf en ce qui concerne l'exploitation par les indigènes, qui peuvent continuer de la pratiquer pour leur compte sur les territoires qu'ils occupent; les substances concessibles sont : 1° les substances minérales utilisables par leur teneur en métaux (minerais d'or, d'argent, de platine, d'irridium et de palladium (métaux précieux); ceux de mercure, de cuivre, de plomb, de zinc, de cadmium, de fer, de manganèse, de chrome, d'étain, de bismuth, de cobalt, de nickel, de tungstène, d'antimoine, d'arsenic, de molybdène); 2° le soufre natif, les sulfures non compris au 1°, le phosphate de chaux; 3° les substances fossiles ou bitumineuses (anthracite, houille, lignite, graphite, cires minérales, pétrole, asphalte, roches à huiles minérales, copal fossile); 4° le sel gemme, les sels métalliques et les sources salées; 5° le diamant et les pierres précieuses. Le décret du 20 mars 1893 (1) détermine les conditions dans lesquelles peuvent s'effectuer les recherches minières, doivent être faites les demandes d'exploitation de mines, le terme de durée de la concession, les taxes frappées pour cette concession (2), et les peines applicables à ceux qui contreviennent aux dispositions du décret.

Les terres domaniales, qui comprennent une grande partie des forêts du Congo, ont été soumises à plusieurs règlements sur la coupe de bois et spécialement sur l'exploitation du caoutchouc. Les coupes d'arbres et de bois sont défendues, sauf autorisation du conservateur des titres fonciers ou du commissaire de district, qui, en ce cas, déterminent la valeur des arbres : des peines sévères sont édictées contre l'abatage illégal des arbres sur les terres domaniales ou sur les territoires appartenant aux indigènes; toutefois le bois des terres domaniales peut être coupé pour l'alimentation des chaudières de steamer, lorsque le capitaine en a obtenu l'autorisation, et moyennant une taxe annuelle (3). L'exploitation du caoutchouc a été réglementée par un décret du 30 octobre 1892 (4).

(1) *Bulletin officiel* de novembre-décembre 1893, page 235.
(2) Voir livre V, chapitre VII.
(3) Voir livre V, chapitre VII.
(4) Voir livre V, chapitre III : *Caoutchouc.*

Dette publique. — Elle a été constituée par décret du 7 février 1888 au capital nominal de 150 millions de francs. Les obligations sont de 100 francs. Elles sont remboursables en 99 ans avec primes annuelles ou avec une augmentation annuelle de 5 francs d'intérêt : c'est-à-dire que si une action ne sort pas aux

Pièce d'argent d'un franc (revers)

Pièce de cuivre de 5 centimes (avers)

Pièce d'argent de 5 francs (revers)

Pièce de cuivre de 10 centimes (revers)

Pièce d'argent de 2 francs (avers)

PIÈCES DE MONNAIE DU CONGO.
(Extrait du *Congo illustré*)

tirages périodiques (six par an) avec une prime quelconque, elle est, la 99e année, remboursable par 595 francs.

Système monétaire. — La base du système monétaire est l'étalon d'or. La monnaie de compte est le franc, divisé en cent centimes.

Il existe des pièces d'or de 20 francs; des pièces d'argent de 5, 2, 1 francs et de 50 centimes : elles sont toutes à l'effigie du Roi-Souverain; des pièces de cuivre de 10, 5, 2 et 1 centimes : elles

sont trouées au centre pour permettre aux indigènes de les attacher à leurs colliers et de les porter constamment sur eux.

C'est en août 1887 que furent frappées les premières pièces de monnaie de l'État du Congo.

Le Code pénal prévoit des peines sévères contre les émissions de fausse monnaie. (Art. 65 et 66.)

Régime postal. — L'État du Congo est entré dans l'Union postale universelle le 17 septembre 1885; il a depuis adhéré à toutes les conventions postales particulières. Il a été établi en Afrique, par M. Janssen, une administration postale complète, à l'organisation de laquelle ont spécialement contribué MM. Dekeyzer, Massart et Weber.

Les steamers font le service le long du fleuve et des voies navigables; chaque bateau partant du Pool se charge de la remise des correspondances; il existe un service spécial et régulier de courriers entre Matadi et Léopoldville. Des perceptions des postes fonctionnent à Banana, Boma, Matadi, et des sous-perceptions à Nzobe et Léopoldville; les bureaux de Banana et de Boma sont érigés en offices d'échange. L'inviolabilité des correspondances fermées est garantie par le Code pénal.

Un service de transport de colis postaux fonctionne entre la Belgique et le Congo depuis le 12 mars 1887; le transport des colis en amont de Matadi a été réglé par un arrêté du 5 juillet 1887.

Des services de mandats-poste internes et internationaux ont été établis par décrets du 13 juin et du 1er juillet 1893; la valeur des mandats ne peut dépasser 500 francs (1).

Diverses émissions de timbres ont eu lieu : le 1er janvier 1886, des timbres de 5 centimes (vert), de 10 centimes (carmin), de 25 centimes (bleu), de 50 centimes (réséda), de 5 francs (violet); le 20 octobre 1887, des timbres de 50 centimes (brun) et de 5 francs (violet); le 1er mars 1889, un timbre de 25 centimes (bleu); le 1er janvier 1891, des timbres de 5 centimes (vert), 10 centimes (rouge), 10 francs (jaune); le 25 octobre 1892, un timbre de 5 francs

(1) Voir pour le tarif d'affranchissement des lettres, des mandats-poste et des colis postaux, le livre V, chapitre VII.

de couleur grise. Le timbre de 5 francs de la 1re émission, avec surcharge en noir : *Colis postaux* 3 *fr.* 50 *c.*, celui de 5 francs de la 2e émission avec la même surcharge en noir et le même timbre avec la surcharge en bleu, servent à l'affranchissement des colis postaux.

Il existe des cartes	simples de	0.15, fond jaune paille,	timbre	brun	(1886).
Id.	id.	0.15, fond azuré,	id.	bleu	(1886).
Id.	id.	0.15, fond saumon,	id.	noir	(1888).
Id.	id.	0.15, fond jaune paille	impression	rouge	(1889).
Id.	id.	0.15, fond bleu	id.	bleue	(1892).
Id.	id.	0.10, fond gris pâle	id.	noire	(1889).
Id.	id.	0.10, fond jaune paille	id.	rouge	(1892).
Id.	réponse payée	0.25, fond vert pâle	id.	noire	(1889).
Id.	id.	0.15, fond gris pâle	id.	brune	(1889).

Le personnel des postes, organisé par ordonnance de l'administrateur général des Affaires étrangères en date du 5 octobre 1888, comprend : un contrôleur, des percepteurs des postes et des percepteurs suppléants.

V. — Service de l'intendance.

Le service de l'intendance date des premières entreprises africaines ; toutefois il ne fut organisé sous cette dénomination que le 1er mars 1891. Il fut créé, à cette date, un intendant, chef de service, résidant à Boma, et des sous-intendants de 1re, 2e et 3e classe, résidant dans les centres principaux.

C'est M. Vandenplas, l'un des plus anciens et des plus méritants serviteurs de l'État du Congo, qui dirige au Congo la comptabilité centrale ; c'est un fonctionnaire modèle, affable et énergique qui a séjourné au Congo depuis le 1er avril 1884 jusqu'au 19 octobre 1893, en ne prenant que deux courts congés en 1887 et en 1890 ; il porte le titre d'intendant depuis le 1er mars 1891. Il a été fort bien secondé par M. Malfeyt, qui occupe les fonctions de sous-intendant de 1re classe depuis le 18 mars 1891.

Le service de l'intendance comprend de multiples attributions, qui peuvent se résumer de la façon suivante : vérification périodique

des comptes des districts; comptabilité ressortissant du département de l'Intérieur; engagement et tenue des comptes des artisans, à l'exception de ceux au service des travaux publics, de la marine et de la force publique; récollement et expédition des factures et pièces de comptabilité; réception et conservation des fournitures de bureau; commandes diverses en ce qui concerne ces fournitures;

M. VANDENPLAS.

liquidation des indemnités de nourriture; vérification et visa des réquisitions, sauf pour la marine, les travaux publics et la force publique; surveillance administrative de Boma et des magasins généraux de l'État; écritures relatives à la réception et à l'expédition des marchandises et provisions diverses destinées aux stations, camps, expéditions, etc., à l'exception de ce qui regarde le service actif des transports; questions administratives relatives aux ravi-

taillements de toute nature, sauf celles concernant la marine, les travaux publics et la force publique.

Le service de l'intendance est appelé à suppléer progressivement les commandants de district dans l'administration et la comptabilité des districts.

VI. — Service de la marine.

Le service de la marine a pris une importance considérable depuis plusieurs années ; le nombre de steamers qui font le service de découvertes, de transports ou de ravitaillements, appartenant tant à l'État qu'aux compagnies ou aux missions, a augmenté dans des proportions surprenantes, si l'on songe surtout que chacun de ces bateaux a dû être porté pièce par pièce sur la route des caravanes. La nomenclature des vapeurs qui sillonnent le Congo, qui en 1883 comprenait trois bateaux, est à la fin de 1893 (1) :

Bas-Congo. — *Le Héron* (100), *l'Hirondelle* (140), *le Prince Baudouin* (9), *le Camille Janssen* (4), *l'Espérance* (7), *l'Argus* (3). Tous ces steamers font le service entre Banana, Boma et Matadi et ont leur port d'attache à Boma.

Haut-Congo. — Vapeurs appartenant à l'État : *la Ville de Bruxelles* (45, Léo), *la Ville d'Anvers* (40, Léo), *la Ville de Bruges* (40, Léo), *le Stanley* (35, Léo), *la Ville de Gand* (7, Nouvelle-Anvers), *la Ville d'Ostende* (5, Lusambo), *l'En-Avant* (5, Zongo), *l'Association Internationale Africaine*, par abréviation *A. I. A.* (5, Stanley-Falls), *la Ville de Verviers* (5, Zongo), *la Ville de Charleroi* (5, Coquilhatville), *la Délivrance* (23, Léo) et *la Ville de Liége* (7, Nyangué) ; ces deux derniers sont en construction.

Société anonyme belge du Haut-Congo (ayant tous le port d'attache à Kinchassa, où se trouvent les ateliers de construction de la compagnie) : *la Princesse Clémentine* (40), *l'Archiduchesse Stéphanie* (40), *la France* (30), *la Ville de Paris* (30), *la Florida* (25),

(1) Les chiffres entre parenthèses indiquent le tonnage du bateau ; le nom de station indique le port d'attache.

le Général Sanford (5), *le Daumas* (2), *le Baron Lambermont*, *le Roi des Belges*, *l'Auguste Beernaert*, *le Rhône*, *le Katanga*.

Mission de Scheut : *la Notre-Dame du Perpétuel Secours* (7, Berghe-Sainte-Marie).

État français : *l'Ubangi*, *le Djue*, *l'Alima*, *le Courbet*, *le Faidherbe*, tous attachés au port de Brazzaville.

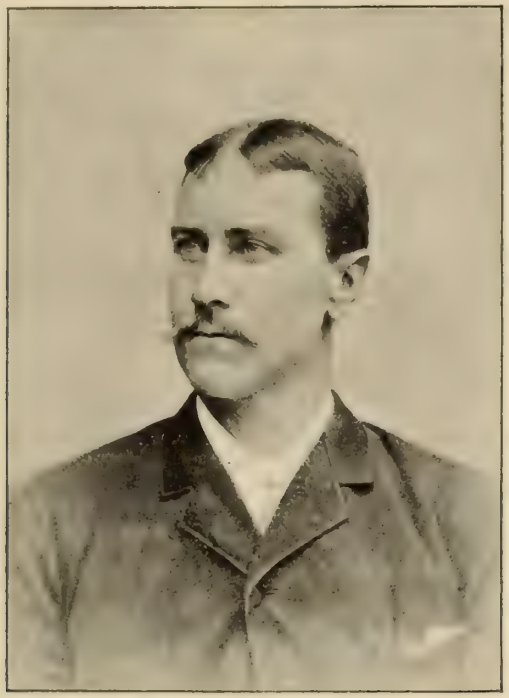

LE CAPITAINE SCHAGERSTRÖM.

Mission française du Saint-Esprit : *le Léon XIII* (Brazzaville).

Mission hollandaise : *le Holland*, *le Frédérick*, *l'Antoinette*, *la Wendelina*, tous attachés au port de Brazzaville.

Baptist Missionary Society : *le Peace* (Bolobo).

American Baptist Missionary Union : *le Henry Reed* (Léopoldville).

Congo Balolo Mission : *le Pioneer* (Kinchassa).

Ce sont les pays du Nord : la Suède, la Norwège et le Dane-

mark, qui ont fourni à l'État du Congo l'élite de ses capitaines de steamer, et ceux-ci ont le droit de revendiquer une grosse partie des succès obtenus dans le domaine de l'exploration et des découvertes; parmi ceux dont le nom mérite d'être cité dans l'histoire de la marine congolaise, il convient de placer en tout premier lieu M. Schagerström ; ce hardi et intelligent officier a parcouru presque tout le réseau navigable et a rapporté de ses voyages des levés et des renseignements précieux; c'est lui qui le premier explora pédestrement la région entre l'Ubangi et la Mongalla lors de son voyage de Banzyville à Monguandie ; il est au Congo depuis le 25 avril 1886 et ce long terme de service n'a été interrompu que par deux courts congés; homme énergique et instruit, d'une affabilité et d'une complaisance exquises malgré sa rude nature de marin, ne reculant devant aucun danger, il s'est acquis les sympathies des nombreux voyageurs qu'il a conduits à la conquête du fleuve et il a rendu les plus grands services à l'État, qui le met au premier rang de ses serviteurs.

D'autres officiers qui se sont distingués dans le service de la marine sont : MM. Schönberg (depuis le 1er octobre 1886), Martin (1er octobre 1886-19 février 1892), Wright (depuis le 1er février 1889), Kondrüp (depuis le 10 avril 1889), Jessen (depuis le 10 août 1889), Vanden Broecke (depuis le 15 juillet 1889).

L'organisation de la marine comprend le personnel du Bas-Congo et le personnel du Haut-Congo. Le personnel comporte des capitaines de 1re, 2e et 3e classe, des capitaines adjoints et des mécaniciens.

La gestion générale de la marine et des transports est confiée à un Directeur, résidant à Boma; dans le Bas-Congo, les réquisitions pour ce service sont faites à ce fonctionnaire. Dans le Haut-Congo, les réquisitions sont faites au commissaire du district du Stanley-Pool, qui est aidé pour ce service par un capitaine faisant fonctions d'officier d'armement; le chef de Léopoldville transmet les pièces au directeur de la marine à Boma.

Il existe deux inspecteurs-mécaniciens, résidant à Boma et à Léopoldville; les machines et les chaudières sont visitées trimestriellement à Boma, à Léopoldville après chaque voyage; ces inspecteurs

sont en même temps chefs des ateliers de Boma et de Léopoldville.

Des ateliers de réparations ont été établis à Léopoldville et à Yakoma.

Dans le Bas-Congo fonctionne la Commission maritime créée à la suite de la Conférence de Berlin ; les commissaires maritimes ont pour mission de représenter l'autorité dans tous ses rapports avec la marine marchande ; ils sont préposés à la surveillance des ports et reçoivent toutes demandes, plaintes ou réclamations relatives à la navigation maritime ou fluviale ; ils visent le rôle d'équipage, les papiers du bord et la patente de santé, et examinent les manifestes des passagers ; ils peuvent interdire toute communication avec des navires contaminés.

VII. — Service sanitaire.

Dès le début, plusieurs médecins se sont dévoués à l'œuvre du Congo, avant même que le service sanitaire fût régulièrement institué. Parmi ceux-là, il convient de citer les docteurs Allard, qui créa le sanitarium de Boma ; Van den Heuvel, l'un des vétérans de l'OEuvre africaine, qui fit partie des premières expéditions belges à la côte orientale, et qui, au Congo, fut le premier médecin dirigeant le service sanitaire du Haut-Congo ; Mense, qui se signala par plusieurs découvertes ; Leslie, médecin particulier de l'administrateur de Winton ; Reyter, qui dirige le service à Boma ; Étienne, qui séjourne à Banana et a enrichi la science de multiples observations climatériques et astronomiques ; Dupont, qui, après avoir assuré pendant trois ans le service sanitaire à Basoko, fait partie des expéditions Dhanis-Ponthier contre les Arabes ; etc...

Le service sanitaire comprend deux classes de médecins : les médecins de 1re et de 2e classe, tous nommés par le Roi. Ils ont la surveillance des stations où ils résident et de la zone de région qui leur est assignée ; les soins sont donnés gratuitement aux blancs et indigènes du service des stations et aux indigènes des environs, de même qu'à tous les membres des expéditions auxquelles les médecins sont éventuellement attachés.

Toutes les mesures ont été prises pour empêcher l'introduction

ou la propagation des maladies contagieuses épidémiques. Dans l'intérêt de la santé publique, il a été institué à Boma, Banana et Matadi des Commissions d'hygiène composées de trois membres; elles sont chargées de veiller à l'exécution des règlements d'hygiène et de salubrité publique. La vaccination est obligatoire et tous les efforts sont faits pour étendre cette mesure préventive parmi les populations indigènes, très sujettes à la variole. Toutes les stations possèdent des pharmacies, abondamment fournies, et les expéditions sont amplement munies de médicaments de toute espèce.

Le 25 janvier 1889 a été fondée l'Association congolaise et africaine de la Croix-Rouge : cette institution, humanitaire au premier point, a pour objet de donner des soins aux blessés et malades, blancs ou indigènes, tant en temps de guerre qu'en temps de paix; elle peut établir en Afrique des sanitoria, des refuges, des hospices et autres établissements de l'espèce. Le siège de la société est à Bruxelles; elle se conforme aux instructions d'un délégué de l'État du Congo. La direction est confiée à un Comité directeur, nommé par le Roi; il convient de citer les noms des premiers coopérateurs de cette œuvre charitable, qui est destinée à assurer le bien-être physique des populations indigènes. Furent nommés au Comité directeur : Président d'honneur, S. A. S. le prince de Ligne; Président, le lieutenant général Jolly; Trésorier général, l'intendant en chef Maton; Secrétaire général, le colonel baron Lahure (décédé depuis); plus une vingtaine de membres (1).

Depuis sa fondation, l'Association de la Croix-Rouge a créé plusieurs établissements hospitaliers, entre autres à Boma, où elle a établi de superbes pavillons, aménagés selon toutes les lois de l'hygiène; les soins sont donnés aux malades par des religieuses qui apportent dans ce délicat service un dévouement digne d'admiration.

(1) Pour les statuts, consulter le *Bulletin officiel*, Janvier 1889.

VIII. — Engagement des agents blancs en Europe.

L'Européen qui sollicite un emploi à l'État du Congo doit se munir d'un certificat médical constatant que sa constitution lui permet de prendre du service en Afrique.

L'agent engagé est tenu de se pourvoir à ses frais de l'uniforme dont le port est prescrit aux fonctionnaires de l'État.

Le contrat est signé en double expédition. Cet acte stipule les conditions de l'engagement. Le gouvernement central ne prend pas d'engagements verbaux envers les agents. Les nouveaux fonctionnaires sont prévenus qu'à raison de leurs bons services en Afrique, il peut leur être accordé des augmentations d'appointements, mais ces augmentations ne leur sont accordées qu'à la suite de propositions formelles émanant de leurs chefs hiérarchiques.

A son arrivée au Congo, l'agent doit débarquer à Banana ; il se présente au commissaire de district, qui lui fournit les moyens de se rendre à Boma. A Boma, l'agent se présente au commandant de la force publique s'il est engagé pour ce service, au secrétaire général s'il appartient à l'Intérieur.

Tout agent au service de l'État en Afrique reçoit du Gouverneur général une commission constatant les fonctions qu'il a à remplir et la date de son entrée en fonctions. Mais il est loisible au Gouverneur général d'attacher les agents à un service différent de celui pour lequel ils ont été admis dans l'administration de l'État et de les charger, soit exclusivement, soit accessoirement, de toutes les fonctions pour lesquelles il juge qu'ils ont des aptitudes spéciales. C'est ainsi que les fonctions de juge et d'officier du ministère public près les tribunaux territoriaux et près les conseils de guerre établis dans le Haut-Congo peuvent être provisoirement confiées à des agents ne ressortissant pas directement du département de la justice. Il en est de même pour les officiers de l'état civil, de la police judiciaire, pour les greffiers, etc.

Nul n'étant censé, en arrivant au Congo, ignorer l'ordre hiérarchique des agents de l'État, nous reproduisons ci-après le tableau de préséance des fonctionnaires, employés et militaires.

CATÉGORIES	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	ADMINISTRATION DES DISTRICTS	FORCE PUBLIQUE	INTENDANCE	SERVICE MARITIME	SERVICE MÉDICAL
A	Gouverneur général.					
B	Vice-gouverneur général.					
C	Inspecteur d'Etat.					
D	Directeur général.	Commissaire général.	Commandant en chef.			
E	Directeur.	Commissaire de 1re classe.	Commandant de la force publique.		Directeur de la marine.	
	Secrétaire général.	Résident général.	Capitaine commandant de 1re classe.			
F		Commissaire intérimaire de 1re classe. Résident de 1re classe.	Id. de 2e cl.	Intendant.		
G		Commissaire de 2e classe. Résident de 2e classe.	Capitaine.	Sous-intendant de 1re classe.	Capitaine de steamer de 1re classe.	Médecin de 1re classe.
H		Commissaire de 3e classe Résident de 3e classe.	Lieutenant.	Id. de 2e cl	Id. de 2e cl.	Id. de 2e cl. Vétérinaire.
I		Sous-commissaire.	Sous-lieutenant.	Id. de 3e cl.	Id. de 3e cl. Inspecteur mécanicien.	
J				Commis de 1re classe.	Capitaine-adjt de steamer. Mécanicien de 1re classe.	
K			Sous-officier.	Id. de 2e cl.	Id. de 2e cl.	
L						Artisan.

IX. — Distinctions et récompenses accordées par l'État.

Le Roi-Souverain a institué plusieurs distinctions, destinées à récompenser les services rendus à l'OEuvre du Congo, tant en Afrique qu'en Europe.

L'*Étoile de service*, créée par décret du 16 janvier 1889, est destinée exclusivement aux personnes qui ont fait au Congo, au

service de l'État, un terme de service irréprochable. Le ruban est bleu et est strié horizontalement d'autant de raies en argent que le porteur a accompli de termes de service.

L'*Ordre de l'Étoile africaine* a été institué par décret du 30 décembre 1888; il comporte six classes : grands-croix, grands officiers, commandeurs, officiers, chevaliers et médaillés. Le ruban est azur moiré ayant au milieu une raie verticale d'un jaune pâle, du tiers de la largeur du ruban.

Ordre royal du Lion (1).

Étoile de service.

Médaille de la force publique

Ordre de l'Etoile africaine.

L'*Ordre royal du Lion* a été créé par décret du 9 avril 1891 pour récompenser les services rendus au Roi-Souverain. Il comporte les six classes de l'Ordre de l'Étoile. Le ruban est rouge amarante moiré avec lisérés azur coupés au milieu d'une raie jaune pâle.

Une *médaille* a été créée le 30 avril 1889, pour récompenser les chefs indigènes qui ont fait preuve de loyauté et de dévouement à l'État. Il y en a de trois sortes, en vermeil, en argent, ou en bronze; leur diamètre est de 50 millimètres. Une autre médaille, d'un modèle plus petit, a été instituée pour la force publique.

(1) Gravures extraites du *Congo illustré.*

LIVRE V

LE CONGO ÉCONOMIQUE

LE CONGO ÉCONOMIQUE

CHAPITRE PREMIER

L'avenir économique du Congo

La richesse et l'avenir d'une colonie consistent surtout dans le degré d'importance que cette colonie occupe au point de vue économique, c'est-à-dire au point de vue de ses productions diverses, des avantages qu'elle peut procurer au pays auquel elle est annexée, et des relations commerciales qui en résultent avec les nations d'ordre supérieur sous le rapport de l'agriculture et de l'industrie.

Lorsqu'une contrée nouvelle se présente à l'exploitation humaine, diverses questions se posent naturellement; telles sont, en ce qui concerne le Congo, les suivantes : Quels sont les produits d'exportation actuelle? Le sol du bassin et de ses affluents est-il d'une fertilité qui permette d'espérer l'exploitation future, sur une grande échelle, des produits exportables? Le climat s'oppose-t-il à la fondation de stations agricoles, de fermes, de métairies, destinées spécialement à fournir des vivres nourrissants pouvant permettre le séjour prolongé des blancs, qui rayonneraient vers l'intérieur pour y opérer le commerce d'échange? Le climat empêche-t-il l'immigration de familles blanches? Le noir est-il susceptible d'une certaine éducation intellectuelle, qui l'amènerait au travail, et, par là-même, faciliterait son entrée dans le giron de la civilisation? L'initiative privée vient-elle en aide à l'État pour la réalisation de ses projets économiques et humanitaires? Enfin, quel est le degré d'importance du chemin de fer au point de vue de l'avenir du jeune État du Congo?

Voilà les questions que nous allons examiner, en nous appuyant sur les récits et les rapports des voyageurs, afin de permettre au lecteur de déduire lui-même des appréciations sérieuses et personnelles sur l'avenir économique de l'État du Congo.

I. — Le sol. — Sa fertilité.

Nous avons vu précédemment que les eaux du Congo, à l'époque où elles dévallèrent du plateau central vers l'océan, ont déposé sur le sol des alluvions grasses, dont la composition et la nature sont les mêmes sur tous les points du bassin : ces alluvions, malgré la latérite qui se rencontre assez fréquemment, sont d'une extrême fertilité, et très propres à la production de toutes les précieuses essences de la flore équatoriale.

Tous les explorateurs, tous les voyageurs qui ont parcouru les contrées arrosées par l'immense réseau fluvial sont d'accord pour en reconnaître la merveilleuse fertilité.

Stanley, dans ses volumes *A travers le continent mystérieux* et *Cinq années au Congo*, s'étonne à chaque page de l'incroyable prodigalité du sol africain.

« Le centre de l'Afrique, dit Cameron (1), est un pays merveilleux, dont les produits égalent en nombre et en diversité ceux des régions les plus favorisées du globe ; et si l'on habituait les habitants de cet heureux pays à l'exploitation de ces richesses minérales et végétales, de grandes fortunes seraient la récompense des pionniers du nouveau commerce. »

« Plus je pénétrai dans l'ouest de l'Afrique, dit ailleurs le même voyageur (2), plus je me rendis compte des ressources du pays et de la nécessité d'établir, — soit au moyen de compagnies investies de privilèges, soit par l'intermédiaire d'agents consulaires, soit encore par l'action directe de gouvernements civilisés, — une certaine forme de loi dans les *fertiles et populeuses* contrées que j'ai traversées. »

(1) Cameron. *A travers l'Afrique.*
(2) Conférence donnée le 9 janvier 1891 à la *Société royale belge de géographie.*

Tous les agents de l'État et des Compagnies sont d'accord sur ce point important : « La partie de la vallée la plus déprimée, dit le capitaine Coquilhat (1), la plus sujette aux inondations, et la plus large, est comprise entre l'Irebu et Upoto. C'est la terre idéale du palmier oléifère, des grandes forêts inextricables et du caoutchouc. Presque tous les produits naturels du Congo se rencontrent en abondance dans cette zone où la saison sèche est pour ainsi dire inconnue.

» J'ai la conviction que, pour la fertilité, cette région peut rivaliser avec les meilleures de la terre. »

L'ingénieur Diderrich, qui faisait partie de l'expédition Delcommune, s'exprime ainsi au sujet du Katanga : « Les terrains du Katanga sont généralement très fertiles.....

» Les grandes plaines de la Lufira, situées à deux jours de marche de Bunkeia et dans lesquelles est installé le poste de Lofoï, sont d'une fertilité tout à fait remarquable : un sol argileux renfermant des nodules calcaires et riche en humus. Les premières cultures du poste de l'État ont fort bien réussi et les essais de culture du blé qu'avait tentés le lieutenant Legat avaient donné un excellent résultat. N'était-ce leur éloignement, ces grandes plaines de la Lufira, si faciles d'irrigation, se prêteraient, mieux peut-être que tout autre terrain du Congo, aux grandes exploitations agricoles (2). »

D'un autre côté, l'expédition Bia-Francqui dit au sujet de la région des lacs du Lualaba : « C'est ainsi que le Kabele est bordé d'une zone d'un humus noir extrêmement fertile, encore envahie tous les ans par les eaux lors des fortes crues, et où les indigènes ont installé leurs plantations.

» Cette grande fertilité du sol a pour conséquence un état d'aisance extraordinaire chez les indigènes si hospitaliers des bords des lagunes. On trouve dans leurs villages, outre une grande abondance des produits de la terre, des quantités de chèvres, moutons, cochons, chiens, poules, canards, pigeons, etc. Si,

(1) Camille Coquilhat. *Sur le Haut-Congo.*

(2) *Mouvement géographique* du 16 avril 1893 : *Esquisse du Katanga*, par l'ingénieur Diderrich.

j'ajoute que les eaux du Kabele sont couvertes de nuées d'oiseaux aquatiques offrant au chasseur un champ absolument vierge, on comprendra que nous mettions cette région des lagunes du Lualaba au rang des plus favorisées de l'Afrique (1). »

Les voyageurs étrangers qui ont parcouru le Congo ne sont pas moins catégoriques dans leurs affirmations :

« La vallée du Congo, — dit le lieutenant Taunt, de la marine américaine, dans son rapport au gouvernement des États-Unis, — de Banana à Boma est une riche et basse contrée, contenant de grandes forêts de bois à essence dure. Il n'y a eu jusqu'ici aucun essai de culture, excepté quelques jardins légumiers près de quelques factoreries, et, dans ce cas, pour l'unique besoin d'un ou deux employés blancs. Au delà de Boma commence la section montagneuse des cataractes et elle continue jusqu'à l'embouchure de la rivière Kassaï. La région des cataractes et plus particulièrement celle comprise entre Vivi et Stanley-Pool, est stérile, rocheuse et désolée et entrecoupée de temps à autre par de fertiles vallées. Ces vallées, à la fin de la saison pluvieuse, sont recouvertes d'herbages atteignant de 10 à 15 pieds de hauteur. Probablement l'endroit le plus fertile de cette région désolée est la vallée de Lukungu, à mi-chemin entre Vivi et Stanley-Pool. Les indigènes de cette région cultivent des végétaux en petite quantité, l'arachide étant le produit principal et convenant probablement bien à ces terrains d'alluvion. Dans les 236 milles entre Vivi et Stanley-Pool, il n'y a qu'une ou deux forêts et le bois croissant dans les autres endroits est petit, rabougri et d'aucune valeur.....

» La contrée aux environs de Stanley-Pool est bien plus fertile, basse et unie, interceptée de temps à autre par de larges forêts.....

» Depuis la rivière Kassaï jusqu'à environ 50 ou 75 milles de Stanley-Falls, la vallée du Congo est basse, riche et fertile.....

» L'agriculture mise en pratique par les indigènes est très prospère et assez variée ; bien cultivée, cette région pourrait produire des récoltes en abondance.....

» En général, les îles et les terres de l'intérieur sont couvertes

(1) *Mouvement géographique* du 12 novembre 1893 : *L'exploration du Lualaba*, par MM. Francqui et Cornet.

de forêts impénétrables où se rencontrent d'énormes quantités de caoutchouc, de gomme copale, d'huile de palme et autres arbres à essence recherchée par le commerce.....

» D'après mes observations personnelles et celles des fonctionnaires de l'État du Congo et autres qui ont exploré les affluents du Congo, je conclus que les terres drainées par ces affluents sont même plus fertiles et plus riches que celles du voisinage immédiat du Congo (1). »

Voici comment s'exprime le lieutenant Wissmann, qui a parcouru plusieurs fois les territoires de l'est de l'État : « Toute la partie nord du Manyema, de même que l'Uregga, est, d'après les voyageurs qui l'ont parcourue, couverte de forêts vierges ininterrompues. Le caféier croît à l'état sauvage dans toutes ces forêts.

» Elles sont, il est vrai, inhabitées ; mais, en revanche, les prairies et les savanes sur lesquelles la forêt ne s'est pas étendue ont une population très nombreuse, qui trouve dans la végétation de ces savanes une nourriture si abondante, qu'on ne s'en fait pas d'idée.

» A la côte on ne se rend pas compte de l'abondance et de la richesse des récoltes de manioc, de maïs, de millet et d'arachides faites par les indigènes de ces contrées.....

» Ces prairies et ces savanes, habitées malgré leur végétation fort drue et la dureté presque générale des herbes, conviennent fort bien pour l'élevage du bétail. Par l'est, le bétail a déjà pénétré jusqu'à l'ouest du Lomami; par l'ouest, le bétail a été amené, par Pogge et par moi, jusqu'à l'est de la Lulua. Tous les Arabes élèvent du bétail ; je l'ai trouvé partout dans un état excellent (2). »

Citons pour finir l'opinion du Dr Schweinfurth qui a, comme on le sait, exploré le bassin de l'Uelle et la région nord de l'État : « Dans ce district intermédiaire, entre les champs de céréales et les plantations de manioc et de bananiers, le sol, d'une fertilité

(1) *Le Congo.* — Rapport du lieutenant Taunt, des États-Unis d'Amérique. — Traduction de M. Jules Peltzer, publiée par le *Bulletin de la Société royale belge de géographie* de mars 1887.

(2) *Mes appréciations sur les critiques de l'Œuvre du Congo contenues dans la réplique de M. le docteur Peschuel-Loesche à M. Stanley*, par Wissmann.

merveilleuse, était cultivé, non seulement avec un soin remarquable, mais sur une étendue exceptionnelle. »

On voit donc que l'improductivité du Congo, avancée par les ennemis de l'OEuvre, n'est qu'une fable; il n'y a rien à ajouter aux avis indiscutables venant de bouches aussi autorisées que celles que nous venons de citer : ces renseignements sont corroborés par tous les agents de l'État et des Compagnies, et nous sommes convaincu que la colonie du Congo est appelée à un superbe et riche avenir agricole, — avenir plus rapproché que nous le pensons.

II. — Procédés de colonisation.

L'indigène n'est pas agriculteur de sa nature : les quelques tribus qui cultivent le sol se sont bornées à lui faire produire les aliments de première nécessité destinés à leur subsistance; chez d'autres tribus, cette agriculture primitive n'existe même pas, et les indigènes se nourrissent exclusivement du produit de la pêche ou de la chasse, sauf à échanger de temps à autre une partie de ces produits pour des légumes avec les tribus de l'intérieur.

Le manioc, le maïs, les patates douces sont les seules céréales que l'indigène cultive : la culture en exige peu de soins, la récolte en est facile et la préparation simple.

Il est pourtant d'une importance capitale que l'on commence à user de ce sol si fertile et que l'on profite enfin de ses merveilleuses propriétés fécondantes; les stations et les factoreries établies jusqu'à présent possèdent de grandes plantations, il est vrai, mais combien d'immenses étendues de terrain attendent le moment de rejeter de leur sein les richesses végétales qu'on y sèmera!

Il devient donc absolument urgent que l'on fonde, là où les indigènes sont soumis à l'État, des stations ou colonies particulières, destinées à faire fructifier le sol et qui serviraient en même temps d'école d'éducation pratique pour les noirs. Ces colonies seraient établies, soit par les soins de l'État, soit par des Compagnies spéciales, soit même par de simples particuliers, aux endroits les plus favorisés sous le rapport du climat, du sol et des dispositions des

habitants. Outre leur but commercial et financier, elles auront pour objet d'initier les indigènes aux bienfaits du travail et de les amener peu à peu, sans brusquerie, à l'abandon de leurs coutumes pour un nouveau genre d'existence.

Voici comment on pourrait procéder pour l'organisation de ces stations ; si elles sont fondées par l'État ou par des Compagnies, elles seront dirigées par un chef blanc, qui sera rémunéré et à qui on abandonnera un pour cent sur les bénéfices réalisés. Ces chefs

LA STATION COMMERCIALE DE LUEBO. *Cl. du cap. de Macar.*

relèveront naturellement des lois et des décrets de l'État. Il leur sera laissé pour les détails de construction, d'aménagement et de culture, une large part d'initiative, indispensable pour stimuler leur zèle et leur dévouement. Les places de chefs de ces colonies seront mises au concours et accordées à des hommes de métier, à qui une longue pratique des choses de l'agriculture aura donné une expérience consommée, et à qui on aura reconnu, dans un examen approfondi, la connaissance des règles spéciales de l'art agronome africain. Ils devront en même temps réunir certaines qualités essen-

tielles, c'est-à-dire posséder un esprit aux vues larges en matière humanitaire, avoir la notion exacte du grand but civilisateur qu'ils auront à poursuivre concurremment avec le but commercial et économique ; témoigner d'un caractère à la fois énergique et doux, qui leur permette de maintenir en tous temps l'ordre dans leur colonie.

A ce chef suprême seront adjoints un ou deux blancs, dont le choix sera laissé autant que possible à son appréciation, qu'il pourra même recruter en Europe, et sur lesquels il aura une autorité bien définie.

Dans les commencements, pour les premiers travaux d'installation, l'État mettra à la disposition de ces colonies un certain nombre de travailleurs recrutés parmi les tribus les plus intelligentes et les plus susceptibles d'éducation pratique : on pourrait même incorporer dans ce nombre quelques noirs de la côte occidentale, où certains peuples, tels que les Sierra-Léoniens, sont très avancés sous le rapport intellectuel et forment de très courageux ouvriers.

Dans la suite, à mesure que la colonie atteindra un développement plus grand et nécessitera, par conséquent, un plus grand nombre de bras, les chefs se fourniront directement les hommes nécessaires en enrôlant, parmi les tribus voisines de la station, les noirs qu'ils jugeront le plus capables de l'aider. Ces gens seront engagés pour un temps limité, recevront un salaire correspondant à la somme de travail exécuté et seront libres de quitter le service de la colonie lorsqu'ils auront un motif plausible pour rompre leur engagement, motif qui sera soumis à l'autorité en cas de contestation.

Que l'on ne croie pas que des abus pourraient se commettre et que, sous l'apparence de travail rémunéré, il soit possible de déguiser un véritable esclavage : l'État a pris des précautions minutieuses pour assurer aux noirs indigènes et aux immigrants de couleur toutes les sauvegardes possibles contre l'abus que l'on pourrait faire de leur faiblesse intellectuelle et de leur ignorance de leurs droits moraux : l'autorité intervient lors de l'enrôlement de travailleurs ou de serviteurs noirs, à quelque catégorie qu'ils appartiennent ; elle s'assure que les nouvelles recrues du travail ont bien compris tous les articles du contrat qu'elles ont signé et que les

clauses de ces articles sont respectées. Les travailleurs sont immatriculés pendant le terme de leur contrat et notification doit être faite à l'autorité des mutations qui surviennent parmi eux; les maîtres sont obligés de rapatrier à leurs frais les travailleurs étrangers et de ramener à leur lieu d'origine les indigènes du Congo; ceux-ci peuvent toujours quitter volontairement le service de leurs patrons lorsqu'ils ont à se plaindre de mauvais traitements. Ils adressent leurs plaintes à des fonctionnaires spéciaux, qui passent de fréquentes inspections dans les factoreries, travaux du chemin de fer, etc., où ils reçoivent les réclamations, s'assurent de la fidèle exécution des contrats et du payement intégral du salaire convenu.

On voit que, par ces mesures intelligentes et hautement humanitaires, l'État, en prenant sous sa tutelle les noirs qui ne sont, en somme, que de grands enfants, a sauvegardé dans ses possessions la liberté individuelle et prévenu toute atteinte à cette liberté, en mettant les travailleurs noirs sur le même pied d'égalité que les blancs. Il a compris qu'en donnant ainsi la confiance aux noirs, il arriverait peu à peu à la colonisation de ses immenses et fertiles propriétés.

Pour en revenir à nos stations agricoles, disons que la distribution du travail sera laissée à la disposition du chef; que la station sera amplement dotée de tout le matériel nécessaire; qu'elle sera pourvue d'un armement qui puisse, en cas de besoin, lui servir à se défendre contre une attaque; que, dans ce but, les travailleurs seront organisés en milice et exercés au maniement des armes à feu.

La station devra posséder un troupeau de bétail, et tous les efforts devront tendre à augmenter le troupeau, qui constituera une source de richesse future.

Le genre de plantations et de cultures sera fixé par la Compagnie qui aura fondé la station : elle aura soin d'affecter une partie de son domaine à la production de légumes et de céréales indispensables à l'entretien du personnel. Nous exposerons plus loin, en détail, un aperçu des produits cultivables, et le degré d'importance de chaque sorte de cultures.

Des stations de l'espèce peuvent, sans inconvénient, être établies

sur tous les points du Congo : il serait pourtant désirable qu'on les échelonnât en partant du Bas vers le Haut-Congo : de la sorte on pourra augmenter, dès à présent, l'exportation de certains produits, tels que café, cacao, coton, etc., dont le transport coûte fort cher aujourd'hui et ne sera rendu réellement avantageux qu'après l'achèvement d'un chemin de fer.

L'établissement de stations agricoles a été facilité par les clauses de la convention conclue entre l'État et la Compagnie du chemin de fer, aux termes desquelles l'État cède à celle-ci 17,400 hectares de terres prises le long de la voie ferrée jusqu'à 200 mètres de chaque côté de celle-ci, et de 1,500 hectares de terre pour chaque kilomètre livré à l'exploitation, choisis par la Compagnie dans n'importe quelle partie du territoire (1). La Compagnie a résolu de ne pas faire fructifier ce sol elle-même et de le vendre ou de le louer à des sociétés ou à des particuliers qui pourront y établir des colonies. Il n'existe donc pas de doute qu'avant peu des stations de l'espèce ne soient fondées par les soins d'initiatives privées, sous la protection et avec l'appui de l'État.

III. — Métairies, fermes.

Sur cette idée de colonies agricoles vient s'en greffer une autre, qui a aussi son importance : peut-on construire au Congo des métairies ou de grandes fermes?

Certaines parties du Congo se prêtent absolument à de pareils établissements : dans le district du Kassaï, et particulièrement aux environs de Luluabourg, il est très possible, déjà actuellement, de bâtir de grandes métairies, dirigées par des blancs ou des familles blanches qui s'occuperaient spécialement de l'élevage du bétail.

Tout le district de l'Équateur et certaines contrées du Katanga pourraient dès maintenant faire l'objet d'exploitations agricoles; telles sont la région des lagunes du Lualaba, les vallées du Luapula et de la Lufira, les plaines du Marungu.

(1) Voir le chapitre de cette partie, relatif au chemin de fer du Congo.

Le bétail supporte très bien le climat africain; outre les races porcine et ovine, dont il existe des espèces indigènes, on pourrait importer de Mossamédès de grands troupeaux de bêtes à cornes, qui de même qu'à Matéba se reproduiraient à merveille.

Les immenses prairies qui environnent Luluabourg sont couvertes d'une herbe drue, tendre, convenant fort bien à la pâture et sont sillonnées de nombreux ruisseaux. Le bétail y trouverait une nourriture saine et abondante.

LE BÉTAIL A LULUABOURG.

On pourrait élever aussi dans ces métairies des mulets et même des chevaux : ceux-ci, bien acclimatés, rendraient de grands services aux explorations. Des têtes de bétail seraient expédiées vers les stations qui en sont dépourvues, et peu à peu le Congo tout entier serait fourni de ce précieux auxiliaire de toute colonisation.

Les bénéfices réalisés sur la vente et l'échange du bétail seraient considérables, et nous ne doutons pas que l'État n'accorde des privilèges sérieux à de pareilles entreprises; les terrains seraient concédés dans d'excellentes conditions et toutes les facilités désirables seraient accordées pour le transport du bétail.

Accessoirement, les fermes s'occuperaient d'industries particulières : des plantations pour pourvoir à leur alimentation; la récolte d'huile et de vin de palme, qui serait fourni en abondance par les nombreux bouquets de palmiers élaïs qui croissent naturellement au milieu des pâturages; la récolte du caoutchouc, fourni par des lianes qui poussent en grandes quantités dans les forêts voisines, récolte pour laquelle, à Luluabourg, ils engageraient spécialement les indigènes bachilanges, intelligents et travailleurs.

IV. — Acclimatement des blancs.

Le climat du Congo permet-il l'immigration et le séjour prolongé de blancs et de familles blanches? C'est là une question controversée, qui a donné lieu à bien des discussions de médecins et à des avis très différents.

Il est probable que le climat débilitant des tropiques est l'une des causes pour lesquelles nous ne verrons, avant longtemps, émigrer vers le Congo des familles d'agriculteurs pour s'y installer d'une façon définitive.

La partie du Congo la moins saine est le Bas-Congo, et ce n'est pas précisément à la température élevée qu'il faut attribuer cet état de choses, mais surtout à cette circonstance que les miasmes putrides qui s'exhalent des marécages et de certaines terres riveraines lorsqu'elles sont remuées occasionnent les fièvres que nous avons décrites dans la troisième partie de cet ouvrage.

« L'acclimatement des blancs au Congo, dit le professeur M. le docteur Lefebvre (1), rencontre deux obstacles principaux : la température et les émanations nocives du sol qu'on peut désigner sous le nom générique de miasmes paludéens.

» Quant à la température, elle ne constitue pas un obstacle aussi sérieux qu'on le croit communément. La moyenne pendant l'année est de 24° centigr. Elle atteint pendant les mois les plus chauds 35° ou 36° comme maximum. C'est par une rare exception qu'elle touche

(1) E. Descamps-David. *La part de la Belgique dans le mouvement africain*

à 40°. Or, en prenant des précautions hygiéniques convenables et connues, les blancs supportent facilement cette température qu'ils tolèrent d'ailleurs dans d'autres régions comme dans l'Inde anglaise.

» Les miasmes paludéens constituent un danger plus grave. Les fermentations telluriques se font au Congo avec une grande énergie parce qu'on y trouve réunies les conditions essentielles de ces fermentations : les germes, la chaleur et l'humidité. C'est un obstacle très sérieux à l'acclimatement des blancs, *mais j'estime que cet obstacle peut, lui aussi, être efficacement combattu et surmonté.*

» Tenons compte d'abord de ce fait que les populations aborigènes vivent dans ces parages et s'y multiplient étonnamment. Je sais bien qu'il faut tenir grand compte de l'accoutumance : l'élément humain est si malléable qu'il s'accommode peu à peu à toutes les conditions extérieures de climat et de sol. Les Européens jouiront avec le temps de ce bénéfice de l'accoutumance, mais il faut reconnaître que la période d'acclimatation sera une période difficile. Il faudra prendre deux ordres de précautions : d'une part, des précautions hygiéniques, dans lesquelles je ne veux pas entrer parce qu'elles sont de la compétence des médecins qui ont vécu sur les lieux; d'autre part, pour les premiers temps, le choix pour l'établissement des Européens des parties les plus salubres du Congo. Il est certain que si les Européens, par de rapides moyens de locomotion, pouvaient être transportés dans ces parties comme d'emblée et dans la plénitude de leurs forces, ils auraient une bien plus grande puissance de résistance contre toutes les influences nocives.

» Et qu'on ne dise pas que si les Européens doivent se cantonner ainsi dans des lieux d'élection, leur influence sera trop restreinte, car l'influence civilisatrice peut s'exercer et s'exercera en fait par voie de rayonnement. D'autre part, grâce aux moyens dont dispose la science aujourd'hui, on arrivera à l'amélioration des conditions telluriques par le boisement (eucalyptus), par des travaux hydrauliques, etc., beaucoup plus rapidement qu'on y est arrivé lorsqu'il s'est agi d'assainir certaines parties de l'Europe ancienne. »

Toute la région du Haut-Congo est saine, plus saine que la plupart des colonies des autres parties du monde; le chemin de fer sera le moyen rapide de locomotion qui transportera d'emblée les

blancs dans ces régions favorisées : un travail modéré et les précautions hygiéniques dont nous avons parlé antérieurement maintiendront l'Européen dans une condition de santé excellente.

La femme blanche s'accoutumera parfaitement au climat congolais, aussi bien que l'homme; plusieurs femmes blanches, les épouses de missionnaires protestants, supportent facilement le climat : Mme Ingham, épouse d'un missionnaire, la première femme blanche qui soit partie pour le Congo, réside à Loukungu depuis 1884; elle y dirige une école d'enfants noirs et vaque en outre quotidiennement aux soins du ménage, sans que sa santé ait ressenti aucune atteinte sérieuse; plusieurs agents de l'État ont emmené au Congo leurs épouses et celles-ci y ont vécu et y vivent encore fort bien : citons Mme Valcke, qui a séjourné plusieurs mois au Congo, Mme Reyter qui séjourne à Boma, Mme Van Dorpe, à Bangala, Mme de Heusch, qui, en ce moment, partage encore là-bas, à Matadi, la destinée et les travaux de son mari; enfin, dix sœurs de charité qui viennent de s'installer à Moanda, Boma et Kinkanda où elles exercent, dans les hôpitaux, les fatigants et délicats travaux de leur ministère.

Ces faits isolés prouvent que les familles blanches s'acclimateront au Congo; dans le Bas-Congo, elles s'établiront de préférence sur les hauteurs, là où les miasmes délétères n'occasionnent pas les maladies endémiques si graves pour les Européens : les endroits où cette famille pourra exercer son activité sont nombreux.

Que l'on ne se fasse pourtant pas illusion : cette période d'acclimatement, qui précédera l'émigration en masses, émigration rendue nécessaire par l'appauvrissement constant de nos débouchés et l'exubérance croissante de nos populations, cette période sera longue et pénible, hérissée de difficultés, et coupée de déceptions et de deuils; mais, comme le disait sagement M. Wauters, « vienne l'installation de centres bien outillés et bien approvisionnés, entourés de jardins potagers, de cultures et de pâturages; viennent des routes, des steamers, des chemins de fer; vienne la possibilité de se procurer aisément une nourriture fraîche et fortifiante, et, dans les habitations, un peu de confort européen, vienne surtout un système complet de canalisation, et un notable progrès se fera

sentir. L'occupation européenne, le dessèchement des marais, l'endiguement des rivières, la culture des terres, le boisement, l'élève du bétail, finiront, en partie, par avoir raison de la rigueur et de la perfidie du climat. Il sera, non changé, mais plus ou moins maîtrisé par toutes les forces de la science (1) ».

Une grande partie de ces conditions énumérées en 1885 sont aujourd'hui une chose accomplie : la réalisation des autres n'est plus qu'une question de temps. En résumé, nous croyons pouvoir affirmer,

HABITATION DE BLANC A MATEBA.

sur l'avis de médecins à qui nous avons longuement parlé de la question et d'officiers à qui de nombreux séjours sous le soleil africain permettent d'émettre des opinions sérieuses, que l'émigration est possible, dès l'heure actuelle, vers certaines régions du Congo, spécialement dans les districts de Luluabourg et du Lualaba-sud, où le climat est très sain et le sol extrêmement productif : de plus, dans ces districts, la tranquillité est aujourd'hui assurée et il n'y a aucune crainte à concevoir de l'hostilité des indigènes.

(1) A.-J. Wauters. *Le Congo au point de vue économique.*

CHAPITRE II

Éducation des noirs

Nous avons vu au chapitre de l'ethnographie que, loin d'être réfractaires à tout travail moral, les noirs possèdent une certaine somme d'intelligence, surtout pendant leur jeunesse, et que, chez plusieurs tribus, le niveau intellectuel est même assez élevé : telles sont les peuplades du Kassaï, des Bangalas et de l'Uelle.

On a dit et répété à satiété que les noirs étaient des ennemis naturels du travail et qu'ils seraient ainsi le principal obstacle à la colonisation : erreur grave et assertion préjudiciable à l'œuvre du Congo. En effet, quel changement opéré depuis l'arrivée des blancs en Afrique : les noirs, pour se procurer nos objets manufacturés, dont ils sont très friands, se sont engagés en masse comme porteurs et comme soldats, comme travailleurs dans les stations et même au chemin de fer, où ils ne reculent pas devant les travaux les plus durs; ils cultivent de grandes plantations, dont ils échangent les produits pour nos bagatelles européennes. Et l'amour du travail ne peut qu'augmenter chez eux par suite de l'extension de l'occupation blanche et de l'établissement de stations agricoles, de colonies, de métairies et de factoreries, où c'est par milliers que les bras viendront s'offrir.

Du reste, par une éducation saine et progessive, où les missions joueront un rôle prépondérant, on arrivera à faire, des tribus les plus éloignées et les plus réfractaires à la civilisation, une race travailleuse et industrieuse : les instincts de dégradation et de paresse dont certaines tribus sont animées, et qui leur sont dictés surtout par l'ignorance, la prostration morale et l'état d'avilissement et de crainte où les ont plongées les luttes séculaires soutenues contre les marchands de chair humaine, disparaîtront graduellement sous l'influence du blanc, et celle-ci s'est étendue sur tous les points du territoire; dans le Bas-Congo, c'est surtout contre l'abus des liqueurs

alcooliques qu'il faudra réagir : cette funeste passion, importée par les ignobles trafiquants de *bois d'ébène* et d'ivoire, a envahi toute la région, longtemps avant l'apparition de l'étendard bleu dans ces parages, et elle a occasionné les plus terribles ravages parmi les indigènes du Bas-Congo.

D'intelligentes mesures ont été prises par l'État du Congo pour remédier à ce fatal état de choses : des expéditions ont été envoyées par l'État dans les régions du Haut-Congo, et au lac Tanganyka par la Société antiesclavagiste, dans le but d'empêcher le commerce d'esclaves et le pillage des villages indigènes : la méfiance première des peuplades rencontrées par ces expéditions se change peu à peu en une confiance absolue ; les noirs commencent à comprendre que le blanc est l'ennemi de l'Arabe, et que l'apparition des Européens dans ces contrées lointaines a surtout en vue leur intérêt et leur sécurité. La traite qui se faisait entre tribus indigènes n'était pas moins horrible : les esclaves enlevés lors des expéditions lointaines étaient astreints à une servitude absolue et infâme, étaient destinés aux sacrifices humains, ou même, le plus souvent, servaient de viande de boucherie : à chaque instant les troupes et les steamers de l'État capturent ces convois d'esclaves, qui sont amenés dans les stations, où on soumet ces malheureux à un système d'éducation paternelle et où ils fournissent une certaine somme rationnelle de travail par jour; ils sont traités et nourris comme le personnel recruté de la station, et, au bout de cinq années, ils sont libérés; pendant ce temps, ils ont appris à connaître le blanc et à le respecter et ils savent que le travail leur procurera une existence calme et régulière : il ne manque pas d'exemples d'esclaves, libérés ainsi, qui se sont dévoués d'une façon absolue à leur maître et sont devenus d'excellents ouvriers.

Des décrets sévères ont réglementé la vente des spiritueux et des liqueurs fortes, et, grâce à une surveillance active, il n'est plus possible de livrer aux malheureuses populations du Bas-Congo les liquides empoisonnés dont on les a abreuvées trop longtemps; toutes les liqueurs mises en vente sont soumises à un examen et des peines rigoureuses sont appliquées aux négociants peu scrupuleux sur la qualité de leur marchandise. De plus, tous les efforts tendent

à empêcher la plaie gangrenée de l'ivrognerie de se propager et de s'étendre aux intelligentes populations du Haut-Congo.

Enfin, toutes les précautions possibles ont été prises pour amener peu à peu les villages nègres à confier leurs enfants aux missionnaires et à les envoyer aux écoles installées dans presque toutes les stations ; ces écoles sont dirigées avec le plus grand dévouement et ont, jusqu'à présent, obtenu d'excellents résultats : parallèlement à une instruction intellectuelle rudimentaire, c'est-à-dire l'enseignement de la lecture et de l'écriture, les missionnaires conduisent ces jeunes esprits dans le chemin du christianisme et des idées civilisées. Outre ces écoles de missionnaires, l'État a organisé des colonies d'enfants indigènes, où il envoie les enfants libérés à la suite de l'arrestation ou de la dispersion d'un convoi d'esclaves, les enfants délaissés, abandonnés ou orphelins, et ceux à l'égard desquels les parents ne remplissent pas leurs devoirs d'entretien et d'éducation. Des agents blancs sont spécialement chargés de donner à ces enfants un enseignement agricole qui leur permettra, une fois en âge, d'entrer au service de l'État.

Les enfants peuvent être adoptés par des particuliers ou des établissements philanthropiques ou religieux, avec l'autorisation du Gouverneur général, sur requête du modèle officiel (1).

Comprise de cette façon, l'émancipation de la race noire, eu égard aux gigantesques progrès réalisés jusqu'à ce jour, n'est plus qu'une question d'années. Le temps approche où nous verrons des noirs intelligents occuper des emplois de toute nature : du service et des grades dans la force publique ; des emplois de matelot dans la marine ; de facteur ou de commis dans le service des postes ; de porteur ou de portefaix sur la route des caravanes et dans les futures gares de chemin de fer ; de terrassier, mineur, chauffeur, mécanicien le long de la voie ; d'agriculteur, briquetier, forgeron, maçon, charpentier, magasinier dans les stations ; de valet dans les fermes ; de commis, greffier, geôlier dans le service de la justice. Enfin on peut augurer que, sous peu, la plupart des emplois subalternes ressortissant des divers services de l'administration de l'État seront à la portée des noirs.

(1) *Bulletin officiel de l'État indépendant*, 1892, page 243.

Et que l'on ne nous accuse pas d'optimisme, que l'on ne taxe pas notre raisonnement d'utopie irréalisable : toutes les mesures préindiquées sont de nature à amener à bref délai la réalisation de ce généreux rêve. A la côte occidentale d'Afrique, où l'occupation s'est faite d'une façon plus énergique et où le moindre souci des nations conquérantes a été celui de l'émancipation de la race nègre,

LA COLONIE D'ENFANTS INDIGÈNES DE NOUVELLE-ANVERS.

nous voyons les noirs, tels que les Sierra-Léoniens et les habitants de Lagos et d'Accra, déjà absolument faits à l'existence européenne, très intelligents, et employés par les compagnies anglaises à des places auxquelles ne sauraient aspirer bien des hommes de notre pays : « Ce qu'il y a de plus intéressant à Sierra-Léone (1), à raison de l'utilité qui en ressortira dans l'avenir, c'est la génération nègre

(1) A.-J. Wauters. *Le Congo au point de vue économique*, p. 132.

intelligente qui s'y forme; depuis de longues années, des Européens se consacrent à cette noble mission avec un admirable dévouement. A l'heure actuelle, on peut trouver à Sierra-Léone non seulement des travailleurs, des cultivateurs, des charpentiers indigènes, mais même des employés, des commis de factoreries, des agents noirs parfaitement au courant des affaires, connaissant la comptabilité, les rouages du commerce, la langue anglaise et plusieurs dialectes africains. »

Que l'on relise les pages de l'histoire du nouveau continent, où le noir, après de longues années d'un esclavage plus épouvantable que l'esclavage africain, a acquis une somme d'intelligence qui l'a haussé socialement au niveau des blancs et lui a permis d'aspirer aux meilleures situations.

L'État nègre libre de Libéria, lui aussi, composé d'hommes de couleur d'origine américaine, — c'est-à-dire de nègres perfectionnés, — et doté d'une organisation complète comprenant sénat, chambre, écoles, université, armée, etc., n'est-il pas une preuve convaincante de ce que peut amener l'éducation de la race nègre conduite d'une façon intelligente?

La race noire d'Afrique est-elle inférieure aux autres? Livingstone, l'admirable apôtre de la civilisation, qui a vécu de longues années, seul, parmi les tribus les plus ignorées, en parle ainsi : « Quant à la place que le nègre doit occuper un jour parmi les peuples, nous n'avons rien vu qui justifie l'hypothèse de son infériorité native, rien qui prouve qu'il soit d'une autre espèce que les plus civilisés.

» L'Africain est un homme doué de tous les attributs qui caractérisent la race humaine; seulement des siècles de barbarie l'ont dégradé... Il n'est pas du tout classé par les ethnologues au dernier degré de l'espèce humaine; physiquement, il est presque aussi fort que le civilisé, et, comme race, il est doué d'une vitalité surprenante (1). »

Nous le répétons, le système éducateur a été admirablement compris au Congo, et nous ne doutons pas un instant que le temps

(1) D. Livingstone. *Le Zambèze et ses affluents.*

est proche où, l'étendard bleu ayant pénétré jusqu'aux recoins les plus ignorés du Congo, la race africaine sortira de l'obscurité et de l'avilissement où l'ont plongée des siècles de mystère et de barbarie, et prendra enfin dans le concert universel des peuples le rang social auquel elle a droit.

CHAPITRE III

La Colonisation

Nous avons, à notre chapitre des productions naturelles, énuméré, en les divisant par genre d'utilité, tous les végétaux connus du Congo. Il est nécessaire que nous revenions à quelques-uns de ces produits et que nous en détaillions la culture, la préparation, les avantages, en fixant à chacun le degré d'importance qui lui revient au point de vue de la colonisation du Congo.

Certes, il est une foule de ces produits qui ne sont pas encore exportables, à cause de la difficulté et de la cherté du transport sur la route des caravanes : nous ne pouvons encore songer qu'à faire le commerce du caoutchouc et, peut-être, du café et du tabac. Mais il faut que, dès maintenant, l'on entreprenne, dans l'État, de grandes cultures et de grandes plantations, qui seront en pleine éclosion le jour où le chemin de fer des Cataractes, terminé, amènera une révolution économique dans ces régions si favorisées sous le rapport de la production du sol. Quel vaste champ d'action offre l'immense empire du Congo à des agriculteurs entreprenants; quelles fortunes rapides et considérables il assure aux audacieux qui, envisageant l'avenir sérieusement, sauront voir l'avantage qu'il y aurait à solliciter de l'État des concessions de terres, y établir des fermes entourées d'immenses cultures, et y employer les noirs, qui sont tout prêts à offrir leurs bras, nécessaires à la colonisation de ces superbes territoires !

Caoutchouc. — Quoique le caoutchouc ne constitue pas, à proprement dire, un produit cultivable, nous devons le placer au premier rang des produits congolais. Son importance s'est accrue dans des proportions considérables en ces dernières années et aujourd'hui le caoutchouc est certes une des matières qui prend la plus large place dans le mouvement d'exportation des produits du Congo.

Le caoutchouc est produit par des lianes que l'on rencontre sur tous les points du Congo, où elles croissent en quantités prodigieuses dans les forêts. Ces lianes sont très longues, à écorce rugueuse et brune, pas très grosses et peu feuillues; les feuilles, d'un vert foncé, sont découpées en fer de lance; les fleurs sont fort belles et disposées en gros bouquets; le fruit, qui ressemble à une grosse orange, est acide et bon à manger. Plusieurs arbres sécrètent aussi le caoutchouc. Dans le Bas-Congo, on trouve peu de lianes, parce que les indigènes, qui connaissent la valeur du produit, ont coupé les lianes au lieu de les entailler, afin de s'épargner du travail et d'obtenir une plus grande quantité de caoutchouc à la fois.

La récolte du caoutchouc se pratique d'une façon très simple : il suffit de faire une incision dans la liane et de laisser couler le suc dans de grands récipients que l'on soumet ensuite à l'ébullition. Cette récolte pourrait donc être faite par les femmes et les enfants d'une colonie. Le commerce du caoutchouc est déjà exploité par les factoreries, qui y emploient les noirs; certains villages du Haut-Congo s'occupent de la récolte du caoutchouc sous la surveillance de l'État. « L'indigène, raconte M. Valcke, s'en va tout nu dans la forêt à caoutchouc, sans emporter le moindre récipient. Il coupe la liane; au fur et à mesure que le suc coule, il le reçoit dans la main, se l'applique sur le corps. Ce suc, qui se trouve ainsi exposé à l'air, devient plus pâteux, acquiert une certaine cohésion. Lorsque l'indigène est arrivé à son village, il enduit sa main de sable et arrache le caoutchouc de son corps, pour en former des boules qui sont naturellement pleines d'impuretés. »

Les caoutchoucs les plus purs viennent du Kassaï et de ses affluents; celui de Monguandie (Haut-Congo) est excellent; il existe à cet endroit une telle quantité de lianes, que les indigènes se bornent à prendre le caoutchouc provenant des lianes mortes. Ils vont en canot à la forêt, cassent les branches mortes, en séparent les morceaux et roulent en boules les fils de caoutchouc qui unissent ces morceaux; les boules ainsi obtenues sont très propres.

L'exploitation du caoutchouc doit être autorisée par l'administration générale du département des finances; des amendes sévères

sont infligées à ceux qui se livrent sans autorisation à l'exploitation du caoutchouc et des gommes copales dans les forêts domaniales. Cette interdiction a été nécessitée par cette circonstance que des négociants peu scrupuleux, pour augmenter leurs bénéfices, autorisaient les indigènes à couper ces lianes, au risque de ruiner une industrie qui sera une richesse de l'avenir. Il est du reste nécessaire que la culture du caoutchouc soit réglementée et conduite d'une façon méthodique, si l'on veut prévenir l'épuisement des précieuses lianes.

Jusqu'aujourd'hui c'est le Brésil qui a exporté les plus grandes quantités de caoutchouc; le bassin de l'Amazone a, en l'année 1882, produit plus de 13,800,000 kilogrammes de cette matière qui devient chaque jour d'un usage plus répandu, et pour lequel il n'est absolument pas à craindre que l'offre dépasse la demande. En 1885 et en 1886, l'exportation y a été de 13 millions de kilogrammes, 14 millions en 1887, 15 millions en 1888 et 1889 et 16 millions en 1890. Le prix du caoutchouc varie de 3 à 10 francs le kilogramme, suivant la qualité. Les ports qui importent le plus de caoutchouc sont ceux de New-York, Liverpool et Le Havre.

Un décret du 30 octobre 1892 réglemente définitivement l'exploitation du caoutchouc dans l'État du Congo : cette exploitation est autorisée pour tous les particuliers dans les forêts sises sur les territoires de l'État, à l'exception de celles situées dans le bassin du Mbomu et de l'Uelle, en amont du point où elles forment l'Ubangi, dans les bassins de la Mongalla, de l'Itimbiri et de l'Aruwimi, dans les bassins de la Lopori et du Maringa en amont du point où elles forment la Lulunga, enfin dans la zone comprise dans un rayon de 20 kilomètres autour du confluent de la Bussera et de la Tchuapa.

Les particuliers qui fonderont des comptoirs et des établissements de récolte dans les forêts domaniales se verront concéder le terrain dans un rayon maximum de 30 kilomètres. Ce rayon est réduit à 20 kilomètres pour les établissements déjà établis dans les territoires où l'exploitation est libre. L'exploitation du caoutchouc n'est soumise qu'aux taxes suivantes : les indigènes ou travailleurs qui récoltent du caoutchouc devront en remettre à l'État une partie

qui ne peut excéder le cinquième de la totalité récoltée; cette redevance peut être transformée, pour les non-indigènes, sur leur demande, en une taxe de 25 centimes par kilogramme de caoutchouc récolté, taxe qui reste fixe jusqu'à l'achèvement du chemin de fer des Cataractes. Cette taxe représente 4 p. c. de la valeur du caoutchouc en Europe.

Le caoutchouc ne pourra être récolté qu'au moyen d'incisions faites dans les tiges : cette mesure est prise dans le but de sauvegarder les intérêts futurs de l'exploitation du caoutchouc, comme nous l'avons vu précédemment.

Des peines variant de 100 à 1,000 francs et de la servitude pénale d'un jour à un mois sont applicables aux personnes qui auront contrevenu à ce décret.

Il est inutile d'insister sur la générosité qui a dicté les clauses de ce décret au Roi-Souverain : la taxe très minime imposée aux commerçants est destinée à indemniser l'État des frais occasionnés par la surveillance de l'exploitation; les territoires livrés à l'exploitation privée sont immenses et leur richesse en caoutchouc a été reconnue par tous les explorateurs; les rives du Kassaï, de la Lulua et du Sankuru regorgent de lianes précieuses; les témoignages de Wissmann, du capitaine Thys et du lieutenant Le Marinel l'attestent suffisamment; il en est de même de toutes les forêts situées le long du Koango et de ses affluents, explorées par le lieutenant Dhanis, de la Mfini et du Lukenye, explorées par MM. Delcommune, Thys et De Meuse, de l'Irebu, de la Bussera et de la Tchuapa, enfin du Ruki. Nous formulons l'espoir que, non seulement des compagnies se fonderont spécialement pour l'exploitation du caoutchouc et reprendront l'idée de la Compagnie des caoutchoucs du Kassaï, mort-née, mais que des particuliers tenteront la fortune, qui doit inévitablement leur sourire en cette circonstance.

Café. — Le café est sans contredit l'un des produits qui offrent le plus d'avenir; le caféier se rencontre à l'état sauvage sur tous les points de l'État indépendant.

Le caféier, arbuste de 1 à 6 mètres de hauteur, se reconnaît facilement : les branches et les feuilles sont opposées; les branches

n'ont pas de feuille terminale à leur extrémité; la feuille est lancéolée et d'un vert foncé; les fleurs blanches et très odorantes; le fruit contient deux fèves enveloppées d'une gangue rouge.

La culture du café exige quelques soins; on choisit de préférence un terrain humide et bien ombragé; la chaleur est nécessaire au développement de l'arbuste, qui arrive à sa maturité au bout de 4 à 6 ans et atteint alors 3 et même 4 mètres de haut. Les graines doivent être semées lorsqu'elles sont fraîches, car elles perdent rapidement leurs propriétés fécondantes. On plante les graines par rangées distantes de 3 à 4 mètres. Il est nécessaire de protéger les jeunes pousses aussitôt après leur éclosion, après les avoir repiquées, opération qui se fait lorsqu'elles ont 30 à 40 centimètres de hauteur; pour ce, on emploie du treillis sur lequel on dispose des feuillages, ou bien l'on sème du ricin entre les rangées de caféiers. Il est bon de planter, sur le terrain destiné à la culture du café, des bananiers, qui donnent l'ombre indispensable à la réussite de la plantation.

Une plantation de café produit dès la troisième année, et lorsque la croissance est définitive, on peut récolter annuellement 5 à 6 kilogrammes par arbuste; un hectare de terrain peut contenir mille caféiers.

La Chambre de commerce d'Anvers, à laquelle des échantillons du café congolais ont été soumis, a reconnu la qualité exceptionnelle du café récolté aux environs de Léopoldville; ce café a un goût et un arome délicieux, quoique encore inférieurs à ceux du café de Haïti et de Java; la fève en est très grosse. La Chambre de commerce estime que le café entrera facilement dans la consommation du pays, parce qu'il pourra concourir avec les principales sortes consommées en Belgique, telles que Java, Haïti, Santos.

Le café de Léopoldville a été estimé comme valeur à 228 francs les cent kilogrammes, c'est-à-dire qu'il est coté à une valeur plus élevée que les cafés du Brésil et des Indes.

Les essais de culture du caféier de Libéria et de San-Thomé ont parfaitement réussi.

Le Brésil est la contrée qui, actuellement, exporte le plus de

café, et la culture de ce produit constitue une de ses plus grandes richesses; en 1880, le Brésil a exporté 214 millions de kilogrammes, valant plus de 300 millions de francs; en 1878, elle a livré à la consommation du monde 226 millions de kilogrammes valant 318 millions de francs. Que l'on juge, d'après ces chiffres éloquents, ce que pourra devenir, au Congo, le commerce de ce produit universellement répandu et si nécessaire aux besoins de l'existence. La culture du café tend du reste à prendre au Congo une grande extension : M. De Poorter, ancien consul de Belgique à Ceylan, se trouve actuellement au Congo, dans le but d'y créer des plantations. Il a choisi, pour le café, un excellent terrain, situé à deux journées de marche de Matadi, le long de la voie ferrée, au plateau de Congo da Lemba. M. De Poorter a pleine confiance dans le succès de sa tentative et a déjà commencé les défrichements et les semis.

Dans le Haut-Congo, l'État possède des pépinières à Léopoldville, Kinchassa, Équateur, Bangala, Basoko, Stanley-Falls. Les principaux villages bangalas ont des postes de soldats noirs; ces soldats ont reçu des grains de café et de cacao et ont établi de petites plantations autour de leurs postes : on espère ainsi, et avec raison, encourager les indigènes à prendre goût à de nouvelles cultures.

Ricin. — Nous venons de parler du ricin comme d'une plante aidant à la croissance des jeunes pousses de caféier. Le ricin est lui-même une plante utile sous bien des rapports; il s'accommode de tous les terrains; il n'exige que peu d'humidité et vient même dans les terrains sablonneux; la culture n'en veut pas de soins. On peut le semer dans les plantations d'arachides, de café, etc., où ses feuilles procurent une ombre bienfaisante. Les graines du ricin servent à la fabrication d'une huile qui vaut en Europe, en moyenne, 55 francs les 100 kilogrammes. C'est un produit d'avenir, que nous employons à beaucoup d'usages : dans la pharmacie, dans la savonnerie, dans la teinturerie et dans le graissage des mécaniques.

Cacao. — Le cacaoyer est originaire d'Amérique, mais les essais

de culture tentés jusqu'à présent au Congo, à Léopoldville, à Nouvelle-Anvers, à l'Équateur, au Tanganyka, etc., ont pleinement réussi et permettent de compter ce produit parmi ceux qui occupent les premières places pour l'exploitation future.

Le cacaoyer atteint toute sa croissance, 4 à 5 mètres, vers neuf ans. Pour le cultiver, on choisit un terrain à l'abri des vents; on dispose des rangées, distantes de 4 mètres, de petits monticules de terre, de 25 à 30 centimètres d'élévation; on plante dans ces petits monticules, à la saison des pluies, des graines fraîches : il est indispensable de semer à la saison pluvieuse, car la plante doit avoir acquis, à la saison sèche, assez de force pour supporter les effets nuisibles de cette saison. Elle exige de l'ombre et une chaleur d'au moins 20 degrés : le meilleur moyen de lui procurer cette ombre est de faire la plantation de cacao sous les bananiers.

Les soins que nécessite la culture du cacao sont très minimes : on remue fréquemment le sol autour de la plante, afin de tuer les mauvaises herbes, et on arrache les cacaoyers morts; on élague tous les rejetons. On détruit la floraison les deux premières années; la troisième année, la floraison envahit tout l'arbre, et la fleur met environ six mois pour devenir un fruit assez gros, sorte d'amande brune entourée d'une pulpe blanche, qui, distillée, produit une liqueur d'un goût semblable à celui du rhum. La première récolte est d'environ trente fruits, chiffre qui va augmentant chaque année jusqu'à la maturité, où l'arbre peut produire jusqu'à quatre-vingts fruits.

Le cacaoyer produit, pendant quarante ans, une moyenne annuelle de deux kilogrammes de fruits, qui fournissent à peu près un kilogramme de cacao sec; cette proportion augmentera à mesure que l'acclimatation du cacaoyer se fera dans des conditions plus favorables et que la culture en sera plus soignée.

Indépendamment de l'usage connu de la poudre de cacao, les graines fournissent des matières employées en médecine, telles que le beurre de cacao, la théobromine, etc.

On peut planter en moyenne 400 cacaoyers par hectare de terrain; chaque plante procure, à l'âge de six ans, un kilogramme de

cacao sec, soit 400 kilogrammes qui, rendus en Europe, seraient vendus 1 franc 90 ou 2 francs. Une plantation de 100 hectares de cacaoyers produiraient donc annuellement 80,000 francs de cacao sec.

Ces chiffres sont approximatifs; ainsi le prix du cacao en Europe varie selon la qualité; certaines espèces se vendent jusqu'à fr. 2.40 et fr. 2.50 le kilogramme.

Indépendamment des bénéfices réalisés sur le cacao, il faut compter ceux provenant de la production des bananiers destinés à fournir l'ombrage aux jeunes cacaoyers.

Tabac. — Le tabac se retrouve partout au Congo, où les indigènes le cultivent sans le moindre soin : ils se contentent de remuer légèrement le sol autour de leurs cases, d'y jeter les semences de tabac, et ils laissent pousser la plante jusqu'à ce qu'elle ait atteint une certaine hauteur; alors ils arrachent les feuilles lorsqu'ils en ont besoin et les fument telles quelles.

La plante de tabac a une hauteur moyenne de trois mètres; les feuilles en sont grandes; les fleurs roses ou jaunes.

Le tabac cultivé par les Batekes est, d'après le père Merlon, d'une grande valeur et l'arome en est exquis et comparable à celui des feuilles havanaises. En général, le tabac est assez âcre à cause de la mauvaise préparation des indigènes; ainsi, dans l'Ubangi, les noirs vendent le tabac par feuilles fraîches et le mâchent ou le fument sans préparation; le tabac des environs de Kuamouth est tellement chargé de nicotine qu'il étourdit.

Les indigènes de l'Équateur et les Batekes, d'après le capitaine Van Gèle, entourent les feuilles de tabac d'une feuille de bananier, et ils ficèlent fortement le rouleau, auquel ils donnent une forme de saucisson; ils maintiennent le rouleau fermé au moyen de petites chevilles de bois.

« Le tabac de l'Équateur, nous écrit un ami, est abusivement appelé *tabac de Lukolela*, parce que c'est dans cette contrée qu'on l'achète; il vient de l'Alima (Congo français), d'où les indigènes viennent échanger les produits à Lukolela, pour avoir des vivres. »

Les plants de tabac indigène, bien cultivés, entretenus avec

soin, donnent un excellent produit : il faut citer notamment le tabac de Djabbir Bandja et celui de Kassongo, qui peuvent rivaliser avec les meilleurs produits de l'espèce.

Il y a deux qualités, l'une, de couleur claire, est très forte ; celle de couleur foncée est légère.

La consommation du tabac prenant chaque jour une extension de plus en plus considérable, et, disons le mot, effrayante, surtout en Europe, où la Hollande tient le premier rang sous ce rapport, il n'est pas douteux que l'exploitation de cet abondant produit du sol congolais ne tienne une grande et sérieuse place dans la colonisation. Une société a été formée en 1892 à Anvers, pour commencer cette exploitation.

Canne a sucre. — La canne à sucre est l'un des principaux produits que le colon mettra à profit au Congo. La canne à sucre n'est pas originaire du Congo, mais bien de l'Asie orientale ; elle a été importée à la côte occidentale d'Afrique par les Portugais, au dix-septième siècle. Il y en a deux variétés. La culture n'en exige que peu de soin : on creuse des sillons assez rapprochées, dans lesquels on plante des fragments de canne portant quatorze yeux, et la canne pousse sans que le colon ait besoin de s'en occuper. On fait la coupe annuellement. La canne à sucre dans sa maturité a l'allure du bambou ; sa taille est assez élevée, de 2 à 5 mètres, et les tiges en sont très grosses, de couleur jaune ou violacée ; elle produit une multitude de fleurs argentées.

Jusqu'à présent, c'est l'Amérique qui produit le plus de canne à sucre ; le terrain qu'on y consacre prend parfois des proportions immenses ; ainsi il n'est pas rare de voir, dans la République argentine, des plantations de canne occupant jusqu'à 2,000 hectares de terrain.

La canne à sucre est d'un bon rapport : en moyenne, l'hectare produit 50,000 kilogrammes de jus qui fournissent 3,000 kilogrammes de sucre.

Les indigènes fabriquent un vin de canne, appelé *mfumu ;* ils écrasent la moelle de la canne, la recueillent dans de grands bols, où ils la font fermenter avec de l'eau ; on transvase ensuite le liquide

dans de grands pots en terre cuite. Le vin ainsi obtenu a un goût très agréable et est très rafraîchissant.

Arachide. — L'arachide est une plante qui vient au bout de quatre mois dans un sol favorable, c'est-à-dire dans un terrain léger; on remue légèrement le sol, on jette la semence au hasard. La plante, haute de 30 à 50 cm., produit des petites fleurs jaunes qui, après avoir été fécondées, s'enfoncent dans le sol, où le fruit se développe. Ce fruit est une amande qui, crue, a le goût de la noisette; cuit, il a un goût agréable et on le mange même comme friandise. Les noirs mangent, en guise de légume, une arachide de qualité moindre, appelée *jugu mawe*.

L'arachide fournit de l'huile en abondance (40 à 45 p. c.). Les indigènes ne l'extraient pas; ils viennent simplement vendre les fruits aux comptoirs et aux factoreries. L'huile d'arachide est très estimée comme huile comestible; on extrait alors du fruit la moitié de son poids; on s'en sert aussi pour la parfumerie et pour l'éclairage et alors on se contente du tiers du poids du fruit. Le commerce de cette huile s'accroît dans des proportions considérables.

L'arachide vaut en moyenne, en Europe, 300 à 350 francs la tonne.

La Compagnie des Produits possède à Mateba une huilerie où l'on extrait l'huile d'arachide et de palme.

Riz. — L'introduction du riz au Congo est d'une importance primordiale, car elle est indispensable à l'entretien des blancs et des indigènes, et, de même qu'aux Indes et dans la plupart des colonies, il est destiné, avec le maïs, à former la base de l'alimentation des futurs colons, des soldats composant les expéditions, du personnel des stations, etc.

Les essais de culture du riz ont fort bien réussi au Congo : ce sont les Arabes qui ont les premiers importé ce précieux produit aux Stanley-Falls où la culture en a pris une extension considérable. Depuis, de superbes rizières ont été installées à Luluabourg, Bangala, Basoko, Ibembo, dans le Lomami, et elles fournissent en abondance un riz de première qualité. Dans un bon terrain le riz

produit au bout de trois mois. La culture en est facile et exige fort peu de soin; le sol doit être très humide.

Maïs. — Le maïs est un produit similaire au riz sous le rapport de l'utilité. Il vient très bien au Congo où l'on en fait deux récoltes par an, et dans certaines stations plus favorisées, jusqu'à trois ou quatre récoltes.

Le maïs est très nourrissant; il entre pour une bonne part dans la nourriture des blancs et des indigènes au service de l'État; les jeunes épis, bouillis et mangés avec du beurre, du sel et du poivre, forment un plat excellent; on mange aussi le maïs grillé.

Les indigènes de certaines régions font fermenter les graines et en retirent une sorte de bière.

Sorgho — Le sorgho fournit, par la compilation de ses graines, une farine comestible. C'est une graminée de grande taille, introduite par les Arabes, qui exige un sol fertile. Les feuilles du sorgho peuvent servir à l'alimentation du bétail.

Sésame. — Le sésame n'est pas un produit à recueillir dans de grandes cultures. Les indigènes le cultivent eux-mêmes et le vendent aux factoreries. Les gens de l'Uelle et les Arabes s'en servent dans la préparation des aliments.

L'huile que l'on retire du sésame sert comme comestible; on l'emploie aussi pour l'éclairage et la savonnerie. Elle n'est pas de première qualité.

Manioc. — Nous avons longement parlé de ce précieux produit indigène à notre chapitre des productions végétales; son importance est énorme, car le jour où les relations avec le cœur de l'Afrique seront rendues des plus faciles par le chemin de fer des Cataractes, et qu'on aura amené les indigènes à se consacrer à la culture de cette plante nourrissante, le manioc pourra s'exporter en immenses quantités, et remplacer avantageusement, au point de vue de l'économie, le blé dans la subsistance des familles pauvres... N'est-il pas atroce de songer que des milliers de Russes sont morts

de la faim, pendant la terrible disette qui a sévi en 1892 dans certaines provinces de l'Empire des Czars, alors que d'immenses quantités de manioc pouvaient être récoltées et envoyées en Russie, — si le chemin de fer avait été terminé?

Indépendamment de sa faculté alimentaire, le manioc est utilisé dans la fabrication du tapioca.

FRÈRE ET SŒUR ALLANT AU MARCHÉ.

Le tapioca se fait de la manière suivante : on retire de la racine du manioc la fécule formée d'amidon et d'un suc qui contient des traces d'acide hydrocyanique, lequel, très dangereux, est extrait par une simple exposition à l'air pendant quarante-huit heures. La fécule ainsi purifiée est imbibée d'eau, puis étendue sur une plaque métallique chauffée à 100° ; elle forme alors des grumeaux que l'on délaye dans l'eau bouillante et qui procurent une sorte de pâte res-

semblant à de la gelée. C'est le tapioca. On calcule que 1,000 kilogrammes de racine forment environ 350 kilogrammes de fécule.

Le commerce du tapioca se fait sur une grande échelle entre le Brésil et l'Europe; l'Inde fournit également de grandes quantités de ce produit nutritif par excellence. La moyenne de tapioca importée en France s'élève annuellement à 2,700,000 kilogrammes.

Vigne. — La vigne, dont on a longtemps nié l'existence au Congo, y croît à profusion à l'état sauvage; elle est semblable à notre vigne d'Europe. Le père Merlon dit qu'elle produit énormément de fruit, en grappes pesant un à deux kilogrammes; les grains sont de couleur noire violacée, petits, et leur goût est pareil à celui de notre raisin noir, mais un peu plus aigre. Le vin qu'on en retire n'a jusqu'à présent pu être conservé.

On importe facilement la vigne dans les jardins des stations.

Plantations. — Les plantations, qui doivent marcher de pair avec les cultures, comprendront des palmiers, des bananiers et les arbres fruitiers que nous avons énumérés au chapitre des productions naturelles. Ces arbres assureront aux cultures l'ombre qui leur est nécessaire.

CHAPITRE IV

Le commerce

I. — Esprit commercial des noirs.

Le noir d'Afrique est essentiellement, profondément commerçant : tous les voyageurs sont d'accord pour reconnaître cet instinct de sa race. Estimant généralement peu la monnaie indigène — à part l'esclave chez certaines tribus — il troque ses produits à l'amiable ; depuis l'arrivée des blancs au Congo, son envie et son instinct commercial se sont reportés sur les objets de toute espèce et de toute valeur que nous avons importés là-bas.

Que l'on relise les relations de voyage de Stanley, de Cameron, de Coquilhat, etc., et l'on verra jusqu'à quel degré l'indigène pousse, dans ses relations avec ses compatriotes et avec les blancs, l'astuce, la malice et la fourberie.

Les marchés nombreux qui se tiennent à époques fixes dans un grand nombre de villages, où les caravanes indigènes viennent apporter de très loin leurs produits, sont une preuve du besoin qu'éprouvent les nègres d'opérer des échanges et de faire du commerce. Ces marchés offrent toujours un aspect curieux et mouvementé, et Livingstone en fait un vivant tableau : « Jour de marché ! Quelle scène active ! Chacun est plein d'ardeur ; on ne perd pas beaucoup de temps à saluer les amis. Le marchand de poisson court çà et là, portant des brochettes de petits silures fumés, enfilés sur des brindilles, ou d'autre fretin ; ou bien des fragments d'écuelle remplis d'escargots, qu'il échange pour des racines de manioc, racines qui ont trempé dans l'eau depuis trois jours et qu'ensuite on a fait sécher ; ou pour des pommes de terre, du grain ou des légumes ; ou pour des bananes, de l'huile de palme, de la volaille, du sel, du poivre. Ils sont tous empressés de troquer des vivres pour des condiments, et chacun se débat, affir-

mant la bonne ou la mauvaise qualité de l'objet. La sueur perle sur tous les fronts ; les coqs s'égosillent, même suspendus à l'épaule du vendeur, et la tête en bas; les cochons poussent des cris perçants.

» Des loupes de fer, étirées aux deux bouts, afin que l'on puisse juger de la bonté du métal, s'échangent contre un tissu fait avec des fibres de dattier.

» Une telle masse de denrées et d'articles de toilette ou de ménage troqués les uns contre les autres, souvent à plusieurs reprises, par trois mille personnes, doit procurer de grands bénéfices. Il y a là des gens qui viennent de vingt ou vingt-cinq milles.

» La scène est d'un naturel et d'un entrain inimaginables. Les hommes se promènent en coquebout, vêtus de jupons courts, largement plissés et de couleurs brillantes. Les femmes ont de grandes hottes en forme d'entonnoir, dans lesquelles se glissent les marchandises qui ne doivent pas être vues. Au-dessus des objets contenus dans le panier, elles portent tout un échafaudage de vaisselle, attaché aux épaules et retenu par une courroie qui passe sur le front; leurs mains, en outre, sont pleines. Jamais on ne ferait porter à un esclave la moitié du poids dont elles se chargent volontairement. Elles travaillent de bon cœur, faisant sonner leur poterie pour montrer qu'elle est sans défaut, exposant leurs articles, en détaillant les qualités. Il faut voir et entendre avec quelle verve les choses s'affirment! Le ciel et la terre, toute la création prise à témoin de la vérité du fait. Et quel étonnement, quel mépris lorsque la marchandise est dépréciée, et quelle insouciance quand l'acheteur s'éloigne!

» De petites filles vendent de l'eau à la tasse aux combattantes altérées, qui la leur payent avec des menus poissons. Ce spectacle m'amuse; je ne comprends pas ce qu'elles disent, mais les gestes et et les visages sont tellement expressifs qu'il n'y a pas besoin de paroles. Tout cela se fait loyalement; en cas de différend, toujours facile à arranger, on en appelle au jugement des autres; ils ont tous un grand fond d'équité naturelle. »

Si vers le cœur de l'Afrique, les indigènes n'ont, jusqu'à présent, pas pris la peine d'utiliser leurs produits commerçables, il faut

l'attribuer à la difficulté que ces produits, dont le principal est l'ivoire, éprouvent à arriver à la côte : « C'est ordinairement, dit M. du Chaillu, par les cours d'eau, les seules grandes voies du pays, que les divers articles d'exportation ou d'importation sont expédiés de l'intérieur ou à l'intérieur..... Chacun de ces peuples s'arroge le privilège d'agir comme intermédiaire ou entrepositeur vis-à-vis de ceux qui lui sont contigus, et prélèvent pour ce service un droit de perception très lourd; aucune infraction à cette règle n'est tolérée, à peine de guerre. Ainsi, supposons qu'un nègre de l'intérieur, possesseur d'une dent d'ivoire ou d'un morceau d'ébène, ait besoin de l'échanger contre les denrées de l'homme blanc, jamais il ne se hasardera à les porter lui-même au marché. S'il était assez mal avisé pour tenter une telle entreprise, ses biens seraient confisqués et lui-même, tombé entre les mains de ceux dont il aurait attaqué le monopole, serait condamné à l'amende ou plutôt vendu comme esclave.

» Il est obligé, par la règle du commerce, de confier l'objet à quelque individu de la tribu voisine, plus rapprochée de la côte; celui-ci, à son tour, le transmet à quelque chef ou ami de la tribu suivante; et c'est ainsi que l'ébène, l'ivoire ou le bois rouge passent à peu près par une douzaine de mains avant d'arriver au comptoir du négociant du littoral.....

» Chacun peut voir le vice de ce système et les entraves qu'il apporte fatalement à l'établissement d'un commerce régulier dans un pays si riche en produits de diverses sortes, devenus presque indispensables aux nations civilisées. Les malheureuses tribus de l'intérieur sont tenues par leurs voisins dans la plus profonde ignorance de ce qui se passe à la côte; on les excite à ajouter foi aux contes les plus absurdes et les plus horribles, sur la cruauté, la duplicité et la fourberie des négociants blancs. »

Pourtant, aujourd'hui, le commerce entre blancs et indigènes tend à s'accroître avec les relations politiques; les noirs viennent hardiment offrir leurs produits aux factoreries et aux stations du Haut-fleuve; lors du passage des expéditions, les voyageurs obtiennent facilement des vivres en échange de leur pacotille, et ils achètent de grandes quantités d'ivoire mort.

II. — Monnaie commerciale.

Dans leurs rapports avec les blancs, la monnaie la plus prisée par les indigènes est le fil de laiton, qu'ils appellent *mitaku;* c'est la monnaie courante pour tout le Congo; la longueur du fil de laiton est de 60 centimètres ou un peu moins; son diamètre est de 3 millimètres. Sa valeur est d'environ 8 centimes. Les noirs s'enroulent ces fils de laiton autour des bras et des chevilles. Le prix des objets qu'ils vendent est évalué par les nègres en mitakus et, pour la somme convenue, ils demandent des cauries (coquillage blanc de la côte orientale), des perles, de vieux habits, des mouchoirs, des étoffes de toute sorte et de toute nuance, surtout les étoffes rouges et soyeuses, des miroirs, des assiettes, des sonnettes, et même des bouteilles vides.

Dans le Bas-Congo, les indigènes au service de l'État et la plupart des chefs indigènes connaissent la monnaie de l'État et même la valeur des chèques et des traites. La monnaie de cuivre de l'État est surtout prisée par les noirs à son service ou au service de factoreries : les pièces de cuivre portent, au centre, un trou qui permet aux nègres de les passer dans des fils de laiton et de porter constamment sur eux, en guise de bracelets ou de colliers, leur petit trésor.

Entre tribus noires, les monnaies varient : dans le Bas-Congo, ce sont des tissus grossiers en fibres végétales; dans le Haut, c'est généralement l'esclave, dont la valeur est représentée par une somme variant de 100 à 300 mitakus; vers les régions des grands lacs, la houe en fer constitue l'unité monétaire. Dans le Katanga, c'est le lingot de cuivre et le sel qui constituent la monnaie indigène. Le lingot a la forme de croix de Saint-André, aplatie, et pèse jusqu'à 2 kilogrammes. Une des monnaies les plus prisées par les indigènes du Katanga et des régions voisines du lac Albert est le sel, qu'ils transportent sous forme de tablettes ou de carottes ayant une valeur déterminée.

Nous verrons plus loin ce que la monnaie d'échange offre de débouchés à notre industrie nationale.

III. — Produits commerçables.

L'*ivoire* est sans contredit le produit le plus lucratif du commerce africain. C'est une matière que sa beauté et sa consistance font rechercher pour la confection d'objets de luxe. Elle est fournie par les défenses d'éléphant et les dents d'hippopotame, mais ce dernier ivoire est de qualité inférieure.

Depuis des années l'ivoire exporté des Indes en Angleterre a fait la fortune des négociants en l'espèce. L'ivoire asiatique diffère sensiblement de l'ivoire africain : les défenses provenant de l'éléphant d'Asie sont moins grosses et l'ivoire en est moins dur ; de plus, il a le défaut de jaunir, tandis que celui du Congo conserve en tout temps sa blancheur immaculée.

« L'ivoire, dit M. le comte H. d'Ursel, se vend dans le monde entier. Chacun a vu de ces jolis objets travaillés par les Chinois et les Indiens, très en vogue chez eux, et même chez nous. En Europe et en Amérique, on le travaille beaucoup, pour des usages de luxe et pour quelques usages domestiques.

» La majeure partie de l'ivoire qu'achète l'Angleterre est employée à garnir des manches de couteaux de table ; pour ce seul usage, il y en a une telle demande, que les défenses vendues en Angleterre même ne suffisent pas à la satisfaire. — On fait des pièces semblables en France également, mais on y fabrique pourtant plus particulièrement le couvert à salade, surtout dans le département de l'Oise, où certaines localités vivent presque tout entières du travail de l'ivoire. Dans cette contrée, chaque établissement ayant quelque importance achète annuellement pour plus de 50,000 francs d'ivoire et produit près de 9,000 couverts ; on les taille à même dans la dent, avec une scie très fine mue par la vapeur. Les déchets, qui sont toujours importants, sont vendus : ils servent à d'autres ouvriers moins bien outillés et disposant seulement d'un instrument mû avec le pied : ces derniers débitent les déchets en touches de piano, boutons de carrosserie, feuilles et baguettes pour la marqueterie, et en mille objets de toilette.

» Dieppe a la spécialité des objets de fantaisie en ivoire. A Paris,

où se trouvent réunies toutes les branches de l'industrie qui nous occupe, se trouvent aussi les acheteurs en gros : ils sont deux ou trois, et tout le commerce de cette matière dans leur pays dépend d'eux; ils la centralisent et maintiennent de cette façon une hausse un peu factice des prix. »

On considère deux sortes d'ivoire : l'ivoire mort et l'ivoire vivant. Depuis des siècles, les indigènes des contrées équatoriales ont recueilli des défenses d'éléphants; frappés par la beauté du produit, ils les ont amassées, les considérant comme une matière échangeable, pour eux de valeur peu élevée; ils s'en sont servis, dans certaines contrées, comme l'Uelle, pour la fabrication de trompes, de fétiches, d'ustensiles de cuisine, de pilons, etc... Depuis que les blancs ont mis le pied au cœur du continent, ils ont récolté, ou acheté aux noirs une quantité considérable de la précieuse matière, et cette quantité est insignifiante en comparaison du stock immense qui dort encore, capital improductif, dans les villages non explorés.

Mais lorsque le stock sera épuisé?... De longues années s'écouleront avant que se produise une disette d'ivoire; et après l'ivoire mort, il restera l'ivoire vivant. La race des pachydermes se multiplie étonnamment et est si populeuse dans le Haut-Congo qu'il est impossible de l'éteindre complètement. Tous les voyageurs signalent la présence de nombreuses troupes d'éléphants, qui s'approchent même des stations. Dans le Bas, la race a à peu près disparu, refoulée par l'invasion des hommes blancs et l'apparition des armes meurtrières, et la présence d'un éléphant devient un événement; mais vers le Haut et surtout dans les contrées situées entre le Congo, l'Ubangi et l'Uelle, l'éléphant abonde : Stanley évalue à 200,000 le nombre des éléphants existant au Congo; Livingstone raconte qu'il a rencontré à plusieurs reprises des bandes de plus de 500 éléphants; le voyageur français Semellé affirme avoir constaté lui-même le passage du Benue, affluent du Niger, par une troupe de 1,400 à 1,500 pachydermes.

Lorsque des factoreries seront établies sur tous les points du Haut, et que de hardis chasseurs, avec leurs armes perfectionnées, ne craindront pas d'aller attaquer dans les forêts profondes les

redoutables colosses, le commerce d'ivoire prendra une extension nouvelle.

En attendant, le Roi a jugé prudent, dans l'intérêt de la conservation de la race des éléphants, de défendre provisoirement la chasse à l'éléphant, qui est interdite sur tout le territoire de l'État, à moins de permis spécial : les contraventions à cette loi sont punies d'une amende de 25 à 500 francs et de la servitude pénale de un mois à deux ans.

M. LEGAT VENANT D'ACHETER UN STOCK D'IVOIRE. *Cl. du cap. de Macar.*

Les pointes d'ivoire les plus recherchées sont celles appelées dans le commerce ivoire gris d'argent; les défenses les plus estimées sont celles qui possèdent les qualités ci-après : être blanches, pesantes, polies, épaisses vers la pointe, légèrement incurvées, marquées de lignes foncées se dirigeant vers le petit bout. Les plus grandes de ces pointes, qui atteignent jusqu'à 2 mètres de haut, sont généralement employées pour la fabrication des billes de billard.

Nous avons dit tout à l'heure que les caravanes apportent l'ivoire

aux factoreries en quantités considérables : on cite le cas de l'agent d'une maison de commerce, établi au Stanley-Pool, à qui l'on vint offrir en vente, en un jour, 386 défenses d'éléphant de 25 kilogrammes en moyenne chacune, ce qui représente une valeur de près de 175,000 francs.

Les bénéfices retirés de l'achat d'ivoire sont énormes : le lieutenant Coquilhat a payé l'ivoire fr. 1.60 le kilogramme, alors qu'au marché

UN HIPPOPOTAME TUÉ DANS LE BAS-CONGO.

de Liverpool, à cette époque, le prix aux enchères en était de 25 francs le kg. Dans la région de l'Aruwimi-Uelle, l'ivoire s'obtient encore à meilleur compte et les noirs sont heureux de venir échanger la précieuse matière pour des étoffes et des perles, habitués qu'ils sont à se voir enlever leur trésor d'ivoire par les Arabes au prix de massacres et de tortures sans nom.

Le Roi a réglementé le 9 juillet 1890 la récolte de l'ivoire : le gouvernement abandonne aux particuliers l'achat de l'ivoire des domaines de l'État dans tous les territoires situés au delà du Stanley-

Pool, directement accessibles aux steamers en aval des chutes du Congo et en aval de celles de ses affluents, sur une profondeur de rive de 50 kilomètres.

Un décret du 19 février 1891 a établi les droits de sortie sur l'ivoire : ils s'élèvent à 10 p. c. *ad valorem* pour l'ivoire acheté dans les contrées ci-dessus indiquées et 25 p. c. pour l'ivoire acheté dans les autres parties de l'État. Les droits sont perçus sur les bases suivantes :

Morceaux d'ivoire, pilons, etc. . . .	le kilogramme	10 francs
Dents d'un poids inférieur à 6 kilogr. .	»	16 »
» » supérieur à 6 kilogr.	»	21 »

Le chiffre total des stocks d'ivoire vendus sur les marchés européens est colossal, et il augmente chaque année : les marchés principaux sont ceux de Londres, Liverpool, Anvers et Hambourg. Celui d'Anvers, pour lequel l'ivoire exporté du Congo a ouvert l'ère d'une nouvelle exploitation commerciale, va prospérant et son chiffre d'affaires augmente d'année en année pour cette branche spéciale. Le chiffre total des ventes d'ivoire en Europe a été, en 1890, de 508,000 kilogrammes, dépassant d'une moyenne de 66 tonnes celui des années précédentes.

Voici quelques chiffres comparatifs pour la vente de 1890 :

	1889 kilogrammes	1890 kilogrammes
Londres.		357,000
Liverpool		73,000
Anvers	45,500	120,000

Et si nous examinons l'exportation par pays d'origine :

	Quantité exportée kilogrammes	Quantité vendue à Anvers kilogrammes
Egypte.	74,000	
Zanzibar et Bombay . . .	140,000	
Côte occidentale	293,000	
Niger	45,000	1,641
Gabon	48,000	
Congo	184,000	75,666
Divers		43,293

On voit donc que le marché d'Anvers a déjà dépassé, comme importance, celui anciennement si fréquenté de Liverpool; que la provenance de l'ivoire vendu sur notre marché national est due surtout à notre future colonie, et qu'enfin le Congo entre pour une des parts les plus considérables dans l'ivoire fourni par le monde entier. Que sera-ce lorsque nous serons parvenus à empêcher l'ivoire de s'écouler par voie de terre vers les côtes occidentale ou orientale? Nous pouvons affirmer que l'ivoire sera une des sources les plus sûres de notre richesse nationale.

A ce produit animal de l'ivoire, il faut ajouter le commerce des *plumes d'autruche*, qui se fait en grand par les Portugais dans l'Angola. L'autruche est un animal que l'on acclimatera parfaitement au Congo et dont les plumes fourniront une des matières commerciales les plus précieuses. La dernière vente de plumes d'autruche, sur le marché de Londres, a provoqué une hausse de 10 p. c. sur les ventes précédentes et n'a pas produit moins de 107,000 livres.

IV. — Importation européenne.

L'examen des matières européennes commerçables au Congo est d'une importance capitale, car il nous permettra d'apprécier les débouchés que notre industrie nationale pourra trouver là le jour où l'initiative de nos Chambres aura doté la Belgique de cette belle colonie qui est la base de son avenir économique.

Les étoffes importées par Stanley étaient, c'est naturel, de la qualité la plus inférieure; et pourtant nous voyons, dans *Cinq années au Congo*, des chefs indigènes insatiables, comme Ngalyema, exiger en payement de maigres dons de vivres, des manteaux de valeur et des couvertures de voyage très chères. Dans le Haut-Congo, les noirs, à qui la qualité des produits européens était d'abord assez indifférente, commencent à connaître la différence des qualités et leurs exigences augmentent en raison de cette connaissance. Et que l'on ne croie pas que cette exigence croissante est un mal pour le commerce; au contraire, le goût du luxe entraînera les noirs à obéir en tout aux Européens et sera un des principaux motifs pour lesquels on l'amènera au travail et à l'agriculture.

Au nombre des objets dont le commerce avec les indigènes fait une grande consommation, nous distinguons : les tissus et étoffes de toute espèce, les cotonnades, les armes, la poudre, la verroterie, les effets d'habillement, la chapellerie, les fers, la quincaillerie, la cuivrerie, la coutellerie, la faïence et la poterie, les allumettes, etc., etc.

Parmi ces produits, les plus demandés sont :

FEMME ANGOLA *Cl. du cap. de Macar.*
PARÉE D'ÉTOFFES EUROPÉENNES.

Étoffes. — « Lorsque l'expédition est arrivée au Congo en 1879, dit le capitaine Thys, les cotonnades que nous envoyions étaient tout ce que l'industrie anglaise produisait de plus mauvais, des greys domestics, des stripes et des checked, à 7/8 ou 15/16 de denier le yard, disons à peu près, à 10 centimes le mètre sur une largeur de 23 à 24 pouces anglais. Ce n'était pas du coton, c'était de l'amidon et de la china-clay, un pur chef-d'œuvre d'industrie : quelques fils d'araignée retenus par une pâte et formant néanmoins tissu. Aujourd'hui, le tissu de qualité inférieure coûte 17 centimes le mètre ; la qualité a presque doublé.

» D'autre part, les tissus de qualité un peu supérieure, tels que les écrus à 25 et 30 centimes, les rayures et carreaux à 35 et 40 centimes, n'avaient pour ainsi dire pas cours. Aujourd'hui, au contraire, ces qualités sont demandées et commencent à être achetées régulièrement par les noirs.

» Qu'un petit progrès se réalise encore et nous arriverons à un tissu à 45 et 50 centimes le mètre, tissu de qualité moyenne, que notre pays fabrique dans des conditions de prix absolument avantageuses. »

Les noirs achètent les étoffes par grandes pièces et les conservent précieusement : elles constituent leur trésor; la fortune d'un chef s'évalue au nombre de ses femmes et à la quantité d'étoffes qu'il possède. Ils aiment aussi beaucoup les mouchoirs à dessins, les gilets de flanelle; la couleur rouge est la préférée. Les tissus soyeux sont pour eux le comble de la bonne fortune.

Chacun sait le rang que notre pays occupe parmi les nations sous le rapport de la production industrielle; l'industrie du coton est une de nos richesses actuelles; on trouve des fabriques de coton dans un grand nombre de villes: à Bruxelles, Anvers, Liége, Gand, Roulers, Thielt, Wetteren, Courtrai, Mouscron, Grammont, Eecloo, Tournai, etc. Le jour, où les tribus nègres auront conscience de la qualité des tissus, ouvrira une ère de prospérité nouvelle pour cette importante branche de notre industrie.

Armes. — Les armes ont été importées en grand nombre dans tout le Congo; peu de noirs du Bas ne possèdent pas leur fusil; ce sont généralement des fusils à pierre de vieux modèle, provenant de France, de Belgique et d'Allemagne.

Toutefois en ces dernières années, le trafic des armes à feu avait pris de telles proportions, des trafiquants peu scrupuleux avaient introduit des armes perfectionnées en nombre si considérable, que le Roi-Souverain se vit obligé, en 1888, de prendre un décret interdisant : 1° l'introduction et le trafic des armes à feu perfectionnées désignées par le Gouverneur général, ainsi que de leurs munitions; 2° le transport ou le trafic des armes à feu de toute nature, des munitions, poudres, et matières explosibles généralement quelconques, sur le Haut-Congo et ses affluents, en amont de l'Ubangi et dans le bassin du Kassaï.

Cette mesure a été prise dans l'intérêt de la tranquillité publique, du maintien de l'ordre et de la sécurité du commerce régulier, et elle avait pour objet surtout de prévenir les luttes et conflits entre les indigènes et les trafiquants établis dans ces contrées.

Le noir adore le bruit, et ne manque pas une occasion, pas une cérémonie, pour faire parler la poudre. Tout est prétexte pour le noir à tirer des coups de fusil. Aussi, dans le Bas-Congo, fait-on une consommation énorme de poudre, qui consiste généralement en déchets de poudre de guerre. Le capitaine Coquilhat raconte qu'à chaque instant les indigènes bangalas venaient lui demander de consommer quelque poudre pour célébrer un événement heureux ou malheureux. Voilà encore un futur article d'exportation pour nos fabriques de poudre belges.

FEMME BANGALA.

Spiritueux. — Nous ne parlons que pour mémoire des liqueurs spiritueuses ; nous renvoyons le lecteur à notre chapitre du système économique de l'État : ils y trouveront le résumé des décrets qui en réglementent le débit.

Verroterie. — Les perles sont un objet de monnaie courante ; on en confectionne peu en Belgique ; mais d'autres articles, très demandés, tels que verres de couleur, miroirs de toutes grandeurs, cristaux ordinaires, bouteilles et flacons, etc., sont produits en grandes quantités par les fabriques de la province du Hainaut, d'Anvers et de Bruxelles.

Les effets d'habillement. — Nous extrayons ce passage du *Congo économique*, de M. A.-J. Wauters : « Les vieux habits, voilà, certes, un article d'importation dont ne se doutent guère les personnes qui ne sont pas initiées aux secrets du commerce africain. Ce que la côte occidentale d'Afrique consomme de vieux

habits, de vestons passés, de redingotes usées, de fracs hors d'usage, de tuniques d'uniforme démodées, est inimaginable. Les anciens uniformes rouges ou bleus des soldats anglais ou français trouvent là un placement admirable. Les vieux habits galonnés et chamarrés sont extrêmement demandés. Il n'est pas de frac, quelque usé qu'il puisse être, qui ne trouve amateur au Congo. On en jugera par le passage suivant, dans lequel Stanley décrit le costume des chefs de Vivi, au moment où il arriva en cet endroit en 1879 :

« A quatre heures du soir, dit-il, nous retournâmes à notre camp, sur la plage, pour conférer avec les chefs de Vivi. Entourés d'environ une quarantaine d'hommes armés, ces chefs me furent amenés par le souriant Massala qui me les présenta tour à tour par ordre d'importance.

» D'abord, le doyen des seigneurs de Vivi, s'appelant Vivi-Mavoungou, de Banza-Vivi, fils d'un père qui portait exactement le même nom. C'est un petit homme, trapu et affligé d'un pied-bot. Il nous regarde de travers, d'un air de truculente bravade, qui voudrait être un air aimable et obséquieux. Il porte une livrée bleue de domestique, un bonnet phrygien en tricot multicolore et un caleçon de nuance criarde.

» Vient ensuite Ngoufou-Mpanda, de Banza-Sombo, vigoureux vieillard à cheveux gris, véritable oncle Tom, vêtu d'une tunique rouge de soldat anglais, un chapeau de feutre brun, un caleçon à carreaux, un collier en poils d'éléphant, enfilé de quelques reliques de fétiches, en guise de porte-bonheur. Des anneaux en fils de laiton ornent les chevilles de ce personnage. Il porte la main à son chapeau, se courbe pour me faire une révérence qui ne manque pas de grâce, et, à l'aide d'une jambe, il se gratte l'autre, comme les matelots.

» Puis on me présente Kapita, un chef d'une physionomie joviale, de taille grêle, enveloppé d'une tunique de soldat bleu foncé, les chevilles et le cou garnis comme les chevilles et le cou du précédent. Après un salut imitant également celui des marins, il se range pour faire place à Vivi-Nkou, dont les traits flétris, les yeux hilares, indiquent que la sobriété n'est pas sa maîtresse vertu. Celui-ci est vêtu d'une redingote noire et d'un chapeau de soie. En fait de caleçon, une ample jupe de laine écarlate.

» Enfin, vient Benzani-Congo, un brave jeune homme bien découplé, portant un paletot brun foncé qui a évidemment appartenu jadis au domestique de quelque club de Londres, un caleçon en toile de coton à pois bleus et des anneaux en fil de laiton aux chevilles, aux poignets et au cou.

» Les hommes d'armes n'avaient pas mauvaise tournure. Les profits du commerce leur avaient fourni les moyens de s'affubler

TROIS CHEFS DES ENVIRONS DE LULUABOURG. *Cl. du cap. de Macar.*

d'habillements convenables, en calicot à dessins ou en calicot écru. Presque tous étaient coiffés d'une casquette de toile rayée, ayant la forme d'un prétentieux bonnet phrygien ; quelques-uns, mais le petit nombre, portaient de préférence le feutre anglais ou le chapeau de paille. Comme armes, des fusils à pierre portant la marque « Tower ».

» Si peu nombreuse que fût cette assemblée d'aborigènes de Vivi, elle me faisait espérer un brillant avenir pour l'Afrique, en supposant que, par un miracle de bonne fortune, je pusse parvenir à décider

les millions de nègres de l'intérieur à se dépouiller de leur accoutrement d'herbes sèches, pour adopter des vêtements d'occasion européens, — tels qu'on en porte à Whitechapel, par exemple. Quel débouché il y aurait là pour les vieux habits ! Les anciens uniformes des héros militaires de l'Europe, les livrées des laquais de clubs et de la valetaille attachée aux Pharaons modernes, les vieilles robes d'avocats, les habits usés des Rothschild, les sévères redingotes de mes éditeurs eux-mêmes serviraient à parer des chefs du Congo, qui s'y pavaneraient avec joie, les jours où ils auraient à se mettre en grande tenue, pour faire des visites de cérémonie.

» Depuis, l'expérience a entièrement confirmé mes premières prévisions : j'ai rencontré par milliers de noirs enfants d'Afrique qui ne croient pas déroger en utilisant les vieux habits des pâles enfants de l'Europe, qui, au contraire, se donnent beaucoup de mal pour réunir de quoi acheter ces vêtements passés et en devenir les légitimes et fiers propriétaires. »

« Notons ici, ajoute M. Wauters, que si l'habit européen est très goûté au Congo, notre pantalon, par contre, n'y a aucun succès. »

Chapellerie. — Tous les chapeaux, indistinctement, ont cours au Congo; on y rencontre les formes les plus bizarres : chapeaux de feutre, chapeaux mous, chapeaux de haute forme (certains dandys ne portent que le cercle du chapeau), chapeaux de paille, etc.

Ferronnerie. — Tous les instruments en fer se vendent aux indigènes; et plus tard, lorsque de nombreuses factoreries et fermes seront installées, les instruments aratoires seront un article d'exportation des plus lucratif.

Quincaillerie. — Des pipes, des sonnettes, des grelots, de menus objets, qu'on fabrique beaucoup en Belgique, et dont les indigènes font une grande consommation.

Coutellerie. — Les couteaux de toutes formes sont très prisés et notre industrie nationale, qui en a des fabriques à Namur, Charleroi, etc., en fournit à bon compte. « Au début, dit le capitaine

Thys, les couteaux envoyés au Congo étaient des couteaux à 1 franc ou à fr. 1.25 la douzaine, actuellement les nègres dédaignent cette camelote. Les couteaux de qualité inférieure coûtent déjà fr. 1.85. Encore un effort, et là aussi nous arriverons aux couteaux à 3 et 4 francs la douzaine, que la Belgique fournit à des conditions plus avantageuses que n'importe quel pays au monde.

Faïence. — La faïence et la porcelaine sont encore un article

ATELIER DE MENUISERIE A MATEBA.

très recherché ; les indigènes achètent des assiettes, des plats ornés de dessins coloriés ; des pots, des cruches en grès, etc. La Belgique possède de nombreuses fabriques de faïences à La Louvière, Jemmapes, Tournai, Andenne, Mons, etc.

Une foule d'autres produits manufacturés, objets de menue bijouterie, bougies, lampes, allumettes, etc., ont au Congo un cours très productif. La Belgique, avec son industrie de qualité moyenne, est en état de pourvoir à toutes les demandes, à toutes

les exigences des trafiquants indigènes, et notre pays peut trouver là un débouché à sa production qui, actuellement, languit à cause du système de protectionnisme adopté par tous les pays. Le Congo est pour notre pays, sous ce rapport, la meilleure acquisition que la Belgique puisse faire : c'est du reste l'avis de M. Daumas, négociant français qui a séjourné au Congo pendant de longues années, et dont l'expérience au sujet des choses africaines est incontestable : « La Belgique, dit-il, est en situation de tirer grand profit de l'initiative de son Souverain. C'est, sans peut-être qu'elle s'en doute, un des pays les mieux placés pour pratiquer avec fruit le commerce avec l'Afrique. Port admirable pour expédier, recevoir et réexpédier : Anvers ; — productions variées et d'un bon marché remarquable : poudre, armes, cotonnades, spiritueux, cuivrerie, ferronnerie, etc.; — enfin, consommation importante de produits africains. »

CHAPITRE V

Statistique des importations et des exportations

Exportations. — Le *Bulletin officiel* de l'État du Congo publie semestriellement, depuis 1886, les statistiques des produits exportés de l'État. Nous nous contenterons de mettre en présence les chiffres de l'année 1886 et ceux de 1892, de façon que le lecteur pourra se convaincre de l'extension qu'a prise la production congolaise dans une période de six années, malgré les immenses difficultés du portage (1).

PRODUITS	1886		1892		PRINCIPAUX PAYS DE DESTINATION
	QUANTITÉ en kilogr.	VALEUR	QUANTITÉ en kilogr.	VALEUR	
		FR. C.		FR. C.	
Arachides. .	5,329	1,545.41	91	24.39	Poss. port. et Pays-Bas.
Café	327	376.05	»	»	Belgique.
Caoutchouc . .	30,951	136,184.40	156,339	625,356. »	Pays-Bas, Belgique et poss. port.
Copal . . .	1,849	3,698. »	240	573.45	Pays-Bas.
Huile de palme	738,426	332,291.70	906,295	432,302.71	Pays-Bas, poss. port., Belgique et Angleterre.
Ivoire	36,154	723,080. »	186,521	3,730,420. »	Belgique.
Noix palmistes .	2,137,526	427,505.20	3,064,747	677,309.09	Pays-Bas, poss. port. et Belgique.
Sésame . . .	5,494	1,373.50	24,531	6,574.31	Pays-Bas et poss. port.
Orseille . . .	6,175	7,386.50	1,562	924.70	Pays-Bas.
Peaux brutes .	»	»	1,888	1,312.16	Pays-Bas et Belgique.
Rocou	»	»	338	164.78	Pays-Bas.
Haricots . . .	»	»	20,921	6,694.72	Poss. port.
Noix de Kola .	»	»	164	48.38	Pays-Bas et Belgique.
Piassava . . .	»	»	7,401	5,928.20	Belgique et poss. port.
Totaux. . .		1,633,440.76		5,487,632.89	

(1) Il s'agit ici du commerce spécial du Bas et du Haut-Congo, en faisant abstraction des produits, de provenance étrangère à l'État, qui sortent sous le contrôle de celui-ci.

Si nous examinons le tableau récapitulatif des exportations de 1892 (1), nous trouvons que les divers produits de l'Afrique équatoriale qui ont pris la voie d'Europe par l'intermédiaire de l'État du Congo ont atteint la valeur de 7,529,979 francs 68 centimes, et que la provenance de ces produits est établie comme suit :

État indépendant du Congo	fr.	5,487,632.89
Possessions françaises dans le bassin du Congo . . .		165,561.12
Possessions portugaises (rive gauche et côte maritime).		1,876,785.67
Soit ensemble.	fr.	7,529,979.68

Cette somme de 7,529,979 francs 68 centimes est répartie de la manière suivante, si l'on considère les pays de destination :

Belgique	2,949,149.88
Pays-Bas	2,501,535.94
Possessions françaises (Haut-Congo) . .	917,408. »
Possessions portugaises (côte maritime).	673,981.31
Allemagne.	206,598.66
Poss. port. (rive gauche du Congo) . .	178,515.74
Angleterre.	85,829.79
France	16,063.54
Portugal	896.82
Soit au total.	7,529,979.68

L'examen des chiffres qui précèdent provoque les déductions suivantes :

1° La valeur des produits exportables avant la mise en exploitation du chemin de fer, soit l'ivoire et le caoutchouc, s'est considérablement accrue en quelques années ;

2° Certains produits, tels que l'huile de palme et les noix palmistes, sont déjà actuellement l'objet d'une exploitation sérieuse, malgré la cherté et les difficultés du transport ;

3° La Belgique est le pays qui a recueilli la plus grande partie des produits exportés, surtout l'ivoire, ce qui prouve que le public commerçant s'intéresse à l'avenir du Congo ; chose curieuse, les Pays-Bas, peuple colonisant par excellence, quoique n'ayant pas de possessions dans le bassin du Congo, nous prend une grosse partie des produits ;

4° La voie du Congo est celle que prendront la plupart des produits des régions centrales de l'Afrique, et les droits qui

(1) *Bulletin officiel* d'avril 1893, page 61.

grèvent les marchandises assurent un revenu assez sérieux à notre future colonie.

En somme, ces chiffres nous permettent d'espérer que, dès que le chemin de fer des Cataractes sera terminé, l'exploitation de certains produits, tels que le café, le copal, le tabac, etc., augmentera dans des proportions énormes; d'un autre côté, il constituera le débouché certain de tout le commerce de l'Afrique centrale qui y communiquera par les grands affluents du Congo : la Sangha, l'Ubangi, le Mbomu, et les voies terrestres qui ne manqueront pas de s'établir au nord de l'Aruwimi et de l'Uelle, dans ces contrées d'une richesse immense qu'arrose le Haut-Nil. Les Français l'ont si bien compris qu'ils ont formé le projet de réunir la côte au Pool par un chemin de fer qui traverserait la région arrosée par le Kuilu Niadi, que le roi Léopold leur a si généreusement cédée lors des conventions qui ont précédé la Conférence de Berlin.

Importations. — La statistique des importations au Congo n'a été possible qu'à partir du moment où un contrôle a pu être établi sur les marchandises entrant sur le territoire de l'État, c'est-à-dire depuis le 9 mai 1892, date à laquelle a commencé la perception des droits d'entrée. Les premiers tableaux statistiques publiés comprennent la période du 9 mai au 30 juin 1892, et le 2e semestre 1892. Nous résumons ce dernier ci-dessous :

PAYS DE PROVENANCE	COMMERCE SPÉCIAL (1)	PRODUITS PRINCIPAUX COMPRIS DANS LES VALEURS CI-CONTRE
	FR. C.	
Belgique	1,698,215.68	Fourrages, armes, bateaux et accessoires, bijouterie, vins, charbons, couleurs, denrées, faïences, objets d'habillement, huiles, machines, materiaux de construction, merceries, métaux, meubles, papiers et imprimés, produits pharmaceutiques, quincaillerie, tabacs, tissus, verroteries.
Angleterre	1,223,142.42	Idem.
Allemagne	325,096.30	Idem.
Pays-Bas	380,668.12	Idem.

(1) Le commerce spécial embrasse les marchandises déclarées pour la consommation intérieure.

PAYS DE PROVENANCE	COMMERCE SPÉCIAL	PRODUITS PRINCIPAUX COMPRIS DANS LES VALEURS CI-CONTRE
	FR. C.	
Portugal	141,755.70	Vins, denrées alimentaires.
Poss. angl. (Walfischbay) .	83,950. »	Bétail.
Poss. port. (côte maritime).	47,068.40	Poisson sec, canots, matériaux.
France	41,795.25	Denrées alim., vins, conserves, farines.
Italie	36,431.74	Verroteries.
Chine	32,628.75	Riz et épices, tabacs.
Poss. port. (r. g. du Congo).	20,392.32	Café, conserves, tissus de coton.
Cap de Bonne-Espérance .	11,779.68	Objets de bois.
Espagne (Iles Canaries) . .	7,001.05	Pommes de terre et oignons.
Autriche	5,798.99	Verroteries.
Suisse.	1,435.20	Tabacs, instruments scientifiques, meubles.
États-Unis d'Amérique . .	1,153.40	Conserves.
Espagne	700. »	Cigares et cigarettes.
Tunisie	282.57	Mercerie et parfumerie.
Danemark	171. »	Objets de lingerie et d'horlogerie.
Grèce	126.56	Harnachements.
Gr^d-Duché de Luxembourg.	43.50	Objets de lingerie.
Total. . . .	4,059,636.63	

D'un autre côté, nous résumons ci-après le tableau par genre de marchandises, afin que l'on puisse se faire une idée de l'importance de chacun des produits importés.

MARCHANDISES	VALEUR
Allumettes	2,377.65
Animaux (bêtes à cornes, moutons, porcs, fourrages)	92,261.69
Armes, munitions et buffleteries	324,697.60
Steamers, bateaux, machines, etc.	274,537.28
Bijouterie et horlogerie	11,148.05
Bois ouvré et objets en bois	35,063.64
Boissons : Eaux-de-vie et liqueurs	215,324.92

MARCHANDISES		VALEUR
Boissons	Bières	32,608.68
	Vins	111,710.49
Bougies		5,287.16
Café		5,952.66
Matériel de campement		9,689.62
Charbons		80,358.06
Cordages, filets, etc.		7,639.55
Couleurs, vernis, etc.		14,658.60
Denrées alimentaires		686,374.79
Droguerie		9,107.86
Faïenceerie et poterie		33,542.70
Graines et semences		3,167.46
Habillement et lingerie		149,804.33
Harnachement et sellerie		649.69
Huiles, graisses et bitumes		24,651.74
Instruments, appareils scientifiques		8,061.74
Machines, mécaniques, etc.; constructions métalliques		131,415.47
Matériaux de construction		105,378.16
Mercerie et parfumerie		19,356.96
Métaux divers		247,044.97
Meubles et ameublement		21,256.43
Papiers et imprimés		22,342.49
Produits chimiques		969.09
Produits pharmaceutiques		19,856.17
Quincaillerie		107,453.73
Savons		9,152.49
Tabacs		20,450.02
Tissus	de coton	1,032,629.96
	de laine	57,977.42
	de chanvre ou de jute	12,654.92
	de soie	8,199.70
	velours	784.60
	châles	3,429.50

MARCHANDISES		VALEUR
Tissus	tapis	9,929.80
	bâches, toile cirée	3,653.16
Verrerie et verroterie		87,025.63
	Total	4,059,636.63

Comme on le voit, les produits de grande importance sont les tissus, spécialement les tissus de coton, les denrées alimentaires et les boissons.

Mieux que tous les commentaires le petit tableau ci-dessous fera voir combien, à présent déjà, la Belgique profite du débouché ouvert par le Roi à la principale de ses industries :

GENRE DE MARCHANDISES		VALEUR DE L'IMPORTATION POUR			
		la Belgique	l'Angleterre	l'Allemagne	les Pays-Bas
Tissus de coton	écrus	103,708.54	38,045.76	163.95	4,755. »
	blanchis	5,858.47	16,476.03	»	8,013.50
	imprimés	28,172.84	287,242.18	146.50	25,554.65
	mouchoirs	»	20,030.07	»	
	teints	114,244.55	232,817.65	1,567.44	56,922.85
	autres	17,726.43	39,289.49	35.04	6,825. »
Tissus de laine	écrus	403.03	»	»	»
	blanchis	275.67	»	»	»
	imprimés	830.48	2,954.27	»	»
	teints	408.66	1,946.26	»	»
	draps	1,007.70	140.62	»	»
	autres	36,175.80	12,340.93	35. »	»
Tissus de chanvre		3,639.36	7,025.65	571.25	742. »
» de soie		4,126.95	3,819.65	»	»
Velours		172.16	612.44	»	2,892. »
Châles		»	442.50	»	2,141. »
Tapis		1,921.76	5,793.04	»	»
Bâches, etc.		3,451.86	59.94	141.36	»
		322,124.26	669,036,48	2,660.54	107,846. »

Si l'Angleterre tient la tête pour l'exportation de ses tissus, c'est que, comme nous le disions précédemment, elle peut livrer dans le commerce des produits de qualité très inférieure et se vendant à bon marché; mais il est certain que, le goût des noirs pour les étoffes et les tissus s'affinant, leurs exigences devenant plus grandes au sujet de la qualité des marchandises, notre industrie nationale, de qualité moyenne, vaincra facilement la concurrence de l'Angleterre et écoulera vers le Congo la plus grande partie de sa production.

Les chiffres des tableaux que nous venons de publier sont assez éloquents pour que nous ne les accompagnions pas de commentaires; ils prouvent à l'évidence quelle source de richesse le Roi a mise à la portée de la Belgique, qui peut, du jour au lendemain, sans frais pour elle, s'adjoindre cette contrée vers laquelle converge le commerce de la plupart des pays et dont la possession donnera un nouvel essor à toutes les branches de notre activité commerciale et industrielle.

CHAPITRE VI

Les compagnies commerciales

Un examen rapide de la constitution successive des compagnies belges au Congo est nécessaire pour démontrer l'intérêt que sut provoquer ici, en dépit de l'opposition systématique de certaine presse hostile, l'OEuvre royale conduite avec une persévérance et une fermeté admirables; elle est une preuve éclatante de la confiance que cette œuvre sut inspirer dans les classes commerciale et financière, dont la perspicacité était mise en éveil par les révélations de tous les voyageurs qui avaient depuis plusieurs années parcouru le Congo dans tous les sens.

Depuis l'année 1887, jusqu'en 1894, huit compagnies se sont fondées, à des capitaux considérables, visant chacune un objet différent, et dont l'intelligent concours a apporté un appoint considérale à la réalisation du grand projet humanitaire du Roi.

L'honneur d'avoir créé les compagnies belges qui exploitent les diverses branches du commerce au Congo revient surtout à M. Albert Thys, qui y employa dès le début tout son temps et son intelligence; homme actif, infatigable, il occupe le poste d'administrateur délégué de toutes les sociétés belges du Congo et il apporte dans ces charges un zèle et une persévérance qui font l'admiration de ceux qu'intéresse l'avenir des compagnies; M. Thys a fait plusieurs voyages d'inspection au Congo et a acquis une grande expérience en matière coloniale.

D'autres personnes ont coopéré dans une large mesure à la fondation des compagnies; ce sont : MM. Georges Brugman et Jules Urban, à qui leur haute compétence en matière financière a permis de conduire leur œuvre commerciale dans la voie de la fortune; M. Adolphe De Roubaix qui, le premier des Belges, créa dans le Bas-Congo, à Mateba, un établissement modèle, et qui associa les capitalistes anversois aux entreprises financières des diverses com-

LE MAJOR THYS,
Fondateur des Compagnies commerciales du Congo

pagnies ; enfin le général Sanford, qui fonda la *Sanford Exploring Expedition*, destinée à devenir la Société belge du Haut-Congo.

M. A.-J. Wauters, qui, depuis la fondation de l'État, a prodigué son talent d'écrivain à populariser l'œuvre du Congo, dans son excellent *Mouvement géographique* d'abord, et ensuite dans sa belle publication *Le Congo illustré*, a pris une part toute spéciale à

M. A.-J. WAUTERS.

l'extension des compagnies commerciales, dont il est le secrétaire général : d'un dévouement à toute épreuve, d'une activité rare, il dépensa tous ses instants à la vulgarisation de l'œuvre royale, dont il a été certes l'un des plus ardents et des plus intelligents défenseurs.

La place de chacun de ces hommes est marquée dans l'histoire, non seulement du Congo, mais encore de notre pays, car leur ini-

tiative a aidé considérablement à la prospérité du commerce national et l'appel qu'ils ont jeté aux capitalistes a ouvert des carrières à un grand nombre de leurs concitoyens.

I. — Factoreries et premières maisons de commerce. — De nombreuses maisons de commerce particulières de toutes nationalités sont venues s'établir successivement sur les rives du Congo, entre Banana et Boma. Dès 1855, une maison française, *Régis et Cie*, fondait une factorerie à Banana ; depuis elle a changé deux fois de propriétaire, et l'ensemble des factoreries établies dans la suite appartint à la maison *Daumas, Béraud et Cie*, société en commandite simple, qui changea bientôt de firme et devint maison *Daumas et Cie* ; le siège principal était à Banana ; cette maison a remis ses établissements à la Compagnie belge anonyme du Haut-Congo.

Une très ancienne compagnie congolaise est la *Nieuwe Afrikaansche Handels Venootschap*, successeur de l'*Afrikaansche Handels Veroeniging*, de Rotterdam, établie à Banana et qui possède de nombreuses factoreries le long du fleuve. Le chiffre annuel des affaires de cette maison est très élevé.

Des sociétés étrangères ont opéré ou opèrent au Congo ; ce sont la *British Congo C°*, fondée en 1888 ; siège social à Manchester et possédant un représentant établi à Banana ; elle a liquidé depuis et a cédé ses établissements à l'État ; la *Compagnie portugaise du Zaïre*. Il existe des maisons de commerce particulières sur plusieurs points de l'État.

En 1885, M. A. De Roubaix, industriel à Anvers, loua au gouvernement de l'État l'île de Mateba, non loin de Boma ; dans la suite, il se fit concéder deux îles voisines, se constituant ainsi 15,000 hectares de terrain sur lesquels l'État lui reconnut des droits de propriété ; il y fonda un établissement colonial de tout premier ordre et y fit d'importantes cultures de tabac, de vanille et de cacao. Il construisit une usine, qu'il dota d'un matériel considérable, pour la fabrication de l'huile de palme. Enfin, il tenta, pour la première fois, l'élevage du bétail : son troupeau, qui, en 1886, se composait de trois bœufs, trois vaches et un taureau, ne comprenait pas moins de 600 têtes de gros bétail à la fin de

l'année 1890. Cette initiative privée, digne de tous les éloges, devait concourir plus tard à la création d'une puissante société de commerce : la Compagnie des produits du Congo.

II. — La Compagnie du Congo pour le commerce et l'industrie. — Dès le début de l'entreprise, la nécessité du chemin de fer s'imposait; qu'on relise les lignes écrites en 1877 (1) par Stanley; l'explorateur y parle déjà du chemin de fer comme d'un adjuvant

UN VILLAGE A L'EMBOUCHURE DU KOANGO. *Cl. du cap. de Nacar*

sans lequel les bénéfices de l'OEuvre seront inévitablement perdus.

« Il est incontestable, nous écrivait-on du Haut-Congo en 1889, que la plus grande partie du Congo, et surtout les régions du Haut-fleuve, est favorable à la colonisation et qu'on y parviendra par le travail et la persévérance. Puisque la création du chemin de fer est décidée, le pays ne peut manquer de prospérer. Ce qui tuait le commerce dans le Haut-Congo, c'était le transport des marchandises

(1) Voir dans la première partie, notre chapitre sur le *Comité d'Études du Haut-Congo.*

de Léopoldville à la côte, à dos d'hommes : une charge pèse trente kilogrammes et coûte 30 francs de transport du Pool à Matadi. Puis l'extension du portage est limitée, car tu n'imagines pas les difficultés du recrutement des porteurs. Très peu de produits avaient assez de valeur par eux-mêmes pour justifier de si grands frais : aussi l'ivoire et le caoutchouc étaient à peu près les seuls articles d'exportation. Si tu ajoutes aux frais de transport les déchets des marchandises d'échange provenant, par exemple, du passage des rivières, des pluies, etc..., les frais nécessités par la construction des factoreries dans le Haut, par les petits steamers qui doivent desservir ces maisons, par l'entretien très coûteux des agents, — et aussi la perte de temps provenant du portage, tu comprendras que dans de telles conditions le commerce ne pouvait prendre de développement très considérable. Le chemin de fer fera disparaître complètement ces inconvénients ; c'est l'avenir de l'État et du commerce qui est en jeu. »

Ce sont ces considérations qui amenèrent la fondation de la Compagnie du Congo pour le commerce et l'industrie : le capitaine Thys, officier d'ordonnance du Roi, M. A.-J. Wauters et tous les explorateurs présents à Bruxelles donnèrent dans les grandes villes des conférences qui eurent pour résultat d'intéresser le pays à cette idée de la construction du chemin de fer, et, assurés dès lors du succès de la nouvelle entreprise, MM. Jules Urban, directeur général au chemin de fer du Grand Central, A. De Roubaix, industriel à Anvers, et le capitaine Thys fondèrent à Bruxelles, le 27 décembre 1887, une société qui prit le nom de *Compagnie du Congo pour le commerce et l'industrie.*

Le but de la Compagnie était ainsi défini : étude, construction et exploitation d'un chemin de fer et d'autres voies de communication terrestres dans l'État indépendant ; étude et amélioration de la navigation sur le fleuve et sur ses affluents ; toutes opérations de commerce, d'industrie et de travaux publics dans l'État. La durée est de trente ans, avec faculté de prolongation ou de réduction.

La société ne tarda pas à être comblée de souscriptions, et en moins de deux mois, elle comptait 300 actionnaires et avait réuni un capital de plus d'un million de francs.

Elle décida aussitôt l'envoi d'une expédition d'études, dite des ingénieurs, qui, arrivée au Congo en 1887, ne termina ses travaux qu'en 1888 : la première partie du levé, de Matadi à Lukungu, fut faite sous la direction du capitaine Cambier; l'autre partie, jusqu'à Léopoldville, fut dirigée par M. l'ingénieur Charmanne; MM. les ingénieurs Vauthier, Gilmont et Lambotte firent également partie de l'expédition. Cette année constitua une époque de rudes labeurs et d'excessives fatigues pour les courageux savants, qui menèrent à bien l'œuvre dont ils avaient été chargés.

TROIS STEAMERS AMARRÉS A LÉOPOLDVILLE. *Cl. du cap. de Macar*

Pendant ce temps, MM. Thys et Delcommune parcoururent, à intervalles différents, tout le réseau fluvial du Haut-Congo, avec mission de réunir les renseignements les plus complets sur la nature du sol, la population, les productions, les articles d'échange, etc. Ils devaient aussi rapporter des échantillons de tous les produits exportables. Nous avons vu l'infatigable M. Delcommune à l'œuvre dans tout le bassin du Congo; le capitaine Thys explora spécialement le Kassaï; son voyage fut fécond en découvertes de toute nature, et il dressa avec une rare précision une remarquable carte du bassin du Kassaï.

Un accord intervint le 27 mars 1887 entre le Gouvernement et

la Compagnie; aux termes du décret approuvant cet accord, la Compagnie prenait les engagements suivants : faire l'étude complète, dans le délai de 18 mois, prolongé plus tard d'une année, du chemin de fer qui devait relier Matadi au Stanley-Pool, et remettre ensuite à l'État le tracé, les plans, les projets, et un devis estimatif des dépenses qu'occasionnerait la création du chemin de fer.

Nous verrons au chapitre du chemin de fer les concessions faites, en terrains, par l'État à la Compagnie. Ajoutons ici qu'en compensation des avantages faits par l'État à la Compagnie, et qui sont énumérés au chapitre précité, l'État exigeait : 40 p. c. des bénéfices de l'exploitation après versement de 5 p. c. à la réserve légale et payement de 6 p. c. d'intérêts sur les sommes versées pour les études, la construction et l'outillage.

Le fonds social de la Compagnie est de deux millions de francs. La répartition des bénéfices est fixée de la façon suivante : 5 p. c. à la réserve légale. Du surplus, 3 p. c. aux sommes versées pour libération anticipée des actions, 5 p. c. dividende sur le capital appelé. Le reste, le cas échéant, est distribué ainsi : 10 p. c. aux administrateurs et commissaires, 10 p. c. aux actions représentant le capital nominal (2 millions) et 80 p. c. aux actions à créer dans la suite.

C'est la Compagnie pour le commerce et l'industrie qui donna lieu à la fondation des autres sociétés congolaises : aussi est-elle appelée familièrement par les initiés : « la Douairière ».

III. — Société anonyme belge pour le commerce du Haut-Congo. — Cette compagnie eut pour point de départ la *Sanford exploring expedition*, qui avait été constituée à Bruxelles par le général américain Sanford; les directeurs en Afrique furent le lieutenant Taunt et le major Parminter. La Sanford s'entendit avec la Compagnie pour le commerce et l'industrie pour la fondation, en commun, d'une société dont le but principal serait le commerce de l'ivoire, pour le présent, puis, plus tard, l'exportation des autres produits indigènes; d'une façon plus générale, la Société anonyme belge pour le commerce du Haut-Congo a pour objet

toutes opérations commerciales, industrielles et financières dans les limites les plus étendues.

Cette compagnie a prospéré d'une façon exceptionnellement brillante; elle a déjà tenu à Anvers de nombreux marchés d'ivoire, où le montant de la vente s'est élevé à plusieurs millions ; l'année 1892 a rapporté à la Société près de 125 tonnes d'ivoire.

M. CAMILLE DELCOMMUNE.

Le capital social a déjà subi plusieurs augmentations : il était primitivement de 1,200,000 francs, représenté par 2,400 actions privilégiées de 500 francs chacune, plus 4,800 actions ordinaires sans détermination de valeur. Ces 4,800 actions ordinaires étaient réparties ainsi : une accordée à chaque action privilégiée, soit 2,400; 500 accordées à la Compagnie-mère, et 1,900 accordées aux actionnaires de l'ancienne Sanford exploring expédition.

Le 30 janvier 1890, le capital fut porté à 3,000,000 de francs, représenté par 6,000 actions privilégiées accompagnées chacune d'une action ordinaire, plus 2,400 actions ordinaires distribuées aux fondateurs, soit en tout 6,000 actions privilégiées et 8,400 actions ordinaires. Le conseil d'administration livra cette année-là 600,000 francs de ces actions à la souscription publique.

Enfin, le 19 mars 1892, la Société conclut avec la maison française Daumas et Cie, une convention portant les clauses suivantes : MM. Daumas et Cie cèdent à la Société leurs établissements du Haut-Congo et de la région des cataractes, y compris le matériel, etc., évalués à 200,000 francs; le matériel naval du Haut-Congo comprenant deux steamers, trois embarcations à vapeur, un dock flottant, etc., évalués à 600,000 francs; enfin les vivres, marchandises d'échange, etc., présents au moment de la reprise, évalués à 250,000 francs, soit en tout une valeur de 1,050,000 francs que la Société acquitte de la façon ci-après : 800,000 francs en espèces et 500 actions privilégiées de la Société.

Cette convention, dont l'importance n'échappera à personne, attendu que, tout en alliant dorénavant les intérêts français aux nôtres, elle permet à la Société belge de faire du commerce et des affaires dans la colonie française du Congo, immédiatement voisine de la nôtre dans tout l'ouest de l'État, eut pour résultat de faire porter le capital social à 5,000,000 de francs et de donner lieu à une nouvelle émission publique de 3,600 actions privilégiées et de 3,600 actions ordinaires.

Le capital social est donc représenté par 10,033 actions privilégiées (67 d'entre elles sont amorties) et 11,000 actions ordinaires.

La répartition des bénéfices est faite de la manière suivante : 5 p. c. à la réserve légale; 6 p. c. d'intérêt fixe sont attribués aux actions privilégiées; le surplus est divisé ainsi : 10 p. c., minimum attribué à l'amortissement des actions privilégiées; 1 p. c. à chaque administrateur; 1/3 p. c. à chaque commissaire; 2 p. c. au directeur en Belgique et 2 p. c. au directeur en Afrique (ces dernières sommes peuvent être diminuées, mais pas augmentées); 10 p. c. pour indemnités au personnel d'Afrique; le reste est le dividende des actions ordinaires.

On le voit, la Compagnie du Congo est une société puissante, dont la prospérité ne fera que croître par suite de l'extension que prend l'État vers le nord, extension qui permettra à la Compagnie de pénétrer peu à peu, à la suite de l'État, vers les riches régions du Mbomu, du Mbili et du nord-est de l'État indépendant, où, l'autorité du gouvernement étant bien consolidée et la contrée tout

M. FERNAND DE MEUSE.

à fait soumise à ses lois et à son organisation, le commerce pourra prendre un nouvel essor, d'autant plus favorable qu'il sera protégé par une autorité forte et fermement installée.

Les agents qui ont apporté leurs services à la Société du Haut-Congo sont très nombreux ; le premier directeur de la Compagnie en Afrique fut le major Parminter qui occupa ces fonctions jusqu'en novembre 1891 ; pendant une absence qu'il fit de juillet 1889 à

mars 1890, il fut remplacé par M. Valcke. A son retour en Europe, il fut nommé administrateur-délégué de la Société et remplacé au Congo par M. Camille Delcommune, l'un des vétérans du commerce congolais, qui fournit une belle carrière et fut l'un des plus précieux auxiliaires de la Société ; ce dévoué serviteur mourut le 26 décembre 1892 ; aussitôt M. Parminter retourna au Congo pour le remplacer et il fit une importante exploration de la Djua, mais, rentré en Europe, il succomba à une maladie de foie contractée au cours de ses séjours au Congo. Le major Parminter était un homme d'élite, qui n'a pas ménagé son concours à l'État, qu'il servit de 1885 à 1887, ni aux Compagnies, qui lui doivent une grande partie de leur prospérité.

D'autres agents, qui n'ont pas occupé le poste de directeur, ont cependant rendu des services sérieux à la Société ; ce sont : M. Hodister, que nos lecteurs connaissent suffisamment par la première partie de ce livre ; M. Fernand De Meuse, jeune homme intelligent, actif, de grande initiative, qui a parcouru presque tout le réseau fluvial et s'est signalé sous plusieurs rapports : photographe distingué, il a recueilli des vues de tous les points du Congo ; collectionneur émérite, il a réuni une collection rare et superbe d'objets de toute espèce ; grâce à cet esprit d'initiative, il a facilité la tâche des ethnologues qui entreprendront l'histoire des races congolaises ; les connaissances spéciales de M. De Meuse en matière de sciences naturelles lui ont permis d'enrichir le domaine scientifique ; c'est lui enfin qui a fait la reconnaissance complète du lac Léopold II et remonté la Lukenye jusque près de ses sources. M. Cloetens, jeune homme de grande énergie et expérimenté dans les choses d'Afrique, a créé de nombreux postes commerciaux et dirige avec sagacité les opérations de la Société dans la région du Kassaï.

M. Reginald Heyn mérite une mention toute spéciale dans l'histoire de la Société du Haut-Congo : ce jeune homme plein d'avenir, après un premier séjour de 1884 à 1891, fut nommé directeur des transports de la Société ; il mourut le 2 juin 1892. C'était, dit *le Congo illustré*, qui lui a consacré une page de sa glorieuse galerie, « l'un des agents les plus méritants et les plus estimés. Il s'était

J. MALVAUX SC.

LE BÉTAIL A MATEBA.

C. de M. d'après Etienne

distingué par son travail intelligent, son esprit curieux, ses aptitudes toutes spéciales à apprendre la langue des indigènes et surtout par l'habileté pleine de prudence et d'humanité avec laquelle il avait su, en prenant la direction des transports, entamer et poursuivre les difficiles négociations avec les natifs chargés de transporter les charges dans la région des chutes ».

Les postes commerciaux fondés par la Société du Haut-Congo sont extrêmement nombreux ; il suffit, pour s'en convaincre, de jeter un coup d'œil sur la carte annexée à notre ouvrage, où ils sont indiqués d'une façon particulière.

Le nombre considérable de steamers que la Société a acquis a puissamment contribué à l'extension de l'exportation des produits par la Compagnie : nous avons publié précédemment la liste de ces bateaux.

IV. — Compagnie des magasins généraux du Congo. — Cette Compagnie fut constituée le 20 octobre 1888 ; elle est destinée à subvenir aux besoins des blancs, si nombreux au Congo et dont la santé exige des précautions multiples et un confort relatif. Elle a installé à Boma un hôtel en fer, qui y a été transporté en 1889 par le steamer *Lualaba;* cet hôtel, très vaste, comprend une salle de restaurant, des chambres bien aménagées et des magasins où l'on peut se procurer des effets et des objets d'équipement. C'est la Compagnie qui assure l'alimentation des agents de l'État, moyennant un payement mininum de 120,000 francs par an. Elle a encore pour objet l'exploitation de magasins commerciaux et la création de tramways : un de ces tramways est déjà établi à Boma ; il relie Boma-rive à Boma-plateau. La propriété de ce tram a été cédée le 4 février 1893 à l'État, qui s'est engagé au payement de vingt annuités fixes de 13,352 francs 32 centimes chacune, à dater du 1er mars 1894.

Le capital social, primitivement de 600,000 francs, a été doublé dès la première année ; il est représenté par 2,400 actions.

La répartition des bénéfices est ainsi faite : 5 p. c. à la réserve légale ; du surplus, on paye 3 p. c. aux sommes versées en libération anticipée des actions et 5 p. c. premier dividende sur le capital appelé ; de l'excédent, 3 p. c. à chaque administrateur, 1 p. c. à

LE CHEMIN DE FER MATADI-LÉOPOLDVIL

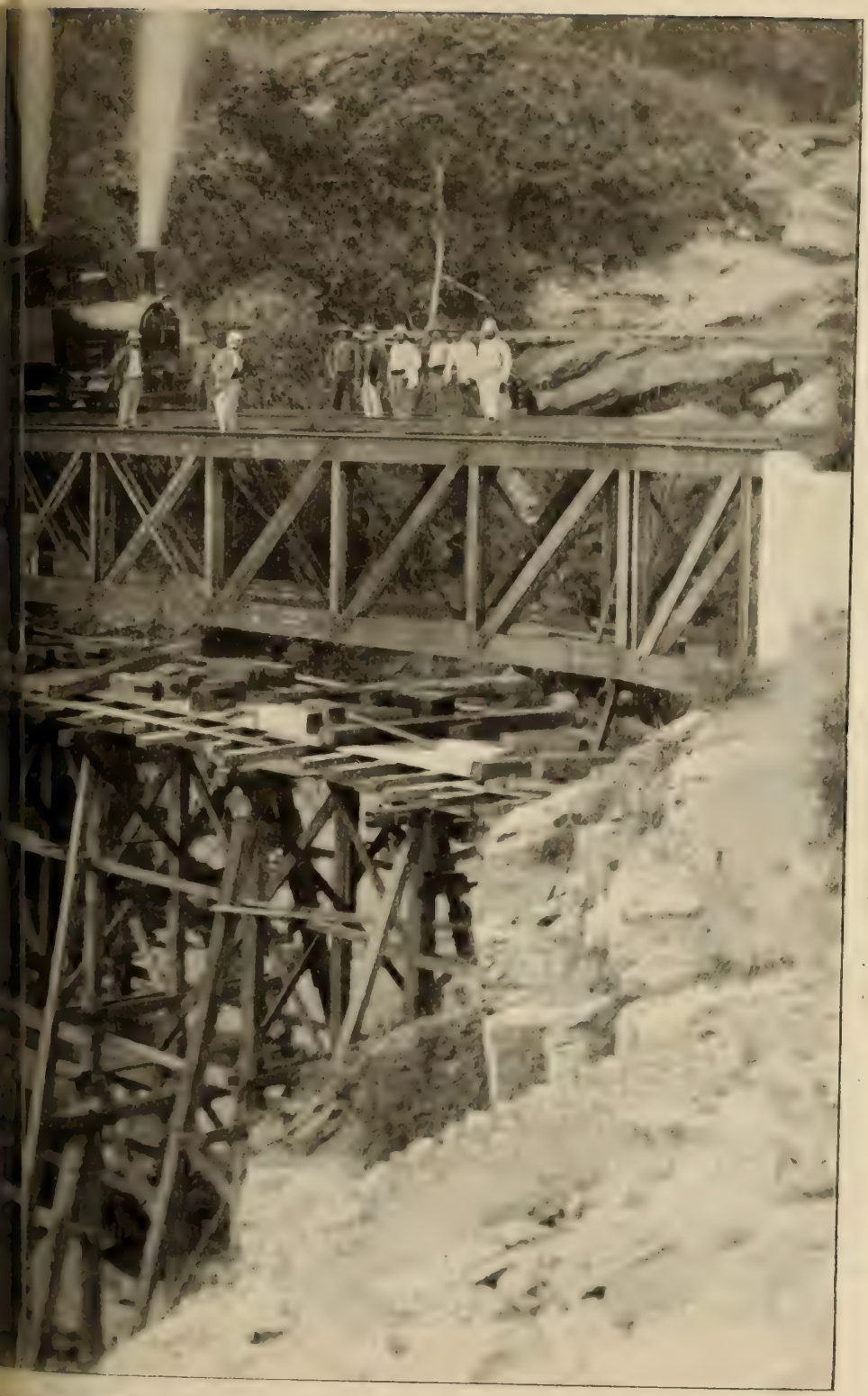

RAN DE LA CHUTE, AU KILOMÈTRE 14.300.

Cl. de M. le docteur Étienne

chaque commissaire ; 20 p. c. pour indemnités aux agents d'Afrique ; le reste aux actionnaires.

V. — Compagnie des produits du Congo. — Cette Compagnie a été créée le 29 novembre 1889, dans le but de commencer la culture de certains produits naturels, tels que le tabac, le café, la vanille, le riz. Elle s'occupe aussi de l'élevage et du commerce du bétail, ainsi que du commerce des produits industriels et miniers du Congo. Le capital social primitif était de 300,000 francs, représenté par 600 actions de 500 francs chacune. De plus 100 parts de fondateur furent remises à la Compagnie pour le commerce et l'industrie et à M. Brugman.

En 1890, la Compagnie des produits eut la chance d'opérer une fusion avec la Société de Mateba ; M. de Roubaix céda l'île de Mateba, avec l'établissement, toutes les cultures qu'il avait fait prospérer et son troupeau de bétail. Le 8 février 1891, le capital fut élevé à 1,200,000 francs, la nouvelle émission étant réservée aux membres des deux sociétés fusionnées.

La répartition des bénéfices se fait de la manière suivante : 50 p. c. ont été versés sur les 2,400 actions ; 5 p. c. à la réserve légale ; le surplus pour payer un dividende de 6 p. c. du montant versé des actions. L'excédent est ainsi divisé : 10 p. c. aux administrateurs, commissaires et directeurs ; 5 p. c. pour œuvres utiles aux noirs ; 15 p. c. aux parts de fondateur ; 70 p. c. aux actionnaires.

Les actions de la Compagnie ont été admises à la cote officielle de la Bourse de Bruxelles au mois de février 1894 ; il en a été adjugé, en vente publique, à 530 francs.

La Compagnie des produits a prospéré d'une façon exceptionnelle, sous la vigoureuse impulsion donnée à ses établissements par ses agents d'Afrique. M. Ulff a dirigé la Compagnie du 1er juillet 1889 au 1er mai 1893 et les grands services qu'il a rendus lui ont fait confier la direction de la Compagnie à Bruxelles ; il a été remplacé au Congo par M. Hallet, qui y avait fait un premier séjour, de 1889 à 1892, en qualité d'ingénieur agricole ; nul mieux que ces deux agents n'a compris la mission spéciale dont ils étaient investis.

Les produits divers envoyés en Europe, qui s'élevaient, en 1890, à 76 tonnes, ont atteint, en 1892, le chiffre de 445 tonnes; le bétail, qui comprenait, en veaux, moutons, chèvres, etc., 996 têtes, en comptait, en 1892, 2,581. Les essais d'acclimatement du cheval et du mulet ont parfaitement abouti : l'exploitation en grand du bétail et l'expédition de celui-ci vers les stations du Haut ne sont plus qu'une question de temps.

VI. — Compagnie du chemin de fer du Congo. — C'est à la suite des rapports de MM. Cambier et Charmanne, qui avaient dirigé les expéditions d'études du tracé du chemin de fer, que fut fondée cette nouvelle Compagnie. Elle a pour but la construction et l'exploitation de la voie ferrée qui unira Matadi à Léopoldville, et la construction éventuelle d'autres voies ferrées dans l'État.

La Société a été constituée au capital de 25,000,000 de francs, susceptible d'augmentation ou de diminution, réparti en actions de 500 francs chacune. Le gouvernement belge a souscrit 10 millions de francs de ce capital; le reste du capital est partagé en 30,000 actions de 500 francs, intégralement souscrites. Il a été créé en outre 4,800 parts de fondateur, sans désignation de valeur, remises à la Compagnie du Congo pour le commerce et l'industrie.

« Il a été versé 300 francs par action; les 2/3 restants auraient dû être versés le 1er mars 1892 et le 1er mars 1893, mais une assemblée générale du 20 janvier 1892 a décidé que ces versements seraient ajournés à une date ultérieure, à fixer par le conseil d'administration. Le bilan arrêté au 30 juin 1891 porte à 13,317,300 fr. la somme restant due pour libération complète des actions, c'est-à-dire la somme versée par les actionnaires.

» La répartition des bénéfices est faite de la façon suivante : 5 p. c. à la réserve légale, jusqu'à concurrence de 10 p. c. du capital. Il est payé : 1° 3 1/2 p. c. des actions du capital et des actions ordinaires; 2° un second dividende de 3 1/2 p. c. des actions ordinaires; ces deux dividendes à concurrence des versements opérés; 3° on prélèvera la somme nécessaire pour amortir en 99 ans, à partir de l'année qui suit la mise en exploitation, les actions de capital à 500 francs et les actions ordinaires

à 1,000 francs. Les actions ordinaires remboursées sont converties en actions de jouissance.

» L'insuffisance éventuelle des bénéfices pour ces trois postes sera reporté sur l'exercice suivant avec intérêts composés à 3 1/2 pour l'État, 7 p. c. pour les actions ordinaires. S'il y a un excédent, 50 p. c. en seront répartis aux actions ordinaires non remboursées, et aux actions de jouissance remplaçant les actions ordinaires remboursées; 10 p. c. au conseil d'administration et 40 p. c. aux 4,800 parts de fondateurs. Les bénéfices provenant de la réalisation des terres doivent être affectés à l'amortissement des actions et des obligations, si l'on en crée.

» Pendant la période de construction, les intérêts à 3 1/2 et 7 p. c. sont distribués à charge du compte de premier établissement. La répartition des bénéfices ainsi fixée est immuable; l'assemblée générale elle-même ne pourrait la modifier.

» Une convention de l'État indépendant avec la Compagnie du chemin de fer, du 9 novembre 1889, a remplacé la partie de la convention passée le 26 mars 1887 avec la Compagnie du Congo pour le commerce et l'industrie qui concerne la construction de la voie ferrée.

» La Compagnie du chemin de fer s'est engagée à construire et exploiter à ses frais un chemin de fer de jonction entre Matadi et Stanley-Pool.

» La durée de la concession est de 99 ans, à l'expiration desquels l'État sera subrogé à tous les droits de concessionnaire.

» L'État abandonne à la Société les mêmes terrains que dans la première convention de 1887 (1).

» La convention détermine également les conditions d'une reprise éventuelle de la ligne par l'État.

» Pendant 25 ans, l'État n'accordera aucune concession pour voie ferrée aboutissant à la mer ou au fleuve et servant à réunir le Bas et le Haut-Congo.

» La ligne devant être ouverte au plus tard le 31 décembre 1894 (2),

(1) Voir plus loin le chapitre spécial concernant le chemin de fer.

(2) La Compagnie a obtenu de l'État un nouveau délai de 2 ans pour l'achèvement de la voie.

il est fixé une pénalité de 1,000 francs par jour de retard, sauf dans le cas de force majeure. Après 6 mois de retard, l'État pourra achever et exploiter lui-même, aux risques de la Société, ou prononcer la déchéance de cette concession, sauf à reprendre, à dire d'experts, les travaux déjà exécutés. Interruption de service non justifiée : 1,000 francs par semaine; après 6 semaines, déchéance (1). »

La Compagnie du chemin de fer compte une foule d'agents qui se sont dévoués, à des titres divers, à cette grande entreprise; nous avons vu que MM. Cambier et Charmanne avaient dirigé la difficile étude du tracé de la voie ferrée; ils conduisirent leurs travaux avec cette sûreté de vues que démontrent à toute évidence les progrès réalisés à la fin de 1893 dans la construction de la voie; leur nom restera attaché à l'œuvre du chemin de fer. Plusieurs ingénieurs concourent au succès de la construction du rail Matadi-Pool; ce sont : M. Goffin qui, après un premier séjour, du 1er janvier 1890 au 18 décembre 1891, est retourné le 6 mai 1892; M. Bergier, qui fut attaché au service des études, du 5 juin 1887 au 12 janvier 1889, chef de la brigade d'études du 9 novembre 1889 au 10 novembre 1891 et est reparti une troisième fois le 6 mai 1892; M. Paulissen, chef de section du 1er janvier 1890 au 27 septembre 1891, reparti le 6 mai 1892; M. Lambotte, qui fut attaché au service des études du 1er mai 1887 au 12 janvier 1889, ingénieur de la construction et directeur du 25 février 1890 au 10 juillet 1892 et qui est reparti le 8 février 1893; MM. Glaeseneer, Magery, etc.

La direction générale de la Compagnie en Afrique a été occupée par M. Espanet, du 5 juin 1892 au 28 août 1893, puis par M. Charmanne; après un congé de quelques mois, M. Espanet a repris son poste au Congo, le 6 avril 1894.

VII. — La Compagnie du Katanga. — La Compagnie du Katanga est l'une des plus importantes, sinon la plus importante, des sociétés congolaises; la contrée où elle opèrera est sans contredit

(1) Les renseignements qui précèdent sont empruntés au *Patriote* du 14 août 1892, qui a consacré un intéressant article au mécanisme des sociétés et compagnies belges au Congo.

l'une des plus riches du Congo, et lorsque les précieuses mines de cuivre qui y abondent auront été mises en exploitation, il est certain que cette compagnie deviendra l'une des compagnies coloniales les plus prospères. N'oublions pas qu'il est fort probable que la région du Katanga recèle l'or en assez grande quantité.

La Compagnie du Katanga a été constituée le 15 mars 1891; nous résumons ci-après les clauses de la convention conclue entre la Compagnie et l'État, en faisant remarquer l'importance des concessions accordées par l'État dans le but de protéger l'efflorescence du commerce et de l'industrie.

La Compagnie a pour objet l'exploration du bassin du Haut-Congo en amont de Riba Riba, au point de vue de la colonisation, de l'agriculture, du commerce et de l'exploitation minière; l'étude des voies de communication à établir dans la dite région; la constitution d'entreprises de colonisation ou d'exploitation du sol et du sous-sol; la création et l'exploitation de services de transports; enfin toutes opérations d'industrie et de travaux publics, de commerce et de finance dans la région dite du Katanga.

L'État peut demander à la Compagnie de faire dans ce domaine des études particulières ou certains travaux, moyennant remboursement des dépenses majorées de 10 p. c.

La Compagnie s'engage à établir, dans un délai de trois ans deux embarcations à vapeur sur les branches supérieures du Haut-Congo ou sur les lacs limitrophes de l'État et à fonder dans le même délai au moins trois postes dans la région concédée. Elle prêtera son concours à la répression de la traite; elle aura une police suffisante pour assurer la sécurité de ses établissements; cette police pourra être incorporée dans la force publique de l'État, qui, dans ce cas, reprendra à sa charge les contrats signés avec les hommes de cette police. Le Gouvernement pourra charger les agents de la Compagnie d'attributions ressortissant à ses services spéciaux.

En revanche, l'État concède à la Compagnie, en pleine propriété, le tiers des terrains appartenant au domaine de l'État situés dans la région visée, et la concession, pendant 99 ans, de l'exploitation du sous-sol des terrains concédés. Il accorde la préférence, pen-

LA FACTORERIE ANGLAISE DE BOMA.

dant 20 ans, à la Compagnie, pour l'exploitation des mines qui seraient découvertes dans les parties réservées à l'État.

Pour le partage du territoire entre l'État et la Compagnie, le terrain est divisé en blocs comprenant en latitude et en longitude six minutes géographiques de dimension. Aucune cession d'un terrain de surface supérieure à un bloc déterminé ci-dessus ne pourra être faite à des particuliers sans l'assentiment de l'État du Congo. L'État pourra reprendre dans chacun de ces blocs vingt hectares pour les besoins de son administration.

Comme suite à la convention que nous venons d'analyser, la Compagnie du Katanga fut constituée au capital social de 3,000,000 de francs représenté par 6,000 actions privilégiées de 500 francs chacune, plus 18,000 actions ordinaires sans désignation de valeur, avec stipulation que jamais d'autres actions ordinaires ne pourront être créées.

Des 6,000 actions privilégiées, 600 entièrement libérées, numérotées de 5,401 à 6,000, plus 1,800 actions ordinaires ont été remises à l'État en rémunération de la convention conclue avec lui et en vertu de l'art. 5 de cette convention ; la Compagnie pour le commerce et l'industrie a reçu 1,080 actions ordinaires, comme rémunération du bénéfice apporté par elle par suite du passage de l'expédition A. Delcommune, qui était en cours, au service de la Compagnie du Katanga.

Sur chacune des 5,400 actions privilégiées restantes, souscrites en numéraire, il a été versé au moment de la constitution 175 francs, soit 35 p. c. de l'import de chaque action, c'est-à-dire une somme totale de 945,000 francs.

Les actions ordinaires restantes ont été distribuées de la manière suivante : 2 par action privilégiée souscrite, soit 10,800 ; les 4,320 autres ont été remises aux fondateurs de la Société (2,880 + 10,800 + 4,320 = 18,000).

En cas d'augmentation du capital, 10 p. c. des nouvelles actions seront attribuées à l'État.

Les bénéfices sont répartis de la façon suivante : 5 p. c. au fonds de réserve légale ; du surplus, 6 p. c. sur le montant appelé sur les actions privilégiées et 3 p. c. sur les versements opérés

anticipativement; si les bénéfices ne permettent pas ce dividende, il en est tenu compte dans l'exercice suivant. Les actions données à l'État ne reçoivent les intérêts que proportionnellement à la somme versée par les actionnaires. L'excédent, après le payement des intérêts ci-dessus, est ainsi partagé : 10 p. c. au conseil d'administration et aux commissaires; une somme à fixer par l'assemblée générale pour constituer un fonds d'amortissement des actions privilégiées. Le reste de l'excédent : 25 p. c. aux actions privilégiées, 75 p. c. aux actions ordinaires.

La moitié des administrateurs de la Compagnie doit être de nationalité belge; le gouvernement de l'État du Congo a le droit de nommer, auprès de la Compagnie du Katanga et des sociétés filiales constituées par elle, un commissaire délégué qui jouira des droits attribués aux membres du conseil d'administration, mais avec voix consultative.

Nous avons vu, dans notre premier livre, l'histoire des expéditions organisées par la Compagnie, expéditions qui ont donné de fort beaux résultats et qui permettent d'espérer la mise en exploitation prochaine des ressources de toute espèce qu'offre cette province de notre colonie.

VIII. — Syndicat commercial du Katanga. — Le 21 octobre 1891, la Société anonyme belge du Haut-Congo s'entendit avec la Compagnie du Katanga pour l'établissement d'un compte spécial ou syndicat commercial ayant pour objet de traiter toutes opérations commerciales et notamment de faire le commerce de l'ivoire, du caoutchouc, du café, du riz, de la gomme copale, et, d'une manière générale, de tous les produits africains dans les territoires situés au sud des Stanley-Falls, sur le Congo, et au sud de Yanga, sur le Lomami.

Nous résumons ci-après la convention qui intervint entre les deux sociétés pour la constitution de ce Syndicat : les deux Compagnies s'interdisent de faire, dans le territoire visé, aucune opération concurrente; cette interdiction, en ce qui concerne la Compagnie du Katanga, est limitée à une distance d'un degré géographique des factoreries ou installations du Syndicat, ou des installations

projetées par le Syndicat, installations qui devront être occupées deux ans après la déclaration du projet; de plus, la Compagnie du Katanga conserve le droit de vendre, louer ou exploiter les territoires non occupés par le Syndicat ou sur lesquels il n'aura pas déclaré vouloir s'installer.

Apport des deux sociétés : 1° la Société du Haut-Congo fait don au Syndicat de deux steamers; elle transportera annuellement entre Matadi et Kinchassa, au prix de fr. 32.50 par charge, trois mille cinq cents charges de 30 kilogrammes. Cet apport est évalué à 400,000 francs, avec loisir à la Compagnie, au 31 décembre 1894, de faire un nouvel apport de 200,000 francs; 2° la Compagnie du Katanga apporte 600,000 francs en espèces, dont 200,000 francs à verser immédiatement et le restant successivement à la demande du Syndicat.

Les bénéfices sont partagés entre les deux sociétés, au prorata de leurs apports.

La durée du Syndicat est fixée à vingt ans avec faculté de prorogation.

La première partie de notre ouvrage nous a montré les circonstances cruelles qui ont fait échouer l'intéressante entreprise du Syndicat, qui pourra être créé à nouveau dès que sera complète et définitive la pacification de la riche contrée où il devait opérer et qui avait laissé entrevoir de si légitimes espérances.

IX. — Société anversoise du commerce au Congo. — Cette société a été constituée le 2 février 1893, à Anvers, pour une durée de trente années; elle a pour but de faire, dans les limites les plus étendues, toutes opérations commerciales d'importations et d'exportations, d'exploitations minières, forestières, agricoles et autres, dans le territoire de l'État.

Le fonds social est de 1,250,000 francs, divisé en 2,500 actions privilégiées de 500 francs chacune; ce capital peut être augmenté.

La Société a élu domicile à Monguandie.

X. — Anglo-Belgian India Rubber and Exploration Company. — Cette société, dont le siège est à Anvers, a été constituée à Anvers

le 6 février 1893; elle a pour objet l'exploitation et la vente des produits naturels du Congo et toutes les opérations tendant à la réalisation la plus avantageuse des marchandises, soit à l'état brut, soit après préparation; elle pourra établir des usines et des établissements tant au Congo qu'en Europe.

Le fonds social est d'un million de francs, divisé en 2,000 actions de 500 francs; ce capital peut être augmenté.

La Société a fait élection de domicile à Basankussu.

XI. — Association pour la culture des tabacs. — Il s'est fondé à Anvers, le 9 mai 1892, une association en participation ayant pour objet la culture des tabacs et d'autres plantes tropicales.

CHAPITRE VII

Le système économique de l'État

Le budget de l'État. — Comme nous l'avons vu précédemment, l'Acte de Berlin imposait à l'État des obligations de toute nature, sans lui accorder aucune aide pécuniaire, ni même le moyen de se créer des ressources convenables. L'Acte de la Conférence de Bruxelles a enfin autorisé le Roi à imposer certains droits d'entrée, qui permettront à l'État d'arriver à pourvoir lui-même à sa subsistance sans nécessiter le don royal qui figure chaque année à son budget.

Les dépenses sont énormes et le motif en est facile à comprendre : une administration aussi complète que celle que nous avons exposée à notre chapitre politique exige des rouages nombreux dont l'entretien est extrêmement coûteux ; les expéditions que, en conformité du traité de Bruxelles, l'État est obligé d'envoyer dans le Haut pour la répression de la traite, nécessitent des frais considérables; il est certain que dès que l'exploration complète du territoire sera effectuée, les dépenses iront diminuant, et que notre colonie arrivera facilement à équilibrer son budget.

Il nous semble intéressant de reproduire les tableaux du budget ordinaire fixé pour 1893 par décret du 30 décembre 1892.

TABLEAU I.

Recettes.

NATURE DES RECETTES.

Articles.		Montant des prévisions.
a.	Avance du trésor belge. fr.	2,000,000 00
abis.	Versement du Roi-Souverain	900,498 00
b.	Taxes d'enregistrement. .	2,406 00
c.	Vente et location de terres, coupes d'arbres, etc. . .	953,686 62
d.	Droits de sortie, y compris les amendes, etc. . . .	500,000 00
	A reporter	4,356,590 62

TABLEAU II.

Dépenses du département de l'Intérieur.

DÉSIGNATION DES SERVICES.

Articles.		Montant total des crédits.
I	Services d'Europe . . fr.	97,600 00
II	Administration en Afrique.	624,985 00
III	Force publique	2,126,479 00
IV	Service de la marine . .	392,285 00
V	Service sanitaire . . .	101,435 00
VI	Travaux publics. . . .	509,853 00
VII	Agriculture	69,600 00
VIII	Service des caravanes. .	606,590 00
IX	Dépenses diverses . . .	359,400 00
	Total du tableau II. . . fr.	4,888,227 00

Articles		Montant des prévisions
	Report.	4,356,590 62
e.	Droits d'entrée.	272,315 30
f.	— sur les alcools	150,000 00
g.	Impositions directes et personnelles.	49,861 60
h.	Péage sur la route de Matadi à Léopoldville . .	50,831 73
i.	Taxe sur les coupes de bois.	10,750 00
j.	Produit net des postes . .	36,536 00
k.	Taxes maritimes	33,798 33
l.	Recettes judiciaires . . .	38,991 62
m.	Droits de chancellerie . .	4,193 33
n.	Transports effectués par l'État	124,800 00
o.	Taxes sur le portage . .	29,718 66
p.	Patente spéciale due par les Arabes	45,236 30
q.	Produits du domaine, des tributs et impôts payés en nature par les indigènes. — Recettes diverses . .	237,057 51
	Total des recettes. . . fr.	5,440,681 00

TABLEAU III.

Dépenses du département des Finances.

DÉSIGNATION DES SERVICES.

Articles		Montant total des crédits
I	Services d'Europe . . fr.	68,500 00
II	Services d'Afrique . . .	274,500 00
III	Dépenses diverses . . .	33,250 00
	Total du tableau III. . . fr.	376,250 00

TABLEAU IV.

Dépenses du département des Affaires étrangères et de la Justice.

DÉSIGNATION DES SERVICES.

I	Services d'Europe . . fr.	39,500 00
II	Postes	9,500 00
III	Navigation	22,544 00
IV	Justice	78,560 00
V	Cultes	11,200 00
VI	Dépenses diverses . . .	14,900 00
	Total du tableau IV. . . fr.	176,204 00

Nous allons examiner en quoi consistent les recettes énumérées à certains des paragraphes énumérés ci-dessus et nous entrerons dans des détails concernant plusieurs objets qui peuvent intéresser les sociétés et les particuliers désireux de s'établir au Congo.

Droits de sortie. — Les droits de sortie sont perçus dans les proportions suivantes, fixées à la suite de l'entente avec la France et le Portugal :

Ivoire et caoutchouc : 10 p. c. de la valeur.
Produits végétaux : 5 p. c.

Le tarif définitif des droits de sortie imposés aux divers produits est le suivant (décret du 30 avril 1892) :

Marchandises	Taux du droit par 100 kilog.
Arachides . . . . . fr.	1.35
Café.	9.35
Copal rouge	8.25
Copal blanc	1.50
Huile de palme	2.75
Noix palmistes	1.40
Sésame	1.25
Caoutchouc	40. »
Ivoire : morceaux, pilons, etc.	100. »
» dents d'un poids inf. à 6 kil.	160. »
» » » sup. à 6 kil.	210. »

ASCENSION DE LA PREMIÈRE MONTGOLFIÈRE A BOMA.

L'entente entre le Portugal, la France et le Congo est convenue pour dix ans.

Droits d'entrée. — La convention avec la France et le Portugal a rendu unanime l'adhésion des nations à l'établissement des droits d'entrée sur les marchandises importées dans l'État du Congo, droits déjà tarifés jusqu'à concurrence de 10 p. c. de leur valeur à la suite d'une entente avec l'Angleterre, l'Allemagne et l'Autriche, conclue le 22 décembre 1890.

Les droits d'entrée sont perçus sur les bases suivantes :

1° Armes, munitions, poudre, sel : 10 p. c. de la valeur;
2° Spiritueux : 15 francs par hectolitre à 50° de l'alcomètre centésimal;
3° Marchandises quelconques : 6 p. c. de la valeur;
4° Les navires, machines à vapeur sont exempts jusqu'en 1896. Il en est de même des objets utiles à l'industrie et à l'agriculture, qui, après cette époque, payeront un droit de 3 p. c.;
5° Tout le matériel nécessaire au chemin de fer payera 3 p. c. de droits à dater du jour de la mise en exploitation.

Sont exemptés de droits d'entrée : les instruments scientifiques; les bagages et effets à l'usage personnel des voyageurs; les animaux vivants de toute espèce; les graines destinées à l'agriculture.

Le droit d'entrée sur les spiritueux est établi sur un minimum de 15 p. c. par hectolitre, mais il pourra être augmenté dans l'avenir. Le trafic des spiritueux reste toujours interdit dans le Haut-Congo et à l'est de l'Inkissi. Les licences pour la vente des spiritueux, dont nous parlerons ultérieurement, sont réduites au tiers. Un droit d'accise de même valeur que le droit d'entrée est imposé sur les alcools distillés dans le Bas-Congo.

Un arrêté du Secrétaire d'État du département des finances réglemente, dans tous ses détails, la façon dont sont perçus les droits d'entrée (Bulletin officiel, avril 1892). Il détermine également les pénalités infligées pour les fraudes et les contraventions au règlement.

Impositions directes et personnelles ; licences pour le trafic des spiritueux. — Ce n'est qu'en juillet 1890, sur le rapport de ses

Secrétaires d'État constatant que les charges sans cesse grandissantes pesaient lourdement sur le jeune État du Congo et que les droits de sortie, du reste peu élevés, n'étaient pas de nature à pouvoir couvrir même une minime partie de ces frais, que le Roi-Souverain se décida à établir certaines impositions et des taxes de licence sur le débit des spiritueux.

La vente et le débit de liqueurs spiritueuses sont complètement défendus dans les contrées où le funeste liquide n'a pas encore pénétré, c'est-à-dire dans tout le Haut-Congo : l'article 91 de la Conférence de Bruxelles interdit formellement cette vente, dans un but d'humanité facile à comprendre. Mais dans la région du Bas-Congo, où la situation était toute autre et où on ne pouvait plus songer qu'à enrayer le mal et à l'empêcher de prendre de plus grandes proportions, le Roi a imposé des droits de licence élevés qui ont pour double effet de provoquer la diminution de la consommation des spiritueux et d'entrer pour une bonne part dans les ressources pécuniaires de l'État. Ces droits de licence s'élèvent de 1,000 à 2,000 francs selon le débit présumé de chacune des sept classes de licence instituées.

Les impositions directes ont été établies sur les bases suivantes :

1° Superficie des bâtiments et enclos occupés par les particuliers ou les sociétés. Cet impôt varie, par mètre carré, de 25 centimes à fr. 1.50 dans les localités de premier rang et de 25 centimes à 1 franc pour les localités de deuxième rang.

2° Nombre d'employés et d'ouvriers à leur service. Employé ou commis de bureau : 30 fr. ; ouvrier ou domestique indigène : 10 fr. ; non-indigène : 20 fr.

3° Bateaux et embarcations à leur usage. Cet impôt varie de 50 à 1,000 francs suivant le genre et le tonnage des bateaux.

Ces impositions sont réduites à un tiers pendant cinq années à partir du 9 février 1891 et à la moitié pendant les cinq années suivantes.

Toutes les dispositions relatives à la redevabilité, au recouvrement des impôts ont été réglés par un arrêté du Gouverneur général daté du 3 septembre 1890.

Les droits suivants entrent encore dans cette catégorie :

1° Recrutement de travailleurs. Pour visas des contrats de louage entre noirs et non-indigènes : 5 fr. par visa, plus 2 fr. par engagé ; pour un permis de recrutement

permanent valable pendant une année : 100 fr. ; pour un permis de recrutement restreint, 10 travailleurs au maximum : 20 fr. ; licence de capita, c'est-à-dire chef d'équipe de 27 travailleurs : 10 fr. ; licence pour un travailleur, par an : 3 fr.

2° Recrutement des porteurs. Pour un permis de recrutement : 240 fr. ; pour une licence de capita (par 24 hommes) : 24 fr. ; licence pour un porteur : 3 fr.

Tarif d'achat ou de location de terres domaniales. — Jusqu'au 1er janvier 1895, il est fixé comme suit, sauf pour les terres où est défendue l'exploitation du caoutchouc :

1° Terres d'une étendue maximum de 10 hectares pour fondation de factoreries ou d'établissements commerciaux ou religieux : 100 francs par hectare, plus 10 francs par mètre de développement du côté de la rive, si les terres sont situées à moins de 150 mètres de la rive d'un cours d'eau navigable ;

2° Terres destinées à une exploitation agricole, pour une superficie maximum de 5,000 hectares : 10 francs par hectare pour toute terre située à au moins 150 mètres de la rive d'un cours d'eau navigable avec obligation de mettre au moins la moitié de ces terres en valeur endéans les six ans. Dans d'autres conditions de situation, le prix de vente des terres sera fixé pour chaque cas particulier.

Le prix de location des terres est fixé à 7 p. c. du prix minimum de vente indiqué ci-dessus.

Taxes d'enregistrement. — Frais de mesurage :

Propriété de moins de	10	hectares	. . . .	60	francs.
» »	20	»	. . . .	110	»
» »	30	»	. . . .	150	»
» »	50	»	. . . .	250	»

Pour chaque étendue de 10 hectares en plus, jusqu'à 100 hectares, on payera 40 fr. ; pour chaque étendue de 50 hectares au-dessus de 100 hectares, 150 francs.

Frais pour les plans cadastraux, visés par les topographes :

Propriété au-dessous de 50 hectares	40	francs.
Chaque étendue de 50 hectares en plus . . .	25	»

Ces chiffres sont réduits pour l'acquisition de terres destinées à la culture ou à l'élevage en grand.

Les taxes relatives aux actes notariés sont fixées comme suit :

Frais d'acte : 15 fr. ; attestation d'un traducteur juré : 5 fr. ; droit d'enregistrement, au 1er rôle : 4 fr., et pour chaque rôle suivant : 2 fr. ; frais d'expédition, au 1er rôle : 4 fr. ; pour chaque rôle suivant : 2 fr.

Taxe sur les mines. — La délivrance du certificat de cession d'une mine est soumise aux taxes suivantes :

Taxe fixe : pour chaque certificat, 2,500 francs.

Taxe proportionnelle : par hectare de mine de métaux précieux, de diamant et de pierres précieuses, 10 francs; par hectare d'autres mines, 5 francs.

L'État peut exiger en outre une redevance de 5 p. c. sur le bénéfice net de l'exploitation; cette redevance annuelle ne peut être inférieure à 5 francs par hectare de mine à métaux précieux et à fr. 0.50 pour les autres mines.

Coupes d'arbres et de bois. — Les coupes d'arbres ne sont autorisées que par les commandants de district, qui conviennent avec le particulier de la valeur de l'arbre à abattre.

Les coupes de bois sont autorisées par le Gouverneur général pour l'alimentation des chaudières des vapeurs naviguant sur le Haut-Congo. La taxe annuelle imposée à ce sujet s'élève à 500, 750 et 1,000 francs suivant le tonnage des embarcations.

Taxe sur le caoutchouc. — Voir le présent livre, au chapitre III.

Péage et portage. — Un léger droit de péage est perçu, sur la route des caravanes de Matadi au Pool par la rive gauche, pour le passage des ponts et passages d'eau. Un décret du 21 mai 1892 autorise la perception de ce droit sur les routes entretenues par l'État.

Le portage est soumis à une taxe de 1 et 2 francs par charge de 30 kilogrammes au plus, selon la longueur du chemin à parcourir.

Taxes maritimes. — Indépendamment des taxes prévues par la Conférence de Berlin, un décret a fixé un impôt sur les pontons ou navires ancrés à demeure dans le fleuve ou dans les ports de l'État. Cet impôt est de 400 ou de 600 francs selon la capacité.

L'arrêté du 9 mai 1889 fixe la taxe de navigation (pilotage compris) à 150 francs pour les bateaux de plus de 500 tonnes et 10 francs pour les bateaux de 500 tonnes et moins qui touchent le port de Banana.

L'arrêté du 26 novembre 1891 fixe les taxes de navigation et de pilotage entre Banana et Matadi.

Droits de chancellerie. — Ils ont été établis sur les bases suivantes :

Délivrance d'un extrait des actes de l'état civil : 10 fr. ; délivrance d'un passeport : 10 fr. ; visa : 5 fr. ; délivrance d'un certificat de vie ou de tout autre document : 8 fr. ;

légalisation d'un certificat de vie ou de tout autre document : 5 fr.; légalisation d'actes passés à l'étranger : 10 fr.

Frais de justice. — Ils sont perçus sur les bases suivantes :

Constitution de la partie civile dans la plainte ou par acte séparé : 10 fr. ; mise au rôle : 1 fr. ; procès-verbal de tout acte de procédure, au 1er rôle, 4 fr., pour chaque rôle suivant : 2 fr. ; mandat d'arrêt : 3 fr. ; ordonnance du juge de 1re instance ou d'appel : 4 fr. ; actes divers : 1 fr. ; indemnités aux experts, médecins, témoins : à l'appréciation du juge; réquisition de la force publique : 4 fr. ; assignation, signification : 3 fr. ; procès-verbal d'audience, 1er rôle : 4 fr., et pour chaque rôle suivant : 2 fr. ; jugement, frais de minute : 10 fr. ; déclaration d'opposition ou d'appel : 5 fr. ; expédition du jugement, 1er rôle : 4 fr. ; pour chaque rôle suivant : 2 fr.

Le tarif des frais devant le Conseil supérieur n'étant que provisoire, nous jugeons inutile de le détailler.

Tarifs postaux. — Le tarif d'affranchissement des lettres et imprimés est fixé comme suit :

Pour l'intérieur : lettre simple, par 15 gr., 25 cent. ; carte postale simple, 10 cent. ; avec réponse payée, 15 cent. ; papiers d'affaires, imprimés, etc., par 50 gr., 5 cent.

Pour l'étranger : lettre simple, par 15 gr., 50 cent. ; carte simple, 15 cent., avec réponse payée, 25 cent. ; papiers d'affaires, imprimés, etc., par 50 gr. 10 cent.

Droit fixe de recommandations : intérieur, 25 cent. ; étranger, 50 cent. ; avis de réception, 25 cent.

Les colis postaux peuvent être expédiés de Belgique au Congo au prix de fr. 2.50 : ils peuvent peser 5 kilogrammes, mais ne doivent pas dépasser le volume de 20 cm. cubes, ni la dimension, sur une face quelconque, de 60 cm.

Les mandats-poste internes sont soumis aux taxes suivantes :

Somme ne dépassant pas				20	francs	: 20	centimes.	
Plus de 20	francs	jusqu'à		25	»	: 25	»	
» 25	»	»		30	»	: 30	»	
» 30	»	»		35	»	: 35	»	et ainsi de suite

en ajoutant 5 centimes de 5 francs en 5 et en fractions de 5 francs.

Pour les mandats internationaux, le tarif suivant a été adopté :

Somme ne dépassant pas				25	francs	: 50	centimes.	
Plus de 25	francs	jusqu'à		30	»	: 60	»	
» 30	»	»		35	»	: 70	»	
» 35	»	»		40	»	: 80	»	et ainsi de suite

en ajoutant 10 centimes de 5 en 5 francs et en fractions de 5 francs.

Transports par bateaux de l'État. — Ils ont été réglés comme suit :

Marchandises, la tonne de 1,000 kilogrammes :

Du Pool à destination des stations du Congo en aval de Bumba : 300 francs.
» » » » » en amont de Bumba : 400 »
» » » » de l'Ubangi en aval de Zongo : 350 »
» » » » du Kassaï et de ses affluents : 300 »

Des stations de l'intérieur, directement accessibles, à destination du Pool ; la tonne de 1,000 kilog. : ivoire, 500 fr. ; caoutchouc, 200 fr. ; autres marchandises, 150 fr.

Passagers (nourriture non comprise) vers l'amont :

		Blancs	Noirs
De Léopoldville à	Kuamouth	30 francs.	7.50 francs.
»	Bolobo	50 »	12.50 »
»	Lukolela	75 »	20. » »
»	Équateur	100 »	25. » »
»	Nouvelle-Anvers	125 »	30. » »
»	Upoto et Bumba	175 »	45. » »
»	Basoko	200 »	50. » »
»	Stanley-Falls	225 »	60. » »
»	Luebo (Kassaï)	200 »	50. » »
»	Lusambo (Sankuru)	200 »	50. » »
»	Zongo (Ubangi)	200 »	50. » »

Voyages vers l'aval :

De Stanley-Falls à	Basoko	12.50 francs.	3.50 francs.
»	Bumba et Upoto	40. » »	10. » »
»	Nouvelle-Anvers	50. » »	12.50 »
»	Équateur	60. » »	15. » »
»	Lukolela	75. » »	17.50 »
»	Bolobo	85. » »	22.50 »
»	Kuamouth	100. » »	25. » »
»	Léopoldville	110. » »	30. » »
De Luebo à	Léopoldville	100. » »	25. » »
De Lusambo	»	100. » »	25. » »
De Zongo	»	100. » »	25. » »

Chaque voyageur européen a droit au transport gratuit de 60 kilogrammes de bagages.

Les associations philanthropiques et religieuses jouissent d'une réduction de 50 p. c. sur le transport des voyageurs et d'une quantité de marchandises ne dépassant pas 1,000 kilogrammes.

Tarifs douaniers. — Une union internationale pour la publication des tarifs douaniers a été établie en 1890 ; un bulletin international des douanes a été fondé, afin de mettre les commerçants à même de se renseigner, pour tous les pays, sur leur loi

douanière et leur tarif douanier ainsi que sur les modifications qui y sont apportées; ce bulletin publie toutes les circulaires relatives aux traités de commerce, aux conventions internationales et aux lois intérieures qui ont un rapport direct avec les tarifs douaniers en vigueur.

Caisse d'épargne. — Quoique ceci ne ressorte pas directement de l'économie politique du Congo, nous ne pouvons nous empêcher de citer cette excellente institution, créée le 9 décembre 1891 et destinée à assurer le bien-être des employés subalternes de l'État. Le Roi-Souverain a fondé une caisse d'épargne, dont le siège est à Bruxelles, dans les bureaux de l'État, pour recevoir les versements faits par les agents de l'État. Les versements doivent être de 25 francs au moins; les intérêts, qui sont de 3 p. c. pour les dépôts inférieurs à 3,000 francs et de 2 p. c. pour les sommes supérieures à ce chiffre, comptent à dater du 1er ou du 16 du mois qui suit la date du dépôt.

CHAPITRE VIII

Le chemin de fer du Congo

Stanley l'a dit : « Je n'accorde pas la moindre valeur au Congo sans le chemin de fer. » Ce chemin de fer était une nécessité inéluctable pour l'avenir de la colonie, et tous les hommes compétents en la matière l'ont affirmé : il doit ouvrir au commerce universel les riches contrées du centre de l'Afrique et permettre peu à peu l'exportation de produits d'importance secondaire.

« Un chemin de fer jusqu'au Stanley-Pool, a dit M. de Bloeme, sera un grand bienfait, non pas tant pour le présent, mais pour l'avenir.

» Le commerce deviendra très important... Si le stock d'ivoire diminue par la suite, les noirs seront forcés de se procurer d'autres produits naturels, de cultiver la terre et de faire des plantations d'arachides et autres produits, parce qu'ils se seront habitués aux objets manufacturés d'Europe. Cela amènera un accroissement considérable de commerce. »

M. Delcommune, à qui ses longs séjours au Congo ont donné une grande expérience des choses coloniales, envisage la question à un autre point de vue non moins intéressant et important : « La création d'un chemin de fer entre Matadi et Léopoldville, dit-il, fera un bien immense à la contrée. Il drainera une grande partie du commerce du Zombo, riche en caoutchouc, et celui de tout le pays compris entre le 14° et le 18° de longitude et le 5° et 7° de latitude. Les comptoirs établis le long de la voie ferrée, sans être de premier ordre au point de vue commercial, n'en réaliseront pas moins des bénéfices, faibles mais certains. Toutes les routes suivies par les caravanes d'ivoire, comprises entre le Congo et le Koango et prenant naissance au Kassaï pour se diriger vers la côte, viendront forcément aboutir à tous ces comptoirs. Enfin, des établissements agricoles prendront possession des meilleurs terrains situés à proximité du chemin de fer, et la culture et l'élevage du bétail, les deux

LA LOCOMOTIVE AU KILOMÈTRE 2.700. *Cl. de M. Étienne.*

richesses futures de cette contrée, prendront d'année en année plus d'extension. »

Comme nous l'avons vu précédemment, l'obstacle à contourner est le tronçon du fleuve situé entre Léopoldville et Matadi, soit une distance de 380 kilomètres, où la navigation est complètement obstruée, sauf sur un petit parcours entre Isanghila et Manyanga, par une série de 32 cataractes, qui s'étagent avec une différence de niveau de 300 mètres. Cet obstacle est absolument infranchissable et est l'une des causes pour lesquelles le Haut-Congo est resté si longtemps inconnu du monde civilisé.

C'est Stanley qui le premier eut l'idée de la construction d'un chemin de fer : les autres moyens de relier le Haut-Congo à la côte étaient impraticables. En effet, il ne fallait pas songer à creuser un canal dans ce sol granitique; c'eût été un travail titanesque, au-dessus des forces humaines. La construction d'une route carrossable, où les transports se seraient faits au moyen de chariots traînés par des bœufs, était irréalisable également : les frais de construction et d'entretien eussent été énormes; dans les commencements, la mortalité aurait été grande parmi le bétail servant à la traction, et il eût fallu créer de vastes pâturages pour assurer l'existence et la santé de ce bétail.

D'un autre côté, il fallait en finir avec le portage à dos d'homme, qui offre des difficultés sans nombre. D'abord le recrutement des porteurs : si l'on songe que, annuellement, 80 à 100,000 charges sont transportées sur la route actuelle des caravanes, on comprendra les peines que les recruteurs rencontrent pour pourvoir l'État du nombre d'hommes nécessaire à assurer ce service; il y a également là une perte de temps considérable; enfin la conduite de ces caravanes, pour peu qu'elles soient nombreuses, n'est pas sans présenter des difficultés et du danger.

Un seul moyen à cette situation se présentait : c'était la création du chemin de fer; celui-ci seul pouvait résoudre le grand problème. Aux motifs énumérés plus haut, une foule d'autres considérations venaient se joindre : les résultats pratiques de la construction du chemin de fer seront considérables; le trafic commercial avec le Haut est aujourd'hui forcément limité, attendu qu'il est presque

impossible de dépasser le chiffre de 80,000 charges, chiffre moyen actuel du transport sur la route des caravanes. Les marchandises doivent être réparties en charges de 29 1/2 kilogrammes, ce qui exige un emballage spécial, très coûteux, et ne permet qu'à grands frais le transport de certains objets pesants ou de forme sortant de l'ordinaire; pendant la route des caravanes, beaucoup de marchandises se détériorent par suite des pluies, des chutes dans les rivières; d'autres se perdent ou sont volées par des porteurs qui désertent, et quoique les capitas ou chefs de caravane soient rendus pécuniairement responsables des pertes, il n'en résulte pas moins de grands préjudices dont l'État est la victime. Le transport des armes, munitions, etc., se fera plus sûrement, et, quand des circonstances particulières l'exigeront, on pourra mobiliser rapidement des troupes et des armements vers le Haut.

La longue route des caravanes, où les voyageurs marchent pendant douze, quinze et vingt jours, subissant toutes les intempéries de l'air et où ils contractent des maladies qui ont occasionné déjà plusieurs décès, sera évitée : les Européens seront rendus en deux jours au plus à Léopoldville, et dans d'excellentes conditions.

Par suite du manque de moyens de transport, les approvisionnements et les marchandises destinés à Léopoldville et au Haut-Congo doivent séjourner parfois pendant plusieurs mois dans les magasins et les hangars de Matadi; non seulement ils courent risque de se détériorer, mais il faut songer que c'est là un capital improductif, ce qui occasionne encore une perte pour l'État. Le chemin de fer peut seul éviter cet écueil.

Voilà donc, à grands traits, esquissés les motifs qui imposaient la construction du chemin de fer du Congo.

Comme nous l'avons dit, c'est la Compagnie pour le commerce et l'industrie qui se chargea des premières études du chemin de fer ; elle passa à cet effet, en mars 1887, avec l'État, une convention aux termes de laquelle, dans le cas où la Compagnie entreprendrait la construction du chemin de fer, l'État lui accordait les avantages minimum suivants :

1° La concession gratuite de tous les terrains nécessaires à l'exploitation de la ligne;

2° La concession, en pleine propriété, de toutes les terres que la Compagnie voudra prendre au fur et à mesure de la construction, dans une zone de 200 mètres de profondeur de chaque côté de la voie, soit pour la longueur totale de la voie (435 kilomètres) : 17,400 hectares;

3° La concession, en pleine propriété, de 1,500 hectares de terre pour chaque kilomètre de voie ferrée construit et livré à l'exploitation. Ces terres pourront être choisies par la Compagnie, en un ou plusieurs blocs dans n'importe quelle partie du territoire, — avec la restriction que le long du Congo et des affluents navigables, chaque bloc de terrain choisi n'ait pas plus de 2,000 mètres de rives et reste séparé d'un autre bloc concédé à la Compagnie, par un intervalle d'autant;

4° Le payement par l'État, à la Compagnie, de 20 p. c. des recettes des droits de sortie sur les marchandises évacuées, sans que ce subside puisse dépasser 5 p. c. du capital dépensé pour la construction de la ligne.

Ces avantages accordés à la Compagnie sont énormes et prouvent l'importance que l'État attachait à la construction du chemin de fer; la concession de terrains favorisait l'éclosion future de colonies agricoles; car la Compagnie, dans le but de spécialiser le but social de l'entreprise, s'est interdit de faire valoir directement les terres composant son domaine; en sorte qu'elle vendra ou remettra à bail, libres de toutes charges, ces terres à des concessionnaires qui pourront les exploiter et y tenter des essais de colonisation; et ainsi nous nous rapprochons sensiblement du système d'échelonnement, le long de la voie, de stations agricoles, qui serviront en même temps de protection à ladite voie.

Les études du tracé furent conduites avec un dévouement et une intelligence remarquables, par le major Cambier et toute une brigade d'ingénieurs, qui déposèrent leur rapport, d'après lequel le montant des frais de construction est évalué à 25,000,000 de francs, y compris les intérêts à payer pendant la période de construction; les dépenses d'exploitation, calculées dans l'hypothèse d'un train toujours en marche sur la ligne, sont évaluées à 1,200,000 francs annuellement; la rente brute dont le chemin de

fer est assuré s'élève au minimum à la somme dépensée par an dans la région des caravanes du chef de transports à dos d'homme, et il appert des statistiques que cette dépense s'élève actuellement à près de 2,500,000 francs.

Voyons en quoi consistent ces dépenses et comment on arrive aux chiffres cités plus haut : les dépenses proviennent du portage sur la route des caravanes, des frais occasionnés par les voyages du personnel, et du transport des matières commerciales venant du Haut-Congo. Le poids de chaque charge est de 29 1/2 kilogrammes et le transport en coûte 30 francs à l'État.

On peut évaluer la moyenne du transport annuel sur la route des caravanes de la façon suivante :

A l'aller (Matadi-Léopolville) 80,000 charges à 30 francs . . fr.	2,400,000
Au retour (Léopolville-Matadi) 10,000 charges à 30 francs . .	300,000
Voyages d'Européens (aller et retour) 400 à 500 francs par tête.	200,000
Création et entretien de stations fondées uniquement pour le recrutement des porteurs et l'établissement des relais pour les Européens	400,000
Dépense totale.	3,300,000

Examinons à présent à combien s'élèveront les dépenses résultant de la création du chemin de fer :

Dépense totale (dans laquelle la construction elle-même entre pour la somme de 15,500,000) : 25,000,000 de francs, dont la rente à servir annuellement, au taux de 5 p. c. s'élèvera à . fr.	1,250,000
Dépenses d'exploitation, d'entretien des voies, construction de gares, etc., annuellement	1,200,000
Dépense totale.	2,450,000

D'après ce simple calcul, le chemin de fer réaliserait donc annuellement un bénéfice assuré de 850,000 francs. Ce bénéfice n'est calculé qu'en se basant sur un transport annuel de 80,000 charges, représentant 2,360 tonnes de marchandises, soit en chiffres ronds, en comprenant les bagages des voyageurs, 2,500 tonnes. La force de remorquage des locomotives étant évaluée à 50 tonnes, il s'ensuit que ces 2,500 tonnes seront évacuées par 50 trains à l'aller.

Or, les trains pourront effectuer le trajet de Matadi à Léo en 24 heures, soit sept voyages par semaine, et opéreront par consé-

quent un transport hebdomadaire de 350 tonnes, ce qui donnera un transport annuel de 18,200 tonnes, soit plus de sept fois le mouvement actuel. Les prévisions des frais d'exploitation pour ce transport étant de 1,200,000 fr., qui, ajoutés aux 1,250,000 fr. d'intérêts à servir, n'atteignent pas même le chiffre des dépenses actuelles, on voit quelle somme énorme de bénéfices le chemin de fer réalisera lorsqu'il activera le mouvement commercial du Haut-Congo.

Mais les frais occasionnés par les nombreux travaux d'art, la difficulté du recrutement de la main-d'œuvre, quelques accidents imprévus font que, à la fin de l'année 1893, la Compagnie du chemin de fer a dû constater que la somme de 25 millions de francs, qui avait été prévue comme montant de la dépense totale de la construction, devra être dépassée; tout un concours de circonstances malheureuses, que ne pouvaient prévoir les hommes éminents qui avaient établi avec la plus scrupuleuse honnêteté les devis primitifs, oblige la Compagnie à prendre des mesures pour augmenter le capital dont elle dispose : on ne peut douter qu'un appel à de nouveaux capitaux sera entendu, puisque, dans l'état actuel des prévisions, la Compagnie a la certitude de disposer d'une somme d'intérêts de plus de 500,000 francs, qui, à 5 p. c., représentent un capital de 25 millions de francs.

Aussitôt que les ingénieurs eurent déposé leur rapport, la Compagnie du commerce et de l'industrie décida la construction du chemin de fer, et donna naissance à la Compagnie du chemin de fer, dont nous avons détaillé précédemment l'organisation.

Une loi, votée par le Parlement belge le 29 juillet 1889, autorisa le Gouvernement à souscrire les actions ordinaires au montant de 10 millions; le reste, soit 15 millions d'actions privilégiées, fut souscrit par le public.

Nous n'avons pas à raconter ici la suite des travaux exécutés par les nombreux ingénieurs qui se sont dévoués et qui se dévouent encore en ce moment à la réussite de cette colossale entreprise; la direction des travaux a été confiée successivement à M. l'ingénieur Charmanne, au major Cambier, puis de nouveau à M. Charmanne. Toutes les précautions nécessaires pour assurer l'état sanitaire du

comprenant : le cours du Congo dans la région des cataract

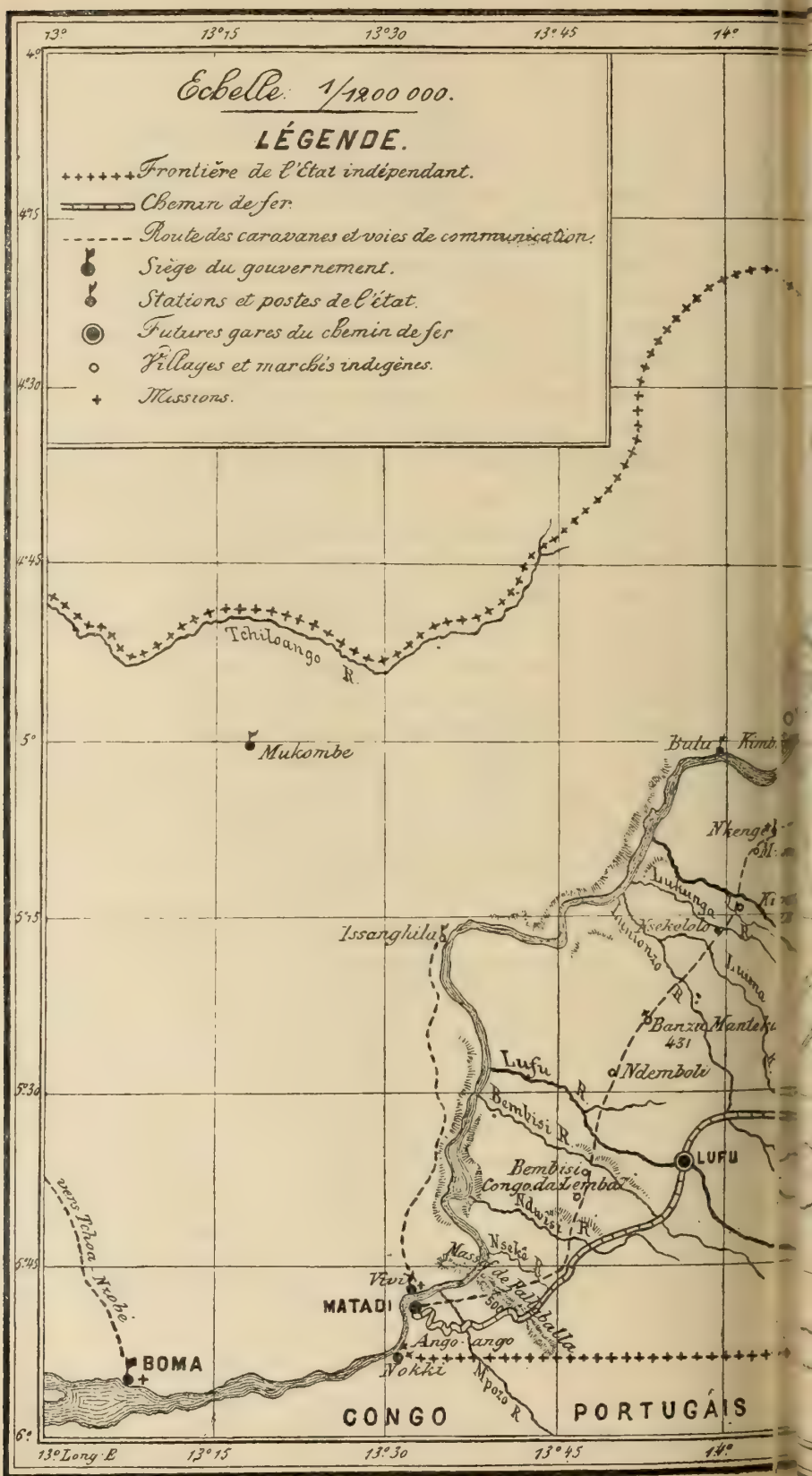

J. C. Bernard, Autog. Bruxelles

CONGO.

des caravanes, et le tracé du chin de fer Maladi - Ndolo.

personnel ont été prises par la Compagnie, qui a fait transporter à Matadi des maisons démontables et a assuré à son personnel une alimentation saine et fortifiante.

Examinons à présent ce que sera le chemin de fer du Congo : le point de départ de la voie est Matadi ; la gare est établie au pied de la montagne et la plate-forme au bord même du fleuve ; le point d'arrivée est Ndolo, sur le Stanley-Pool, où seront construits une grande gare et des quais. La longueur totale de la ligne atteindra 400 kilomètres. La principale difficulté à vaincre était le creusement de la roche de Pallaballa, qui constitue un massif convulsé et élevé : on a été astreint à des travaux à la mine sur un parcours de 26 kilomètres pour gagner les sommets. Au départ de Matadi, l'exiguïté du territoire de l'État, — la frontière portugaise n'est distante de la côte que de 5 kilomètres — a exigé, après de nombreuses études, l'établissement de la plate-forme en corniche. Les ingénieurs ont dirigé leurs études de manière à éviter les travaux d'art qui ne sont pas absolument indispensables ; ils ont conduit le tracé de la voie de façon qu'elle épouse complètement le terrain, même en suivant les sinuosités pour rester constamment au niveau du terrain naturel ; ils ont admis les courbes, circulaires ou paraboliques, de 50 mètres, en palier et dans les sections où il y a moins de 5 millimètres de rampe par mètre. Pour éviter la construction de tunnels, les tranchées en roc ou des tranchées importantes dans des terrains tendres, on a adopté des rampes de 30 millimètres par mètre, mais sans dépasser un kilomètre de longueur ; si le développement est plus grand, on construit des paliers horizontaux intermédiaires ; exceptionnellement, on admet une rampe de 45 millimètres sur un parcours de 500 mètres.

On construira plusieurs ponts : sur la Mpozo (60 mètres), au ravin de la Chute (40 mètres), sur la Mkibueza (30 mètres), sur la Mia (30 mètres), sur la Lufu (30 mètres), sur le Kuilu (50 mètres), sur la Ngonga (100 mètres), sur l'Inkissi (120 mètres). Il y aura dix gares intermédiaires.

L'absence de communications rapides, la difficulté du ravitaillement empêchent le travail en plusieurs points à la fois : les travaux avancent donc là où la ligne est assurée en arrière.

L'écartement des rails, entre les bourrelets, sera de $0^{m}75$ et permettra des courbes de 50 mètres de rayon ; la plate-forme de $3^{m}20$. Cette voie étroite permettra la circulation de locomotives de 32 tonnes, capables d'un effort de traction de 50 tonnes, c'est-à-dire une traction égale à celle des trains express, avec une vitesse de 18 kilomètres à l'heure : il faudra donc un jour pour se rendre de Matadi à Léopoldville.

DÉPART D'UN TRAIN DE PALLABALLA.

Il y aura dix gares et au moins vingt haltes. Le tarif est fixé ainsi : pour les voyageurs, à la montée et à la descente, 500 fr. en première classe, 50 fr. en seconde, avec franchise de bagages de 100 kil. pour la première, de 20 pour la seconde; les excédents de bagages payent un franc au kilogramme.

Pour les marchandises, le tarif sera de 100 fr. les 100 kil. à la montée. Le prix variera à la descente selon la nature des marchandises transportées : 100 fr. pour l'ivoire, 43 fr. pour le caout-

chouc, de 18 à 32 fr. pour les gommes, 28 fr. pour le café, 27 fr. pour le tabac, 10 fr. pour le bois, les amandes de palmes, les arachides. Le chemin de fer doit être achevé à la fin de 1896, l'État du Congo ayant accordé à la Compagnie un nouveau délai de deux ans pour l'achèvement des travaux.

Jetons un coup d'œil sur l'état des travaux à la fin de 1893 :

Matadi est exceptionnellement favorisé pour l'arrivage des grands steamers dans les eaux de son port; une jetée métallique de 32 mètres, composée d'un tablier à double voie, posé sur des pieux à vis enfoncés dans le lit du fleuve, a été établie perpendiculairement à la rive; cette jetée est complétée à son extrémité par une partie parallèle à la rive. Deux bouées permettent l'amarrage des navires à proximité de ce pier.

Matadi a changé de fond en comble depuis deux ans : là où n'existaient que quelques vieilles habitations en bois, on voit aujourd'hui une agglomération prenant l'aspect d'une vraie commune aux jolies habitations de fer en forme de chalet; l'hôtel-restaurant, admirablement situé sur un mamelon, domine le fleuve au loin. On a construit un terre-plein, en remblayant les terrains alluvionnaires longeant la rive, qui servaient autrefois de jardin inondé périodiquement; de nombreuses voies relient les ateliers, les hangars sous lesquels est remisé le matériel roulant, les entrepôts, etc. L'animation qui règne à Matadi est facile à comprendre : là où régnait autrefois le calme absolu, où tous les quinze jours à peine accostait un petit steamer, s'entendent aujourd'hui les coups de sifflets répétés des locomotives, le choc du marteau et de la pioche, le bruit des conversations de centaines d'ouvriers, le brouhaha des caravanes alimentant les divers camps; et il n'est pas rare de rencontrer à la fois dans le port jusqu'à 6 ou 7 steamers de divers tonnages, tandis qu'au pier s'ancrent les transatlantiques du service régulier.

La voie est construite jusqu'à Kenge, première station intermédiaire, c'est-à-dire jusqu'au kil. 40. Ce tronçon de voie constitue la section la plus difficile du trajet, à cause des nombreuses variations de niveau du profil et des obstacles naturels du terrain. La description de cette partie de la voie a été envoyée au *Mouvement géogra-*

LE PONT DU RAVIN DU SOMMEIL. *Cl. du doct. Étienne.*

phique par l'un des personnages qui ont assisté à l'inauguration de la voie par le Gouverneur général Wahis, le 4 décembre 1893 :

« Le train, au sortir de la gare de Matadi, passe devant les installations de l'État et les établissements de commerce belges et portugais et débouche aussitôt par le col des Pintades dans le ravin Léopold, qu'il franchit sur un pont de 20 mètres. Il suit pendant quelques minutes la rive droite du ravin et le voilà au bord du Congo, dont le magnifique panorama se déploie subitement.

» Ici commence la partie sensationnelle du trajet. Durant 6 kilomètres, le long du Congo d'abord, le long de la Mpozo ensuite, la voie est accrochée au flanc du puissant massif de Matadi. Elle monte en pente douce, ayant à droite une muraille rocheuse à pic, haute par places de 200 mètres, et à gauche, au premier plan, le fleuve roulant en rapides, au deuxième plan, le grandiose paysage de la rive droite avec Vivi et le mont Léopold.

» Au kil. 6, lorsque l'on arrive au confluent de la Mpozo dans le Congo et avant de s'engager dans la vallée de cette rivière, le coup d'œil est tout à fait grandiose. A cet endroit, le train domine le fleuve d'une hauteur d'environ 60 mètres; le Congo, enserré dans une gorge, roule avec une grande rapidité ses eaux tumultueuses qui viennent de franchir la chute d'Yellala. A gauche, vers le nord-est, la scénerie est tout à fait sauvage. Elle ne l'est pas moins vers le sud-est, lorsque l'eau s'engage dans l'étroite vallée de la Mpozo.

» C'est dans ces parages, par conséquent tout au début de la construction, que les difficultés ont été le plus grandes : depuis le ravin Léopold jusqu'au delà du pont de la Mpozo, c'est-à-dire sur plus de 6 kilomètres, la plate-forme de la voie a dû être taillée en terrasse au flanc de rochers immenses de pierre dure, à travers l'épaisse végétation équatoriale qui encombre chaque ravin.

» Le train s'engage sur le pont de fer de 60 mètres d'une jetée qui, au kil. 8, passe la voie sur la rive droite de la Mpozo. C'est un magnifique travail auquel reste attaché le nom du regretté ingénieur Glaseneer, qui en a dirigé la construction.

» Au delà du ravin du Sommeil et après avoir dépassé l'ancien camp de Matadi-Mapembe, commence la fameuse montée de Palla-

balla. Nous sommes arrivés au kil. 10 et nous nous trouvons à une altitude de 95 mètres. Il s'agit d'atteindre le col de Pallaballa, situé au kil. 17, à une altitude de 280 mètres. En 7 kilomètres, nous allons donc avoir à nous élever de 195 mètres.

» Le train a fait un court arrêt pour permettre à la locomotive de faire de l'eau. La machine siffle ; nous voici partis pour l'ascension vers le col de Pallaballa.

» La voie s'engage en lacet dans le puissant massif auquel le village et la mission protestante de Pallaballa, situés à son point culminant à 525 mètres, ont donné son nom. Elle prend pour le franchir la crevasse, appelée, à cause de sa sauvagerie et de son aspect tourmenté, *Ravin du Diable*. C'est une étroite vallée, une gorge qu'enserrent deux reliefs de rochers dénudés et caillouteux et du fond de laquelle, d'entre les blocs écroulés, surgit un inextricable fouillis d'arbres et de lianes enchevêtrés.

» A l'époque des pluies, c'est-à-dire à celle où nous sommes, le fond du ravin est inondé par les eaux qu'y apportent de droite et de gauche des ravins tributaires, descendant des montagnes et également obstrués par l'intense végétation.

» Le chemin ferré monte sans répit le flanc droit du Ravin du Diable, franchissant, à leur bouche, coup sur coup, par de magnifiques ponts de 40, 25, 20 ou 10 mètres de longueur, toute une série de ravins plus étroits et dont les principaux s'appellent *Ravin du Sommeil*, *Ravin de la Chute*, *Ravin de la Cuve*, etc.

» Tout ce trajet est réellement émouvant. Le décor est dramatique ; les travaux d'art se succèdent de minute en minute ; la perspective se modifie à chacune des nombreuses courbes que fait ici la voie à chaque passage de ravin affluent.

» Le chemin s'élève toujours, accroché à la montagne, suspendu par places à 100 et 150 mètres au-dessus du fond du Ravin du Diable. La machine souffle avec force jusqu'au moment où elle atteint la station de Pallaballa.

» La partie vraiment intéressante du voyage est terminée. De Pallaballa à Kenge, il y a encore plus d'un point de vue grandiose sur les vallées que franchit la voie ; on rencontre plus d'un grand travail d'art, tels que, par exemple, les ponts de Pondene (20 mè-

tres), de la rivière Mia (30 mètres), de la rivière Kibueza (70 mètres) et de la rivière Kimeza (60 mètres) ; mais les grandes difficultés de passages, semblables à celles que l'on a eu à vaincre le long du Congo et de la Mpozo, les longues rampes d'accès à pente maximum n'existent plus.

» En outre, l'horizon s'élargit. On quitte bientôt les vallées étroites pour les passages plus larges. Les murailles de rochers se transforment en reliefs mamelonnés. L'aspect du pays change.

» A Salampu, on coupe un district désolé et pauvre. Mais à Kutadi, la belle végétation reparaît, les bosquets de palmiers se montrent.

» A Kimeza, on traverse les plantations de bananiers. La ligne d'horizon recule, la vallée s'élargit. On sent que l'on va quitter le pays des ravins et des montagnes.

» Le train roule maintenant avec rapidité, sur un terrain facile.

» La voie monte et descend sans pente sensible. Le pont de la Kimeza est traversé à la cote 200. Une dernière petite rampe, et l'on aperçoit les installations de la station de Kenge, à la cote 250. »

Le plus gros du travail est donc accompli; le reste de la ligne se maintient sur un vaste plateau qui n'offre que de faibles variations d'altitude; il y aura encore plusieurs ponts à construire.

Le télégraphe, dont les conférenciers de Bruxelles préconisaient l'établissement en 1890, est en voie de réalisation. Sur le rapport de M. Van Eetvelde, en date du 14 novembre 1893, le Roi a décidé la construction, aux frais de l'État, d'une ligne télégraphique entre Boma et le lac Tanganyka : cette ligne suivra le tracé du chemin de fer et passera par Léopoldville, les Stanley-Falls et le Manyema. Un crédit extraordinaire, destiné à assurer la construction du télégraphe entre Boma et Kenge, première station du chemin de fer, a été introduit au budget de 1894. Un décret du Roi-Souverain, daté du 27 novembre 1893, règle les conditions d'établissement et d'exploitation des lignes téléphoniques et télégraphiques.

L'un des plus grands obstacles rencontré par la Compagnie a consisté dans le recrutement des travailleurs, d'autant plus que certaine

presse étrangère n'a cessé un moment jusqu'aujourd'hui de lancer contre la Compagnie les accusations les plus graves, la représentant comme acheteur d'esclaves fournis par le roi de Dahomey. Il n'a pas été difficile à la Compagnie, non de se justifier, mais de faire raison de ces accusations dénuées de fondement. La Compagnie du chemin de fer a recruté ses travailleurs noirs sur toute la côte occidentale d'Afrique, et son personnel, qui comporte plus de 3,000 ouvriers, se compose de Sénégalais, Sierra-Léoniens, Monroviens, Lagos, Accras, Wyddahs; en outre, la Compagnie emploie des Zanzibarites et, depuis quelques temps, des indigènes des Antilles et des Chinois-Barbades. Elle se sert, pour le recrutement, d'agents établis à la côte, qui engagent les noirs par contrat passé avec ceux-ci; ces contrats doivent être légalisés par l'autorité locale; à l'arrivée des noirs au Congo, les contrats sont vérifiés par des représentants de l'État, qui s'assurent que les nouveaux engagés en ont bien compris les clauses. Il s'est déjà produit le fait que des noirs engagés ainsi ont préféré, en arrivant, être incorporés dans la force publique de l'État, qui a satisfait à leur désir dans la mesure de ses besoins; d'autres ont été rapatriés sur leur demande.

Malheureusement, les ouvriers noirs ne peuvent fournir un travail continu; ils sont forts, mais d'une indolence rebelle à toutes les réprimandes et aux punitions; ils demandent une surveillance de tous les instants; leur activité ne laisse pourtant rien à désirer pendant les quelques heures où le soleil n'est pas trop fort; mais qu'une équipe cesse d'être sous l'œil du maître pendant un moment, et il n'est pas un ouvrier qui n'abandonne immédiatement le travail et se mette à dormir; aussi la besogne des surveillants des travaux est-elle fatigante et elle exige une patience de tous les instants. A part cela, il n'y a qu'à se louer des services rendus par les noirs, qui s'acquittent fort bien de leur travail par faculté imitatrice; les piocheurs, tailleurs de pierre, scieurs, charpentiers, chauffeurs, serre-freins sont recrutés un peu partout et s'assimilent rapidement ces métiers respectifs; l'élément artisan spécial vient particulièrement de Sierra-Léone et de la côte du Sénégal.

La fièvre a été, depuis le début de l'entreprise, l'ennemie la plus fatale du personnel, et surtout du personnel noir : la mortalité,

parmi ceux-ci, a été un moment considérable, mais elle a fortement diminué par suite du confort accordé par la Compagnie et du dévouement intelligent que ne cesse de déployer le service médical, dirigé depuis plusieurs années par les docteurs Bourguignon et Carré. Les travailleurs de l'avant-garde sont toujours durement éprouvés dans des œuvres d'une envergure aussi colossale, et, parmi les Européens qui y prêtent leur aide, il faut qu'il se fasse une sélection comme pour la flore et la faune importées dans des régions nouvelles.

Le chemin de fer du Congo est une œuvre nationale ; elle a été conçue en Belgique par le premier des Belges, le Roi ; ce sont des capitaux belges qui sont engagés, et c'est l'élite de nos ingénieurs qui, là-bas, sous l'ardent et impitoyable soleil d'Afrique, poursuivent courageusement l'OEuvre, méthodiquement, mais sûrement. Les difficultés qui, au premier abord, paraissaient insurmontables, disparaissent petit à petit, grâce à leurs patients travaux. Le chemin de fer peut être considéré comme un fait accompli, et le jour n'est pas loin où le cœur de tous les Belges frissonnera d'émotion, de joie et d'orgueil, lorsque la première locomotive, une locomotive belge, franchira, lançant au ciel des panaches de fumée, les monts et vallons de la Suisse congolaise, et entrera en gare de Léopoldville, déchirant les airs d'un sifflet strident et triomphal.

Car, ne l'oublions jamais, c'est notre Patrie qui a été le berceau de cette glorieuse idée, de cette œuvre de gigantesque envergure, notre Belgique qui, toute petite qu'elle est, sait porter si haut et si ferme, en toutes circonstances, l'étendard du Progrès et du Travail !

LIVRE VI

LE CONGO HUMANITAIRE

LE CONGO HUMANITAIRE

CHAPITRE PREMIER

Aperçu de l'histoire de l'esclavage et de la traite

L'esclavage est une plaie sociale qui date de la plus haute antiquité : cette plaie vivace a traversé les âges, gangrenant les civilisations, s'envenimant chaque jour, jusqu'au moment où les nations européennes, pour des motifs que nous examinerons plus loin, tentèrent de la guérir, ou au moins d'y apporter des adoucissements et d'en atténuer les terribles effets.

Avant tout, il convient de faire la différence entre l'esclavage et la traite, termes qui sont trop souvent confondus : l'esclavage constitue l'état social, tandis que la traite comprend les opérations de l'achat, ou plutôt du vol, du transport et de la vente des esclaves ; l'esclavage est un ordre social qui se retrouve chez toutes les peuplades noires; les esclaves constituent une caste dans la tribu. Chez certaines peuplades, cet esclavage est supportable et mitigé, quasi patriarcal; chez d'autres, l'esclave est la bête de somme à tout faire, l'existence à sacrifier dans les cérémonies, la chair servant aux festins dans les grandes circonstances. L'esclavage alimente la traite ; il est soumis à l'éternelle loi économique de l'offre et de la demande; supprimer l'esclavage en fait doit donc être la principale préoccupation des nations civilisées; faire disparaître la caste sociale des esclaves où elle existe au vu et au su de tous est le meilleur moyen d'enrayer le commerce de chair humaine; lorsqu'on ne demandera plus d'esclaves, il n'y aura plus de profit à en faire le trafic et l'abolition de la traite sera une chose accomplie.

Le baron Lambermont, dans son « Rapport sur le projet de

Déclaration concernant la liberté du commerce dans le bassin du Congo et ses affluents », parle ainsi de l'esclavage : « Deux fléaux pèsent sur la condition actuelle des peuples africains et paralysent leur développement : l'esclavage et la traite. Chacun sait — et le témoignage de M. Stanley n'a fait que confirmer sous ce rapport une notion acquise — combien l'esclavage a de profondes racines dans la constitution des peuplades africaines. Certes cette institution malfaisante doit disparaître : c'est la condition même de tout progrès économique et politique, mais des ménagements, des transitions seront indispensables...

» La traite a un autre caractère : c'est la négation même de toute loi, de tout ordre social. La chasse à l'homme est un crime de lèse-humanité. Il doit être réprimé partout où il sera possible de l'atteindre, sur terre comme sur mer... »

L'origine de l'esclavage, et partant de la traite, se perd dans la nuit des temps : dans toutes les civilisations de l'antiquité, l'esclavage était une institution sociale, et elles le considéraient comme découlant de la *loi primitive*. Moïse consacrait l'esclavage chez les Hébreux. Cicéron, le grand philosophe romain, reconnaît l'esclavage comme dérivant de la nature même des choses : chez les Romains, c'étaient les prisonniers de guerre (*mancipia*) qui formaient la caste des esclaves, avec les enfants nés de parents esclaves : « *Jure gentium, servi nostri sunt qui ab hostibus capiuntur, aut qui ex ancillis nostris nascuntur* (1). » Les esclaves étaient traités durement, n'avaient aucun droit ; ils constituaient la *res Domini* (chose du Maître) ; un axiome du droit romain est ainsi conçu : « *Servus caput non habet* (2). »

Lycurgue, le grand réformateur spartiate, consacrait l'esclavage et préconisait une société composée de deux castes : les citoyens et les *îlotes* (esclaves). Ceux-ci se révoltèrent souvent. Chez les Athéniens, l'esclave était considéré comme faisant partie de la famille :

(1) « Sont considérés comme esclaves, en vertu du droit des gens, ceux qui sont pris à l'ennemi, ou qui naissent de nos servantes. » (*Digestes*, I, 5, 4 § 1). L'organisation de l'esclavage chez les tribus africaines repose à peu près sur les mêmes principes.

(2) L'esclave n'a pas de tête, c'est-à-dire pas de droits.

on montrait au doigt les gens qui maltraitaient les esclaves, et ces personnes étaient l'objet de satires souvent cruelles.

Toutefois il est difficile de préciser l'époque à laquelle commença la traite de la race noire; les Carthaginois, qui étaient de race sémite, possédaient des esclaves noirs : c'est après les guerres puniques que les esclaves nègres furent introduits à Rome, où ils constituaient une rareté. Il est certain que c'est surtout lorsque les appétits commerciaux des nations latines eurent jeté leur dévolu sur les terres du Nouveau-Monde, dont elles attendaient des fortunes rapides et faciles, que le trafic de chair humaine prit une extension considérable et sévit avec le plus d'intensité et de cruauté; la race rouge ayant à peu près disparu dans les guerres sanguinaires livrées par les Espagnols et les Portugais, il fallait des bras pour coloniser : la fatalité historique désignait l'obscure et misérable race chamite pour être sacrifiée, — et ce fut dès lors une chasse à l'homme acharnée, cruelle, désastreuse, qui anéantissait chaque année plus de deux cent mille existences humaines.

Les chiffres suivants sont éloquents et disent suffisamment au prix de quels massacres, de quelles souffrances, les négriers sont parvenus à exporter un nombre aussi considérable d'esclaves : de 1811 à 1820, Cuba a importé plus de 116,000 esclaves; en trois ans le port de Rio de Janeiro en a reçu 59,000; en 1882, le Brésil en a reçu 60,000; enfin, chiffre effrayant, en 1820, la colonie portugaise du Brésil comprenait deux millions d'esclaves, soit plus du double de la population entière!...

Pourquoi le fléau de la traite s'est-il abattu sur la race noire?... Cette race qui, aux yeux de tant de gens, semble une race dégénérée, incapable de développement moral, est-elle moins douée que les autres races, ses sœurs qui n'oublient que trop qu'elles dérivent toutes d'une même et unique origine? Voici ce que dit à ce sujet, dans l'*Encyclopédie moderne*, M. J. Malbouche, et son raisonnement vient encore appuyer la thèse que nous avons soutenue dans notre chapitre du *Congo économique* :

« Il s'agit de savoir si les noirs sont des hommes comme les autres; on ne peut nier du moins qu'ils ne soient d'excellents travailleurs, à part les moyens employés jusqu'à présent pour les contraindre au travail. Ils sont robustes et patients; en

Afrique, ils ont prouvé qu'ils ne demandaient pas mieux que d'établir des relations de commerce avec les Européens. Ceux-ci n'ont eu qu'à leur indiquer celles de leurs productions indigènes qu'ils désiraient et ils se sont empressés de se livrer aux plus grandes fatigues pour les leur procurer; ils ont fait plusieurs centaines de lieues pour avoir des bois durs : de ces travaux à ceux de la culture il n'y a pas loin; entre les idées de prévoyance qu'il leur a fallu et celles de même nature qu'exige la culture, il n'y a pas de différence. Les noirs ont donc déjà prouvé, sans sortir d'Afrique, de quoi ils sont capables. Il leur manque un aiguillon que l'Europe possède dans les commodités et les jouissances de sa vie sociale; voilà ce qu'ignorent les noirs, et ce qu'il importe de leur apprendre, au lieu de leur montrer de loin en loin quelques colifichets ou quelques poisons déguisés qui achèvent de les abrutir. Mais il est grand temps que les blancs s'avouent la cause réelle de l'infériorité constante des nègres, et que la perpétuelle objection des trafiquants de sang humain soit détruite.

» L'éducation fait l'homme; elle est la plus haute application des progrès accomplis par la société. L'individu, selon sa position sociale, reçoit de tout ce qui l'entoure les impressions et les enseignements qui déterminent sa valeur; ce qu'il y ajoute par sa propre activité le distingue de ses semblables, mais ne saurait changer immédiatement leur condition. Ce changement est le travail des siècles. Voilà pourquoi la vertu ou la capacité extraordinaire de quelques noirs n'a pas paru une preuve suffisante de leur perfectibilité. Cette preuve est pourtant sans réplique : on n'a jamais vu qu'un animal possédât une vertu ou une capacité d'homme; mais on a toujours observé que les classes maltraitées par la société étaient celles dont les facultés atteignaient le moindre développement. L'avilissement est en raison de l'oppression; ce rapprochement résout la question des noirs. Toutes les espèces de notre race obéissent à la même loi; et c'est pourquoi celles qui se sont trouvées le plus éloignées des conditions générales qui ont fondé la moralité humaine, sont les dernières que l'éducation soit venue transformer. Il a fallu d'abord qu'on voulût bien se servir des noirs. Ce progrès, et sans contredit c'en est un fort grand, les mit sous l'influence de la société; mais il les en tint séparés autant que le peuvent les conventions civiles. Ainsi, ils ne durent profiter que de très loin et très peu des acquisitions réalisées par la grande association. Or, il est indispensable de considérer ce qu'on leur a donné, avant d'expliquer ce qu'on est en droit d'en attendre. Après le fait primordial de leur rapprochement avec les blancs, l'éducation qu'ils ont reçue de leur nouvelle condition était-elle propre à développer les facultés dont on les dit privés?

» Les langues sont le mode obligé de l'intelligence; chaque mot pris en lui-même est la synthèse de l'objet qu'il exprime. Chaque combinaison d'un mot avec d'autres est une analyse. Supprimez le mot, éloignez l'objet, il n'y a plus ni synthèse ni analyse. L'intelligence manque de ses conditions organiques; elle est inerte; elle peut s'éteindre sans avoir donné signe d'existence. Les institutions sociales ont pour principal effet d'entretenir le mouvement des intelligences par la formation sans cesse renouvelée d'un certain nombre de combinaisons; elles encadrent les objets qui méritent considération; elles fixent la valeur des mots; elles reproduisent et perpétuent les rapprochements par lesquels la société vit et l'intelligence humaine se conserve et s'agrandit. Voyons maintenant comment l'intelligence se distribue au moyen des langues et des institutions; c'est là l'éducation. A mesure qu'on s'élève dans l'ordre social, les idées se généralisent, c'est-à-dire qu'on possède plus de mots, qu'on est en relation avec plus d'objets, et que les rapprochements qu'on est obligé de faire des uns avec les autres étant plus nombreux, on devient délicat, fin, spirituel, savant, et on acquiert cette rapidité de conception ou cette puissance de

réflexion qu'on chercherait vainement dans la classe inférieure. Ici les idées se specialisent; on a peu de mots, peu d'objets qui touchent; on est réduit à quelques combinaisons incessamment répétées; on est grossier et ignorant. L'échelle est rigoureusement exacte, et à proportion qu'on descend, l'effet devient plus sensible; les influences sociales, ou plutôt l'éducation qui les résume toutes, est réduite à rien pour beaucoup d'êtres qui végètent au milieu des hommes et qui en portent le nom. Il n'est que trop facile de découvrir, en France, des populations entières qui sont presque complètement stupides, et bien plus que des milliers de nègres qui se sont trouvés en contact avec la civilisation. Voilà comment il peut arriver que les langues et les institutions, ces deux véhicules de l'intelligence, ces deux cadres dans lesquels s'agite le souffle divin, ne suffisent pas pour former des hommes. Que l'on considère l'état des noirs sous le point de vue que nous venons d'exposer, et l'on restera convaincu qu'il était impossible qu'ils s'élevassent plus haut qu'ils ne l'ont fait. Pour eux, l'éducation se borne à des coups de fouet destinés à les contraindre à exécuter un petit nombre de mouvements qu'ils répètent sans fin ni pause. Leur langue n'étant pas celle de la société où ils sont forcés de vivre, leur interdit tout progrès. Quand ils parviennent à l'apprendre, leur dictionnaire est si borné, les objets soumis à leur curiosité sont si peu nombreux ou si peu intéressants pour eux qui n'en doivent retirer aucun service, que les combinaisons de leur intelligence ne vont guère au delà de ce qu'elles étaient sous l'empire de leur idiome primitif. Les institutions sociales les mettent en dehors du mouvement de la pensée. Ils sont encadrés comme objets d'administration : c'est la pièce de bois dans l'échafaudage, il faut une volonté d'homme pour l'en ôter. La société qui leur fait cette condition ne peut leur reprocher de n'en pas sortir. Ils suivent sa loi; ils se conforment à ses nécessités. Elle leur doit une récompense. Cette récompense est pour elle-même d'une haute convenance; il vaut mieux qu'elle soit accordée comme un don qu'arrachée comme un droit. C'est cependant à ce dernier fait qu'arrive tout être doué de raison, et auquel son travail ne sert pas. La révolte n'est que la traduction du déni de la justice, de la méconnaissance de la loi universelle du progrès à l'usage d'une réunion d'hommes assez forte pour soutenir la lutte. Saint-Domingue en est la preuve. Les noirs se sont révoltés au même titre que les Polonais; seulement, la cruauté des représailles étant toujours en raison de la barbarie de l'agression primitive, d'affreux malheurs furent la suite des traitements meurtriers qu'avaient essuyés les noirs. Dans tout ce qu'ils ont fait, ils n'ont donc été ni plus ni moins que des hommes, et ils sont tout ce qu'il est humainement possible qu'ils soient. Ils ont appris ce qu'ils pouvaient apprendre; leur moralité s'est épurée autant que le permettait l'échelle sociale de la moralité.

» En ayant égard au point d'où ils sont partis, on se convaincra facilement qu'ils ont participé autant que toute autre portion de l'espèce aux progrès accomplis depuis trois siècles. Dans les commencements de la traite, ils étaient partout de véritables bêtes de somme qu'on frappait pour les faire travailler : il y en a maintenant dans toutes les parties de l'Amérique un nombre considérable qui savent user de la liberté qu'ils ont acquise; il y en a beaucoup d'autres auxquels leurs maîtres ont donné divers métiers et qui travaillent librement, à la charge d'une redevance journalière; il est incontestable aussi que les mauvais traitements, qu'ont à souffrir ceux qui vivent dans les plantations, ont diminué d'intensité; le régime est généralement plus doux; mais cela vient autant de l'intérêt bien entendu des planteurs que des qualités sociales que les noirs ont acquises. La nécessité les a rendus plus soumis; l'habitude a fait taire leurs ressentiments; le contact avec les blancs leur appris beaucoup de choses; mais il ne faut pas oublier que plus la moralité s'élève,

et plus l'homme a le droit d'être exigeant. Il devient tous les jours plus dangereux de négliger l'amélioration du sort des nègres.

» Voilà le véritable point sur lequel doivent se concentrer les méditations des philosophes. Il faut laisser les physiologistes s'enquérir curieusement si les noirs ont la même conformation que les blancs, et s'il y a possibilité physique qu'ils arrivent au même degré de perfectionnement. La tête d'un noir, dans ses conditions les plus générales, est, sans contredit, semblable à celle d'un blanc. On remarque chez le premier une dépression plus forte dans le haut du front; il est comme renversé en arrière; mais on voit beaucoup de blancs qui offrent cette particularité; ils n'en sont pas moins des hommes, et plusieurs fort distingués; beaucoup de noirs ne l'ont pas : chez les autres, elle existe à des degrés différents. Ce ne peut donc pas être sérieusement qu'on oppose un pareil fait; est-on d'ailleurs fixé sur ce que le développement intellectuel et successif des générations peut ajouter au développement du siège de l'intelligence?... La physiologie de l'individu commence à peine; celle de l'espèce n'a pas commencé. En attendant que ses progrès viennent détromper ceux qui voient tout l'avenir de l'humanité dans quelques proéminences dont ils ne connaissent ni l'origine, ni l'histoire, ni les relations avec les facultés qu'elles représentent, des faits d'une toute autre portée éclairent la question, et la posent d'une manière fort différente.

» L'assimilation de la race noire par la blanche s'opère partout où elles se trouvent en contact. Ce mariage est lent et pénible. La nature triomphe; après quelques générations, la tache originelle est effacée. L'état d'abrutissement où l'on continue à retenir les noirs est l'obstacle réel à la confusion des deux natures : qui peut dire avec quelle rapidité elle s'opérerait, si les sentiments de ceux qu'on méprise étaient élevés à hauteur d'homme. Qu'on ne s'imagine pas que la beauté du sang des blancs y perdrait finalement quelque chose. La civilisation a précisément pour but de neutraliser les influences pernicieuses tant du climat que des autres agents; et l'on conçoit, avec le secours de quelques notions de physique, que le retour de la couleur noire serait aussi impossible que sa persistance dans les populations mêlées. La transition s'opère, elle s'opérera malgré tous les obstacles, et il en est de celle-ci comme des autres nécessités sociales ou politiques : les obstacles qu'on lui susciterait la rendraient plus accablante et plus longue, sans l'empêcher. L'homme n'a pas inventé la nature, mais elle l'a produit pour qu'il se soumette à ses lois. Sa plus belle mission sur la terre est de hâter leur accomplissement.

» L'aristocratie de la peau tombera comme les autres; elles seront confondues, et il ne restera que l'égalité originelle à laquelle les hommes sont rappelés. L'aristocratie de la peau s'explique en fait par des circonstances passagères; si on la croit plus tenace, parce que, ainsi qu'on le dit vulgairement, celle-là saute aux yeux, on se trompe, et de beaucoup. Il est aussi difficile d'assigner, dans l'ordre réel, où commence le nègre et où finit le blanc, qu'il est impossible de marquer où commence l'animal et où finit le végétal. Les classifications représentent l'état des connaissances, toujours rigoureusement en rapport avec les sentiments qui dominent dans l'espèce humaine, mais les idées s'élaborent sans cesse; au bout d'un temps les classifications sont détruites : on s'aperçoit que la foi qu'on avait mise en elles est une foi morte, et les œuvres deviennent autres à leur tour. Pour arriver à la destruction de l'aristocratie de la peau, le progrès de la fusion des races concourra avec celui de la science et de la société. Ce but nécessaire vers lequel le monde s'achemine résout toutes les difficultés contre les noirs, ôte tout droit d'oppression aux blancs, et ne soumet à leurs disputes que la détermination des meilleurs moyens d'opérer les améliorations qui sont le vœu de la nature. »

L'esclavage n'est pas absolument le fait de la traite : il existe parmi les peuplades noires elles-mêmes ; les esclaves, ainsi que nous l'avons vu au chapitre de l'ethnographie, constituent une caste sociale. C'est, d'après M. Élisée Reclus, la faim qui a amené cet état de choses : « Quand la famine sévit dans une contrée, dit-il, une famille qui ne peut plus trouver de subsistance va chercher l'hospitalité chez un voisin moins éprouvé. Celui-ci l'accueille et le nourrit, mais au bout de quelque temps, quand cette famille a repris des forces et qu'elle exprime le désir de s'en retourner chez elle, « Vous m'appartenez, lui répond le maître, je vous ai nourrie, vous êtes mes esclaves ». Quand il ne prend pas la famille entière, il se contente d'un enfant. Il y aussi les captifs de guerre, dont le sort est tout différent. D'abord il leur arrive d'être mangés, quelquefois ils sont sacrifiés à la Majesté royale. »

L'Angleterre a été la première nation qui ait proposé, en 1792, l'abolition de l'esclavage et, partant, de la traite. Déjà, en 1722, la justice anglaise avait décidé que « tout esclave qui mettait le pied sur le sol anglais recouvrait la liberté, qui ne pouvait lui être enlevée ». En 1788, la question de l'abolition de l'esclavage fut portée pour la première fois devant les Chambres anglaises par M. William Wilberforce, qui ne parvint cependant à obtenir qu'en 1807 l'abolition complète de la traite dans toutes les possessions anglaises. Toutefois, indépendamment des sentiments d'humanité qui semblent avoir provoqué cette mesure, il faut reconnaître que l'Angleterre envisagea des considérations politiques et économiques de la plus haute importance ; d'abord la rivalité coloniale : les colonies américaines des puissances étrangères, où les marchands de bois d'ébène importaient un nombre considérable d'esclaves dont les bras réalisaient une somme de travail énorme et peu coûteux, prospéraient rapidement et menaçaient d'écraser commercialement les colonies anglaises de l'Inde, où l'Angleterre trouvait sur place les bras nécessaires à la culture ; d'un autre côté l'Angleterre ne pouvait que profiter de la grande réforme sociale et humanitaire : elle entrevoyait l'extension qu'allait prendre son influence en Afrique, l'acquisition de territoires dans le continent qui était le foyer même de la chasse à l'homme, et elle craignait

évidemment le dépeuplement des contrées où allait bientôt se déployer cette activité coloniale qui la caractérise. Aussi tous les efforts de l'Angleterre tendirent-ils à obtenir des nations civilisées l'abolition du trafic humain, et elle alla jusqu'à payer 700,000 livres sterling le consentement de l'Espagne.

Les négociations avec les autres puissances furent longues et menées avec un acharnement, intéressé il est vrai, mais dont la race noire ne pouvait tirer que profit. Le Portugal se montra le plus rebelle à entrer dans les vues du gouvernement anglais : il était la nation la plus favorisée par la traite, puisque la plus grande partie des esclaves était dirigée vers ses colonies du Nouveau-Monde; toutefois, la séparation du Brésil et du Portugal, en 1822, amena ce dernier à entrer dans le concert des puissances intéressées à l'abolition de la traite : par un premier traité conclu en 1810, il s'était déjà engagé à ne plus se procurer d'esclaves ailleurs que dans ses propres possessions d'Afrique. En même temps, les États-Unis d'abord, puis la France et l'Espagne acquiescèrent aux propositions du gouvernement britannique ; ces deux dernières puissances avec cette restriction que le commerce d'esclaves serait toléré en raison des besoins de leurs colonies.

Au Congrès de Vienne, tenu en 1815, l'Angleterre et la France, qui s'y étaient du reste engagées par un article séparé du Traité de Paris du 30 mai 1814, défendirent énergiquement la cause de la race noire, et la déclaration signée par les plénipotentiaires de presque tous les États européens et des États-Unis fut le point de départ de la lutte qui allait s'entreprendre contre la traite africaine : « Trop instruits des sentiments de leurs souverains, pour ne pas prévoir que, quelque honorable que soit leur but, ils ne le poursuivront pas sans de grands ménagements pour les intérêts, les habitudes et les préventions mêmes de leurs sujets, les dits plénipotentiaires reconnaissent en même temps que cette déclaration générale ne saurait préjuger le terme que chaque puissance en particulier pourrait envisager comme le plus convenable pour l'abolition définitive du commerce des nègres ; par conséquent, la détermination de l'époque où ce commerce doit universellement cesser sera un objet de négociations entre les puissances ; bien entendu que l'on ne

négligera aucun moyen propre à en accélérer la marche, et que l'engagement réciproque contracté par la présente déclaration entre les souverains qui y ont pris part, ne sera considéré comme rempli qu'au moment où un succès complet aura couronné leurs efforts réunis. »

En 1822, le Congrès de Vérone renforça encore cette déclaration, et les puissances signataires s'engagèrent « à ce que leurs cabinets respectifs se livrassent à l'examen de toute mesure compatible avec leurs droits et les intérêts de leurs sujets pour amener un résultat constatant aux yeux du monde la sincérité de leurs vœux et de leurs efforts en faveur d'une cause digne de leur sollicitude commune ».

Les puissances furent lentes à remplir les termes de ces solennels engagements : il faut reconnaître cependant que le mal était enraciné si profondément et que tant d'intérêts divers étaient en jeu, qu'il était nécessaire d'agir avec prudence pour atteindre sûrement le but. Ainsi l'Angleterre, qui avait elle-même provoqué ces congrès et ces déclarations, ne promulgua qu'en 1833 la loi concernant l'émancipation des esclaves, et cette loi ne fut mise à exécution complète, dans les possessions anglaises, qu'en 1839.

Et malgré l'énergie des admirables déclarations citées plus haut, le commerce d'esclaves continua, plus horrible, plus épouvantable que jamais; les négriers, devant user de fraude pour continuer leur criminel trafic, sacrifiaient des milliers d'existences pour échapper aux croisières anglaises et françaises qui, à partir de 1822, sillonnèrent l'Océan, faisant une chasse acharnée et impitoyable aux marchands d'hommes. Aucune description, aucune plume ne saurait dépeindre l'horreur de ces cargaisons humaines transportées par mer, ces entassements d'hommes, de femmes et d'enfants dans des cales infectes où on leur jetait à peine la nourriture nécessaire, et quelle nourriture! où, pendant les longues traversées clandestines, les misérables noirs gémissaient dans la plus infâme promiscuité sans voir jamais le soleil, sans respirer jamais l'air pur, vivant à côté des cadavres putréfiés de leurs frères qui mouraient journellement des maladies les plus atroces; et heureux étaient-ils lorsque le hideux négrier, poursuivi de près

par les croiseurs et pour échapper à la corde qui l'attendait impitoyablement, les envoyait, attachés par le cou l'un à l'autre au moyen d'une chaîne immense, servir, au fond de l'Océan, de pâture aux monstres marins.

« Sur tous les points de nos colonies, dit *l'Illustration de Paris* (1843), ce commerce odieux s'accomplissait avec une audace et une activité devant lesquelles la surveillance légale était impuissante; les agents de l'autorité eux-mêmes, les juges qui devaient prononcer sur la culpabilité des négriers participaient à cet infâme trafic et en partageaient les bénéfices. Dans nos ports de mer, la construction, l'armement des navires négriers, leur destination, la fabrication des instruments de torture nécessaires pour contenir les nègres, n'étaient un mystère pour personne. A Nantes, au Havre, des prospectus d'armement et de cargaison, où étaient cotés les prix d'achat et les prix de vente du *bois d'ébène*, circulaient publiquement; le taux des assurances pour ces sortes d'expéditions était plus élevé; on forgeait et on vendait aux yeux de tous les menottes, les poucettes, les barres de justice, les carcans qui servaient à conduire les malheureux nègres de l'intérieur des terres au rivage où les attendait leur prison flottante, véritable *carcere duro*, auprès duquel l'esclavage et la prison étaient une sorte de bienfait. »

Certaines mesures successives vinrent encore porter des coups mortels au commerce d'esclaves : la convention conclue en 1831 entre la France et l'Angleterre, qui accordait le droit mutuel de visite des bateaux marchands des deux nationalités; l'abolition de l'esclavage dans les colonies anglaises en 1839; dans les colonies françaises en 1848 sur la proposition de M. Schœlcher, sous-secrétaire d'État à la marine; aux États-Unis en 1865, où elle provoqua la sanglante guerre de sécession, guerre dans laquelle ses intérêts commerciaux poussèrent l'Angleterre à soutenir les Sudistes (partisans de l'esclavage) contre les Nordistes; enfin au Brésil, en 1888, où le généreux Dom Pedro paya de sa couronne et de l'exil sa charité et son dévouement à l'humanité.

La traite fit encore, à plusieurs reprises, l'objet de déclarations officielles des puissances, et constitua l'ordre du jour de nombreux congrès.

L'article 1er des statuts du Comité national belge, institué à la suite de la Conférence géographique de 1876 au Palais de Bruxelles, était ainsi conçu : « Il est institué à Bruxelles un Comité national chargé de poursuivre, en ce qui le concerne et dans les limites de la Belgique, l'exécution du programme de la Conférence internationale pour *réprimer le commerce des esclaves* et explorer l'Afrique. »

La Conférence de Berlin agita aussi les questions de l'esclavage et de la traite : « Au point de vue scientifique, dit M. Banning dans ses commentaires sur *La Conférence africaine de Berlin et l'Association internationale du Congo*, l'œuvre de la Conférence a d'anciennes origines : elle se rattache au mouvement qui s'organisa en 1788 à Londres pour l'exploration de l'Afrique et qui a donné l'impulsion à tant de voyageurs célèbres ; elle rappelle *la propagande philanthropique qui s'établit en même temps en faveur de l'émancipation des nègres et pour la répression de la traite ;* elle s'inspire surtout de la rénovation qui commence dès le milieu du XVIIIe siècle dans la science du droit des gens, en élargit les bases et tend de plus en plus à rapprocher les nations en réglant leurs rapports conformément aux principes de la loi naturelle. La communauté internationale est devenue une vérité ; l'Acte de Berlin ajoute un chapitre au Code, non seulement rationnel, mais positif, qui la régit. »

Enfin, comme nous l'avons vu dans notre seconde partie, la Conférence antiesclavagiste de Bruxelles est venue réunir tous ces travaux, condenser en une volonté unique les intentions de toutes les nations civilisées et prendre, en un acte que les puissances, avec une admirable unanimité, s'apprêtent à mettre ou ont déjà mis à exécution, les mesures nécessaires pour amener dans un délai, que nous espérons, de tout notre cœur, rapproché, l'extinction de cette affreuse plaie sociale : l'esclavage, — et de ce hideux commerce : la traite des noirs.

CHAPITRE II

Les horreurs de la traite

Les horreurs de la traite ont été racontées par tous les voyageurs, les explorateurs et les missionnaires qui ont parcouru l'Afrique; nous citerons la description que donnent, des razzias d'esclaves, trois hommes dont le voyage a eu un but bien différent : Livingstone, le missionnaire; Storms, l'explorateur, et Hodister, le commerçant.

« 15 *juillet*. — A Nyangué, jour de marché. Les coups de feu qui, depuis ce matin, se font entendre de l'autre côté de l'eau, annoncent que les gens de Dagâmmbé exterminent ceux de Kimebourou et de quelques autres avec lesquels Manilla a fait échange de sang. « Manilla est un esclave; comment ose-t-il mêler son sang à celui des chefs, qui ne doivent avoir pour amis que des hommes libres comme nous? » Telle est leur plainte.

» Kimebourou a donné trois esclaves à Manilla; en retour, Manilla a pillé et brûlé dix villages. Ravi de cette preuve d'amitié, Kimebourou a offert à Dagâmmbé neuf esclaves pour une même opération; il a éprouvé un refus; et aujourd'hui les gens de Dagâmmbé détruisent ses villages, fusillent et capturent ses sujets pour punir, dit-on, Manilla, mais en fait pour apprendre aux indigènes qu'ils ne doivent avoir de relations et ne faire de commerce qu'avec Dagâmmbé et les siens : « Soyez amis avec nous, non pas avec Manilla, ni avec aucun autre », c'est là-dessus qu'on insiste.

» Malgré les villages en flammes et les coups de fusil, qui de temps en temps se tiraient sur les fugitifs, quinze cents personnes vinrent au marché. En arrivant sur la place, je rencontrai tout d'abord Edaï et Manilla, puis trois des hommes que Dagâmmbé a récemment amenés d'Oujiji.

» Je m'étonnai de voir ces trois hommes avec des mousquets, et fus sur le point de leur reprocher d'être venus là avec des armes, ce que ne font jamais les habitants; mais je l'attribuai à leur ignorance des usages du pays; et, la chaleur étant suffocante, je résolus de rentrer chez moi. Comme je m'éloignais, je vis un de ces hommes marchander une poule et s'en emparer.

» Je n'avais pas fait une trentaine de pas hors de la place, qu'une double détonation m'apprit que le massacre commençait. La foule s'élança de tous côtés, chacun jetant ses marchandises et prenant la fuite. Les trois hommes continuaient à tirer sur les groupes qui étaient en haut du marché, quand des volées de mousqueterie partirent d'une bande postée en bas, près de la crique, et dont les coups se dirigeaient sur les femmes qui se précipitaient vers les canots.

» Une cinquantaine de pirogues étaient là, pressées les unes contre les autres. Dans l'effroi qui les avait tous saisis, les hommes oublièrent leurs pagaies. Les canots ne pouvaient pas sortir tous à la fois, et, voulant tous partir, ils s'en empêchaient.

LES ANTIESCLAVAGISTES AU TANGANYKA.
M. Renier. — Capitaine Jacques. — M. Docquier. — Capitaine Joubert.

Hommes et femmes, entassés dans les barques, blessés par les balles qui continuaient de pleuvoir, sautaient dans l'eau et s'y débattaient en criant. Une longue file de têtes, sortant de la rivière, montrait que les malheureux nageaient vers une île située à quinze cents mètres; pour y atteindre, il leur fallait opposer le bras gauche à un courant de deux milles à l'heure. S'ils avaient pris la diagonale pour gagner l'autre rive, le courant les aurait aidés, et, bien que la distance fût de trois milles, quelques-uns l'auraient franchie. Mais toutes ces têtes au-dessus de l'eau marquaient la ligne de ceux qui devaient périr.

» Les coups de feu continuaient, tombant sur les faibles et sur les blessés. A chaque fois disparaissaient des têtes, les unes tranquillement : elles coulaient à fond et rien de plus, tandis qu'à la place des autres, on voyait des bras se tendre vers le ciel, puis disparaître aussi.

» Un canot se chargea d'autant de monde qu'il put en contenir; tous le firent marcher en patouillant avec les bras, en guise de rames. Trois autres allèrent au secours des amis défaillants et s'emplirent au point qu'ils sombrèrent.

» Seul dans une longue pirogue, où auraient pu tenir quarante ou cinquante personnes, un homme avait perdu la raison; il remontait la rivière, pagayant sans but, tournoyant, n'allant nulle part, et ne regardant pas ceux qui se noyaient.

» Peu à peu toutes les têtes disparurent. Quelques nageurs, qui avaient pris en aval, gagnèrent la rive et échappèrent au massacre.

» Dagâmmbé mit de ses gens dans l'un des canots restés sans maîtres, et les envoya au secours des malheureux : vingt-deux furent sauvés de la sorte. Une femme refusa d'être prise à bord, préférant la chance de se sauver en nageant à la crainte d'être esclave.

» Les femmes baghénya sont d'habiles nageuses, habituées qu'elles sont à plonger dans la rivière pour y pêcher des huîtres, et celles qui ont suivi le courant ont pu être sauvées; mais les Arabes, eux-mêmes, estiment le nombre des morts à un chiffre qui varie entre trois cent trente et quatre cents; et ils sont bien loin du compte.

» Dans leur acharnement, les hommes qui fusillaient près des canots ont tué deux des leurs, plus un nègre de leur suite, qui, entré dans une embarcation pour la piller, tomba dans la rivière, reparut à la surface et coula pour toujours.

» Après cette terrible affaire, la horde de Tagamoyo, le principal auteur du crime, continua à tirer sur les habitants de la rive gauche et à brûler leurs villages. Au moment où j'écris ces lignes, j'entends les lamentations qui se répandent sur ceux qu'on a tués de l'autre côté de l'eau et qui sont morts, ignorant combien de leurs amis gisent dans les profondeurs du Lualaba.

» Ce carnage est d'autant plus atroce que, dans le pays, — le fait est de notoriété publique, — les femmes qui viennent au marché n'ont rien à craindre, même dans les districts en guerre avec le leur. « Elles passent parmi nous sans être inquiétées, disent les naturels, et il n'y a pas d'exemple que l'une d'elle ait été volée par un homme. »

» Ces musulmans noirs sont inférieurs aux Manyemas pour le droit et la justice. Les gens d'Hassani ont l'hypercriminalité d'attaquer les villages les plus inoffensifs, et de piller, de tuer, et de capturer indistinctement.

» L'attaque des gens du marché, tout ce carnage, m'a laissé l'impression d'avoir été dans la géhenne, moins le feu et le soufre; et encore, la chaleur qui était accablante, et les mousquets brûlant leur poudre et vomissant leurs balles, pouvaient faire croire qu'on était dans l'abîme sans fond (1). »

(1) Livingstone : *Le Zambèze.*

Voici en quels termes M. Hodister, le vaillant et malheureux explorateur de la Société du Katanga, décrit la traite entre noirs, qui se pratique dans une grande partie de l'État, principalement dans l'Ubangi et le Lulongo :

« J'ai assisté — impuissant, hélas ! à l'empêcher — au départ de l'expédition d'une tribu importante, allant tenter un coup de main contre une autre tribu établie à quelques jours de pirogue en amont de la première. Pendant un mois, les hommes de cette première tribu — tous riverains — invitèrent les N'Gombés ou indigènes établis à l'intérieur, derrière eux, à des fêtes où les massanga jouaient le grand rôle ; il s'agissait d'engager les N'Gombés à se joindre à l'expédition barbare, afin de pouvoir attaquer à la fois par eau et par terre, et aussi, en emmenant les principaux N'Gombés, d'avoir la certitude que ces mêmes N'Gombés ne profiteraient pas de l'absence des meilleurs guerriers pour les attaquer eux-mêmes ; c'est là surtout que les alliés de la veille deviennent les ennemis du lendemain. Quand tout fut convenu, soixante grandes pirogues furent armées par les chefs et notables. Chacune de ces pirogues, montée par vingt-cinq à quarante personnes, avait reçu quatre à six N'Gombés. Quand tout fut prêt, les soixante pirogues, portant environ dix-huit cents indigènes, hommes et femmes, car les femmes ont aussi un rôle à remplir dans ces expéditions, défilèrent devant les villages assemblés sur la berge, où il ne restait que les hommes nécessaires à la garde des femmes, des enfants, des propriétés. Ils se livrèrent à une fantasia qui eut le don de porter l'enthousiasme des spectateurs et la surexcitation des acteurs au plus haut degré : les pirogues volaient sur l'eau, lancées par vingt paires de pagaies se relevant, s'abaissant en mesure au chant cadencé des pagayeurs, tandis que le chef de l'embarcation, debout à l'avant, entre des panoplies de lances et de vieux fusils à pierre, ses deux esclaves derrière lui pour lui passer ses armes, tirait constamment, épuisant tous ses fusils chargés, puis saisissait ses lances, les brandissait contre un ennemi invisible ; arrivées à un endroit désigné d'avance, les pirogues, virant de bord, revinrent au lieu de départ avec la même allure, tandis que l'équipage chantait victoire.

» Ils partirent, remontèrent le grand fleuve, glissant entre les îles, évitant les passages fréquentés, afin de ne pas être signalés, ne s'arrêtant que quelques heures la nuit pour prendre le repas préparé par les femmes ; malheur au pêcheur isolé qui, seul dans sa pirogue, s'est éloigné des parages de pêche fréquentés par les siens ; dix embarcations s'élancent à sa poursuite ; cerné, percé d'un coup de lance, il est bientôt pris, achevé et le soir même mangé. Quelques jours après, un soir, ils n'étaient plus qu'à deux lieues du premier village à attaquer. On arrête le plan de bataille, toujours le même : on partira à minuit, de façon à arriver vers trois heures sur les lieux ; on débarquera silencieusement les N'Gombés qui se faufileront derrière les villages, sur la lisière de la forêt, de manière à couper la retraite aux indigènes qui voudraient fuir ; les pirogues se déploieront sans bruit devant les villages ; quand tout le monde sera placé, à un signal venu des N'Gombés, l'attaque aura lieu sur tous les points à la fois et par cases.

» Il est quatre heures du matin ; un grand calme règne ; on n'entend que le cri doux et mélancolique de la chouette d'Afrique ; les sentinelles se sont retirées ou sommeillent, accroupies ; les cases sont fermées, tout dort, tout repose, dans une sécurité absolue. Tout à coup un coup de feu, puis des cris terrifiants éclatent, déchirant ce grand silence, suivis par une fusillade qui semble partir de tous côtés, trouant les

cases de paille; les canotiers ont fait feu; ils se sont élancés, laissant les pirogues à la garde des femmes, attaquant les villages par devant, les N'Gombés par derrière, les indigènes, brusquement arrachés au sommeil, terrifiés, se jettent hors des cases; ils sont affolés; oubliant tout, femmes, enfants, la première pensée est de fuir, de se précipiter vers le bois. L'épouvante est au comble : des coups de feu, des cris horribles retentissent, se mêlant aux cris d'épouvante des femmes et des enfants, puis le bruit étouffé d'une lutte corps à corps, un corps qui tombe, une plainte sourde, des cris aigus, déchirants; la terre tremble, piétinée par des sentinelles, des combattants et des fuyards. Bientôt une étincelle dans la nuit noire, un bruit sec, pétillant : c'est une case isolée que l'on a allumée pour mieux voir, sans cependant incendier le village; il faut d'abord piller. Cependant, quelques hommes ont sauté sur leurs armes, et la résistance s'organise sur quelques points. Dix villages composés d'une rue, bâtis à la suite les uns des autres, sont ainsi attaqués à la fois; mais bientôt, accablés par le nombre, les habitants succombent. Au bruit de la fusillade succèdent les cris de désespoir des prisonnières, les cris des blessés et des mourants. L'horizon blanchit, le soleil paraît brusquement et vient éclairer ce champ de carnage et de désolation; alors on achève les blessés, on ligotte solidement les prisonniers, et le pillage commence; chaque case est visitée : ustensiles, outils, provisions, ivoire, tout est enlevé et soigneusement transporté dans les canots des vaincus, qui ainsi serviront à transporter leurs propres dépouilles; les cases ont été vidées; l'incendie fait son œuvre; une ligne de feu s'allume; toutes les constructions légères flambent, et là où la veille on voyait de jolis villages, entourés de la plantation comme d'un cadre de verdure, une population gaie et heureuse, il n'y a plus qu'une grande tache noire vide; des hommes, des femmes, des enfants attachés pêle-mêle, des cadavres jonchant la terre, des flaques de sang, dégageant une odeur âcre, épouvantable, et les assassins, horribles sous leur peinture de guerre qui a coulé dans la lutte, sous la sueur et le sang.

» Ah ! quel tableau, qui donc pourra en dire l'horreur? Combien de fois mon cœur n'a-t-il pas saigné en arrivant sur des lieux saccagés, brûlés, que j'avais vus quelques semaines auparavant si florissants. La haine, la mort, la dévastation, les plus mauvais sentiments humains déchaînés ont comme contraste une nature splendide, un soleil éblouissant, versant indifférent sa lumière et sa chaleur au milieu d'un pays éternellement souriant.

» Les femmes qui ont gardé les canots et aidé au pillage se mettent à l'œuvre; les feux s'allument, l'huile de palme est préparée; elles vont, la hotte pleine de morceaux de viande humaine, préparer l'horrible festin, pendant que les hommes continuent à charger les canots. Alors, après, les départs, la descente du fleuve; l'arrêt avant la rentrée triomphale dans la tribu ; l'arrêt nécessaire pour refaire les peintures et dessiner en signes convenus, sur la face de chacun, ses hauts faits, le nombre de ses victimes ; puis l'arrivée; les canots tenus à la berge par une foule en délire ; le butin, le bétail humain debarque. Les cris de joie et de triomphe et les cris de désespoir ; mais la menace toujours en l'air rappelle qu'aujourd'hui vainqueurs, peut-être seront-ils les vaincus de demain : c'est leur sort à tous (1). »

Le *Journal des Débats* du 27 octobre 1891, narre de la façon suivante une expédition esclavagiste dans le Marungu :

« L'expédition de Makutubu était composée de Wagalas, de Wafipas et de Wabendes

(1) *Mouvement géographique*, 1891, p. 96.

(peuplades qui habitent la rive orientale du Tanganyka et réputées pour leur férocité). Elle a duré un an. Le Marungu ayant déjà été dévasté par les négriers, l'expédition de Makutubu n'a pu enlever que 3,000 esclaves de tout âge et de tout sexe. Mais on n'en a ramené que 2,000 à Kirado ; le reste a été massacré en route par les négriers, peu soucieux d'abandonner derrière eux des traînards dans la crainte qu'ils ne recouvrent la liberté. A chaque étape on massacrait dix, vingt et quelquefois cinquante malades, une fois même, en sortant du territoire de Kizabi, comme on longeait une rivière, le Lufuko, on jeta dans l'eau près de 300 femmes âgées et enfants qui ne pouvaient plus faire la route. »

Voici enfin comment les Arabes envisagent pratiquement l'esclavage, d'après le capitaine Storms :

« Les rafles d'esclaves se font habituellement par surprise pendant la nuit. On massacre les mâles adultes et on emporte femmes et enfants. Ceux-ci sont rachetés par les Arabes et par des gens de la côte, établis à Oudjiji et à Kirando. Ces infâmes trafiquants arrivent en pirogue, séjournent sur la rive du lac, et de là envoient dans l'intérieur des détachements armés, qui sont chargés de ramener la marchandise humaine, soit par la violence dans les petits centres, soit au moyen d'échange chez les chefs puissants, qui en ont toujours un stock en réserve.

» La valeur de l'esclave varie dans ces parages, de 4 à 20 brasses d'étoffe, ce qui équivaut à une somme de 10 à 50 francs de notre monnaie.

» En temps de famine, on trouve souvent à acheter un esclave pour un panier de farine.

» Une chose particulièrement odieuse, c'est la façon de transporter les esclaves capturés. Enchaînés l'un à l'autre par groupes de dix ou douze, ils sont dirigés vers la côte. La variole sévissant à l'état chronique dans tous les centres d'esclaves, et les malheureux qui en sont frappés manquant totalement de soins, il arrive fatalement qu'une bande d'esclaves est réduite de moitié après deux ou trois mois de marche.

» Au fur et à mesure qu'un esclave se rapproche de la côte, il augmente rapidement de valeur ; celui qui ne représente que cinq piastres sur la rive occidentale du lac, atteint déjà une valeur triple à Oudjiji et sextuple à Tabora. A Zanzibar, un bon esclave ne vaut pas moins de soixante à cent piastres. J'ajouterai que ce commerce ne se fait plus à Zanzibar que clandestinement.

» Le commerce d'esclaves n'est pas toujours très lucratif, mais il le devient par les marchands d'ivoire, qui s'en servent pour le transport de leurs marchandises. Ce procédé donne un transport gratuit, plus un bénéfice sur les porteurs.

» Souvent, lorsqu'un individu a un esclave à vendre, il le charge d'une dent d'éléphant ou d'un panier de farine, et promène sa marchandise de maison en maison ; en réalité, c'est le porteur qui est en vente.

» Un esclave qui a des qualités réelles, passe rarement par plusieurs mains. Aussitôt qu'un esclave est acheté, il est mis à la chaîne, puis relâché au bout de quelques jours. Il doit se résigner à son sort, et, ordinairement, ne cherche pas à s'évader (1). »

(1) *Mouvement antiesclavagiste*, 1888-1889, p. 18.

CHAPITRE III

Les grands promoteurs de l'antiesclavagisme

Il est des noms qui passeront à la postérité et à qui les générations futures devront une éternelle reconnaissance et la race noire, un jour, sa rédemption ; noms augustes, à jamais attachés à la plus grande entreprise humanitaire que l'on ait tentée...

Car si, en ces derniers siècles, s'est produit, en faveur de l'émancipation des noirs, un irrésistible élan de pitié, il faut reconnaître que c'est depuis 1876 que le mouvement antiesclavagiste a pris l'extension la plus considérable, et depuis 1890 que l'esclavage et la traite ont été condamnés d'une façon définitive. Non seulement des mesures, officiellement décrétées dans plusieurs réunions solennelles, ont été prises pour enrayer le terrible fléau du commerce humain, mais encore, sous l'impulsion de quelques hautes personnalités, des sociétés privées, des associations particulières se sont fondées, dans le but unique d'aider à l'accomplissement des vues généreuses et charitables des grands promoteurs de la répression de la traite...

Quels sont ces promoteurs?...

A Léopold II, notre Roi, revient l'honneur, qui sera l'auréole de son règne, d'avoir, en 1876, convié les nations à s'associer dans un but purement humanitaire, — et accessoirement, scientifique. Léopold II a, le premier, jeté à l'Europe un appel chaleureux pour l'abolition de l'esclavage au cœur même du continent où cette institution infâme était la cause de ravages et de désastres sans nom. C'est notre Patrie, sous l'impulsion de son Souverain, qui a envoyé là-bas, au secours de la race opprimée, l'élite de ses soldats, le meilleur de son sang, pour racheter la tache historique qui marque au front la misérable race noire. La Belgique a, dans l'histoire de l'Humanité, conquis une place prépondérante qu'elle doit à son Roi.

Est-il nécessaire encore de rappeler, après l'aperçu que nous avons fait de l'histoire du Congo, les actes par lesquels se manifestèrent

la sollicitude et l'intérêt du Roi à l'égard de la race nègre, — son nouveau Peuple ; est-il nécessaire de mettre en lumière la part prise par Léopold II à tous les travaux qui eurent rapport à la répression de la traite : la Conférence de Berlin, la Conférence de Bruxelles, etc... Malgré toutes les difficultés que présentait la tâche gigantesque qu'il s'assumait en 1876, Léopold II a poursuivi, sans relâche, sans défaillance, au prix de sa fortune et d'un travail excessif et assidu, l'œuvre commencée avec la conviction que donnent la Foi et la Charité, — et son nom est éternellement attaché à l'œuvre grandiose qu'il aura le bonheur de voir, dans un temps rapproché, couronnée de succès.

A côté du nom auguste de Léopold II, se place, dans l'histoire de l'Humanité, le nom du Père de l'Église, de Sa Sainteté Léon XIII. Le rôle joué par le Pape dans le mouvement antiesclavagiste actuel est considérable ; ses pieuses exhortations, l'appel fait à tous les membres de la chrétienté dans ses encycliques, dans des lettres adressées aux puissances, témoignent de l'étendue de ses vues, de la charité de son âme, de l'immense pitié qui l'anime pour ses enfants noirs...

Écoutez ces admirables paroles, dont la simplicité émeut les cœurs bien plus profondément que tous les discours.

« Il nous reste au cœur, sur un objet tout semblable, un autre souci qui nous préoccupe vivement et qui tient en éveil notre sollicitude. Cet ignoble trafic d'hommes ne se fait plus sur mer, mais sur terre il est pratiqué trop souvent et de la façon la plus barbare. Comme les mahométans partent de ce principe que les Éthiopiens et autres peuples semblables sont à peine supérieurs aux brutes, c'est une chose horrible à voir que la perfidie et la cruauté avec laquelle ils les traitent. Tombant à l'improviste, comme des brigands, sur les tribus éthiopiennes, au moment où elles s'y attendent le moins, ils se jettent sur les villages, sur les hameaux, sur les cabanes, dévastant tout, ravageant tout, pillant tout ; ils prennent sans peine hommes, femmes et enfants, les attachent et les emmènent pour les traîner par force aux marchés les plus infâmes. L'Égypte, le Zanzibar et une partie du Soudan sont les stations d'où partent ces expéditions abominables. Des hommes chargés de chaînes, n'ayant presque rien à manger, font de longues marches sous les coups répétés des fouets. Ceux qui n'ont pas la force de supporter la fatigue sont égorgés ; les survivants, réunis en bandes, mis en vente, comme de vils troupeaux, sont étalés devant l'acheteur impudent. A mesure que chacun est vendu, il se voit arraché sans pitié à sa femme, à ses enfants, à ses parents. Au pouvoir de son maître, il subit la plus dure servitude de l'impiété, il ne peut se soustraire à la religion de Mahomet. Voilà ce qu'avec la plus vive douleur nous avons entendu raconter naguère par des personnes qui, les yeux baignés de larmes, avaient vu elles-mêmes ce spectacle plein d'infamie et d'horreur. Leur récit est confirmé par

LE CARDINAL LAVIGERIE.

les récents explorateurs de l'Afrique équatoriale. On sait même, par les témoignages de ces derniers, que le nombre des Africains vendus ainsi comme du bétail s'élève, chaque année, à quatre cent mille, dont la moitié environ tombent malades et meurent par suite des souffrances du voyage ; si bien que, chose triste à dire, ceux qui traversent ces déserts peuvent reconnaître la route aux ossements dont elle est jonchée.....

» Qui ne serait ému à la pensée de tant de misères ? Nous qui tenons la place de Jésus-Christ, Sauveur plein d'amour et Rédempteur de toutes les nations, et qui nous

Mgr LE DOYEN JACOBS,
Vice-Président de la Société antiesclavagiste de Belgique.

réjouissons si vivement des nombreux et glorieux services rendus par l'Église à toutes sortes de malheureux, nous pouvons à peine exprimer quelle commisération nous ressentons pour ces peuples infortunés, avec quelle charité nous leur tendons les bras, combien nous désirons ardemment pouvoir leur procurer tous les secours et tous les soulagements possibles, afin que, secouant à la fois l'esclavage des hommes et l'esclavage de la superstition, ils puissent enfin, sous le joug aimable du Christ, servir le seul vrai Dieu et avoir part avec nous au divin héritage. Plaise à Dieu, que tous ceux qui ont la puissance et qui tiennent l'empire, ou qui veulent que les droits des nations et de l'humanité soient sacrés, ou qui sont du fond du cœur dévoués au

progrès de la religion, que tous, en tout lieu, écoutant nos exhortations et nos prières, unissent leurs efforts pour réprimer, pour empêcher, pour abolir le plus honteux et le plus criminel des trafics! »

Le pape Léon XIII n'a pas seulement affirmé par des paroles et des discours son intention formelle de voir disparaître le fléau de la traite, la honte de notre époque; il a envisagé la question pratiquement, consulté les hommes éminents de son entourage, étudié les moyens de combattre le mal d'une manière efficace, et, finalement, organisé l'admirable croisade antiesclavagiste, dont il confia la direction au cardinal Lavigerie, l'une des plus nobles figures du siècle, qui semble avoir été divinement désigné pour remplir sur terre une mission glorieuse et rédemptrice.

Le cardinal Lavigerie reçut l'ordre, ou plutôt la prière de Sa Sainteté Léon XIII, qui le choisissait dans les termes suivants, de porter sa sainte parole et sa supplication aux peuples de la chrétienté : « Nous avons invité et vivement engagé tous les gouvernements à mettre un terme au hideux trafic appelé la Traite des Nègres et à employer tous les moyens pour que cette plaie ne continue pas davantage à déshonorer le genre humain. Et puisque le continent africain est le théâtre principal de ce trafic et comme la terre propre de l'esclavage, dans cette même lettre nous recommandons aussi à tous les missionnaires qui y prêchent le Saint-Évangile, de consacrer toutes leurs forces, leur vie même, à cette œuvre sublime de Rédemption. Mais c'est sur vous surtout, Monsieur le Cardinal, que Nous comptons pour le succès. Nous connaissons votre zèle actif et intelligent. Nous savons tout ce que vous avez fait jusqu'à ce jour, et Nous avons la confiance que vous ne vous lasserez pas avant d'avoir mené à bonne fin vos grandes entreprises (1). »

Nouveau Pierre l'Ermite, le cardinal Lavigerie parcourut l'Europe, semant partout les fruits de l'initiative du Pape, émouvant, en de vibrants discours, les âmes de milliers de catholiques et amenant à s'occuper du misérable sort de la race noire les indifférents qui jusqu'alors ignoraient même qu'il pût se passer, en notre siècle de

(1) Réponse du pape Léon XIII à l'adresse du cardinal Lavigerie.

progrès et de liberté, d'aussi infâmes ignominies. C'est en l'Église de Sainte-Gudule, à Bruxelles, que l'illustre archevêque d'Alger prononça ces paroles, destinées à faire sortir de leur sommeil et de leur inertie les sentiments de charité qui semblaient endormis au cœur de nos compatriotes :

« C'est chez vous, à Bruxelles, que tout ce qui représente la science, les nobles initiatives s'est réuni, il y a dix années, sous la présidence de votre Roi, pour aborder l'étude des problèmes africains. L'action n'a pas tardé à se joindre à la pensée. Des explorateurs, des officiers intrépides, plus tard des administrateurs dévoués et capables se sont offerts, risquant leur vie. Plusieurs sont morts au champ d'honneur. D'autres ont fait des découvertes admirables, et la face de notre continent a été changée.....

» C'est ainsi que la bonne semence fut jetée. Tout semblait devoir assurer une moisson sans mélange. Mais il faut en revenir à la parabole. *Cum autem dormirent homines,* dit-elle, « pendant que ses gens dormaient ».

» Vous avez dormi, catholiques de la Belgique ! Vous n'avez pas donné, au point de vue religieux, à celui de la diffusion des lumières chrétiennes, de la lutte contre la barbarie, tout le concours qui était pour vous un devoir. Votre Roi ouvrait devant vous un pays soixante fois plus grand que le vôtre, champ immense d'apostolat et de charité. Y avait-il un but qui dût exciter davantage le zèle d'un peuple catholique? Or, je le dis avec tristesse, dans cet ordre d'idées, vous n'avez pas assez fait.....

» Noblesse oblige. Vous avez, dans le monde entier, une réputation incomparable de générosité pour toutes les œuvres charitables, trop grande peut-être au gré de quelques-uns, car elle attire chez vous tous les quêteurs, mais pendant que vous soutenez ainsi les œuvres chrétiennes sur tous les points de l'univers, vous avez trop oublié parfois la partie de l'Afrique qui porte désormais votre nom.

» Ce n'est pas tout ; pendant que vous dormiez ainsi, l'homme ennemi, la barbarie qui, en Afrique, est l'ennemie de tous les efforts de l'Europe, a fait son œuvre. Avec le bon grain — je veux dire avec le progrès de l'organisation matérielle et la préparation des richesses futures, dues à l'impulsion du Souverain — on a vu l'ivraie croître et menacer de tout envahir.....

Puis, après cet audacieux rappel au devoir crié aux catholiques belges, le cardinal s'adresse aux jeunes, aux dévouements désintéressés, et il expose en même temps le plan de la campagne à entreprendre :

« Acceptez-vous encore, Belges chrétiens, de recevoir plus longtemps, sans frémir, les échos de ces boucheries?.....

» Voulez-vous en porter le déshonneur devant l'histoire?.....

» Interdire le port des armes à feu, et par conséquent celui de la poudre, aux Arabes et aux métis, qui seuls dirigent en Afrique la chasse à l'esclave, les punir, s'ils ne se soumettent pas, du bannissement immédiat, c'est tout le sang que je demande.

» C'est maintenant que je m'adresse à vous, jeunes gens qui voudrez entrer dans cette croisade. Pour assurer l'exécution d'une telle mesure et imposer ainsi la paix,

le gouvernement du Congo a besoin d'une force qui l'appuie, non pour verser le sang, comme vous venez de le voir, mais, au contraire, pour l'arrêter. Il ne peut pas espérer que les esclavagistes arabes ou métis, que les nègres qu'ils entraînent obéissent à sa loi et se désarment d'eux-mêmes. Il faut à côté d'eux une force qui leur inspire enfin la crainte et les fasse obéir.

» Il faut qu'il se trouve parmi vous des chrétiens vaillants, prêts à tout sacrifier, même la vie, pour arrêter ce sang qui coule à flots.....

» Ces héros, je n'en demande du reste en ce moment qu'un petit nombre, cent

M. LE COMTE H. D'URSEL,
Secrétaire de la Société antiesclavagiste de Belgique.

suffisent pour délivrer les provinces du Haut-Congo. Les contrées qu'il faut préserver, à côté du Manyema et du Tanganyka, envoient en ce moment tous leurs esclaves aux rives de l'océan Indien et sur les marchés de l'Ounyanyembé; il suffit de fermer aux esclavagistes la route des caravanes pour rendre impossible la continuation de leur commerce. Or, le lac Tanganyka, avec ses 500 kilomètres, suffit à barrer le chemin, s'il est bien défendu. Il ne faut qu'un vapeur armé sur ses eaux, des troupes volantes à ses extrémités, et, pour cela, cent Européens suffisent, en leur adjoignant, pour former des milices régulières, les noirs déjà chrétiens ou catéchumènes de nos missions.

» Mais si le nombre est faible, en revanche la qualité doit être excellente ; ce qu'il faut, ce sont des hommes dignes, non seulement par leur courage et leur vigueur, mais encore et surtout par leurs vertus, par leur foi, par une vie tout entière sans reproche, d'une mission aussi noble. Ils devront tout recevoir des chrétiens, et c'est là que je vous demande, pour réparer dignement le sommeil du passé, de vous associer tous, généreusement, catholiques belges, à une si noble entreprise.

» C'est vous qui devez, en ce moment, fournir ce qui sera nécessaire à ces croisés de la miséricorde et de la piété. J'ouvre, aujourd'hui même, une souscription générale du haut de cette chaire.

» Je fais remarquer que je ne demande pas une aumône ordinaire, car pour équiper, armer, envoyer en Afrique et y entretenir des soldats, il faut des sommes considérables. Pour une troupe de cent hommes et l'achat du vapeur qui leur est nécessaire sur le Tanganyka, un million au moins est nécessaire. C'est beaucoup demander, sans doute, mais on trouvera que c'est peu, lorsque, avec ce million, on peut sauver un million de créatures humaines ! »

La noble et éloquente parole du cardinal Lavigerie eut un écho dans le cœur de tous les Belges, et sa brillante harangue ne tarda pas à ressortir ses effets : aussitôt après sa conférence se fonda à Bruxelles *la Société antiesclavagiste de Belgique*, dont le cardinal, avant de quitter la Belgique pour continuer dans les autres pays d'Europe sa tournée héroïque, installa le Conseil-directeur.

Depuis, à ces grandes initiatives que nous venons de citer, s'en sont jointes d'autres, moins éclatantes, plus obscures ; les peuples se sont émus à l'appel charitable du représentant de Sa Sainteté Léon XIII, qui, voulant témoigner pratiquement de l'intérêt qu'Elle portait à l'œuvre créée sous ses augustes auspices, fit remettre à la Société antiesclavagiste une somme de 30,000 francs destinée à entamer sans retard les opérations qui devaient assurer la réalisation de Ses hautes et nobles espérances ; les dévouements se sont présentés spontanément, sans arrière-pensée ; des volontaires se sont offerts en masse, sollicitant simplement l'honneur d'apporter leur faible concours à la grande Œuvre commune, — à laquelle les uns sacrifient aujourd'hui leur génie, les autres leur fortune, d'autres enfin, leur sang.

CHAPITRE IV

L'Œuvre antiesclavagiste en Europe
La Société antiesclavagiste de Belgique
Les expéditions du Tanganyka

Ce n'est pas la Belgique seule qui s'émut de l'appel jeté à l'Europe par le cardinal Lavigerie au nom du pape Léon XIII; la plupart des nations européennes ont rivalisé d'activité dans la lutte contre l'esclavagisme, et, sous la protection de leurs Souverains, dans presque chaque pays s'est fondée une Société destinée à poursuivre l'abolition de la traite : l'histoire enregistrera l'unanimité des puissances, en la période 1888-1894, à protéger et à encourager ces associations philanthropiques, qui joueront un grand rôle dans l'émancipation définitive des peuples encore soumis à l'esclavage.

En Angleterre, longtemps avant le mouvement antiesclavagiste de 1888, avait été fondée l'*Anti-slavery society*, présidée par M. Buxton, dont le but est de poursuivre l'abolition de la traite par des moyens exclusivement pacifiques; en 1889, l'illustre explorateur Cameron organisa dans toute l'Angleterre des comités spéciaux ayant pour objet l'envoi d'expéditions destinées à empêcher la traite au lac Nyassa.

L'Allemagne est l'un des pays qui, dans la plus large mesure, obéit à la généreuse impulsion antiesclavagiste; Mme la comtesse Stainlein de Saalenstein a fondé, en 1888, la *Société antiesclavagiste allemande*, présidée par M. Sieger; la *Société coloniale allemande* a créé dans son sein une commission qui s'occupe spécialement des mesures propres à l'abolition de la traite; c'est par milliers que des comités locaux se sont institués sur tous les points du pays pour recueillir les sommes nécessaires à soutenir efficacement l'œuvre antiesclavagiste, devant laquelle, avec une admirable entente, tous les partis politiques oublient leurs griefs, préoccupés avant tout de la grande question humanitaire. L'*Africa-Verein* a été

créée par les catholiques allemands pour aider pécuniairement les expéditions, envoyer des missions religieuses et recueillir ou racheter les enfants nègres esclaves. Toutes ces associations ont la haute protection de l'Empereur et du Gouvernement, dont l'une des préoccupations principales est l'abolition du hideux trafic humain dans les vastes colonies allemandes d'Afrique.

D'autres nations européennes ont également suivi l'irrésistible mouvement antiesclavagiste : en France, la *Société antiesclavagiste* existe depuis 1888 et a pour présidents MM. Keller, député, et Jules Simon, sénateur ; Paris a été le lieu de réunion d'un Congrès libre antiesclavagiste, qui y siégea le 22 et le 23 septembre 1890 et où la plupart des pays furent représentés; d'importantes résolutions y furent prises: c'est ainsi que l'on décida que l'OEuvre antiesclavagiste serait poursuivie en commun, mais que les comités de chaque pays resteraient indépendants ; que l'action des sociétés serait aussi pacifique que possible; enfin que l'aide la plus étendue devait être apportée à la propagande religieuse par les missionnaires. En Espagne, c'est à la Reine-Régente elle-même que l'on doit l'extension rapide de l'OEuvre ; elle accorda à M. Luis de Sorela, explorateur africain, un généreux appui, qui permit à cet officier d'intéresser, par une tournée de conférences, la nation entière à l'entreprise antiesclavagiste; la Société a comme président S. Ex. Antoine Canovas del Castillo, ancien chef du cabinet espagnol, un homme de cœur et de grand talent ; la Société poursuit spécialement l'abolition de l'esclavage dans les terres qui ne sont placées sous aucun protectorat. L'Autriche a montré un bel exemple de désintéressement, puisque, quoique n'ayant aucune attache politique avec l'Afrique, il s'y fonda, dès 1888, des comités spéciaux et un comité central à Vienne, dans le but d'aider les sociétés des autres pays : c'est à la haute initiative du prince Frédéric de Wrede et de Mme la princesse Marie de Rohan qu'est due la création de la Société ; respectivement président et vice-présidente de la Société, ils n'ont cessé de faire la propagande la plus active et la plus intelligente en faveur de leur belle œuvre, et ils ont été secondés par les plus illustres personnalités de l'aristocratie autrichienne. En Portugal, l'explorateur Serpa Pinto fut le fondateur de la Société, à laquelle la famille

royale témoigna la plus grande faveur, puisque le Roi en nomma président son second fils, S. A. S. l'infant D. Alfonso Henriques, duc d'Oporto, qui, avec l'aide de la Reine elle-même, l'a fait prospérer d'une manière exceptionnelle. En Italie, après une croisade du cardinal Lavigerie, la *Société antiesclavagiste* fut créée par le prince Camillo Rospigliosi, qui en est le président. La Suisse a participé grandement à l'œuvre commune : la propagande y fut faite par la revue *l'Afrique explorée et civilisée*, et une société fut fondée en janvier 1889, à Genève, par M. Naville, qui en est le président. La Suède et la Norwège, qui ont fourni tant d'explorateurs au continent africain, ne pouvaient rester indifférentes au mouvement : une société antiesclavagiste y fut organisée par M. Zachisson, qui en est le président.

Voilà, rapidement esquissés, les progrès du mouvement antiesclavagiste en Europe; examinons maintenant en détail ce qui a été fait par la Belgique.

La Société antiesclavagiste de Belgique a été organisée dans le but de poursuivre, concurremment avec les gouvernements ayant des possessions africaines, et sous la surveillance de ces gouvernements, l'œuvre de l'abolition de l'esclavage et de la traite des nègres.

Elle a à sa tête un Conseil-directeur, divisé en trois sections : section militaire, section d'administration, section de propagande. De plus, dépendant de la Société, se sont institués dans presque toutes les villes de la Belgique des comités de propagande, destinés à recueillir des souscriptions, à organiser des fêtes de charité au profit de l'œuvre, à engager des volontaires, etc...

Les statuts de la Société sont ainsi conçus :

Article premier. — Il est fondé à Bruxelles une association ayant pour but, conformément aux articles sixième et neuvième de l'Acte général de la Conférence de Berlin, de concourir à l'abolition de la traite en Afrique.

Art. 2. — Cette association porte le nom de « Société antiesclavagiste de Belgique ». Elle est exclusivement nationale. Elle applique spécialement ses ressources à poursuivre son œuvre libératrice dans l'État indépendant du Congo.

Art. 3. — Les moyens à prendre par la Société antiesclavagiste pour arriver au but qu'elle poursuit doivent avoir un caractère moral et pacifique.

Art. 4. — La Société doit rechercher par les relations et l'influence de ses membres à obtenir les mesures administratives les plus favorables à la suppression de la traite,

notamment l'interdiction du droit d'introduire de la poudre dans l'intérieur de l'Afrique; l'interdiction par les Souverains musulmans des ventes, soit publiques, soit occultes, d'esclaves dans leurs Etats; la substitution aux trafics illicites du commerce légitime que permettent les ressources naturelles du pays.

Art. 5. — La Société fait appel pour vulgariser ses idées, à tous les organes de la presse, comme elle fait appel, pour l'accomplissement de son œuvre, à tous les dévouements.

Art. 6. — La Société entretient des relations de confraternité avec les sociétés

M. L'ABBÉ DETIERRE,
Secrétaire de la Société antiesclavagiste de Belgique.

antiesclavagistes existantes ou qui pourront se fonder et avec les sociétés de missionnaires qui évangélisent l'Afrique. Elle favorise toutes les entreprises nationales ayant pour objet la régénération de la race nègre.

Art. 7. — L'administration et les intérêts de la Société sont confiés à un Conseil-directeur. Il vote et fait exécuter les règlements de la Société, accepte les engagements volontaires, décide de l'emploi des fonds et prend toutes les mesures utiles en vue de la réalisation du but social.

Le Conseil-directeur se compose de 25 membres nommés pour la première fois par le fondateur de l'Association. Le Conseil pourvoit aux mandats devenus vacants en cours d'administration.

Pour l'exercice de ses attributions, le Conseil se répartit en trois sections : section militaire, section d'administration, section de propagande.

Art. 8. — Le bureau du Conseil se compose d'un président, de deux vice-présidents, d'un trésorier et de trois secrétaires correspondant aux trois sections du Conseil.

Le trésorier devra être assisté d'un banquier agréé par le Conseil et chez qui les fonds seront déposés.

Les membres du bureau sont nommés pour la première fois par le fondateur de l'Association. Il est pourvu par le Conseil-directeur aux mandats devenus vacants.

Le président pourvoit, par voie de délégation, aux empêchements momentanés qui peuvent survenir.

La mission du bureau est de diriger les délibérations et de prendre toutes les mesures d'exécution et d'urgence.

Art. 9. — Des comités de propagande sont établis dans les principales villes de Belgique. Le Conseil-directeur détermine leur nombre, leur ressort et leur donne l'agréation.

Ces comités locaux ont pour mission de provoquer les dévouements et les souscriptions et de prendre, dans leur ressort, toutes les mesures que leur suggèrera leur zèle pour atteindre le but de la Société.

Le Conseil-directeur peut convoquer en réunion spéciale tous les présidents des comités de propagande aussi souvent qu'il le jugera utile pour le bien de l'œuvre antiesclavagiste.

Art. 10. — Des comités de Dames Patronnesses seront également établis de la même manière et dans le même but que les comités locaux de propagande.

Art. 11. — Sont membres protecteurs de l'œuvre, ceux qui font un don, en espèces ou en nature, d'au moins 500 francs.

Art. 12. — Le Conseil-directeur peut conférer le titre de membres d'honneur aux personnes qui contribuent avec éclat au succès de l'œuvre.

Art. 13. — Chaque année, à l'époque fixée par le Conseil-directeur, aura lieu une assemblée générale dans laquelle le Conseil fera rapport sur les travaux de la Société durant la période écoulée. Les membres d'honneur, les membres protecteurs et tous les membres des comités de propagande et de patronage feront de droit partie de cette assemblée.

Art. 14. — Tout ce qui n'est pas prévu par les statuts sera réglé par le Conseil-directeur, conformément aux pouvoirs que lui confère l'art. 7 du présent règlement.

C'est le cardinal Lavigerie qui installa lui-même le Conseil-directeur : celui-ci est présidé par M. le lieutenant général Jacmart, qui n'a cessé de donner à la Société des preuves de sollicitude. Mgr Jacobs, doyen des SS. Michel et Gudule, et M. Hubert Dolez, ministre plénipotentiaire, furent élus vice-présidents ; Mgr Jacobs s'est particulièrement dévoué à l'OEuvre antiesclavagiste : il a fait un voyage à Rome et a eu l'honneur d'entretenir le pape Léon XIII de la Société et des progrès réalisés par elle dans la voie de l'abolition de l'esclavage ; il a reçu du roi Léopold II, lors de l'inauguration de l'église en fer du château de Laeken, des félicitations chaleureuses sur la façon dont la Société antiesclavagiste a pros-

péré en un temps si court. Les trois secrétaires n'ont cessé, par des articles, par des brochures, par des conférences et des discours, de populariser l'œuvre de la Société, et ils ont contribué pour une large part à lui attirer les dévouements et les ressources nécessaires; M. le comte H. d'Ursel s'est signalé par de remarquables articles parus dans l'intéressante revue de la Société : *Le mouvement antiesclavagiste*, spécialement par ses chroniques africaines, qui dénotent une profonde érudition géographique, et par des conférences sur la question du Congo; M. le chevalier Descamps, qui s'occupe tout particulièrement des questions africaines, y a dépensé, sans compter, toutes les ressources de son talent d'écrivain qui lui a valu, pour son émouvant drame en vers *Africa*, écrit dans une langue pure et sonore, le prix institué par le cardinal Lavigerie; nous examinerons, au chapitre colonial, la part que, comme homme politique, il a prise dans les relations de la Belgique et du Congo; M. l'abbé Detierre, lui, est l'âme de la Société, où il s'attribue la plus grosse part du travail quotidien avec l'aide de M. Magnay, l'intelligent secrétaire du *Mouvement*. Le trésorier général est M. le comte de Liedekerke et les membres du Comité-directeur sont, depuis la fondation de la Société : MM. J. Davignon; le baron Drion, représentant; J. Frésart, banquier; J. Helbig; J. Jooris, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire; Scarsez de Locqueneuille; Simonis, sénateur; le baron M. Snoy; A. Vercruysse, sénateur. Au comité est adjoint un directeur technique, M. Storms, le fondateur de Mpala, qui a déployé dans ces fonctions une activité de tous les instants.

L'État du Congo accepta l'aide que lui apportait si généreusement, pour l'abolition de la traite, cette société privée, et s'engagea à lui fournir toutes les facilités possibles pour qu'elle pût mener à bien sa glorieuse entreprise.

Le plan de la Société était simple en fait : constituer, au Tanganyka, une barrière infranchissable aux caravanes esclavagistes agissant de l'est vers l'ouest ou *vice versa;* pour ce, créer des postes le long de la rive occidentale et aux extrémités du lac et établir une croisière sur le lac lui-même au moyen d'un ou deux steamers.

On commença par envoyer, par la voie du Congo, le lieutenant Hinck, un courageux officier qui avait servi antérieurement l'État du Congo, avec mission de transporter jusqu'au lac les pièces du steamer *la Délivrance* et d'établir une station dans le Haut-Lomami; d'un autre côté une forte expédition devait partir de la côte orientale, traverser le territoire allemand et le lac Tanganyka, et organiser le service de défense que nous avons indiqué ci-dessus.

MM. Hinck et Paul Van de Kerchove, ancien officier des zouaves pontificaux, furent les premiers agents de la Société : ils s'embarquèrent à Anvers le 16 juin 1890 et leur départ donna lieu à une imposante manifestation; ils furent rejoints sur la route des caravanes par M. Camille Ectors; arrivés à Bena-Kamba, ils se disposaient à rejoindre au Tanganyka le capitaine Jacques, lorsque éclata le soulèvement arabe, qui les empêcha de mettre leur projet à exécution.

Le commandement de la deuxième expédition antiesclavagiste au Tanganyka fut confié au capitaine Jacques : cet officier, d'une énergie et d'un sang-froid à toute épreuve, avait fait un premier séjour au Congo au service de l'État; il avait sous ses ordres le sous-lieutenant Renier et deux volontaires, MM. Docquier et Vrithoff. Après avoir été reçu en audience particulière par le Pape, Jacques rejoignit à Naples ses compagnons qui s'étaient embarqués à Rotterdam, et l'expédition arriva à Zanzibar le 7 juin 1891. Grâce aux démarches faites par le roi Léopold auprès du gouvernement allemand pour obtenir le libre passage de l'expédition sur les colonies de la côte orientale, Jacques obtint des autorités allemandes, et spécialement de M. le Gouverneur baron von Soden, un appui généreux, et la marche de l'expédition sur ces territoires ne souffrit que peu de retard : toutefois les difficultés du recrutement des porteurs furent grandes, car le départ de Jacques coïncidait avec le départ de Bagamoyo d'une caravane qui transportait un steamer allemand au lac Victoria Nyanza. Partie de Bagamoyo le 12 juillet, l'expédition arriva à Karema le 16 octobre, après avoir livré un combat des plus chaud à la tribu des Wagogos, qui l'avait attaquée. Le 27, Jacques était à Saint-Louis de Mrumbi, sur la rive occidentale du lac et il y faisait la

LE CAPITAINE JACQUES.

rencontre du capitaine Joubert. Le capitaine Joubert, ancien zouave pontifical, est certes l'une des figures les plus héroïques d'aujourd'hui : désigné par le cardinal Lavigerie pour commander la station de Mpala et protéger au besoin par les armes les missions catholiques des Pères blancs qui sont établies sur les côte du Tanganyka, il séjourne au cœur de l'Afrique depuis quatorze ans, et, avec un nombre restreint de soldats qu'il a dressés lui-même, il a tenu tête à toutes les entreprises dirigées contre sa station par les Arabes; mais la situation de Joubert, en 1892, devint critique, et c'est en libérateur que le capitaine Jacques fut accueilli à Saint-Louis. Jacques se mit aussitôt en devoir de chercher l'emplacement d'une station, et, après une étude approfondie de la rive du Tanganyka et de la situation politique des environs, il établit chez le chef Kitaki, entre Mtoa et Mpala, une station qu'il baptisa du nom d'Albertville; le plan de Jacques était d'échelonner successivement des postes solides du sud au nord le long de la côte : sa première station devait étendre son action protectrice sur la contrée de l'Urua, tandis que Joubert, ravitaillé par Jacques en armes et en munitions, continuerait de défendre la contrée du Marungu contre les entreprises esclavagistes.

L'influence bienfaisante du poste de Jacques se faisait déjà sentir sur les populations environnantes, qui s'étaient ralliées à lui et qui, depuis son installation chez eux, c'est-à-dire depuis novembre 1891, n'avaient plus été inquiétées par les Arabes, lorsque, le 15 mars 1892, Jacques est informé que les Arabes d'Ujiji se disposent à attaquer Kibanga, au nord de Mtoa, où est installée une mission; il décide aussitôt de voler au secours de la mission, mais ce n'est qu'une fausse alerte : toutefois il y apprend que les bandes de Rumaliza ont dévasté tout le pays, et qu'en quatre mois 10,000 indigènes ont été enlevés pour être vendus à Ujiji. Jacques se rend à Ujiji, y confère avec Rumaliza, qui, comme les chefs arabes ses confrères, lui fait les plus belles promesses; le 30 mars, il rentre à Albertville, où des sinistres nouvelles l'attendent : pendant son absence, les Wangwanas (nègres arabisés) ont fait invasion dans les territoires de Jacques, dont les sujets sont venus demander aide à Renier, qui commande la station ; celui-ci a marché sur eux

et les a mis momentanément en déroute, puis il a envoyé un courrier demander du secours à Joubert; celui-ci envoie Vrithoff, que Jacques lui avait laissé comme second. Jacques, malade de pleurésie, charge Renier, ayant sous ses ordres Docquier, Vrithoff et cent hommes, de déloger les Arabes qui s'étaient établis sur la Lukuga. Malgré l'impétuosité de l'attaque qui a lieu le 5 avril, nos troupes sont repoussées, et le malheureux Vrithoff, qui avait déployé un courage surhumain, est tué; Renier se retire en bon ordre et rentre à Albertville. Vrithoff était la première victime de la noble cause antiesclavagiste : d'une âme ardente, insoucieuse du danger, il s'était spontanément offert à partir au secours de Joubert, et la Société avait fondé sur lui de légitimes espérances. « Alexis est tombé en combattant pour une cause sacrée entre toutes, écrit Jacques au père de Vrithoff, — en donnant à tous l'exemple du courage et du dévouement. Ses parents peuvent être fiers d'avoir eu un tel fils. Je me fais une gloire de l'avoir eu sous mes ordres. »

Cependant, après ce combat, la situation de Jacques devint des plus critique : il fit appel au Conseil-directeur, afin qu'on lui envoyât des armes perfectionnées, car les Arabes le harcelaient à sa station et il s'attendait de jour en jour à une attaque sérieuse. Mais le Conseil-directeur n'avait pas attendu cet appel pour renforcer son expédition du Tanganyka, et, au moment où se passaient ces dramatiques événements, c'est-à-dire le 2 avril, la troisième expédition antiesclavagiste, composée de M. Long, lieutenant d'artillerie, Duvivier, sous-lieutenant de la force publique, et De Mol, sous-officier belge, s'embarquait à Amsterdam; l'expédition fut arrêtée pendant quelque temps à Tabora, faute de porteurs. Pendant ce temps, les bandes arabes dévastaient toute la contrée riveraine du Tanganyka, et le capitaine Jacques, qui prévoyait un assaut prochain, travaillait d'arrache-pied à fortifier Albertville; chaque jour des détachements de Wangwanas venaient menacer le poste, mettant les défenseurs de celui-ci sur un qui-vive continuel, et, finalement, les Arabes construisirent, en face d'Albertville, un solide boma (fortification en planches), d'où ils lancèrent dans la plaine leurs gens qui harcelèrent Jacques à coups de fusil. Les forces de Jacques étant trop restreintes, il se décida, le 16 août,

à demander du secours à Joubert; le 24, quelle ne fut pas la surprise de Jacques en voyant débarquer, avec Joubert, MM. Delcommune, Diderrich, l'un de ses amis d'enfance, et Cassart. Jacques concentre aussitôt toutes ses forces, qui sont prêtes le 26. « Mon plan d'attaque est dressé, raconte Jacques dans une lettre au Conseil-directeur, et l'assaut décidé pour le lendemain.

LE LIEUTENANT LONG.

» M. Delcommune, avec quelques bons tireurs, doit assurer la défense du fort. Le capitaine Joubert, secondé par M. Diderrich avec 150 hommes, doit entamer l'action et attirer l'ennemi de son côté, tandis que moi-même, avec mes adjoints et le sergent Cassart, ayant contourné la position, nous comptons nous jeter sur le boma dégarni d'une partie de ses défenseurs.

» Au petit jour, chacun était à son poste, et un peu avant

6 heures l'action commençait. L'ennemi s'est tenu prudemment dans des tranchées profondes, creusées immédiatement derrière de solides palissades, où il était presque entièrement à l'abri de nos vues et de nos coups. De tous les côtés nos hommes se sont résolument rués sur cette haie meurtrière sans parvenir à l'ébranler. L'occupant était fort, et copieusement pourvu de cartouches, de balles et de poudre. Nous l'avons cerné douze heures durant, mais à la tombée du jour, alors même que les défenseurs, qui devaient être épuisés au moins autant que nous et être presque à court de munitions, cherchaient une issue pour gagner les champs, un coup malheureux, blessant un de mes nyamparas, jette la panique dans les rangs de nos soldats, dont beaucoup voyaient le feu pour la première fois. Tous nos efforts pour les retenir sont stériles, ils restent sourds à nos appels, et presque tous, abandonnant la partie, regagnent le poste dans une fuite désordonnée.

» Le brave Joubert est parvenu à retenir près de lui une poignée de fidèles. De notre côté, nous avons un petit noyau d'hommes résolus; mais les cartouches manquent et nous sommes bientôt contraints d'abandonner à notre tour le théâtre de l'action. C'est le cœur serré que nous gagnons Albertville. »

A la suite de ce combat sans résultat, le calme régna quelque temps à la station : mais une famine épouvantable vint ajouter la souffrance physique aux appréhensions des courageux défenseurs de l'antiesclavagisme; en outre un blocus plus sérieux était à craindre, et un seul élément était capable, non seulement de défendre avec succès la position de Jacques, mais encore d'amener l'accomplissement des projets de la Société, c'est-à-dire prendre l'offensive : cet élément indispensable, c'était de l'artillerie, du canon, et Jacques le réclama dans un énergique appel au Comité-directeur. Une souscription nationale fut aussitôt ouverte et donna des fruits si rapides que, le 16 avril 1893, la quatrième expédition s'embarquait pour le Tanganyka, avec deux canons et des approvisionnements en armes et en munitions. Cette expédition était confiée au capitaine Descamps, le victorieux combattant de Lusambo, ayant sous ses ordres MM. Miot et Chargois. Cette fois, sur le conseil, mûrement réfléchi, de M. le comte H. d'Ursel, l'expédition prit la voie du

Zambèze et de son affluent de gauche le Shire, qu'elle remonta jusqu'au lac Nyassa; un vapeur la transporta à Karonga, à la pointe nord-ouest du lac, où elle débarqua avec tous ses bagages absolument intacts; enfin, le 20 septembre, après une marche pénible dans une contrée non encore explorée, malgré toutes les difficultés

LE CAPITAINE DESCAMPS.

du remorquage des deux pièces d'artillerie, Descamps fit, à Fuambo, au sud du Tanganyka, la rencontre du capitaine Jacques.

Que s'était-il passé à Albertville, pour que Jacques pût ainsi laisser son poste à la garde d'un adjoint? A la suite de la bataille d'Albertville, les Wangwanas, talonnés par la famine, s'étaient répandus dans la contrée, pillant les récoltes et massacrant les habitants; pendant cette accalmie des hostilités, l'avant-garde de l'expédition Long, commandée par Duvivier était arrivée à Albert-

ville le 5 décembre; Jacques s'était rendu à Karéma pour y recevoir le lieutenant Long, qui y arriva le 3 janvier. Or, le 1er janvier, Duvivier et Docquier, remarquant une certaine agitation dans le boma toujours occupé par les Arabes en face d'Albertville, décident de livrer un assaut, et, grâce à la vigueur de l'attaque, ils emportent la position, dont les défenseurs fuient en laissant un grand nombre des leurs sur le terrain; de sorte que Jacques, en rentrant à Albertville avec Long, eut la satisfaction de se voir débarrassé des derniers assiégeants. Sur ces entrefaites, l'émissaire qu'il avait dépêché à Rumaliza, à Ujiji, pour y traiter de la paix, revint avec un ultimatum contenant des prétentions si exorbitantes, que Jacques le repoussa énergiquement, d'autant plus que l'arrivée de Long et la nouvelle de l'envoi des canons lui assuraient dorénavant une supériorité incontestable. Aussi, apprenant que les Arabes se livraient à des déprédations au nord du lac Moëro, il organisa une expédition dont il prit la tête, et, ayant confié la station d'Albertville au lieutenant Long, assisté de Renier, Docquier et Demol, il se mit en route le 17 mai, accompagné de Duvivier; mais, apprenant la prochaine arrivée de l'expédition Descamps au sud du Tanganyka, il se porta à sa rencontre, et, comme nous l'avons vu, il eut le bonheur d'embrasser son compatriote le 20 septembre.

Pendant ce temps, Rumaliza, à qui les échecs subis par les Arabes du Congo faisaient pressentir une attaque prochaine de ses possessions, avait pris l'offensive, et, au moment où Jacques rentrait à Albertville avec son artillerie, Rumaliza, à la tête de forces imposantes, arriva à Kassongo, et il y livra, le 20 octobre, aux troupes réunies de Dhanis et Ponthier, une bataille dans laquelle ce dernier trouva une mort glorieuse. Mais la famine força Rumaliza à battre en retraite, et les nouvelles de la fin de l'année 1893 font prévoir que ses troupes seront prises entre deux feux, car Jacques s'est hâté de voler au secours de Dhanis et de lui apporter l'appoint de ses canons.

Telle est, rapidement esquissée, l'histoire des expéditions anti-esclavagistes : dans l'histoire de l'État du Congo, les héros qui défendent, au Tanganyka, la noble cause de la race opprimée, ont leur place marquée au premier rang; le capitaine Jacques, soldat

d'élite, caractère de fer, qui, malgré les plus terribles appréhensions, les privations les plus cruelles, les maladies les plus douloureuses, est resté pendant plus de trois ans au poste du devoir, Jacques est certes l'une des plus nobles figures de cette fin de siècle, et il a acquis un droit incontestable à l'admiration et au respect de ses concitoyens, qui doivent saluer en lui la personnification du dévouement le plus absolu et le plus désintéressé.

CHAPITRE V

Les missions

Dans toute œuvre de civilisation, les missions religieuses jouent un rôle important, sinon prépondérant : c'est à elles qu'est dévolue, en quelque sorte, la conquête morale et intellectuelle des populations sauvages : l'enseignement des admirables principes du christianisme n'est-il pas le plus précieux moyen d'arracher les âmes incultes à la barbarie la plus cruelle et la plus obscure? L'évangélisation des noirs est certes l'un des plus utiles adjuvants de la future colonisation du Congo, car les missions, tant protestantes que catholiques, ont spécialement en vue, outre leur but spirituel, l'enseignement du travail, seul moyen d'assurer le futur bien-être de la race noire.

Missions catholiques. — Depuis la fondation de l'État, le nombre des missions s'est considérablement développé; le Roi a, du reste, protégé de toutes les façons la propagande religieuse dans ses nouveaux domaines. Le territoire de l'État indépendant, au point de vue ecclésiastique, comprenait, au moment de la fondation de l'État, plusieurs vicariats non exactement délimités, et dont certains, placés sous le patronat de puissances étrangères, empiétaient sur le territoire de l'État du Congo (1); en outre, les missions au Congo étaient, à cette époque, réservées exclusivement aux Pères blancs d'Alger, dépendant du cardinal Lavigerie. Émus de cet état de choses, les administrateurs de l'État entamèrent, avec le Saint-Siège, des négociations qui aboutirent, le 11 mai 1888, à l'érection du *Vicariat apostolique métropolitain du Congo belge ;* celui-ci embrasse toute la région du Bas et du Haut-Congo,

(1) Voir, pour l'histoire complète et détaillée de l'organisation religieuse au Congo, le remarquable ouvrage de M. le baron Béthune : *Les Missions catholiques d'Afrique,* chapitre VIII.

à l'exception de la contrée située entre le Tanganyka et le Lualaba, qui reste dévolue aux Pères blancs d'Alger, sous la dénomination de *Vicariat apostolique du Tanganyka occidental*. Il fut, en outre, décidé que les missions du Vicariat métropolitain seraient exclusivement confiées à des prêtres belges, et le soin de fournir les missionnaires fut attribué à la Congrégation de Scheut. De cette manière, la propagande catholique dans notre future colonie est devenue l'apanage du clergé belge.

Le Vicariat du Tanganyka occupe les postes de Mpala, de Baudouinville et de Saint-Louis de Mrumbi. Le poste de Kibanga, situé au nord du lac, a été abandonné par suite du danger provenant de son isolement des autres postes et du voisinage trop proche de Rumaliza. Les missionnaires s'occupent d'instruire les enfants recueillis et d'assurer, par l'agriculture et l'élevage du bétail, leur subsistance personnelle. Constamment sur le qui-vive à cause des incursions arabes dans le Marungu et le Manyema, les Pères de ces missions déploient le plus grand courage et la plus admirable abnégation; soutenus d'abord par Joubert seul, ils ont aujourd'hui la protection des expéditions antiesclavagistes et leur œuvre d'évangélisation pourra prendre un nouvel essor. Un prêtre belge qui a vécu six années au Tanganyka et y est mort, victime de son dévouement, est le Père Vyncke; il a laissé à ceux qui l'ont connu la plus favorable impression. Plusieurs Pères blancs de Malines se sont établis sur la rive du Tanganyka.

La tâche d'évangélisation du Vicariat métropolitain fut d'abord réservée exclusivement aux Pères de Scheut, à la Congrégation desquels se fusionna le séminaire de Louvain; les aspirants aux missions congolaises furent nombreux. La congrégation de Scheut a fondé quatre missions : celle de Berghe-Sainte-Marie, où se sont signalés les PP. De Wilde, Van Ronslé et Baltus; celle de Boma, où Mgr Huberland (décédé) a occupé les fonctions de provicaire apostolique, et où le P. De Cock a été nommé curé et dessert l'église, don de Mgr Van den Berghe et de M. le comte de Hemptinne; celle de Nouvelle-Anvers, l'une des plus importantes à cause de la direction de la colonie d'enfants indigènes dévolue à la mission, qui a eu pour titulaires les PP. Cambier, De Backer

(décédé) et Wolters ; celle de Luluabourg, qui a eu pour dirigeants les PP. Jules et Ferdinand Garmyn, Bracq (décédé) et Cambier. Le supérieur général des missions belges a été d'abord le P. Geluy, qui fonda la mission de Kuamouth, dénommée Berghe-Sainte-Marie, en hommage à Mgr Oswald Van den Berghe, à la générosité duquel était due l'établissement de cette mission. A sa rentrée, il fut nommé supérieur du séminaire africain de Louvain, et remplacé par le supérieur de la Congrégation de Scheut, le R. P. Van Aertselaer, qui, accompagné du P. De Deken, a passé une inspection détaillée des missions catholiques. Le P. De Deken sera nommé Vicaire apostolique du Congo belge.

Les Sœurs de Quatrecht, établies près de Gand, ont fourni au Vicariat des religieuses qui desservent les missions suivantes : Moanda-Nemlao (près de Banana), où il y a une école de fillettes et qui a pour aumônier le P. De Grijse; Boma, où elles donnent les soins aux malades recueillis dans les établissements de la Croix-Rouge ; Kinkanda (près de Matadi), où elles desservent l'hôpital des ouvriers du chemin de fer, et où trois prêtres du diocèse de Gand, les abbés Buysse, Janssens et d'Hooghe exercent leur ministère.

A la demande du Roi, une troisième Congrégation s'occupe de la propagande religieuse au Congo; la province belge de la Compagnie de Jésus a spécialement pour objectif le bassin du Koango; depuis le moment de sa participation (mars 1893), elle a fourni sept missionnaires, qui sont : le R. P. Van Hencxtenhoven, les PP. Dumont (décédé), Liagre et De Meulemeester et les Frères coadjuteurs De Saedeler, Gilet et Lombary.

Les missionnaires rentrés en Belgique ont ramené plusieurs garçons et fillettes : ces enfants reçoivent, à l'Institut de Gyseghem, une instruction et une éducation sérieuses et seront, plus tard, d'actifs pionniers de l'extension du christianisme au Congo.

Les principaux protecteurs des missions catholiques au Congo sont, outre le roi Léopold II : S. E. R. Mgr Goossens, Cardinal-Archevêque, primat de Belgique; Mgr Stillemans, évêque de Gand; Mgr O. Van den Berghe, curé de Saint-Joseph, à Anvers; MM. les comtes de Bergerijck, de Hemptinne, H. d'Ursel, de Ramaix et le baron Béthune; M. le sénateur Van Ockerhout, etc.

Missions protestantes. — Beaucoup de missionnaires protestants sont venus s'établir sur plusieurs point du Congo : notre carte générale indique l'emplacement de ces missions, dont la prospérité s'accroît chaque jour; l'Angleterre et l'Amérique fournissent les plus nombreux contingents de missionnaires, qui vivent au Congo avec leurs épouses et sont très sérieusement subsidiés par les associations religieuses qui les envoient. Les voyageurs se plaisent à reconnaître l'amabilité avec laquelle ils sont reçus dans toutes les missions, tant protestantes que catholiques.

Deux associations protestantes ont obtenu du gouvernement de l'État la personnification civile, en conformité du décret du 28 décembre 1888 ; ce sont *l'International Missionary Alliance* (7 mars 1891), dont le siège est à Gangila, et *l'American Presbyterian Congo Mission* (28 avril 1892), dont le siège est à Luebo : ces deux sociétés font des frais considérables pour entretenir leurs missions dans le plus grand confort.

CHAPITRE VI

L'Arabe, voilà l'ennemi!

La question arabe est l'une des plus brûlantes qui aient été agitées en ces derniers temps et à laquelle le massacre de l'expédition Hodister et les événements de la guerre arabe donnent une actualité poignante et douloureuse. Faut-il faire de l'Arabe un allié ou faut-il le combattre et le chasser des contrées où sa présence a semé la dévastation, la misère et la mort?... Les avis sont partagés.

Et d'abord, la question arabe comporte-t-elle une question religieuse? Les Arabes exterminent-ils par fanatisme les misérables populations noires? Ou bien l'islamisme voit-il pénétrer avec colère et effroi l'action du christianisme au cœur de l'Afrique?... Nous ne le croyons pas : la religion fondée par Mahomet est faite toute de sensualité et de jouissance ; la cruauté y est excusée et les pires pratiques rencontrent chez les musulmans la sanction religieuse.

Le droit naturel rejette la religion musulmane et lui attribue l'influence la plus pernicieuse sur la marche de la civilisation; voici ce que nous lisons dans l'ouvrage si considérable et si sérieux de Taparelli d'Azeglio : « Qu'est-ce donc que l'islamisme, au point de vue de la civilisation? La société mahométane est une société essentiellement *stationnaire;* le Coran l'a faite l'héritière des immobiles doctrines de l'Orient, tout en y mêlant quelques éléments stériles de judaïsme et de christianisme; ce monstrueux assemblage de doctrines immobiles est confié à la garde de l'ignorance stupide et du cimeterre brutal. Stationnaire dans ses principes moraux, et ne pouvant ni les développer ni les perdre entièrement, cette société crut devoir sa naissance à une grande autorité, au Prophète qui lui mit l'épée à la main et lui donna pour mission de *s'étendre par la force.* Elle avait ainsi un élément de progrès naturel et cet élément put durer chez elle aussi longtemps que dura le fanatisme de sa mission. L'islamisme pénétrant d'abord dans les pays les plus cul-

tivés de l'Asie occidentale et de l'Égypte, subit pendant quelque temps l'influence de leur culture intellectuelle, et la société des Califes brilla un instant d'un éclat emprunté en recueillant le précaire héritage de la Grèce païenne et des écoles d'Alexandrie.

» Mais ici, la culture intellectuelle n'était pas fondée sur une civilisation progressive ; bientôt elle s'arrête pour décliner rapidement et se mettre au niveau des besoins *grossiers* d'une société tout à la fois *voluptueuse* et *guerrière*. C'est là qu'elle s'arrête définitivement : depuis trois siècles, le croissant reste toujours dans la même phase, pendant que le soleil de la civilisation européenne brille du plus vif éclat. La voix du Prophète ne se fait plus entendre que dans la lettre morte du Coran ; quelques rites naturels, quelques prières, voilà toute l'unité sociale de l'Islam. Les sultans se sont endormis dans leur sérail au sein de la volupté, protégés par le glaive des janissaires et pendant trois cents ans, cette race *cruelle* ravage à son gré la contrée qu'elle a conquise, sans que l'ordre social y puisse renaître et sans que le *despotisme musulman* y soit menacé dans son existence (1). »

Il ne faut donc pas attribuer l'esprit de conquête des Arabes à une question de fanatisme religieux, mais bien au désir d'étendre leur domination absolue et de se procurer du bien-être en amassant, par le glaive, une fortune en esclaves et en ivoire. Cela résulte de l'opinion même de M. Becker, qui a toujours pourtant défendu l'élément arabe et qui conseille de s'allier à lui ; en effet, dans une lettre adressée à *la Gazette*, M. Becker s'exprime ainsi : « La question arabe, à quoi se résume-t-elle, en fait, au Congo?

» A l'occupation du Manyema ou plutôt à la continuation de cette occupation.

» Qu'est-ce que le Manyema?

» Pour ceux de nos lecteurs insuffisamment au courant des choses d'Afrique, quelques détails ethnographiques ne seront pas superflus.

» Par Manyema on comprend généralement la vaste région limitée à l'est par le Tanganyka et à l'ouest par le Lualaba, prolongement du Haut-Congo.

(1) Taparelli d'Azeglio : *Essai théorique de droit naturel*, nos 1641 et 1642.

» Peu d'Européens y ont pénétré et ne le connaissent guère que par la beauté de ses femmes, signalée pour la première fois par Stanley dans son ouvrage *A travers le Continent mystérieux*.

» Lorsqu'il y a une trentaine d'années, les Arabes y parurent, ils n'avaient pour *unique mobile* que d'y *récolter de l'ivoire* et de s'en retourner le vendre le plus vite possible à Zanzibar, leur point d'attache et leur capitale, lieu de résidence du Saïd.

» C'est ce que firent les hommes d'âge et les gens rassis. Mais les plus jeunes, séduits par le beau sexe de l'endroit, du reste facile et flatté de la préférence, se fixèrent résolument dans le pays.

» Alors s'opéra une transformation radicale. Les modes orientales s'introduisirent dans ce paradis terrestre dont les belles filles allaient nues comme Ève avant le péché — ainsi, d'ailleurs, que dans toutes les régions de l'Afrique où l'Arabe n'a point encore assis son influence.

» Les femmes furent revêtues des belles étoffes apportées de Zanzibar et bientôt n'eurent plus rien à envier à leurs rivales de la côte.

» Peu à peu les jeunes gens suivirent l'exemple et formèrent le groupe important connu sous le nom de *Moustarabes* (Mozarabes). Mais le mouvement ne fut pas général. Une partie de la population indigène resta fidèle à ses anciens usages. Ce sont les Wachenzis, ce qui, dans la signification locale, veut dire, ensemble et tout à la fois, sauvages, féticheurs, anthropophages, ennemis de toute intrusion étrangère, par opposition aux *nègres arabisés* ou Wangwanas, civilisés, progressistes et musulmans. »

La conquête du Manyema s'est-elle faite d'une façon pacifique et cette union de deux races si différentes a-t-elle été effectuée sans effusion de sang, sans provoquer de révolte de la race noire, c'est ce que M. Becker ne dit pas. Et il nous semble difficile de croire que les nègres de Manyema se sont laissé enlever leurs filles et leurs femmes sans les défendre (1). Qu'à la longue, les femmes volées, ravies à leurs époux après des massacres et des pillages, se soient habituées à leurs nouveaux maîtres, qui, comme le dit M. Becker lui-même, les entouraient d'un luxe inhabituel qui

(1) Voir, pour se convaincre du contraire, les livres de Livingstone et de Stanley.

flattait l'instinct de coquetterie qui se trouve au fond de toute femme ; que les Manyemas réduits en esclavage, traités avec une douceur relative, nourris par les Arabes qui ne leur demandent, satisfaisant en cela les appétits sanguinaires de la race nègre, que de les accompagner dans leurs razzias et les entraînent ainsi dans une lutte fratricide, que ces Manyemas préfèrent cet esclavage à leur ancienne liberté, nous ne pouvons nous en étonner. D'autant plus que M. Becker dit lui-même qu'une partie de ces populations est restée fidèle aux anciennes coutumes et a voulu conserver son autonomie.

L'Arabe est l' ennemi du blanc, un ennemi irréconciliable, depuis qu'il voit en nous des concurrents à son commerce d'ivoire et des protecteurs de la race noire qu'il opprime si cruellement. Partout où nous le rencontrons en Afrique, le contact amène des luttes sanglantes, dont ils sont les premiers provocateurs. « Incontestablement, disait le capitaine Roget (1), les Arabes sont plus avancés que les noirs, non seulement en bien-être, commerce, industrie, mais en organisation sociale et en culture intellectuelle et morale. Donc la propagande musulmane, sans traite, est une étape dans la civilisation ; l'islamisme a fait avancer les noirs qu'il a touchés, mais il les élève dans la haine de l'Européen. C'est une étape sans lendemain.

» Il y a des Africanistes qui voudraient nous voir systématiquement alliés aux Arabes ; mais tout, entre eux et nous, est antithèse : religion, mœurs, etc...

» Et si nous écoutons les enseignements de l'histoire, nous voyons que partout le contact des deux races a donné lieu à des guerres sanglantes. L'Europe du XIXe siècle, dans son expansion coloniale, a transporté ses frontières en Afrique et se heurte partout au fanatisme et surtout à l'inertie sociale (2) du mahométanisme.

» La guerre du Soudan, les massacres de 1891 aux Indes hollandaises, les campagnes des Français dans l'Est et le Sud-Est

(1) Conférence donnée par M. le capitaine Roget à la salle Veydt, en mars 1892 (non publiée).

(2) Cette expression « inertie sociale » concorde absolument avec l'extrait cité précédemment du père Taparelli d'Azeglio.

sénégalais, les affaires de Touat dans le Sud algérien sont les exemples les plus récents de l'explosion inévitable d'une lutte là où ces deux éléments, ces deux pouvoirs divergents sont en contact. Il faut donc éviter ce contact. En présence de ces leçons, oserions-nous braver le jugement du xxe ou du xxie siècle ? Je ne le crois pas. L'histoire ne nous pardonnerait pas d'avoir volontairement préparé des difficultés à nos descendants. Nous devons éviter à nos successeurs la chute d'une autre Karthoum. »

Ces deux dernières années ont été surtout marquées cruellement de la néfaste influence musulmane dans les affaires de l'Afrique. Partout où ont pénétré les Arabes, les contrées sont en état de trouble et de révolte ; voyez le Touat, où en 1891, les chefs algériens des ksours du Sud organisèrent une agitation contre l'autorité française, où leurs tribus massacrèrent des postes isolés, des villages fidèles, et où l'agitation finit par l'annexion de cette importante région au Maroc. Voyez le massacre de l'expédition Zelewski dans le bassin du Rua, où cet officier, ses trois adjoints et presque tous ses soldats furent tués par les Wahehes, instigués par les Arabes. Voyez encore les révoltes dans le Sud-Est anglais, contre l'autorité du consul Johnston; dans les contrées voisines du lac Tchad, où le courageux explorateur Crampel a laissé la vie, ainsi que toute sa suite; dans l'Ouganda, où tout le pays a été à feu et à sang... Tous ces désastres ont pour cause l'agitation musulmane, qui se sent envahir, déborder par la civilisation et le christianisme.

Le récent soulèvement du Manyema et les péripéties de la guerre arabe sont une preuve de plus que l'on ne pourra jamais compter sur une alliance avec l'élément arabe, ou du moins à une entente complète et durable. L'Arabe est essentiellement fourbe, menteur, astucieux et hypocrite. Il plie lorsqu'il se sent le moins fort, mais alors encore il agit dans l'ombre, sournoisement et d'autant plus cruellement que sa haine s'envenime de sa faiblesse et de son humiliation. Par une singulière et douloureuse coïncidence, l'événement dans lequel M. Hodister a trouvé la mort prouve combien il est dangereux de se fier aux Arabes.

Dans une interview publiée en 1891 par *le Mouvement géogra-*

phique, M. Hodister répondait ainsi aux questions qui lui étaient posées :

— « Comment les Arabes reçoivent-ils l'Européen ?

— » Dans les centres arabes où j'ai passé, me présentant sans forces, avec des intentions pacifiques, j'ai été admirablement reçu. Aussitôt arrivé, on m'indiquait une maison ; une foule de serviteurs se précipitaient pour nettoyer le logis, d'autres pour apporter l'eau du bain, des rafraîchissements, tandis que les cuisinières tuaient poules, moutons, préparaient d'immenses marmites de riz pour le blanc et pour ses hommes. Ce n'est qu'après avoir pris bain, repas et repos que le barza avait lieu. L'Arabe est surtout un trafiquant, le commerce est tenu en grand honneur chez lui. En recevant bien l'Européen, il suit la règle de la grande hospitalité et obéit à son désir de nouer des relations qui peuvent lui être avantageuses.

— » L'Arabe n'est donc pas un danger? Son rôle peut être utile?

— » Il peut devenir un excellent auxiliaire pour nous, un instrument, un intermédiaire naturel entre l'indigène et les blancs pendant l'époque de transition actuelle. »

N'est-il pas étrange que ce soit cet homme qui préconisait l'alliance avec l'Arabe, que la fatalité a choisi pour montrer le danger d'une trop grande confiance. Hodister a payé de sa vie son héroïque imprudence, et il a été tué par ces noirs *arabisés* dont M. Becker nous représentait tantôt le nom comme synonyme de *civilisés, progressistes et musulmans*.

M. Storms, une bouche autorisée dans les affaires congolaises, et qui, pendant son séjour en Afrique, a été en contact presque permanent avec les Arabes, les apprécie de la façon suivante : « Il n'est pas un seul blanc ayant fait un séjour prolongé dans le cœur de l'Afrique, qui n'ait vu les Arabes à l'œuvre. Ils ne se contentent pas seulement de voler l'ivoire récolté par les indigènes, ils détruisent de fond en comble leurs villages et leurs cultures, ils ruinent de parti pris la contrée dans laquelle ils opèrent, pour forcer les malheureux noirs dont ils n'ont pu s'emparer de prime abord, à venir se livrer à eux sous peine de mourir de faim. Et ce sont ces infortunés qu'ils dressent au pillage et dont ils se servent pour renouveler ailleurs leurs odieux exploits. »

Tous les voyageurs, à de rares exceptions, flétrissent la façon d'opérer des Arabes : Stanley, Livingstone, Cameron, Wissmann, Pogge, Van Gèle, Coquilhat, Van Kerckhoven, Roget, Liebrechts, Jacques et bien d'autres sont d'accord pour reconnaître que l'élément arabe est le plus grand obstacle à la civilisation et à la colonisation de l'Afrique.

Non, l'Arabe ne peut être pris comme intermédiaire civilisateur entre le blanc et le noir; tout s'y oppose; une alliance avec l'élément arabe constituerait une monstruosité et serait une tache pour notre siècle d'humanité et de progrès. Devant le danger immense que présente pour l'Afrique le développement de la domination musulmane, les efforts des nations européennes, secondés par les expéditions des sociétés antiesclavagistes, doivent tendre, sinon à exterminer cette race maudite, au moins à restreindre le champ de ses opérations, à l'empêcher de pénétrer là où son nom abhorré est encore inconnu, à la refouler dans des contrées où elle est trop solidement établie pour que l'on puisse espérer l'en chasser dans le présent, à l'y enfermer au moyen d'une barrière infranchissable, à la forcer enfin à faire le choix suprême : la soumission aux lois de l'humanité, ou bien l'anéantissement.

Il est temps, si l'on veut enfin rendre la race noire à elle-même, la hausser au niveau ou se sont amenées les autres races par l'affranchissement successif, il est temps de déclarer la guerre à l'Arabe : les noirs, ces enfants, nous les avons pris sous notre tutelle; notre siècle de liberté nous a investis du devoir de les faire sortir de l'obscurité et de leur enseigner la vie, le travail et le bien-être; le seul, le principal obstacle à ce rêve sublime, c'est l'Arabe, c'est la société musulmane stationnaire, cruelle, féroce et dont les institutions infâmes ont écrit sa propre déchéance.....

Certes, la lutte sera longue, elle coûtera du sang au vieux monde, à l'Europe, à la Belgique; mais quelle auréole de gloire elle mettra au front des audacieux, des nobles dévouements qui l'entreprendront et la poursuivront; de quel respect les générations futures entoureront les noms de ceux qui auront trouvé dans cette lutte nécessaire une mort glorieuse, digne de celle que les croisés du moyen âge trouvèrent sous les murs de Jérusalem, combattant

le même élément que celui qui, après avoir opprimé les chrétiens de Palestine, cherche à anéantir aujourd'hui la malheureuse race noire.

L'Arabe, voilà l'ennemi ! l'ennemi irréconciliable, qui ne pliera que devant la force et qu'il faut écraser à tout prix !

LIVRE VII

LE CONGO COLONIAL

LE CONGO COLONIAL

Relations de la Belgique et du Congo

Notre intention est d'examiner rapidement, sous cette rubrique, les relations de la Belgique et de la colonie fondée par son Roi, depuis l'année 1885, c'est-à-dire depuis le moment où les Chambres belges décidèrent que le roi Léopold II ajouterait à son titre de Roi des Belges celui de Souverain de l'État indépendant du Congo.

Le testament du Roi. — L'une des plus importantes conventions conclues entre l'État du Congo et la Belgique est celle qui a trait à l'emprunt de 25 millions de francs, présentée par M. Beernaert à la Chambre des représentants, le 25 juillet 1890.

Dans l'exposé des motifs, daté du 3 juillet, M. le ministre Beernaert rappela, d'une façon concise et avec cette clarté qui est l'une des caractéristiques de son grand talent, toute l'histoire de l'Œuvre royale depuis 1876. Il donna lecture d'une lettre que lui avait adressée Sa Majesté, et que nous reproduisons *in extenso* :

Cher Ministre,

Je n'ai jamais cessé d'appeler l'attention de mes compatriotes sur la nécessité de porter leurs vues vers les contrées d'outre-mer.

L'histoire enseigne que les pays à territoire restreint ont un intérêt moral et matériel à rayonner au delà de leurs étroites frontières. La Grèce fonda sur les rivages de la Méditerranée d'opulentes cités, foyers des arts et de la civilisation. Venise, plus tard, établit sa grandeur sur le développement de ses relations maritimes et commerciales, non moins que sur ses succès politiques. Les Pays-Bas possèdent aux Indes 30 millions de sujets qui échangent contre les denrées tropicales les denrées de la mère patrie.

C'est en servant la cause de l'humanité et du progrès que des peuples de second rang apparaissent comme des membres utiles de la grande famille des nations. Plus que nulle autre, une nation manufacturière et commer-

çante comme la nôtre doit s'efforcer d'assurer des débouchés à tous ses travailleurs, à ceux de la pensée, du capital et des mains.

Ces préoccupations patriotiques ont dominé ma vie. Ce sont elles qui ont déterminé la création de l'œuvre africaine.

Mes peines n'ont pas été stériles : un jeune et vaste État, dirigé de Bruxelles, a pris pacifiquement place au soleil, grâce à l'appui bienveillant des puissances, qui ont applaudi à ses débuts. Des Belges l'administrent, tandis que d'autres compatriotes, chaque jour plus nombreux, y font déjà fructifier leurs capitaux.

L'immense réseau fluvial du Congo supérieur ouvre à nos efforts des voies de communication rapides et économiques qui permettent de pénétrer directement jusqu'au centre du continent africain. La construction du chemin de fer de la région des cataractes, désormais assurée grâce au vote récent de la législature, accroîtra notablement ces facilités d'accès. Dans ces conditions, un grand avenir est réservé au Congo, dont l'immense valeur va prochainement éclater à tous les yeux.

Au lendemain de cet acte considérable, j'ai cru de mon devoir de mettre la Belgique à même, lorsque la mort viendra me frapper, de profiter de mon œuvre, ainsi que du travail de ceux qui m'ont aidé à la fonder et à la diriger et que je remercie ici une fois de plus. J'ai donc fait, comme Souverain de l'État indépendant du Congo, le testament que je vous adresse ; je vous demanderai de le communiquer aux Chambres législatives au moment qui vous paraîtra le plus opportun.

Les débuts des entreprises comme celles qui m'ont tant préoccupé sont difficiles et onéreux. J'ai tenu à en supporter les charges. Un roi, pour rendre service à son pays, ne doit pas craindre de concevoir et de poursuivre la réalisation d'une œuvre même téméraire en apparence. La richesse d'un souverain consiste dans la prospérité publique : elle seule peut constituer à ses yeux un trésor enviable, qu'il doit tendre constamment à accroître.

Jusqu'au jour de ma mort, je continuerai, dans la même pensée d'intérêt national qui m'a guidé jusqu'ici, à diriger et à soutenir notre œuvre africaine ; mais si, sans attendre ce terme, il convenait au pays de contracter des liens plus étroits avec mes possessions du Congo, je n'hésiterais pas à les mettre à sa disposition. Je serais heureux de mon vivant, de l'en voir en pleine jouissance. Laissez-moi, en attendant, vous dire combien je suis reconnaissant envers les Chambres comme envers le gouvernement pour l'aide qu'ils m'ont prêtée à diverses reprises dans cette création. Je ne crois pas me tromper en affirmant que la Belgique en retirera de sérieux avantages et verra s'ouvrir devant elle, sur un continent nouveau, d'heureuses et larges perspectives.

Croyez-moi, cher Ministre,

Votre très dévoué et très affectionné,

(*Signé*) Léopold.

Le testament du Roi est conçu en ces termes :

Nous, Léopold II, Roi des Belges, Souverain de l'État indépendant du Congo,

Voulant assurer à Notre patrie bien-aimée les fruits de l'œuvre que, depuis de longues années, Nous poursuivons dans le continent africain avec le concours généreux et dévoué de beaucoup de Belges;

Convaincu de contribuer ainsi à assurer à la Belgique, si elle le veut, les débouchés indispensables à son commerce et à son industrie et d'ouvrir à l'activité de ses enfants des voies nouvelles,

Déclarons, par les présentes, léguer et transmettre, après Notre mort, à la Belgique tous Nos droits souverains sur l'État indépendant du Congo, tels qu'ils ont été reconnus par les déclarations, conventions et traités intervenus depuis 1884 entre les puissances étrangères, d'une part, l'Association Internationale du Congo et l'État indépendant du Congo, d'autre part, ainsi que tous biens, droits et avantages attachés à cette souveraineté.

En attendant que la législature belge se soit prononcée sur l'acceptation de Nos dispositions prédites, la souveraineté sera exercée collectivement par le conseil des trois administrateurs de l'État indépendant du Congo et par le Gouverneur général.

Fait à Bruxelles, le 2 août 1889.

(*Signé*) Léopold.

D'après ce testament, le Roi offrait à la Belgique, sans conditions d'aucune sorte, une colonie tout organisée ; cette colonie coûterait à la Belgique la somme de 25,000,000 de francs, répartis de la façon suivante : 5 millions au moment de l'emprunt et 20 millions payés en annuités de 2 millions pendant un terme de dix années. Au bout de dix années, c'est-à-dire en l'an 1900, la

Belgique se déciderait à accepter ou à refuser le présent royal. En cas d'acceptation, elle recevra une colonie couverte de stations, dont le matériel vaut à peu près la somme avancée ; en cas de refus, l'État du Congo aura un délai de dix ans pour rembourser à la Belgique la somme prêtée. La Belgique ne perdrait donc, dans ce dernier cas, que les intérêts des avances, c'est-à-dire :

1° Sur fr. 5,000,000 payés comptant; dix ans à 4 p. c. fr.	2,000,000
2° Sur fr. 20,000,000 payés en dix annuités ou en moyenne en cinq ans à 4 p. c.	4,000,000
Total. . . . . fr.	6,000,000

C'est-à-dire que la Belgique court le risque dérisoire de la perte de six millions, et que, d'un autre côté, elle peut, après une étude de dix années, s'annexer une colonie d'une fertilité et d'une richesse inestimables, et assurer à jamais son avenir économique.

Il est incontestable que jamais Souverain, dans l'histoire, n'a posé un acte de pareille générosité ni témoigné tant d'abnégation pour son pays : sacrifier dix années de son existence à l'étude et à la poursuite de projets grandioses; organiser d'une façon détaillée et sur des bases fixes, au prix de labeurs excessifs et en y engageant sa fortune personnelle, un État lointain qui ouvre d'immenses perspectives au commerce et à la colonisation; puis, avec un chevaleresque désintéressement, faire don du fruit de son travail, au moment où l'on va enfin en recueillir les bénéfices, à sa Patrie, n'est-ce pas l'action la plus magnifique que l'on puisse rêver?

Car enfin, Sa Majesté n'ignorait pas les vues que de nombreuses puissances étrangères avaient sur son État, et Elle savait qu'Elle eût pu le céder à l'une ou l'autre de ces puissances, qui aurait payé cher une colonie toute constituée par dix années de travaux et de luttes, et qui eût amplement dédommagé le Roi des sacrifices pécuniaires qu'il s'était imposés. Le langage de Léopold II a été vraiment royal et cette action restera dans l'histoire de son règne comme l'une des plus belles qu'ait accomplies ce sage et noble Souverain.

Un article du journal *la Cote libre* définit exactement la portée de l'action royale et les bénéfices énormes qu'assure la cession du

Congo à la Belgique : « Au point de vue pratique des affaires — qui doit être plus spécialement celui de la presse financière — ce ne sont pas seulement les chiffres du marché à conclure qui nous semblent extrêmement séduisants, c'est encore la simplicité, c'est la lucidité de la convention, la délimitation bien définie de sa portée si vaste et de notre engagement si insignifiant ; c'est l'avantage énorme résultant d'une simple faculté d'achat, faculté laissée pendant le long terme de dix ans et qui, à l'expiration de cette échéance, ne nous place plus devant l'obligation d'un nouveau capital à fournir, mais devant l'alternative d'accepter ou de refuser, pour prix de quelques annuités déboursées, la plus vaste des colonies africaines. Dix ans de travaux, l'établissement de grandes voies de communication, un chemin de fer très étendu, des lignes de navigation et de nombreuses lignes commerciales et industrielles l'auront au bout de ce temps mise à fruit et en valeur. »

C'est presque à l'unanimité que la presse belge approuva les clauses de la convention et qu'elle soutint la présentation du projet de loi, qui fut discuté à la séance du 25 juillet. La Chambre vota le projet à 94 voix contre une et le Sénat à 55 voix contre trois abstentions.

Dès ce moment, la question du Congo entrait dans une nouvelle phase et ses destinées s'alliaient à celles de la Belgique ; c'était le premier pas de notre pays vers la politique coloniale ; la voix du pays avait officiellement parlé et s'était ouvertement décidée en faveur de l'OEuvre royale. Il suffit de lire les *Annales parlementaires* qui relatent les discussions de ces séances mémorables pour se convaincre de l'éloquente signification des déclarations faites par certains membres qui jusqu'alors s'étaient montrés hostiles à l'idée d'une annexion éventuelle.

C'est en des termes élevés et qui montrent l'œuvre sous son véritable jour, que M. Victor Arnould, l'éminent écrivain, qui n'a cessé en toutes circonstances d'exprimer et de motiver ses sympathies pour le Congo, indique la voie à suivre dans la suite par la Belgique :

« Eh bien ! ce que nous voyons, quant à nous, et avant tout, dans cette entreprise du Congo, si admirablement et consciemment

préparée par le Roi, ce ne sont pas seulement nos ressources accrues, le trop-plein de nos populations déversé, des débouchés ouverts à nos industries, un accroissement énorme à notre activité, notre commerce prenant son essor, le pavillon belge connu, respecté dans les mers lointaines, la Belgique devenant une grande nation politique comme elle est déjà une grande puissance industrielle et intellectuelle. Non, quelque chose dépasse encore pour nous la réalisation de toutes ces promesses.

» C'est la nécessité pour le pays entier d'une entente préalable dans un effort commun, c'est le devoir de remplir désormais notre rôle dans la civilisation générale, c'est le sentiment d'avoir à accomplir, à mener à bonne fin une œuvre commune, collective, nationale, où notre honneur est engagé ; c'est l'obligation de ne pas déchoir devant les autres peuples dans l'action à laquelle nous devons suffire; et lorsque ces immenses contrées, avec tant de millions d'habitants, nous sont ouvertes, de montrer qu'avec les éléments de notre civilisation supérieure, avec nos instincts pacifiques, notre honnêteté foncière, notre absence d'ambitions mauvaises et égoïstes, nous serons capables de faire, pour l'appropriation des pays nouveaux, la colonisation, la culture de races inférieures, mieux que d'autres et avec plus de mansuétude, de désintéressement, d'abnégation, tout en obtenant les mêmes résultats matériels et moraux, — et ainsi, non seulement d'agrandir la patrie à l'extérieur, mais de l'agrandir à l'intérieur dans nos âmes et dans nos pensées, en élevant son idéal, et en la rendant non seulement plus forte, mais aussi plus belle et plus digne de dévouement et de respect.

» Car c'est la patrie qui va se fortifier dans nos cœurs, plus encore qu'au dehors et dans les conseils des nations, par la solidarité en une même et puissante entreprise où tous nos efforts économiques et politiques, industriels et intellectuels devront être bandés vers un même but et fondront toutes nos volontés particulières dans la grande et souveraine volonté de la nation elle-même. »

La revision de l'article 1er de la Constitution. — La dernière fois que les Chambres ont eu à s'occuper de la question du Congo, c'est

lorsqu'il s'est agi de la revision de l'article 1er de la Constitution, revision qui s'est faite en vue de l'annexion éventuelle d'une colonie, qui n'est autre que le Congo. En effet, cette annexion soulevait une question de droit constitutionnel, la suivante : « L'annexion d'une colonie est-elle compatible avec l'article 1er de la Constitution? »

L'article 1er disait : « La Belgique est divisée en neuf provinces. » Ces provinces sont : Anvers, le Brabant, la Flandre occiden- » tale, la Flandre orientale, le Hainaut, Liége, le Limbourg, le » Luxembourg, Namur, sauf les relations du Luxembourg avec la » Confédération germanique.

» Il appartient à la loi de diviser, s'il y a lieu, le territoire en un » plus grand nombre de provinces. »

Cet article, disait-on, ne prévoit point l'annexion d'une colonie. Il est limitatif. Il détermine l'étendue du territoire de la Belgique et en énumère les parties. Il ne laisse donc point de place à l'annexion d'un territoire colonial. Par conséquent, pour annexer une colonie, il est indispensable de reviser l'article 1er.

A cela nous répondons : L'article 1er de la Constitution n'a eu d'autre but que de déterminer le territoire de la Belgique tel qu'il devait être déterminé constitutionnellement en 1831.

Il ne faut pas oublier, en effet, que d'autres articles de la Constitution s'occupent de la détermination du territoire. Ce sont les articles 3 et 68, § 3.

L'article 3 est ainsi conçu : « Les limites de l'État, des provinces » et des communes ne peuvent être changées et rectifiées qu'en » vertu d'une loi. »

L'article 68, § 3, dit : « Nulle cession, nul échange, nulle adjonc- » tion du territoire ne peut avoir lieu qu'en vertu d'une loi. »

On le voit, la Constitution prévoyait parfaitement l'adjonction d'un territoire, ainsi qu'un changement ou une rectification des limites de l'État. Et l'une ou l'autre de ces opérations ne peut être faite « qu'en vertu d'une loi ». La Constitution déclare donc qu'en vertu d'une loi on peut constitutionnellement adjoindre un territoire au territoire belge : *une loi suffit*. Ces textes écartaient expressément la nécessité d'une revision de la Constitution en vue de l'annexion d'une colonie.

Il y a d'ailleurs un précédent : les textes constitutionnels que nous venons de citer ont reçu des Chambres belges une interprétation conforme à notre opinion ; ces textes, en effet, prévoient aussi bien une cession de territoire que l'adjonction d'un territoire. Or, en 1839, la question de savoir si ces textes autorisaient la cession d'une portion notable du territoire belge fut portée devant les Chambres et tranchée par elles dans le sens que nous indiquons.

Le 23 janvier 1839, les représentants des grandes puissances avaient soumis à la Belgique et à la Hollande un projet de traité fixant les bases de la séparation des deux pays : ce projet nous enlevait la moitié du Luxembourg et la plus belle partie du Limbourg. Le 19 février, le Ministère soumit aux Chambres un projet de loi ainsi conçu : « Le Roi est autorisé à conclure et à signer les » traités qui règlent la séparation entre la Belgique et la Hollande, » sous telles clauses, conditions et réserves que Sa Majesté pourra » juger nécessaires ou utiles dans l'intérêt du pays. »

C'est à cette occasion que la question de constitutionnalité fut soulevée et résolue en faveur de la légalité du projet (1).

Par suite de cette décision, certaines parties de l'article 1er étaient devenues caduques : telle était la disposition qui réservait les relations du Luxembourg avec la Confédération germanique.

L'article 1er n'a donc pas fait obstacle à l'application des articles 3 et 68 qui prévoient également une adjonction ou une cession de territoire. Les Chambres ont décidé que ces articles pouvaient être appliqués alors même que cette application entraînait la caducité d'une partie de l'article 1er. *A fortiori* pouvaient-ils être appliqués lorsque cette application n'entraînait aucune modification à l'article 1er. Tel était le cas de l'annexion d'une colonie. Car l'article 1er déterminait le territoire de la Belgique actuelle et en énumérait les parties. L'annexion d'une colonie n'eût rien changé ni à cette détermination ni à cette énumération. La mère patrie fût restée telle qu'elle était. L'annexion d'une colonie constitue bien une *adjonction* de territoire, mais elle n'augmente point le nombre de nos provinces, dont nos colonies resteront distinctes.

(1) Voir Thonissen : *Constitution belge*, au n° 6.

M. AUGUSTE BEERNAERT, MINISTRE D'ÉTAT.

Pour prétendre le contraire, il fallait aussi soutenir qu'à partir du moment où l'annexion du Congo serait définitivement faite, tous les naturels de ce pays se fussent trouvés, *ipso facto*, assimilés aux Belges et eussent joui de tous les droits publics et privés que nous confèrent notre Constitution et nos lois : l'absurdité d'une pareille conséquence saute aux yeux (1).

En résumé, l'article 1er réglait le territoire de la Belgique tel qu'il était au moment de la fondation du royaume. Il ne s'occupait point de l'adjonction d'un territoire. Ce sont les articles 3 et 68 qui règlent cette adjonction et ils déclarent que celle-ci ne peut être faite qu'en vertu d'une loi. Nous sommes donc fondé à pouvoir affirmer qu'une loi suffirait pour annexer le Congo et qu'il n'était nullement nécessaire de reviser la Constitution sur ce point.

Cependant, et à juste titre, la revision de la Constitution étant décidée, pour éviter toute équivoque dans l'avenir, nos constituants préférèrent introduire à l'article 1er des modifications prévoyant, non seulement l'adjonction d'une colonie à la Belgique, mais encore la façon dont cette colonie serait administrée et la manière dont la défense en serait assurée. La Commission de la Chambre, ayant M. Schollaert pour rapporteur, proposa donc un nouvel article 1er, ainsi conçu :

« Art. 1er. — La Belgique est divisée en provinces.

» Ces provinces sont : Anvers, le Brabant, la Flandre occidentale, la Flandre orientale, le Hainaut, Liége, le Limbourg, le Luxembourg et Namur.

» Il appartient à la loi de diviser, s'il y a lieu, le territoire en un plus grand nombre de provinces.

» *Les colonies, les possessions d'outre-mer ou protectorats que la Belgique peut acquérir sont régis par des lois particulières.*

» *Les troupes destinées à la défense de ces territoires ne peuvent être recrutées que par des engagements volontaires.* »

La discussion eut lieu à la Chambre les 11, 12 et 13 juillet 1893 : elle fut des plus intéressante, car la Chambre compte des adversaires décidés de toute politique coloniale, et le débat fut très

(1) Voir Thonissen, n° 8 : *Incorporation à la Belgique d'une contrée étrangère.*

animé. Nous n'avons pas à examiner ici les divers discours qui furent prononcés; MM. Feron, Lambiotte et Hanrez attaquèrent, le premier, en des termes sagement mesurés, la politique coloniale en général, les deux autres, l'œuvre du Congo en particulier.

M. Beernaert, dont on ne peut méconnaître la profonde érudition sur la question du Congo dont il s'est spécialement occupé pendant les longues années qu'il a été au pouvoir, prononça un magistral discours, dans lequel il fit facilement raison des attaques injustifiées dont a été trop souvent l'objet la gigantesque entreprise réalisée par le Roi. En termes élevés, M. Beernaert rappela les étapes de l'OEuvre africaine; il exposa, d'une façon précise, tout le bénéfice que retirerait, de l'annexion du Congo, la mère patrie; toutes les questions que nous avons étudiées et développées au cours de notre ouvrage, il les examina d'une manière aussi claire que concise et méthodique, et il termina son éloquent discours par ces sages paroles : « Encore une fois, ce n'est pas aujourd'hui que vous avez à décider si la Belgique acceptera ou non le don qui lui est offert. Le Roi ne l'a pas voulu ainsi : il entend n'offrir au pays qu'une œuvre en quelque sorte achevée, ne laissant plus guère de place à l'inconnu, et qu'une enquête permanente de dix années permettra au pays de juger sous tous ses aspects, sous toutes ses faces, Il entend, pendant huit années encore, y consacrer ses ressources, son action personnelle, ses soins de chaque jour, pour ne pas dire de chaque nuit.

» Et alors, le chemin de fer achevé, Anvers reliée aux profondeurs de l'Afrique par une ligne ininterrompue de services à vapeur, le pays verra ce que son intérêt commande.

» N'est-ce pas avec raison que l'honorable M. Frère-Orban déclarait que semblable convention est vraiment léonine et jamais pays fut-il plus patriotiquement traité par son Souverain? »

Nous le répétons, M. Beernaert, qui a consacré une grande partie de son temps, malgré les écrasantes charges de ses fonctions de Chef de Cabinet et de Ministre des Finances, à l'étude approfondie de la question africaine, sujet qui, dit-il lui-même, « m'est cher et doit m'être cher », M. Beernaert *personnifie* les relations de la Belgique et du Congo, et, le jour où notre Patrie prendra la sage décision de s'annexer la brillante colonie qui lui est offerte, elle

devra un tribut de profonde reconnaissance à cet homme de cœur et d'immense talent, qui l'a éclairée et dont la persévérance désinterressée aura vaincu ses dernières et pusillanimes hésitations.

Après quelques discours, de M. Brialmont, qui mit en relief les qualités révélées par nos officiers dans l'exploration du Congo et dans la guerre arabe, de M. Woeste, discours éloquent dans lequel

M. LE CHEVALIER DESCAMPS.

le fin orateur envisagea surtout l'œuvre du Roi au point de vue du développement de la civilisation chrétienne, de M. Janson, qui affirma une fois de plus sa sympathie à la question du Congo et son désir de voir organiser de grandes expéditions scientifiques, la Chambre vota, le 13 juillet 1893, par 115 voix contre 6 et une abstention, l'article 1er tel que nous l'avons reproduit ci-dessus.

Au Sénat, c'est à M. le chevalier Descamps qu'échut l'honneur

de faire le rapport sur la revision de l'article 1er ; ce rapport, qu'il présenta à la réunion du 25 juillet, est un chef-d'œuvre au point de vue du droit international ; avec une sûreté de jugement remarquable et une érudition profonde, M. Descamps y examine la situation juridique des colonies dans les gouvernements constitutionnels ; il y fait l'historique de la question coloniale en Belgique ; il y compare le droit constitutionnel des nations qui possèdent des colonies ; enfin, après avoir traité de la grave question de la neutralité, il termine par ces termes élevés : « C'est dans un sentiment de vive admiration et de profonde gratitude envers notre auguste Souverain, c'est avec une légitime fierté nationale que la Commission sénatoriale de la revision constitutionnelle propose d'adopter, pour l'article 1er de la Constitution, la rédaction votée par la Chambre des représentants. »

M. le chevalier Descamps occupe une place toute spéciale dans les relations de la Belgique et du Congo : la question coloniale lui est particulièrement sympathique et il s'est employé à la vulgariser par des brochures d'un intérêt extrême, telle que *La part de la Belgique dans le mouvement africain ;* au Sénat, c'est M. Descamps qui, en toutes circonstances, a défendu avec talent la cause du Congo, et il l'a fait avec l'enthousiasme que lui donne sa conviction dans l'avenir de l'OEuvre.

C'est dans sa séance du 2 août que le Sénat vota l'article 1er, légèrement amendé par M. Beernaert qui avait ajouté le mot *européennes* après le mot *troupes ;* l'article ainsi modifié fut adopté par 67 voix contre 4 et une abstention.

Ces différents votes sont trop éloquents pour exiger des commentaires : ils prouvent que l'immense majorité de nos Chambres a apprécié sainement la grandeur de l'OEuvre et la noblesse du sacrifice que s'est imposé le Roi ; l'enquête permanente à laquelle, jusqu'en 1900, peuvent se livrer amis et ennemis du Congo, ne fera que renforcer la conviction que tout notre avenir économique repose sur cette base : « le Congo », et que c'est pour assurer l'existence de nos descendants que nous devons entrer résolument dans la voie de la politique coloniale.

Pour terminer, nous examinerons deux importantes questions,

sur lesquelles nous nous permettons d'appeler l'attention des juristes; la neutralité de la Belgique en cas d'annexion, et l'établissement de colonies pénitentiaires.

La neutralité de la Belgique en cas d'annexion. — L'une des questions les plus graves qui se présentent lorsque l'on prévoit l'annexion du Congo à la Belgique est celle-ci : « L'annexion du Congo ne pourrait-elle compromettre la neutralité garantie à la Belgique? »

La question a été posée en 1890 au gouvernement belge par la Section centrale chargée d'examiner le projet de convention entre la Belgique et l'État indépendant du Congo (prêt de 25 millions). Dans sa réponse, le gouvernement estime que l'annexion du Congo ne fera courir aucun risque à la neutralité de la Belgique. Cette opinion est fondée sur les meilleurs arguments.

L'État du Congo est lui-même un État neutre. Sa neutralité est assise sur des conventions diplomatiques aussi solennelles que celles qui garantissent la neutralité de la Belgique : il s'agit de la Conférence de Berlin et de l'Acte général de cette conférence. Les dispositions relatives à la neutralité des possessions africaines sont consignées dans les articles 10, 11 et 12, commentés et éclairés par le rapport joint au protocole du 23 février 1885.

En conformité de l'article 10, l'État indépendant du Congo s'est déclaré *perpétuellement neutre*, réclamant les avantages garantis par le chapitre III de l'Acte de Berlin et assumant les charges que la neutralité comporte. Par cette déclaration, datée du 1er août 1885, la neutralité de l'État du Congo a été régulièrement établie; toutes les puissances signataires de l'Acte de Berlin sont donc tenues, en raison de leurs engagements, à respecter cette neutralité et à prêter leur médiation ou leurs bons offices pour en empêcher la violation (art. 11).

Dans sa réponse à la Section centrale, le Gouvernement constate que « l'annexion de l'État du Congo à un État européen quelconque » ne changerait rien par elle-même à cette situation. A plus forte » raison, dit-il, en serait-il ainsi en cas d'annexion à la Belgique, » qui est elle-même un État neutre et cela dans des conditions plus

» complètes que l'État du Congo, puisque les puissances ne doivent
» pas seulement garantir la neutralité belge, mais la *faire respecter*.
» La reprise éventuelle de l'État du Congo par la Belgique aurait
» donc pour effet d'améliorer les conditions de la neutralité actuelle
» de cet État, puisque, pour le soustraire à la chance d'être enve-
» loppé dans une guerre européenne, la garantie belge viendra se
» joindre pour lui à celle contenue dans les articles 11 et 12 de
» l'Acte de Berlin. »

Peut-être cette appréciation va-t-elle trop loin. Nous pensons qu'après comme avant l'annexion le Congo resterait purement et simplement sous le régime de la neutralité de l'Acte de Berlin, et que, à moins d'une déclaration nouvelle des puissances garantes de la neutralité belge, les garanties spéciales de celle-ci ne pourraient s'étendre à la colonie du Congo. Ces garanties entraînent pour les puissances garantes de lourdes charges. Si ces garanties devaient s'étendre à la neutralité du vaste territoire du Congo, ces charges se trouveraient éventuellement aggravées dans des proportions redoutables, que ces puissances n'ont pas prévues quand elles ont signé le traité de garantie concernant la Belgique. Il est évident que c'est du territoire européen de la Belgique seulement qu'elles ont garanti la neutralité par ce traité; on ne saurait exiger d'elles que, sans leur consentement exprès, leurs obligations reçoivent une extension qui n'était point prévue lors de la signature du traité.

Prétendre le contraire, c'est s'exposer à recevoir une protestation des puissances; peut-être même, dans la crainte de voir leurs charges aggravées, prétendraient-elles de leur côté que, l'annexion d'une vaste colonie changeant complètement la situation politique de la Belgique, elles n'entendent plus se considérer comme liées par le traité de 1839, tout au moins en tant que les garanties de la neutralité belge excèdent celles de la neutralité de la colonie congolaise.

Pour éviter jusqu'à l'ombre d'une aussi fâcheuse éventualité, pour ôter aux puissances tout prétexte d'un agissement de cette sorte, ainsi que pour se conformer strictement aux principes du droit, il faut admettre que, dans le cas où le Congo serait annexé à la Belgique :

1° La neutralité de la Belgique resterait garantie par le traité de 1839;

2° La neutralité du Congo resterait garantie par l'Acte général de la Conférence de Berlin.

La neutralité de notre colonie ne serait donc pas garantie identiquement de la même manière que la neutralité de la mère patrie. Pour bizarre qu'elle paraisse au premier abord, cette situation n'en est pas moins parfaitement admissible.

Remarquons qu'il n'y aurait de différence que dans les garanties. Les avantages et les charges de la neutralité seraient les mêmes pour la Belgique et pour sa colonie. Mais au cas où la neutralité de l'une ou de l'autre serait violée, les devoirs des puissances garantes ne seraient pas les mêmes. Certes, après l'annexion, en droit, quiconque violerait la neutralité du Congo violerait du même coup la neutralité de la Belgique : mais il importerait de distinguer sur lequel des deux territoires, de la Belgique ou du Congo, cette violation se traduirait en actes. Est-ce sur le territoire africain ? Les devoirs des puissances n'iraient pas au delà des obligations déterminées par l'Acte de Berlin. Mais si le conflit a un contre-coup en Europe, si le territoire de la mère patrie se trouve menacé, c'est le traité de 1839 qui règle les obligations des puissances garantes.

Telle est, selon nous, la situation juridique qui sera faite à la Belgique et au Congo par l'annexion, à moins toutefois, comme il est permis de l'espérer, que les puissances garantes de la neutralité belge ne consentent à en étendre les garanties à la neutralité du Congo.

On le voit, notre système écarte toute difficulté d'interprétation ; il nous offre aussi une sécurité complète.

Qui ne voit, en effet, que la situation politique est telle que toutes les grandes puissances auraient le plus profond intérêt à empêcher toute violation de la neutralité de notre colonie ? La neutralité du Congo est aussi indispensable à l'équilibre africain que la neutralité de la Belgique l'est à l'équilibre européen : on aurait toujours à craindre que la violation de notre neutralité au Congo n'entraînât bientôt la violation de notre neutralité en Belgique. Les mêmes raisons politiques qui protègent celle-ci protègent la première. Il est donc déraisonnable d'éprouver, au sujet de l'annexion du Congo, des craintes pusillanimes pour notre neutralité. Celle-ci demeurera

aussi solide, aussi respectée après l'annexion qu'auparavant. Redoutons plutôt de manquer de la virilité qui seule assure la vie des peuples; craignons de laisser échapper le magnifique port de richesses qui nous est providentiellement offert et qu'un Roi sage et généreux a mis à portée de notre main.

Le Congo et les colonies pénitentiaires. — La Belgique est une des rares puissances qui ne possèdent pas de colonies pénitentiaires. N'y aurait-il pas lieu d'utiliser le Congo pour y fonder des colonies pénitentiaires? La question a été soulevée déjà. Plusieurs avis favorables ont été émis. Au dernier Congrès de Malines, M. Nyssens, professeur à l'Université de Louvain, a déposé en ce sens les conclusions suivantes, qui ont été admises par l'Assemblée.

« L'Assemblée émet le vœu que le gouvernement s'entende avec l'État indépendant du Congo en vue de la création, sur l'un des plateaux salubres du Haut-Congo, d'une colonie pénitentiaire organisée d'après les principes suivants :

» La colonie ne recevrait que des condamnés ayant subi un emprisonnement cellulaire d'une durée minimum de trois ans.

» Le transfert dans la colonie ne serait en aucun temps un droit pour le condamné, mais une faveur et une récompense.

» Le gouvernement n'y enverrait que les condamnés jugés dignes d'être admis dans un temps peu éloigné au bénéfice de la libération conditionnelle au Congo et qui réuniraient les conditions physiques et morales nécessaires pour y créer des établissements agricoles.

» Le transfert dans la colonie ne serait jamais pour le condamné une obligation pénale : aucun envoi n'aurait lieu sans l'assentiment du condamné. Son adhésion entraînerait pour lui l'engagement de demeurer au Congo après l'extinction de sa peine, pendant un temps indéterminé.

» Les colons seraient employés soit à des travaux publics, soit principalement à des travaux agricoles.

» Après un certain temps de travail en commun, pendant lequel serait évité autant que possible le contact avec la population libre, ils pourraient obtenir une demi-liberté.

» La libération conditionnelle pourrait ensuite leur être accordée avec une concession conditionnelle de terre.

» La libération définitive une fois acquise, les colons n'auraient d'autre obligation que de demeurer sur le territoire congolais pendant le temps fixé au moment de leur expatriation. »

Il est incontestable que la fondation de colonies pénitentiaires au Congo offrirait pour la Belgique de grands avantages. Plusieurs grandes nations ont déversé dans leurs colonies le trop-plein de leurs prisons; la colonisation de l'Australie, aujourd'hui si prospère, a été faite par les « convicts » que l'Angleterre y déportait. Dans la Guyane, la colonisation pénitentiaire a donné de bons résultats.

L'encombrement de nos prisons a été officiellement constaté; le gouvernement actuel s'est vu forcé de prendre d'urgence diverses mesures pour y porter remède. Mais ces mesures sont d'une efficacité précaire; après un petit temps d'arrêt, le mal ira de nouveau croissant. L'encombrement de nos colonies pénitentiaires n'est pas moins grand. L'État belge est obligé de nourrir, à Hoogstracten et à Merxplas, un nombre considérable de vagabonds dont l'entretien coûte fort cher; s'il est parmi eux beaucoup de malheureux dignes de pitié, le plus grand nombre ne constitue cependant que le rebut de la société. Les jeunes vagabonds surtout ne quittent guère les colonies pénitentiaires que pour se faire bientôt condamner à la prison.

Certes les sociétés modernes ont de grands devoirs d'humanité à remplir envers les misérables et les délinquants. Mais il reste à voir si les méthodes employées actuellement sont les meilleures et si elles doivent exclure tout autre système.

La colonisation pénitentiaire du Congo a pour principaux adversaires les partisans du régime cellulaire. Sans discuter cette opinion, ce qui nous entraînerait loin hors des limites de notre cadre, nous ferons remarquer que le système cellulaire a, malgré la longue durée de son application en Belgique, gardé assez d'adversaires et présenté assez d'inconvénients pour qu'il soit permis de ne pas l'admettre d'une manière absolue, à l'exclusion de tout autre système. D'abord, le système cellulaire a englouti des sommes énormes : l'entretien des détenus, selon cette méthode, constitue une lourde

charge pour l'État et donne lieu à des parallèles regrettables entre la situation des condamnés, dont plusieurs comptent parmi les pires criminels, et le sort de tant de Belges qui ne se sont jamais rendus coupables d'aucun délit. N'est-il pas excessif de consacrer tant d'argent à la guérison morale, souvent très problématique, de certaines catégories de coupables, qui ne méritent guère de si coûteux efforts ni de si grandes rigueurs, alors que ces rigueurs et ces efforts sont condamnés à demeurer stériles? Et d'autre part est-il certain que ces méthodes de moralisation conviennent également à tous les délinquants? Le doute est permis. Il suffit, non pas à ruiner la valeur de l'encellulement, mais à la diminuer de telle sorte qu'on puisse, sans mériter l'anathème, proposer d'autres systèmes pénitentiaires en concurrence avec celui-là.

Telle est la pensée de M. Nyssens. Il fait de la déportation au Congo, non un droit, mais une faveur que le condamné pourrait toujours refuser.

Nous pensons que M. Nyssens prend trop de précautions. Il nous semble que le gouvernement pourrait n'y pas mettre tant de façons avec toute une catégorie de condamnés, les condamnés à mort : pour ceux-ci, la déportation au Congo avec l'espoir d'une prompte libération qui leur permettra de s'établir et de fonder famille dans une admirable colonie, serait-ce une peine si terrible que le législateur dût en avoir mal à la conscience? De même, pour les condamnés aux travaux forcés à perpétuité, si leur santé le permet, la déportation au Congo avec une réduction de peine telle, qu'après avoir été employés durant très peu d'années à des travaux spéciaux compatibles avec une bonne hygiène de l'Européen, ils jouissent de la liberté conditionnelle et enfin de la liberté complète, est-ce donc si exorbitant? Pour les autres catégories de condamnés, nous nous rallions aux conditions formulées par M. Nyssens : nul ne les trouvera trop dures, puisque la déportation doit, en tous cas, être acceptée par le condamné.

Quant aux vagabonds, on pourrait en déporter certaines catégories, en les condamnant à des travaux agricoles : il faudrait, nous semble-t-il, déporter de préférence les jeunes vagabonds, qui peuvent devenir d'excellents colons, en leur garantissant une

prompte libération et de sérieux avantages. Il devraient s'engager à rester au Congo durant un temps déterminé ; par contre, l'État leur accorderait, à l'expiration de leur peine, la propriété de certains terrains bien situés, et les encouragerait à former des villages blancs ; ces agglomérations deviendraient rapidement, l'exemple d'autres nations permet de l'espérer, de véritables foyers de civilisation dans le continent noir : ce seront les germes des futures villes du Congo.

Qui ne voit que ce régime est essentiellement moralisateur? Les mêmes raisons qui ont fait admettre la libération conditionnelle militent en faveur de l'établissement de colonies pénitentiaires au Congo. La vie au grand air, les travaux agricoles, la demi-liberté et l'espoir d'une libération complète ainsi que d'un établissement honorable, voilà ce qui attend nos déportés.

Ce système n'est-il pas aussi moralisateur et bien plus humain que l'isolement dans une cellule, avec son effroyable compression, l'étouffement méthodique qui en résulte et que les plus habiles palliatifs n'ont pu empêcher de mener promptement à la tombe tant d'individus pour qui la peine de mort avait pourtant été commuée?...

Toutefois un point nous paraît mériter quelques critiques dans les savantes conclusions de M. Nyssens, indépendamment des remarques que nous venons de formuler. M. Nyssens admet que, dès à présent, avant que le Congo soit devenu une colonie belge, nous pourrions, moyennant une convention conclue avec l'État du Congo, envoyer sur le territoire de l'État des condamnés belges. Il ne nous semble pas que cette thèse soit admissible; ce serait le bannissement avec emprisonnement à l'étranger. Or, la peine du bannissement est abolie en Belgique. Et nous ne voyons pas comment une convention internationale permettrait à un État étranger de détenir des Belges condamnés en Belgique. Une telle convention organiserait une sorte de traite des blancs qui nous paraît inadmissible. Nous ne pourrons envoyer nos détenus au Congo que lorsque le Congo sera devenu une colonie belge.

CONCLUSION

En Belgique, la population s'accroît rapidement, et, s'il faut se féliciter de ce fait, qui atteste la vigueur et la moralité de notre race, il importe en même temps d'en prévoir les conséquences économiques : un grand accroissement de la population n'est, en effet, un bienfait pour un pays que si celui-ci est à même d'assurer, dans une mesure suffisante, l'existence de ses enfants. Il faut donc que les ressources de la Belgique s'accroissent à mesure qu'augmente le nombre des Belges : s'il n'en était pas ainsi, l'avenir nous réserverait des jours bien sombres ! On en serait réduit à prévoir de profondes misères physiques et morales, qui finiraient par avoir raison des fortes qualités de notre race ; on verrait l'accroissement de la population diminuer jusqu'à faire place au fléau de la dépopulation. Les conditions économiques de la vie ont une influence incontestable sur le nombre des naissances. Quant à l'immigration, on ne voit que trop la tendance qu'ont tous les États étrangers à la restreindre. Les Belges devront donc compter de moins en moins sur les ressources qu'ils pourraient trouver dans les pays étrangers.

Les esprits prévoyants ont à se préoccuper de l'appauvrissement possible de notre riche patrie. Tandis que l'accroissement de la population deviendra pour la Belgique une charge de plus en plus lourde, n'est-il pas à craindre que ses propres ressources n'aillent diminuant ? On peut, il est vrai, espérer que les richesses naturelles de notre sol ne seront pas de si tôt menacées de s'épuiser. Mais il suffit que les difficultés de production augmentent pour que la lutte contre les produits similaires de l'étranger devienne plus difficile. Il s'ensuivrait, — ou bien que

la Belgique se verrait forcée d'augmenter l'importation de ces produits au détriment de la production nationale, au détriment surtout des populations ouvrières pour qui cet état de choses entraînerait une diminution de travail ; — ou bien que des mesures, dites protectrices, viendraient porter atteinte aux industries employant ces produits, et aux consommateurs qui souffriraient de la hausse des prix sans que celle-ci apportât par compensation le moindre bénéfice aux travailleurs.

Mais rien n'est plus à redouter que la diminution des débouchés nécessaires à la prospérité de notre commerce et de notre industrie. Les tendances protectionnistes s'accusent de plus en plus chez presque toutes les nations. Celles-ci inclinent à fermer le marché national aux produits étrangers et cherchent, par compensation, à se créer des débouchés nouveaux par l'acquisition de nombreuses et vastes colonies. Telle est la politique manifeste de toutes les grandes puissances et des petits États commerciaux : la Hollande la pratique non moins que l'Angleterre, la France et l'Allemagne. Et ces pays ne font qu'accomplir un devoir de prévoyance. Chacun voit que ses voisins cherchent à lui fermer leurs frontières : ce n'est qu'en acquérant des territoires, qui désormais dépendront de lui seul, qu'il pourra assurer l'écoulement régulier du trop-plein de sa production.

La Belgique ne saurait échapper à cette nécessité ; il serait dangereux de se bercer d'illusions sur ce sujet : les marchés de l'Amérique du Nord pourraient être bientôt fermés aux produits européens ; l'Australie suivra sans doute les mêmes errements. Quant aux divers pays de l'Amérique Centrale et de l'Amérique du Sud, ils se trouveront de plus en plus sous la dépendance économique des États-Unis, dont il serait puéril de méconnaître les projets égoïstes et hostiles au Vieux-Monde. Le panaméricanisme n'est peut-être encore qu'un rêve : il peut suffire de quelques volontés audacieuses pour le transformer en réalité, car on ne saurait nier que ce rêve est celui de tous les Américains du Nord, à qui ne manquent ni la hardiesse, ni l'énergie, ni l'argent. Une grande lutte économique se prépare entre l'Amérique et l'Europe, lutte où celle-ci aura peut-être pour second

adversaire l'immense Empire russe. Cette lutte fait aux puissances européennes une nécessité d'assurer leur indépendance économique, en leur permettant d'écouler les produits de leur industrie et d'acheter les matières premières ou les productions naturelles des climats tropicaux sans devoir recourir à l'étranger. Que deviendra la Belgique si elle ne prend pas pour l'avenir des précautions que l'Italie et la Hollande, de même que la France, l'Allemagne et l'Angleterre, s'assurent au prix des plus lourds sacrifices? Que ferons-nous lorsque notre population, sans cesse croissante, verra s'élever des barrières de plus en plus infranchissables sur toutes les frontières?...

Ce cataclysme menaçant et fatal, cet appauvrissement de notre riche pays, cette crise économique imminente, la vaste intelligence du roi Léopold II a été la première, il y a dix-huit ans, à en entrevoir la possibilité; sans jeter le moindre cri d'alarme, le Roi y a, avec clairvoyance et générosité, cherché un remède efficace : Il a créé l'Œuvre du Congo; avec le concours éclairé et dévoué de quelques patriotes, Il a organisé de toutes pièces une admirable colonie; puis, lorsque au bout de longues années de patients travaux et de dépenses énormes, Sa Majesté a atteint le but et ouvert à l'activité nationale un pays immense, Elle a cédé Ses possessions à Sa patrie et entr'ouvert à celle-ci des horizons que la Belgique n'eût jamais osé concevoir ni espérer.

Tâchons de ne point mériter les reproches ou les malédictions de nos descendants. Gouverner, dit-on, c'est prévoir. Ouvrons les yeux, regardons l'avenir en face, et ayons le courage de faire les sacrifices nécessaires. Craignons seulement qu'il ne soit vite trop tard. L'heure des hésitations est passée.

Belges, votre Roi, pour parer au danger qui menace sa chère Patrie, vous a fait don du Congo. La dernière, la plus belle des colonies du monde est à prendre ou à laisser : Belges, que ferez-vous?

FIN

ADDITIONS ET ERRATA

P. 160. — 10me ligne : lire *Allemand* au lieu de *Autrichien*

P. 164. — 7me ligne : lire *réservaient* au lieu de *réservait.*

P. 171. — Gravure : lire *Édouard* au lieu de *Ernest.*

P. 177. — Entête du chapitre : lire *le* camp de Sankuru.

P. 195. — 2me ligne : il faut , au lieu de ;

P. 210. — Le lieutenant Hennebert commande la station de *Yakoma* et non de *Bangasso.*

P. 215. — Gravure : lire cliché de *M. Forfeith* au lieu de *M. Baert.*

P. 382. — 14me ligne : lire *comprend* ..... *atteignant* au lieu de : *et dont.*

P. 415. — Lire *Chapitre III* au lieu de *Chapitre IV.*

P. 444. — Lire *M. Fiévez* au lieu de *M. Fivé.*

TABLE DES NOMS CITÉS

A

Allard (docteur), 103-661.
Amelot, 93.
Amerlinck, 277.
Andrien, 649.
Antoine, 624.
Arend, 644.
Arnot, 222.
Arnould, 853.
Avaert, 84-635.

B

Baert (A.), 167.
Baert (E.), 148-249-400-441.
Baerts, 644-649.
Balat, 627.
Baldwin Malet, 329-334.
Ballay, 137.
Baltus, 835.
Banning, 330-352-801.
Bartle-Frère, 16.
Barttlott, 168.
Bateman, 116.
Baumann, 385.
Becker, 31-49-185.
Bedingfield, 4.
Beernaert, 192-860.
Bennie, 96-105.
Bergier, 749.
Béthune (baron), 834-836.
Bia, 172-217-276.
Binet, 233.
Bismarck (prince de), 326-335.
Blindenberghe, 252.
Blocteur, 235-434.
Bodson, 167-225-446.
Böhm, 40-196.
Bolle (A.), 650.
Bolle (E.), 650.
Bonny, 163.
Bourguignon, 787.
Braconnier, 71.
Braconnier, 452-624.
Bracq, 836.
Brasseur, 627.
Brialmont, 861.
Briart, 196-267-458.
Broyon, 20.
Brown, 4.
Brugman, 728.
Bulteau, 233.
Brunfaut, 93.
Burdo, 29.
Bureau, 624.
Burns, 88.
Burton, 5-58.
Bush, 329.
Busine, 203.
Buysse, 836.
Buxton, 818.

C

Cadenhead, 29.
Callewaert, 90.
Cambier (major), 18-623-733-749.
Cambier (P.), 835.
Cameron, 6-13-196-670.
Canovas del Castillo, 819.
Carré, 787.
Carter, 27.
Carton, 182-418-624.
Casati, 160
Casman, 103-106.
Cassart, 196-299.
Cerckel, 302.
Chaltin, 304.
Chargois, 830.
Charmanne, 735-749.
Chaumont, 252.
Cloetens, 740.
Collet, 302.
Coquilhat, 84-104-143-558-620.
Cornet, 277-478-496-505.
Costermans, 624.
Courtois, 105.
Cranshoff, 624.
Crawford, 222.
Crespel, 18.

D

Daenen, 246-257-309.
Dannfelt, 624-634.
Daumas, 720.
Davignon, 823.
Dawson, 5.
Deane, 140.
De Backer, 835.
de Bergeryck (comte), 836.
de Bloeme, 768.
Debock, 315-438.
de Bonchamps (marq^is^), 225.
de Brazza, 71-106.
De Bruyn, 253-295.
De Cock, 835.
de Courcel (baron), 326-333.
de Croy (prince), 627.
de Cuvelier (chevalier), 607-644.
De Deken, 836.
de Grelle-Rogier (comte), 607.
De Grijse, 836.
de Haerne (Mgr), 337.
de Hatzfeld (comte), 329.
de Hemptinne (comte), 835-836.
de Heusch (Mme), 682.
De Jaiffe, 209-448.
Dekeyzer, 650.
de Kusserow, 329.
de Lalaing (comte), 330.
de la Kéthulle, 210-244.
Delanghe, 250-627.
de la Roncière, 13.
de Launay (comte), 334.
Delcommune (A.), 102-195-261-396-411.
Delcommune (C.), 740.
De Leu, 31.
de Liedekerke (comte), 823.
Deligne, 574.
de Ligne (prince), 662.
Delporte, 192.
de Macar, 120-450.
de Marneffe, 627.
De Meulemeester, 836.
De Meuse, 31.
De Meuse (F.), 412-740.
Demol, 828.
de Penafiel (marquis), 329.
de Quatrefages, 16.
de Rohan (princesse), 819.
de Ramaix (comte), 836.
Drees, 104.
Derscheid, 277-397.
de Roest, 283.
De Roubaix, 728.

De Saegher, 644.
De Sadeleer, 836
Descamps, 186-830.
Descamps (chevalier), 823-861.
de Serpa Pimentel, 329.
Desmedt, 252.
de Sorela, 819.
Destrain (E.), 85-503-623-650.
Detierre, 823.
de Valckenaer, 172.
De Wevre, 252.
De Wilde, 835.
de Winton, 98-337-615.
de Wouters, 299.
de Wrede (prince), 819.
Dhanis (baron), 172-292-449.
D'Heygere, 649.
d'Hooghe, 836.
Diderrich, 196-262-499.
Dillon, 6.
Docquier, 824.
Dolez, 822.
Donnay, 420-624.
d'Oporto (duc), 820.
Doré, 251.
Drion (baron), 823.
Droogmans, 611.
Dubois, 140.
Duchesne, 275-294.
Du Fief, 284.
Dugniolle, 235.
Dumont, 836.
Dupont (E.), 170-487.
Dupont (E.), 644.
Dupont (doctr), 185-627-661.
d'Ursel (comte), 707-823-836
Dusart, 627.
Dutalis, 27.
Duthoy, 185.
Dutrieux, 21.
Duvivier, 212-291-828.

E

Ectors, 253-824.
Emin-Pacha, 159-312.
Erhardt, 58.
Espanet, 749.
Etienne, 454-461-624-661.

F

Feron, 860.
Fiévez, 627-635.
Fischer (docteur), 590.
Fischer, 624.
Fivé, 250-309-403-623.
Flandre (comte de), 17.
Fourdin, 635.
Foulon, 244.
Francqui, 277-397-435-548.
Fuchs, 623-647-648.
Frésart, 823.

G

Galezot, 611.
Garmyn (F.), 836.
Garmyn (J.), 836.
Gellis, 102.
Geluy, 836.
Gilet, 836.
Gillain, 300-627.
Gillis, 192.
Gilmont, 735.
Glaeseneer, 749.
Glave, 94.
Gleerup, 102-137.
Goedseels, 252.
Goffin, 749.
Goffinet (baron), 330.
Gohr, 649.
Gondry, 619.
Goossens (Mgr), 836.
Gordon Bennett, 72.
Gordon-Pacha, 159.
Grang, 80.
Grant, 13.
Grant Elliott, 85.
Greindl (baron), 64.
Grenfell, 135-137-400.
Guérin, 104.
Guillery, 647.
Gustin, 644-648.
Guyot (abbé), 93

H

Hakansson, 154-196-262.
Hallet, 746.
Haneuse, 169-177-446-634.
Hanolet, 203-627.
Hanrez, 860.
Harou, 71-89.
Hanquet, 311.
Hansenne, 252.
Hanssens, 80-104-400.
Helbig, 823.
Henn, 5.
Hennebert, 210-235.
Henri des Pays-Bas (prince), 17.
Henri VII de Reuss (prince), 17.
Henry, 311.
Heymans, 210.
Heyn, 740.
Hewitson, 470.
Hinck, 167-446-824.
Hinde, 296.
Hintze, 465.
Hodister, 103-189-251-400.
Horneman, 4.
Horstmans, 649.
Huberland (Mgr), 835.
Hunt, 4.

I

Ingham (Mme), 682.

J

Jacmart, 822.
Jacob, 315.
Jacobs (Mgr), 822.
Jacques, 172-824.
Jameson, 169.
Janson, 192-861.
Janssen, 74-93.
Janssen (C.), 181-615-647.
Janssens, 633.
Janssens (abbé), 836.
Jephson, 163.
Jessen, 660.
Jolly, 662.
Jooris, 823.
Joubert, 827.
Jouret, 251.
Jung, 66.
Jungers, 120-387.
Junker, 160-399.

K

Keller, 819.
Keys, 462.
Kirk, 4.
Kondrup, 660.
Kund, 136.

L

Lahure (baron), 662.
Laing, 4.
Lambermont, 13-329-352.
Lambiotte, 860.
Lambotte, 735-749.
Lane, 222.
Lavigerie (cardinal), 814.
Le Clément de Saint-Marq, 191-435.
Ledeganck, 619.
Leeseman, 152.
Lefebvre (docteur), 680.
Legat, 85-218-285.
Lehrman, 86-189-627.
Lejeune, 649.
Lemaire (Ch.), 438-569-627.
Le Marinel (G.), 203-210-627.
Le Marinel (P.), 120-126-186-217-449.
Lenger, 185.
Léon XIII (S. S.), 810.
Leroi, 623.
Leslie, 166.

Liagre, 836.
Liebrechts, 97-101-137-612-624.
Liégeois, 455.
Liénart, 152-189-405-452.
Lippens, 295.
Lindner, 71.
Livingstone, 4-55-703.
Lombard, 623.
Lombary, 836.
Long, 828.
Lothaire, 155-331-441-627.
Luyckx, 172.

M

Mackinnon, 160.
Madgyar, 4.
Maes, 18.
Magery, 252.
Magery, 749.
Magnay, 823.
Mahute, 214-448.
Malbouche, 793.
Malfeyt, 656.
Marek, 315.
Marno, 18.
Martin, 660.
Massari, 114.
Massart, 649-655.
Masson, 650.
Mathieu, 210.
Maton, 662.
Mense, 661.
Merlon, 501.
Meuleman, 624.
Meyer, 114.
Michaux, 294-462.
Michiels, 253.
Mikic, 86.
Milz, 172-241-291-316-448.
Miot, 830.
Mohun, 315.
Moleney (docteur), 226.
Montangy, 245.
Msiri, 195-221.
Muller, 113.
Mungo-Park, 4.
Murphy, 6.
Mussche, 252.

N

Nachtigal, 16.
Nauts, 103.
Naville, 820.
Nelson, 163.
Nève, 71.
Nicholls, 104.
Nilis, 80.
Noblesse, 251.
Nyssens, 866.

O

Orban, 89-93.

P

Page, 251.
Pagels, 93.
Parfonry, 84.
Parkes, 163.
Parminter, 650-710.
Paulissen, 749.
Pauwels, 252.
Pedro (dom), 800.
Pelzer, 627.
Penrose, 22.
Peschuel-Loesche, 84-615.
Petermann, 58.
Pierret, 252.
Pirmez, 647.
Prinz, 650.
Pochez, 611.
Pogge, 112.
Popelin, 27.
Ponthier, 172-237-310.
Puttevils, 425.

R

Ramaeckers, 31.
Raynaud, 245.
Reclus, 459-797.
Reichard, 195.
Renier, 824.
Reyter, 661.
Reyter (Mme), 682.
Richard, 438.
Robbe, 470.
Robinson, 283.
Rodolphe (archiduc), 17.
Roger, 29-90-395.
Roget,170-211-316-444-635.
Rolin, 624.
Rom, 470-624.
Rorcourt, 649.
Rospigliosi (prince), 820.
Rossignon, 650.
Rouvier, 137.
Rue, 315.
Ruthven, 85.

S

Sanford, 731.
Scarcez de Locqueneuille, 823.
Schaak, 203.
Schagerström, 151-660.
Scheerlinck, 294.
Schœlcher, 800.
Schollaert, 859.
Schönberg, 660.
Schouten, 253.
Schweinfurth, 13-401.
Serpa Pinto, 819.
Sharpe, 222.
Sieger, 818.
Simon, 624.
Simon, 819.
Simonis, 823.
Smeathman, 470.
Snoy (baron), 823.
Speke, 5-58.
Speller, 277.
Stainlein (comtesse), 818
Stairs, 165-223.
Stanley,8-59-63-66-159-472.
Strauch, 65-322-611.
Steleman, 624.
Sterpin, 624.
Stillemans (Mgr), 836.
Storms, 38-50-56-96-823.
Stuhlman, 400.
Syllie, 311.
Swinburne, 79.

T

Taparelli d'Azeglio, 838.
Tappenbeck, 136.
Taunt, 672-736.
Thompson, 222.
Thonissen, 859.
Thornton, 4.
Thys, 395-520-611-728.
Tippo-Tip, 132-145-289.
Tobback, 253-306-446.
Tschoffen, 648.

U

Ulff, 746
Urban, 728.

V

Valke, 71-740.
Valke (Mme), 682
Van Aertselaer, 836.
Vande Kerkhoeve, 824.
Van den Berghe (Mgr), 835-836.
Vanden Bogaerde, 624.
Vanden Broecke, 660.
Vandenheuvel, 27-661.
Vanden Plas, 132-656.
Van de Putte, 635.
Vanderkindere, 627.
Vandermensbrugghe, 635.
Vandersmissen, 633.
van der Straeten (comte),329
Vandevelde (J.), 80.
Vandevelde (L.),85-165-530.
Vandevelde, 189-623.
van der Vliet, 245.
Van Dorpe, 182-435-624.
Van Dorpe (Mme), 682.

Van Eetvelde, 352-607-612.
Van Gèle, 84-104-132-167-203-401.
Van Henckxtenhoven, 836.
Van Kerkhoven, 101-136-232-316-441.
Van Lindt, 308.
Van Maldeghem, 352.
Van Maele, 624.
van Montfort, 235.
Van Neuss, 608.
Van Ockerhout, 836.
van Ronslé, 835.
Vauthier, 735.
von Dackelmann, 454-459.
von der Felsen, 116-152.
von François, 113-137.
von Schaumann, 85.
von Schwerin, 154.
von Soden (baron), 824.
Verbrugghe, 185-236-415.
Vercruysse, 823.
Vereycken, 435-624-634.
Verdickt, 218-285.
Vrithoff, 824.
Vyncke, 835.

W

Wahis, 293-620-783.
Ward, 164.
Warlomont, 457.
Waterinckx, 103.
Wauters (A.-J.), 135-163-177-731.
Wautier, 21.
Weber, 103-650.
Wester, 105.
Westmarck, 105.
Weyns, 639.
Wilberforce, 797.
Wissmann, 112-122-673.
Woeste, 861.
Wolf, 113-116.
Wolters, 644.
Wolters (P.), 836.
Wright, 660.

Y

Young, 5.

Z

Zachisson, 820.

TABLE DES GRAVURES

Pages.

S. M. Léopold II, Roi des Belges, Souverain de l'Etat indépendant du Congo. . . . . .
1. Le capitaine Crespel 19
2. Le capitaine Cambier 23
3. Le capitaine Popelin 30
4. Le capitaine Ramaeckers. . . 33
5. Le capitaine Storms 41
6. Stanley. 69
7. Une rive du Kassaï 77
8. Indigènes de la côte. 83
9. Le lieutenant Liévin Vandevelde. 87
10. Un village à l'Equateur . . . 91
11. Le lieutenant Liebrechts . . . 95
12. Massala et sa famille devant le village de Vivi 99
13. Le sanitarium de Boma . . . 102
14. Le capitaine Hanssens 107
15. Le capitaine Coquilhat. . . . 110
16. Le lieutenant Wissmann . . . 113
17. Types de Balubas 115
18. Indigènes sur le Sankuru . . . 117
19. Le capitaine de Macar échangeant ses prisonniers 123
20. Le capitaine de Macar 127
21. Un pont de lianes sur le Lomami. 129
22. Les premiers soldats de la force publique 133
23. Le lieutenant Dubois 141
24. Arabes des Falls. 144
25. Le lieut. Baert, inspecteur d'Etat. 149
26. Types bangalas descendus à Boma 153
27. Le lieutenant Liénart 157
28. La station de Matadi en 1887. . 161
29. Sakala (uniforme de la force publique). 165
30. M. Edouard Dupont 171
31. La station de Basoko 174
32. Le Gouverneur passant l'inspection de la station Stanley-Falls. 179
33. Les chutes du Luebo 183
34. M. Hodister 191
35. Le capitaine Delporte 193
36. Le Lomami, affluent du Sankuru. 197
37. Le commandant Van Gèle, inspecteur d'Etat 205
38. Le capitaine Georges Le Marinel. 211
39. Une pirogue sur le Haut-Congo. 215
40. Le lieutenant Paul Le Marinel, inspecteur d'Etat 219

Pages.

41. Le capitaine Bodson 225
42. Indigènes sur la rive du Lomami. 229
43. Le capitaine Ponthier et l'avant-garde de l'expédition Van Kerkhoven 233
44. Le lieutenant Milz 240
45. Le capitaine Daenen 243
46. Le capitaine Van Kerkhoven, inspecteur d'Etat 247
47. M. Alexandre Delcommune . . 265
48. Le capitaine Bia. 275
49. Le lieutenant Francqui. . . . 279
50. Le lieutenant Derscheid . . . 283
51. Le lieutenant baron Dhanis . . 297
52. Le capitaine Chaltin 301
53. Le commandant Fivé, inspecteur d'Etat. 307
54. M. Emile Banning 331
55. M. le baron Lambermont. . . 353
56. Groupe d'esclaves libérés . . . 361
57. Vue générale du centre de l'Afrique. 383
58. Environs de Boma 389
59. Village wangata 393
60. La pirogue de l'inspecteur Fivé sur l'Ubangi. 403
61. Les chutes de la Lumbula. . . 407
62. Le steamer « Roi des Belges » avec l'expédition Wissmann. . 410
63. Les marais de la Manya . . . 414
64. Le lieutenant Verbrugghe. . . 417
65. Un repos sur la route des caravanes 419
66. La station de Manyanga . . . 421
67. Un baobab historique 423
68. Une caravane d'ivoire 425
69. Vue de Banana 429
70. Vue générale de Boma 432
71. Le port de Léopoldville. . . . 437
72. Troupeau de bétail 439
73. Une maison en construction à Nouvelle-Anvers 443
74. Type du Haut-Congo 445
75. Enclos de chèvres à Luluabourg. 449
76. Bâtiments de la station de Luluabourg 452
77. Habitation de blanc à Sicia . . 457
78. Taureaux dressés à Luluabourg . 460
79. Un hippopotame tué dans le Kassaï 464

Pages.
80. Cheval pur sang arabe importé de Ténériffe à Mateba . . . 467
81. La végétation du Haut-Congo . 475
82. Famille de coupeurs de fruits de palmier 479
83. Le baobab du camp de Zambi . 485
84. La fabrique d'huile de palme de Sicia. 489
85. Fabrique de sel. 503
86. Famille bangala 507
87. Tatouages de Bangalas et de Bapotos. 510
88. Femme et hutte d'un village maba (Ubangi) 512
89. Collier d'incisives humaines. . 515
90. Collier en graines *Trachilobium* 515
91. Collier du roi Makoko . . . 515
92. Collier en vertèbres de serpent avec amulettes 515
93. Collier en cuivre massif . . . 515
94. Collier en lamelles de dents d'hippopotame. 515
95. Gens de la tribu des Basokos . 517
96. Femme bakete 522
97. Type de Baluba. 525
98. Village de pêcheurs sur le Sankuru. 529
99. Village lacustre sur la Mongalla. 531
100. Village et gens du Stanley-Pool. 537
101. Femmes batekes au jeu . . . 543
101. Guerriers de la tribu des Balolos (Haut-Lulongo) 545
103. Village palissadé sur la Mongalla 555
104. Vendeur de chicoangue (Ubangi). 557
105. Tambour de chef 559
106. Métier à tisser (Kassaï) . . . 561
107. Pagaie des Batekes 563
108. Huttes de Wabumas 565
109. Village indigène du Bas-Congo. 571
110. Huttes des Bachilanges . . . 575
111. Une partie du personnel de la station de Luluabourg . . . 577
112. Mission de Nouvelle-Anvers. . 585
113. Habitation de la station de Bumba 589
114. M. Edmond Van Eetvelde . . 605
115. M. Hubert Van Neuss. . . . 609
116. M. le comte de Grelle-Rogier . 613
117. M. Charles Liebrechts . . . 617
118. M. le chevalier de Cuvelier . . 621
119. M. Camille Janssen 625
120. Le major Wahis 629
121. Médaille pour les chefferies indigènes. 633
122. Le capitaine Roget. 637
123. Travaux du fort de Chinkakassa. 641
124. M. Félix Fuchs, inspecteur d'Etat 645
125. MM. Dekeyzer et Massart . . 651
126. Pièces de monnaie du Congo. . 654
127. M. Vandenplas 657
128. Le capitaine Schagerström . . 659
129. Les décorations de l'Etat du Congo 665
130. La station commerciale de Luebo 675
131. Le bétail à Luluabourg . . . 679
132. Habitation de blanc à Mateba . 683
133. La colonie d'enfants indigènes à Nouvelle-Anvers 687
134. Frère et sœur allant au marché. 701
135. M. Legat venant d'acheter un stock d'ivoire 709
136. Un hippopotame tué dans le Bas-Congo 710
137. Femme angola parée d'étoffes européennes 713
138. Femme bangala. 715
139. Trois chefs des environs de Luluabourg 717
140. Atelier de menuiserie à Mateba. 719
141. Le major Thys 729
142. M. A.-J. Wauters 731
143. Un village à l'embouchure du Koango 733
144. Trois steamers amarrés à Léopoldville. 735
145. M. Camille Delcommune . . . 737
146. M. Fernand De Meuse. . . . 739
147. Le bétail à Mateba. 741
148. Le pont en acier du ravin de la Chute 744
149. La factorerie anglaise de Boma. 751
150. Le ballon de Boma. 759
151. La locomotive au kil. 2.700 . . 769
152. Départ d'un train de Pallaballa. 779
153. Le pont du ravin du Sommeil . 781
154. Les antiesclavagistes au Tanganyka 803
155. Le cardinal Lavigerie. . . . 811
156. Mgr le doyen Jacobs 813
157. M. le comte H. d'Ursel . . . 816
158. M. l'abbé Detierre 821
159. Le capitaine Jacques 825
160. Le lieutenant Long. 829
161. Le capitaine Descamps . . . 831
162. M. Auguste Beernaert. . . . 857
163. M. le chevalier Descamps . . 861

CARTES & CROQUIS

1. Croquis de l'Afrique équatoriale. 17
2. Itinéraires des expéditions belges à la côte orientale 37
3. Croquis du théâtre de la guerre contre les Arabes. 304
4. Boma 433
5. Stanley-Falls 443
6. Carte du Bas-Congo 776

HORS TEXTE

Grande carte de l'État indépendant du Congo, en quatre feuilles.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

INTRODUCTION . . . . . I à IX

LIVRE I

LE CONGO HISTORIQUE

TITRE I

LES ORIGINES HISTORIQUES DU CONGO

CHAP. I. — *Les premières explorations africaines de la côte orientale* 3

L'embouchure du Congo. — Livingstone. — Burton et Speke. — Cameron. — Stanley; la découverte du fleuve Congo.

CHAP. II. — *La Conférence géographique de Bruxelles et l'Association internationale africaine* 13

CHAP. III. — *Les expéditions belges à la côte orientale d'Afrique.* 18

La première expédition : MM. Crespel, Maes et Cambier; fondation de Karéma. — La deuxième expédition : MM. Popelin et Vandenheuvel; la caravane des éléphants. — La troisième expédition : MM. Burdo, Roger et Cadenhead. — La quatrième expédition : MM. Ramaeckers, Becker et De Leu. — Le lieutenant Storms; fondation de la station de Mpala.

CHAP. IV. — *Les indigènes de la côte orientale* 44

Coup d'œil ethnographique : société; physique; costumes; coiffures; caractère et intelligence; mœurs et coutumes; croyances, religion, superstitions; villages; industrie et travaux. — Climat et maladies. — Productions naturelles. — Les Rougas Rougas. — Le lac Tanganyka.

CHAP. V. — *L'œuvre de l'Association* 61

TITRE II

LES EXPLORATIONS DU BASSIN DU CONGO

CHAP. I. — *Le Comité d'études du Haut-Congo* 63

CHAP. II. — *Stanley au Congo* 66

Départ. — Fondation de Vivi. — Rencontre de M. de Brazza. — Fondation des stations de Manyanga et de Léopoldville. — Reconnaissance du Kua et du lac Léopold II. — Msuata.

Pages.

CHAP. III. — *Le capitaine Hanssens et l'exploration du Kuilu Niadi* 80

Hanssens sur le Haut-Congo. — Fondation de Bolobo et de Kuamouth. — Grant Elliot et Vandevelde dans le Kuilu Niadi. — Hanssens sur le Niadi supérieur. — Explorations diverses dans le bassin du Kuilu.

CHAP. IV. — *Stanley sur le Haut-Congo* 90

Fondation de l'Equateur — Mort du sous-lieutenant Janssen. — Chez les Bangalas. — A l'Aruwimi. — Fondation de Stanley-Falls. — Une lettre de Stanley au capitaine Storms. — Retour de Stanley en Europe.

CHAP. V. — *Le Bas-Congo de 1880 à 1884* 101

Nouveaux agents. — Arrivée des lieutenants Coquilhat, Liebrechts et Van Kerkhoven.

CHAP. VI. — *L'œuvre des capitaines Hanssens et Coquilhat*. 104

Le capitaine Hanssens sur le Haut-Congo. — Découvertes. — Fondation de Bangala par le lieutenant Coquilhat. — Aux Falls. — Entrevue avec M. de Brazza. — Maladie et mort du capitaine Hanssens. — Le capitaine jugé par M. de Brazza. — Coquilhat et les Bangalas.

CHAP. VII. — *L'exploration du Kassaï* 112

Le lieutenant allemand Wissmann. — Fondation de Luluabourg. — Le Kua est l'embouchure du Kassaï. — Le lieutenant Massari. — Le docteur Wolf sur le Sankuru; hostilité des indigènes.

CHAP. VIII. — *Le capitaine de Macar à Luluabourg*. 120

La brigade topographique au Congo. — Chez les Bassongos Menos. — Arrivée à Luluabourg. — Désillusion! — Wissmann et de Macar chez les Bakakalosch; la guerre. — Les travaux de la station. — Disette et misère. — Dans les marais jusqu'au cou. — Explorations du Sankuru et du Lomami. — Le Sankuru serait-il le cours supérieur du Kassaï?

CHAP. IX. — *Le Haut-Congo de 1884 à 1886* 132

Le lieutenant Van Gèle aux Falls. — Tippo-Tip. — Les explorations de M. Grenfell. — M. A.-J. Wauters et son hypothèse de l'Ubangi-Uelle. — Le lieutenant Van Kerkhoven aux Bangalas. — Découverte de l'Ikata (Lukenye). — Le lieutenant Liebrechts. — Le lieutenant suédois Gleerup et sa traversée de l'Afrique.

CHAP. X. — *MM. Dubois et Deane et l'événement des Falls*. 140

MM. Deane et Dubois aux Falls. — Les Arabes trouvent un prétexte pour attaquer la station. — Défense héroïque. — Abandon de la station. — Mort du lieutenant Dubois. — Un indigène dévoué. — Mesure politique : Tippo-Tip nommé chef de district. — Réoccupation des Falls.

CHAP. XI. — *Les explorations du lieutenant Baert et du capitaine Van Gèle* . . 148

Les explorations du lieutenant Baert : Mongalla, Maringa, Lopori. — Le capitaine Van Gèle et le lieutenant Liénart dans l'Ubangi. — Exploration de la Lopori et de l'Inkissi. — Deuxième exploration de l'Ubangi.

CHAP. XII. — *Stanley au secours d'Emin-Pacha* 159

Les Mahdistes. — Envoi d'une expédition de secours à Emin-Pacha. — Sa marche jusqu'à Yambuya. — Réoccupation des Falls par l'Etat. — Mort du lieutenant Liévin Vandevelde. — Aide apportée par l'Etat à l'expédition de Stanley. — L'assassinat du major Barttlott.

CHAP. XIII. — *Le capitaine Roget et la fondation du camp de l'Aruwimi* . . . 170

L'expédition scientifique de M. Dupont. — Préoccupations royales au sujet des Arabes. — Le capitaine Roget. — Etablissement du camp de Basoko. — Précautions pour l'avenir.

CHAP. XIV. — *M. Delcommune sur le Lomami. — Le lieutenant Paul Le Marinel et le camp du Sankuru* 177

Exploration du Lomami par M. Delcommune. — L'inspection du Gouverneur général, M. Janssen. — Il installe le camp de Lusambo et en confie le commandement au lieutenant Le Marinel. — Un combat contre les esclavagistes.

CHAP. XV. — *Explorations diverses en 1889 et 1890*. 188

Le lieutenant Bodson dans la Mbura. — Les mangeurs de terre. — Le commandant Vandevelde dans le Bas-Congo. — M. Hodister sur la Mongalla. — Etablissement d'un résident à Kassongo. — Le capitaine Delporte et son expédition scientifique.

Pages.

CHAP. XVI. — *La reconnaissance de l'est de l'Etat* 195

L'expédition Delcommune vers le Katanga. — Reconnaissance, par le lieutenant Le Marinel, de la région comprise entre le Sankuru et le Lomami.

CHAP. XVII. — *L'exploration de l'Ubangi, de l'Uelle et du nord de l'Etat* . . . 203

Le capitaine Van Gèle explore l'Ubangi pour la troisième fois. — Chez les Yakomas. — Van Gèle dans le Mbomu; Ubangi Mbomu ou Ubangi Uelle? — Chez Bangasso. — De Bangasso à Djabbir. — Le capitaine Roget marche vers l'Uelle. — Terribles privations. — Alliance avec Djabbir — Roget en plein pays inconnu. — Retour à Basoko. — Roget, malade, rentre en Europe.

CHAP. XVIII. — *L'occupation du Katanga* 217

Le lieutenant Le Marinel au Katanga. — Msiri. — Les expéditions organisées par la Compagnie du Katanga. — Stairs et Bia. — Evènements dramatiques; la mort de Msiri. — Le capitaine Bodson est tué. — Trois expéditions réunies à Bunkeia. — L'expédition Stairs se dissout; mort de Stairs.

CHAP. XIX. — *Le capitaine Van Kerkhoven et l'exploration du Haut-Uelle* . . 232

But de l'expédition. — Sa composition. — Le capitaine Ponthier à l'avant garde. — Fondation du poste de Yamikele par le lieutenant Verbrugghe. — Ponthier et Daenen livrent le combat du Bomokandi. — Maladie et retour de Ponthier — Le lieutenant Milz chez Semio. — Semio. — Le lieutenant de la Kéthulle chez Rafaï. — Jonction de Semio et du capitaine Van Kerkhoven. — Au pays des Mombuttus. — Le capitaine Daenen dans le Bomokandi. — Mort du capitaine Van Kerkhoven.

CHAP. XX. — *Le soulèvement arabe et les drames de Riba Riba et de Lomo* . . 251

L'expédition du Syndicat commercial du Katanga. — Scission de l'expédition. — Jouret dans le Lualaba et Hodister dans le Lomami.— Assassinat de Michiels et de Noblesse. — Fuite de Jouret et de ses compagnons. — Fondation de postes commerciaux sur le Lomami. — Massacre d'Hodister et de toute sa caravane. — Assassinat de Pierret à Lomo. — M. De Wevre à Yanga; on le relève de son poste, l'expédition étant abandonnée.

CHAP. XXI. — *L'exploration définitive du Katanga* 261

L'expédition Delcommune : de Gongo Lutete à Bunkeia; massacre du lieutenant Hakansson et de l'arrière-garde; dans les monts Kibalas; la soif. — De Bunkeia aux gorges de Nzilo; la famine; désolation; on construit des canots; descente du Lualaba. — Les gorges de Nzilo; on abandonne les canots. — Retour à Bunkeia. — De Bunkeia au Tanganyka. — Le combat d'Albertville. — De Mpala à Lusambo. — L'expédition Bia : à Bunkeia; la famine. — De Bunkeia à Ntenke : reconnaissance des lacs Moéro et Banguelo; soumission de Kiniama et des chefs de la région. — Mort de Bia. — Le lieutenant Francqui prend le commandement : découverte des sources du Lualaba; descente de ce fleuve; les sources du Sankuru; du Sankuru à Lusambo; rencontre de l'expédition Delcommune. — Les deux expéditions rentrent en Belgique. — Résultats des expéditions.

CHAP. XXII. — *La campagne contre les Arabes* 286

Les Arabes en Afrique; leur invasion dans le Soudan oriental et dans le Congo. — Les grands chefs arabes et leur origine. — Préliminaires de la guerre. — Gongo Lutete, battu, se rallie à l'Etat. — Les victoires de Dhanis. — Le meurtre de MM. Lippens et Debruyn. — Prise de Nyangué et de Kassongo par Dhanis. — Le lieutenant Chaltin à Riba Riba; il recule devant l'épidémie de variole et retourne aux Falls; son arrivée inopinée sauve la station; les combats des Falls. — La prise d'Isanghi et de La Ronnée par Fivé et Daenen.— Les victoires de Ponthier sur Kibonge.— Conséquences de la campagne.

LIVRE II

LE CONGO DIPLOMATIQUE

CHAP. I. — *Les préliminaires de la Conférence de Berlin* 321

CHAP. II. — *La Conférence de Berlin* 329

CHAP. III. — *L'Acte général de la Conférence de Berlin* 340

Pages.

CHAP. IV. — *Limites de l'Etat du Congo et conventions successives modifiant les limites primitives* 344

CHAP. V. — *La Conférence antiesclavagiste de Bruxelles et l'Acte général de cette conférence* 351

CHAP. VI. — *La question de l'Ubangi-Mbomu-Uelle* 369

LIVRE III

LE CONGO PHYSIQUE

TITRE I

NOTIONS GÉOGRAPHIQUES SUR LE BASSIN DU CONGO

CHAP. I. — *Le bassin du Congo* 379

Formation géologique. — Étendue du bassin. — Aspect général. — Orographie.

CHAP. II. — *Hydrographie du bassin* 387

I. LE FLEUVE CONGO : Embouchure ; de Banana à Matadi ; de Matadi au Stanley-Pool ; de Léopoldville à Kimpoko ; le Stanley-Pool ; de Kimpoko à Bangala ; de Bangala aux Stanley-Falls ; les Stanley Falls ; les sources du Congo.

II. LES AFFLUENTS DU CONGO 398

III. LES LACS 411

CHAP. III. — *Voies de communication* 415

La route des caravanes ; journal inédit d'un voyageur. — Autres voies de communication.

CHAP. IV. — *Les stations importantes de l'Etat* 429

Banana. — Boma. — Matadi. — Lukungu. — Léopoldville. — Coquilhatville. — Nouvelle-Anvers. — Basoko. — Stanley-Falls. — Djabbir. — Lusambo. — Luluabourg. — Autres stations et postes.

CHAP. V. — *Climatologie* 454

Température. — Vents. — Nébulosité. — Crues. — Orages ; tornades.

TITRE II

PRODUCTIONS NATURELLES

CHAP. I. — *Règne animal* 462

Animaux malfaisants. — Animaux inoffensifs. — Animaux domestiques — Bétail.

CHAP. II. — *Règne végétal.* 473

La végétation congolaise ; la grande forêt. — Plantes qui fournissent les huiles et les graisses. — Plantes qui fournissent les matières tinctoriales. — Végétaux qui fournissent des fibres textiles. — Epices et denrées coloniales. — Plantes médicinales. — Graines alimentaires ; fécules. — Bois divers. — Produits divers. — Arbres fruitiers ; légumes. — Fleurs.

CHAP. III. — *Règne minéral* 495

Nature du sol. — Lithologie. — Minéralogie.

TITRE III

NOTIONS ETHNOGRAPHIQUES SUR LE BASSIN DU CONGO

Pages.

CHAP. I. — *Population* 506

CHAP. II. — *Races et types* 509

Physique et tatouage. — Costumes ; parures ; coiffures. — Intelligence et caractère. — Condition de la femme. — Aptitudes commerciales. — Genre d'existence ; pêche ; chasse. — Cérémonies. — Usages ; coutumes ; salutations ; danses, etc. — Esclavage et cannibalisme.

CHAP. III. — *Organisation locale des peuplades du Congo* 547

Etats nègres. — Société. — Héritage. — Justice indigène.

CHAP. IV. — *Les indigènes chez eux* 553

Villages indigènes ; huttes ; cases. — Alimentation et boissons. — Industrie et armes. — Médecine indigène. — Langues et dialectes.

CHAP. V. — *Religions ; croyances ; superstitions* 570

Idée de Dieu ; idées de la mort et de la résurrection ; légendes ; idoles ; fétiches et sorciers ; conscience ; prières ; rêves ; présages et esprits.

TITRE IV

L'HYGIÈNE DU BLANC.

CHAP. I. — *Les maladies qui atteignent les blancs* 583

CHAP. II. — *Règles d'hygiène générale* 593

CHAP. III. — *L'équipement du blanc au Congo* 595

Costume. — Coiffure. — Chaussure. — Gants. — Linge. — Literies. — Toilette. — Pharmacie. — Boissons et vivres. — Armes et munitions.

LIVRE IV

LE CONGO POLITIQUE

CHAP. I. — *Histoire de l'organisation administrative de l'Etat* 603

I. GOUVERNEMENT CENTRAL. — Département des Affaires étrangères. — Département des Finances. — Département de l'Intérieur.

II. GOUVERNEMENT LOCAL 615

CHAP. II. — *Organisation des services publics en Afrique* 624

I. ADMINISTRATION DES DISTRICTS. — Division du territoire. — Commissaires de district ; fonctions. — Chefferies. — Résidences. — Recrutement des porteurs. — Recrutement des travailleurs. — Etat civil.

II. SERVICE DE LA FORCE PUBLIQUE. — Recrutement. — Organisation détaillée. — Discipline. — Habillement et armement. — Règlements. — Réquisitions militaires. — Corps de police administrative 635

III. SERVICE DE LA JUSTICE. — Tribunal de première instance. — Tribunaux territoriaux. — Conseils de guerre du Bas-Congo. — Conseils de guerre du Haut-Congo ; régime militaire spécial. — Tribunal d'appel de Boma. — Conseil supérieur. — Codes pénal et civil. — Personnel du service judiciaire. — Régime pénitentiaire et peine capitale . 643

Pages.

IV. Service des Finances. — Service des terres ou régime foncier. — Dette publique. Système monétaire. — Régime postal 650

V. Service de l'Intendance 656

VI. Service de la Marine 658

VII. Service sanitaire 661

VIII. Engagement des agents blancs en Europe 663

IX. Distinctions et récompenses accordées par l'Etat 664

LIVRE V

LE CONGO ÉCONOMIQUE

Chap. I. — *L'avenir économique du Congo* 669

Considérations générales. — Le sol ; sa fertilité. — Procédés de colonisation. — Métairies, fermes. — Acclimatement des blancs.

Chap. II. *Education des noirs* 684

Chap. III. *La colonisation.* 690

Chap. IV. *Le commerce* 703

Esprit commercial des noirs. — Monnaie commerciale. — Produits commerçables : l'ivoire ; les plumes d'autruche. — Importation européenne.

Chap. V. *Statistique des importations et des exportations* 721

Chap. VI. *L'initiative privée ; les compagnies commerciales* 728

Factoreries et premières maisons de commerce. — La Compagnie du Congo pour le commerce et l'industrie. — La Société anonyme belge pour le commerce du Haut-Congo. — La Compagnie des magasins généraux du Congo. — La Compagnie des produits du Congo. — La Compagnie du chemin de fer du Congo. — La Compagnie du Katanga. — Le Syndicat commercial du Katanga. — Société anversoise du commerce au Congo. — Anglo-Belgian India Rubber and Exploration Company. — Association pour la culture des tabacs.

Chap. VII. *Le système économique de l'Etat.* 757

Le budget de l'Etat. — Droits de sortie. — Droits d'entrée. — Impositions directes et personnelles ; licences pour le trafic des spiritueux. — Tarif d'achat ou de location de terres domaniales. — Taxes d'enregistrement. — Taxe sur les mines. — Coupes d'arbres et de bois. — Taxe sur le caoutchouc. — Péage et portage. — Taxes maritimes. — Droits de chancellerie. — Frais de justice. — Tarifs postaux. — Transports par bateaux de l'Etat. — Tarifs douaniers. — Caisse d'épargne.

Chap. VIII. *Le chemin de fer du Congo* 768

LIVRE VI

LE CONGO HUMANITAIRE

Chap. I. *Aperçu de l'histoire de l'esclavage et de la traite* 791

Chap. II. *Les horreurs de la traite* 802

Chap. III. *Les grands promoteurs de l'antiesclavagisme.* 809

Pages.

CHAP. IV. *L'Œuvre antiesclavagiste en Europe. — La Société antiesclavagiste de Belgique. — Les expéditions du Tanganyka* 818

CHAP. V. *Les missions* 834

CHAP. VI. *L'Arabe, voilà l'ennemi !* 838

LIVRE VII

LE CONGO COLONIAL

RELATIONS DE LA BELGIQUE ET DU CONGO

Le testament du Roi 848

La revision de l'art. 1er *de la Constitution* 854

La neutralité de la Belgique en cas d'annexion. 863

Le Congo et les colonies pénitentiaires 866

CONCLUSION. 871

ADDITIONS ET ERRATA 874

TABLE DES NOMS CITÉS DANS L'OUVRAGE 875

TABLE DES GRAVURES 879

CARTE GÉNÉRALE

DE

L'ÉTAT INDÉPENDANT DU CONGO

dressée par

Albert CHAPAUX

Publiée par

CHARLES ROZEZ, éditeur à Bruxelles

Échelle de 1/1,852,000

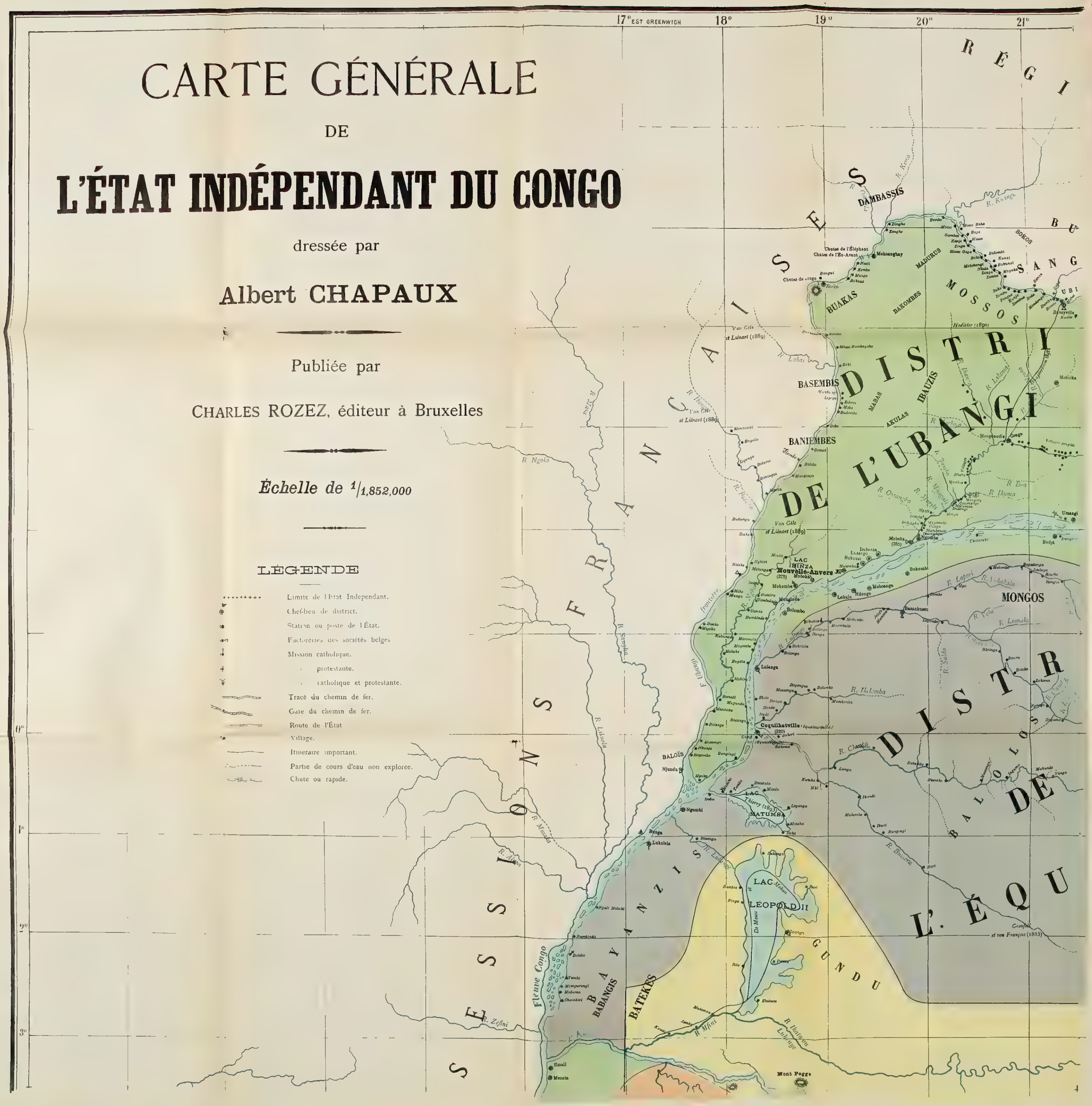
17° EST GREENWICH
18°
19°
20°
21°
0°
1°
2°
3°
LÉGENDE
Limite de l'État Indépendant.
Chef-lieu de district.
Station ou poste de l'État.
Factoreries des sociétés belges
Mission catholique.
protestante.
catholique et protestante.
Tracé du chemin de fer.
Gare du chemin de fer.
Route de l'État
Village.
Itinéraire important.
Partie de cours d'eau non explorée.
Chute ou rapide.
DISTRICT DE L'UBANGI
DISTRICT DE L'ÉQUATEUR
DISTRICT DE L'UELE
DISTRICT DE L'ALOLOS
DISTRICT DE L'ALOLOS
DISTRICT DE L'ALOLOS

L'ÉTAT INDÉPENDANT DU CONGO
DISTRICT DES STANLEY FALLS
DISTRICT DES UELLES
ÉTAT ALLEMAND
POSSESSIONS ANGLAISES
Fleuve Congo
Grande Forêt
Fleuve Nil
LAC ALBERT NYANZA
LAC VICTORIA NYANZA
LAC ALBERT NZIGE
LAC KIVO
LAC NON ENCORE EXPLORÉ MAIS SIGNALÉ
Stanley-Falls
Basoko
Ponthierville (Kibonge)
Wadelai
Lado
Lado
Lado

OCÉANATLANTIQUE
ÉTAT INDÉPENDANT DU CONGO
ANGOLA
LOANDA
BENGUELA
PORTUGAL
ÉTAT INDÉPENDANT DU CONGO
DISTRICT DES CATARACTES
DISTRICT DE BOMA
DISTRICT DE BANANA
DISTRICT DU STANLEY-POOL
DISTRICT DU KUTU-NIADI
REGION DU
ANCIEN ROYAUME DU CONGO
ROYAUME DU KONGO
MAYAKALLAS
PAMBALLAS
BAYAKKAS
KINKANGAS
BALOLOS
BAKONGOS
BASUNDIS
BATEKES
BAKUTUS
BASONGOS
PENDES
BACHROYA
SONGOS
GANGELLAS
LOBA
MUENE PUTUKASSONGO
ORIENTAL
Léopoldville
Brazzaville
STANLEY-POOL
Kingunchi
Popocabacca
Mangombe
Chamaxxango
Chutes François-Joseph
Tembo Aluma
Chutes Emp. Guillaume
Mt Loango
Mt Kamagnego
Saint-Paul de Loanda
Novo-Redondo
Benguela
Caconda
Capella
Bailundo
Bié
Belmonte
Cangombe
Kabyumba
Kiengo
Kalengo
Banga Acunuco
Canjomba
Capenda Camulemb
Cassange
Malange
Kibinda
Pungo
Pamba
Bragança
Muchima
Dondo
Vungu
Mianga
Kimbundu
Nguri Akauia
Musta Kabembo
Kibinda
Nzovo
Pauzi
Kasseraka
Wamba
Musta Kumbana
Chutes Stephanie
Chutes Poggo
Chutes Wissmann
Ngalikoko
Kabasa
Musabo
Miambe
Loji
Rangombe
Bangala
Tuapoloko
Gobala
Bena Luidi
Bena Genda
Lombo
Mangha
Ngungo
Naumesh
Uanus
Gona Damuta
Mackeche
Kulaus
Dolo
Dastengo
Bena Bredi
Mfumu Belsum
Mfumu Putu Kassongo
Mbumbi
Nsuve Hindu
Pondo
Kandenuen
Songo
Kisuna
Ambriette
Ambrizette
Mossul
Kibala
Brede
Senge
Lumbi
Kisaas
Lufu
Kimpese
Kisuka
Mobloko
Tchela
Tchela
Mbuku
Mbuku
Mfumu Belsum
Mfumu Mbe
Kintombi
Kiantu
Ikissi
Kilela
Lutetes
Lutetes
Nsamba
Kimpoko
Ndolo
Kiochasa
Lamba
Chutes Kitanda
Selembao
Kinkonzi
Kinkanzi
Kimpoko
Kimpese
Kisuka
Nsamba Mani
Kimpese
Kinkanzi
Kinkonzi
Kimpoko
Kimpese
Kisuka
Mobloko
Lufu
Chutes Yelala
Viri
Boma
Matadi
Mukombe
Isanghila
Tchela
Zila Kambi
Ngobe
Landana
Kabinda
Banana
Loango
Cassan du
Nsuve
Kanga
Kinzonzi
Kimpese
Kimpese
Kisuka
Kimpese

BASSONGOS MENOS
BUTOTOS
BALULAS
BATETELAS
BAKUBAS
DISTRICT DU KASSAI
BAKAKALOSCH
KANIOKAS
Région des lagunes
ROYAUME DES BALUBAS
BALUBA KALEBUE
LAC MORIA
LAC SAMBA
LAC KASSALI
LAC MOLENDA
LAC UPEMBA
LAC KABELE
LAC KABIRE
LAC KALENGE
LAC KUNDA
LAC MUSSOLO
LAC CHILUNDU
PLATEAU DES SAMBAS
PLATEAU DE LA MANIKA
REGION DU LUALUABA
ROYAUME DE MSIRI
BASANGAS
BAYEKES
BELANDAS
Ligne de faîte Congo-Zambèze (Plateau à grandes pentes douces)
LAC DILOLO
Fleuve Congo
Fleuve Lualaba
Fleuve Luapula
KATANGA
BENIKILUBAS
UREGGA
MANYEMA
RÉGION ADMINISTRATIVE
UGOMA
URUA
DU MARUNGU
Plaines fertiles
TANGANYKA
BACHILOS
Kandelungus
Grande chaine des 1500-1700 mètres
BALAMATOS
GARANGANZE
BAZIMBAS
BAHUSIS
LAC MOERO
LAC BANGUELO
MARECAGE DE BEMBA
Monts Kalera
Monts Kolongo ou Vimbe
LAC MOIR
POSSESSIONS DU CONGO ÉTAT INDÉPENDANT
POSSESSIONS ANGLAISES
POSSESSIONS PORTUGAISES
Lusambo
Luluabourg
Kasongo
Albertville
Baudouinville
Karema
Pambele
Bukina
Bufu
Nyangwe
Ganda (Congo Lutete)
Bena Ngoogo
Kocha
Chibango
Kalunda
Mpala
Mt Rumbi
Mt Mitsou
Mt Bia
Mt Kalunga
Mt Kabombo
Mt Kalula
Chutes Kambudi
Chutes Kabulubulu
Chutes Nalu
Monts Mitna
Monts Kelapla
Monts Kanui
Monts Katala
Monts Kibalas
Monts Kalera
Cornet (16 septembre 1892)
Le Marinel (1891)
Le Marinel et Ligat (1892)
Wissmann et Er Hamed (1887)
Expédition Dhanis
Jacques (1891-1894)
Jacques (1893)
Bonchard et Stahm (1883)
Le Marinel (1891)
A. Delcommune (1891-1893)
Rhodesia
Chifupa
Kabunbua
Mpueto
Kalambue
Moero
Mwero
Mahue
Kirando
Kipemba
Kiranda
Kiwanda
Kiwanjo
Kiwanja
Kiwanzi
Kiwanzo
Kiwanzu
Kiwanza
Kiwanzia
Kiwanzia
Kiwanzia

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

DT
652
C46

Chapaux, Albert
Le Congo

UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 16 27 22 12 008 9